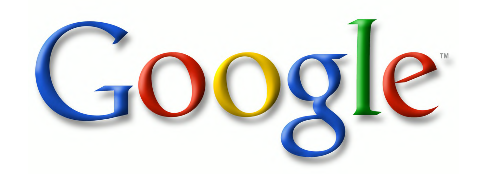
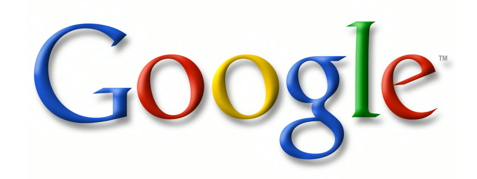

Google



BERRYER

ET LA

MONARCHIE DE JUILLET

DU MÊME AUTEUR

Henri IV et sa Politique. 1 vol. in-12.

TROISIÈME ÉDITION

(OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE)

Le Comte de Serre, sa vie et son temps. 2 vol. in-12.

DEUXIÈME ÉDITION

(OUVRAGE COURONNÉ PAR L'ACADÉMIE FRANÇAISE)

A LA MÊME LIBRAIRIE :

La Jeunesse de Berryer, 1 vol. in-8°

DEUXIÈME ÉDITION

Typographie Firmin-Didot et Cie. — Mesnil (Eure).



BERRYER A CINQUANTE ANS

D'après le tableau d'Henry SCHEFFER.

(Légué par Berryer à M. Henry Berryer, son petit-fils.)

CHARLES DE LACOMBE

VIE DE BERRYER

BERRYER

ET LA

MONARCHIE DE JUILLET



50



CHARLES DE LACOMBE

VIE DE BERRYER

(D'APRÈS DES DOCUMENTS INÉDITS)

BERRYER

ET LA

MONARCHIE DE JUILLET



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN-DIDOT ET CIE

IMPRIMEURS DE L'INSTITUT, RUE JACOB, 56

1895



PRÉFACE

Le 16 juillet 1851, dans son discours sur la revision de la Constitution, Berryer, racontant sa vie publique à ses collègues de l'Assemblée législative, exprimait ainsi le sentiment qu'il avait éprouvé lors de la Révolution de 1830 :

« J'ai vu tomber le gouvernement qui avait ma foi, et je me suis défié; j'ai lutté contre le gouvernement qui lui a succédé; j'ai cru que, quelque ardent que fût son zèle pour la prospérité matérielle et les libertés du pays, la puissance du principe lui manquant, ce gouvernement n'était qu'une illusion, une erreur d'âmes généreuses sans doute, mais enfin une erreur; qu'il ne durerait pas. Il est tombé. »

Dans le même discours, où il célébrait l'action bienfaisante de la royauté à travers les siècles, Berryer tenait à ne pas séparer de cette histoire la monarchie de Juillet, « ce gouvernement qui a été, lui aussi, préoccupé de développer le bien-être public, la prospérité nationale, le travail et les industries ».

Il rappelait à l'Assemblée ce qu'il lui avait déjà dit [1] de ces princes qui, à l'époque où il se trouvait dans l'opposition, « avaient noblement soutenu par l'épée l'honneur du nom français », de ces princes « qui ont eu cet avantage que nos soldats les ont connus à Saint-Jean d'Ulloa, à Mogador, à Constantine ».

Je suis assuré de répondre aux intentions de Berryer en plaçant ces paroles au seuil du récit dans lequel je vais essayer de retracer ses luttes contre le gouvernement de 1830.

Berryer a été l'adversaire résolu de ce gouvernement. Il lui a fait la guerre avec une puissance qui aurait suffi, même s'il n'eût pas vécu au delà de 1848, pour immortaliser son nom, et cependant les ministres, qui avaient à repousser ses coups, rendaient au fond justice à ce redoutable antagoniste. Ils sentaient que son opposition, si ardente qu'elle pût être, trouverait toujours sa limite dans les intérêts permanents du pays.

« Quoiqu'il ait vécu en homme de parti, M. Berryer sent en patriote, a écrit l'homme d'État dont Berryer a le plus attaqué la politique, M. Guizot. Non seulement il comprend, mais il partage les joies et les tristesses nationales; il a soutenu les droits et les traditions des temps anciens, et il est autant que personne homme du temps actuel et attaché aux droits que les générations modernes ont conquis... Nature loyale,

[1] Dans son discours du 15 janvier 1851.

prompte, facile et sympathique, il peut concilier dans son âme des sentiments très divers, et conserver, à travers toutes les vicissitudes politiques, l'unité de sa vie et la fidélité à sa cause, sans jamais inspirer aux adversaires qu'il combat le plus vivement des colères et des haines qu'il ne ressent pas lui-même contre eux[1]. »

Je ne rendrais pas exactement ce double trait du caractère et de la vie de Berryer tel que M. Guizot l'a défini, si j'arrêtais ce volume à la chute du gouvernement de Juillet. C'est le moment où va s'ouvrir pour Berryer une carrière nouvelle. Après le combattant paraît en lui le pacificateur. Pour la défense des intérêts sociaux, il entreprend de rassembler en un seul faisceau les forces divisées du parti monarchique, et, tout entier à cette pensée, il s'attache à effacer la trace des anciens griefs et des anciens dissentiments.

Cette œuvre patriotique et généreuse, dont Berryer prit l'initiative, devait remplir la fin de sa vie. Elle sera exposée dans une troisième et dernière partie. Mais il convenait d'en faire connaître dès aujourd'hui les commencements, et c'est pourquoi, au lieu d'interrompre le présent récit à la révolution de Février, je l'ai prolongé jusqu'au terme de l'année 1848.

[1] *Mém. de M. Guizot*, VII, p. 28.

sement du suffrage à deux degrés. — M. de Genoude, directeur de *la Gazette de France*. — Lettre que lui écrit Berryer. — Plaidoiries de Berryer pour les journaux royalistes. — Il va à Fontenay-le-Comte défendre des paysans vendéens devant la Cour d'Assises. — Acquittement des accusés et enthousiasme des populations pour Berryer. — Douleur de Berryer en apprenant la mort du président Amy. — Sa plaidoirie pour M. Bertier de Sauvigny devant la Cour d'Assises de la Seine. — Mort de Casimir Perier. — Hommages rendus à sa mémoire.

I.

La monarchie de juillet durait depuis cinq mois, lorsque s'ouvrit l'année 1831. Elle était loin d'être fondée, et ses plus dévoués partisans doutaient qu'elle pût vivre[1]. Cependant plusieurs événements venaient de s'accomplir qui paraissaient de nature à la fortifier. Le salut des ministres de Charles X avait été une victoire de la royauté sur la révolution. La démission du général de la Fayette qui avait résigné le commandement des gardes nationales de France[2], et la retraite du garde des sceaux, M. Dupont (de l'Eure) avaient encore affermi les tendances conservatrices, en écartant du pouvoir deux hommes qui représentaient dans ses conseils les aspirations républicaines. Mais à chaque pas qu'il faisait vers l'ordre, le nouveau régime était accusé de revenir aux principes de la légitimité, et plutôt que d'encourir ce soupçon, le faible cabinet que présidait M. Laffitte s'empressait de donner des gages à l'esprit révolutionnaire dont le triomphe, sans le sauver, eût perdu la monarchie.

Berryer se maintenait à la Chambre dans la situation

[1] « Les affaires publiques me paraissent tout à fait désespérées », écrivait M. Bertin l'aîné à Mme Récamier, le 19 juin 1831. (*Souvenirs* et *Correspondance* de Mme *Récamier*, p. 397). Cependant, à cette date, Casimir Perier avait depuis trois mois remplacé M. Laffitte au gouvernement.

[2] 25 décembre 1830.

qu'il s'était faite. Il n'avait pas encore arrêté tous les traits de sa politique. Étudiant son terrain, interrogeant les hommes, épiant les circonstances, recueillant des événements accomplis plus d'une leçon, il avait pris son parti sur un point. Il était décidé à ne s'inspirer que de son libre avis, à ne demander et à n'accepter aucun mot d'ordre, à constituer enfin, suivant sa propre expression, « une opinion royaliste en dehors de la Cour[1]. » C'était dans les mouvements de l'esprit public qu'il entendait chercher sa force. « Il fallait faire sentir à la France que nous marchions avec elle, pour que plus tard elle crût en effet assurer son triomphe et son repos, en nous suivant et en marchant à son tour avec nous[2] ». Cette pensée, écrite à vingt années de là, fixa dès cette époque sa ligne de conduite.

Pour Berryer, il n'y avait pas de petite question; il intervenait dans les moindres débats d'affaires autant que dans les grandes discussions, non seulement par des discours, mais par de brèves et fréquentes observations. Il ne dissimulait jamais ses convictions monarchiques; mais, moins préoccupé de proclamer les droits de la royauté légitime que de lui créer des titres, il ne cherchait à faire prévaloir sa foi que par son ardeur à défendre en toute occasion les intérêts et les libertés du pays.

C'est ainsi que dans les discussions sur l'organisation municipale ou sur la perception des impôts, Berryer se porte le champion des droits des communes.

Le gouvernement avait déposé un projet de loi tendant à convertir en impôts de quotité la contribution personnelle et mobilière et l'impôt des portes et fenêtres, jusque là établis comme impôts de répartition[3]. Berryer

[1] Notes détachées. — *Papiers de Berryer.*

[2] Notes détachées, écrites vers 1852. — *Papiers de Berryer.*

[3] « Dans l'impôt de répartition, disait l'exposé des motifs du projet ministériel, l'assemblée législative fixe d'avance la somme exigible et la

combat la proposition en invoquant les droits et les usages des populations, accoutumées à faire répartir par les conseils locaux les charges dont la loi a fixé l'ensemble [1]. C'est au nom des mêmes droits que dans le débat sur l'organisation municipale, il attaque cette centralisation « née de la république et de l'empire, joug odieux et insupportable à nos provinces [2]. » Comme gage de l'émancipation qu'a promise la révolution de juillet, il demande que la nomination du maire et des adjoints ne soit plus livrée à la discrétion du pouvoir exécutif, mais que désormais le gouvernement les choisisse sur une liste de trois candidats présentés dans chaque commune par le conseil municipal.

Bientôt la loi électorale est soumise à la Chambre. La commission, modifiant le projet du gouvernement, avait abaissé de 300 à 240 francs le chiffre du cens, qu'un vote de l'Assemblée réduisit définitivement à 200 francs.

Berryer repousse le principe même du cens. Dans cette façon arbitraire et variable de fixer le taux de la contribution pour constituer l'électorat, il ne voit, dit-il, au milieu de marques nombreuses d'adhésion, « que la représentation des passions dans le moment où elles triomphent, et non pas la représentation véritable des intérêts permanents du pays. » Reprenant la proposition qu'avait faite M. de Villèle en 1816, il soutient le système du suffrage à deux degrés, qui admet aux assemblées primaires tout Français âgé de vingt-cinq ans, jouissant de ses

répartit entre les départements; l'autorité départementale répartit à son tour le contingent qui lui est échu entre les arrondissements; l'autorité d'arrondissement entre les communes, l'autorité communale entre les individus. Dans l'impôt de quotité, au contraire, les contingents ne sont point déterminés d'avance. Les agents du fisc s'adressent directement aux individus. Le gouvernement, dans ce cas, assied et lève l'impôt lui-même; il a les avantages de la plus-value et court toutes les chances de la perception. »

1 20 janvier 1831.

2 3 février 1831.

droits civils et politiques, et inscrit depuis un an au moins sur les rôles de la contribution foncière.

Ce système comptait beaucoup de partisans dans la Chambre. « Les avantages attachés à l'élection à deux degrés sont trop évidents pour être contestés », disait le rapporteur M. Berenger (de la Drôme), tout en concluant à la rejeter, sous prétexte que « l'opposition constitutionnelle l'avait toujours repoussée ». Devenue aujourd'hui le gouvernement, l'opposition constitutionnelle ne pouvait adopter ce mode de suffrage, sans donner tort à son passé et raison à la droite. Les mêmes hommes qui n'écartaient la proposition que dans cette vue de parti, reprochaient aux légitimistes de faire acte de parti, en la défendant.

Berryer ne laissa point tomber l'imputation.

Nous ne sommes pas des hommes de juillet, dit-il; mais, en entrant dans cette enceinte, nous n'avons eu en vue que les intérêts et les besoins du pays. Nous ne les déserterons jamais. Que l'on combatte, si l'on veut, nos doctrines, mais que l'on n'accuse pas nos intentions... Non, nous ne sommes pas des fauteurs de trouble; non, nous ne provoquons pas ce qui se passe sous nos yeux [1].

II.

De graves désordres venaient, en effet, de se produire. Le 14 février 1831, à la suite d'un service célébré, par les soins du parti légitimiste, à Saint-Germain-l'Auxerrois pour l'anniversaire de la mort du duc de Berry, l'église avait été envahie et saccagée. Le lendemain, la foule excitée par l'impunité de ces premières destructions, s'était ruée sur le palais de l'archevêché et l'avait

[1] 27 février 1831.

mis au pillage, sous les regards des autorités municipales impuissantes ou complaisantes. Les maires faisaient enlever les croix des églises, et le Ministère qui, dans le journal officiel, osait parler de « la légitime indignation du peuple, » poussait la faiblesse jusqu'à faire signer par le Roi une ordonnance qui « à son tort éternel et à son éternel regret[1] » supprimait les fleurs de lys de l'écusson royal et du sceau de l'État.

Vous avez eu les détails de nos dernières journées, écrivait Berryer à Mme de Jobal; aujourd'hui tout est calme. On a fait ce qu'il suffisait de faire en trois jours. On a poussé les ministres contre les pauvres royalistes, et on a obtenu leur obéissance aux révolutionnaires. Au Palais-Royal, on efface toutes les fleurs de lys; dans toutes les églises on brise les croix; on fait cesser le service divin; on remet au Carrousel les bas-reliefs de Bonaparte. Tout cela chemine[2].

L'anarchie, comme le dit à la tribune M. de Salvandy, avait passé « des rues dans le pouvoir lui-même ». Les deux partis qui se disputaient le bénéfice de la révolution de juillet, se demandaient avec tristesse ou espérance si l'heure de la République n'était pas venue.

Déjà une première explication avait mis le gouvernement aux prises avec les hommes qui voulaient sauvegarder le trône, M. Delessert[3], M. Dupin, M. Guizot. La Chambre les soutenait et, menacée de dissolution par le Cabinet, elle avait elle-même prononcé dans son cœur la destitution des ministres.

« Y a-t-il encore un ministère?... » s'écriait-on en pleine séance. La chute de M. Laffitte était imminente.

1 *Vie de Marie-Amélie, reine des Français*, par Amédée Trognon, p. 208.

2 17 février 1831. Sur la comtesse de Jobal et la correspondance de Berryer avec elle, V. *la Jeunesse de Berryer*, p. 262.

3 Delessert (Benjamin, baron), 1773-1847.

Un discours de Berryer, prononcé dans la séance du 10 mars, vint la précipiter.

La discussion s'était ouverte sur un projet de loi qui créait 200 millions d'obligations du Trésor pour faire face aux dépenses extraordinaires de l'État. Les troubles de la France avaient suscité en Europe l'inquiétude des gouvernements et le réveil des factions. L'Autriche annonçait la résolution d'intervenir en Italie contre la révolution; la Russie écrasait l'insurrection polonaise; la Belgique, soulevée contre le Hollande et reconnue par la conférence de Londres comme royaume séparé, offrait au duc de Nemours la couronne que Louis-Philippe refusait au nom de son fils. Les bruits de guerre se propageaient. Il s'agissait pour la Chambre de mettre le pouvoir en mesure de parer aux éventualités, sans lui donner le témoignage d'une confiance qu'elle n'avait pas. Le ministre de l'Instruction publique, M. Barthe, ayant répondu par des paroles évasives à une interpellation de M. Duvergier de Hauranne [1] sur l'existence et les menées des associations secrètes, Berryer parut à la tribune.

Tout d'abord une objection se dresse contre lui. N'est-il pas un ennemi venant profiter des embarras du gouvernement?

Berryer commence par écarter la prévention qu'il sent chez ses auditeurs. Il ne renie pas ses opinions :

Jamais, dit-il, nous n'abjurerons un seul jour de notre vie... Mais, ajoute-t-il aussitôt, dans les conjonctures présentes, au milieu des calamités publiques, et à la face des périls divers dont notre commune patrie est menacée, je prie la Chambre de croire à la sincérité de mon langage, le système d'un parti ne saurait avoir aucun empire sur mon esprit. Et je détesterais

[1] Duvergier de Hauranne (Jean-Marie), 1771-19 août 1831, député de 1815 à 1824 et de 1830 à 1831.

quiconque se laisserait guider par une autre pensée que celle de l'intérêt général et de l'avenir du pays.

Cette déclaration faite, Berryer demande compte aux ministres :

... Qu'ont-ils fait jusqu'à ce jour pour le pouvoir ? Qu'ont-ils fait pour la liberté ? Le pouvoir ! Ils l'ont abaissé sans cesse devant les volontés impérieuses d'une multitude agitée. La liberté ! Ils l'ont tourmentée par les précautions inquiètes d'une autorité incertaine dans ses vues et dans sa marche.

Et remontant aux débuts du Ministère, à ces désordres du mois d'octobre dernier d'où ce ministère est né, Berryer le montre subissant les conséquences de son origine ; il rappelle les scandales qui viennent de désoler Paris ; les églises profanées, le sacrilège se promenant dans les rues, au milieu des joies populaires ; les établissements publics, les maisons religieuses livrés à la dévastation et au pillage ; l'autorité n'intervenant que « pour régulariser et seconder la destruction des signes extérieurs du culte » ; à Besançon, « la force militaire déployée pour protéger contre la vénération et les plaintes du peuple le renversement de la croix », tandis qu'à Paris, les ministres, à la voix de l'émeute, font arracher des monuments publics les insignes de la royauté.

Le prince, dans son propre palais, a vu abattre les écussons de sa famille ; les ministres l'ont déshérité des armes glorieuses de Henri le Grand, son aïeul !

Voilà ce qu'avait fait le Ministère pour le pouvoir. Qu'avait-il fait pour la liberté ? A la complaisance gardée pour les factions révolutionnaires, Berryer oppose les sévérités dont ses amis politiques, dans les provinces, ont été victimes : les visites domiciliaires, les mandats

d'amener abusivement prodigués, et sans qu'aucune protestation s'élève dans cette Chambre « où siègent tant de défenseurs déclarés de la liberté », un jeune ministre (M. de Montalivet) osant dire « qu'il a adressé dans les départements douze dépêches télégraphiques pour enjoindre à ses préfets de rechercher les personnes suspectes d'attachement au gouvernement qui n'est plus, de fouiller leurs maisons, de s'assurer de leurs personnes et de leurs papiers... »

Berryer arrivait enfin à la politique extérieure; il peignait l'embarras du gouvernement entre les défiances des puissances et les espérances des peuples.

Les ministres, demandait l'orateur, sont-ils restés fidèles à leur maxime de *non-intervention?* Ont-ils secondé ou protégé contre d'effroyables malheurs les peuples qui ont proclamé à leur tour les nouveaux principes de la France? Demandez à la Belgique, demandez à l'Italie, écoutez cette désolante accusation qui s'élève des ruines de Varsovie : *Vous nous avez provoqués à l'insurrection et vous nous laissez périr.* Funestes aux étrangers, funestes à nos concitoyens, impuissants pour la paix, impuissants pour la guerre, ces hommes ont aussi mal gouverné nos affaires au dehors qu'au dedans. Ils ont également compromis et la fortune, et le repos, et l'honneur de la France.

Cet acte d'accusation contre le Ministère exprimait le sentiment de l'Assemblée; l'orateur du parti vaincu devenait l'interprète de ses vainqueurs. Parvenu au terme de son discours, Berryer laissa tomber cette réflexion, qui faisait amèrement sentir à la Chambre elle-même sa part de responsabilité dans les malheurs publics.

Ah! Messieurs... Il est impossible de contempler sans douleur cette situation où a été mise notre patrie au milieu des peuples de l'Europe!... Nous avons un grand compte à rendre. Rappelons-nous que nous fûmes nommés députés au mois de

juin dernier. Quelle était alors la situation de la France? La richesse de son commerce, de son industrie, la force et le crédit de sa fortune publique? Que sont devenues ces prospérités? Au milieu de quelles calamités, de quels dangers allons-nous trouver nos commettants...?

Une longue agitation suivit ce discours. Le Cabinet était perdu. Le projet de loi l'eût été lui-même, si le Président du Conseil ne fût venu supplier la Chambre de l'adopter, en prenant soin d'ajouter qu'il lui demandait son vote non comme ministre, mais comme citoyen, et probablement pour un autre ministère que le sien.

La loi fut votée le 11 mars. Le soir même, deux ministres, M. de Montalivet et M. d'Argout, allaient de la part du Roi engager Casimir Perier à former un cabinet. Le 13 mars, le ministère était ainsi constitué : Casimir Perier, ministre de l'Intérieur et président du Conseil; le baron Louis aux finances; M. Barthe à la justice; le comte de Montalivet à l'Instruction publique; le comte d'Argout aux travaux publics, et le vice-amiral de Rigny à la Marine. Le Maréchal Soult et le général Sébastiani, ministres de la guerre et des affaires étrangères, gardaient leurs portefeuilles.

III.

Avec Casimir Perier, l'ordre rentrait dans l'État. Orateur véhément de l'opposition sous des ministres qui s'appelaient Richelieu, de Serre, Chateaubriand, Villèle, il s'était détaché des factions en les voyant de près.

Dans les dernières années de la Restauration, on avait commencé à soupçonner en lui l'homme de gouvernement. Son nom avait été plus d'une fois désigné pour un ministère, dont l'honneur, relevé par le prestige de l'ancienne royauté, tentait son ambition. Il avait cherché à

maintenir dans les limites légales la résistance aux ordonnances de Juillet, et se faisait un titre de ne pas avoir voulu la révolution. Par son caractère, par ses tendances, par ses intérêts, Casimir Perier était le représentant de ceux qui, n'ayant pas désiré cette révolution, s'y résignaient, ou qui, l'ayant souhaitée, entendaient en faire sortir un gouvernement régulier.

Longtemps sollicité de prendre le pouvoir, appelé à la présidence par la Chambre qui le proposait ainsi au choix du monarque, il avait jusque-là décliné le ministère, autant par appréhension des difficultés de la tâche, que dans le dessein de ne l'entreprendre qu'au jour où les événements auraient fait de son intervention une évidente nécessité.

Mais, en combattant la révolution, Casimir Perier se croyait obligé de lui faire des concessions que répudiait au fond son intelligence. Il était à la fois résolu et pessimiste. L'énergie de la volonté et le découragement des prévisions se partageaient, comme deux forces contraires, cette âme vaillante et triste. Il portait dans la lutte l'ardeur du désespéré plutôt que la foi du victorieux. Intrépide contre l'émeute, il était faible devant les mouvements de l'opinion, si variable elle-même. C'est ainsi que partisan de l'hérédité de la pairie, il demandait à la Chambre de l'abolir; qu'adversaire des lois de bannissement et refusant de proposer une telle mesure contre le vieux Roi dont il gardait le souvenir, il en appuyait le projet, présenté par d'autres.

Dans ces deux circonstances, Casimir Perier rencontra Berryer.

Le ministère était à peine formé que M. Baude[1], l'ancien préfet de police que sa conduite, lors des troubles de

[1] Baude (Jean-Jacques, baron) 1792-1862, sous-préfet sous l'empire, préfet de police (décembre 1830-26 février 1831), député de 1830 à 1835 et de 1841 à 1846.

février, avait fait relever de ses fonctions, soumit à la Chambre une proposition de loi dont l'article Ier était ainsi conçu[1] : « L'ex-roi Charles X, ses descendants et les alliés de ses descendants, sont bannis à perpétuité du territoire français, et ne pourront y acquérir à titre onéreux ou gratuit aucun bien, y jouir d'aucune rente ou pension. » Cette proposition, développée par son auteur, fut soutenue par le président du Conseil.

Berryer la combattit immédiatement. La Chambre frémit, lorsque, résumant dans une simple question un saisissant contraste, il s'écria :

Permettez-moi de demander, avec les convenances qu'une telle discussion réclame, avec la discrétion que le respect de la loi établie doit toujours imposer, permettez-moi de demander si l'on a bien réfléchi quand on a pensé à solliciter aujourd'hui une loi sur une pareille proposition ? Et qui la sanctionnera, cette loi ? Qui ?...

Adoptée par la Chambre des députés, la loi fut renvoyée à la Chambre des pairs qui, sur quelques points, en modifia le texte. Elle ne devait reparaître au Palais-Bourbon qu'après les élections générales, devant une assemblée nouvelle.

Dans cet intervalle, Casimir Perier, qui avait appuyé, à son corps défendant, la proposition, se préoccupa des moyens d'en empêcher le retour. Berryer comptait se rendre, pendant les vacances législatives, auprès du roi Charles X, alors à Holy-Rood. Il prévint de son projet le président du Conseil, en le priant de le débarrasser du cortège d'espions qu'il était menacé d'avoir : « Il n'y a rien de plus désagréable à l'étranger, lui dit-il; vous savez qui je suis ; la France entière connaît mes opinions. Votre police n'aura donc rien à vous apprendre. » Casimir

[1] 15 mars 1831.

Perier lui promit satisfaction; désireux de l'entretenir avant son voyage, il lui proposa un rendez-vous au Ministère de l'Intérieur. Berryer s'y trouva à l'heure convenue; on le fit monter par un escalier dérobé dans la chambre à coucher du ministre. Peu lui importait le secret; mais Casimir Perier l'avait réclamé. « Vous pouvez me rendre un grand service, dit le président du Conseil au député légitimiste; décidez le roi Charles X à vendre les biens de sa famille. — C'est difficile, répondit Berryer, et puis cela ne peut se faire en un jour. — Oh! qu'à cela ne tienne, reprit vivement Casimir Perier; nous n'y regarderons pas de si près. Qu'on fasse des ventes simulées; qu'on prenne tous les arrangements que l'on voudra. L'essentiel, c'est qu'on puisse dire que les Bourbons n'ont plus de biens en France. Dès lors, une loi de proscription devient sans objet, et vous comprendrez tout ce qu'une pareille loi aurait de pénible, pour moi en particulier. »

Berryer consentit volontiers à reporter cette conversation au roi Charles X; il disait lui-même, en la racontant, qu'on devait à la mémoire de Casimir Perier de la faire connaître.

Il se disposait à passer la Manche. Le jour était fixé :

« Je pars lundi pour l'Angleterre, écrivait-il le 24 juin à M. de la Guibourgère, où tout en réglant quelques affaires pour cette malheureuse famille, je vais assister aux débats de la réforme [1]. »

Mais il apprend que des acquéreurs se sont présentés pour prendre en masse les biens des exilés. Il renonce à l'Angleterre et se tourne vers l'Italie. Cette fois, Berryer n'a pas dit son secret au président du Conseil; car il écrit, le 7 juillet, de Turin, à Mme de Jobal : « Ce n'est que pour vous que je date ma lettre du lieu où je suis;

[1] Archives de la famille de la Guibourgère.

faites-en la confidence à votre oncle (M. Amy), mais qu'il n'en soit parlé à nul autre. J'ai grand intérêt à ce qu'on ne dise pas mon passage. »

Le mystère ne fut pas longtemps gardé. La duchesse de Berry venait de traverser la Péninsule pour se rendre à Massa. Le maréchal de Bourmont était à Nice. Bon nombre de légitimistes se trouvaient dans les États du roi de Sardaigne. Plusieurs se réunissaient dans un hôtel à Gênes. La police française, déjà sur leurs traces, se mit bientôt à la suite de l'orateur royaliste. Berryer séjourna successivement à Nice, à Alexandrie, à Gênes; il voulait sans doute interroger l'état d'esprit de cette petite émigration et la mettre elle-même au courant de la situation vraie de la France. Mais le politique se tait dans les quelques lettres où il est question de ce voyage; l'homme seul a la parole. Ce qui n'est pas pour diminuer l'intérêt de la correspondance.

A peine entré en Italie, Berryer se sent tout reposé de ne plus entendre autour de lui le bruit des luttes publiques.

J'ai éprouvé une sorte de plaisir comme celui d'être déchargé d'un grand fardeau en quittant la frontière; il y a du bonheur à se trouver dans un pays que l'on sent être gouverné. La Savoie, le Piémont, sont des contrées toutes françaises par le langage et le costume; mais quelle différence dans les habitudes et les mœurs extérieures! On voit la force de l'autorité partout, généralement l'esprit d'obéissance, un culte suivi, un ordre bien entendu, et une physionomie de mœurs qui sent notre vieille histoire. Je vous avoue que j'ai eu plaisir à voir des capucins, et aujourd'hui même les pompes du culte catholique. L'affluence, l'expression religieuse m'ont vivement ému au milieu de la bénédiction du Saint-Sacrement, à laquelle j'ai assisté dans la cathédrale de Turin. Il n'y a plus que ces choses qui portent à l'âme, qui me fassent impression. C'est un beau spectacle que celui des Alpes, de leurs précipices, de leurs torrents, de leurs glaciers; mais

je me surpris fort peu touché de tout cela, même d'un lever du soleil au sommet du Mont-Cenis, au-dessus des nuages. Mon imagination est morte, l'âme seule vit en moi; je ne connais de beau et de bon que ce qui la touche; j'aime ce qui est vrai, j'aime Dieu; j'aime le bon droit, comme j'aime mes amis. Mes amis!... Je ferais une bien petite liste de ceux que j'appelle ainsi, mais vous y tenez bonne place, vous le savez; ces affections sont les seules joies réelles du cœur, les vrais biens[1]...

Cette note reviendra souvent, et à toute époque de sa vie, dans les lettres de Berryer. Cependant il porte trop vite le deuil de son imagination, et maintes fois, nous entendrons les cris d'admiration que lui arrachera le spectacle de la nature. Mais il est vrai de dire que Berryer ne jouit pleinement de ce spectacle que lorsque les créatures humaines sont là pour l'animer, soit qu'elles vivent et passent sous ses yeux avec leurs expressions diverses, soit que, retrouvant les sites où il les a connues, il évoque leur présence et les ressuscite en quelque sorte par la force du souvenir. On s'en aperçoit bientôt dans ce même voyage; pour cette imagination qu'il dit morte, les scènes du paysage ont repris leur attrait dès que les hommes sont venus s'y mêler avec leurs tristesses ou leurs joies.

Gênes, 16 juillet.

Si jamais votre oncle veut que nous fassions un grand voyage, c'est en ce pays qu'il faut venir; le ciel, la terre, les hommes, leurs arts, leur costume, leur imagination, prêtent à tout un charme inconcevable. Il y a peu de jours que j'arrivais à deux heures après minuit dans un petit village; j'y descendis par une très haute montagne qui dominait la mer, et dont le long chemin n'était que le bord étroit d'un immense précipice au-dessus des flots... En roulant sur ces abîmes et devant cette immensité, j'entendais les cloches de deux

[1] A la comtesse de Jobal, 7 juillet.

couvents qui appelaient à la prière; arrivé au village, je vis passer des moines qui portaient le viatique, et plus loin, sur une petite place entourée de portiques et ornée d'un très beau clocher, qui se dessinait sur le ciel bleu éclairé par la lune, j'entendis des sons de guitare; sept à huit paysans passaient la nuit sous les arcades, regardant le ciel, goûtant le frais et chantant en partie des airs charmants; leurs poses étaient élégantes, et leur voix, quoiqu'un peu rude, pleine d'une douce expression.

Que j'aime ces mélanges des cités, du ciel, de l'immensité, des grandes masses neigeuses, des montagnes, de la religion, de l'oisiveté, de l'amour! Ces contrastes se rencontrent à chaque pas en Italie...

IV.

Berryer revint à Paris, aux premiers jours du mois d'août; les élections générales étaient terminées et la session déjà commencée. A de rares exceptions près, les légitimistes n'avaient point paru au scrutin du 5 juillet. La chute de la monarchie était trop récente pour qu'on pût espérer le succès. Par découragement ou par tactique, l'abstention prévalut dans le parti. Berryer s'en affligeait. Avant son départ pour l'Italie, il s'était efforcé de susciter des candidatures, soutenant en Bretagne, son ami le général de la Bourdonnaye, engageant lui-même la lutte « quoique ruineuse pour moi », disait-il, sur tous les points où on lui en offrait l'occasion, à Quimperlé, au Puy, à Foix, à Nogent-le-Rotrou, à Marseille, n'ayant de certitude nulle part, mais partout « prêt au combat ». Il écrivait à M. de la Guibourgère :

Je ne connais rien de plus fâcheux que la résolution d'un grand nombre de royalistes de se tenir en dehors de toutes les affaires, et de n'occuper aucune des positions où le droit constitutionnel les appelle, où ils peuvent agir, selon leurs

opinions et leurs convictions, pour le succès de leur cause, se laissant dominer en toutes choses par le parti contraire. C'est ce que j'appelle *l'émigration à l'intérieur*... Ce parti royaliste, qui doit vivre, qui doit même triompher tôt ou tard, veut-il paraître mort aux yeux de la France et de l'Europe? [1].

Peu secondé par la presse légitimiste, Berryer avait trouvé dans un journal que venait de fonder M. Laurentie, *le Courrier de l'Europe,* un auxiliaire pour défendre cette politique. Dans ce journal se rencontraient, avec M. Laurentie, M. de Puibusque, M. de Cazalès[2], M. de Carné[3], M. Daussel[4], M. Delmas, jeunes gens qui s'essayaient à la vie publique. Honoré de Balzac y paraissait quelquefois; rallié alors, sous l'influence de la duchesse de Castries[5], au parti légitimiste, il rêvait d'aller le défendre comme député au Palais-Bourbon. Les rédacteurs du journal se réunissaient chez Berryer et s'inspiraient de ses vues :

Je n'écris pas habituellement dans *le Courrier de l'Europe*, mandait-il à M. de la Guibourgère; j'ai cependant dicté plusieurs articles, et d'ordinaire ces Messieurs viennent chez moi;

[1] 23 mai 1837. Archives de la famille de la Guibourgère.

[2] Cazalès (Edmond de), petit-fils du célèbre orateur de la Constituante, 1804-1876, juge-auditeur sous la Restauration, entra dans les ordres en 1843, et fit partie des assemblées de 1848 et de 1849.

[3] Carné (Louis-Joseph de Marcein, comte de) 1804-1876, député de 1839 à 1848, membre de l'Académie française (1864).

[4] Daussel (Philippe-Léon), 1813-1883, représentant de la Dordogne à l'Assemblée de 1871 et sénateur en 1876. — M. Delmas, avocat à la Cour d'appel, assista Berryer en 1832 devant la Cour d'assises de Loir-et-Cher. — M. de Puibusque, fort apprécié de l'orateur royaliste, défendit par la suite les idées de Berryer dans la presse de province.

[5] C'est du moins à cette influence que M. le comte de Spoelberch de Lovenjoul, si complètement informé de tout ce qui touche le grand romancier, attribue l'opinion politique de Balzac. Berryer était avec Balzac en relations familières, si l'on en juge par ce billet, le seul que M. de Lovenjoul ait entre les mains et qu'il a bien voulu nous communiquer : « Mon cher Balzac, je ne sortirai pas de chez moi aujourd'hui avant deux heures. Venez, et je serai charmé de causer avec vous et à votre gré. Tout à vous. — BERRYER. » (Daté de mardi 16, probablement 1831 ou 1832.) Né en 1799, Balzac mourut en 1850.

je discute la question avec eux, je la développe et ils marchent d'après ces conférences[1].

Des désordres survenus dans le collège du premier arrondissement de Marseille, où la candidature de Berryer était posée, y avaient empêché l'achèvement des opérations électorales. Mais Berryer fut nommé à Monistrol par le troisième collège de la Haute-Loire. Il ne retrouva plus ses amis dans la nouvelle Assemblée. Moins engagé que lui dans l'opposition militante, M. de Martignac ne fit que paraître à la Chambre. Il prononça un admirable discours contre les lois de bannissement, *son chant du cygne*, comme on l'a dit; sa santé était mortellement atteinte, et quelques mois plus tard[2] il expirait. Berryer allait être seul à représenter le parti légitimiste dans cette législature[3].

J'ai fait avant-hier mon apparition à la Chambre, écrivait-il le 6 août; il n'y avait point de séance publique, mais réunion dans les bureaux; on m'a très bien reçu. J'imagine que cet isolement est presque une force; on se pique de respecter une position si singulière; toutefois j'ai aperçu dans les nouveaux visages bon nombre d'ours mal léchés, qui arrivent ici avec la pensée que les haines provinciales sont d'obligation si l'on ne veut pas se compromettre avec son parti[4].

V.

Casimir Perier ne s'était pas trompé en exprimant à Berryer la crainte que la proposition de M. Baude ne revînt devant le parlement. Elle fut reprise dès le 17 sep-

[1] 23 mai 1831. Archives de la famille de la Guibourgère. — *Le Rénovateur*, animé du même esprit, continua pendant quelque temps *le Courrier de l'Europe*.

[2] 3 avril 1832.

[3] « 1831. Seul à la Chambre, y montrer un parti. » Note détachée. *Papiers de Berryer*.

[4] A la comtesse de Jobal.

tembre par M. de Bricqueville[1] qui l'aggrava, en ajoutant la peine de mort comme sanction au bannissement perpétuel de la branche aînée des Bourbons.

Berryer, en s'élevant contre la prise en considération, donna les explications qu'avait désirées le président du conseil. Il annonça que les biens de la famille royale avaient été vendus. La Chambre n'en décida pas moins le renvoi de la proposition aux bureaux; la commission qu'ils nommèrent se contenta d'étendre à la branche aînée des Bourbons l'interdiction du territoire prononcée par la loi du 12 janvier 1816 contre la famille de Napoléon, en écartant toute sanction pénale.

Berryer demanda, par voie d'amendement, l'abrogation de la loi de 1816; c'était pour les deux dynasties la liberté de rentrer en France.

Chateaubriand avait déjà combattu les lois de proscription dans une brochure qu'un député, M. Viennet[2], vint attaquer à la tribune. Berryer, en repoussant le projet, défendit Chateaubriand. Il montra l'écrivain fidèle dans sa protestation à cette indépendance dont il avait fait preuve, au début de sa carrière, contre le meurtrier du duc d'Enghien, et, rappelant ses services, son désintéressement, son patriotisme, l'éclat et la puissance de son génie :

Je le demande, s'écria l'orateur, quelle gloire française M. de Chateaubriand n'a-t-il pas célébrée? Dans toutes les occasions, au péril de sa fortune et au péril de ce qui lui était plus cher encore, au péril de perdre l'affection de ceux auxquels il était si profondément dévoué, quelles libertés, quels droits n'a-t-il pas défendus! Voilà l'homme qu'on a accusé[3]!...

1 Bricqueville (Armand-François-Bon-Claude, comte de), 1785-1844, député de 1825 à 1837 et de 1841 à 1844.

2 Viennet (Jean-Guillaume), 1777-1868, député dès 1827, pair de France en 1840, membre de l'Académie française (1830).

3 16 novembre 1831.

L'hommage alla au cœur de Chateaubriand :

Je n'ai plus besoin de me défendre, Monsieur, écrivit-il aussitôt à Berryer; ma cause a triomphé sous votre drapeau. Je vous parlerais de ma reconnaissance si je n'avais plus à cœur de vous offrir des félicitations que des remerciements [1].

Berryer, continuant son discours, établissait ensuite le sens de son amendement; il le résumait dans ces mots: *plus de proscriptions*. Il repassait les révolutions successives qui avaient renversé tant de pouvoirs et mis en présence tant d'opinions contraires, pour conclure à la nécessité d'un rapprochement « sur des idées communes », entre les partis que ces révolutions avaient laissés derrière elles.

Mais on s'élevait contre ce rapprochement; on invoquait les divisions antérieures des hommes, en déclarant entre eux une conciliation impossible ou, si elle s'opérait, suspecte, parce que l'hostilité contre le gouvernement établi l'aurait seule inspirée.

Et comme à tous ses raisonnements on opposait la foi politique qui faisait de lui et de ses amis « des ennemis publics » :

Pourquoi venir attaquer ces germes d'alliance entre des esprits trop longtemps séparés, répondait Berryer ? Sans doute, vous devez surveiller, comme pouvoir, l'action des partis; mais vous ne devez pas calomnier un sentiment qui peut être vrai, généreux, loyal, entre des hommes fatigués des malheurs du pays...

... Il est des hommes convaincus que dans le principe du retour de la branche aînée des Bourbons, il y avait garantie de liberté et d'ordre au dedans, de paix et d'honneur au dehors. Ils avaient cette conviction quand le pouvoir est tombé. Ils ont prêté obéissance au nouveau pouvoir. Vous leur demandez de

[1] 17 novembre 1831. *Papiers de Berryer.*

changer leurs convictions. *Leurs convictions viendront d'un état de chose meilleur, lorsqu'ils verront que les lois sont fidèlement exécutées, qu'ils peuvent exercer pleinement les droits dont vous leur aurez permis le libre usage, qu'ils jouissent enfin de la liberté que vous avez déclarée inviolable.* Ils doivent vous paraître d'autant plus dignes de confiance, qu'ils manifestent plus librement leurs sentiments, qu'ils ne vous cachent rien; cessez donc de les signaler par des mots odieux.

La Chambre repoussa l'amendement. Berryer fut seul à voter contre la loi de bannissement.

Cet appel à la conciliation, qu'il venait de faire entendre à la tribune, Berryer l'avait développé récemment, devant le tribunal correctionnel de la Seine, dans un procès en diffamation intenté par *la Gazette de France* au *Constitutionnel*[1]. Celui-ci avait accusé la feuille légitimiste de vouloir à la fois « l'absolutisme, la guerre étrangère et la guerre civile ».

Berryer soutint la plainte de *la Gazette*. Il faut citer quelques passages de sa plaidoirie. Ce ne sont pas seulement des paroles de circonstance dictées par une tactique d'opposition; c'est bien le fond de sa pensée qu'il exprime. On voit poindre dans son esprit ces idées de rapprochement, de tolérance, d'union, qui, se développant de jour en jour sous l'empire de l'expérience, deviendront l'inspiration souveraine de sa politique.

Sous une forme générale, il raconte dans les lignes suivantes le travail qui s'est fait en lui :

... Au milieu de ces grandes commotions politiques, chacun reçoit à son tour de grands enseignements. *Dans l'issue de ces événements, il y a de hautes leçons, et pour ceux qui subissent les révolutions et pour ceux qui les ont faites.* Que d'espérances trompées ! que d'illusions détruites ! que de chimères dissipées ! que de systèmes démentis !

[1] 12 novembre 1831.

Les générations passent, se modifient, et spectatrices de ces grands naufrages, jetées au milieu de tous ces débris, elles se demandent ce qu'elles ont acquis pour le bonheur commun. Les haines s'affaiblissent alors; le besoin des sécurités de l'avenir domine tous les cœurs. Tel est l'état actuel de la France; l'aspect du présent, les sages traditions des aïeux, l'expérience des contemporains éclairent peu à peu les esprits, et les jeunes gens que n'ont point compromis des antécédents difficiles, quoique jetés encore sous des bannières différentes, quoique parlant un langage souvent opposé, se sentent animés d'une même pensée, d'une même passion, le salut, la gloire, la grandeur, la prospérité de la commune patrie.

Mais il est dans tous les partis des hommes qu'inquiètent ces rapprochements désirables. Ils s'efforcent de les empêcher, en réveillant les ressentiments du passé, en ranimant les préventions mutuelles, en rappelant aux opinions qu'il s'agit d'unir les souvenirs de luttes et de haines qui doivent à jamais les séparer.

Berryer, qui combattit toujours, même dans son propre parti, ces menées dissolvantes, les flétrit devant le tribunal.

Ces hommes, dit-il, ne se rendent pas coupables seulement d'une offense envers les particuliers; leur délit est un crime public; ils rompent les germes d'union si nécessaire au pays, et c'est contre eux, contre leurs imputations, que les protestations doivent être solennelles, énergiques.

Parmi ces imputations, Berryer relevait dans les articles du *Constitutionnel* les mots de *droit divin* et *d'absolutisme.*

L'absolutisme et le droit divin! Étrange et criminel rapprochement des principes les plus opposés! Le droit divin! Mais c'est la liberté, c'est l'égalité entre les hommes, c'est l'éternelle loi qui les appelle à vivre en société; cette loi n'a point réglé les formes variables des sociétés politiques; elle

n'a attribué à aucun homme une autorité propre et personnelle sur ses semblables. Républiques ou monarchies, tous les États, tant qu'a subsisté au fond des consciences une autorité plus puissante que le pouvoir humain, tous les États ont pu mettre leurs lois fondamentales sous la garde de la religion. Que le dieu Terme fût placé aux limites des champs, que la statue de la Concorde s'élevât au milieu des places publiques, qu'une cérémonie religieuse ait consacré le prince appelé au trône par les lois antiques du pays, ces garanties sacrées des droits sociaux n'en étaient pas le principe.

Cette invocation des croyances et des traditions suffisait pour marquer la distance entre Berryer et le parti républicain, auquel on lui reprochait de faire appel par ses paroles de conciliation. Ceux qui lui adressaient ce reproche l'encouraient les premiers, en faisant aux factions révolutionnaires des concessions que leur refusait l'orateur légitimiste. Malgré lui, la Chambre des députés sacrifiait successivement aux passions du jour l'hérédité de la pairie, l'indissolubilité du mariage, l'anniversaire jusque-là célébré du 21 janvier.

VI.

L'hérédité de la pairie avait été implicitement condamnée dans le débat sur la revision de la Charte. Elle avait contre elle les préventions populaires et aussi, nous l'avons dit[1], le sentiment du Roi qui craignait l'indépendance de la Chambre haute.

Casimir Perier comprenait l'avantage politique de l'hérédité; il avouait, dans l'exposé des motifs de son projet de loi, qu'il eût voulu la maintenir; il concluait néanmoins à son abolition, et pour y arriver, il s'unissait contre les amis du Cabinet à ses plus dangereux

[1] *La Jeunesse de Berryer*, p. 403.

adversaires. Avec M. Odilon Barrot et M. Bignon, le général de La Fayette et M. Audry de Puyraveau [1], tous deux républicains, attaquèrent l'hérédité que défendirent M. Thiers, M. Royer-Collard, M. Guizot. Berryer prit la parole, après M. Guizot, dans la séance du 6 octobre.

La première partie de son discours était consacrée à donner les raisons essentielles de l'hérédité de la pairie; la seconde, à faire ressortir la contradiction du Ministère proposant de détruire une institution dont il eût désiré le maintien.

L'exposé qu'il traça du rôle de la royauté à travers les âges répondait à l'idée que Berryer se fit toujours des devoirs de la monarchie. Ce qu'il exprimait en 1831 à la Chambre des députés, il devait en 1835 le répéter en Allemagne à Charles X.

Les devoirs de la royauté changent avec les temps. Au commencement des sociétés, la royauté est seule législatrice; elle a pour mission d'aider, d'éclairer, de conduire, d'administrer le peuple. Quand ses bienfaits se sont étendus, quand le peuple a prospéré, qu'il a acquis un grand développement, alors, dans un intérêt général, les devoirs de la royauté changent. Elle devient arbitre suprême, justicier impartial, entre les intérêts qui s'agitent et les passions qui sont aussi des intérêts; elle est enfin le pouvoir auquel demeure la force pour faire exécuter les lois de la société. Ainsi, Messieurs, je le répète, *plus un gouvernement aura été salutaire, bienfaisant, fécond, plus il sera nécessaire, en raison même de l'état où le peuple sera parvenu, que ce gouvernement se modifie.*

L'intervention des citoyens dans l'administration et dans la discussion des affaires publiques avait été l'un des effets de cette transformation des gouvernements.

[1] Audry de Puyraveau (Pierre-François) 1773-1852, député sous la Restauration et sous le gouvernement de Juillet, représentant du peuple en 1848.

Mais, au milieu de ces changements, deux intérêts s'étaient maintenus distincts dans la société : l'intérêt de conservation et l'intérêt d'acquisition, le besoin de stabilité et le besoin de progrès; de là deux sortes d'influences dont la société devait s'emparer pour les fixer et leur donner des organes.

Ainsi s'expliquait l'institution des deux Chambres :

Il n'est pas vrai de dire, continuait Berryer, qu'il n'y a plus chez nous d'aristocratie, que l'élément manque. Cet élément se retrouvera toujours chez un peuple qui a vécu, qui a grandi, au milieu des autres nations; qui s'est enrichi par le commerce, par l'industrie, par l'agriculture; qui s'est ennobli par les arts, par les victoires, qui s'est éclairé par ses savants, ses orateurs, ses magistrats. Là se rencontreront de grands noms, de grandes existences, de grandes familles, de grands souvenirs; et s'il se trouvait un peuple à qui son passé n'eût rien laissé de semblable, il serait fort menacé de n'avoir point d'avenir.

Berryer arrivait ensuite à la question qu'il avait déjà indiquée, au commencement de son discours.

D'où vient que le ministère nous a fait une semblable proposition ?

On invoquait à l'appui du projet la raison d'État, la nécessité, la répugnance juste ou injuste de l'opinion publique.

Eh quoi ! s'écriait l'orateur, c'est là une raison d'État ! C'est devant de telles considérations, la précipitation, l'irréflexion, l'injustice d'une répugnance, que l'on s'arrête ! Et l'on appelle cela gouverner !... Quel est donc le devoir du législateur si ce n'est de résister fortement à ce qu'il regarde comme dangereux, comme une manifestation d'erreur publique ? Honte à ceux qui, dans ce cas, désertent leur propre conviction ! Je

cherche en vain une expression pour qualifier cette conduite; une seule, un peu forte, vous me la pardonnerez, peut rendre mon idée, c'est celle de trahison.

Le président du Conseil, alléguant la défaveur dont certains noms de la Chambre des pairs étaient l'objet, avait dit :

Les préventions contre les individus retombent sur les institutions.

Berryer relevait le mot :

C'est un sacrifice lâche et impolitique que fait le ministère de ses propres convictions, non plus à des opinions qu'il réprouve, mais à quelques haines contre des hommes. Mais ces hommes n'accepteront pas, ils ne peuvent pas accepter la loi qui leur sera proposée. C'est un pouvoir public et non privé qui leur a été remis; ils doivent rendre compte de ce dépôt; ils le doivent transmettre intact et n'en pas déshériter l'avenir.

La nuit était venue pendant que Berryer prononçait son discours. La clarté des lustres ajoutait une sorte de gravité solennelle à cette séance, où devait se consommer le sacrifice du privilège distinctif de la pairie. Les pairs de France, en grand nombre, assistaient au débat. Ils entendirent les dernières paroles de l'orateur :

Enfin, on vous a beaucoup parlé de la nuit du 4 août 1789. Vous ne serez pas surpris, d'après l'opinion que vous me connaissez, si je suis loin de voir du même œil que la plupart des orateurs toutes les immolations consenties dans cette nuit. La noblesse française en a subi la longue et juste peine; car ces grands coups que frappent les révolutions ne partent pas tous de la main de l'homme; souvent l'arrêt descend de plus haut, et, pour dire ma dernière pensée, la délibération actuelle ressemble déjà fort à un châtiment.

Adopté le 18 octobre par la Chambre des députés, à la majorité de 386 voix contre 40, le projet fut voté le 28 décembre par la Chambre des pairs à la majorité de 34 voix; majorité que le ministère avait pris soin de s'assurer d'avance, en faisant nommer par une ordonnance royale 36 pairs à vie.

Les reproches adressés par Berryer au gouvernement avaient blessé au vif le président du Conseil. Berryer lui-même nous en a laissé la preuve dans une lettre, où il rapporte un curieux dialogue échangé entre lui et Casimir Perier. Il avait écrit à plusieurs reprises au ministre pour presser la liquidation de la retraite d'un de ses amis, préfet démissionnaire de la Restauration. Ne recevant du président du Conseil aucune réponse, il l'aborda à la Chambre : « Peut-il, Monsieur, y avoir encore des relations entre vous et moi? » demanda vivement Casimir Perier. — « Oui, Monsieur, parce que vous êtes ministre et que j'ai des affaires pour moi et pour mes amis. — Mais après la manière dont vous m'avez traité...? — Il faut toujours me répondre ou me faire répondre par vos commis; dites oui ou non; mais dites-moi quelque chose. — C'est bien mal à vous dont le père était mon ami. — Mais je ne sache pas que j'aie parlé de M. Casimir Perier, négociant à Paris, et associé de mon père dans les mines d'Anzin; j'ai combattu le président du Conseil dans les affaires du gouvernement; je m'étonne que vous confondiez ces deux positions. — Je les confonds, Monsieur, parce que vous m'avez attaqué personnellement; mais vous me le revaudrez; je vous le rendrai. — Je vous attends, Monsieur, mais j'attends aussi une réponse à mes lettres[1]! »

Sur la proposition de M. de Schonen, un projet de loi favorable au rétablissement du divorce fut présenté à la

[1] A la comtesse de Jobal. 14 décembre 1831.

Chambre. Le rapporteur de la commission était M. Odilon Barrot.

Berryer combattit le projet. Sans négliger les considérations religieuses et sociales, il invoqua, avant tout, la liberté de conscience, liberté violée par l'obligation que l'on imposait à l'époux, en faveur duquel le tribunal avait prononcé la séparation, de reprendre une communauté de vie odieuse, ou d'accepter le divorce interdit par sa foi.

Je ne connais pas, disait Berryer, de disposition plus contraire à la liberté de conscience.

Un partisan du projet avait prétendu que le divorce était nécessaire comme le suicide qui, en certains cas, était le seul moyen de se débarrasser de maux devenus intolérables.

Voulez-vous, demanda Berryer, écrire dans vos lois la liberté du suicide? Vous ferez la même chose, en déclarant la liberté du divorce?

Le projet ne passa point alors dans nos lois : adopté au Palais-Bourbon, il fut repoussé par la Chambre des pairs.

VII.

Une autre proposition, conséquence prévue par Berryer lui-même du rappel en masse des régicides, le trouva encore pour adversaire. Ce fut la proposition de M. Portalis[1], portant abrogation de la loi du 19 janvier 1816, qui prescrivait la célébration annuelle de l'anniversaire du 21 janvier déclaré deuil national.

[1] Portalis (Auguste-Joseph-Melchior) 1801-1855, député sous le gouvernement de Juillet, conseiller à la Cour d'appel de Paris, procureur général près la même cour et représentant du peuple en 1848.

La discussion s'ouvrit le 23 décembre. Berryer prit le premier la parole.

Son exorde, un des rares morceaux qu'il ait revus, posait gravement la question.

Messieurs, les lois qui consacrent la commémoration d'un grand événement agissent puissamment sur les mœurs, ou sont réformées par elles; l'opinion publique respecte ces lois ou les dédaigne; elles peuvent tomber en désuétude. La postérité apprécie la sagesse ou l'aveuglement de leurs auteurs, la prudence ou les passions de ceux qui les ont mises en oubli... Il est toujours inutile, mais quelquefois difficile ou dangereux d'en prononcer l'abrogation.

Certes, pour chacun de ceux qui m'entendent, ce fut un événement terrible, auquel on ne peut penser sans éprouver de vives émotions, sans se sentir plongé dans des méditations profondes, que la catastrophe du 21 janvier 1793. C'est une époque sinistre dans nos annales, et comme l'a dit l'auteur même de la proposition que je combats, *un jour triste au milieu des jours les plus tristes de notre histoire.*

Peut-il être parmi nous une commémoration plus solennelle que celle qui réunit les grands souvenirs du supplice d'un roi, d'une reine, de la mort violente d'un enfant-roi, et de tant de princes et de princesses du sang royal de France?

Cette solennité funèbre, faut-il donc l'abolir? Faut-il effacer de la pensée des peuples ces immenses souvenirs?

La proposition n'émanait point du Cabinet; elle avait pour elle l'appui secret de la Cour; le président du Conseil la subissait comme il avait subi la loi de bannissement. M. de Ségur, qui vint en combattre les termes à la Chambre des pairs, était approuvé par Casimir Perier, tandis que le soir, à la réception des Tuileries, le Roi et sa sœur Madame Adélaïde lui marquaient leur mécontentement [1].

Berryer ne pouvait ignorer ces divergences. Il se sen-

[1] *Hist. et Mémoires du général comte de Ségur*, VII, p. 421.

tait en accord avec un grand nombre de ses auditeurs. Il n'avait devant lui que des partisans de la monarchie nouvelle; il leur faisait appel à tous, quelle que fût leur manière de la comprendre, ceux-ci plus préoccupés de la rattacher aux traditions anciennes, ceux-là de la fonder sur les principes de la Révolution. Aux premiers, à ceux qui voulaient le respect du passé, il rappelait que ce qui avait été frappé le 21 janvier 1793, ce n'était pas seulement un roi, c'était la royauté elle-même, et dans la royauté, le pouvoir social, dépositaire de la souveraineté du pays.

A ceux qui invoquaient la révolution de 1789, qui aimaient la liberté, mais détestaient les excès dont elle fut souillée :

Quel homme, demandait-il, fut plus juste, quel monarque fut plus bienveillant que l'infortuné Louis XVI? Quel prince a fait plus pour la liberté de son pays?

Quelques murmures se font entendre. L'orateur les réprime aussitôt par cette apostrophe :

Messieurs, la question est grave. Au jour du jugement, il fut permis de parler des vertus de Louis XVI; je ne vois pas que la Convention ait interrompu les défenseurs du roi.

Alors, au milieu du silence de l'Assemblée, Berryer énumère les grandes œuvres de Louis XVI, la torture abolie, la suppression des corvées, les hôpitaux améliorés et multipliés, les états généraux convoqués, et cette vaste confédération des peuples de France réunis pour concourir à la rédaction des cahiers, sur lesquels devaient être méditées et opérées les réformes. Il rappelle le titre que l'Assemblée nationale donna elle-même au Roi, le monument déjà commencé qui devait lui être élevé; il demande que le monument soit achevé et qu'aux

pieds de la statue du monarque, soit inscrit l'hommage de la Constituante : *A Louis XVI, restaurateur des libertés françaises.*

Vous aimez la liberté, dit-il, vous détestez ses excès; eh bien, rappelez-vous que le jour où Louis XVI porta sa tête sur l'échafaud ouvrit un abîme où les amis de la liberté furent précipités à leur tour, qui engloutit les Barnave, les Vergniaud, les Chapelier et tous les défenseurs les plus illustres de cette liberté. Voulez-vous maintenant abroger la loi?

L'abrogation fut votée, non sans déchirement. La Chambre des pairs y était hostile; elle n'accepta la résolution de la Chambre des députés qu'en la modifiant. Elle décida une première fois, comme l'avait demandé M. de Ségur, que le 21 janvier demeurerait un jour de deuil national. La Chambre des députés lui ayant de nouveau renvoyé son projet portant l'abrogation pure et simple de la loi de 1816, elle se résigna à le voter, mais en qualifiant le 21 janvier de *jour à jamais déplorable.* L'expression resta dans le texte législatif.

VIII.

Les grandes lois d'ordre social ou politique n'avaient pas seules provoqué l'intervention de Berryer.

Les débats financiers, la défense des pensionnaires de la liste civile, qu'il soutint victorieusement contre M. Dupin, la discussion des douzièmes provisoires, dans laquelle il proposa une réduction appuyée par un si grand nombre de députés, qu'au vote la première épreuve fut déclarée douteuse, la réclamation des Trappistes de la Meilleraye, envahis dans leur domicile par la force armée, l'appelèrent à la tribune.

Un incident de la discussion du budget le mit de nou-

veau en lutte personnelle avec Casimir Perier. On avait demandé au gouvernement des explications sur la disparition du caissier général du Trésor, M. Kessner, et sur le déficit de la Caisse.

De vives paroles venaient d'être échangées entre MM. Thiers, Laffitte, Garnier-Pagès et le président du conseil.

Berryer posa à son tour des questions pressantes :

Je n'accuse pas, dit-il, à plusieurs reprises, mais... j'exprimerai mon étonnement sur le caractère étrange de cette affaire. Jamais, dans aucun pays où il existe une morale et une foi politique, on n'a vu un pareil concours d'éloges, de secours et d'approbations pour un vol aussi scandaleux.

Casimir Perier répondit avec amertume, et s'écria en terminant :

Si vous croyez que nous soyons coupables de prévarication, ce n'est pas par des insinuations que vous devez procéder, mais par des accusations... Accusez-nous, mais du moins ne nous calomniez pas.

Berryer, prenant pour lui l'interpellation, la relève aussitôt :

J'avoue, dit-il, que je ne me croyais pas exposé à ce qu'on prononçât ces paroles, en se tournant de mon côté ! Et comment se fait-il que je sois l'objet d'une telle interpellation, quand je viens ici remplir un devoir public, quand j'exprime à cette tribune des sentiments qu'il m'appartient et que je me glorifie d'avoir ! Les paroles qu'on a prononcées, je ne croyais pas les mériter et je les repousse avec une juste indignation.

Les centres l'interrompent :

Silence ! Messieurs ! Il n'est rien de plus sacré que le droit qui m'appartient de répondre à l'apostrophe dont j'ai été l'objet. »

Casimir Perier protesta qu'il n'avait point entendu

s'adresser à Berryer, mais seulement à ceux qui avaient accusé le Préfet de police et déclaré que le président du Conseil était avec lui de complicité.

Le 2 décembre 1831, Berryer, reprenant l'amendement qu'il avait soumis à la précédente assemblée lors du débat sur la loi des élections, demanda le rétablissement du suffrage à deux degrés. La proposition trouvait appui dans la presse; une insurrection avait récemment éclaté à Lyon; les feuilles anglaises l'attribuaient au caractère trop restreint du suffrage, ajoutant que si les pouvoirs publics refusaient la réforme électorale, c'était dans la crainte qu'elle ne profitât au parti légitimiste. La Chambre, en effet, n'admit pas la proposition, et M. Odilon Barrot tint à défendre la gauche du soupçon de l'avoir inspirée.

Cette question du suffrage à deux degrés commençait à s'agiter dans un journal qui devait donner à l'opinion royaliste une impulsion puissante, en même temps que de graves embarras.

Nulle feuille n'a, plus que la *Gazette de France*, entouré d'hommages les dernières années de Berryer; nulle, depuis sa mort, n'a été plus fidèle à sa mémoire. C'est un devoir pour nous de le dire, avant d'aborder un récit où nous aurons souvent à rappeler les attaques de ce journal contre Berryer.

En 1831, la *Gazette de France* avait à sa tête M. de Genoude[1]. Né à Grenoble d'une famille obscure, anobli par Louis XVIII, lors de son mariage avec Mlle de Fleury, jeune fille que protégeait la duchesse de Bourbon, M. de Genoude avait brillamment débuté sous la Restauration dans les luttes de la presse. Il défendit la politique de M. de Villèle dans l'*Étoile*, qui bientôt s'appela la *Gazette de France*. Devenu veuf, il entra dans les ordres

[1] Genoude (Antoine-Eugène de), 1792-1849, député de 1846 à 1848.

sans renoncer au journalisme. Il continua sous l'habit ecclésiastique à diriger la *Gazette*, mêlant la prédication et la polémique, publiant les œuvres des grands apologistes, et menant une guerre implacable contre le régime de 1830. Esprit actif, remuant, ambitieux d'influence et de renommée, fertile en expédients, il avait des intuitions justes, qu'il exagérait jusqu'à les tourner en sophismes, et gâtait par l'exclusive opiniâtreté de ses vues personnelles le mérite peu commun d'une prodigalité très généreuse.

M. de Genoude avait, dit-on, payé de ses fonds, sous la Restauration, l'impression des premières poésies de Lamartine, alors inconnu. Sous Louis-Philippe, il couvrit à grands frais la France de journaux qui, propageant dans les provinces son nom et son système, arrivaient à lui persuader que l'un et l'autre étaient populaires. Sa fortune passa presque tout entière au service de sa cause. La *Gazette de France* exerçait sur plusieurs points, dans le Midi surtout, une action considérable. Elle avait contribué, comme Berryer dans le Parlement, à relever le parti légitimiste, affirmant et prouvant sa vitalité, quand on publiait sa mort, défiant ses vainqueurs, cherchant dans les traditions de la vieille France, dans les cahiers de 89, des souvenirs de liberté, de gloire et d'indépendance qu'elle offrait aux jeunes générations, pour les gagner à la monarchie.

Absolu dans ses idées et souple dans ses allures, impérieux et sans rancune, M. de Genoude pardonnait aux autres, non seulement leurs torts, mais, chose plus rare, les siens. De là les contradictions de son attitude envers Berryer. Il l'aimait sincèrement et l'eût voulu toujours d'accord avec lui : « Que ne ferions-nous pas réunis ! » disait-il. Mais il rêvait de l'assujettir à une politique dont le caractère abstrait et tranchant, en dehors des faits et des hommes, était à l'opposé de l'esprit de

Berryer, et, soit jalousie de sa gloire, soit déplaisir de ses dissidences, il engagea contre lui une lutte acharnée avec des élans soudains d'affection et de justice, partagé qu'il était entre l'attrait qu'il sentait pour le caractère de l'orateur et l'ombrage que lui donnait son ascendant.

La *Gazette de France* avait ouvert une campagne en faveur de ce qu'elle appelait le « Parti national »; elle invoquait l'ancienne Constitution, attaquait la Charte de 1814 aussi bien que celle de 1830, réclamait la périodicité des « États généraux », tout en se rapprochant par ses vues sur le suffrage universel des théoriciens de la souveraineté du peuple. Elle dédaignait en général les opinions moyennes pour lier partie avec les extrêmes.

Cette tactique avait amené entre elle et le *Courrier de l'Europe* des débats fâcheux dont Berryer avait à cœur d'étouffer les premiers éclats.

M. de Genoude venait de publier une déclaration de principes, à laquelle avaient répondu, de province, de nombreuses adhésions. Il demanda à Berryer de la signer.

Désireux d'apaiser les querelles sans s'engager au delà de sa pensée, Berryer ne donna pas sa signature; mais il écrivit à M. de Genoude une lettre amicale dans laquelle, reprenant le programme de gouvernement qui leur était commun, il s'associait « dans une pensée nationale aux courageux efforts de la *Gazette de France* ».

Je ne crois pas, disait-il, qu'il soit utile que je vous adresse une adhésion que je m'efforce de proclamer chaque jour à la tribune et au barreau; mais vous me trouverez toujours prêt à manifester mon ardent désir d'une entière union des royalistes, et à cimenter entre nous cette communauté de convictions, d'intentions et de vœux, qui doit animer tous les

hommes sincèrement dévoués à la liberté, à la gloire, à la prospérité de notre chère France[1].

La déclaration de la *Gazette de France* la fit traduire en cour d'assises, ainsi qu'un juge au tribunal de la Seine, M. Fouquet, qui en avait publiquement adopté les termes. Berryer défendit le magistrat devant le jury, et le fit acquitter[2]. Il avait également couvert de sa parole, à Rouen la *Gazette de Normandie,* à Paris le *Courrier de l'Europe.*

Mal reproduite dans les journaux, sa plaidoirie de Rouen, il le disait lui-même, avait eu un grand succès:

Je fais assez peu de cas de ce que je fais, mais ç'a été un de mes bons jours. Il est merveilleux comme le peuple jacobin (ils étaient plus de 1.500) écoutait avec intérêt, je dirai même avec respect, ce que j'ai dit pour Henri V[3].

IX.

A la fin du mois de février 1832, Berryer partit pour la Vendée, alors en proie aux rigueurs du régime militaire. Craignant des troubles dans cette province, le général de la Fayette y avait envoyé, en 1830, des commissaires qui, se croyant revenus aux jours de la Révolution, déchaînèrent sur les habitants les tracasseries, les persécutions et les violences. Sous prétexte d'étouffer une insurrection qui n'existait pas, ils avaient semé les griefs d'où elle pouvait naître. De là des résistances, des luttes, dans lesquelles se trouvaient mêlés à des gens sans aveu, à des conscrits réfractaires, de vieux

1 23 avril 1832.
2 16 mai 1832.
3 4 janvier 1832, à la comtesse de Jobal.

soldats des grandes guerres, suspects sans être coupables, et devenus ennemis à force d'être traités comme tels. Neuf paysans, inculpés d'avoir fait partie des bandes que poursuivaient les troupes, invoquèrent le secours de Berryer. Ils devaient être jugés par la cour d'assises qui, à cette époque, siégeait à Fontenay-le-Comte. Berryer se rendit à leur appel.

J'ai vu ce matin nos accusés, écrivait-il; c'est quelque chose d'admirable que ces gens-là. Je vous en raconterai des mots qui vous feront plaisir. C'est un peuple à part, plein d'esprit, de piété, de courage, de désintéressement. Qui n'aurait autre passion que les passions politiques, retremperait son âme en ces contrées [1].

Mais voici que deux jours après, au sortir de l'audience, Berryer apprend la mort du président Amy [2]. Quelle douleur est la sienne! Tout son cœur se révèle dans le cri qu'elle lui arrache.

Ah! mon Dieu! Quelle nouvelle je reçois! Que vous dirai-je? Vous sentez tout ce que je souffre! Ah! que je vous plains! Que je regrette ma dernière lettre qui va arriver si mal! Excusez-moi, plaignez-moi aussi; j'étais si loin d'y penser, et je me reproche d'avoir parlé si légèrement de cette maladie, quand je n'avais qu'à pleurer l'un des hommes qui m'a le plus aimé et que j'aimais le plus. Pauvre cher Président! Comment! je ne le reverrai plus!... Vous savez combien je l'aimais, plus que personne peut-être; je l'ai toujours trouvé si bon, si amical, si paternel pour moi; c'est lui qui m'encouragea dans les débuts de ma carrière; c'est lui qui se faisait en tous lieux mon défenseur et mon ami. Son esprit, son cœur, son caractère, avaient pour moi un charme inexprimable; je me complaisais à le regarder dans les moindres détails de sa vie.

[1] 2 février 1832, à la comtesse de Jobal.

[2] Sur le président Amy et ses relations avec Berryer, voy. la *Jeunesse de Berryer*, p. 261.

Pauvre chère madame! Je voudrais être auprès de vous; je partage si bien toutes vos peines; je sens si bien ma perte; je sens si bien la vôtre. Vos chagrins sont miens, et je ne sais que vous qui me puissiez consoler; peutê-tre ma voix vous serait-elle bonne. Vous savez combien mon attachement pour vous est vrai, profond; je vous aime de toute l'affection que m'accordaient les deux amis que nous avons perdus[1].

Au milieu de ce débat terrible dans lequel il y a neuf vies à défendre et à sauver, Berryer ne cesse de penser à la mort de son vieil ami; il en rêve la nuit; le jour il en remplit ses lettres; la douleur a-t-elle passé dans son éloquence pour la rendre encore plus émouvante? Le fait est qu'il persuade le jury. Les neuf accusés sont acquittés. Son voyage est un triomphe; la population est à ses genoux; son nom est répété avec des transports de reconnaissance dans toutes les chaumières de la Vendée.

Une autre accusation, capitale aussi, mais d'une étrange nature, l'appela, le 6 mai, devant la Cour d'assises de la Seine. Le roi Louis-Philippe, étant sorti à pied du Palais-Royal, le 22 février, avait été serré de près, dans une rue voisine, par un cabriolet. L'incident n'avait pas eu de suites et semblait oublié, lorsqu'au bout de quatre jours, on s'enquit du cocher. Le maître de la voiture déclara qu'il avait conduit lui-même; interrogé par le juge d'instruction, il fut, après quelques explications, mis en liberté. C'était un jeune homme de bonne famille; il s'appelait Bertier de Sauvigny, petit-fils de celui qui avait péri victime des fureurs populaires en 1789. Légitimiste, on le supposa criminel : il fut traduit en cour d'assises, comme coupable d'attentat contre la vie du Roi.

C'était le cas pour le défenseur, — et Berryer n'y

[1] M. Masure, père de Mme de Jobal, mort en 1827, et le président Amy. — Lettres des 29 février et 1er mars 1832.

manqua pas, — de rappeler le mot du duc de Berry, qui, violemment heurté par une voiture, s'était contenté de dire : « Cela m'apprendra, quand je serai en voiture, à penser aux gens qui sont à pied. »

Mais l'affaire, dont on n'eût pu que sourire, devenait un drame, et la voix de l'orateur s'éleva pour laver le nom de Bertier de Sauvigny et juger le caractère à la fois « ridicule et terrible » du procès.

... Jusque-là, le nom du prévenu était ignoré. Quel est-il donc? c'est M. Bertier de Sauvigny. M. Bertier de Sauvigny, c'est bien autre chose, c'est un nom très connu. Son père, son grand-père, furent autrefois les premiers magistrats de cette ville; son grand-père mourut dans la première Révolution, victime des fureurs populaires. Le petit-fils ne doit pas aimer les révolutions. Il doit être attaché à la branche aînée des Bourbons. Ce n'est pas là un homme qui puisse être ami du nouvel ordre de choses introduit en France...

... Cette pensée fermente et donne l'idée d'un procès criminel. Le nom qu'on n'aime pas éveille la pensée du crime. Et tout en disant qu'on est généreux, qu'on respecte plus que qui que ce soit la liberté des consciences, la fidélité des souvenirs, on admet l'idée d'un assassinat. On se trompe. M. Bertier et sa famille peuvent être dévoués à la branche aînée des Bourbons... Mais dans cette famille, vous trouverez des victimes, vous ne trouverez jamais un meurtrier!...

Les applaudissements de l'auditoire accueillirent les paroles de l'avocat, et, comme on pouvait le prévoir, le jury déclara l'accusé non coupable.

En ce moment, le choléra, jusqu'alors inconnu en Europe, désolait Paris. Il y était depuis deux mois. L'inquiétude et le deuil planaient sur toutes les familles. La Chambre, réduite par de nombreux départs à la moitié de ses membres, avait rapidement clos sa session. Le 1er avril, Casimir Perier accompagnait à l'Hôtel-Dieu

le duc d'Orléans, qui, assisté de son jeune frère, le duc de Nemours, se prodiguait pour visiter les malades. Cinq jours plus tard, le président du Conseil était atteint par le fléau. Son état s'aggrava rapidement; sur la propre demande du ministre, on dut charger M. de Montalivet de le remplacer à l'Intérieur. La crise parut enfin se calmer. Le choléra était en décroissance; on se prenait à espérer la guérison de Casimir Perier, lorsqu'un nouvel accès l'emporta, le 16 mai 1832. Il avait cinquante-cinq ans. Sa mort fut une calamité publique. Il avait rétabli l'ordre, vaincu les factions, donné au pouvoir, devant l'Europe comme en France, le caractère d'un gouvernement régulier, constitué au sein de la Chambre une majorité et dans le pays un parti de conservation. Ceux-là mêmes que leur situation politique rendait fatalement ses adversaires, pour peu qu'ils eussent l'esprit clairvoyant et le cœur haut placé, ne pouvaient refuser leur hommage à cette grande mémoire[1].

1 « Un homme de courage a disparu », écrivait quelques mois plus tard Chateaubriand, en parlant de Casimir Perier qu'il appelait encore « un noble citoyen », dans son *Mémoire sur la captivité de Madame la duchesse de Berry*. (1833, p. 83.)

CHAPITRE II.

LA PRISON DE NANTES.

Opinions diverses des royalistes sur la conduite à tenir dans l'opposition. — Le parti militaire. — On apprend que la duchesse de Berry a paru dans le Midi et est attendue en Vendée. — Délibération du Conseil royaliste qui siège à Paris. — Berryer se charge de porter à la duchesse de Berry une note rédigée au nom du Conseil par Chateaubriand pour la supplier de renoncer à son entreprise. — Berryer se rend à Nantes. — La métairie des Mesliers. — Entrevue de Berryer avec la duchesse de Berry. — Après une longue résistance, la princesse lui promet de quitter la France. — Sur les renseignements contenus dans une lettre, timbrée de Toulon et en réalité fabriquée à Nantes, la duchesse de Berry, croyant le Midi soulevé, renonce à partir pour ne pas manquer à ses amis. — Douleur de Berryer à cette nouvelle. — Ses lettres à la duchesse de Berry. — Seconde note écrite et signée par Chateaubriand. — Menacé d'arrestation, Berryer s'éloigne. — Il est arrêté à Angoulême et ramené à Nantes. — Sa conversation avec le général Solignac, commandant la 12e division militaire. — Il est enfermé et mis au secret dans la prison de Nantes. — Chateaubriand, le duc de Fitz-James, M. Hyde de Neuville sont arrêtés à Paris et interrogés par le juge d'instruction. — Leur témoignage en faveur de Berryer. — Lettres écrites par Berryer durant sa captivité. — Ses réponses au juge d'instruction. — M. Mocquard lui écrit pour lui proposer de le défendre. — Arrêt de la Cour de cassation contre la légalité de l'état de siège. — Berryer, jusque-là soumis à la justice militaire, est rendu à la juridiction de droit commun. — Arrivée à Nantes de Mme Berryer et du père de Berryer. — Efforts de Berryer père pour sauver son fils, dont les déclarations trop hardies l'effraient. — La Chambre des mises en accusation de la Cour royale de Rennes renvoie Berryer devant la Cour d'assises de la Loire-Inférieure, comme

complice de l'insurrection de l'Ouest. — Incident inattendu qui retarde la procédure. — L'affaire est renvoyée par arrêt de la Cour de cassation devant la Cour d'assises de Loir-et-Cher. — Translation de Berryer à Blois. — Sa conversation avec le procureur général d'Orléans. — L'audience de la Cour d'assises de Loir-et-Cher est un triomphe pour Berryer. — Le ministère public abandonne l'accusation et le jury prononce l'acquittement. — Berryer part pour la Suisse. — Il apprend à Genève l'arrestation de la duchesse de Berry et rentre aussitôt en France. — Formation du cabinet du 11 octobre. — Arrestation de la duchesse de Berry. — Impression produite par sa noble attitude. — Elle est conduite à la citadelle de Blaye. — Lettre que lui écrit Berryer. — Discours de Berryer dans la discussion sur les pétitions adressées à la Chambre des députés en faveur de la duchesse de Berry. — Entretien de Berryer avec M. Thiers, ministre de l'intérieur. — Déclaration du mariage secret de la duchesse de Berry. — Plaidoirie de Berryer pour Chateaubriand. — Duels entre légitimistes et républicains. — Lettre de Berryer à M. Garnier-Pagès. — Son discours à la Chambre contre la liberté du mariage des prêtres. — Berryer part pour le Midi. — Écotay et Morville.

I.

On a déjà pu entrevoir que deux courants s'étaient produits dans la portion militante du parti légitimiste.

Les uns, à la suite de la *Gazette de France*, s'adressaient au pays plus qu'aux Chambres et cherchaient dans une revendication démocratique du suffrage universel le retour de la royauté; les autres, que représentaient Berryer à la Chambre des députés et le marquis de Dreux-Brézé [1] à la Chambre des pairs, usaient de tous les droits que reconnaissait la Charte, du scrutin comme de la presse, pour engager le parti dans les voies parlementaires, et faire de lui le plus ferme défenseur de ces principes d'ordre et de liberté, qui, menacés par les factions, ne leur semblaient pas garantis par le régime issu des journées de Juillet.

[1] Scipion de Dreux, marquis de Brézé, 1793 — 1845.

En regard de ces deux opinions, il y en avait une troisième qui n'entendait pas se renfermer dans la légalité. Dédaigneuse des débats du parlement, généralement hostile à la Charte, elle ne fondait que sur les armes le triomphe de la cause.

Elle voyait déjà prêtes à se soulever ces provinces de l'Ouest et du Midi, où les procédés arbitraires de la police et les insultes de la démagogie suscitaient tant de colères, et, n'attendant rien des luttes quotidiennes et laborieuses de la vie publique, elle hâtait de ses vœux le coup de main qui devait tout emporter.

Ces espérances et ces pensées guerrières avaient été transmises aux princes exilés. Accueillies d'abord par Charles X, qui conféra éventuellement la régence à la mère du duc de Bordeaux, elles avaient peu à peu éveillé ses doutes.

La duchesse d'Angoulême, prête à tous les périls, mais ennemie des aventures, s'y montrait contraire. La duchesse de Berry les embrassait avec passion. Elle ne se pardonnait pas de ne s'être point rendue avec son fils, en 1830, sur le théâtre du combat. Elle tressaillait à la voix de ceux qui venaient, dans sa retraite de Massa, lui offrir le moyen de réparer cette faute, et prenant leurs ouvertures pour un appel du parti, elle se faisait un devoir d'y répondre.

Au mois de mai 1832 les amis de la légitimité apprirent que la princesse était en France, qu'elle avait paru dans le Midi, qu'on l'attendait en Vendée et que l'insurrection était imminente.

Les royalistes avaient à Paris un conseil formé du maréchal Victor, duc de Bellune, du duc de Clermont-Tonnerre, de Chateaubriand, du duc de Fitz-James, de M. Hyde de Neuville et de Berryer. Au premier bruit de l'événement, le conseil se réunit; on échangea les avis. Il n'y avait qu'une voix pour déplorer l'entreprise; on

décida qu'il fallait à tout prix faire connaître la vérité à la princesse et prévenir par son départ immédiat une catastrophe inévitable.

Chateaubriand rédigea une note exprimant les sentiments unanimes; mais à qui la confier? Berryer devait aller plaider à Vannes. Il propose de se charger du message et, sous prétexte de se rendre à son poste d'avocat, de pénétrer auprès de la duchesse de Berry. L'offre est acceptée avec reconnaissance. Berryer fait aussitôt ses préparatifs. Le soir, il était à une réception, ne faisant pas mystère de son voyage, dont le vrai motif demeurait inconnu. Mais il avait peine à dissimuler son inquiétude, et ses amis ne s'expliquèrent que plus tard la tristesse répandue sur son visage [1].

Berryer quitta Paris le 20 mai. Le 22, il était à Nantes, et s'y rencontrait avec le maréchal de Bourmont, arrivé le 19. Pénétré lui-même des hasards de la campagne, Bourmont avait inutilement conjuré la duchesse de Berry de repasser la frontière. Il approuva le projet de Berryer, lui donna toutes facilités pour l'exécuter, et, en sa qualité de commandant supérieur de l'armée vendéenne, il prit sur lui d'envoyer à tous les chefs un ordre suspensif.

Le même jour, Berryer se rendit à la Grange, chez le marquis de Goulaine, l'un des chefs de l'armée royaliste qui, avec plusieurs de ses collègues, avait déjà fait parvenir à la duchesse de Berry les plus vives instances pour la détourner de l'expédition. Arrivé à la Grange, Berryer y laisse le cabriolet qui l'avait conduit; il monte à cheval, accompagné d'un parent de M. de Goulaine, M. de

[1] Un de ses amis, M. Raulin, lui écrivait, en parlant de cette soirée. « J'avais un triste pressentiment lorsque je vous ai vu partir, et je vous l'ai même dit, je crois. Vos adieux chez Mme Jaubert furent tristes. Vous prétextiez en vain un départ pour des affaires ordinaires; il était facile de voir que des soins plus graves vous appelaient en pays breton. » 26 août 1832. *Papiers de Berryer.*

Goyon, qui connaissait l'asile où s'était cachée la princesse.

Il était huit heures du soir. La route était sombre, hérissée de périls, sans cesse battue par les troupes, mais gardée par l'étonnante vigilance des paysans vendéens. Un éclaireur à cheval précédait les deux voyageurs; un autre marchait à deux cents pas derrière eux. De temps en temps, l'éclaireur poussait un cri; c'était une manière de demander si les chemins étaient libres. Un second cri répondait, répercutant le premier comme un écho; c'était signe qu'on pouvait avancer.

Il y eut un moment d'incertitude. Au cri accoutumé nulle réponse n'avait été faite. Quelque danger existait dans le voisinage. Les cavaliers hésitent entre deux chemins qui conduisent au même but; puis ils s'engagent à droite, sous d'épais ombrages. Bientôt l'éclaireur s'arrête et commande le silence. Une patrouille s'avançait; on entendait le pas régulier des soldats; leurs armes brillaient dans la nuit. Les quatre voyageurs se réunissent; c'était fait d'eux si un de leurs chevaux avait henni. Heureusement aucun ne bougea, et la troupe passa sans se douter de la capture qui s'offrait à elle.

On approchait de la métairie des Mesliers. Un peu avant d'arriver, Berryer et ses compagnons mettent pied à terre, et, enfonçant dans les marais jusqu'aux genoux, ils parviennent à la métairie. Un escalier aux marches inégales s'appuyait contre le mur extérieur; on y fait monter Berryer. La porte s'ouvre sur une chambre étroite et pauvre, aux murs nus, ayant pour tout mobilier un lit de bois blanc, une table où se trouvent des papiers et deux pistolets, et dans un coin, une chaise sur laquelle est jeté un vêtement de paysan.

C'était là que reposait, à demi couchée sur le lit, le corps enveloppé d'un châle écossais, la régente de France.

On se figure l'impression dont fut saisi Berryer en voyant dans ce réduit la mère de son roi. Le souvenir de cette grande race, l'intrépidité de cette femme héroïque, les périls qu'elle était venue affronter, la difficulté de l'y soustraire, se réunissaient pour l'émouvoir. Il lui fallut se faire violence pour présenter à la duchesse de Berry le message dont il était chargé et l'appuyer de sa parole. Ce n'était pas la première fois que la princesse entendait ce langage; elle avait eu la veille une conférence avec quelques-uns des plus valeureux chefs vendéens qui, au nom de leurs frères d'armes, l'avaient suppliée d'ajourner l'entreprise.

Elle ne revenait qu'avec quelque impatience à ce pénible sujet. La note de Chateaubriand, écrite par Pilorge, son secrétaire, ne portait pas de signature. Le premier mouvement de la duchesse de Berry fut d'en contester l'authenticité. Mais sa vivacité se calma aux accents de Berryer; elle l'écouta bientôt avec attention. Elle soutint énergiquement sa résolution, et ce fut, pendant trois heures, dans le silence de la nuit, à quelques pas des rondes militaires qui parcouraient le pays, une lutte dramatique entre cette fille des rois, passionnée pour le péril, et cet orateur, le premier de son temps, défendant contre les élans de son cœur le parti dont sa raison, son patriotisme et sa fidélité même lui démontraient la nécessité.

J'ai vu hier notre amie, écrivait le lendemain Berryer[1]. Quel spectacle! quelle scène! Oh! j'avais bien des larmes dans les yeux et dans le cœur, et il m'a fallu lui être dur. Du moins, elle a aperçu, je crois, le combat qui se livrait en moi, et elle me l'a dit.

Enfin à trois heures du matin, vaincue sans être con-

[1] 24 mai 1832, à la comtesse de Jobal.

vaincue, la duchesse de Berry céda. Elle promit de quitter la France. Berryer lui avait offert ses services pour faciliter son départ. Il devait attendre, dans un endroit convenu, près de la mer, la réponse de la princesse et peut-être la princesse elle-même.

Il se trouva au rendez-vous fixé. L'attente dura plusieurs heures; elle fut pour lui pleine d'angoisses qu'il n'oublia jamais. Il craignait à tout instant que Madame, si elle venait le rejoindre, ne fût arrêtée par quelque patrouille; il sentait l'effroyable responsabilité dont le chargeraient ceux qui avaient blâmé sa démarche.

Les promoteurs de la guerre civile ne lui pardonnaient pas, en effet, d'avoir tenté de l'empêcher. Déjà ils avaient adressé de Nantes un message aux chefs vendéens pour les engager à se défier d'un célèbre avocat qui ne venait que dans l'intention de paralyser le mouvement du pays. Quelques-uns, le tenant pour un traître, voulaient qu'on l'arrêtât [1].

Enfin, à six heures du soir, Berryer reçut le billet suivant :

La nuit porte conseil; vous croirez facilement que j'ai beaucoup réfléchi à ce que nous avons dit. Le résultat de mes réflexions est de ne pas fuir les dangers que ma présence a pu rendre plus graves pour mes amis. Je reste donc dans ce pays, où je crois être sûre de trouver à me cacher avec autant de sûreté qu'à Nantes... Je ne puis que vous savoir gré de votre démarche qui a été dictée par votre dévouement à la cause de mon fils... Je compte toujours sur vous en toutes circonstances... Le parti que je prends est fortifié par les lettres que je reçois à l'instant du Midi [2].

Ces lettres que la duchesse de Berry croyait recevoir du Midi étaient apocryphes. Les hommes du parti

[1] Lettre de M. de Grandville à Berryer, 1832. *Papiers de Berryer.*
[2] *Papiers de Berryer.*

de la guerre, redoutant l'effet du voyage de Berryer, les avaient fabriquées à Nantes en y mettant le timbre de Toulon[1]. Elles étaient adressées à M. Bernard, nom sous lequel la princesse s'était cachée dans le Midi. On l'informait dans cette correspondance que le Midi était en feu et comptait sur elle pour soulever la Vendée.

Quand ces nouvelles lui arrivèrent, la duchesse de Berry se disposait à partir pour rejoindre Berryer. C'en fut assez pour changer ses projets.

« Je croyais tout conclu, et on a changé de visée... ah! que j'enrage[2]! » écrivait Berryer au reçu du fatal billet. Une nouvelle lettre lui confirma, trois jours après, la résolution de la princesse.

De son côté, il ne renonçait pas à l'espoir de l'ébranler. Il lui adressa lettres sur lettres, reprenant et développant tous les arguments, qui, dans l'intérêt de la royauté légitime, lui semblaient commander l'abandon de l'entreprise.

La première de ces lettres est datée du 29 mai[3]. En remerciant la duchesse de Berry du témoignage qu'elle accordait à « son zèle pour la cause royale » :

... Jamais peut-être, écrivait Berryer, une circonstance plus importante ne me sera offerte de dire à Madame des vérités dont je suis profondément convaincu, et de lui soumettre des observations plus graves sur les immenses intérêts qui reposent en elle. J'aurais désiré en entretenir Madame de vive voix; mais elle me signale les dangers des conférences. Il n'est

1 « La lettre qui fut remise à Madame après ton entrevue avec elle, lettre qui la détermina à t'écrire *qu'elle ne pouvait plus partir avec toi*, a été fabriquée à Nantes au quartier général de la rue Haute du Château. Elle portait le timbre de Toulon, et l'adresse était ainsi : à M. Clémenceau, avoué, rue Basse du Château, pour remettre à M. Bernard. » Note de M. de Grandville. *Papiers de Berryer*. V. aussi l'*Histoire de la Vendée* par M. l'abbé Deniau, VI, p. 645.

2 A la comtesse de Jobal. 26 mai 1832, des bords du lac de Grandlieu.

3 Les copies de ces lettres sont dans les *Papiers de Berryer*.

que trop vrai que le pays est couvert d'espions et de soldats; la vigilance du gouvernement redouble sur tous les points: certes, je ne redoute pas pour moi-même les mesures de la police; mais si la moindre démarche indiscrète peut trahir la sûreté de la retraite de Madame et la livrer à ses ennemis, comment un serviteur qui lui est dévoué à la vie et à la mort ne réfléchirait-il pas péniblement sur les périls d'une telle situation, sur le malheur de la voir prolonger, sur les suites affreuses qu'une découverte pourrait amener?... Cette idée ne me laisse pas de repos...

Cependant Berryer ne juge pas la situation sans remède. Il croit « facile d'en sortir d'une manière glorieuse par Madame, satisfaisante et honorable pour les habitants de l'Ouest, utile pour la monarchie ».

Rappelant alors qu'il est venu à Nantes au nom des hommes que Madame avait honorés de sa confiance, Berryer lui répète les considérations qui ont dicté leur avis : l'inévitable échec de l'entreprise aura pour résultat d'affaiblir les royalistes et de fortifier le gouvernement de Juillet; l'armée, engagée dans une lutte contre le drapeau blanc, se rattachera à un régime pour lequel elle avait jusque-là peu d'ardeur, et le gouvernement, délivré de la crainte qu'avaient pu lui inspirer les vieux souvenirs des provinces de l'Ouest, paraîtra devant la France et devant l'Europe plus libre de ses mouvements et plus sûr de l'avenir.

Ce n'est pas que Berryer abandonne toute idée d'une prise d'armes; c'eût été trop exiger de la princesse, que de lui demander d'y renoncer à jamais; mais il l'ajourne à une époque où la cause de la légitimité se confondrait nécessairement avec le salut du pays.

Il prévoit pour le trône de Juillet deux périls, ou une insurrection républicaine, si le gouvernement repousse le programme de la gauche, ou, s'il s'y soumet, une guerre européenne.

... C'est alors, dit-il, que les royalistes rempliront une belle mission et marcheront à une victoire aisée, quand ils se présenteront pour préserver la France et de la république et de la guerre étrangère. Quelle grande destinée pour la Régente, quel avenir pour le jeune Roi, que de force en une telle situation pour rendre à la France les institutions qui doivent assurer la durée de la monarchie, la paix et la prospérité du pays, les institutions en qui reposent toutes les libertés utiles!... La Restauration, ainsi faite, sera un grand acte de conciliation et de pacification. Celle qu'on obtiendrait par l'insurrection laissera de mauvais germes, fortifiera les haines contre la maison de Bourbon, et préparera mille difficultés au gouvernement du jeune Roi.

Berryer conjurait donc la princesse de prévenir la captivité par une retraite dont l'explication n'ôterait rien au caractère patriotique de son entrée en France.

Je crois que Madame devrait, en s'éloignant d'une contrée trop surveillée, faire une noble et ferme déclaration où elle montrerait aux peuples leur position et expliquerait ses intentions; où elle dirait qu'elle n'est venue en France qu'à la voix des populations qui l'avaient appelée; qu'après les événements de Marseille, elle n'a pas voulu quitter le sol français sans visiter les provinces de l'Ouest; qu'elle les a parcourues, qu'elle y a habité les chaumières, qu'elle a vécu au milieu des paysans, qu'elle est heureuse et fière des témoignages d'amour et de zèle qu'elle a reçus en tout lieu; qu'elle ne veut pas engager ces populations généreuses dans une lutte inégale; qu'il lui suffit de leur avoir montré qu'elle serait toujours prête à tout braver pour se ranger au milieu d'elles et que, quand le moment sera venu, elle reviendra confier aux fidèles et vaillants habitants de la Bretagne et de la Vendée le soin glorieux de sauver la France de l'anarchie et de la guerre étrangère, en rétablissant la royauté légitime, seul gage de liberté, de prospérité, de paix au dedans et d'honorables alliances avec les peuples étrangers...

Trois jours après, le 1er juin, n'ayant reçu de la duchesse de Berry aucune réponse et voyant grandir et se rapprocher les périls qu'il avait prévus, Berryer lui adressait de nouvelles et suppliantes instances.

... Il est temps encore, je supplie Madame de me croire. Elle ne trouvera pas dans le royaume un cœur qui lui soit plus dévoué que le mien, parce qu'il n'y a personne qui soit plus profondément convaincu que le repos de la France, sa liberté, sa force, sa dignité, dépendent du rétablissement de la monarchie légitime... Les heures de salut s'écoulent; de moment en moment, il devient plus difficile d'assurer une bonne issue à cette situation. J'en conjure Madame, je la supplie au nom de ses amis les plus dévoués et les plus éclairés, qu'elle se donne l'honneur d'arrêter une guerre civile prête à éclater sans espoir de succès, et qu'elle réserve pour un temps meilleur et prochain ce courage dont elle a offert à la France de si nobles preuves !

J'ai tout préparé pour assurer la retraite de Madame; je la suivrai; je lui soumettrai l'esprit de la déclaration que je crois utile de publier. Elle aura étonné, conservé et encouragé ses amis; sa résolution contraire va tout perdre.

Le jour même où il envoyait à la princesse cette ardente exhortation, une nouvelle note, conçue dans le même esprit, partait de Paris. Elle était signée cette fois, au nom du conseil royaliste, par Chateaubriand. Elle exprimait en termes précis les périls que provoquerait la suite de l'entreprise, et qualifiait sévèrement, tout en rendant justice aux intentions de plusieurs, les mobiles qui avaient entraîné les promoteurs de cette aventure.

Les fidèles amis de Mme la duchesse de Berry, portait cette note, n'ont point changé d'avis depuis leur première note; loin de là, ils sont plus que jamais confirmés dans leur première opinion. Non seulement ils pensent que la guerre civile

est toujours une chose funeste et déplorable, mais que de plus, elle est dans ce moment-ci impossible, qu'elle ferait inutilement couler le sang français; qu'elle amènerait des proscriptions sans résultat; qu'elle éloignerait de la cause royale tous ceux qui semblaient disposés à s'en rapprocher et qu'elle donnerait de la force à l'ordre politique existant.

Ils pensent que les personnes qui ont été conduites à conseiller des mouvements de cette nature ont été grossièrement trompées ou par des traîtres, ou par des intrigants, ou par de jeunes hommes de courage, qui se sont plus abandonnés à la chaleur de leurs sentiments qu'ils n'ont consulté la réalité des faits, la disposition des esprits et la situation religieuse, politique et morale des provinces.

Les vrais amis de son Altesse Royale pensent donc que si elle était dans l'Ouest ou dans le Midi (ce qu'ils ne croient pas), il serait bon qu'elle en sortît le plus promptement possible, après avoir usé de toute son autorité pour pacifier les départements soulevés et pour ne laisser à la France, en la quittant, que le souvenir de son courage, de sa bienfaisance et de ses vertus.

Certifié conforme à la délibération unanime.

CHATEAUBRIAND [1].

Berryer fit aussitôt passer cette note à la duchesse de Berry, en l'accompagnant d'une lettre plus pressante encore.

Menacé lui-même d'arrestation par le procureur du roi, s'il ne quittait pas Nantes, il indiquait son itinéraire à la duchesse de Berry. Il la suppliait de se faire conduire dans la nuit sous un déguisement à la Rochelle où il l'attendrait. Il avait pour elle un passeport tout prêt.

... On a des nouvelles de la famille de Madame du 21 mai,

[1] Note inédite. *Papiers de Berryer.*

écrivait-il. Tous se portent bien, mais sont cruellement inquiets.

Au nom de cette auguste famille, au nom de la France, au nom du jeune Henri V, au nom de tous les royalistes, je supplie, je conjure Madame de prendre sa retraite. Le chemin que j'indique est bon; le temps reste à peine, mais il reste ce qu'il faut...

... Réduira-t-on Madame à être tuée dans un champ ou graciée par Louis-Philippe? Ah! mon Dieu! Sauvez Madame, qu'on ne s'occupe que des moyens de sauver Madame; tous doivent ne songer qu'à elle et à calmer le pays...

Si l'on a un autre moyen de salut que celui que j'indique, qu'on le prenne. J'offre celui que j'ai encore. Il est hardi, mais sûr. B.

Puisse Madame croire au serviteur plein de loyauté et de dévouement qui lui dit la vérité, et n'a pas craint, pour faire son devoir, de s'exposer au chagrin de déplaire à Madame!

Je rendrai à la Rochelle une visite à l'évêque que je connais depuis longtemps; on saura chez lui en quelle auberge je suis descendu[1].

II.

Berryer était rentré à Nantes, après avoir reçu la première réponse de la duchesse de Berry. Il demeurait chez M. de Grandville, ne cherchant pas à dissimuler sa présence et faisant quelques visites, entre autres à son client de 1815, le général Cambronne. Il était censé attendre l'époque du procès du sieur Guillemot dont il devait défendre la cause devant la Cour d'assises de Vannes. Le 3 juin, le procureur du roi, M. Demangeat, fit savoir à M. de Grandville que la présence de Berryer à Nantes inquiétait le gouvernement, et que, s'il n'avait pas quitté la ville avant midi, il serait arrêté. La Cour

[1] 3 juin. *Papiers de Berryer.*

de cassation venait de renvoyer l'affaire Guillemot à la Cour de Rennes, et l'ajournement du procès ôtait à Berryer le prétexte de son voyage. Le préfet, M. de Saint-Aignan, avait visé son passeport, en lui laissant le choix de son itinéraire. Berryer le traça pour les eaux d'Aix en Savoie, en passant par Bourbon-Vendée, Luçon, la Rochelle, Rochefort, Saintes, Angoulême, Clermont, Montbrison, le Puy, Lyon et le Pont-de-Beauvoisin.

N'ayez sur moi aucune inquiétude, écrivait-il à Mme de Jobal; mais cette pauvre femme, que va-t-elle devenir? Mes efforts ont été impuissants; la raison n'a pu se faire entendre; je reçois l'ordre de quitter le pays ou d'aller en prison[1].

Déjà, comme Berryer l'avait mandé à la duchesse de Berry, une perquisition avait été faite à son domicile à Paris, en même temps que chez MM. de Chateaubriand, le duc de Bellune, Hyde de Neuville et le duc de Fitz-James. Des pièces qu'on croyait se rapporter aux projets de la duchesse de Berry et dont le véritable caractère s'expliqua plus tard, avaient été saisies. L'ordre fut envoyé d'arrêter Berryer. Parti de Nantes le 3 juin, Berryer était arrivé le lendemain à la Rochelle. Il passa deux jours dans cette ville, promenant dans la visite du port et des monuments publics l'attente inquiète d'une réponse au message qu'il avait adressé à la duchesse de Berry. Le 7, à une heure du matin, il entrait à Angoulême. Des gendarmes étaient en faction au relais; ils mirent Berryer en état d'arrestation. On le conduisit à la Préfecture où les autorités civiles et militaires étaient réunies. On visita ses malles. On y saisit un passeport pour l'Angleterre délivré le 7 juin 1831, et une lettre du marquis de Dreux-Brézé qui blâmait nettement les conseillers d'une prise d'armes et protestait ainsi d'avance contre

[1] 2 juin 1832.

les accusations de provocation à la guerre civile dont Berryer et ses amis allaient être victimes.

Berryer fut ramené de brigade en brigade, sa voiture escortée de quatre gendarmes. Sur plusieurs points la foule était soulevée contre les promoteurs de la guerre civile et, le prenant pour l'un d'eux, voulait le mettre à mort. D'un autre côté, on craignait une tentative des royalistes pour le délivrer; son escorte fut doublée à Angers. On lui permit cependant de prendre le bateau à vapeur à Ingrande, à condition qu'il ne communiquerait avec aucun voyageur. Un seul gendarme resta auprès de lui, le gendarme Duvignau qui, dans une halte à Saint-Mathurin, l'avait courageusement défendu contre les fureurs populaires.

La ville de Nantes était en état de siège. Le général Solignac, commandant la douzième division militaire, avait envoyé un bataillon près du port pour ramener le prisonnier. Berryer, voulant éviter les attroupements, obtint de Duvignau qu'il le laisserait débarquer seul en le suivant à quelque distance. Il quitta le bateau avec les autres passagers, les soldats, qui étaient là pour le prendre, ne sachant où il était. Il se rendit chez le préfet. L'autorité militaire étant investie de tous les pouvoirs, M. de Saint-Aignan lui offrit de le conduire chez le général Solignac.

« Général, dit le préfet en entrant, voici M. Berryer. — Comment! s'écrie Solignac ébahi; par où donc êtes-vous venu? — Par le bateau. — Mais j'avais envoyé des troupes pour vous ramener. — Je les ai évitées, général; elles m'attendent encore. — Ah! dit Solignac et, après un moment de réflexion : Voulez-vous dîner avec moi? — Très volontiers; permettez-moi seulement d'écrire quelques mots en attendant. » Le préfet s'était retiré. Le général indique à Berryer une table devant laquelle il s'installe, et, chacun de son côté, le représentant de

l'autorité militaire et son justiciable, font leur correspondance. Une des lettres de Berryer, écrite de cette place, nous est restée : elle est adressée à Mme de Jobal.

Chère Madame, je suis en ce moment à l'hôtel du général qui commande à Nantes et je vais aller en prison. Ne vous alarmez pas; ni le général, ni le préfet, ni moi, ne savons pourquoi je suis arrêté. M. de Montalivet a ordonné qu'on me transférât ici, et personne ne sait de quoi je puis être accusé. C'est une détention par précaution que je vais subir... [1]

Sur ces entrefaites, arrive le commandant qui a été chargé de présider au débarquement de Berryer : « Mon général, dit-il, le bateau est venu; mais nous n'avons pas vu le prisonnier. — Comment, vous ne l'avez pas vu! interrompt brusquement Solignac, en faisant mine d'être hors de lui : voilà bien comme vous êtes! » et se tournant vers Berryer : « Concevez-vous, Monsieur, qu'on l'ait laissé échapper? Est-ce possible! » L'officier était tout interdit. Le général continue à l'accabler de reproches, en prenant Berryer à témoin : « Voyons, Monsieur, continue-t-il, pensez-vous qu'il vienne un autre bateau ce soir? — Non, répond Berryer. — Alors n'êtes-vous pas d'avis que je ferai bien de faire retirer les troupes? — Je le crois, poursuit Berryer de l'air le plus naturel. A cette heure, il est probable qu'elles attendraient inutilement. — Eh bien, faites-les rentrer », dit le général à l'officier.

Volontaire de 1791, le général Solignac était un type des sabreurs de la République et de l'Empire [2]; hâbleur, joueur, libertin, pillard, mais brave, téméraire, courant au péril comme au plaisir, et aussi étranger à la peur

[1] 10 juin 1832.

[2] Nous avons retrouvé le général Solignac, tel que nous l'avait laissé entrevoir le récit de Berryer, dans les Mémoires, récemment publiés, du général Thiébault, Plon, 1894, V. t. II, pp. 128, 130, 132, et suiv.

qu'à la morale. L'Empire l'avait fait divisionnaire et baron; le gouvernement de Juillet venait de le nommer grand officier de la Légion d'honneur.

Quand il se retrouva seul avec son prisonnier, Solignac lui annonça qu'il avait ordre de le faire passer devant un conseil de guerre. — Général, je ne le reconnaîtrai pas; je ne suis justiciable que de l'autorité civile. — Bah! Vous vous pourvoirez en revision. — Non, ce serait reconnaître la compétence des tribunaux militaires. Je ne répondrai pas et je ne me pourvoirai pas en revision. — Mais vous serez condamné à mort. — Je me pourvoirai en cassation. — Ah! mais en attendant je vous ferai fusiller. » Puis, passant tout à coup à un autre ordre d'idées, et mêlant en quelque sorte le monologue et la conversation : « Vous devez avoir des capitaux, dit le général; la duchesse de Berry n'a pas fait ce coup-là sans argent. Nous sommes gouvernés par des imbéciles; vous allez être condamné. Je suis sûr que d'avance ils m'écriront de suspendre l'exécution... Ce n'est pas ainsi qu'agissait le Directoire... Un jour, il me donna cinquante mille écus pour une mission dans ce pays; il ne m'en a jamais demandé compte... Mais ce n'est pas possible, vous devez avoir des capitaux... »

Berryer crut pénétrer le sens de cette ouverture, mais il n'y répondit pas. Il n'eut point à se plaindre d'ailleurs des procédés du général, que le gouvernement, l'accusant de faiblesse, releva bientôt de son commandement. Quelques années plus tard, un soir qu'il avait réception, Berryer vit paraître Solignac dans son salon : « Vous ne m'en voulez pas, lui dit le général. Je vous l'avais bien dit, ce sont des imbéciles... » Et il attaqua violemment, dans ce cercle d'opposants, le gouvernement qui l'avait mis en disgrâce.

Berryer fut conduit à la prison de Nantes. Il y reçut la visite du capitaine rapporteur qui venait procéder à son

interrogatoire; mais il refusa de lui répondre, en disant que, bourgeois de Paris, il ne pouvait être jugé que par ses pairs.

Il était depuis plusieurs jours au secret, ne sachant rien de ce qui se préparait au dehors, lorsqu'il vit entrer dans sa cellule le procureur du roi, M. Demangeat. En s'excusant auprès de lui sur le rigoureux traitement auquel le réduisait l'autorité militaire, seule maîtresse en ce moment, ce magistrat révéla au prisonnier l'embarras dans lequel il se trouvait lui-même.

Le 3 juin, on se le rappelle, M. Demangeat avait mandé à son parquet M. de Grandville, et en lui faisant part des soupçons qui pesaient sur Berryer, il l'avait engagé à presser son éloignement. Il ne lui avait pas caché qu'on savait que Berryer avait vu la duchesse de Berry et qu'on l'accusait d'être venu auprès d'elle pour l'aider dans sa tentative.

Impatient de disculper son ami, M. de Grandville, s'adressant à l'homme et non au magistrat, lui déclara qu'en effet Berryer avait vu la princesse, mais « dans des vues pacifiques et honorables », et que sa démarche, loin d'encourir le blâme, ne méritait que des éloges.

Le procureur du roi avait accueilli ces confidences, et s'était hâté d'en faire l'objet d'un rapport au procureur général de Rennes. Mais, pour simplifier les choses, il n'avait trouvé rien de mieux que de mettre dans la bouche de Berryer les explications de M. de Grandville, comme s'il avait eu un entretien avec Berryer lui-même. C'était à la suite de ce rapport, transmis immédiatement au ministère, qu'une dépêche avait ordonné l'arrestation du député de la Haute-Loire. M. Demangeat n'était pas sans se préoccuper de l'éclat qu'allait produire, au jour où elle serait connue, l'interversion de personnes qu'il s'était permise. Il avait donc mandé de nouveau M. de Grandville pour le prier de ne pas le dé-

mentir, et il venait adresser la même requête à Berryer dans sa prison. Ni l'un ni l'autre ne voulurent se prêter à cette fiction; M. de Grandville moins encore que Berryer, parce que son honneur se révoltait à cette façon apparente de se mettre hors de cause [1].

III.

Dès le jour de son arrestation, Berryer avait écrit d'Angoulême à Chateaubriand pour lui apprendre qu'il était prisonnier et que, par ordre de M. de Montalivet, on le conduisait à Nantes.

Depuis mon départ de Nantes, ajoutait-il, le département de la Loire-Inférieure est mis en état de siège; par ce transport tout à fait illégal, on me soumet donc aux lois d'exception. J'écris au ministre pour lui demander de me faire appeler à Paris... Le but de mon voyage à Nantes paraît être tout à fait mal interprété. Jugez, dans votre prudence, si vous jugeriez convenable d'en parler au ministre. Je vous demande pardon de vous faire cette demande, mais je ne puis l'adresser qu'à vous...

Chateaubriand s'empressa d'envoyer la lettre au ministre de l'Intérieur, en insistant pour qu'on appelât Berryer à Paris, où son innocence serait aussi facile à établir qu'à Nantes. Il fit part de sa démarche à Berryer.

J'espère, lui disait-il, que la méprise qui a occasionné votre arrestation sera bientôt reconnue, et que vous serez rendu à la liberté et à vos amis au nombre desquels je vous prie de me compter [2].

[1] *Rétorsion de M. Aristide de Grandville à la réponse de M. Demangeat, procureur du roi à Nantes*, — Nantes, 14 novembre 1832. p. 8 et suiv.
[2] *Mém. d'Outre-Tombe*, édit. Dufour, 1860, V, p. 416.

Mais Chateaubriand, à son tour, était incarcéré ainsi que le duc de Fitz-James et M. Hyde de Neuville. La mesure fit événement à Paris. Elle arracha un cri de protestation au *Journal des Débats* qui, rallié au gouvernement de Juillet, n'en demeurait pas moins fidèle au grand écrivain. On tenta de rendre Berryer responsable de l'arrestation, et une feuille officieuse, la *France Nouvelle,* annonça qu'elle était la suite des réponses qu'il avait faites. Or, à ce moment, Berryer n'avait pas été interrogé.

Chateaubriand refusa de répondre, même pour décliner ses qualités, au juge d'instruction, afin de ne point paraître reconnaître le gouvernement établi. Arrêté le premier, le duc de Fitz-James avait déjà subi deux interrogatoires; il s'expliqua avec sa franchise habituelle et ne cacha pas les inquiétudes que lui avait causées, à lui et à ses amis, la nouvelle de l'arrivée de la duchesse de Berry, leurs efforts communs pour prévenir les conséquences de ce qu'ils appelaient « une folie » et empêcher l'explosion de la guerre civile, « le plus affreux des maux ». Il raconta comment, sachant que Berryer devait aller à Vannes, ses amis et lui l'avaient prié de porter à la duchesse de Berry l'expression de « leur avis unanime » et, pressé par le juge d'instruction, sur le caractère de cette mission donnée au député légitimiste : « Je ne saurais dire qu'il y a eu mission, répondit le duc de Fitz-James, parce que nous n'avions pas le droit d'en donner à M. Berryer. A peine eûmes-nous exprimé l'idée ci-dessus énoncée que M. Berryer se chargea de la commission avec un dévouement dont nous lui savons un gré infini. Je pense qu'il a mérité par là la reconnaissance du pays ».

Cependant Berryer était toujours au secret. Il prenait sa situation avec une bonne humeur qu'attestent ses correspondances :

J'espère bien que vous n'avez pas eu d'inquiétude sérieuse pour moi, écrit-il à Mme de Jobal. Il n'y a vraiment pas lieu de se tourmenter. On exerce sur moi une mesure de *Haute Politique,* ainsi qu'ils l'appellent; on me tient en prison seulement pour que je ne sois pas ailleurs, et l'on m'y tient au secret parce que l'on ne peut m'interroger, ne sachant sur quoi faire porter les questions. Je suis prisonnier d'État; j'ai ma lettre de cachet; ce qui n'est pas mal trouvé pour un homme si fort entiché des vieilleries monarchiques [1].

Il se réservait de parler au jour qu'il aurait choisi et s'étonnait, en attendant, de supporter si bien la vie qu'on lui faisait :

Quoi qu'on en pense de par le monde, vous savez que je n'ai jamais eu la manie de me mettre en scène, et que mon défaut n'est pas de me faire valoir; mais, s'ils me poussent au point où je devrai honorablement tout dire, ils me donneront une belle occasion d'acquérir de nouveaux droits à l'estime et à l'attachement de mes amis. Je trouve d'ailleurs la vie de prison vraiment tout à fait commode; on ne veut pas me croire, l'agitation de ma vie me donne un gros démenti; mais je répéterai toujours que j'étais né et que j'ai encore un grand goût pour la vie solitaire et contemplative. Mes heures s'écoulent avec une inconcevable rapidité. Je n'ai pas de temps à moi dans ma cellule. Si j'avais de mes amis, c'est-à-dire de qui m'aime bien, de qui j'aime, l'assurance qu'ils sont aussi calmes, aussi tranquilles sur moi que je le suis moi-même, je ne demanderais pas à changer de séjour.

Il ne se troublait qu'à la pensée des périls que courait la duchesse de Berry :

Je n'ai aucune nouvelle de cette pauvre femme. Si j'étais libre, je tenterais tout pour achever ce que j'avais entrepris. Oh! mon Dieu! à quelles gens elle s'est abandonnée!

1 16 juin 1832.

Le 18 juin, le juge d'instruction l'interrogea pour la première fois. Berryer reconnut qu'il avait eu l'honneur de voir la duchesse de Berry et de lui soumettre son opinion personnelle et celle de quelques honorables amis « sur la situation actuelle de la France, sur ses intérêts, sur son avenir, et sur les conséquences de la présence de Madame dans les provinces de l'Ouest »; mais, sans dissimuler ses idées générales sur le danger de toute entreprise violente, guerre ou révolte, pour l'établissement d'un gouvernement, il refusa toute déclaration de nature à laisser supposer qu'il se fût permis d'interroger Son Altesse Royale sur ses propres dispositions. Il ne consentit pas davantage à nommer les « honorables amis » dont l'opinion était conforme à la sienne.

Ce fut alors qu'il apprit qu'à Paris on imputait à ses révélations les arrestations qui venaient d'être faites. « Jamais plus pur mensonge ne sortit d'une bouche menteuse[1] », écrit Berryer indigné, et il envoie aussitôt à la *Gazette de France* un démenti formel à l'assertion des feuilles du ministère.

Ceux dont Berryer avait à cœur de ne pas prononcer les noms étaient déjà remis en liberté. Au premier récit de son interrogatoire, ils vinrent eux-mêmes se dénoncer au gouvernement.

Je suis un de ces hommes consultés par M. Berryer, écrivait Chateaubriand au garde des sceaux. Non seulement j'ai approuvé son opinion, mais j'ai rédigé une note dans le sens de cette opinion même... Cette première note n'était pas signée; j'en écrivis une seconde que je signai et par laquelle je suppliais encore plus instamment l'intrépide mère du petit-fils de Henri IV de quitter une patrie que tant de désordres ont dé-

[1] 30 juin 1832. A Mme la comtesse Jaubert. Lettre extraite d'une étude sur « Berryer », publiée par M. d'Alton-Shée, frère de Mme Jaubert, dans le journal la *Cloche*, 7 février 1869.

chirée. Telle est la déclaration que je devais à M. Berryer. Le véritable coupable, s'il y a coupable, c'est moi [1].

De son côté le duc de Fitz-James, rapportant les réponses de Berryer au juge d'instruction de Nantes, rappelait au ministre de la justice ses déclarations antérieures au juge de Paris.

... J'ai dit enfin, écrivait-il au garde des sceaux, que M. Berryer, en se chargeant généreusement d'un tel message, avait, à mon sens, acquis un nouveau droit à l'estime de ses concitoyens et de ses amis.

Vous voyez, Monsieur le Ministre, que s'il est coupable, je le suis autant que lui, et que, s'il ne recouvre pas sa liberté, il n'y aurait pas eu justice à me rendre la mienne.

Au même moment, Berryer recevait d'un camp tout opposé un témoignage qui dut lui être sensible. Un de ses confrères du barreau de Paris, appartenant à l'opinion libérale et destiné par le jeu de la fortune à devenir l'un des principaux conseillers du second Empire, M. Mocquard, se souvenait à cette heure périlleuse de ce qu'en d'autres temps il avait dû lui-même à l'avocat royaliste. Il adressait au prisonnier de Nantes une lettre qui, à l'honneur de tous deux, marquait, avec sa propre reconnaissance, la générosité de Berryer :

Bagnères, le 18 juin 1832.

Mon cher Berryer,

En 1823, la police de M. Franchet voulut m'arrêter; vous vous êtes rendu ma caution. En 1824, la fortune me frappa cruellement; vous m'avez tendu les bras. A aucune époque du triomphe de votre cause, mon opinion libérale ne vous a éloi-

[1] *Mém. d'Outre-Tombe*, V, p. 440.

gné de moi; mes enfants ont toujours obtenu vos soins et vos tendresses; vous avez été mon ami.

Aujourd'hui, vous êtes accusé et malheureux. Je triomphe et vous êtes abattu. Les temps et les rôles sont changés, mais non mes sentiments pour vous. Ils ne se borneront pas à l'expression d'un stérile intérêt. Laissez-moi, je vous en prie, aller m'asseoir à côté de vos défenseurs, si déjà vous en avez choisi; laissez-moi devenir le premier de tous, si vous n'en avez pas encore. Certes, il ne semblerait pas en avoir besoin, celui qui a été si puissant pour tant d'accusés. Mais, dans ces tristes et grandes crises où la vie est mise en jeu, trop d'émotion ne peut-elle pas altérer la plus éloquente voix? Le plus intrépide pour les autres ne peut-il pas se troubler quand il ne s'agit que de soi-même? Et puis, vous le savez bien, il y a dans les accents inspirés par le cœur je ne sais quoi que ne remplacera jamais le talent de ceux qui ne vous connaissent pas comme moi.

Adieu, cher Berryer; en terminant, ma pensée se reporte douloureusement sur votre femme, sur votre Arthur, sur votre vieux et malheureux père, dont je partage toute l'affliction.

J'attends une réponse prompte et telle que je la souhaite.

Votre dévoué confrère et ami,

MOCQUARD.

Berryer devait être jugé par le conseil de guerre; mais, depuis son arrestation, un mouvement révolutionnaire avait éclaté à Paris, à l'occasion des funérailles du général Lamarque, et le 7 juin, après deux jours de combat, le gouvernement vainqueur avait mis la ville en état de siège.

Tant qu'il ne s'était appliqué qu'à la Vendée, les républicains avaient admis l'état de siège; mais prononcé contre eux, ils l'attaquèrent avec fureur, et la Cour de cassation, saisie de la question par le pourvoi d'un des condamnés du conseil de guerre, déclara, dans son célèbre arrêt du 29 juin, la mesure illégale.

Avec l'état de siège tombait la juridiction militaire; Berryer était rendu à ses juges naturels. Le pouvoir n'en fit que plus d'efforts pour retarder son procès.

Peut-être avez-vous cru que j'étais libre et qu'au premier moment j'allais arriver près de vous, écrit-il à Mme de Jobal [1]. Oh! Messieurs du gouvernement n'ont pas pour moi de si bon vouloir; ils sont ingénieux à trouver moyen de prolonger leurs vexations. Sorti de la juridiction du conseil de guerre, je n'ai plus de juge pour prononcer ma mise en liberté, comme on a ordonné à Paris celle de Chateaubriand. Le tribunal de Nantes croit bien qu'il est compétent, mais il n'en est pas bien sûr. La Cour de Rennes croit qu'elle a évoqué l'affaire, mais elle attend des instructions du garde des sceaux. Celui-ci ne pense point à écrire, parce qu'il se persuade sans doute que les choses vont d'elles-mêmes, ou plutôt parce qu'il lui convient qu'elles ne marchent point. Et nous attendons que ces Messieurs décident tôt ou tard ce qu'on doit faire de nous, et qui a droit d'en faire quelque chose. Avec une autre humeur que la mienne, il y a dans ces illégalités, dans ce monstrueux déni de justice, de quoi jeter de beaux cris et faire éclater un délicieux scandale; mais vous savez combien peu j'aime attirer l'attention sur moi. Je déteste faire spectacle et je me tais. Oh! qu'il me suffit bien pour que je garde et calme, et force, et patience, de sentir que j'ai au cœur de mes amis un trésor d'intérêt sincère, d'indignation contre ces sottes gens et de désir de me revoir. C'est un immense trésor que le plaisir du cœur; chaque jour, plus doux et plus cher, il efface, corrige et fait oublier ou plutôt ignorer tous les dégoûts, toutes les injustices, semés sur la vie...

Berryer s'était mis à étudier les auteurs anglais. Il lisait Byron et Walter Scott, non sans peine pourtant : « car, disait-il, il ne me manque que de savoir la langue ». Mais l'effort l'attirait, et sans cesse le texte original du romancier et du poète, du poète surtout, revient dans

[1] 7 juillet 1832. A la comtesse de Jobal.

ses lettres : « Je ne me lasse en aucune façon, écrivait-il encore, du méthodisme de la prison. Le seul inconvénient est dans les précautions mêmes dont on nous environne. » Dans la crainte d'une émeute, on avait garni de troupes les abords de la prison : « De quart d'heure en quart d'heure, on fait répéter par quinze sentinelles un grand cri : « Sentinelle, prenez à garde à vous! » et, ce cri, qui roule de bouche en bouche autour de nous, ne me permet guère de dormir[1]. »

IV.

Inquiet du sort de son fils, Berryer père était arrivé à Nantes. La venue du vieillard, âgé de soixante-quinze ans, avait impressionné le public déjà ému de la captivité de Berryer. Mme Berryer ne tarda pas à le rejoindre. Malade à Paris, on l'avait longtemps détournée du voyage, en lui faisant espérer la prompte délivrance de son mari. Elle avait perdu patience et était partie. Elle obtint, ainsi que Berryer père, l'autorisation de voir le prisonnier. Mais alors s'annoncèrent des rigueurs nouvelles.

On vient d'ajouter de nouvelles vexations à toutes celles qui pèsent sur les prisonniers, raconte Berryer; on met obstacle aux visites qui nous étaient faites; on parle sérieusement de ne plus laisser communiquer avec les prisonniers qu'à travers deux grilles, séparées l'une de l'autre d'environ quatre à cinq pieds; c'est, à proprement parler, nous mettre en cage[2].

Entourée de soins par la famille de Grandville, Mme Berryer resta à Nantes, pendant que son beau-père errait sur la route de Rennes à Paris, pour appuyer les réclamations de son fils et réunir les éléments de la défense.

[1] 29 juin 1832. A la comtesse de Jobal.
[2] 29 juillet. A la comtesse de Jobal.

Berryer s'inquiétait des fatigues et de la peine du vieillard; il s'appliquait à le consoler, en lui attribuant d'avance l'honneur de sa délivrance :

Combien je gémis, mon cher père, lui écrivait-il, d'être pour toi l'occasion de tant d'agitation et d'inquiétude; il m'est cruel de tourmenter ainsi ta vie, moi qui désirais si vivement te donner des consolations et être pour quelque chose dans ton repos et ton bonheur. Ah! c'est surtout pour toi que je désire que la Cour de Rennes mette fin à tes tribulations. S'il ne s'agissait que de moi, le débat public de la Cour d'assises ne me donnerait aucun déplaisir; ce me serait une grande occasion de faire connaître toutes mes pensées à mes concitoyens et d'avoir justice de mes adversaires [1].

Il y avait entre le père et le fils une dissidence touchante sur la manière d'engager la défense. Autant Berryer voulait de vigueur et de netteté dans ses explications, autant son père conseillait de réserve et de modération.

Berryer tenait à se montrer tel qu'il était, désavouant la guerre civile, mais proclamant d'autant plus son attachement réfléchi à la royauté légitime et son opposition au gouvernement de Juillet. La Chambre des mises en accusation de la Cour de Rennes devant prononcer sur la suite de la procédure, il avait remis à son père, pour être présentée aux magistrats, une note inspirée par cette résolution. Il y traçait de sa vie et de ses convictions un exposé qui appartient à l'histoire. En voici quelques extraits :

... Étranger par sa naissance et par les relations de sa famille aux événements qui signalèrent en France le passage de la République et de l'Empire, voué à une carrière indépendante, M. Berryer est entré dans le monde aux jours de la Restauration; ses principes politiques se sont formés sous

[1] 8 août. *Papiers de Berryer.*

l'autorité de la monarchie légitime et de la charte constitutionnelle. Par caractère, par position, par l'entraînement même des talents qu'il a pu acquérir dans l'exercice du barreau, il a toujours vivement désiré voir se développer en France les institutions libres que Louis XVIII avait fondées. La liberté de la presse, la liberté de la tribune, la liberté du barreau trouvèrent en lui, dans tous les temps, un zélé défenseur. Convaincu que les franchises nationales ne pouvaient se concilier avec l'ordre et le repos du pays qu'autant qu'elles seraient contenues et protégées par les lois fondamentales sur la transmission de la souveraineté en France, il s'est montré le défenseur libre et courageux du principe de la légitimité.

Lors de la révolution du 7 août 1830, M. Berryer protesta contre l'atteinte portée à la loi fondamentale de l'État; mais, en réclamant pour le droit contre la puissance du fait, il ne voulut pas déserter l'arène où l'avaient appelé et ses propres convictions et la confiance de ses concitoyens. Il résolut d'attendre que l'expérience et la liberté des discussions pussent éclairer la France sur les conséquences de cette nouvelle révolution, quant à son repos intérieur, quant à l'allégement de ses charges publiques, à la prospérité du commerce et de l'industrie, au libre exercice des droits de tous, à l'honneur et à la stabilité des relations amicales avec les autres puissances européennes. Assis sur les bancs de l'opposition, M. Berryer a lutté contre le pouvoir, sans taire aucun de ses sentiments, sans déguiser aucune de ses pensées...

Sa situation ainsi expliquée, Berryer se sentait à l'aise pour désavouer toute idée de conspiration.

Un homme dans une telle position, encouragé par l'éclat de quelques succès, par la confiance de ses amis, par l'estime de ses adversaires mêmes, ne délaisse pas une situation où sa gloire est attachée pour suivre de secrètes et obscures machinations. Il ne conspire pas.

Reprenant alors tous les chefs de l'accusation, Berryer les mettait à néant; et comme on prétendait les appuyer

sur le témoignage d'un sieur Tournier, agent de la police, dont la suite du procès devait dévoiler l'imposture, il terminait, après les avoir réfutés, par cette réflexion :

Certes, ce serait un spectacle nouveau de voir un député que son courage et son indépendance ont rendu importun au ministère, lutter dans une Cour d'assises contre le délateur dont les ministres ont combiné, provoqué et salarié les mensonges!

La hardiesse de ce langage avait effrayé Berryer père. Les colères de Napoléon n'avaient pas intimidé le défenseur du maire d'Anvers, lorsqu'il était seul exposé au péril[1]; mais, pour le salut de son fils, il craignait tout.

Il n'osa présenter la note, et lui substitua une défense moins hautaine, dans laquelle il insistait sur les services que Berryer avait rendus à la liberté et le montrait accusé par les exaltés de son parti, en même temps que par le ministère. Il s'excusa ensuite auprès de son fils, en lui alléguant l'avis des avocats de Rennes :

Tu seras peut-être fort contrarié de ce qu'aucun usage n'a été fait de tes réflexions. Mes motifs pour en ajourner l'annexe à la procédure ont été que d'après les opinions manifestées ici, je ne devais pas enchaîner ta défense. Tu seras toujours le maître d'attribuer aux erreurs de ma tendresse et à mes soixante-quinze ans les arguments erronés qui auraient pu m'échapper. On est ici fort timoré sur tout ce qui porte l'empreinte non seulement d'attaques, mais même d'hostilité ou d'opposition systématique au gouvernement *établi*. Les aveux multipliés, par lesquels tu débutais, de ton opposition au gouvernement, ont paru intempestifs...

Et tout ému, l'excellent père ajoutait :

[1] V. *la Jeunesse de Berryer*, p. 64.

De grâce, mon ami, rassemble toutes tes forces de méditation et de prévoyance. Songe que tu es à la fois homme public et père de famille. Sache concilier ta gloire avec ta sûreté. A Dieu, mille fois à Dieu[1].

La Cour de Rennes ordonna le renvoi de Berryer devant la Cour d'assises de la Loire-Inférieure, comme complice de l'attentat consommé dans les départements de l'Ouest et, en tous cas, du complot qui l'avait précédé. L'accusation entraînait la peine capitale.

L'arrêt n'avait été rendu, après un débat de sept heures, qu'à la majorité d'une seule voix :

C'est chose inouïe, écrit Berryer, que cet échafaudage d'accusations; tout y est : mes discours à la Chambre, mes plaidoyers, mes amitiés politiques, les journaux auxquels j'ai pris part; toute ma vie enfin n'est qu'un long crime[2]...

Saisi de douleur, Berryer père partit pour Paris, où son action pouvait être utile à son fils.

Mon cher bon père, lui écrivait Berryer, que je te remercie de tous les soins que tu as pris pour moi et que je suis profondément affligé des chagrins que je te cause! Si je désirais un avis favorable à Rennes, c'était surtout pour te voir remporter cette victoire. Cette satisfaction était bien due aux efforts et aux sacrifices de ton cœur paternel. Mais ne t'alarme pas de l'issue de ces débats; tu vois que c'est une question de doctrine à l'appui de laquelle on jette l'espionnage et le mensonge de Tournier. Ma défense sera facile, elle sera complète. Cher père, tranquillise-toi [3].

Il lui demandait de ne pas répondre aux attaques des journaux : « Je ne veux pas lutter dans cette arène ».

[1] 11 août.
[2] 10 août 1832. A la comtesse de Jobal.
[3] 12 août.

Enfin l'heure du jugement approchait. L'affaire était annoncée pour les derniers jours du mois d'août. Le 19, on apprend qu'elle est encore ajournée. Un avis du parquet de Nantes fait connaître que, par ordre du gouvernement, aucune cause politique ne sera jugée aux assises qui vont s'ouvrir dans cette ville, et que les témoins assignés n'auront pas à se rendre aux citations qui leur ont été données.

D'autant plus outré de ces obstacles qu'il voyait au pouvoir deux de ses anciens confrères, Barthe et Dupin, Berryer envoie à la *Gazette de France* une protestation contre ce nouveau déni de justice. Prévenu que le gouvernement, redoutant les jurés de Nantes, veut le faire renvoyer devant une autre Cour, il charge M. Mandaroux-Vertamy de combattre cette demande, si elle est portée devant la Cour de cassation. La presse réclame contre l'ajournement; le conseil de l'ordre des avocats de Paris, ayant à sa tête M. Mauguin, prend une délibération en faveur du confrère persécuté. M. Mandaroux-Vertamy défend la cause de son ami devant la Cour de cassation, et fait connaître qu'il a mandat de Chateaubriand de déclarer que la mission de Berryer était toute de paix. Mais, sous prétexte de protéger l'accusé contre des passions violentes, le procureur général, M. Dupin, requiert qu'il soit renvoyé devant la Cour d'assises de Loir-et-Cher, et la Cour rend un arrêt conforme en date du 6 septembre.

Tout à coup se répand une étrange nouvelle. Les pièces de la procédure qui doit être soumise au jury de Blois ont été soustraites dans le cabinet du procureur général de Rennes. Le procès devient impossible; l'incroyable larcin ne sert que trop efficacement les lenteurs du parquet. Cette fois, Berryer est près de perdre patience.

Je crains bien, écrit-il, que ma captivité ne soit désormais

sans terme... Le mauvais vouloir, secondé par des événements vrais ou supposés, semble me condamner à une détention perpétuelle. Je marchais si gaiement à ce terme de longs ennuis; et quand il approche, on le recule.

Mais, quoique souffrant, il se relève à la pensée des amitiés qui lui demeurent fidèles :

Ah! qu'il fait bon avoir en ce monde des gens que l'on aime! Penser à eux, c'est se rendre le courage. Je marche au revoir de ceux que j'aime et j'irai jusqu'au bout. Ah! sans les amitiés, sans les affections rares, mais vraies, mais profondes, qui sont la vie du cœur et toute ma vie, je sens que je me laisserais aller à la dérive, et m'abandonnerais lâchement au sort [1].

Heureusement Berryer avait la copie, certifiée par le greffier en chef de la Cour de Rennes, de toutes les pièces de son dossier. Il écrivit au procureur général d'Orléans, dans le ressort duquel se trouvait la Cour d'assises de Loir-et-Cher, qu'il tenait ces copies pour exactes et qu'il les mettait à la disposition du ministère public :

Partout où il y a douze hommes, lui disait-il, je les accepte pour juges; je les prends volontiers au milieu des préventions des partis. J'ai tant de foi dans ma cause, que j'en confie le sort à ceux-là mêmes que vous me représentez comme mes ennemis.

Il y avait près de quatre mois que Berryer était en prison.

Le 29 septembre, on vint le prendre pour l'emmener à Blois. Il partit le soir; quelques-uns de ses compagnons de captivité purent lui faire leurs adieux. La séparation fut grave et solennelle. Berryer remit à ceux qu'il laissait

[1] 19 septembre. A la comtesse de Jobal.

à Nantes son portrait au-dessous duquel il avait écrit : *Scuto circumdabit me veritas*[1]. Il fit le voyage dans sa calèche. Un officier et un sous-officier de gendarmerie l'accompagnaient. Arrivé à Blois, Berryer descendit à l'Hôtel de l'Europe, et de là fut écroué à la maison d'arrêt.

Le président des assises, M. Bergevin, lui fit subir sans retard un premier interrogatoire, et malgré les moyens dilatoires que le procureur général d'Orléans essayait encore d'introduire, il refusa de changer le jour fixé pour l'audience.

Le procureur général d'Orléans avait porté la parole devant le jury dans les affaires précédentes relatives à l'insurrection de la Vendée. A plus forte raison, sa place était marquée dans le procès de Berryer. Cependant il n'y parut point.

Berryer donnait ainsi les motifs de son absence :

Ce magistrat avait été comblé par la Restauration.

Nommé procureur général par M. de Peyronnet, il avait étonné le nouveau régime, au milieu de tant de démissions honorables, par son empressement à le servir. Il vint voir Berryer dans sa prison, et lui annonça qu'il soutiendrait l'accusation. « Comment, vous, Monsieur le Procureur général, reprit Berryer! Ce n'est pas possible; vous ne viendrez pas! — Je vous demande pardon; je viendrai. — Non, vous n'y pensez pas! — Pourquoi donc? — Non; vous n'avez pas oublié que c'est moi qui vous ai fait obtenir votre place de M. de Peyronnet, et que M. Dupont (de l'Eure) a eu honte de recevoir vos sollicitations. Vous ne voudrez pas que je vous rappelle cela en pleine audience; je le ferai, je vous en préviens d'avance. Non, vous ne viendrez pas ». Et, regardant le magistrat tout interdit, « tout pantelant, »

[1] « La vérité me couvrira de son bouclier ».



suivant son expression, Berryer ajoute : « Envoyez un avocat général; mais vous, ne venez pas. »

Ainsi fit le procureur général.

Berryer parut le 16 octobre devant la Cour d'assises de Loir-et-Cher. Le préfet, le général, toutes les autorités de Blois, les officiers de la garnison et de la garde nationale, se mêlaient dans la salle trop petite pour la foule.

Lorsque Berryer entra, l'assistance tout entière se leva. Il s'assit sur un siège placé près du barreau. Il avait près de lui trois de ses confrères de Paris, M. Fontaine, M. Flayol, M. Delmas, et un avocat de Blois, M. Maigreau. Le ministère public était représenté par M. Vilneau, avocat général. Plusieurs avocats en robe s'étaient placés sur le banc des accusés; le président les invita à se retirer, parce que cette place, dit-il, *ne peut convenir à des avocats en robe.* Mais l'un d'eux, M. Amédée Vallon, répondit : *Le banc des accusés est si honoré aujourd'hui, que nous avions cru nous honorer nous-mêmes en y prenant place.*

L'audience s'ouvrit par l'interrogatoire de Berryer.

Il eut d'abord à s'expliquer sur les rapports qu'il avait eus, depuis la révolution de Juillet, avec la famille royale exilée.

Le président lui ayant demandé s'il pouvait donner le sommaire de sa conversation avec la duchesse de Berry, Berryer renouvela le refus qu'il avait déjà opposé au juge d'instruction :

Vous me trouverez fort désireux, dit-il, d'expliquer tout ce qui m'est personnel; mais je ne peux aller au delà. Je ne dois aucun compte de ce que S. A. R. a pu me dire; il ne m'appartient pas d'en parler sans son aveu. Comment pourrais-je rapporter une telle conversation? Voudrait-on me contraindre à m'accuser moi-même? Ou bien pour me défendre, consentirais-je à montrer en opposition, qui? Moi! avec une

personne dont les malheurs, le courage, la grandeur sont tels que les malheurs, le courage, la grandeur de Mme la duchesse de Berry? C'est ce que je ne puis faire, c'est ce que je ne puis dire ! Quelque péril qui me menace à raison de mon silence, je ne le dirai pas !

Et, s'animant au souvenir de la royale proscrite, les larmes aux yeux, il s'écria :

C'est beaucoup pour moi que d'avoir cette pensée satisfaisante pour l'honneur et le courage français, que, depuis cinq à six mois que Mme la duchesse de Berry est rentrée en France, elle a changé de demeure trois à quatre fois par semaine, que dans chacune de ses retraites huit à dix personnes ont connu son secret, et que pas une seule n'a été tentée de la trahir !

La suite de l'interrogatoire fit tomber une à une toutes les charges de l'accusation.

On alléguait la déposition du sieur Tournier, soi-disant lieutenant-colonel des volontaires de la Charte, qui prétendait avoir reçu de Berryer deux brevets d'officier que l'accusé aurait rapportés de son voyage auprès de la duchesse de Berry, alors à Massa. Il fut établi que les brevets étaient apocryphes et que Berryer n'avait jamais été à Massa.

En réponse aux questions qui lui étaient faites sur les rapports qu'il aurait eus avec Tournier, Berryer donna de sa vie ce curieux tableau :

Il est nécessaire que Messieurs les jurés veuillent bien comprendre ce que sont les habitudes de ma vie et ma position à Paris. Avocat et député, honoré de la confiance des familles, placé seul sur les bancs de la Chambre pour défendre toute une opinion en France, il faut qu'ils sachent que ma maison est ouverte à tout venant et qu'on ne se fait pas annoncer chez moi, comme chez un grand seigneur.

Depuis la révolution de Juillet, j'ai reçu toutes les personnes qui sont venues me consulter sur leurs intérêts, sur ceux du pays, sur les plaintes qu'elles avaient à faire, les pétitions qu'elles avaient à adresser à la Chambre. Je reçois aussi des causeurs, et par-dessus tout, une nuée d'espions; je le sais, ce qui ne les empêche pas d'être bien accueillis. Je les reçois sans jamais les mettre à la porte, et en voici la raison : quand on a reconnu un espion, il vaut mieux laisser revenir celui-là; si on le chasse, il en viendra un autre qu'on ne pourrait peut-être pas si facilement reconnaître.

J'ai dit souvent à ce sujet aux ministres, à M. de Montalivet lui-même, et à un de ses anciens collègues, M. Vivien, alors préfet de police : « Pourquoi m'envoyez-vous tant d'hommes de police ? Je les sens d'une lieue, vos hommes. Que viennent-ils apprendre chez moi ? Que je suis légitimiste ? Toute la France le sait. Je le dis partout, à la tribune, au barreau, dans tout ce que j'écris...

Berryer s'expliqua ensuite sur d'autres pièces dont l'accusation s'armait contre lui. On les avait saisies à son domicile, et l'apparence aurait pu l'accabler, si la sûreté de sa mémoire et l'ordre qu'il mettait dans le classement de ses papiers ne lui avaient fourni les moyens de se justifier.

Il s'agissait d'abord d'une lettre relative à un dépôt précieux, qu'on disait appartenir à la duchesse de Berry, la lettre portant les initiales C. B.

Je connais cette lettre, dit Berryer. Elle était dans mon cabinet, dans le tiroir de mon bureau. Je ne la reconnais pas dans l'état où on la présente à la justice...

En 1817, retenez la date, une personne m'écrivit qu'elle avait caché une cassette à Saint-Cloud, dans le parc de M. de Coislin. Cette personne me donnait l'indication des lieux et une espèce de plan. J'allai trouver le propriétaire du jardin, et j'obtins la permission de faire des fouilles à l'endroit indiqué; un procès-verbal fut dressé en présence du maire de Sèvres et du propriétaire; il porte la date de 1817.

Ce procès-verbal était joint à la lettre que vous avez lue. Il indiquait parfaitement la date de la lettre et son objet. Que croyez-vous qu'on ait fait? On a détaché la lettre du procès-verbal, de manière que la lettre n'ait pas l'air de remonter à 1817. On a biffé la date de la lettre, et on a espéré que les lettres C. B., présentant les initiales de Caroline de Berry, feraient une charge contre moi en 1832. *On a commis un faux pour avoir une charge contre moi.* Aussitôt que je l'ai su, et je ne l'ai appris qu'à la fin de l'instruction, j'ai écrit à mon père, en l'invitant à ouvrir mon bureau, à y chercher le procès-verbal explicatif et le plan des lieux qui faisaient un seul et même dossier. Courrier par courrier, mon père m'a envoyé ces deux pièces qu'il n'avait eu aucune peine à trouver. Les voici...

On conçoit l'effet que produisit cette révélation. L'impression ne fit que s'accroître en présence d'un autre document, d'une note relative à un projet d'emprunt que l'accusation prétendait formé par la maison de Bourbon. Le projet était réel. Consulté sur ses clauses, Berryer avait en effet écrit la note qu'on lui opposait; mais cet emprunt, c'était pour le gouvernement romain qu'on voulait le négocier.

Le traité était, avec la note saisie, derrière la pendule de mon cabinet, dit Berryer; il porte *expressément* que l'emprunt est fait pour le gouvernement romain. Qu'a-t-on fait encore? On a laissé de côté le traité et la lettre justificative, et l'on a pris la note insignifiante pour y trouver une accusation d'emprunt fait pour Holyrood... J'ai écrit à mon père pour obtenir l'acte constatant le fait que je viens d'articuler. Je l'ai prié de regarder derrière la pendule. La pièce y était encore, elle m'a été envoyée, et je la représente.

La déposition incohérente et embarrassée du témoin Tournier, les irrégularités commises par la police (et avouées par elle), lors de sa descente au domicile de

Berryer, la lecture d'une lettre du procureur du roi de Nantes, reconnaissant qu'il avait attribué à Berryer les paroles de M. de Grandville, les explications franches, lumineuses et cordiales de l'accusé, tout avait contribué, sous l'impartiale direction du président Bergevin, à faire de l'interrogatoire une victoire pour Berryer et un désastre pour l'accusation.

« Je suis mort de fatigue, écrivait le soir même Berryer; cinq heures d'interrogatoire! »

Mais il pouvait en même temps se rendre ce témoignage :

J'ai été heureux d'inspiration et d'expression; jamais je n'ai vu un auditoire aussi ému; sans distinction d'opinions, tous étaient indignés de l'accusation portée contre moi. Président, jurés et public, tout m'est acquis. J'ai gardé pour elle (la duchesse de Berry) les limites les plus convenables; j'ai fait son éloge et j'ai écarté tout ce qui pouvait me justifier en l'accusant. J'ai plus que jamais exprimé mes sentiments pour la famille royale et la monarchie, et les plus libéraux avaient des larmes dans les yeux. Je ne doute pas du résultat; demain je serai acquitté à la honte du juste-milieu [1].

Le lendemain, le principal témoin, Tournier, alléguant son état de santé, ne parut pas devant la Cour. On sut que les officiers de la garnison l'avaient mené de force devant le général commandant le département, et que, n'ayant pu obtenir de lui aucune justification d'un grade quelconque dans l'armée, le général lui avait interdit le port de l'uniforme. Par un mouvement qui était le plus bel hommage à la loyauté de Berryer, le président lui demanda à lui-même ce qu'il pensait de l'authenticité de la signature de la duchesse de Berry sur les prétendus

[1] 16 octobre. A la comtesse de Jobal.

brevets. Pendant quelques instants, l'accusé parut diriger les débats.

Enfin l'avocat général prit la parole.

Messieurs les jurés, dit-il, en acceptant la mission de venir accuser devant vous un député de la France, l'un des membres les plus distingués du barreau, un homme placé dans une haute situation sociale, protégé par l'intérêt qui s'attache naturellement à un grand talent, nous avons moins consulté nos forces, qu'obéi au sentiment du devoir, à l'amour du bien public. L'accusation nous présentait M. Berryer comme complice des ennemis qui conspirent contre la liberté et le gouvernement. Notre zèle n'a pu nous faire oublier le devoir qu'imposent au magistrat la conscience et l'honneur; c'est un de ces devoirs sacrés que nous venons remplir en ce moment devant vous, en déclarant que nous ne pouvons pas soutenir l'accusation.

De longs applaudissements saluèrent cette déclaration. « Pas d'applaudissements, reprit le magistrat. Qui fait son devoir n'en demande pas... »

Il n'y avait plus place devant un tel triomphe pour la défense. Elle avait trouvé son organe dans le ministère public. Alors Berryer se leva :

Messieurs les jurés, dit-il, aussitôt que je suis arrivé dans ce pays, je me suis senti dans une sphère nouvelle. Au lieu des machinations et des mensonges que je rencontrais sans cesse multipliés sous mes pas, j'ai trouvé dans le premier magistrat de cette ville, un homme loyal, sincère, ami de ses devoirs. Je me suis senti protégé, moins encore par ces marques d'affection qui m'ont entouré depuis mon arrivée ici, que par l'amour de la justice, développé dans une âme grande et noble.

A cette audience, je vois un magistrat chargé du ministère le plus sévère, mais aussi le plus nécessaire à la société, comprendre ses devoirs dans toute leur étendue. Il ne me

suffit pas de sortir de cette enceinte avec un verdict d'acquittement; j'aurais besoin d'une justification complète. Peut-être devrais-je accuser à mon tour. Mais je cède à l'impression qui vous anime; vos consciences françaises m'ont compris...

Les défenseurs, non sans regret, renoncèrent à la parole.

Le président ne fit point de résumé. Il ne voulait pas, dit-il, « par des paroles inutiles, retarder un résultat aussi équitable que désiré par tous les hommes amis de leur pays et de la justice ».

Le verdict n'était pas douteux. Mais, il ne suffisait pas aux jurés de répondre *non* aux questions posées; ils auraient voulu trouver une formule plus expressive, et comme on peut par les *circonstances atténuantes* affaiblir la culpabilité, ils firent appeler le président dans la salle des délibérations pour lui demander s'il n'y aurait pas un moyen de mettre plus en relief l'innocence de l'accusé.

Le moyen n'existait pas, et les jurés durent laisser au public le soin de compléter leur délibération.

La Cour ordonna que Berryer fût mis immédiatement en liberté. Sa famille, ses amis, ses confrères se pressaient autour de lui; toute la ville lui fit escorte. De tous les points de la France, lui arrivèrent les adresses, les hommages, les remerciements, les félicitations; pendant quelques jours, on put croire ensevelies à jamais toutes les calomnies qu'avait excitées sa conduite dans la fraction ardente du parti. Les légitimistes firent frapper à son effigie une médaille, avec cette inscription : « DÉFENSE DES DROITS LÉGITIMES ET DES FRANCHISES NATIONALES ».

Un de ceux qui étaient le plus dignes d'interpréter l'opinion générale, bon juge en fait d'honneur, le marquis

de Dreux-Brézé, caractérisait en ces termes l'attitude de Berryer :

Que de noblesse! Que d'élèvation! Quelle délicatesse exquise dans toutes vos réponses! Les Français de notre opinion, attaqués tous dans la personne de leur digne chef, seront bien fiers de votre conduite. Jugez si j'en suis heureux, puisque depuis deux ans, une conviction profonde me fait suivre dans une autre Chambre (quoique bien loin derrière vous) la ligne politique qui seule peut convenir à des hommes amis de leur pays et d'une cause devenue sacrée par le malheur [1].

Fatigué de cette longue captivité, Berryer quitta la France et se dirigea vers la Suisse. Il voyageait à petites journées. L'air était très froid, et l'habitude de la séquestration lui rendait plus sensibles les impressions de la température. Il se rendit à Genève où se trouvait Chateaubriand; il y rencontra d'autres légitimistes, chez qui il eut bientôt reconnu la trace des préventions semées contre lui :

Il a fallu redresser le sens égaré de quelques amis qui ignoraient bien des faits et qui me jugeaient tout de travers, écrivait-il à Mme de Jobal. Ah! qu'il est donc doux de trouver de ces amitiés fermes, confiantes, qui sachent au moins attendre. Vous, vous faites mieux, parce que vous êtes amie vraie, et vous êtes d'abord bien prévenue sur la foi d'un caractère et d'un cœur qui vous sont connus [2].

Berryer apprit à Genève l'arrestation de la duchesse de Berry. Il revint alors à Paris, ainsi que Chateaubriand.

1 21 octobre 1832. *Papiers de Berryer.*
2 31 octobre 1832.

V.

Depuis la mort de Casimir Perier, le ministère n'avait plus ni décision ni avenir. Chacun sentait la nécessité de le reconstituer.

Un nouveau Cabinet se forma le 11 octobre 1832. Présidé par le maréchal Soult, ministre de la Guerre, il avait à sa tête les trois principaux hommes d'État du régime : M. Thiers, ministre de l'Intérieur, le duc de Broglie, ministre des Affaires étrangères, et M. Guizot, ministre de l'Instruction publique. Aux Finances était M. Humann [1]; la Justice et le Commerce demeuraient confiés à MM. Barthe et d'Argout, la Marine à l'amiral de Rigny.

Le Cabinet du 11 octobre annonçait hautement l'intention de continuer la politique de Casimir Perier. [2] Ses membres avaient mis à leur entrée deux conditions inégalement glorieuses : la marche d'une armée sur Anvers pour assurer l'indépendance de la Belgique, et l'arrestation de la duchesse de Berry, si l'on n'avait pu réussir à lui faire quitter le territoire [3].

Déjà le général Drouet d'Erlon avait remplacé à Nantes le général Solignac. Un préfet rompu aux habitudes de l'Empire, M. Maurice Duval, fut appelé le 12 octobre à remplacer M. de Saint-Aignan, jugé trop modéré. La guerre de la Vendée était finie. Après d'héroïques et funestes engagements, les chefs de l'insurrection avaient dû reconnaître leur impuissance et renvoyer leurs soldats. La duchesse de Berry n'était point sortie de la pro-

1 Humann (Jean-Georges) 1780-1842, député, puis pair de France.

2 Le prince de Talleyrand, alors ambassadeur à Londres, promettait de longs jours au nouveau ministère, mais il ajoutait : « s'il ne fait pas de sots procès comme celui de M. Berryer ». (Lettre à la princesse de Vaudemont, 25 octobre 1832. *Mém. du prince de Talleyrand*, publiés par le duc de Broglie, V, p. 32.)

3 *Mémoires inédits* de Mme de ***. Par sa situation sociale et par l'a-

vince. Errant d'asile en asile, déguisée en paysanne, faisant de longues marches à pied, gaie et forte, elle était, en plein jour, entrée à Nantes, et avait trouvé dans la rue Haute du Château, chez M[lles] Duguigny, un refuge que la trahison de Deutz n'aurait pu elle-même violer, si elle n'avait eu pour complice la trop généreuse confiance de la princesse. En vain les conseils furent prodigués à la duchesse de Berry; en vain M. Pasquier, par l'intermédiaire du fils du chancelier de Pastoret, lui fit transmettre l'avis des dangers qui la menaçaient. Elle n'en tint pas compte, et consentit à recevoir l'homme qui devait livrer le secret de sa retraite. Les gendarmes envahirent la maison; mais peut-être n'eussent-ils pas eux-mêmes découvert celle qu'ils cherchaient, si, pour se réchauffer, ils n'avaient eu l'idée d'allumer du feu dans une cheminée, derrière laquelle la fugitive était cachée. Durant seize heures, dans un étroit espace où tout mouvement était impossible, la duchesse de Berry était restée enfermée avec trois de ses compagnons, M. de Mesnard, M. Guibourg et M[lle] de Kersabiec. Au contact de la flamme, elle dut se faire connaître. Elle ne voulut se rendre qu'au général Dermoncourt [1], se remettant à la loyauté du soldat. Elle s'exprimait avec un ton de grandeur, commandait tout autour d'elle, et paraissait vraiment la fille des rois. Le préfet, à qui elle n'avait point voulu parler, était en admiration devant la prisonnière; il avait communiqué son impression à son ministre. Avec sa mobile et impressionnable nature, M. Thiers, naguère si ardent contre la duchesse de Berry, n'avait plus pour elle qu'éloges enthousiastes. « M[me] de ***

mitié dont l'honorait la reine Marie-Amélie, l'auteur de ces mémoires, qu'une très obligeante communication nous a permis de consulter, était admirablement placée pour connaître les choses de la cour et du gouvernement.

[1] Le général Dermoncourt, maréchal de camp, commandait le département de la Loire-Inférieure.

a raison, disait-il; les personnes royales, comme elle dit, sont d'une sorte à part [1]. »

La dépêche annonçant l'arrestation fut insérée au *Moniteur* du 9 novembre. Elle était suivie d'une ordonnance royale ainsi conçue : « Il sera présenté aux Chambres un projet de loi pour statuer relativement à la duchesse de Berry. »

En attendant, la princesse fut transférée dans la citadelle de Blaye.

A peine informé de la nouvelle, Chateaubriand avait adressé à la duchesse de Berry une lettre qui ne lui fut point remise, mais que les journaux publièrent, pour la supplier de le choisir pour l'un de ses défenseurs.

De tous les points, avec l'élan chevaleresque du parti, les royalistes envoyèrent à la princesse l'offre de leur dévouement. MM. de Montmorency, de la Ferronnays, de Fitz-James, sollicitaient l'honneur d'être retenus en otages, à sa place. Le duc de Fitz-James demandait à la défendre, et sentant que cette mission revenait de droit à Chateaubriand et à Berryer, il écrivait à celui-ci : « Mon cher Berryer, si dans ces glorieuses fonctions vous aviez besoin d'un aide, d'un scribe, de quelque manière que vous jugiez à propos de m'utiliser, je suis à vous, ou plutôt je suis à elle [2]. »

Berryer n'avait pas perdu un instant pour se mettre aux ordres de la duchesse de Berry. Il lui avait adressé plusieurs lettres qui toutes ne lui parvinrent pas. Il la suppliait de disposer de lui et de lui garder sa confiance. Mais il ne lui conseillait pas de prendre de défenseur, estimant qu'elle devait ne reconnaître à personne le droit de la juger, et n'accorder, dès lors, de réponse à qui que ce fût.

1 *Mémoires inédits* de Mme de ***.
2 Décembre 1832. *Papiers de Berryer.*

Il était persuadé, d'ailleurs, que le gouvernement ne mettrait pas Madame en jugement. C'était une mesure politique qu'on entendait lui appliquer; on la traiterait en prisonnière de guerre, et par là, on reconnaîtrait en elle « la fille, la sœur, la mère des rois, le dépositaire d'un droit de souveraineté ».

Berryer ne put obtenir l'autorisation d'entrer à Blaye. Mais le moyen lui fut bientôt donné de s'expliquer sur la captivité de la princesse.

De nombreuses pétitions avaient été adressées à la Chambre des députés pour protester contre la situation faite à la duchesse de Berry, et déclarer qui ni les tribunaux ni les Chambres n'avaient le droit de juger la mère du prince en faveur de qui Charles X et son fils avaient abdiqué. L'une d'elles, gravement rédigée, était signée par d'anciens magistrats, membres démissionnaires de la Cour de cassation, des Cours royales, des tribunaux de province, MM. Clausel de Coussergues, Pardessus, de Sèze, de Vaufreland, Bérard des Glajeux, de Cazalès, d'Amécourt, Bergasse, Alexis de Tocqueville et Gustave de Beaumont [1]. La commission des pétitions présenta son rapport dans la séance du 5 janvier 1833. Elle proposait l'ordre du jour pour plusieurs de ces pétitions et le renvoi de quelques autres au garde des sceaux, qui apprécierait si la justice ne devrait pas en poursuivre les auteurs.

La discussion s'ouvrit immédiatement. Le duc de Broglie, ministre des Affaires étrangères, saisissant cette occasion d'exposer les vues du gouvernement, repoussa l'idée de faire mettre en jugement la duchesse de Berry; après une énergique peinture des dangers, des passions, des luttes que pourrait soulever un tel procès, il exprima l'avis que la princesse devait rester enfermée

[1] Réclamation contre la captivité de Mme la duchesse de Berry Paris, 1833.

dans une forteresse, aussi longtemps que la sûreté de l'État l'exigerait.

Il avait rappelé les origines de la monarchie de Juillet; il l'avait représentée agissant en toutes choses sous l'empire d'une nécessité qui dominait les lois elles-mêmes : nécessité de déposer la dynastie, nécessité de juger les ministres, nécessité de voter les lois de bannissement et aujourd'hui nécessité de se soustraire à ce procès, que pourtant la loi commandait. Quelles en seraient, en effet, les conséquences?

« Vous n'avez encore rien vu », s'écriait le ministre, et il montrait accourant de toutes les extrémités du royaume tous les ennemis du gouvernement, « non pas par centaines, par milliers, mais par centaines de milliers »; partout les semences de trouble, l'explosion des fureurs populaires, en face d'un gouvernement ayant « à peine assez de forces » pour en triompher.

Tandis que le ministre prodiguait ces aveux dont s'étonnait l'auditoire, Berryer les recueillait et les méditait. Il laissait le débat s'enfoncer dans la voie où l'avait engagé le duc de Broglie, et changeait intérieurement le plan de son discours. Lorsqu'au milieu d'un profond silence, il parut à la tribune, on crut qu'il allait combattre les conclusions de la commission; il vint au contraire les soutenir, en s'armant des déclarations faites au nom du gouvernement.

Ces nécessités que le duc de Broglie a invoquées, ces violations successives de la charte, des lois, des droits d'où il a fait lui-même sortir la monarchie de Juillet, Berryer les rassemble; il les montre se tenant par un lien mutuel, et le pouvoir, à peine dégagé de l'une, condamné à subir l'autre. Il semble qu'on entend le « Marche! Marche! » de Bossuet. « Jusques à quand irez-vous ainsi? Il faut s'arrêter! » s'écrie l'orateur, et il insiste d'autant plus sur le sentiment de dignité, de

pudeur, qui commande d'en rester là, qu'il s'applique à prouver qu'on ne le peut pas. Un procès n'est pas possible. Ce serait, le ministre l'a reconnu, mettre en question l'ordre de choses actuel en présence « du droit que tient de l'ancien ordre de choses la duchesse de Berry. » La nécessité mène le gouvernement; il n'a duré qu'en sacrifiant à cette nécessité les lois; à lui de voir quels nouveaux holocaustes il entend lui offrir. La Chambre doit laisser aux ministres la responsabilité tout entière de leurs résolutions; c'est en ce sens que Berryer, comme la commission, conclut à l'ordre du jour.

La Chambre était indécise; elle n'osait ni prononcer le renvoi des pétitions au gouvernement, les ministres y étant opposés, ni voter l'ordre du jour que le député royaliste avait soutenu.

M. Thiers, ministre de l'Intérieur, monta à la tribune. « Je viens, dit-il, appuyer l'ordre du jour et contre ceux qui l'ont combattu et contre le dernier orateur qui l'a si bien compromis, en le défendant. » M. Thiers ne fut pas moins effrayant que ne l'avait été le duc de Broglie, dans l'exposé des dangers d'un procès; il montra, lui aussi, les partis coalisés pour faire de cet événement l'occasion de nouveaux troubles, et déclara qu'il ne faudrait pas moins de 60.000 hommes pour conduire la duchesse de Berry à Paris.

En présence de telles craintes exprimées par le Cabinet, la majorité ne résista plus; elle vota les conclusions de la commission. Mais, au sortir de la séance, résumant l'impression des deux discours ministériels, M. Dupin disait : « Il faut convenir que les 60.000 hommes de M. Thiers étaient fort nécessaires pour contenir les 300.000 hommes du duc de Broglie[1]. »

[1] *Mémoires de M. Dupin*, III, p. 18.

« Ils seront plus embarrassés que moi », avait dit, lors de son arrestation, la duchesse de Berry au général Dermoncourt. La discussion lui donnait raison. Puisque l'on craignait un procès, il n'y aurait eu qu'un moyen de sortir de la difficulté : c'eût été de prononcer une amnistie générale dont Marie-Caroline aurait bénéficié. Le baron Pasquier en eut la première idée ; il adressa cinq notes successives au roi pour l'y déterminer. L'avis plaisait à Louis-Philippe ; mais les ministres s'y opposèrent[1].

La vivacité des luttes politiques n'avait pas interrompu les relations amicales entre Berryer et M. Thiers. Peu de temps après le débat sur les pétitions, M. Thiers témoigna au député légitimiste le désir d'avoir une conférence avec lui.

Il tenait, comme autrefois Casimir Perier, à ce que le mystère en fût gardé : précaution qui fut toujours indifférente à Berryer. Le rendez-vous eut lieu le soir, au ministère de l'Intérieur, dans la chambre à coucher de M. Thiers. La table était mise, le dîner servi, des assiettes placées sur de petites tables voisines ; personne ne parut pendant le repas. M. Thiers avait dans un tiroir quelques papiers relatifs aux événements de Vendée, entre autres, dans un portefeuille rouge, des lettres dont la découverte aurait pu entraîner la condamnation à mort de soixante à quatre-vingts personnes, compromises dans l'insurrection. Il les montra à Berryer en lui disant : « Ces lettres-là, personne ne les verra, pas même le roi Louis-Philippe. » Il tint parole. Vers 9 heures, M. Thiers se prépara à aller aux Tuileries. Son habit de ministre était sur son lit ; tout en passant les bras dans les manches, il regarda son interlocuteur : « Monsieur Ber-

[1] *Mém. inédits* du chancelier Pasquier : « Sur la manière dont s'est opérée l'arrestation de Madame la duchesse de Berry à Nantes, dans les premiers jours de novembre 1832 et sur les conséquences de cette mesure, » p. 34 et suiv.

ryer, lui dit-il, que sortira-t-il de tout cela? Je n'en sais rien. Mais s'il n'en sort pas une monarchie (il ne disait pas laquelle, faisait depuis remarquer Berryer), soyez sûr que je n'y serai pour rien. »

VI.

Le nom de la duchesse de Berry allait bientôt paraître devant les tribunaux.

Chateaubriand venait de publier son Mémoire sur la captivité de la princesse. Dans cet écrit, où sa fidélité prévoyante ne ménageait pas à la famille royale les sévères conseils, il avait jeté la célèbre apostrophe :

> Illustre captive de Blaye, MADAME! Que votre héroïque présence sur une terre qui se connaît en héroïsme amène la France à vous répéter ce que mon indépendance politique m'a acquis le droit de vous dire : *Madame, votre fils est mon Roi!...*

Ce cri retentit dans tous les cœurs royalistes. Une députation, dans laquelle dominait la jeunesse, se rendit auprès de l'illustre auteur. Des discours furent prononcés; la presse s'en empara, et répéta, en la développant, l'invocation du Mémoire. De là des poursuites contre Chateaubriand, contre les jeunes gens qui l'avaient harangué, et contre plusieurs journaux.

Berryer devait plaider pour les journaux incriminés, le *Courrier de l'Europé,* la *Quotidienne,* la *Gazette de France.*

Le procès devant la cour d'assises de la Seine avait été fixé au 27 février 1833.

La veille de ce jour, le *Moniteur* publia la déclaration par laquelle la duchesse de Berry faisait connaître qu'elle s'était mariée secrètement pendant son séjour en Italie.

Cette déclaration, qui confirmait les rumeurs répandues depuis quelque temps sur l'état de la princesse, fut un coup pour les royalistes. Chateaubriand le sentit au point de ne plus vouloir paraître au procès; il annonça qu'il ferait défaut. A la réflexion et sur les instances de Berryer, il ne persista pas dans cette résolution.

Berryer allait donc le lendemain, et dans ce tumulte de toutes les opinions, prendre la parole. Il était bien d'avis de ne pas reculer; mais que dirait-il? Quel langage tenir devant les jurés, représentation prise au hasard des banales et mobiles impressions de la bourgeoisie parisienne? Préoccupé de ces pensées, Berryer alla passer la soirée aux Italiens; on jouait *Othello*. Son âme était elle-même un instrument dont une belle harmonie ne manquait jamais de faire vibrer les cordes. Au charme de cette musique, il sentit peu à peu dans sa tête reposée se lever l'inspiration. Les grandes lignes de sa plaidoirie étaient arrêtées, quand il sortit du théâtre.

Tous les partis s'étaient réunis à la cour d'assises. A côté de Chateaubriand se tenait Armand Carrel. Le réquisitoire du procureur général, M. Persil, fut à la fois une accusation rétrospective contre la Restauration et une attaque au parti légitimiste, à qui il reprochait d'avoir enchaîné par une sorte d'idolâtrie pour les personnes l'indépendance des idées.

Berryer eut bientôt renversé les rôles. Il releva la dynastie, le parti, Chateaubriand.

Croyez-vous donc, dit-il, en parlant de la Restauration, faire par de telles contre-vérités l'histoire d'une époque à laquelle vous devez tout ce qui vous reste aujourd'hui de force et de liberté? Il n'y a pas une de vos libertés, de vos prérogatives, que vous ne deviez à la Restauration. Oui, ce sont les actes de la Restauration, sans cesse calomniés par vous, qui nous soutiennent et nous protègent contre les excès de chaque jour...

Et sur le reproche d'asservissement aux personnes :

Nous ne sommes point idolâtres, nous ne sommes inféodés à personne; nous avons des opinions consciencieuses; nous les défendons, nous les soutenons, nous les propageons. Et pourquoi?... Parce que nous sommes animés de vœux et d'espérances pour la prospérité de la France... Quant aux personnes, certes, nous savons les vénérer. Nous savons que si, de leur côté, on compte des faiblesses, de leur côté, du moins, on ne compte pas de crimes.

Opposant sous la Restauration, fidèle à ses rois dans le malheur, Chateaubriand était le type vivant de cette indépendance que le parti royaliste savait unir à la loyauté. Berryer raconta l'histoire de l'écrivain; sous quelques rapports, elle était aussi celle de l'avocat.

... Ainsi M. de Chateaubriand a été indépendant en présence du pouvoir, objet de ses affections, comme il l'a été devant un pouvoir injuste et tyrannique; et c'est cet homme qu'on accuse... Et l'on s'étonne qu'une révolution accomplie en quelques heures n'ait pas tout à coup changé ses convictions! Et parce que cette révolution s'est opérée, il se trouve que M. de Chateaubriand n'a plus ni son esprit éclairé ni son amour pour le bien public; il faut qu'il renonce à ses croyances. Il faut qu'il cesse d'avoir confiance dans des principes et dans des opinions, qui pendant tant de siècles ont fait la gloire de la France! Ne vous étonnez pas que cet homme ne cède pas à votre conviction d'un jour et d'une heure. Il vous sera plus aisé de la modifier pour vous-même que de la lui imposer.

La réponse du ministère public provoqua de la part de Berryer une réplique plus vive encore. Ce fut alors que, dans un mouvement mémorable, il s'écria :

Qu'ai-je entendu? Il n'est pas vrai, suivant M. le Procureur général, que la souveraineté nationale doive s'exercer par la presse; c'est l'épée à la main, c'est le canon grondant dans les

rues, c'est par le sang inondant nos cités que cette souveraineté doit être exercée. Ainsi, en ce jour, qu'il faudra noter, le 27 février 1833, on a dit devant un jury français : « Il ne faut point permettre à la souveraineté de s'exercer par l'intelligence; c'est le glaive tiré qu'elle doit se déployer... »

Et où sommes-nous donc ici, Messieurs? Ce palais, ne fut-il pas la demeure du roi saint Louis, du premier justicier de France? N'est-ce pas ce noble roi qui a aboli le combat judiciaire? Ne sont-ce pas ses descendants qui ont continué son œuvre d'amélioration et de progrès? Roi magnanime, c'est dans votre demeure, c'est au milieu de ruines que j'aperçois d'ici et que votre souvenir a consacrées, qu'on ose dire à l'écrivain : « Laissez là votre plume! Allez en armes sur la place publique où nous aurons des meurtriers pour vous répondre! »

Le jury prononça l'acquittement de tous les accusés. « Avant de vous avoir entendu, je ne savais pas ce que c'était qu'un orateur », dit dans la première effusion Chateaubriand à Berryer.

Les poursuites se succédaient contre les écrivains et les feuilles légitimistes. La *Gazette de France,* la *Quotidienne, la Gazette de Normandie,* le *Rénovateur,* le *Revenant,* paraissaient tour à tour devant la justice, soutenus par la parole de Berryer. Mais ce n'était pas seulement contre les foudres du parquet, c'était contre ses propres ardeurs qu'il avait à défendre le parti. La cause de la duchesse de Berry avait mis aux prises royalistes et républicains; les invectives, les provocations s'échangeaient. Plusieurs duels avaient eu lieu, parmi lesquels celui d'Armand Carrel et du jeune Roux de Laborie; la querelle se répétait en province et menaçait de s'engager, non plus seulement entre individus, mais entre groupes des deux partis. Il était temps d'intervenir. Une correspondance, publiée dans les journaux entre M. Garnier Pagès[1], pour les républicains, et Berryer,

[1] Garnier-Pagès (Étienne-Joseph-Louis) 1801-1841, député de 1831 à 1834

pour les royalistes, désavoua ces violences et décida l'action commune des hommes qui, dans les deux camps, avaient influence pour les arrêter.

Vous rendez justice, Monsieur, à mon caractère et à mes principes, répondait Berryer à M. Garnier-Pagès, en m'invitant à user de la confiance que mes amis politiques peuvent m'accorder, pour faire cesser tout acte de violence, tout recours à la force des armes entre les partisans de deux opinions qui ne peuvent triompher, l'une ou l'autre, que par la liberté et le respect des droits de tous [1].

Ennemi de l'emploi de la force, sentant son parti troublé par les événements de Blaye, mais en face d'un pouvoir que n'honorait pas sa conduite envers la fille des rois prisonnière et malheureuse, Berryer n'en portait à la Chambre qu'une plus ferme parole et qu'une tenue plus haute. Un député ayant tenté de l'interpeller sur les déclarations qu'il avait faites à Blois : « Je déclare, dit-il avec l'approbation de l'Assemblée, que je n'accorderai jamais un mot de réponse à quiconque s'arrogerait le droit de m'interroger à cet égard. »

Au milieu de ces émotions personnelles et de ces agitations des partis, Berryer eut à traiter devant la Chambre une question d'ordre social et religieux, la liberté du mariage des prêtres, liberté réclamée par le même député qui avait fait abolir l'anniversaire du 21 janvier, M. Portalis.

Berryer, en combattant la proposition, plaça le débat sur le terrain de la séparation de l'Église et de l'État; il acceptait, dans des conditions de liberté, cette séparation dont il savait la Chambre épouvantée, mais en

et de 1835 à 1841, était par son talent de parole le chef de l'extrême gauche.

[1] 5 février 1833.

s'attachant à montrer à ceux qui refusaient de l'admettre, que le projet de M. Portalis les y conduisait nécessairement[1].

La prise en considération ne fut votée qu'après une épreuve déclarée douteuse, et la proposition n'alla pas plus loin.

Après la clôture de la session, Berryer partit pour le Midi. Il avait à cœur de rendre courage aux royalistes, et de susciter l'action électorale dans les provinces où elle avait le plus de chances de réussir. En allant d'abord au Puy, berceau de sa carrière politique, il s'arrêta dans la Loire, à Écotay, près de Montbrison, chez ses amis de Meaux. Il retrouvait, au milieu de la famille réunie, le père de Mme de Meaux, le comte de Waters, son ancien préfet de la Haute-Loire. Partout on lui faisait un chaleureux accueil; partout on voulait le retenir. Mais il n'avait qu'un moment à donner à chacun. « Je galope en politiquant[2] », disait-il. Sa venue était annoncée à Toulouse, à Nîmes, à Montpellier, où l'attendaient des ovations brillantes, présages de la réception enthousiaste qui devait lui être faite l'année suivante à Marseille.

Berryer alla voir, près de Toulouse, M. de Villèle, retiré dans sa terre de Morville.

J'ai vu en ce pays, mandait-il encore à Mme de Jobal, l'homme qui mena si longtemps le grand char de l'État et qui mène aujourd'hui la charrette dans le beau et bon domaine de ses pères. Il est aussi habile agriculteur qu'il fut bon ministre; mais au milieu de ses affaires domestiques on retrouve l'homme d'État.

1 23 février 1833.
2 A la comtesse de Jobal, 9 septembre 1833.

CHAPITRE III.

LES ÉLECTIONS DE 1834.

Menées révolutionnaires. — Association des *Droits de l'homme.* — Ouverture de la session (23 décembre 1833). — Discussion de l'adresse. — La question du serment est soulevée par une interpellation du général Bugeaud à MM. Audry de Puyraveau et de Voyer d'Argenson. — Discours de Berryer et réponse de M. Guizot. — M. Dupin. — Le *Quoique* et le *Parce que.* — Discussion sur le projet de loi relatif au droit d'association. — M. Guizot et Berryer. — Réplique de Berryer à M. Barthe. — Le projet de traité avec les États-Unis. — Antécédents de la question. — M. de Villèle, M. Hyde de Neuville, et le prince de Polignac. — M. Rives, ministre des États-Unis, et le général de la Fayette. — Rejet du premier article du projet de traité après un discours de Berryer. — Démission du duc de Broglie, ministre des Affaires étrangères. — Situation du parti légitimiste. — Efforts de Berryer pour l'amener à prendre part aux élections et le détourner des moyens extra-légaux. — Dissidences. — La *Gazette de France.* — Lettre de Chateaubriand sur le serment. — Encouragements que reçoit Berryer du duc de Fitz-James, du marquis de Dreux-Brézé, de M. Hyde de Neuville, de M. de la Ferronnays. — Dissolution de la Chambre des députés. — Élections générales (21 juin 1834). — Berryer est élu dans quatre collèges. — Il opte pour Marseille. — Avec lui, près de vingt légitimistes entrent dans cette Chambre où naguère il était seul. — Voyage de Berryer dans le Midi. — Tentatives des autorités pour empêcher son entrée à Marseille. — Éclat de la réception qui lui est faite dans cette ville. — Banquet de la Moutte (25 juillet). — Les oppositions réunies. — Lettre de M. Laurentie à Berryer.

I.

Berryer s'était enfui à Augerville en revenant du Midi.

Il y avait à peine paru depuis trois ans. Il y était seul. Ses plantations avaient grandi. Il voyait se développer le fruit des travaux qu'il avait commencés en des temps plus heureux. Ce spectacle le captivait. Rappelé à Paris, tout près de rentrer à la Chambre, il tournait encore ses regards du côté de cette campagne qu'il venait de quitter :

Ces derniers jours, écrivait-il, ont été bien beaux. J'en ai joui plus que je ne l'attendais de moi; il me semblait, non pas goûter le charme des derniers beaux jours d'une année qui finit au milieu des bois dépouillés de leur feuillage, mais jouir de ces premières et tièdes journées du printemps où les feuilles vont commencer d'éclore. Cette façon de prendre l'air m'a paru bien jeune, et pourtant je voulais me mettre en retraite pour me préparer à être vieux. Mon but est manqué; je m'y reprendrai l'an prochain [1].

La session s'ouvrit le 23 décembre 1833. Les esprits étaient troublés, l'ordre toujours précaire, et l'on eût pu se croire à la veille d'une révolution nouvelle, en entendant le discours de la couronne dénoncer en 1833, comme l'avait fait Charles X en 1830, les « coupables manœuvres » qui menaçaient le repos du pays.

Les défaites du parti républicain ne l'avaient point découragé. Il ne pardonnait pas au gouvernement de Juillet de lui avoir enlevé le bénéfice de la révolution de 1830, et reprenant sous son règne l'organisation qu'il avait, avec le concours de plusieurs de ceux qui occupaient aujourd'hui le pouvoir, inaugurée sous la Restauration, il couvrait la France d'associations secrètes, dans lesquelles se préparait, après la chute de la vieille dynastie, le renversement de la branche cadette. Au mois de juillet 1833, une conspiration fut découverte et de nombreuses arres-

[1] A la comtesse de Jobal, 7 décembre 1833.

tations opérées; mais le jury acquitta les accusés. Au mois d'octobre, la Société des « Droits de l'homme » fit paraître un manifeste qui évoquait, dans la langue de 93, la *Déclaration des Droits* présentée par Robespierre à la Convention. Désavoué en secret par la Fayette et Armand Carrel, le manifeste était signé des principaux membres du parti, et, parmi eux, de deux députés, MM. Audry de Puyraveau et de Voyer d'Argenson[1].

Au cours de la discussion de l'adresse, dans la séance du 5 janvier 1834, le général Bugeaud[2] demanda compte de leur signature à ses deux collègues; il les somma de désavouer l'usage qu'on avait fait de leur nom et de déclarer « qu'ils étaient fidèles à leur serment ». A cette mise en demeure M. Audry de Puyraveau et M. d'Argenson répondirent avec quelque embarras, en s'abritant derrière le principe de la souveraineté du peuple à laquelle les liait le premier de leurs engagements. Le débat s'étant animé entre M. Barthe, garde des sceaux, et les membres de l'extrême gauche, Berryer demanda la parole.

La question du serment était posée. Il regardait comme « un devoir de loyauté » de la traiter pour son compte, sans se soumettre aux objurgations du ministre, ni se confondre avec l'opposition républicaine, dont le séparait, dit-il, « un abîme immense, infranchissable ».

Le débat heurtait inévitablement les origines du gouvernement de Juillet. On n'y pouvait toucher sans mettre aux prises tous ceux qui avaient pris part à la révolution : non seulement les dynastiques avec les républicains, mais les dynastiques entre eux, M. Guizot, M. Thiers, M. Dupin, M. Odilon Barrot, interprétant, cha-

1 Argenson (Marc-René de Voyer d'), 1771-1842.

2 Bugeaud de la Piconnerie (Thomas-Robert), 1784-1849, député de 1831 à 1848, représentant du peuple en 1848 et en 1849, maréchal de France en 1843 et duc d'Isly en 1844.

cun à sa manière, les principes et les événements de 1830.

La divergence éclata surtout dans deux discours, celui de M. Dupin et celui de M. Guizot; M. Guizot avait déclaré que, si l'on avait fait roi le duc d'Orléans, c'était *parce qu*'il était né sur les marches du trône; M. Dupin soutint au contraire que c'était *quoique*, et mit à séparer le prince du passé autant d'insistance que M. Guizot à l'y rattacher.

Ne fait pas des rois qui veut, avait dit M. Guizot, expliquant, comme le duc de Broglie, par la loi de la nécessité le choix du Roi des Français. Berryer répétait cette parole; il montrait en elle, en même temps qu'un témoignage de la faiblesse native du pouvoir, le désaveu de ce principe de la souveraineté du peuple, dont le gouvernement qui en était issu essayait en vain, selon lui, de répudier les conséquences.

Le droit de discussion, dit-il, le droit de manifestation de toutes les opinions, alors même que ces opinions peuvent et doivent tendre à changer le gouvernement établi, émane du principe en vertu duquel tout existe en France aujourd'hui; c'est ce droit qu'on veut disputer...

— Avec ce principe, il n'y a pas de gouvernement possible! interrompt M. Guizot.

— Eh! qui vous dit le contraire? reprend l'orateur. Oui; sans doute, avec de telles formes, il n'y a pas de gouvernement possible?... Mais il est adopté ce principe, adopté malgré moi, adopté pour être la loi du pays. Je vis sous la loi que vous m'avez faite, et il serait étrange que vous vinssiez me disputer les conséquences les plus naturelles, les plus immédiates, des lois que vous m'avez imposées.

Cette contradiction des principes et des hommes qui se disputaient le gouvernement, les uns le voulant monarchique, les autres républicain, Berryer la suivait jusque dans les actes du pouvoir; il prouvait en termes

saisissants que ceux-là mêmes qui tenaient le plus à préserver le pays de la république, la favorisaient par les gages donnés aux passions républicaines.

Laissez-moi parler; c'est une pensée qui frappe mon esprit et dont il ne peut se défaire. Le pouvoir, par sa nature, par ses principes, par son origine, par ses actes, par les lois qu'il a obtenues, le pouvoir féconde la République... (*Mouvement.*) Malgré lui, il la féconde... Recueillez vos souvenirs, Messieurs, et dites ce que rappellent les noms, les actes des hommes à qui le pouvoir est aujourd'hui confié? Les chants répétés de toutes parts dans nos rues, un prince brisant, à la voix du peuple, les armoiries de sa noble famille, était-ce là marcher à la royauté ou se jeter vers la République? Et la loi pour récompenser les vainqueurs de la Bastille, et cette loi qui, par une destination nouvelle, a, en quelque sorte, ressuscité un monument profane consacré à l'antiquité républicaine, le Panthéon, ces lois sont-elles destinées à fortifier le sentiment monarchique? Et la loi qui a aboli la commémoration du 21 janvier, quel est son effet sur la masse du peuple? Et, quand, il y a quelques jours, on saluait les survivants des gardes françaises, quand on les félicitait d'avoir violé le commandement de leurs chefs pour se mêler dans la Bastille à l'insurrection du peuple, favorisait-on, encore une fois, la monarchie ou la république?... Et vous demandez maintenant qu'on vous soutienne contre des réalités que vous avez faites !...

Ce mouvement oratoire avait remué la Chambre, d'abord surprise. Il était difficile de contester les assertions de l'orateur; elles n'ôtaient rien aux intentions des dépositaires du pouvoir; mais elles mettaient en un triste jour leurs embarras et leur faiblesse.

Berryer continue en posant les points sur lesquels devrait s'exercer l'action réformatrice du gouvernement; c'était tracer en même temps le programme de son parti. Il renouvelle ses déclarations contre la centrali-

sation et le cens électoral; il réclame la liberté d'enseignement promise par la charte.

La liberté d'enseignement est le droit le plus sacré des familles; rien ne peut se concevoir, au sein du foyer domestique, de plus insupportable que ce monopole d'éducation qui ramène dans la famille un fils désormais étranger à ses pensées, à ses sentiments, à ses opinions.

Une vive agitation succéda à ce discours applaudi par les extrémités de la Chambre. Berryer avait rappelé les paroles récentes du général de la Fayette déclarant qu'il n'avait jamais dit que l'établissement de 1830 fût la meilleure des républiques.

Le général s'approcha de lui et le remercia : « Je n'ai fait, Monsieur le Marquis, que répéter vos expressions, » lui dit Berryer. « Oui, reprit avec son urbanité de gentilhomme le vieux chef révolutionnaire, mais je vous remercie de les avoir mises en si belle compagnie. »

Berryer retrouvait, un mois après, devant le jury de la Seine, la question qu'il venait de traiter à la Chambre. Son ancien client de la Chambre des pairs, le comte de Kergorlay, électeur dans le canton de Méru (Oise), avait écrit au président du collège électoral une lettre, que publia la *Quotidienne,* pour refuser de prêter le serment alors exigé de tous ceux qui participaient au scrutin. Il fut traduit, avec le gérant de la *Quotidienne*, devant la Cour d'assises sous la prévention d'attaque contre le droit que le Roi des Français tenait du vœu de la nation.

Berryer revendiqua de nouveau, dans sa plaidoirie, les conséquences du principe de la souveraineté nationale.

Le principe est posé pour tous, dit-il; les uns l'ont voulu, les autres l'ont subi, mais enfin il appartient à tous, et

la royauté elle-même doit respecter ce principe d'où elle est sortie...

Et dans une réplique enflammée :

Ah! si je l'osais, moi qui n'ai pas voulu de l'établissement de votre gouvernement, qui m'y suis opposé de toutes mes forces, que ne pourrais-je pas vous dire! que ne pourrais-je pas vous reprocher, quand je vois tout l'avenir de mon pays compromis, quand vous-mêmes vous reculez frappés d'épouvante devant les conséquences de vos principes. Je ne pousserai pas plus loin mon argumentation. Je triompherais avec trop de douleur[1]!...

Le jury prononça l'acquittement.

II.

Le 25 septembre 1830, M. Guizot, alors ministre de l'Intérieur, avait dit: « L'article 291 du code pénal est mauvais; il ne doit pas figurer longtemps dans la législation d'un peuple libre. »

Trois ans plus tard, le 21 février 1834, un Cabinet, dont M. Guizot faisait partie, présentait à la Chambre un projet de loi, qui aggravait cet article 291, déclaré par le ministre mauvais et provisoire. Toute association de plus de vingt personnes, divisée ou non en sections, était désormais soumise à l'autorisation préalable, les contrevenants punis d'un emprisonnement de deux mois à un an, et d'une amende de 50 à 100 francs, peines qui pouvaient être doublées en cas de récidive. Le jury restait juge des délits politiques commis par les associations; mais les contraventions étaient renvoyées aux

[1] 17 février 1834.

tribunaux correctionnels, et les attentats contre la sûreté de l'État réservés à la Chambre des pairs.

Politiques, religieuses, littéraires, scientifiques, charitables, toutes les associations étaient également frappées. Dans la pensée de ses auteurs, la loi était une mesure d'exception, et, à ce titre, temporaire; mais ils n'osèrent l'avouer telle, et par crainte de ce mot « d'exception », ils en firent une loi régulière, qui, après soixante ans écoulés, subsiste encore.

Le projet souleva des orages parmi les adversaires du gouvernement et des doutes parmi ses défenseurs. Le débat, ouvert le 11 mars, dura douze jours. Les principaux membres de l'opposition et du Cabinet y prirent part.

M. Guizot, généralisant avec sa grande manière les idées et les faits, avait mis en présence les divers partis issus de la révolution de Juillet; il avait distingué, dans les deux oppositions de gauche et de droite, les hommes de violence et les hommes qu'un bon système de gouvernement pouvait rallier à la dynastie.

Il avait fait une amère et dédaigneuse censure de ce qu'il appelait « la faction violente, hostile, conspiratrice du parti carliste », montrant en elle « un mélange bizarre d'insolence aristocratique et de cynisme révolutionnaire »; ajoutant qu'il y avait « quelque chose d'abject, de rebutant, dans les doctrines soutenues par les hommes de ce parti, dans le langage qu'ils tenaient chaque jour... »

Berryer releva ces paroles, au commencement de son discours, et tout en reconnaissant que le ministre ne les lui avait pas appliquées personnellement, il leur fit une réponse dont la blessure reçue expliquait la véhémence.

... Je comprends, dit-il, que la confusion n'est pas possible et que le reproche ne saurait m'être personnel. L'insolence

aristocratique ne me conviendrait guère, quelle que soit la fermeté de mon opinion politique, à moi, né dans la classe moyenne, fils du travail de mon père et de mes propres travaux. Le cynisme révolutionnaire! Je l'ai bien plus en horreur. Je le déteste à l'égal du despotisme, et c'est pour le prouver que je monte à cette tribune. Je montrerai que l'alternative qu'on nous offre et sur laquelle vous aurez à prononcer, c'est l'anarchie ou le despotisme... S'il y avait « quelque chose d'abject et de rebutant » dans le parti politique auquel j'appartiens, ce serait après tout sa crédulité...

Et comme l'auditoire s'étonne et murmure :

Pourquoi suis-je à cette tribune? Pourquoi suis-je demeuré au milieu de vous? Pourquoi ai-je persisté à exercer mes droits politiques? C'est parce que j'ai cru à la sincérité de vos paroles; j'ai cru que le principe que vous consacriez n'était pas un vain jeu, et pour ceux qui partagent ma conviction, qui réclament les garanties que vous avez promises, qui veulent vous faire respecter les engagements que vous avez contractés et que vous violez aujourd'hui, il n'y a « d'abject et de rebutant », que la crédulité qu'ils ont eue en vous.

M. Guizot avait invoqué l'exemple du gouvernement anglais pour justifier la loi. Berryer lui répondit :

Il est vrai, Messieurs, en 1797, Pitt se présenta devant le parlement anglais; il ne vint pas, comme le ministère actuel, contester le droit. Il vint en gémissant faire un tableau de la situation de l'Angleterre. La guerre alors régnait dans toute l'Europe. L'Angleterre était aux prises avec l'immense puissance que développait la France; et, dans son propre sein, elle était agitée par plusieurs assemblées révolutionnaires, qui avaient été formées à l'instigation des assemblées françaises, et qui étaient en communication journalière avec elles. Pitt vint avec la dignité, mais aussi la douleur d'un bon citoyen, exposant cette situation critique, montrant les difficultés dont le gouvernement était entouré, les périls qu'il courait, la né-

cessité de sortir de l'état légal, et il demanda en suppliant au parlement britannique qu'il lui fût permis de *voiler pendant trois ans la statue de la Liberté...*

Au milieu de la sensation produite par ce récit historique :

Mais que vous a-t-on dit tout à l'heure, continue Berryer? Est-ce pour un moment, est-ce pour une situation aussi violente que la loi vous est demandée? Sommes-nous comme l'Angleterre en lutte avec l'Europe entière? La guerre gronde-t-elle de toutes parts, et les ennemis extérieurs sont-ils donc en armes sur nos frontières prêts à protéger les dissensions du dedans? Non, Messieurs, non; heureusement l'étranger est complètement en dehors de la discussion de nos affaires. L'étranger se tait, et Dieu en soit loué!...

Berryer terminait par une opposition, qu'on produisit souvent dans le cours de ce débat, entre le caractère des lois proposées et les antécédents des hommes qui les présentaient. On avait rappelé au duc de Broglie qu'il avait fait partie de la société des *Amis de la Presse,* à M. Guizot, de la société : *Aide-toi, le ciel t'aidera;* à M. Barthe, des sociétés secrètes de la Restauration.

Ancien *carbonaro* sous le règne de la branche aînée, M. Barthe, devenu garde des sceaux, était le plus incommodé par ces souvenirs. Il essaya de s'en défendre, en accusant violemment la monarchie tombée. Il était de ceux, dit-il, qui n'avaient jamais oublié que « pour arriver en France, la Restauration avait contracté une tache à jamais ineffaçable, en passant sur le champ de bataille de Waterloo ».

A ces mots, Berryer demande la parole. Il a senti l'imprudence de l'orateur, qui, en ne visant que la Restauration, a touché la royauté nouvelle, puisque princes et ministres, plusieurs de ceux-ci au moins, ne sont rentrés

en France qu'avec la Restauration. Comme pour rendre sa réponse plus accablante, il répète l'accusation afin qu'elle soit de nouveau couverte par les applaudissements de la majorité.

... On se réfugie, dit-il, dans des outrages contre le passé; on vient dire que pendant ces quinze années, il existait en France un gouvernement duquel il n'était possible d'espérer aucune liberté, un gouvernement odieux et repoussé, parce qu'il avait été imposé par l'étranger et qu'il était pour la France le triste fruit...

« Oui! Oui! » interrompent des voix nombreuses.

Berryer continue sans s'émouvoir :

... Et qu'il était pour la France le triste fruit des désastres de Waterloo.

« Oui! Oui! » répètent les mêmes voix, comme si, en outrageant la Restauration, elles avaient vengé les désastres.

Je m'étonne, Messieurs, dit lentement Berryer en regardant son auditoire, je m'étonne de vos acclamations irréfléchies, et je voulais n'inspirer qu'une simple réflexion au ministre imprudent qui a osé tenir ce langage; je voulais lui demander s'il a oublié aujourd'hui les noms de tous ceux qui ne sont entrés en France qu'à la suite des événements qu'il signale.

Berryer invoquait d'ailleurs pour la défense de la Restauration l'autorité des faits. En définitive, ces lois, qu'on ne trouvait plus suffisantes, avaient suffi à la Restauration. Même sous le ministère de M. de Polignac, la Restauration avait respecté le droit d'association.

C'est alors qu'envisageant les mesures auxquelles le gouvernement était amené après quatre ans d'une révolution « qu'on nous a dit, en nous l'imposant, être faite

dans l'intérêt des libertés publiques », Berryer prononça ces paroles célèbres :

Cela ne prouve qu'une chose (pour sortir du débat par un mot qu'on a fait retentir dans la discussion), c'est qu'il y a quelque chose de plus déplorable que le cynisme révolutionnaire, c'est le cynisme des apostasies.

Dans la suite du débat, Berryer répondait à une attaque de M. Persil, procureur général, contre les journaux légitimistes, lorsque le général Bugeaud lui dit tout à coup : « Vous ne devriez pas être ici, vous! »

La président rappela l'interrupteur à l'ordre, « pour deux motifs, ajouta M. Dupin; le premier, parce que votre interpellation est toute personnelle ; le second parce que le fond même de votre interpellation porte sur le droit du député et de ses commettants... »

Berryer à son tour : « Il ne s'agit pas ici du droit d'être à la Chambre ou de la manière dont, selon vous, on en peut sortir! » dit-il, en désignant du doigt une place vide.

Allusion cruelle à la mort récente du député Dulong[1], que le général Bugeaud, outragé par lui, avait eu le malheur de tuer en duel.

La loi des associations était réclamée par le gouvernement comme une arme de guerre dans une crise pressante. La majorité, quelles que fussent les opinions individuelles, ne crut pas devoir la lui refuser. Par 246 voix contre 154, le projet fut adopté.

III.

Le Ministère sortait en apparence affermi par l'issue de cette longue discussion, lorsqu'une question de poli-

[1] Dulong (François-Charles) 1792-1834. Il était le neveu de Dupont (de l'Eure).

tique étrangère vint jeter dans ses rangs, sous la parole de Berryer, un trouble inattendu.

Depuis longtemps, le gouvernement des États-Unis réclamait à la France une réparation pécuniaire. De 1806 à 1812, Napoléon avait fait confisquer plusieurs navires américains, suspects d'être entrés en relations avec l'Angleterre au mépris des décrets impériaux qui établissaient le blocus des côtes britanniques. Le cabinet de Washington prétendait ses nationaux injustement lésés et demandait pour eux une indemnité. Accueillie dans ses heures d'embarras par Napoléon, écartée ou ajournée par la Restauration, la réclamation avait trouvé de puissants appuis auprès de la monarchie de Juillet; dès le 4 juillet 1831, à la suite de négociations rapidement menées, un accord était conclu entre les deux pays. La créance que les États-Unis avaient d'abord évaluée à 70 millions, était admise pour 25 millions par le cabinet des Tuileries, qui obtenait, en revanche, des États-Unis certains avantages commerciaux et une somme de 2.500.000 francs pour indemniser les négociants français des dommages qu'ils pouvaient avoir éprouvés.

Ratifié à Washington le 2 février 1832, le traité ne vint en discussion devant la Chambre que le 28 mars 1834.

La créance était-elle fondée? Le duc de Broglie, ministre des affaires étrangères, l'affirma. C'est assez dire qu'il le pensait. Berryer était convaincu du contraire.

Il connaissait cette affaire à fond. Il l'avait, dès sa jeunesse, étudiée dans le cabinet de son père, que venaient souvent consulter les négociants victimes des exactions des corsaires.

Il était au courant de la résistance que la Restauration avait opposée aux prétentions américaines. Quelques-uns des intéressés l'avaient prié, à cette époque, de les soutenir auprès de M. de Villèle, en allant jusqu'à lui offrir

une part dans le remboursement. Il avait coupé court à la proposition, mais ne s'était pas fait faute de la rapporter au président du Conseil. « Nous ne leur devons rien, » avait répondu M. de Villèle, en accompagnant sa dénégation d'une épithète énergique pour les réclamants. Comment le gouvernement de Juillet fut-il conduit, en moins d'une année, à donner aux États-Unis la satisfaction que la Restauration leur avait refusée pendant quinze ans? C'était là, suivant Berryer, un legs de la révolution de 1830; les hommes qui voulaient pousser le duc d'Orléans au trône avaient besoin de détacher la Fayette de la cause républicaine, et, pour le décider en faveur du prince, ils eurent recours au ministre des États-Unis, M. Rives, en lui promettant la reconnaissance de la créance américaine. Que cet engagement ait été pris en effet, ou que M. Rives ait compté lui-même se faire un titre de son initiative, il est certain que, le 30 juillet 1830, il vint à l'Hôtel-de-Ville voir le général de la Fayette. « Que vont dire nos amis des États-Unis, dit la Fayette en s'avançant vers lui, s'ils apprennent que nous avons proclamé la République en France? » — « Ils diront, répondit froidement l'Américain, que quarante ans d'expérience ont été perdus pour la France. » Le soir de cette entrevue, le duc d'Orléans se rendit à l'Hôtel-de-Ville, et reçut du général l'accolade devant la foule.

Le débat à peine annoncé, Berryer, avant d'y prendre part, s'était, suivant son habitude, entouré de tous les documents propres à fixer son opinion. Il avait interrogé de nouveau les anciens ministres de la Restauration. M. de Villèle, M. Hyde de Neuville[1], le prince de Polignac, répondirent dans de longues et curieuses lettres à ses interrogations. Ils étaient unanimes pour écarter la réclamation des États-Unis, accordant qu'il pût

[1] *Mém. et Souvenirs* du baron Hyde de Neuville, III, p. 508.

y avoir matière à transaction entre les deux pays, mais non pas une créance des États-Unis sur la France. Tantôt tolérés, tantôt poursuivis par l'Empire, les Américains avaient « joué, » disait M. de Villèle[1], sur les caprices de Napoléon; et la preuve qu'ils avaient trouvé dans les alternatives de ce jeu plus de profits que de pertes, c'est qu'ils l'avaient continué jusqu'à la chute du régime impérial, sans rompre jamais l'alliance avec ce pouvoir dont ils venaient aujourd'hui accuser les déprédations. Ils n'avaient pas d'ailleurs rempli les engagements qu'ils avaient eux-mêmes contractés en recevant la Louisiane des mains de Napoléon. Bien plus, ajoutait M. de Villèle, les États-Unis avaient eu en 1821 à souscrire une convention commerciale avec la France, que représentait alors à Washington M. Hyde de Neuville; c'était pour eux « une naturelle et favorable occasion d'obtenir le redressement de leurs griefs ». Ils n'y avaient point songé. Ces griefs, ils tentèrent à la vérité de les faire revivre dans la dernière année du règne de Charles X. Mais, avec une fermeté qu'on ne saurait assez honorer, M. de Polignac n'en avait jamais admis l'examen qu'à titre de « compensation de créances »; ni les soucis de la politique intérieure, ni le besoin de se ménager des alliés contre l'hostilité de l'Angleterre, ne purent atténuer son langage. M. Rives ayant essayé de se prévaloir auprès de lui de ces deux périls, le prince de Polignac lui répondit: « d'une part, que les questions qui s'agitaient à l'intérieur étaient toutes françaises, et qu'aucun gouvernement étranger n'avait le droit de s'en occuper; de l'autre, que l'attitude de l'Angleterre, quelle qu'elle fût, n'empêcherait pas la France de s'emparer d'Alger ». Quelque temps après, et presque à la veille de la Ré-

[1] Lettre du comte de Villèle à Berryer, du 29 janvier 1834. *Papiers de Berryer.*

volution de Juillet, M. Rives insista auprès du ministre, en laissant pressentir une guerre des États-Unis avec la France. « Je lui demandai, sur-le-champ, écrivait à Berryer M. de Polignac, de rétracter ses paroles, ajoutant qu'en cas de refus, j'ordonnerais qu'on lui expédiât ses passeports. Il convint alors qu'il n'avait aucune instruction de son gouvernement qui l'autorisât à me tenir un pareil langage [1]. »

C'était fort de ces renseignements, appuyé sur cette fière et constante tradition de la Restauration, que Berryer venait combattre le projet de traité.

La discussion était avancée; le traité, soutenu par le général de la Fayette, avait pour lui une grande partie de la gauche; on ne doutait guère de son adoption, et Berryer, en montant à la tribune, dut s'excuser de prolonger le débat pour répondre au ministre des affaires étrangères. Saisie par son argumentation, la Chambre l'encouragea bientôt à n'en pas abréger les développements.

Ce qui parut le plus frapper les esprits, ce fut la révélation, faite par l'orateur, du traité de 1819 entre les États-Unis et l'Espagne. En échange de la cession de la Floride, les États-Unis, par ce traité, renonçaient à toutes leurs réclamations envers le Cabinet de Madrid, et notamment à celles qui pouvaient résulter des dommages causés aux Américains par les corsaires et les consuls français « sur les côtes et dans les ports d'Espagne ». Or, ces réclamations qu'avaient abandonnées les États-Unis, se trouvaient reprises dans l'arrangement français; elles entraient pour plus de 8 millions dans la créance de 25 millions. La réplique du duc de Broglie, déclarant qu'il n'avait « qu'une connaissance très imparfaite de ce traité », ne porta pas l'ordinaire précision de son

1 10 mars 1835. Cette lettre, de quatorze pages, est écrite du fort de Ham où le prince de Polignac était détenu avec M. de Peyronnet et M. de Chantelauze. *Papiers de Berryer.*

langage, et Berryer put conclure : « Il est évident que nous payons 8 millions que l'Espagne a déjà payés. »

176 voix contre 168 repoussèrent l'article 1er portant ouverture du crédit de 25 millions; c'était le rejet du projet tout entier.

Le duc de Broglie donna sa démission. Il fut remplacé au ministère des affaires étrangères par le vice-amiral de Rigny, qui laissa la marine au vice-amiral Jacob. M. Persil fut nommé garde des sceaux, en remplacement de M. Barthe, promu à la première présidence de la Cour des Comptes, et M. d'Argout, devenu gouverneur de la Banque de France, eut pour successeur au commerce, M. Duchâtel[1].

Quelques jours plus tard, une insurrection éclatait à Lyon, accompagnée ou suivie, dans plusieurs villes, de troubles qui annonçaient une vaste conspiration. La lutte dura cinq jours à Lyon; au moment même où le gouvernement en annonçait la fin, il retrouvait l'émeute dans les faubourgs de Paris et engageait contre elle un combat court, mais terrible. Les accusés d'avril, comme on nomma les auteurs de ces attentats, furent déférés à la cour des Pairs.

Le lendemain de la clôture de la session, le 25 mai 1834, une ordonnance royale prononça la dissolution de la Chambre. Le scrutin devait s'ouvrir dans tous les collèges le 21 juin et la session nouvelle le 20 août.

IV.

Appréciant, après le débat sur la loi des associations, le rôle de Berryer à la Chambre, une feuille royaliste,

[1] Duchâtel (Charles-Marie Tanneguy comte), 1803-1867, député et successivement ministre du Commerce, des Finances et de l'Intérieur sous le gouvernement de Juillet.

le *Rénovateur,* disait : « Avec lui, nous ne sommes plus seulement des hommes d'honneur, de conscience, de fidélité; nous sommes aussi des hommes d'intelligence, de progrès, de sage liberté... Et voilà ce qu'il faut que nos adversaires reconnaissent enfin. Nous appelons les légitimistes à se montrer au grand jour, parce que nous voulons que *la France, que l'Europe, les apprécient ce qu'ils valent en réalité!* » Et le journal ajoutait : « C'est un but que nous atteindrons, si, aux élections générales, nous comprenons notre devoir, et si nous marchons du même pas à son accomplissement. »

On reconnaissait dans ces dernières réflexions la pensée de Berryer. Tirer son parti de la nuit des trames secrètes, des connivences coupables ou folles avec les faiseurs d'émeutes, pour l'amener à se déployer en pleine lumière, à chercher dans l'action publique et dans les obligations qu'elle entraîne les moyens de connaître le pays et de se faire connaître de lui, telle était l'inspiration qui accompagnait son opposition au régime établi. De là, dans ses discours, les appels à la légalité, les espérances hautement avouées dans les effets de la libre discussion, la réprobation de toute agitation factieuse, de tout essai de guerre civile[1].

Plus Berryer se prononçait contre les conspirations, au moment où quelques royalistes se laissaient engager dans les insurrections républicaines de Lyon et de Paris, plus il avait à cœur de gagner à sa cause les opinions indépendantes, les soutenant dans ce qu'elles avaient de légitime, prêtant sa voix à tout ce qui s'agitait alors dans la jeunesse, même égarée, d'aspirations généreuses,

[1] « Je déclare nettement à la face de la Chambre et de la France, et surtout pour ceux qui se diraient de mes amis et qui voudraient défendre des convictions légitimes par des moyens odieux, que je les renie, que je les désavoue, que je ne leur appartiens en aucune manière. » (Discours de Berryer sur la loi des associations, 20 mars 1834.)

sans cesser de défendre, contre les destructions révolutionnaires et souvent contre les faiblesses du gouvernement, les principes fondamentaux de l'ordre social et de la religion.

Les contradictions ne manquaient pas à cette ligne de conduite, non seulement chez les hommes du parti militaire, qui ne pardonnèrent jamais à Berryer son voyage à Nantes, mais encore chez plusieurs de ceux qui avaient, comme lui, déploré l'entreprise de la duchesse de Berry. Les uns lui reprochaient sa présence à la Chambre, les autres la politique qu'il y avait adoptée. Au mois de janvier 1834, les royalistes de Quimperlé portèrent comme député Chateaubriand qui ne fut pas élu. La *Gazette de France*, en marquant le rôle qu'il aurait eu à l'Assemblée, semblait critiquer indirectement celui qu'y tenait Berryer. Chateaubriand, lui-même, déclina la candidature qu'on lui offrait à Marseille, et expliqua le refus du serment en des termes dont pouvaient se croire atteints ceux qui l'avaient prêté. Il ajoutait à la vérité :

Je suis loin de désapprouver la politique qui mène les royalistes aux élections; je pense, au contraire, qu'ils font bien d'entrer en lice et de défendre, avec leur autorité et leur caractère, les intérêts généraux de la France.

Ce qui était plus pénible pour Berryer, sans ébranler toutefois sa résolution, c'étaient les nouvelles qui lui revenaient de Prague où vivait la cour exilée. Il n'y avait pas d'exclusion officielle contre ceux qui se présentaient aux élections. La bonté du cœur de Charles X et l'indécision de son esprit s'y seraient également refusées; mais son entourage avait moins de réserve. A Prague comme à Paris, Berryer trouvait des adversaires dont les censures et les accusations s'échangeaient dans les correspondances. Le duc de Fitz-James en avait l'écho;

il les rapportait à Berryer, plus ému de les entendre que Berryer d'en être l'objet.

« Nous sommes, vous et moi, regardés comme des traîtres, » lui écrivait-il; et, lui nommant quelques-uns des accusateurs : « Ne pensez-vous pas comme moi? Ces gens-là sont plus nos ennemis que Thiers et Guizot [1]. »

Mais à côté de ces oppositions, parfois douloureuses, il y avait les adhésions fortifiantes et le dévouement éprouvé d'amis fidèles, comme celui que nous venons de nommer.

Orateur éloquent, plein de vaillance et de feu, prompt dans ses mouvements, vif contre les personnes, facilement ombrageux, mais large dans ses vues, chaleureux dans ses affections et loyal dans ses retours, avec cette aisance du grand seigneur, qu'aucune distance n'effraie, qui sait, en étant familier, n'être jamais vulgaire, et ne s'abaisser jamais, même en s'inclinant, le duc de Fitz-James, plus âgé que Berryer, déjà signalé par son talent à la Chambre des pairs, quand Berryer débutait au barreau, investi par sa naissance, par son passé, par l'original éclat de sa parole, d'une situation dont il n'ignorait pas la supériorité, mettait une grâce charmante à se ranger derrière le député de la droite. Il était resté à la Chambre des pairs en 1830, en accompagnant son serment d'une déclaration mémorable; puis en 1832, après l'abolition de l'hérédité de la pairie, il avait tout à coup donné une démission retentissante, dont s'était affligé son collègue et ami, le marquis de Dreux-Brézé. Il n'avait pas tardé à regretter lui-même cette retraite prématurée, et, désormais écarté de la Chambre des pairs, il regardait « en se rongeant les poings » cette arène du Palais-Bourbon où Berryer se couvrait de gloire. Nul, plus que lui, ne jouissait des triomphes de son ami,

[1] 15 novembre 1834. *Papiers de Berryer.*

nul n'était plus ardent à les vanter et à s'en faire honneur. Il avait voulu que Berryer fût le parrain d'un de ses petits-fils, et avec quelle délicatesse ce descendant des Stuarts écrivait au fils de l'avocat au parlement!

Nous avons été aussi heureux que vous, mon ami, du lien nouveau qui s'est formé entre nous. Une famille s'honore en s'attachant de plus près à un homme tel que vous, et c'est nous qui avons gagné en cela. Je voudrais que l'usage fût en France comme en Angleterre, où un enfant porte toute sa vie, non le nom patronymique, mais le nom de famille de son parrain... Sous les auspices de votre gloire, mon petit *Berryer* ferait son chemin dans le monde [1].

Porté aux élections dans les collèges de Lombez, d'Autun, de Nîmes, le duc de Fitz-James avait échoué contre des adversaires parmi lesquels il avait cru reconnaître plus d'un coreligionnaire politique. A Toulouse, Berryer essaya vainement de lui gagner l'appui décidé de M. de Villèle. Mais il allait être bientôt lui-même l'un des élus de Toulouse, et ne pouvant opter pour ce collège, il lui fit accepter à sa place le duc de Fitz-James.

Plus rapproché de Berryer par les années, le marquis de Dreux-Brézé le soutenait de ses exemples à la Chambre des pairs, et lui prodiguait partout les témoignages de sa fraternelle amitié. Intrépide et résolu comme le duc de Fitz-James, sans avoir sa constitution puissante et la liberté imprévue de son humeur batailleuse, il portait à la tribune, au milieu d'une assemblée dont le séparaient ses convictions, l'attrait d'une parole facile, nerveuse, et souvent éloquente. Officier de cavalerie sous l'Empire, M. de Dreux-Brézé s'était, après le retour des Bourbons, rallié pour jamais à leur cause, et, forcé par

[1] 1834. *Papiers de Berryer.*

la faiblesse de sa santé de quitter l'armée, il sut montrer dans la politique les qualités qu'il avait développées dans les camps. Attentif aux affaires, dédaigneux des préjugés de naissance et de tout intérêt personnel, avide de se tenir au courant du mouvement des idées, des besoins et des vœux du pays, il puisait dans une nature maladive des perplexités de conscience qu'aiguisait la souffrance, et une susceptibilité de cœur qui avait ses exigences, mais qui prêtait à son affection, capable de tous les dévouements, des accents d'une tendresse presque féminine.

Quelle jouissance que d'ouvrir la correspondance de tels hommes avec Berryer! On est sûr de n'y trouver ni pensée orgueilleuse, ni calcul égoïste, ni préoccupation mesquine ou basse; on y respire à chaque page un parfum d'honneur, de patriotisme et de chevaleresque émulation. Ce qui caractérise le marquis de Brézé comme le duc de Fitz-James, c'est l'alliance de la fidélité à leur cause et de l'indépendance vis-à-vis des personnes. Trop souvent, ils ont entendu les conseillers des princes excuser par la crainte d'affliger le souverain leur adhésion à des mesures qui devaient le perdre. Prêts à donner leur sang pour leur roi, ils sont résolus à ne le servir que selon les vues de leur conscience, fussent-elles en désaccord avec ses instructions. M. de Dreux-Brézé poussait si loin ce scrupule, qu'il s'abstint, durant sa vie publique, de se rendre auprès des princes à qui il avait engagé sa foi, craignant de ne pas trouver en eux l'appui qu'il aurait souhaité[1].

Il n'y a de bon, d'utile, d'efficace pour l'avenir de notre

[1] 30 septembre 1841. « ... C'est pour ce motif que depuis onze années, malgré tout mon respect et tout mon dévouement pour les personnes, j'ai évité d'aller au dehors chercher un appui qu'on ne peut trouver... » *Papiers de Berryer.*

cause, disait-il, que les engagements pris à ciel ouvert par nos paroles et notre attitude dans les Chambres.

Dans cette ligne de conduite, Berryer était son modèle et sa force.

Si je prenais une ligne différente de la vôtre, je me la reprocherais toujours, lui écrivait-il, car je croirais m'être trompé [1].

Comme Berryer, il était convaincu de la nécessité de prendre part aux élections :

Le simple bon sens me dit que ceux-là seuls qui sont dans les affaires, peuvent avoir action sur les événements, surtout en temps de révolution.

Il accueillait avec empressement les espérances que Berryer fondait sur les élections prochaines, et traçait en ces termes le rôle qui appartenait aux partisans de la vieille royauté :

L'opinion légitimiste peut faire une opposition qui n'effraie personne; seule, elle a de l'avenir dans un pays où l'on aime avant tout l'opposition. Trente légitimistes, hommes d'intelligence et de travail, unis de vœux et de doctrines, seraient une puissance formidable dans l'état de division et de désordre où se trouvent les partis et le pouvoir lui-même. Je ne fais aucun doute qu'avec de la mesure et de l'habileté, cette opposition ne vît ses rangs se grossir en peu de temps. Tout ce qui veut la monarchie la regarderait bientôt comme l'ancre du salut au milieu du naufrage. Plus le parti républicain serait violent (et il le deviendra), plus on sentirait que seulement avec nous on peut éviter la république. L'espérance que les royalistes comprendraient un jour la nécessité impérieuse, et selon moi toujours croissante, d'envoyer des organes à la

[1] 9 août 1833.

Chambre des députés, a soutenu mon dévouement... Tout ce qui pourrait singer l'émigration m'est odieux [1].

Avec le duc de Fitz-James, avec le marquis de Dreux-Brézé auquel venait de s'adjoindre, à la Chambre des pairs, le jeune duc de Noailles [2], déjà signalé par l'autorité de son jugement et son talent de parole, les amis de Bretagne, la Guibourgère, la Bourdonnaye, Grandville, soutenaient et encourageaient Berryer. En dehors des assemblées, M. Hyde de Neuville, M. de la Ferronnays, M. d'Haussez, le maréchal de Bourmont lui-même, appuyaient sa politique. Il était le chef sur qui, de tous les points de la France, tenaient les yeux fixés tous ceux qui voulaient engager le parti dans l'action légale et publique. A l'approche des élections, Berryer se trouva investi, comme par un suffrage unanime, de la mission d'organiser des candidatures partout où il y avait chance de succès, et de correspondre avec les comités que l'initiative des journaux ou des particuliers avait créés en France. Travail immense, d'autant plus difficile qu'il était nouveau. Berryer, dans toute l'étendue du royaume, avait à diriger des troupes qui, ne s'étant jamais exercées dans de pareilles conditions, étaient ignorées de lui comme d'elles-mêmes. Il se donna tout entier à cette tâche; il oubliait pour l'intérêt général sa cause personnelle, non sans exciter les plaintes de ses électeurs de la Haute-Loire, étonnés de ne rien savoir de ses intentions :

J'ai reçu avant-hier votre lettre du 2 de ce mois, écrivait-il le 8 juin à M. Albert de Brives, l'un de ses amis du Puy... On m'avait remis aussi vos lettres des 2 et 9 avril et 11 mai.

1 22 mars 1834.

2 Paul, duc de Noailles, 1802-1885, — admis à siéger à la Chambre des pairs dès 1827 en remplacement de son grand-oncle, — reçu en 1849 membre de l'Académie française où il succéda à Chateaubriand.

Vous me pardonnerez de n'y avoir point répondu tout d'abord; au milieu du travail immense qui m'était confié, vous ne vous étonnerez pas que je me sois occupé plus spécialement de toutes les affaires qui ne m'étaient point personnelles [1].

Il lui fallut compter dans cette œuvre multiple avec les susceptibilités et les compétitions individuelles. Le siège du comité électoral de la droite se tenait chez Berryer, rue Neuve-des-Petits-Champs. Il avait été convenu que les trois journaux royalistes, la *Quotidienne*, la *Gazette de France* et le *Rénovateur,* l'annonceraient à leurs électeurs. La *Gazette* indiqua la rue sans parler de Berryer. L'omission venait de M. de Genoude, qui tour à tour favorable ou contraire à l'action électorale, suivant que sa candidature était ou non posée, avait imaginé que Berryer ne voulait point le porter et s'en vengeait en ne le nommant pas :

Vous me faites la guerre; j'y répondrai, écrivait-il à Berryer... En politique, les chemins que nous suivons sont si divers que je comprends que vous vouliez m'exclure. Vous comprendrez aussi que je dois me défendre.

Berryer le calma cette fois, en lui annonçant que, loin de l'exclure, on le présentait dans quatre collèges :

Vous avez l'idée fixe qu'on vous fait la guerre, lui mandait-il, et Dieu sait si cela a l'ombre de raison. Ma politique est de servir tous les hommes qui veulent les mêmes choses que moi, encore bien que nous ne les voulions peut-être pas par les mêmes moyens. Certes, moi, je n'exclus personne. Mon caractère est le plus inoffensif du monde et le plus confiant qui se puisse trouver. Mon défaut politique est le besoin de transaction et d'union. Mon cher Genoude, vous avez tort en-

[1] Archives de la famille de Brives.

vers moi, et je ne me sens au fond du cœur la moindre rancune [1].

Berryer était parti le 8 juin pour Lyon où il avait à plaider pour le journal le *Réparateur;* il annonça à ses électeurs de la Haute-Loire sa prochaine arrivée dans leur pays.

Porté à Yssingeaux et au Puy, il se rendit d'abord à Yssingeaux. Il y fut élu et apprit qu'au Puy, où le gouvernement l'avait surtout combattu, il était en ballottage. Le candidat ministériel fut nommé au second tour.

Mais dans quatre collèges, à Yssingeaux, à Toulouse, à Marseille et à Toulon, Berryer sortit vainqueur. Annulée à Yssingeaux pour une irrégularité dans le vote, son élection fut validée par la Chambre dans les trois autres collèges; il opta pour Marseille qui désormais ne lui manqua point.

Le résultat général du scrutin n'était pas pour le décourager. Le gouvernement avait une majorité peu compacte, dont le *tiers-parti* devait hâter les divisions. L'extrême gauche avait perdu ses chefs, et le parti légitimiste, que Berryer représentait seul dans la précédente assemblée, comptait près de vingt membres parmi lesquels M. Hennequin l'éminent avocat, MM. Dugabé [2] et de Laboulie [3], jeunes confrères des barreaux de Toulouse et d'Aix, M. Blin de Bourdon [4] et M. de Grasset [5], l'un du Nord, l'autre du Midi; tous deux destinés à ac-

[1] 8 juin 1834. — La copie de cette lettre, écrite par Mme Berryer, est dans les *Papiers de Berryer*.

[2] Dugabé (Charles-Casimir), 1799-1874.

[3] Laboulie (Joseph-Balthazar-Gustave de), 1800-1867, député de 1834 à 1837, représentant du peuple en 1848 et 1849.

[4] Blin de Bourdon (Marie-Louis-Alexandre vicomte), 1782-1849, député sous la Restauration et le gouvernement de Juillet, représentant du peuple en 1848.

[5] Grasset (Jean-Eugène marquis de), né en 1794, député sous le gouvernement de Juillet et représentant du peuple en 1849.

compagner Berryer dans ses luttes législatives, M. Blin de Bourdon, *flétri* avec lui en 1844, M. de Grasset, l'un de ses fidèles méridionaux, qui lui écrivait un jour : « Certes, les sympathies de tous les royalistes vous sont bien dues, à vous, par qui seul leur parti existe politiquement depuis la révolution [1]. »

On rangeait alors dans ce bataillon un brillant avocat, M. Janvier [2], dont les opinions étaient flottantes, mais qui venait de défendre avec talent et dévouement plusieurs accusés vendéens.

Une session préparatoire s'ouvrit le 16 juillet. Elle dura un mois.

V

Aussitôt après les élections, Berryer voulut aller rendre visite aux Marseillais. L'annonce de son projet avait ému tout le Midi. Arrivé le 17 juillet par le bateau à vapeur à Avignon, il y fut reçu par des acclamations qui devaient en quelque sorte l'accompagner jusqu'au terme du voyage. A Aix, où il descendit chez son nouveau collègue, M. de Laboulie, Berryer trouva les délégués de Marseille, M. Nègre, bâtonnier de l'ordre des avocats, MM. Daniel et Dervieux, conseillers municipaux, lui offrant les premiers compliments de ses électeurs.

Alarmé des suites d'une ovation que le tempérament méridional promettait de rendre chaude, le gouvernement essaya d'inutiles et maladroits efforts pour l'empêcher.

Un bataillon du 55e, qui tenait garnison à Aix, avait été précipitamment dirigé sur Marseille. Au moment où

[1] 22 septembre 1846. *Papiers de Berryer.*

[2] Janvier (Eugène), 1800-1852, député de 1834 à 1848 et représentant du peuple en 1849.

Berryer se préparait à quitter Aix, un agent de police lui remit un pli, l'invitant à se rendre sur-le-champ à la sous-préfecture, pour y prendre connaissance d'une lettre du maire de Marseille, que venait d'apporter un de ses adjoints, M. Fraissinet. Dans cette lettre, le maire priait Berryer de renoncer à un voyage, dont il ne redoutait pas moins que « la guerre civile », ou, s'il y persistait, de ne venir qu' « à une heure où des rassemblements dangereux ne puissent se former[1] ».

On eût voulu que Berryer ne vînt pas ou qu'il ne vînt que la nuit.

Ni l'une ni l'autre de ces conditions ne pouvait lui convenir. Berryer avait donné sa parole à ses électeurs; il estimait que ce serait lâcheté de ne pas la tenir. M. Fraissinet lui ayant allégué qu'on avait reçu de Paris l'ordre de réprimer avec la dernière rigueur toute manifestation et de dissiper, même à coups de fusil, tout rassemblement de plus de dix personnes : « Puisque des ordres sont parvenus à l'autorité municipale, répondit Berryer, veuillez mettre par écrit, devant moi, ce que vous venez de me dire. » M. Fraissinet refusa, en prétextant que sa communication était toute officieuse, et Berryer se mit en route.

Les précautions prises contre Berryer ne firent que rendre plus solennelle son entrée à Marseille. On eût dit de la réception d'un souverain[2]. Dès huit heures du matin, toute la gendarmerie était sur pied; des détachements d'infanterie occupaient la Cannebière et les places principales; les troupes, contenant à peine le flot de la foule, étaient échelonnées sur le passage de l'orateur royaliste. Vers deux heures, apparut la voiture; les gendarmes l'escortaient; aux portières, se tenaient à cheval

[1] 17 juillet 1836. *Papiers de Berryer.*
[2] *Gazette du Midi* du 20 juillet 1834 et des jours suivants.

le colonel du 4e de ligne, et un capitaine de gendarmerie. Les honneurs militaires rendus aux officiers semblaient s'adresser au député de l'opposition, et l'enthousiasme de la population, tel qu'on n'en avait pas vu de pareil depuis 1814, confondait dans un même triomphe l'armée et Berryer.

Il arriva ainsi à l'hôtel de la Darce où l'attendaient de nombreuses députations. Les membres du comité électoral, les jeunes gens, les compagnons ouvriers du port, les dames de la Halle, les corporations diverses, lui présentèrent leurs hommages. D'une des fenêtres de l'hôtel, il remercia le peuple, et sa voix, musicale et sonore, portant au loin ses accents émus, charma et souleva ces masses impressionnables.

Entre les discours qui lui furent adressés, celui de M. Paul Autran, ancien président du tribunal de commerce et conseiller municipal, se distinguait par une appréciation flatteuse et juste du caractère de Berryer et de son action déjà puissante sur les divers partis :

... Qu'il me soit permis de le dire, s'écriait M. Autran, les félicitations que Marseille vous offre en ce jour, par mon faible organe, ne s'adressent pas uniquement à l'habile jurisconsulte, au célèbre orateur. Il est des qualités d'un ordre plus élevé qu'elle chérit, qu'elle vénère. Elle sait qu'au talent de bien dire vous joignez, ce qui est plus difficile, le courage de bien faire. Des circonstances graves, disons plutôt périlleuses, où les forces de l'âme avaient à se montrer, n'ont abouti qu'à faire éclater davantage les hautes ressources de la vôtre. En demeurant égal aux événements, vous les avez en quelque sorte fait plier à votre triomphe, et dès ce moment, cessant d'être le représentant d'une ville ou d'un pays, vous êtes devenu *l'homme de la France. C'est autour de vous que se rallient, comme en un centre commun, tous les bons sentiments, toutes les idées généreuses.*

La poésie fit aussi entendre son chant, et ce fut encore

un Autran[1], jeune débutant, dont le nom devait, à bien des années de là, se trouver associé à celui de Berryer dans les rangs de l'Académie française, qui célébra en vers la gloire du triomphateur.

... Maintenant, ô Berryer, tu sais ce qu'est la gloire !
Jamais triomphateur, sur son char de victoire
S'avançant au-dessus des flots du peuple-roi
Et jamais, le front ceint de la verte auréole
Un poète vainqueur, au haut du Capitole,
Ne la vit de plus près que toi !...

Berryer se rendit ensuite à Toulon, où il avait aussi à remercier ses électeurs; de là il revint à Marseille pour assister au banquet que lui offraient au château de la Moutte, à quelque distance de la ville, les partisans de la réforme électorale.

La réforme avait été le drapeau commun des oppositions diverses, et le banquet de la Moutte devait donner comme une confirmation solennelle à leur alliance. Plus de cinq cents convives étaient réunis, venus des divers points du Midi, et, non seulement parmi eux, mais jusque dans l'affluence des spectateurs qui se pressaient pour voir l'orateur, royalistes, indépendants et républicains se trouvaient mêlés. Il y avait là, pour ces vives et mobiles populations, comme un renouvellement des scènes et des espérances de la fédération.

Pour la première fois, depuis 89, disait une feuille de gauche, le *Peuple souverain*[2], cet acte solennel de réconciliation a présenté cet air de fête, ce caractère de poésie et de cordialité, qui rappelle tout ensemble et l'élégance chevaleresque et la joyeuse franchise dont brillait jadis la société française. De chauds républicains, des légitimistes à l'épreuve, l'élite de la

1 Autran (Joseph), 1813-1877.
2 25 juillet 1834.

propriété, du barreau, de la magistrature et du commerce, l'ancienne aristocratie, la nouvelle, le clergé, les beaux-arts, les professions savantes, s'étaient donné rendez-vous sur le terrain désormais historique de la Moutte.

Des toasts, alternativement portés par des membres de chaque opposition, célébrèrent, avec le nom de Berryer, la liberté, le droit d'association, la réforme du suffrage, l'union des partis, la réconciliation sociale. Promesses trompeuses, sans doute! Illusions, sincères chez la plupart, affectées peut-être chez quelques-uns, que devaient suivre cette fois, comme tant d'autres, de trop fréquents mécomptes! Cette tentative ou cette apparence d'union n'en répondait pas moins, alors comme toujours, à un instinct profond, à un besoin certain de notre pays divisé, et Berryer, qui ne désespéra jamais de voir cette union se réaliser, qui la chercha sans relâche, méritait que, dès ce moment, son nom en fût le symbole.

Continuez à vous tenir ferme dans votre belle ligne de politique, lui écrivait un de ses amis de la Restauration, M. Laurentie. La pensée sociale que vous exprimez est une pensée nette, simple, facile à entendre... J'ai pris part à vos triomphes, non point parce qu'ils pouvaient plaire à votre amour-propre, mais parce qu'ils devaient vous dédommager de petites injustices dont j'ai été blessé pour vous et qui ont aujourd'hui leur réparation. Je pense qu'il y a présentement quelque peu de regret en certaines âmes [1].

[1] 21 août 1834. *Papiers de Berryer*.

CHAPITRE IV.

VOYAGE EN ALLEMAGNE.

Changements ministériels. — Cabinet présidé par le maréchal Mortier. — Ouverture de la session de 1835. — Discussion du projet relatif à la construction d'une salle d'audience spéciale pour le procès des accusés d'avril. — Discours de Berryer. — Sa réplique à M. Thiers. — Le maréchal Mortier, président du Conseil, donne sa démission et est remplacé par le duc de Broglie, qui reprend le portefeuille des Affaires étrangères. — Nouveau débat sur le traité avec les États-Unis. — Vote du traité malgré un discours mémorable de Berryer. — Procès la Roncière. — Chaix d'Est-Ange, Odilon Barrot, Berryer. — Procès des accusés d'avril. — Ils font appel aux avis de Berryer. — Départ de Berryer pour l'Allemagne. — Stations diverses. — Lyon. — La Grande-Chartreuse. — Chambéry. — Aix-les-Bains. — Nouvelle de l'attentat de Fieschi. — Berryer poursuit son voyage à Turin, Bade, Carlsruhe, Nuremberg. — Accueil qu'il reçoit en Allemagne. — Son arrivée à Teplitz. — Charles X et la famille royale. — Lettres de Berryer à sa femme. — Charles X se rend à Butschirad. — Berryer réside à Prague, d'où chaque jour il va voir le roi. — Réunion des trois souverains du Nord et des princes d'Allemagne et de Russie en Autriche. — Les lois de Septembre devant la Chambre des députés. — Suite de la correspondance de Berryer. — Ses entrevues avec le prince de Metternich. — Questions qu'il traite avec le roi Charles X. — Lettre de Berryer à la duchesse de Berry. — Ses conversations avec l'ambassadeur de Russie près la cour de Vienne. — Visite de l'Empereur et de l'Impératrice d'Autriche, du prince Guillaume de Prusse, du prince Frédéric des Pays-Bas et du grand-duc Michel à la famille royale exilée. — Déclaration remise à Berryer par le roi Charles X. —

Résultats du voyage de Berryer. — Il rencontre le fils aîné de Jérôme Bonaparte à la cour de Wurtemberg. — Son retour à Paris.

I.

Le ministère avait subi plus d'une épreuve depuis la courte session du mois de juillet. Le maréchal Soult, président du Conseil, en désaccord avec ses collègues, avait dû céder la place au maréchal Gérard qui, bientôt effrayé des responsabilités du pouvoir, ne tarda pas à le quitter, entraînant avec lui le Cabinet tout entier.

Après d'inutiles négociations, un ministère de *tiers-parti* se forma laborieusement. Il dura trois jours, et les membres du Cabinet du 11 octobre (moins le duc de Broglie) rentrèrent aux affaires, sous la présidence du maréchal Mortier [1].

La Chambre reprit ses travaux au mois de décembre 1834. Un grand débat occupait les esprits. Le procès des accusés d'avril allait s'ouvrir devant la Chambre des pairs. Ils étaient au nombre de cent dix; l'enceinte du palais du Luxembourg ne parut pas suffisante pour les recevoir. Le gouvernement présenta un projet de loi portant ouverture d'un crédit de trois cent mille francs pour la construction d'une salle d'audience spéciale.

Mais le procès lui-même aurait-il lieu? L'amnistie avait été agitée dans les pourparlers ministériels. Le maréchal Gérard la désirait; M. Molé n'y avait pas été opposé. Elle était, au contraire, repoussée par les chefs du ministère, M. Thiers et M. Guizot. Quelques députés en firent à la Chambre l'objet d'une proposition. Berryer s'y associa d'autant plus que l'amnistie eût profité aux insurgés de la Vendée. Suivant la procédure du temps, la Chambre examina d'abord la proposition dans ses bureaux. Elle n'en autorisa point la lecture en séance publique.

[1] Mortier (Joseph), 1768-1835, duc de Trévise, maréchal et pair de France.

La question n'en fut pas moins soulevée dans la discussion. Un jurisconsulte, partisan déclaré, mais frondeur, du nouveau régime, M. Bérenger (de la Drôme), demanda si le droit d'amnistie était un privilège exclusivement réservé à la couronne, ou si les Chambres ne devaient point y être associées.

Le débat fut long et animé. Berryer monta à la tribune dans la séance du 31 décembre.

Il s'appliqua à établir l'impossibilité du procès et la nécessité de l'amnistie.

Le procès, aux yeux de Berryer, était impossible, parce que les accusés n'auraient pour se défendre qu'à invoquer le passé de leurs accusateurs.

Je le demande, quand il faudra que les accusés expliquent la génération de leurs idées, quand ils auront à dire où se sont allumées leurs passions, où ils ont puisé leurs systèmes, qui traîneront-ils à côté d'eux à la barre de la Chambre des Pairs?...

Remontez donc à la date de 1830 : quelles sociétés secrètes, quelles assemblées délibérantes, se sont organisées? Qui y a siégé, qui s'y est entouré de la jeunesse? Qui lui a parlé? ... Et que serait-ce, grand Dieu! si arrivant à un point beaucoup plus grave qu'une affiliation à la société *Aide-toi le ciel t'aidera,* ou à la société *Des Droits de l'homme,* il se trouvait qu'en cherchant dans vos conseils, à la tête de votre justice, au milieu de vous, peut-être au milieu de ses juges, un homme, accusé d'être républicain, pût dire : « Sur le même poignard que vous, j'ai juré haine à la royauté ».

On parlait des « vieilleries révolutionnaires » de 1791. Mais ces vieilleries, ne les avait-on jamais prônées? De quels honneurs n'avait-on pas entouré le général de la Fayette, « l'homme qui avait dit que *l'insurrection était le plus saint des devoirs* »?

Un acte récent du ministre qui avait donné le plus de

gages à l'esprit conservateur, appuyait l'argumentation de Berryer. M. Guizot venait de rétablir la classe de l'Institut, dite des sciences morales et politiques, créée par la Convention et supprimée en 1803 par Napoléon. Au premier rang des nouveaux académiciens figuraient les derniers survivants de la classe supprimée. Parmi eux on comptait trois régicides : Sieyès, Merlin, Lakanal et le ministre de la Convention Garat, qui avait lu à Louis XVI sa condamnation. Cette exhumation inopinée de noms ensanglantés avait produit, même parmi les amis du gouvernement, une impression mauvaise dont M. Royer-Collard porta le témoignage à M. Guizot, en lui exprimant le refus de siéger dans cette Académie, élevée, disait-il, « sur des fondements conventionnels et révolutionnaires [1] ».

Berryer ne laissa pas dans l'ombre cette contradiction, s'ajoutant à celles qu'il avait déjà signalées :

Quels sentiments politiques révèlent les noms de ces hommes ? Quel est le grand événement de leur vie !... Je ne les condamne pas, je ne suis pas ici pour juger des systèmes politiques, je ne juge que des situations, et je dis qu'en présence de cette jeunesse française si intelligente, mais si ardente et si impétueuse, vous placez en tête de la classe des sciences morales et politiques des noms qui se traduisent par des systèmes républicains. Croyez-vous donc qu'elle n'y entend rien ? Et vous voulez la frapper parce qu'elle vous comprend !...

L'amnistie, suivant l'orateur, était nécessaire pour empêcher l'éclat de ces contradictions.

Thèse spécieuse, que Berryer ne pouvait se flatter de faire prévaloir; mais, en la développant, il trouvait une occasion nouvelle de placer son parti dans la voie légale et de répudier en son nom la guerre civile. La pro-

[1] *Mém. de M. Guizot*, III, p. 150.

position d'amnistie impliquait, de la part de ceux qui la faisaient ou pour qui on la faisait, la promesse de déposer les armes. Loin de méconnaître cette conséquence, Berryer la proclamait.

C'est, disait-il, l'engagement qu'ils condamnent la guerre civile pour le passé, et la repoussent pour l'avenir.

M. Thiers, ministre de l'Intérieur, lui répondit.

Il s'efforça de démontrer que c'était le principe même du gouvernement qu'on mettait en question, et opposa l'un à l'autre, pour exalter la Révolution de Juillet, le Gouvernement de 1830 et la Restauration. « M. Thiers, le *ministre de la résistance,* n'existe plus », disait un journal anglais, le *Standard,* en rendant compte de cette séance. Quelques jours auparavant, en effet, M. Thiers avait fait honneur au Cabinet de sa politique de résistance, et pour lui rallier la gauche, il était, cette fois, amené à invoquer le droit à l'insurrection, le principe de la souveraineté du peuple, contre lesquels cette résistance était précisément dirigée.

Berryer répliqua; après quelques mots sur sa situation personnelle et son droit de député, il reprit le parallèle tenté par le ministre :

... Si c'est une lutte entre deux principes, dit-il, vous êtes mal engagé, monsieur le Ministre, pour la défense du vôtre. Comment le défendez-vous, grand Dieu !... Vous nous dites que le principe contraire a succombé deux fois, trois fois, en l'espace de cinquante ans; une première fois en 1789. Non ! en 89, la nation française, debout à la voix de son roi, exprimant par six millions de voix ses vœux et sa pensée sur ses intérêts, a consacré le principe que vous prétendez avoir été mis en opposition à cette tribune contre celui que vous défendez.

Un autre principe a suivi, mais il a donné la mort, et s'il s'agissait de vider la question par la série des défaites de chacun des deux principes, croyez-vous avoir cause gagnée?

Et Berryer montrait le principe de la souveraineté du peuple invoqué par M. Thiers, triomphant et succombant tour à tour avec la constitution de 91, avec la Convention, avec l'Empire que la victorieuse épée de Napoléon n'arrivait pas elle-même à sauver.

M. Thiers avait accusé le système politique de la Restauration, son attitude envers l'Europe, son inclémence. Berryer commence par distinguer de son principe les actes d'un gouvernement, faisant observer, par un mot qui, dans ce difficile débat, lui conciliait la gauche, que les hommes les plus dévoués au principe du gouvernement de Juillet arriveraient à le détester si on voulait les forcer à le confondre avec les actes de ce gouvernement.

Il repousse de même cette confusion pour le compte de la monarchie légitime :

Je ne serai pas lâche cependant, s'écrie-t-il, à défendre ce que j'ai aimé, ce que j'ai honoré...

Alors vient cette profession de foi qu'il renouvela souvent dans le cours de sa longue vie, mais dont il faut dire ici les premiers accents :

Depuis le jour où voyant tomber le grand colosse de l'Empire, j'ai compris que la puissance d'un homme, quel que fût son génie, était insuffisante à maintenir l'ordre et la sécurité dans un État, depuis ce jour, j'ai reconnu qu'il fallait un principe pour protéger la société. Je me suis attaché au principe qui, alors, fut rendu à la société française; moi, homme obscur, ignoré, jeté dans les paisibles travaux de ma profession libre et indépendante, je n'ai point pris part aux affaires de l'État; mais je les voyais en gémissant, et j'ai cette satisfaction, au fond de mon cœur, que mon premier pas dans la carrière que j'ai suivie, a été de lutter contre des actes de la nature de ceux que vous voulez faire; je me rappelle les dou-

leurs de ma vie, lorsque j'ai vu la royauté détournée de ses voies; lorsque je l'ai vue entraînée dans un système qui devait la perdre et l'a perdue. Vous parlez d'inclémence et de proscription. Quels étaient les conseillers de la Couronne, les ministres du Roi, à l'époque du 24 juillet 1815, lorsque les ordonnances de proscription ont été rendues? C'étaient... vous les connaissez, vos amis, chargés encore par vous d'une grande part dans le maniement des affaires publiques de mon pays. Rappelez-vous les noms des ministres de 1815 !...

Berryer avait surtout à cœur de défendre la Restauration contre le reproche d'asservissement aux puissances de l'Europe. M. Thiers, répétant une accusation qu'il devait démentir plus tard dans son *Histoire* du *Consulat et de l'Empire*[1], avait dit que les Bourbons étaient revenus par les armes étrangères.

Messieurs, s'écrie Berryer, il faut purger cette accusation, non pas pour un gouvernement qui n'est plus, mais pour un principe qui vit encore dans les consciences. Il est faux que le principe ait été ramené par des baïonnettes étrangères.

Et comme de vives dénégations s'élèvent, il reprend avec plus de force :

Je dis que cela est faux, ce n'est pas le principe, ni les hommes attachés au principe, ni les hommes que le principe appelait à la royauté ou près du trône; ce ne sont pas eux qui ont été chercher les Kalmouks et les Tartares au fond de l'Europe; ce ne sont pas eux qui les ont suscités; ce ne sont pas eux qui ont fui le sort des combats; ce ne sont pas eux qui, provoquant la bataille, ont subi et suivi les con-

1 « ... Ce qui était tout à fait injuste au fond ainsi que nous avons déjà eu occasion de le dire, car si les Bourbons en 1814 rentraient à la suite de l'étranger victorieux, il fallait s'en prendre non pas à eux dont c'était le malheur, mais à Napoléon dont c'était la faute. On ne tenait aucun compte de cette vérité si claire. » (*Histoire du Consulat et de l'Empire*, XVIII, p. 214.)

séquences de la défaite. Il y a plus, le jour où l'étranger était dans Paris, ce jour, jour de deuil à jamais pour quiconque veut avoir le droit de lever le front en France, le jour où les rues de notre capitale étaient sillonnées par les bandes des Russes et des Prussiens, une proclamation fut faite, là, à cette place où j'étais tout à l'heure. Et que dit-elle? « Le peuple français aura le gouvernement qu'il voudra se choisir. » La souveraineté du peuple est consignée dans la proclamation d'Alexandre; elle y est tout entière. On nous a adressé un reproche qu'il m'est facile de renvoyer à nos adversaires.

Mais on accuse la politique extérieure de la Restauration :

J'adjure ici le Cabinet, dit Berryer; vous avez tous les documents; vous avez, messieurs les Ministres, toute la correspondance; vous pouvez nous dire si, en effet, elle était humiliante pour le pays. Vous avez les relations diplomatiques avec toutes les cours de l'Europe; citez un seul fait honteux.

Ce discours, dont quelques extraits ne peuvent donner l'idée, fut fort admiré. La presse de Londres, évoquant les plus illustres noms de la tribune britannique, saluait en Berryer leur égal, et le proclamait le plus grand orateur du temps. En France, tous les échos lui portaient le souvenir de Mirabeau.

J'ai joui de vos succès, comme si je les avais obtenus moi-même, lui écrivait le duc de Fitz-James. Croyez bien ce que je vous dis, votre gloire est immense... Je vous admire autant que je vous aime. Jamais victoire ne fut aussi complète que la vôtre et jamais l'opinion ne fut aussi unanime à le confesser. Vous êtes Mirabeau honnête homme [1]. — « La presse a raison, répétait à son tour M. de Brézé, de mettre votre discours au niveau de Mirabeau [2]. »

[1] 5 janvier 1835. *Papiers de Berryer.*
[2] 4 janvier 1835. *Papiers de Berryer.*

Il n'était pas jusqu'à l'exil, qui n'évoquât la mémoire du tribun de la Constituante pour faire honneur à Berryer :

Il y a quarante ans, lui écrivait la duchesse de Berry, ce fut un orateur qui renversa le trône. Aussi habile que lui, j'espère que noble défenseur de la plus noble des causes, vous rouvrirez à Henri V les portes de sa patrie[1].

II.

Le traité avec les États-Unis, rejeté par la Chambre précédente, reparut au mois d'avril 1835 devant la Chambre nouvelle.

Le duc de Broglie était rentré au ministère. Avec le portefeuille des Affaires étrangères que lui avait rendu l'amiral de Rigny, il avait pris la présidence du Conseil, en remplacement du maréchal Mortier qui, moins ferme dans les luttes politiques que sur le champ de bataille, avait eu hâte de se dérober aux soucis du gouvernement.

Les relations s'étaient tendues, dans l'intervalle des deux sessions, entre la France et l'Amérique. Le général Jackson, président des États-Unis, avait retracé en termes fort vifs, dans son message du 1er décembre, l'histoire de ce différend, et demandé, pour le cas où l'indemnité ne serait pas payée, l'autorisation de confisquer jusqu'à concurrence de 25 millions les propriétés des nationaux français établis sur le territoire des États-Unis. Le Congrès refusa l'autorisation. Mais le Cabinet des Tuileries rappela le ministre de France et remit ses passeports à M. Livingston, ministre des États-Unis. En même temps, se tenant comme lié par le traité, il le soumit de nouveau à l'examen des Chambres.

[1] 27 avril 1835. *Papiers de Berryer.*

La discussion fut longue et mémorable; elle remplit neuf séances. Le duc de Fitz-James, qui venait d'être élu, sous les auspices de Berryer, à Toulouse, fit son début, et un début éclatant, à cette tribune nouvelle. Il s'en effrayait d'avance, et s'adressait à Berryer pour se raffermir :

On dit que vous êtes malade, mon cher ami; ne viendrez-vous pas m'encourager demain de votre présence? Je serais au désespoir, et je ne sais si cela ne me dérouterait pas. Faites effort sur vous-même, je vous en conjure[1].

Berryer prit la parole le 15 et le 16 avril. Combattu par deux membres du Cabinet, M. Thiers et le duc de Broglie, il répondit à chacun d'eux. Assailli par le centre d'interruptions telles que le président dut s'écrier : « Ces interruptions sont une tyrannie sans exemple », il se renferma dans l'examen des clauses et des précédents de la Convention :

J'ai reconnu votre courtoisie, lui écrivait le marquis de Brézé, à avoir laissé au duc de Fitz-James le côté poétique (si je puis m'exprimer ainsi) de la question qui vous était soumise.

Sur ce terrain des affaires, Berryer fut incomparable.

Un orateur, s'est demandé, dit-il, s'il se trouverait un homme de bonne foi, un homme de cœur et de conscience, qui, dans cette assemblée, osât lever la main et dire : La créance des Américains n'existe pas. Eh bien, me voici. Je lève la main, et je déclare que les 25 millions ne sont pas dus; que l'article 1er doit être rejeté, et j'espère faire passer cette conviction, profondément enracinée dans mon esprit par une laborieuse étude, dans la conscience de ceux qui ne se laissent pas entraîner par des préoccupations de parti; de ceux qui, exempts

[1] 8 avril 1835.

de toute vaine crainte et de tout calcul personnel, veulent servir loyalement les intérêts et l'honneur du pays.

Le discours tint toute la séance; il ne put, cette fois, empêcher le vote du traité; mais il fut l'objet, même de la part des organes ministériels, d'un hommage unanime, comme un effort extraordinaire d'éloquence, de précision et de clarté.

« C'est le plus beau succès de tribune que jamais orateur des temps modernes ait obtenu, » lui écrivait M. de Brézé.

Quand Berryer descendit de la tribune, les membres de la Chambre se précipitèrent pour le féliciter, et beaucoup l'accompagnèrent jusque dans la salle des Conférences, où affluait le public venu du dehors. Il recevait ces flatteurs témoignages, lorsqu'on vit entrer un vieillard à longs cheveux blancs qui essayait de fendre la foule pour arriver jusqu'à lui. Berryer l'aperçoit : « Ah! mon père! » s'écrie-t-il; et laissant là tous les hommages, il va se jeter dans ses bras.

III.

A quelques mois de là, Berryer plaidait devant la Cour d'assises de la Seine, dans un des drames les plus pathétiques que les tribunaux aient eu jamais à juger : l'affaire la Roncière.

Émile de la Roncière, fils du général de ce nom, était, en 1833, lieutenant au 1er régiment de lanciers. Il en fut détaché au mois de mars, et envoyé à Saumur pour suivre les cours de l'école de cavalerie, que commandait le général baron de Morell. L'éclat de ses désordres l'avait d'abord fait exclure des invitations du général; en 1834,

sur des rapports plus favorables, il y fut admis. La baronne de Morell et sa fille, âgée de seize ans, absentes jusque-là, étaient de retour à Saumur.

Des lettres anonymes inondèrent bientôt leur maison, adressées tantôt à Mme de Morell, tantôt à sa fille, contenant pour la mère des déclarations d'amour, pour Mlle de Morell, pour son jeune frère Robert, pour son institutrice, Miss Allen, des menaces ou des outrages; elles étaient quelquefois signées des initiales E. de L. On crut, à divers indices, avoir la certitude que ces lettres émanaient d'Émile de la Roncière, et le 21 septembre 1834, le jeune officier s'étant présenté à la réception de Mme de Morell, le général le fit venir dans une pièce à part, et, devant le capitaine Jacquemin, lui commanda de se retirer.

Trois jours plus tard, dans la nuit du 24 septembre, un bruit de carreau brisé réveille en sursaut Mlle de Morell. Elle voit un homme s'élancer par la fenêtre dans sa chambre; elle se précipite hors du lit et cherche un abri derrière une chaise; l'homme la saisit, la dépouille de sa camisole de nuit, la terrasse, lui serre un mouchoir autour du cou, la frappe sur tout le corps et la blesse, jusqu'aux parties les plus intimes, avec un instrument qu'elle croit être un couteau.

La douleur rend à la victime la voix que l'épouvante lui avait fait perdre. Elle pousse un cri; l'institutrice, couchée dans la chambre voisine, accourt, essaie d'ébranler la porte qui d'ordinaire n'était pas fermée; l'homme s'échappe en disant : « En voilà assez pour elle ».

Quel est cet homme? La jeune fille l'a reconnu, elle l'affirme : c'est la Roncière.

A la suite de l'attentat, Mlle de Morell tombe gravement malade. Les lettres anonymes se renouvellent, quelques-unes encore signées L. R; celui qui les a écrites

raconte le crime et s'en vante. Poussée à bout, la famille de Morell se décide à porter plainte. Émile de la Roncière est traduit devant le jury de la Seine, sous l'accusation de s'être rendu coupable d'une tentative de viol sur Augustine-Marie de Morell, et de lui avoir fait volontairement des blessures ayant entraîné une maladie de plus de vingt jours.

Un domestique et une femme de chambre (qui tous deux furent acquittés) étaient poursuivis comme complices.

Tout se réunit dans cette cause pour émouvoir au dernier degré la curiosité publique : ces deux vieux militaires, ces deux pères, l'un de l'accusé, l'autre de la jeune fille, présents à l'audience et engagés, au déclin d'une vie d'honneur, dans une lutte d'où « l'un ou l'autre, grand Dieu! s'écriait Berryer, doit sortir flétri dans la personne de son enfant »! Cette jeune fille atteinte, depuis le crime, d'un mal mystérieux, en proie pendant le jour à des hallucinations inexplicables, et qu'on ne peut faire comparaître devant le jury qu'au milieu de la nuit, parce que c'est seulement à cette heure où tout dort dans la nature, que son esprit s'éveille, et dans les ténèbres qu'il recouvre sa lucidité; cette correspondance coupable, injurieuse, menaçante pour elle, dont certains signes matériels semblent, contre toute vraisemblance, indiquer qu'elle est l'auteur, que les experts déclarent unanimement n'être pas de la Roncière et que par des aveux formels, retirés après coup, la Roncière a reconnu avoir écrite. Ces avocats, les premiers de leur temps, Odilon Barrot, Berryer, Chaix d'Est-Ange, rivalisant de talent, de logique, de passion, et tenant l'auditoire suspendu entre des affirmations contradictoires sur lesquelles leur éloquente parole a fait tour à tour passer la lueur de l'évidence.

Le procès commença le 29 juin 1835. Jamais on n'a-

vait vu au Palais une telle affluence. Dès six heures du matin, la foule assiégeait les abords de la Cour d'assises. Dans la salle d'audience, les grands noms de la magistrature et de la pairie; à la barre, deux familles également honorées : d'un côté le général de Morell et sa femme, les deux frères de Mme de Morell, MM. de Mornay, sa belle-sœur, la comtesse de Mornay, fille du maréchal Soult; de l'autre côté le général de la Roncière, amputé d'un bras; son beau-frère le général le Noury, son cousin le comte Clément de Ris, pair de France. Chaix d'Est-Ange[1] plaide pour la Roncière; Odilon Barrot et Berryer pour la partie civile. L'avocat général est M. Partarrieu-Lafosse; le président M. Ferey, ancien secrétaire de Berryer, l'un des plus dignes magistrats de son temps.

Depuis longtemps, on ne parlait que de cette affaire; on en disputait; les opinions s'étaient formées avant l'arrêt, généralement contraires à l'accusé. La prévention était telle que le défenseur lui-même avouait n'y avoir pas échappé. Quand le général de la Roncière au désespoir était venu le supplier de prêter son ministère à son fils, M. Chaix d'Est-Ange lui avait fait cette réponse, à laquelle on ne pourrait croire si on ne la lisait en propres termes dans sa plaidoirie : « Mon plus grand désir eût été d'être choisi par la partie civile, et j'aurais regardé comme un beau jour de ma vie celui où j'aurais fait condamner votre fils[2] ».

La réflexion l'avait éclairé. M. Chaix d'Est-Ange s'était convaincu de l'innocence de la Roncière; il la soutint avec une rare habileté, une chaleur entraînante, une va-

[1] Chaix d'Est-Ange (Gustave-Louis-Adolphe-Victor-Aristide-Charles), 1800-1876, député en 1831 et de 1836 à 1846, successivement procureur général près la cour impériale de Paris, conseiller d'État et sénateur sous le second Empire.

[2] *Discours et plaidoyers de M. Chaix d'Est-Ange*, publiés par Ed. Rousse, membre de l'Académie française, libr. Firmin-Didot, II, p. 161.

riété infinie de ressources. Il avait à combattre l'impression produite par un redoutable adversaire, M. Odilon Barrot, dont l'argumentation puissante, la démonstration fortement et magistralement conduite, véritable « enquête morale », suivant un mot de Berryer, avait paru inspirée par la justice elle-même.

L'avocat général répondit à M. Chaix d'Est-Ange, et, après lui, Berryer se leva. Son improvisation rapide et brûlante fut d'un effet extraordinaire. Comment redire cette émotion, ce frémissement, cette parole éperdue qui, s'emparant de l'assistance, semble ne plus se posséder elle-même, ce cri déchirant que, la main posée sur la tête du général de Morell, l'orateur adresse à ce père accablé : « Ah! pauvre père, père infortuné qui m'écoute là, immobile, les yeux secs, en proie à une maladie affreuse!... » Et quand l'adversaire reproche à Mlle de Morell, à Miss Allen, son institutrice, leur silence dans la nuit fatale, quelle explication, quelle peinture, quelle analyse de ce qui s'est passé dans leurs âmes!

« Elles n'ont poussé aucun cri, ces deux jeunes filles troublées, bouleversées, et vous les accusez! Mais il en devait être ainsi... Si c'était un voleur qui eût cherché à dérober de l'or, des diamants, on mettrait tout l'hôtel en alerte; on ferait retentir la maison de cris!... Mais non, c'est un attentat! C'est la honte, la pudeur qui retient cette jeune fille... « M'a-t-on vue? qu'a-t-on fait? Enveloppe-moi, Allen!... » Ah! je comprends qu'elle n'a pas crié, car elle est encore vierge; elle est émue de ce sentiment de honte; elle n'ose pas se montrer à sa mère... Au jour, elle se voit, et elle cache sa nudité : « Allen! Allen! va dire à ma mère... va la chercher. »... Mais je ne comprendrais pas qu'elle ait été tourmentée par le besoin de montrer son humiliation à tous les yeux. J'en appelle à toutes les mères! »

L'auditoire subissait les impressions de l'orateur. Il s'indignait, il se désolait, il s'attendrissait, il pleurait

avec lui. C'était comme une scène de la tragédie antique.

M. Chaix d'Est-Ange, accusant « cette voix puissante, qui émeut, qui fascine », ne put cacher, tout en s'en défendant, qu'il avait, lui aussi, cédé à son empire.

Des preuves, dit-il, voilà ce que nous demandons, Messieurs les jurés; ce ne sont pas des larmes, ce ne sont pas de ces larmes que vous m'avez arrachées à moi-même, mais des preuves!...

La réplique de l'avocat de la Roncière ne fut pas moins belle que sa première plaidoirie; mais on y sentait le découragement. Il montrait l'accusé, abandonné par les siens, renié par ses amis, maudit par tout le monde; il déclarait « se placer auprès de lui et le défendre », comme « le prêtre qui s'attache au patient et qui, à travers les clameurs de la foule, l'accompagne jusqu'à l'échafaud pour le renvoyer absous devant Dieu ».

La Roncière fut condamné. Aux yeux de juges expérimentés, la sentence était juste [1]. Cependant l'arrêt n'a point dissipé les obscurités de ce drame, et lorsque dans un admirable résumé le président Ferey s'efforçait de rappeler à la mémoire des jurés les arguments opposés des deux parties, son âme consciencieuse était elle-même oppressée par le doute.

IV.

Le gouvernement attendait la fin du procès des accusés d'avril engagé devant la Chambre des pairs pour clore officiellement la session.

Berryer ne parut point dans ce procès. Il semble pourtant qu'il eut à y donner son avis. Les premières audien-

1 *Souvenirs d'un président d'assises*, par M. Bérard des Glajeux, président de Chambre à la Cour d'appel de Paris. Plon, in-12, 1892, p. 201.

ces avaient été troublées par les violences des accusés, refusant de répondre au président, tant qu'on ne leur aurait pas reconnu le droit de prendre, même en dehors du barreau, des défenseurs de leur choix. La Chambre des pairs, par un arrêt du 9 mai, donna au président la faculté de faire retirer les auteurs du désordre, sans que leur absence pût entraîner l'interruption des débats. Le lendemain, l'un des détenus de Sainte-Pélagie, M. Charpentier de Damery, informait Berryer que les accusés désiraient appuyer leurs protestations d'une délibération motivée de jurisconsultes :

Guinard, Marrast et Cavaignac, avec qui je viens d'en conférer, désirent grandement vous voir, et je me suis chargé de vous écrire, lui mandait-il. Puisqu'à vous (appartient[1]) cette puissance devant laquelle se taisent toutes les dissidences, s'inclinent tous les partis, venez donc, mon cher maître. Obtenez à la police une *permission pour me voir comme avocat*, et nous causerons avec ces Messieurs et l'élite de leurs conseils, de Cormenin, Voyer d'Argenson, Lamennais, etc.[2]... »

Les travaux parlementaires étaient achevés. Depuis les derniers jours de juin, la Chambre des députés avait cessé de se réunir. Berryer profita de ce répit pour aller en Allemagne. Il méditait depuis longtemps ce voyage. Il voulait présenter ses hommages au roi Charles X. Il savait de quelles attaques sa ligne politique était l'objet auprès de la cour exilée. Il avait à cœur de s'en expliquer avec le roi, et de se rendre compte lui-même du sentiment des princes à qui il avait voué sa vie. Il croyait d'ailleurs trouver l'occasion de servir encore leur cause, en défendant la sienne; il pourrait voir de près les représentants des puissances européennes, se faire

[1] Nous ajoutons ce mot qui semble avoir été oublié dans la lettre.
[2] 10 mai 1835. *Papiers de Berryer.*

une idée de leurs opinions, de leurs sentiments, de leurs prévisions, leur exposer l'état des partis en France; il avait enfin à définir les situations diverses des membres de la famille royale, à mettre hors de contestation les droits du jeune roi et à ménager le rapprochement, si ardemment désiré par la duchesse de Berry, entre cette princesse et ses enfants.

Il songeait évidemment à ces grands intérêts, lorsqu'en tête de son *agenda* de 1835, où se trouvent consignées ses notes de voyage, il écrivait : « On ne saurait trop penser à ce qu'on ne saurait assez bien faire. »

Berryer quitta Paris le 14 juillet. Il fit un long détour avant de se rendre en Allemagne. Il s'arrêta d'abord à Augerville où son frère Hippolyte, alors en garnison à Fontainebleau, était venu le rejoindre, puis se dirigea vers Lyon, non sans faire halte chez deux de ses anciens camarades de Juilly et du lycée Bonaparte, Lichstenstein et Dureau de la Malle. Lichstenstein demeurait à Nogent-sur-Vernisson avec sa mère Émilie Contat[1], depuis longtemps retirée du théâtre. Encore sous l'impression du procès La Roncière, dont elle avait lu, comme un drame, le récit dans sa solitude, elle serra dans ses bras cet enfant de Juilly, devenu un maître dans l'art de bien dire.

De Lyon, Berryer monta à la Grande-Chartreuse. M. Dupin en sortait. Il était ravi de l'accueil qu'il y avait reçu, et les bons Pères, comme autrefois les Jésuites de Saint-Acheul, tout pénétrés des propos édifiants qu'ils lui avaient entendu tenir. Le 21 juillet Berryer arriva à Chambéry. Il espérait y trouver le duc de Fitz-James, dont une lettre lui avait annoncé la venue; mais le duc était déjà parti. Aix était tout près; Berryer y passa quelques jours. La saison des eaux était dans son éclat.

[1] V. *La Jeunesse de Berryer*, p. 31.

Comme les diplomates dans les congrès, Berryer pouvait mêler les conversations politiques et les distractions mondaines. Parmi les noms consignés sur son *agenda*, on remarque ceux de Mme Furtado, de Mme de Costa, d'Elleviou et de Mme Mainvielle, deux célébrités de l'Opéra italien qu'il avait fort goûtées, au temps de leur succès, du baron de Werther, ministre de Prusse à la Cour des Tuileries. Il jouissait de cet agréable séjour entremêlé de promenades sur le lac du Bourget et à l'abbaye de Hautecombe, lorsqu'arriva la nouvelle d'un attentat contre Louis-Philippe. On disait le roi blessé, peut-être expirant. Le roi n'avait pas été atteint; mais on n'avait point exagéré l'horreur du crime. Le 28 juillet, Louis-Philippe, entouré de ses fils et d'un nombreux état-major, passait en revue la garde nationale échelonnée sur les boulevards, lorsqu'à hauteur du boulevard du Temple, à la suite d'une explosion épouvantable, quarante personnes tombaient frappées à mort ou cruellement blessées, et parmi elles, le maréchal Mortier et plusieurs officiers supérieurs. Le coupable était un Corse, nommé Fieschi, assisté de deux complices, Morey et Pepin.

Berryer se demanda tout d'abord s'il continuerait son voyage. Le crime avait manqué son but. Paris était tranquille, le pouvoir plutôt fortifié par l'indignation publique. Aucune crise n'était à craindre. Il poursuivit donc sa route sur Turin. Il eut dans cette ville une audience de la princesse de Beïra, belle-sœur de don Carlos qui, veuf de sa première femme, devait bientôt l'épouser. Berryer portait haut l'intelligence de cette princesse; il l'appelait un jour « le chef des modérés dans le parti de don Carlos ».

De Turin, il traversa la Suisse pour arriver à Bade, et de là gagner lentement Teplitz, en faisant sur son chemin plus d'un arrêt, à Wiesbaden, à Heidelberg, à Darmstadt, à Francfort, à Nuremberg.

Les fêtes, les réceptions, les concerts, les conférences politiques, se succédaient pour lui dans cette course lointaine. On le retrouve dans sa correspondance avec les contrastes de sa vive et mobile nature, passant des sujets les plus graves aux descriptions mondaines, des anxiétés d'une existence souvent précaire aux joyeux enthousiasmes de l'art; tout attristé par la pensée des mécomptes, des injustices, des jalousies qui le poursuivent jusqu'au delà des frontières, et soudain, le visage éclairé, l'œil rayonnant au son d'une musique qu'il aime, au souvenir d'un chant qui l'a ravi; s'attendrissant avec une affection pénétrante à la vue de ses princes exilés, et sortant de cette émotion sincère pour se réjouir à l'idée que les *Italiens* vont faire leur réouverture à Paris et qu'il sera bientôt là pour les applaudir.

A Carlsruhe, il entend l'opéra de « Robert le Diable », chanté par Haitzinger, Mme Fischer, Mlle Hainnfetter; « bref un ensemble d'acteurs et de chœurs qui fait dire à Meyerbeer qu'on exécute mieux son œuvre à Carlsruhe qu'à Berlin, Vienne ou Paris[1] ». Le matin, à son réveil ou le long de la route, tandis que sa voiture gravit au petit pas d'arides mamelons, il entonne, d'une voix qu'il sent plus vibrante que jamais, quelque partition de Rossini. A Nuremberg l'attend un magnifique concert :

Deux cent-vingt-quatre chanteurs étaient au pupitre : soixante premiers ténors, cinquante et un seconds tenors, cinquante-six premiers basso et cinquante-sept seconds basso. Cela faisait merveille. Un *Kyrie, eleison*, un *Gloria* de Haslinger, et le magnifique *Alleluia* de Haendel, ont été exécutés avec une stupéfiante perfection. La salle longue, haute, sombre, couverte d'étranges peintures à fresque, riche de boiseries du moyen

[1] A la comtesse Jaubert, 19 août 1835. BERRYER, par le comte d'Alton-Shée (Journal la *Cloche*, 12 février 1869).

âge et de vitraux de 1513, sonnait à miracle et colorait avec une grande harmonie de ton cet imposant oratoire[1].

Partout il était accueilli avec empressement :

J'aurai vu ainsi, écrit-il à Mme Berryer, presque toute l'Allemagne, presque tous les souverains, les hommes considérables, et connaîtrai bien les idées et les dispositions de ce pays. Ce qui est plus important que ma présence à Paris où je me mêlerais en temps inopportun à des discussions inutiles. Faites comprendre cela à ceux de nos amis qui me désirent encore[2].

Plusieurs de ces princes, que la parenté et les intérêts unissaient aux grandes puissances du Nord, traitaient Berryer « en vieil ami ». Il se sentait connu, recherché, apprécié plus peut-être qu'en France, comme il le remarquait avec un sourire un peu triste. On passait et repassait devant lui pour le bien dévisager, sans qu'il eût l'air de s'en apercevoir; on prononçait son nom « de façon à me prouver, disait-il, que je vaux quelque chose, et je commence à le croire ».

Même dans des rangs moins élevés, témoignage peut-être plus flatteur, l'effet produit par son nom lui prouvait sa célébrité :

Vous ririez des excessives politesses des gens de Bavière, quand, après une bien longue lecture de mon passeport, ils finissent par comprendre qui je suis.

Il est vrai que les Allemands ne comprenaient pas toujours, et qu'ils arrivaient parfois à d'amusantes méprises :

Un homme qui hier avait tenu mon passeport pendant une demi-heure, finit par me donner une quittance des droits de

1 A la comtesse Jaubert, 26 août 1835.
2 4 août 1835. *Papiers de Berryer*.

barrière où j'ai lu : *Reçu du major de Bayard.* C'est une façon de déchiffrer Berryer[1].

Berryer arriva à Teplitz le 31 août. Il trouva le duc de Levis[2] dans l'hôtel où il descendit, et eut avec lui plusieurs entretiens; il se louait de « son bon esprit, de sa prudence, de son discernement ». Venu pour remplacer pendant quelque temps M. de Bouillé, le duc de Levis n'était encore qu'en passant auprès de la cour exilée. Il ne devait prendre qu'en 1838 cette faction d'honneur et de fidélité dont, après plus de vingt années, la mort seule le releva.

La famille royale habitait le château de Teplitz. Berryer s'y rendit dans la matinée, dès le lendemain de son arrivée. Le duc de Blacas l'attendait et le conduisit auprès du roi. Charles X vint au voyageur en lui tendant la main « avec sa grâce la plus expressive ». Sa santé était bonne. Il était « droit, très peu changé », ayant seulement un léger enrouement causé par les grands froids qui depuis trois jours régnaient en Bohême. Il fit passer Berryer dans sa chambre à coucher et l'y retint plus de deux heures, lui parlant des événements, de la chute du trône, des hommes et des choses de France. Il s'exprimait avec une modération sereine et un rare détachement. Il flétrit avec horreur l'attentat de Fieschi. « J'espère bien, dit-il, qu'aucun royaliste n'entrera jamais dans ces combinaisons criminelles. »

Berryer nomma au roi quelques amis, Michaud, Roger, Feuillant[3], Alexandre de Girardin[4], qui l'avaient

1 A Mme Berryer. 26 août 1835. *Papiers de Berryer.*

2 Gaston, duc de Levis, 1794-1863, suivit la carrière des armes jusqu'à la révolution de 1830. Il fit la guerre d'Espagne en 1823 et la campagne de Morée en 1828. Colonel du 54e de ligne, il reçut la croix de Saint-Louis à la prise du château de Morée.

3 Feuillant (Étienne-Antoine), 1768-1840, député en 1814, fondateur du *Journal général de France*, et collaborateur de la *Quotidienne.*

4 Alexandre, comte de Girardin, lieutenant général, chargé du service de grand veneur sous Louis XVIII et Charles X.

chargé de mettre leurs hommages aux pieds de Sa Majesté. Charles X eut un mot aimable pour chacun d'eux. « Michaud! Ah! il était bien loin lors de la révolution (c'était l'époque où l'écrivain faisait son voyage en Orient); il a dû en être bien affligé; c'est un homme d'esprit et de cœur. Est-ce qu'il ne veut plus écrire dans les journaux? Il a une santé délicate, mais il dure. »

M. de Girardin avait été grand veneur. Son service le mettait souvent en présence du roi. « Il nous a montré bien de l'attachement, dit le prince. Il était un peu lié avec tous ces gens-là; mais il s'est bien conduit. Savez-vous ce qu'il m'a dit le 26 juillet? Il était dans ma voiture, en allant à la chasse. Je lui parlai des ordonnances; il n'avait pas lu le *Moniteur*. Je lui expliquai tout ce qu'il contenait. — « C'est fort bien, Sire, me dit-il; mais avez-vous 60.000 hommes pour soutenir tout cela? — Je ne crois pas en avoir besoin. — Je vous demande pardon, Sire. — Et, conclut le roi, il avait raison[1]. »

Après avoir passé en revue les événements accomplis, apprécié sans amertume le gouvernement nouveau, Charles X interrogea Berryer sur l'avenir du pays; il lui demanda sa pensée sur les conditions dans lesquelles il serait possible de rétablir la Monarchie légitime. « Sire, lui dit Berryer, il ne faut qu'exécuter fidèlement la Charte, en en développant les principes par un système plus large des lois électorales. — Ah! reprit le roi, vous me rappelez Cazalès, quand il quitta l'Assemblée et vint nous joindre au camp des émigrés. Nous lui demandâmes ce qu'il pensait qu'il y avait à faire. « Monseigneur, me répondit-il, il faut convoquer les États généraux. »

La conversation se poursuivait ainsi entre le roi et le sujet, le prince accueillant parfois avec une incrédulité douce les observations de l'orateur, mais l'encourageant

1 A Mme Berryer, 31 août 1835. *Papiers de Berryer.*

par un geste aimable à lui parler en toute liberté. Dans la conversation, Berryer vint à dire que le mouvement de 89 était nécessaire. « Comment! s'écria Charles X en se soulevant de son fauteuil. — Oui, Sire, continua vivement Berryer; c'est la gloire de vos prédécesseurs d'avoir mis la France en cette situation de désirer la liberté. Si elle fût restée telle qu'elle était sous Louis XI, elle n'aurait pas senti cette nécessité; mais par l'effet de son développement naturel, de ce développement qu'ont soutenu et facilité vos aïeux, elle appelait tous les progrès. »

Après l'audience royale, Berryer eut l'honneur de saluer le duc et la duchesse d'Angoulême. Le soir, il était admis à la table de l'auguste famille; il y voyait les jeunes princes, Henri, duc de Bordeaux, et Mademoiselle.

Mademoiselle, écrivait-il à Mme Berryer, est jolie, vive, spirituelle, cause avec aisance et feu (née en 1819, elle avait à peine seize ans); Henry (il allait en avoir quinze) est superbe; son front est haut, découvert, son nez bien bourbon, ses yeux vifs et fort pénétrants, sa bouche est bien; son teint est frais et animé. Il est assez grand pour son âge et sera certainement beaucoup plus grand que n'était son père. Sa poitrine est large, sa voix forte, sonore, agréable; les mains et les genoux sont forts, les hanches très prononcées : il y a de la grâce dans tous ses mouvements. On sent la timidité, et pourtant il est loin d'avoir rien d'emprunté. Sa figure, ses manières, son langage, tout en lui a un caractère franc, aisé, facile; il semble avoir dix-sept ans; il se porte à merveille.

Berryer était pénétré par l'imposante et mélancolique majesté de ce royal intérieur. Il en exprimait la grandeur en termes touchants :

Ah! ma chère, je ne saurais vous rendre toutes les impressions que j'ai si vivement senties pendant ce repas. Mes yeux

ne pouvaient quitter les cinq personnages augustes qui étaient devant moi.

Le roi, avec sa belle vieillesse, sa douce et noble figure, sa simplicité et son bon air, après de si grands malheurs et dans une situation si modeste; ces deux enfants auprès du vieillard; Mme la Dauphine avec tous ses malheurs à côté d'Henry qui porte si bien toutes ses espérances. Je ne sais personne au monde, qui puisse contempler ce grand tableau, sans avoir les yeux remplis de larmes; rien n'est touchant comme la vive et jeune assurance avec laquelle les enfants paraissent entrer dans la vie, à côté de ces vieillards que tant de malheurs ont frappés[1].

Après le dîner, le duc de Bordeaux s'approcha de Berryer; il lui dit combien il avait désiré le voir, ayant tant entendu parler de lui; il le questionna sur ses voyages.

Il a été très simple et gracieux dans les premiers mots qu'il m'a dits; il n'avait point cherché de phrases; ses paroles étaient ce qu'elles devaient être... Il parle élégamment, avec naturel, de bon sens, et toujours à propos. Il questionne obligeamment et toujours avec suite. Tout en lui, je vous le jure, dépasse de beaucoup ce que je pouvais désirer[2].

Pendant que les conversations s'échangeaient, on mettait en ordre la salle à manger qui devenait salon. « La grande table de bois blanc brut, posée sur le quatre tréteaux », était dépouillée, et les dames se plaçaient autour pour travailler à l'aiguille. Les enfants de France ne tardèrent pas à se retirer; puis après eux, successivement, la dauphine, le duc d'Angoulême, le roi.

Charles X quitta bientôt Teplitz. L'empereur et l'impératrice d'Autriche étaient attendus dans cette ville

[1] A Mme Berryer. 31 août 1835. *Papiers de Berryer.*
[2] A la comtesse de Jobal, 3 septembre 1835.

avec l'empereur et l'impératrice de Russie, le roi de Prusse, les grands-ducs, les archiducs et les princes allemands. La première pierre d'un monument en l'honneur des combats de l'armée autrichienne allait être posée en grande pompe, et des fêtes magnifiques devaient célébrer cette assemblée de souverains. Il ne convenait pas au roi de France d'assister à ces réjouissances.

Charles X prit la route de Prague. Il habitait ordinairement le palais des rois de Bohême, le H'radschin. Mais, au sortir de Teplitz, les hôtes de l'empereur d'Autriche devaient se trouver à Prague. Le monarque exilé ne fit donc qu'y passer et se retira avec sa famille à quelques lieues de là, à Butschirad, villa du grand-duc de Toscane, sur la route de Carlsbad. Il avait recommandé à Berryer de venir l'y voir.

Berryer s'était arrêté à Prague; chaque jour, il se rendait à Butschirad, auprès du roi, avec qui il avait de longs entretiens. Il conversait aussi avec le jeune prince; il l'accompagnait dans ses promenades; il en était de plus en plus charmé.

Tout ce que je vous ai dit d'Henri n'est qu'à peine l'exacte vérité. Ce prince est charmant sous tous les rapports; nous avons passé dernièrement quatre heures ensemble. Après le déjeuner du roi, Sa Majesté m'ordonna de revenir dans son cabinet à 4 heures 1/4. A 11 heures 1/2, Henri partait pour faire une longue promenade. Il me fit appeler, me fit asseoir près de lui dans la voiture. Nous avons beaucoup causé, soit en roulant, soit en nous promenant à pied dans les bois. J'admirais à la fois et l'agilité de son corps et les excellentes qualités de son cœur et de son esprit. On ne peut pas être plus heureusement né. Il y a bonne grâce et bon naturel dans tout ce qu'il fait et tout ce qu'il dit [1].

Tandis que Berryer entrait ainsi dans la confiance de

1 10 septembre. A Mme Berryer.

la famille royale, les accusations, les soupçons, les intrigues, poursuivaient contre lui leur marche souterraine. Mme Berryer l'en prévenait en termes indignés.

Berryer s'appliquait à la calmer :

Je fais mon devoir selon ma conscience, lui écrivait-il : j'ai subi de grands sacrifices, j'ai rendu quelques services, et j'espère en rendre de plus grands encore, ici d'abord et ailleurs ensuite, avec cette satisfaction d'avoir agi loyalement et avec désintéressement, et une abnégation de moi-même que je crois sans exemple, au siècle où nous sommes [1]...

De grands débats s'agitaient, en ce moment, dans les Chambres. La session, qui n'était que suspendue, avait été reprise après l'attentat de Fieschi, et le gouvernement, se fondant sur le désordre moral que révélait ce crime, avait présenté trois projets de loi destinés à fortifier le pouvoir. L'un de ces projets touchait à la législation de la presse, et modifiait à la fois le caractère de la juridiction et la nature des délits. L'offense à la personne du roi et l'attaque contre le principe du gouvernement, jusque-là regardés comme délits, prenaient le caractère d'attentats. Ils étaient dès lors soumis à des pénalités plus graves et pouvaient être déférés, non plus au jury, mais à la Chambre des pairs.

Ces dispositions, qui prirent place dans les codes sous le nom de *lois de septembre*, énergiquement appuyées par le Cabinet, avaient rencontré dans le Parlement de vives et considérables oppositions. M. Royer-Collard sortit de son long silence pour les combattre. L'opinion publique cherchait Berryer ; ses amis avaient inutilement réclamé son retour. « Pour votre gloire et pour nous, je voudrais que vous fussiez ici », lui écrivait M. de Brézé

[1] 4 septembre.

(12 août 1835). Berryer se félicitait de n'avoir pas cédé à ces instances. Présent, il fût entré dans la discussion, et ses jeunes collègues auraient voulu sans doute s'effacer devant lui. Absent, il servait d'une autre manière la cause commune, et il était heureux d'apprendre que plusieurs de ses amis de la Droite s'étaient engagés dans la lutte et y avaient paru avec succès :

Tout ce que j'aurais pu dire a été dit et dit à merveille. Le roi m'a remis les journaux du 25 en m'engageant à lire les discours de Laboulie et de Dugabé. « C'est excellent, me disait-il; ce sont des hommes de talent; vous verrez, ils ont parlé à merveille. » Et Sa Majesté m'a demandé beaucoup de renseignements sur ces deux amis. J'ai lu leurs discours et j'en suis enchanté[1].

Ces paroles flatteuses devaient arriver aux jeunes orateurs. Berryer savait qu'on satisfait les hommes en leur donnant une occasion de se faire valoir. Son absence avait pu lui retirer une chance de triomphe personnel; mais elle en avait donné une de plus à la bonne entente.

V.

Berryer avait obéi à une pensée politique en faisant le voyage d'Allemagne. Il espérait amener le roi à comprendre la nécessité de la participation des royalistes aux affaires publiques, et obtenir pour la ligne de conduite qu'il leur recommandait, sinon un assentiment formel, du moins une liberté complète. Il n'avait pas dissimulé au monarque le tort qu'avaient fait à la royauté les actes de son dernier ministère, et les allures habituelles des exaltés du parti : « Ce ne sont pas les Bourbons que la

[1] 4 septembre. A Mme Berryer.

Révolution de 1830 a exilés, lui disait-il, c'est ce *parti royaliste.* »

Il constatait que ses paroles faisaient impression :

Je suis très satisfait de mon voyage ici, non que j'aie encore rien terminé; mais si les choses ne vont que lentement et pas à pas, je sens que je fais des progrès; on me reçoit, on me traite, on me parle à merveille. Je crois que j'inspire la confiance qui m'est due, quoique les hommes aussi sincères que moi soient rares en politique [1].

Qu'importait après cela qu'on lui refusât justice ailleurs, et que de mesquines hostilités s'acharnassent contre son caractère?

J'ai connaissance de toutes les sottises méchantes que l'on a écrites à Prague, et je m'en importune peu. Il me suffit que ces gens-là aient tort... Je plains ceux qui s'agitent si fort et inutilement pour mal dire de qui ne le mérite pas. J'ai lieu de voir au surplus que la bonne foi l'emporte encore sur l'intrigue; du moins la façon dont on agit envers moi, partout où je me présente, me donne cette conviction. A d'autres époques, j'ai vu de très excellentes gens prévenues et fort irritées contre moi. Le temps et ma conduite les ont éclairées; il en sera de même avant peu, je l'espère, de ceux dont le langage vous afflige aujourd'hui, et je ne parle que des personnes dont le suffrage doit compter pour quelque chose. Des autres, point de souci [2]...

Cette confiance demeurait la force de Berryer et faisait sa vertu : elle le préservait de toute aigreur en lui donnant espérance, quelque amer que fût le présent, dans la justice finale. Il ne se lassait, ni de faire la part, même chez les plus véhéments accusateurs, des erreurs sin-

1 9 septembre. A Mme Berryer.
2 10 septembre. A Mme Berryer.

cères, ni de compter sur la conviction que l'évidence de ses intentions arriverait à porter au cœur des honnêtes gens.

... Le temps et la vérité doivent toujours détruire les faux jugements, et comme je mets en toutes choses une entière bonne foi, il ne se peut pas que les bien intentionnés restent longtemps trompés sur mon compte [1].

Parfois cependant, la blessure lui arrachait un cri.

Il avait ses découragements; il entendait des mots pénibles; il sentait que les mauvais propos n'étaient pas sans laisser de traces; une plainte s'échappait :

Si je suis resté longtemps ici, au moins n'ai-je pas perdu ma peine, c'est-à-dire pour tous. Car, pour moi-même, j'ai pu y songer parfois, mais il n'est pas plus question de moi que si j'étais en Cochinchine. J'ai au moins un lot en partage, et celui-là ne manque guère à m'échoir. Je pense à tous et à tout; nul ne pense à moi. Je fais de mon mieux pour tous; la plus légère occasion de jeter des flammes et des cris contre moi, ou de verser dans les esprits d'injustes insinuations, oh! cette occasion-là n'est jamais manquée.

Mais l'impression ne dure pas. Berryer aurait honte de s'y abandonner; elle n'est pour lui qu'un aiguillon d'honneur et qu'un motif de s'attacher davantage, avec une sorte de douleur enthousiaste, à la mission qu'il s'est imposée :

Mon amie! mon amie! soyez bien ma femme; ayez même sentiment que moi : joie et fierté au cœur d'accomplir de grands devoirs, joie et fierté d'être utiles à qui nous est cher et sacré; joie et fierté de nous oublier nous-mêmes et de nous sentir plus forts que les malveillants et plus généreux que les

[1] 5 octobre. A Mme Berryer.

ingrats! Je laisse échapper un peu de sentiments pénibles; c'est qu'en effet, je ne suis pas exempt de peines en ce voyage; mais je ne me félicite pas moins de l'avoir entrepris; j'y ai trouvé, j'y trouve encore, j'en rapporterai de bien grandes satisfactions, et je peux vous dire que, sans exception, tout ce qui est supérieur m'a compris, m'a estimé, m'a honoré; et je suis sûr d'avoir obtenu en beaux et bons lieux des amitiés bien flatteuses qui me resteront et qui seront un grand prix de tant de sacrifices [1].

Tout en se tenant aux ordres du roi, Berryer n'était pas resté à Prague. Il avait, pour le service de sa cause, à visiter les personnages importants de l'empire et à profiter de la réunion des représentants des grandes puissances.

A Vienne, à Carlsbad, à Marienbad, il chercha les occasions de les voir en même temps que d'assister aux démonstrations militaires et aux solennités que provoquait leur présence. Traité lui-même comme le représentant d'une puissance, vivant sur le pied d'ambassadeur, l'homme du monde, l'artiste, le dilettante jouissait de ces fêtes splendides. Ces grands jardins de Vienne, ces beaux grenadiers hongrois, ces chœurs de l'Opéra chantant avec une perfection rare, ces vastes domaines et ce train de maison des grands seigneurs, flattaient les regards et les penchants d'un homme qui, simple et pauvre, avait le goût de la magnificence. Il avait hâte pourtant de rentrer à Paris, d'y retrouver plus encore que les triomphes oratoires, le charme des affections vraies et des causeries intimes.

Il n'y a vraiment de bon au monde, écrivait-il du sein de cette vie d'apparat, que la joie d'animer le présent par les doux souvenirs du passé et la ferme foi dans l'avenir. C'est là le charme sans égal des vieilles et solides amitiés. Toutes les

[1] 10 octobre 1835. A Mme Berryer.

séduisantes apparences des gens qu'on ne voit qu'en passant n'en font que mieux connaître et goûter le prix. Un long voyage à travers le grand monde et les idées diverses est pour moi comme une de ces retraites pieuses, où l'on sonde son cœur, où les nécessités et les joies de l'âme se révèlent, où l'on recouvre enfin ses vraies et solides pensées [1].

Un autre souvenir lui revient, c'est celui de son théâtre de prédilection, des *Italiens*. Il pense de loin qu'ils vont faire leur réouverture et qu'il ne sera pas revenu à temps.

Ce jour-là je roulais sur la route de Vienne à Prague, rêvant à ce que j'avais entendu et fait à Vienne, à ce que j'espérais dire, entendre et faire à Prague. Vers huit heures, je traversais le champ de bataille où, soixante-treize ans en çà, le maréchal de Daûn battit le grand Frédéric [2], ce dont la sublime Marie-Thérèse le sut bien récompenser même avant sa mort, et je pensais à un autre serviteur de rois qui n'a point, il est vrai, gagné de si belles batailles, ni vaincu de si nobles adversaires, mais à qui il eût peut-être été plus sage à cette heure de tenir son coin à l'orchestre des Bouffes que de courir les grands chemins, la bise au nez, au risque d'en rapporter la fièvre. Mais je prendrai ma revanche, et je me fais fête d'être à Paris pour savoir un peu si ce gaillard de Tamburini a profité de mes leçons [3].

Regrets de surface exprimés en se jouant, et qui peignent une fois de plus dans ce cœur, si constant au fond, l'inépuisable variété des impressions. Chemin faisant, Berryer continuait ses observations. Il remarquait la puissance des traditions dans le pays qu'il visi-

[1] A la comtesse de Jobal. 29 septembre.

[2] Le comte de Daûn, feld-maréchal d'Autriche, fut, en 1757, proclamé le sauveur de la patrie après avoir gagné à Kollin, en Bohême, une victoire complète sur le grand Frédéric.

[3] A Mme Berryer. 10 octobre.

tait, et cet attachement séculaire qui accompagnait, comme la plus sûre des escortes, le souverain marchant au milieu des foules.

C'est vraiment chose touchante que l'empressement naïf de ces populations. En songeant que ce peuple a traversé cinquante années d'époques révolutionnaires, souffert tous les maux de la guerre et de l'invasion, et que rien n'y est changé, je me persuade aisément qu'il a de bonnes lois et un bon gouvernement. Hors les villes où l'on tient garnison, on ne rencontre en ce pays ni soldats ni gendarmes. A Marienbad, à Carlsbad, où était arrivée une compagnie de grenadiers pour les postes d'honneur, à la porte de l'empereur et des grands de sa suite, il a fallu établir un corps-de-garde et construire des guérites neuves; il n'en existait pas dans ces heureux pays. L'empereur, donnant le bras à l'impératrice, vêtu d'une redingote, parcourt les rues, au milieu du peuple empressé; c'est une bienveillance paternelle, mais noble, mais digne [1]...

Berryer avait conversé plusieurs fois avec le prince de Metternich. Les deux interlocuteurs étaient sortis également satisfaits de ces entrevues :

Le prince de Metternich est vert, d'une belle taille, d'une grave et spirituelle figure, d'un entretien charmant; on sent en lui beaucoup d'autorité, mais une bonne grâce exquise [2].

Absorbé par les soins de la réception des souverains, le chancelier consignait cette note dans son journal :

J'ai passé deux heures cette après-midi avec Berryer, dont l'entretien m'a vivement intéressé.

La princesse Mélanie, sa femme, avait plus de loisir pour rendre l'impression produite par l'orateur français :

[1] 16 septembre. A Mme Berryer.
[2] 16 septembre. A Mme Berryer.

J'ai vu ici un homme intéressant, écrit-elle, le célèbre orateur Berryer, avec lequel Clément s'est entretenu à Carlsbad, et dont il a eu beaucoup de plaisir à faire la connaissance. C'est un homme dont le talent et le génie percent dans tous les actes [1].

Plus de cinquante princes allemands avaient accompagné en Autriche les trois souverains du Nord. Une si grande assemblée ne pouvait se tenir sans qu'il y fût question des affaires européennes; s'il eût dépendu de l'empereur de Russie, elle aurait pris le caractère d'une démonstration agressive contre le gouvernement de Juillet. Le prince de Metternich, sans être au fond plus favorable au nouveau régime, tempéra ces ardeurs auxquelles ne se fût point prêtée la cour de Prusse. Mais le doute sur la durée de ce gouvernement n'en dominait pas moins dans la réunion; le memorandum du 2 octobre 1835 qui sortit des conférences de Teplitz commençait par envisager les éventualités auxquelles pourrait donner lieu la chute prévue du roi Louis-Philippe. Trois solutions étaient indiquées : la royauté légitime, une monarchie dévolue à un autre prince, la république.

Celle-ci paraissait probable, sauf à être suivie, après que son impossibilité aurait été démontrée, par le retour des Bourbons. De ces trois gouvernements, les puissances étaient d'avis que la royauté légitime seule pourrait être reconnue immédiatement; elles réservaient leur conduite à l'égard des autres [2].

Mais, la royauté légitime admise, qui la représentait? Était-ce encore Charles X, ou son fils, le duc d'Angoulême? Était-ce le duc de Bordeaux?

1 *Mém. du prince de Metternich*, VI, p. 21. *Journal de la princesse Mélanie*, du 7 au 20 septembre 1835.

2 Memorandum daté de Teplitz, le 2 octobre 1835. *Mém. du prince de Metternich*, V, p. 51.

La question n'était pas tranchée pour tout le monde, comme on aurait pu le croire, par les abdications de 1830.

Ces abdications, Charles X et le duc d'Angoulême entendaient les reprendre, sinon pour exercer les droits de la royauté, du moins pour n'en investir le duc de Bordeaux qu'une fois la Restauration effectuée. Avant d'avoir relevé le trône, le parti royaliste se trouvait divisé sur la désignation du monarque.

Des envoyés de la Cour de Prague étaient venus à Paris pour arrêter un accord. Ils avaient débattu les prétentions en litige avec quelques-uns des royalistes les plus considérables. Berryer avait assisté à ces conférences et combattu avec énergie les arguments allégués en faveur de la nullité des abdications [1]. Mais aucune détermination n'avait encore été prise.

C'était là un des sujets que Berryer avait eu à traiter avec Charles X.

Dans une lettre à la duchesse de Berry, il définissait lui-même la conduite qu'il avait adoptée :

Placé en France au centre de l'action publique du parti royaliste, je me suis fait un devoir jusqu'à ce jour, et ce sera la règle constante de ma conduite, d'éviter toute discussion sur les récriminations rétrospectives, de n'adopter exclusivement la nuance d'aucun des partis qui ont malheureusement divisé les royalistes, et de m'efforcer ainsi de constituer et de maintenir autant que possible une unité de l'ensemble du parti, condition impérieusement nécessaire au triomphe de la légitimité.

Avec cet esprit de réserve, Berryer avait évité de heurter de front les vues du roi et du duc d'Angoulême. Il avait pensé que le moyen de les changer était moins

1 *Mém. du duc de Clermont-Tonnerre*, publiés par M. Camille Rousset, p. 417. « M. Berryer réduisit le système en poudre... »

de les discuter en elles-mêmes, que de montrer aux princes les obstacles que leur opposerait l'esprit public. Il leur avait donc exposé « avec une entière franchise, disait-il, les convictions de l'immense majorité des royalistes français, les dispositions des partis ennemis, les conditions auxquelles leur résistance pourrait céder, et hors desquelles il est impossible de concevoir une espérance quelconque de restauration ».

Restait le sentiment de l'Europe. Il était nécessaire de l'éclairer à son tour sur l'état des opinions en France, et d'amener de sa part une manifestation qui fixât la Cour de Prague sur les idées des grandes puissances.

Ces conversations importantes ont été l'objet des courses que j'ai faites à Teplitz, Carlsbad, Marienbad et Vienne, continuait Berryer.

Il avait trouvé partout les mêmes dispositions, et il pouvait écrire à la mère du duc de Bordeaux : « L'Europe est unanime ». M. de Metternich lui avait dit : « L'abdication est irrévocable. Henri V est le représentant de la légitimité [1]. »

Le langage de la Russie n'était pas moins net. Le comte Tattischeff, ambassadeur du Czar à Vienne, accompagnait son souverain à Prague. Berryer avait eu avec lui de fréquents entretiens. Le comte Tattischeff lui déclara au nom de son maître : « Sa Majesté m'a chargé de vous dire que, pour elle, il y a deux rois de France, un roi de fait que les circonstances ont forcé de reconnaître, mais avec qui elle ne fera rien au delà de ce fait matériel. » « Jamais, quelque déplaisir qu'il en ait, avait dit Nicolas lui-même, je n'ai consenti, dans mes relations, à lui donner le titre de frère ; et après

[1] Prague, 11 octobre 1833. *Papiers de Berryer.*

l'événement de Juillet[1], je n'ai pas voulu lui écrire. J'ai adressé ma lettre de condoléance à la veuve du maréchal Mortier qui était un brave militaire que j'ai connu. Il y a en France un roi de droit, c'est Henri V. Je ne reconnais que lui. J'ai fait un trop court séjour pour aller voir Charles X. D'ailleurs, quand mon parti sera pris, je ne me bornerai pas à de simples civilités et à un simple cérémonial : mon parti sera pris. »

L'ambassadeur avait ajouté : « Monsieur Berryer, l'Empereur m'a ordonné de vous dire qu'il me donnait mission d'aller aujourd'hui exprimer au roi Charles X le regret qu'il avait de n'avoir pas le temps d'aller lui rendre visite. J'ai ordre de complimenter Henri V et de lui donner le titre de Majesté[2]. »

Le jour même, en effet, le grand-duc Michel, frère de l'Empereur, accompagné de l'ambassadeur, se rendit à Butschirad. Il dîna avec la famille royale, causa longuement dans la soirée, avec « le jeune roi »; et le comte Tattischeff, en revoyant Berryer, se plut à lui dire combien Son Altesse Impériale en avait été charmée[3].

Le lendemain Berryer, se trouvant à Butschirad, assistait à une entrevue plus solennelle. Précédés par le prince de Metternich, l'empereur et l'impératrice d'Autriche venaient rendre visite à la famille royale. Presque en même temps arrivaient le prince Guillaume, second fils du roi de Prusse, le prince Frédéric des Pays-Bas et sa femme. On put croire un moment que Charles X régnait encore.

Tous ces princes ont compris, écrivait Berryer, qu'ils devaient se rendre auprès de la famille royale avant d'avoir reçu

1 L'attentat Fieschi.
2 *Agenda* de Berryer de 1835, — jeudi (8 octobre), six heures et demie du matin.
3 Même *agenda*, note à la suite de la précédente.

sa visite. C'était un hommage bien dû à l'héritier de la plus ancienne des familles souveraines du monde [1].

Berryer avait demandé son audience de congé le 14 octobre; il comptait reprendre immédiatement le chemin de la France. Mais le roi désira le garder quelques jours de plus; il lui donna un témoignage précieux de sa confiance en lui remettant la déclaration suivante, écrite de sa main :

J'autorise Monsieur Berryer à recevoir toutes les ouvertures qui pourront lui être faites et à m'en rendre compte sans délai.

CHARLES.

Butschirad, 16 octobre 1835 [2].

Ce n'était pas sans doute un acte décisif; mais, s'il n'emportait pas de l'exil des résolutions fermes, Berryer pouvait se flatter d'y avoir laissé des impressions favorables. Il avait fait pénétrer auprès du roi des vérités utiles et dissipé des appréhensions ou des défiances, dont son action politique avait jusque-là éprouvé ou redouté les entraves.

Pour le fond des choses, mandait-il à Mme Berryer, j'ai lieu d'être satisfait plus que je ne pouvais le croire. Mon voyage aura été bon, très bon dans l'intérêt général.

Il adressait l'expression des mêmes espérances à la duchesse de Berry, en s'excusant de ne pouvoir, comme il l'avait souhaité, lui porter son hommage.

J'ai voué ma vie à la cause sacrée de Henri V, en me dégageant autant que je le peux, en mon cœur et mon esprit, de

1 10 octobre 1835. A Mme Berryer.
2 *Papiers de Berryer.*

toute vue systématique, en me tenant fermement exempt de toute pensée personnelle et étranger à toute intrigue de coterie. Je me persuade que j'ai suivi la marche la plus politique et la plus favorable aux intérêts sacrés du roi et de la France.

Et, renouvelant, avec l'effusion de son âme, le serment auquel il avait volontairement enchaîné sa vie :

Henri V est mon roi. Je veux le servir par la consécration de ma vie entière, au prix de tous les efforts, de tous les chagrins, de toutes les fatigues et de tous les sacrifices. Je conserve pure en mon cœur la vénération que je dois, en la personne de Charles X, à la triple majesté de la royauté, de la vieillesse et du malheur.

Plus touchée du dévouement du fidèle royaliste que convaincue des résultats obtenus, la duchesse de Berry, en remerciant Berryer, constatait qu'il avait pu du moins se rendre compte des obstacles « qu'on ne saurait, disait-elle, apprécier de loin ». Elle lui demandait de diriger ses efforts « d'une manière indépendante » pour qu'ils ne fussent ni paralysés ni entravés, et comptait que son fils lui témoignerait un jour la gratitude due à de tels services :

Puisse-t-il, Monsieur, ajoutait la princesse, avoir beaucoup d'amis comme vous! Les grands rois ont toujours été ceux qui se sont appuyés sur de grands hommes [1].

En quittant l'Autriche, Berryer se rendit à Stuttgard. Il avait déjà eu, pendant son séjour à Bade, une entrevue avec le roi de Wurtemberg. Il inscrivit, pendant qu'il était à Suttgard, la note suivante sur son *agenda :*

Vu le comte de Montfort, capitaine au service du Wurtemberg; son frère encore au collège.

[1] Gratz, 21 novembre 1835. *Papiers de Berryer.*

Le comte de Montfort[1] était le fils aîné de l'ancien roi de Westphalie, Jérôme Bonaparte; son jeune frère, celui qui devait être un jour le prince Napoléon.

Berryer était de retour à Paris le 31 octobre. Son voyage avait duré près de quatre mois.

[1] Jérôme Napoléon, mort à trente-sept ans, en 1847. Comme le prince Napoléon et la princesse Mathilde, il était né du mariage de Jérôme Bonaparte avec la princesse Catherine de Wurtemberg.

CHAPITRE V.

LE SECOND VOYAGE EN ALLEMAGNE.

Ouverture de la session de 1836. — Déclaration inopinée de M. Humann, ministre des Finances, sur la conversion de la rente 5 %. — Démission de M. Humann, bientôt suivie de la démission du Cabinet tout entier. — Formation du ministère du 22 février, présidé par M. Thiers. — Discours prononcés par Berryer dans les débats sur la conversion. — Effet de son premier discours sur les résolutions de la Chambre. — Débats sur le budget des Affaires étrangères. — Changements produits par la révolution de 1830 dans la politique étrangère de la France. — La question espagnole. — L'alliance anglaise. — Discours de Berryer. — Budget des finances. — Déclaration de M. Laffitte sur sa part dans la révolution de 1830. — Discours de Berryer. — Le milliard des émigrés. — Affaire Dehors. — Incidents de ce procès. — Émotion de Berryer. — Sa conduite après l'acquittement. — Mort d'Armand Carrel. — Berryer part pour l'Allemagne. — La société de Bade. — Le prince Louis-Napoléon. — Situation financière que créent à Berryer les sacrifices qu'il a faits à sa cause. — Sa correspondance avec Mme Berryer sur ce sujet. — Mise en vente d'Augerville. — Une souscription est organisée parmi les royalistes pour l'empêcher. — Arrivée de Berryer à Kirchberg. — Charles X. — Le duc de Bordeaux. — Mademoiselle. — La duchesse de Berry à Gratz. — Berryer et le prince de Metternich. — Notes du journal de la princesse de Metternich sur Berryer. — Démission de M. Thiers et du cabinet du 22 février. — Lettre du prince de Metternich à Berryer sur cet événement. — Le prince de Metternich apprend à Berryer l'équipée de Louis-Napoléon à Strasbourg. — Départ de Berryer pour la France. — Mort du roi Charles X. — Circulaire de Berryer sur les droits du jeune roi. — L'acte de décès du

roi Charles X est dressé en France par M. de Pastoret, chancelier de France. — Procès des journaux royalistes. — Berryer les défend devant la Cour d'assises, et évoque dans sa plaidoirie la mémoire de Charles X.

I.

La session se rouvrit à la fin de décembre 1835; avec elle reparurent dans les Chambres, comme dans le Cabinet, la division et l'incertitude. Peu d'accord entre eux, ne trouvant d'appui décidé ni dans le roi, ni dans le parlement, les ministres prévoyaient leur séparation prochaine, sans se douter de l'incident qui devait la causer.

Le 14 janvier 1836, le ministre des Finances, M. Humann, donna lecture à la Chambre des députés de l'exposé des motifs du budget de 1837. On s'étonna de l'entendre aborder tout à coup la question de la conversion des rentes, et présenter cette opération comme nécessaire et imminente. Personne ne fut plus surpris de la déclaration que les ministres; ils n'en avaient jamais délibéré. Ils ne cachèrent pas leur sentiment à M. Humann qui dut donner sa démission. Il eut pour successeur M. d'Argout.

Désavouée par le Cabinet, l'ouverture avait été favorablement accueillie par la Chambre, et quelques jours plus tard, M. Gouin[1] déposa un projet tendant à réaliser la conversion de la rente 5 pour 100 annoncée par M. Humann. A deux voix de majorité, la prise en considération fut votée, malgré l'opposition du gouvernement. Le ministère, tel qu'il était constitué, ne pouvait survivre

[1] Gouin (Alexandre-Henri). 1792-1872, député de 1831 à 1848, représentant du peuple en 1848 et 1849, député, puis sénateur sous le second Empire.

à cette défaite. Le duc de Broglie, MM. Guizot, Duchâtel et Persil, se retirèrent. Une nouvelle combinaison se forma, non sans peine, sous la présidence de M. Thiers, devenu ministre des Affaires étrangères et remplacé au département de l'Intérieur par M. de Montalivet. Les Sceaux furent confiés à M. Sauzet[1], l'Instruction publique à M. Pelet (de la Lozère)[2] et le Commerce à M. Passy[3]. En réalité, le Cabinet *du* 22 *février,* comme on l'appela, marquait la retraite des doctrinaires et l'avènement du tiers-parti. C'en était fait du programme d'union, auquel le Cabinet du 11 octobre 1832 avait donné son nom; la rivalité de M. Thiers et de M. Guizot, longtemps contenue et dissimulée, éclatait aux regards et, pour le malheur de la monarchie de Juillet, elle allait bientôt faire irruption dans la politique.

Berryer s'était mêlé aux débats soulevés par le projet de conversion. Il avait combattu l'ajournement que demandait le précédent ministère, et décidé la Chambre, par le vigoureux exposé des contradictions et des hésitations du gouvernement, à prendre elle-même en main l'examen de la situation financière[4]. Il intervint de nouveau, lorsque le Cabinet dont M. Thiers était le chef réclama à son tour le renvoi de la discussion sur le fond[5]. Mais, cette fois, la commission était d'accord avec les ministres, et la Chambre leur donna raison.

La lutte la plus éclatante de Berryer avec le Cabinet du 22 février porta sur les Affaires étrangères.

[1] Sauzet (Jean-Pierre-Paul), 1800-1876, député de 1834 à 1848, président de la Chambre de 1839 à 1848.

[2] Pelet de la Lozère (Privat-Joseph-Claramont comte), 1785-1871, député de 1827 à 1837, puis pair de France.

[3] Passy (Hyppolite-Philibert), 1793-1880, député depuis 1830, pair de France en 1843, représentant du peuple en 1849, ministre sous Louis-Philippe et sous la présidence de Louis-Napoléon.

[4] 4 février 1836.

[5] 21 mars 1836.

II.

« La monarchie de 1830, a écrit un de ses plus vaillants défenseurs, M. le comte d'Haussonville, n'a pas eu à choisir, à son début, entre plusieurs systèmes de politique étrangère. Elle était tenue de donner satisfaction, à l'extérieur aussi bien qu'à l'intérieur, au mouvement dont elle était le produit et l'expression [1]. »

Et, parlant des derniers jours de cette monarchie, le même auteur ajoute : « Quand le gouvernement français est tombé, il était en train *de substituer la politique permanente et nationale à la politique révolutionnaire* [2]. »

Ces deux observations résument à la fois les conséquences fatales qu'eut la révolution de Juillet sur notre politique extérieure, et les avantages que cette politique avait trouvés dans la Restauration. Cette « politique nationale et permanente », à laquelle tentait de revenir, à la fin de son règne, la monarchie de Juillet, était celle qu'avait toujours pratiquée la Restauration. La France ne s'en était écartée que du jour où elle avait perdu les Bourbons.

Par là même se trouve justifiée l'opposition que Berryer et les royalistes firent à la politique étrangère du gouvernement de 1830. L'esprit de parti put animer cette opposition; il ne l'inspira point, et, s'il faut louer les derniers ministres de Louis-Philippe de leurs efforts pour reprendre la tradition de la France, on ne saurait blâmer ceux qui n'avaient jamais cessé de la défendre.

Le premier effet de la révolution de Juillet avait été de susciter contre le nouveau régime l'hostilité du principal

[1] *Histoire de la politique extérieure du gouvernement français de 1830 à 1848*, par le comte d'Haussonville, 2 v. in-8°, 1850, I, p. 13.

[2] *Ibid.*, préface, p. X.

allié de la Restauration, l'empereur de Russie, et les défiances des puissances du Nord. Seule, l'Angleterre, d'autant plus irritée contre les Bourbons qu'ils avaient porté plus haut le nom de la France, offrait son alliance au gouvernement de 1830. Il dut s'y jeter comme dans un refuge [1]. N'ayant d'autre ressource qu'elle, il fit de cette alliance un système politique, presque un dogme, au risque de lui sacrifier sa liberté d'action. L'Angleterre le soutint, comme elle soutient les États étrangers, en y mettant le prix. Elle consentit à l'affranchissement de la Belgique, mais en s'opposant, contre le vœu même de la Belgique, à ce qu'un fils du roi des Français la gouvernât. Elle passa avec le Cabinet des Tuileries ces conventions sur le droit de visite, dont l'exercice, audacieusement exploité par elle, devait amener en 1841, dans la Chambre des députés, le soulèvement de la majorité elle-même. Enfin elle décida la conduite que suivit dans l'affaire espagnole la monarchie de 1830.

Les origines de la question espagnole dataient de la Restauration.

Le 29 mars 1830, le roi d'Espagne, Ferdinand VII, rendait une ordonnance par laquelle, au mépris de la loi salique, introduite depuis l'avènement de Philippe V, il établissait qu'à défaut d'héritier mâle au même degré, les filles succéderaient à la Couronne, conformément à l'ancienne constitution du royaume. L'ambassadeur de France, le vicomte de Saint-Priest, protesta immédiatement contre l'ordonnance, le roi se réservant de provoquer avec les Bourbons de Naples une délibération de famille qui fît revenir Ferdinand VII sur sa détermination.

A cette époque, les plus excités contre l'ordonnance du

1 « Le roi sentit aussi bien que moi que c'était à Londres que le nouveau gouvernement devait aller chercher le pivot de sa politique extérieure. » (*Mém. du prince de Talleyrand*, publiés par le duc de Broglie, III, p. 328.)

roi d'Espagne étaient les libéraux français. Ils voyaient un grand intérêt national menacé; ils reprochaient au prince de Polignac de n'en point comprendre l'importance, et réclamaient de lui une démonstration énergique. Le duc d'Orléans la demandait lui-même. Il insistait d'autant plus sur la nécessité d'une protestation, que l'abolition de la loi salique pouvait fournir aux descendants mâles de Philippe V, déshérités de leurs droits en Espagne, un prétexte pour déclarer nulle la renonciation de leur aïeul au trône de France, et pour faire valoir, au détriment de la branche d'Orléans, leurs titres éventuels à la couronne de Louis XIV[1].

Le roi Ferdinand meurt après la révolution de Juillet. Son testament confirme son ordonnance. Il laisse le trône à sa fille Isabelle encore en bas âge, sous la régence de sa seconde femme, Christine de Naples. C'est le moment pour les libéraux, en possession du pouvoir, d'affirmer la politique dont ils reprochaient au prince de Polignac de ne pas être assez pénétré. Tout au contraire, les libéraux se prononcent contre la loi salique, et prennent en main la cause d'Isabelle contre l'héritier mâle, don Carlos. L'intérêt de la France n'avait cependant pas changé, et, avec la rude franchise qui lui était naturelle, le ministre qui conseilla ce parti, le duc de Broglie, en est convenu.

... J'ai fait cette proposition, dit-il en 1847, le roi et son Conseil l'ont adoptée; mais aucun de nous ne se faisait illusion sur ses conséquences. Il était clair que par là l'établissement de Louis XIV se trouvait plus ou moins compromis...

[1] *Histoire de la Restauration*, par M. de Viel-Castel, XX, p. 334. « Il est digne de remarque, dit l'auteur (qui fut directeur au ministère des Affaires étrangères sous le gouvernement de Juillet), que le parti libéral, si ardent plus tard en faveur de la succession féminine dans la Péninsule, reprochait alors au ministère de ne pas la combattre avec assez d'énergie et de laisser périr ainsi l'œuvre de Louis XIV. »

Si, ce qui devenait possible par l'avènement d'une femme au trône d'Espagne, la Couronne passait de la maison de Bourbon dans une autre maison royale, c'en était fait, selon toute apparence, de toute sécurité pour nous sur nos frontières du Sud; et par là, il faut en convenir, notre force, notre indépendance, notre liberté d'action sur les frontières de l'Est et du Nord étaient fort amoindries [1].

Quelle raison avait donc motivé un si grand changement? C'était l'intérêt de la dynastie nouvelle en conflit, il faut bien le dire, avec l'intérêt de la France. L'argument allégué contre don Carlos fut l'absolutisme de son gouvernement. La diversité des régimes n'a jamais empêché entre eux les alliances. Avant la révolution de Juillet, les libéraux étaient pour l'alliance russe, et, bien à tort d'ailleurs, ils reprochaient à M. de Polignac de trop ménager l'Angleterre. Si l'empereur de Russie lui avait offert son amitié, le roi des Français ne l'eût certainement pas dédaignée. L'Angleterre repoussait don Carlos; elle le repoussait, en apparence comme l'ennemi des institutions constitutionnelles, en réalité comme le représentant de la race française. Le besoin de son alliance entraîna à sa suite le Cabinet des Tuileries.

Le mérite de M. Guizot, en 1846, fut de réagir par les mariages espagnols contre les conséquences qu'avait prévues le duc de Broglie. Berryer alors n'hésita pas à l'en féliciter. Mais l'orateur légitimiste était logique en dénonçant ces conséquences dès 1836, et en combattant la politique qui avait exposé la France à les subir.

Tel fut l'objet de son premier discours sur la politique extérieure.

La question se présentait à l'occasion du budget des Affaires étrangères. M. Thiers, président du Conseil, avait parlé en faveur de l'alliance anglaise.

1 19 janvier 1847. *Discours du duc de Broglie*, III, p. 378.

Berryer, dans la séance suivante[1], lui répondit.

Et d'abord, il veut écarter les accusations qui tendent à infirmer d'avance son opinion, en l'attribuant à l'esprit de parti.

Entendons-nous bien, dit-il, c'est une mauvaise réponse dans nos discussions, de dire à un homme : « Vous êtes républicain, vous êtes légitimiste », comme on a pu dire dans des questions moins graves : « Vous êtes du tiers-parti », comme bientôt peut-être on n'hésitera pas à dire : « Vous êtes doctrinaire »... Il y a dans les partis des choses détestables, c'est le sentiment personnel, c'est la vue ambitieuse, c'est l'idée de soi-même ou des siens, prévalant au milieu des grands et permanents intérêts du pays... Mais la foi dans les principes, la fidélité aux doctrines, la fermeté dans les convictions honnêtement et loyalement formées, sont choses profondément respectables, et qu'il faut toujours honorer... Les hommes qui sont ainsi animés doivent garder toujours une autorité d'honneur, de loyauté et de conscience. C'est à cette condition seule, c'est à ce titre seul, qu'on a le droit de se mêler des affaires du pays.

Pour les hommes de parti, comme pour les hommes de gouvernement, il y a donc un devoir qui domine toutes les positions, tous les intérêts : ce devoir est envers la France.

M. Thiers avait fait l'apologie de l'alliance anglaise. Il s'était attaché à montrer les similitudes entre les deux peuples, et, rappelant les événements de Belgique, il avait dit :

On a eu le rare bonheur que les intérêts de la France et les intérêts anglais ont été identiques.

Berryer niait l'identité. Reprenant l'histoire de la Belgique depuis son incorporation à la Hollande en 1815, il montrait que la pensée constante de la Restauration

[1] 2 juin 1836.

avait été d'élargir sa frontière, et que l'annexion de la Belgique était un des articles traités dans les négociations de la monarchie des Bourbons avec la Russie. La révolution de 1830 était venue. La Belgique avait voulu se donner à la France. C'est alors qu'on l'avait déclarée neutre. Était-ce là cette identité d'intérêts entre la France et l'Angleterre? Non, l'intérêt de l'Angleterre était contraire à celui de la France, et l'intérêt de l'Angleterre avait prévalu.

Berryer arrivait à l'Espagne, et développait cette idée traditionnelle de la politique nationale qu'il y avait « nécessité pour la France de conserver une haute influence sur le Cabinet de Madrid ».

Cette idée avait inspiré Louis XIV plaçant son petit-fils sur le trône d'Espagne. Méconnue par le régent, reprise, au profit de sa propre famille, par Napoléon qui avait fait roi d'Espagne son frère Joseph, elle avait été rendue à sa formule primitive par la guerre de 1823, qui avait rétabli dans sa souveraineté le descendant de Philippe V. Le testament de Ferdinand VII brisait l'œuvre de la monarchie. En appelant les femmes à ceindre la couronne d'Espagne, il livrait l'avenir du royaume aux hasards de leurs mariages avec des princes de race étrangère.

On va me dire : « C'est une politique surannée que celle du pacte de famille... Nous en avons un autre aujourd'hui. » De quel pacte veut-on parler, aujourd'hui que les rapports de famille sont rompus? Apparemment de l'alliance des peuples. Mais la première condition de l'alliance des peuples, c'est le respect de leurs droits; c'est la non-intervention. Ce principe de la non-intervention, la révolution de Juillet l'avait proclamé partout, et le gouvernement y manque en Espagne.

Le ministre s'en défendait; il affirmait qu'il n'y avait point d'intervention.

Eh bien, répondait Berryer, je me dépouille tout à fait de toute pensée personnelle sur la question. Il n'y a pas d'intervention en Espagne, dites-vous. Je suis à la tribune française. Que m'importe qu'il s'agisse de Carlos, de légitimistes ou d'autres; je dis qu'il y a quelque chose de moins digne de nous; il y a une intervention honteuse; il y a une intervention de police; il y a des prisonniers d'État faits par des émissaires de la police, des évêques, des femmes, qui sont repoussés sur le territoire français; il y a là quelque chose de si timide, de si peu dans le caractère de mon pays, que je dois dire : « Malheur! Malheur! Il n'y a pas d'intervention. »

En Espagne, en Grèce, en Allemagne, l'orateur croyait voir et signalait la politique de l'Angleterre, dominant ou dictant celle de la France.

La Prusse venait de provoquer une ligue de douanes avec les États de la Confédération; le président du Conseil n'avait point paru s'en préoccuper, ne voyant là qu'un lien commercial, promptement rompu dès qu'une guerre éclaterait. Berryer ne partageait pas cette quiétude; il invoquait les documents publics; et, comme si un pressentiment de l'avenir l'eût saisi, il montrait dans ces premières tentatives une menace pour notre pays, un effort réfléchi pour *neutraliser l'influence française et fortifier l'unité allemande.*

L'examen du budget du ministère des Finances fournit matière à un autre débat très approfondi.

Ce fut dans cette discussion, que M. Laffitte, ne trouvant qu'une différence de 9 millions à l'avantage du budget de 1837 sur le dernier budget de la Restauration, s'étonna de voir le ministère se faire d'une si minime différence un sujet d'orgueil:

Quant à moi, dit-il, la rougeur m'en monte au front, et je le déclare, si tel doit être le résultat financier de cette glorieuse révolution, et, sans parler de tant d'autres mécomptes, si

neuf millions étaient tout ce que le pays aurait gagné, je le dis avec douleur, mais je croirais devoir demander pardon à Dieu et aux hommes, de la part que j'ai pu y prendre.

Berryer s'empara de cette sorte d'amende honorable pour opposer l'administration financière de la Restauration à celle du nouveau régime.

Une vive réponse de M. Thiers l'appela de nouveau à la tribune.

Il faut détacher de son discours le passage vraiment politique qu'il consacra à la défense du milliard de l'indemnité, attaqué par M. Thiers.

Quant au milliard de l'indemnité, j'en veux dire un mot, et un mot sans aigreur, pour qu'il n'en soit plus parlé. C'était une grande question politique que celle de l'indemnité. Elle a été soulevée dès 1814 par les plus honorables caractères et par les hommes les plus indépendants; le premier qui ait élevé la voix, c'est M. le maréchal Macdonald, qui la demanda à la Chambre des pairs. De quoi s'agissait-il? Dans un pays où le gouvernement est fondé sur le système représentatif, où la propriété donne le droit électoral, où, par conséquent, la propriété est la base de toute la vie politique de l'État, il y avait eu une criante atteinte portée au droit de propriété; était-il bon, était-il mauvais de la réparer politiquement?... Mais une autre considération morale, une considération de justice dominait encore la question. C'était en vain que Louis XVI avait aboli la confiscation dans son royaume; des constitutions postérieures l'avaient rétablie; c'était en vain que la Charte de 1814 avait aboli la confiscation; la constitution projetée dans les Cent jours l'avait rétablie. Il fallait enfin que la confiscation, odieuse à la Monarchie, odieuse à Louis XVI, fût à jamais rayée de nos lois; il fallait que son inutilité fût à jamais prouvée; et je maintiens que cette assurance qu'elle ne reparaîtra jamais en France est plus certaine aux yeux des hommes sages, en raison de la réparation qui a été faite, qu'elle ne le serait même par des mots jetés dans une constitution.

En finissant, Berryer s'adresse à ceux qui ont touché l'indemnité; il y en a dans tous les rangs, dans tous les partis, sur le trône comme sur les bancs de l'extrême gauche :

Les accusations retentissent tous les jours; on les reproduit sans cesse; on dit que c'est une spoliation infâme... Eh bien, alors, que tous ceux qui y ont pris part viennent sur l'autel de la patrie remettre la portion de cette spoliation qu'ils ne doivent pas garder [1]!

Le défi ne fut point relevé. Il était plus facile d'attaquer l'indemnité que d'y renoncer.

Dans la même année, Berryer soutint ses principes politiques devant les tribunaux, le 6 avril en défendant la *Quotidienne,* le 11 juillet en défendant la *Gazette de France*.

III.

Un autre procès, et celui-là bien célèbre, appela Berryer, le 18 juillet 1836, devant la Cour d'assises de la Seine. Ce fut l'affaire Dehors.

Jean-François Dehors était un propriétaire de Normandie, accusé d'avoir fait mettre le feu, par esprit de vengeance, à des habitations voisines de la sienne. Au moment où sa culpabilité allait se débattre devant la Cour d'assises d'Évreux, son avocat, Me Bagot, était tombé malade. Un ami de Dehors se rend à Paris, va trouver Berryer et le supplie de venir au secours de l'accusé. Berryer examine en quelques heures la procédure, croit y trouver la preuve de l'erreur de l'instruction et part aussitôt pour Évreux. Il ne réussit pas à sauver son client. Dehors est condamné à mort. Mais les débats n'ont

[1] 15 juin 1836.

fait que confirmer la conviction de l'avocat. L'arrêt d'Évreux est cassé et l'affaire déférée à la Cour d'assises de Rouen.

Berryer plaide de nouveau. Nouvelle condamnation, et nouvel arrêt de la cour suprême qui la met à néant. C'est à Paris que Dehors sera jugé. Berryer est auprès de lui, plus que jamais certain de l'innocence de Dehors, plus que jamais résolu à la faire triompher :

En vain, dira-t-il aux jurés de la Seine, en vain on a choisi pour présider ces débats le magistrat le plus habile et le plus expérimenté[1]; la nullité y est! En vain on a placé près de lui ce greffier si profondément versé dans la connaissance de la procédure criminelle. Greffier, votre plume trébuche, la nullité y est! En vain deux fois vous avez frappé cet homme; deux fois la cour suprême a brisé votre arrêt. Eh quoi! vous ne comprenez pas que la Providence ne veut pas que cette tête tombe!

Dehors, cette fois, fut acquitté. Les journaux ne donnèrent que de pâles fragments de la plaidoirie de Berryer. L'impression ne s'en est jamais effacée chez ceux qui l'ont entendue. L'avocat général, M. Plougoulm[2], ne cacha point la violence qu'il avait à se faire pour résister à l'ascendant de l'orateur, et l'on vit le moment où, emporté par l'enthousiasme de l'auditoire, le président lui-même allait applaudir[3].

Un berger, qui s'était reconnu coupable d'avoir allumé l'incendie, avait dénoncé Dehors comme son complice. Sur ses dires, le ministère public prétendait qu'au mi-

1 M. Bryon, conseiller à la Cour royale.

2 Plougoulm (Pierre-Ambroise), 1796-1863, député en 1846.

3 *Berryer. — Sa Vie judiciaire.* — Discours prononcé à la séance de rentrée de la conférence des avocats de Marseille, par Jules Cauvière avocat, docteur en droit (aujourd'hui professeur de droit à la Faculté catholique de Paris), 1871, p. 45.

lieu des flammes et pour les attiser, Dehors avait remis au berger des paquets de poudre.

Berryer faisait ressortir l'invraisemblance de l'accusation.

Devant tout le monde, au milieu de cette foule, Dehors aurait remis ces paquets au berger! D'où les tirait-il? Et il travaillait au feu! Et il faisait la chaîne! Et il transportait des matières embrasées! Et il avait de la poudre dans sa poche!

Puis à voix basse, comme se parlant à lui-même dans un rêve :

Mais est-ce que je suis fou? Est-ce que ma tête s'égare? N'est-ce pas l'évidence?

Et alors, transporté par l'illusion de ce drame intérieur, l'auditoire d'interrompre l'orateur, de le secouer, de le réveiller en quelque sorte par ses applaudissements, comme pour lui dire : « Non, vous ne rêvez pas. C'est la vérité. »

Berryer s'était identifié avec l'accusé. Cette cause était la sienne. Il montrait à la soutenir une émotion extraordinaire.

Au début de son discours, il voulut peindre la vie modeste de l'accusé, ses affections, son foyer, ses habitudes laborieuses : les paroles s'arrêtaient sur ses lèvres : « Pardonnez-moi, dit-il aux jurés; je suis ému, c'est que je connais l'intérieur de cette famille. »

Pendant la délibération du jury, son visage contracté, sa pâleur, — le *Moniteur* lui-même le remarqua, — attestaient ses angoisses; dès que les jurés rentrèrent dans la salle d'audience, on vit son regard inquiet se fixer sur eux, comme pour deviner dans leur physionomie la sentence. Lorsqu'il eut entendu le chef du jury prononcer la formule solennelle : « Non, l'accusé n'est pas coupable! »

Berryer ne fut plus maître de lui; il fondit en larmes.

Ce qui, plus encore que son éloquence, honora Berryer, ce fut son désintéressement. Le lendemain de la dernière audience, le 21 juillet, à huit heures du matin, Berryer était dans son cabinet, lorsqu'on lui annonce que M. Dehors, sa femme, son fils et sa fille demandent à le voir. Tout impressionné des scènes de la veille, il craint de ne pas dominer son émotion devant cette famille qu'il a vue si près de la mort, et il leur fait répondre qu'en ce moment, il ne peut les recevoir. Mais déjà ils ont franchi le seuil; ils sont auprès de lui; ils se jettent à ses pieds. « Ne me remerciez pas, dit Berryer tout en larmes; j'ai rempli mon devoir; retirez-vous. » Inutiles efforts! Ils tiennent ses mains; ils les portent à leurs lèvres, et, d'une voix entrecoupée par les sanglots, Dehors lui exprime sa reconnaissance; il le prie d'en accepter le faible témoignage en s'excusant, sur la gêne causée par son malheur, de ne pouvoir faire plus. Berryer refuse : « Je ne veux d'autre récompense que le bonheur de vous avoir fait rendre justice; » et, comme les instances redoublent, il se dégage et se dirige vers sa chambre à coucher en faisant aux suppliants un signe d'adieu. Alors l'homme qu'il a sauvé s'élance vers son défenseur, il lui remet précipitamment sur le bras une bourse et une liasse de billets de banque. Berryer soudain se retourne; il prend l'offrande et s'approchant de la fille de Dehors : « Mademoiselle, lui dit-il, je sais que vous deviez vous marier au moment où a commencé l'épreuve de monsieur votre père; sans doute tant de frais et de charges auront dû nuire à votre dot; permettez-moi de vous offrir ceci comme un dédommagement. » Et se tournant vers le jeune Dehors : « Pour vous, jeune homme, vous avez quitté le commerce depuis le procès de votre père; vous vous êtes conduit avec un dévouement dont vos intérêts ont certainement

souffert; je veux que, comme votre sœur, vous conserviez mon souvenir associé à celui de votre piété filiale. » Ainsi il partage entre les deux jeunes gens la somme qui lui était destinée.

Les paroles leur manquent pour le remercier. Ils tombent aux genoux de Berryer, comme en adoration devant ce grand cœur. Lorsqu'ils se furent retirés, Berryer s'adressant du ton le plus grave au jeune secrétaire qui avait été témoin de l'entretien, lui fit défense expresse de jamais rien dire ou écrire de ce qui venait de se passer. Mais, au sortir de son cabinet, Dehors s'était hâté de publier la générosité de son bienfaiteur, et la presse l'apprit au monde entier.

Un événement tragique vint à cette époque enlever au parti républicain son publiciste le plus renommé. Armand Carrel avait été frappé à mort dans un duel avec M. Émile de Girardin[1]. Comme Chateaubriand, Berryer avait pour Carrel une vive sympathie; il s'était rencontré avec lui en diverses circonstances, et chaque fois le royaliste et le républicain avaient éprouvé l'un pour l'autre un égal attrait. Les derniers jours de Carrel furent tristes. Écœuré des violences qu'il voyait prévaloir dans son parti, souvent mis en demeure de s'y associer ou de les subir, il n'essayait de s'en dégager qu'au risque de devenir suspect et sentait sourdre contre lui les calomnies et la révolte de ceux dont il paraissait le chef. Il voulut un jour, ou plutôt une nuit, — car il redoutait pour une pareille entrevue les accusations de ses amis, — s'en entretenir avec Berryer. Là, dans l'intimité de cette conversation, il épancha ses tristesses, ses dégoûts, ses inquiétudes : « Je ne suis qu'un marteau de destruction, dit-il; on se sert de moi pour frapper, pour briser; mais je ne puis rien édifier. L'avenir! Il est trop

[1] Émile de Girardin, 1802-1881.

lointain pour que je l'atteigne[1] ! » Il avait à peine trente-six ans.

Deux jours plus tard, Carrel se battait à Vincennes avec M. de Girardin.

Berryer, en s'éloignant de Paris, avait demandé qu'on allât souvent le voir et qu'on lui donnât un bulletin régulier de l'état du blessé. Il apprit bientôt que Carrel avait succombé :

Je m'afflige de la mort de Carrel, écrivait-il à Mme Berryer. C'était un homme de talent et de cœur; genre d'hommes devenus rares en France, et avec lesquels on peut toujours s'entendre dans les moments de crise[2].

Dans une autre lettre, faisant allusion à leur dernier entretien, Berryer disait : « Il meurt, éclairé sur les impossibilités de son parti[3]. »

IV.

C'était encore un voyage en Allemagne que Berryer entreprenait. Il y était appelé à la fois par le roi Charles X et par la mère d'Henri de France. Mais il ne devait se trouver auprès des princes qu'au mois de septembre, et passa aux bords du Rhin et en Suisse les premiers temps de son absence.

Il s'arrêta surtout à Bade. Une cour nombreuse entourait la grande-duchesse. La princesse de Lieven, Mme de Bastillat, Mme de Bastard, la princesse Troubetzkoï, la célèbre Mme Sontag, devenue comtesse Rossi, les princes Émile et Frédéric de Hesse, Mme Davillier,

1 *Mes Mémoires*, par d'Alton Shée, 1869, p. 163.
2 28 juillet 1836. *Papiers de Berryer*.
3 29 juillet 1836. A Mme la comtesse de Jobal.

amie de la reine Hortense, faisaient partie de cette brillante société. Stéphanie de Beauharnais, grande-duchesse de Bade, avait avec Berryer une alliance de famille qu'elle lui rappela gracieusement; elle était cousine de la femme du directeur des postes de l'Empire, Mme de Lavalette, née Beauharnais comme elle, et qui, par son mari, descendant d'une Varroquier, était elle-même cousine de Berryer.

Une comédie s'organisa, dans laquelle Berryer eut un rôle avec Mme Sontag. Il entra dans un petit complot pour faire chanter la grande artiste. Une des personnes qui assistèrent à la représentation en a écrit ce récit :

« J'ai entendu chanter Berryer, dans une petite pièce représentée chez lady Pigott, en présence de Mme la grande-duchesse Stéphanie et de l'élite de la société alors à Baden. M. Berryer faisait un rôle de père, Mme Rossi était sa fille, le jeune Adrien de Mun, l'amoureux obligé, et le comte Rossi, je ne me rappelle plus quoi, probablement un rival. Mme Rossi ne voulait pas chanter, ne devait pas chanter. Berryer chanta, lui, d'une voix ronde, gaie et juste, quelques couplets de vaudeville... Sa *fille* le sollicitait d'accorder son consentement à son mariage. Il s'y refusait, comme tous les pères de comédie. Tout à coup, dans le moment le plus pathétique du refus, il tire un cahier de musique roulé dans sa robe de chambre, et, le présentant à Mme Rossi, il lui dit du même ton que celui de son rôle : « Non, non; pourtant, si vous chantiez ces variations qui me charment toujours, je ne sais ce que je pourrais faire... » — « Mais ce n'est pas cela », lui dit Mme Rossi, persuadée qu'il se trompe. « Oui, oui, reprend M. Berryer, je sais bien ce que je dis. »

« En même temps l'accompagement d'un piano se fait entendre; l'élégant public applaudit; Mme la grande-duchesse témoigne haut sa vive satisfaction, et l'admi-

rable cantatrice comprit qu'elle ne pouvait refuser. Elle chanta délicieusement. « Quel effet vous a fait Mme Rossi ? » me dit quelqu'un. — « L'effet d'un rossignol chantant sur un rosier blanc, et faisant tomber sur les fleurs une pluie de gouttes de la plus fraîche et de la plus brillante rosée [1]. »

Le prince Louis-Napoléon, engagé dans l'armée suisse, habitait alors Arenenberg avec sa mère. Il venait fréquemment à Bade. Berryer ne le connaissait pas. Mme Davillier l'avait invité à dîner avec le prince au vieux château. Il accepta; puis, faisant réflexion que le jour fixé était le 15 août, fête de la Saint-Napoléon, il soupçonna quelque piège : des toasts portés, des signaux peut-être échangés avec Strasbourg. Il allégua un voyage et fit une excursion dans le Taunus. Quelques jours plus tard, une nouvelle invitation lui fut adressée qu'il ne refusa pas; il dîna avec le prince et quelques personnes de son intimité, à la maison de Conversation. Louis-Napoléon lui parut un jeune homme fort poli, mais sans lui laisser d'autre impression.

Un peu après, se trouvant à Thun, en Suisse, avec une famille amie, il vit entrer un officier enveloppé d'un manteau bleu. C'était le jeune capitaine de Thurgovie. Berryer le présenta à ses compagnons de voyage, et le prince lui remit le livre qu'il venait de publier sur l'artillerie. Il ne devait revoir Louis-Napoléon qu'en 1840, à la Conciergerie.

V.

Qui eût dit, au moment où Berryer s'oubliait dans ces divertissements de la société de Bade, que les plus péni-

[1] Ce récit nous a été communiqué par M. de Falloux, à qui il avait été adressé.

bles préoccupations assiégeaient son esprit? Entre deux soirées, il écrivait à sa femme une lettre où il repassait les vicissitudes de sa carrière, inquiet du lendemain, agitant en face de nécessités pressantes les résolutions les plus graves, accablé d'amers ennuis auxquels la mobilité de sa nature l'empêchait seule de succomber. A cette heure, en effet, sa situation financière était telle, qu'il avait dû se décider au plus cruel des sacrifices, à la vente de sa propriété d'Augerville: il avait, en quittant Paris, donné ordre à son notaire de la faire mettre en adjudication.

Mais Augerville vendu, c'était pour Berryer la perte du cens électoral. Il cessait de payer la contribution nécessaire à l'éligibilité et devait dès lors quitter la Chambre des députés. La conséquence n'était plus seulement d'ordre privé, c'était un événement politique.

Le parti royaliste consentirait-il à n'être plus représenté au parlement par le plus grand orateur de France?

Dans des pays et dans des partis plus habitués aux devoirs et aux conditions de la vie publique, la réponse n'aurait pas fait doute. On n'eût pas songé un seul instant qu'un grand parti pût laisser sans les ressources nécessaires son principal défenseur.

Au moment où la question se posait en France, l'Irlande prélevait sur sa misère un tribut annuel de 500.000 francs qu'elle offrait à O'Connell pour subvenir aux charges du célèbre agitateur et le dédommager de sa renonciation aux avantages de la carrière du barreau. En France même, sous la Restauration, le parti libéral avait réuni en quelques jours un million pour les enfants du général Foy. Mais, avec de hautes vertus, un dévouement chevaleresque à ses princes, un élan généreux pour les œuvres d'ordre charitable ou religieux, le parti royaliste, il faut le reconnaître, et non pas seulement le parti royaliste, mais le parti conservateur en

général, a toujours montré plus de réserve en ce qui touche aux sacrifices de l'ordre politique. En dépit des leçons chaque jour plus impérieuses de l'expérience, il garde un fond de défiance pour les luttes de la presse, de la tribune, des élections; il se persuade facilement que ces luttes n'intéressent que ceux qui les engagent; il en demeure spectateur attentif ou indifférent, parfois sympathique, souvent railleur ou critique. Indigné des attaques soulevées contre ce qu'il révère, effrayé des périls qu'elles annoncent et des progrès que font parmi les masses les doctrines subversives de toute société, il a peine à comprendre que la parole et la presse étant devenues dans les luttes modernes des armes indispensables, c'est en les employant pour le bien qu'on vaincra le mal, et que le premier intérêt comme le premier devoir est dès lors de soutenir ceux qui sont capables de s'en servir.

A cette tendance générale s'ajoutaient les objections personnelles, scrupules chez les uns, prétextes chez les autres. Pourquoi Berryer ne changeait-il pas le train de son existence? Pourquoi n'avait-il pas des habitudes plus économes? Des hommes qui n'avaient connu de la vie que les jouissances, et dont l'action politique se bornait à offrir à leur cause le tribut d'une opulente oisiveté, n'étaient pas les moins ardents à formuler ces reproches; ils exagéraient d'autant plus les dépenses de l'orateur, qu'ils méconnaissaient davantage l'éclat de ses services. Comme il arrive souvent, les plus zélés à le défendre, les plus dévoués pour lui venir en aide, les plus indignés contre les attaques dont ils le voyaient l'objet, étaient ceux qui auraient pu trouver dans leur vie de travail ou de pauvreté un motif à leur sévérité.

Ils le faisaient remarquer, — et chacun aurait dû y réfléchir, — ces embarras au milieu desquels Berryer se débattait péniblement, il avait dépendu de lui de s'y

soustraire ; ce n'était pas son train de vie qui avait changé depuis la révolution de Juillet, c'étaient ses ressources. Les dépenses personnelles, il les avait plutôt diminuées; mais ses charges avaient augmenté. Il avait continué d'habiter cet appartement de la rue des Petits-Champs où il vécut jusqu'à la fin de ses jours; il avait conservé Augerville acquis en des temps plus prospères, et dont la propriété lui était d'ailleurs nécessaire pour la députation; il avait continué ses réceptions hebdomadaires déjà célèbres sous la Restauration, et qu'embellissaient de leur talent, sans autre rémunération que l'honneur d'y paraître, les chanteurs, les musiciens de l'Opéra ou des Italiens, admirateurs enthousiastes et reconnaissants de l'orateur qui aimait leur art. Il avait pu, pendant qu'il suivait la carrière du barreau, relever son père dans ses malheurs, aider ses parents, ses amis eux-mêmes, exercer, dans la plus large acception du mot, ses devoirs de chef de famille. Il ne se résignait pas à y renoncer[1]; mais le barreau n'était plus là pour lui en fournir les moyens. En réalité, c'était plus de cent mille francs par an qu'il sacrifiait à sa cause. Combien y en avait-il, parmi ses plus rigides censeurs, qui en eussent fait autant?

Tandis que Berryer s'était volontairement fermé cette source de revenus, la situation qu'il avait prise lui imposait des dépenses nouvelles. Chef de parti, il entretenait par toute la France une immense correspondance; son voyage de Vendée en 1832, sa captivité à Nantes, les allées et venues de son père, de Nantes à Rennes, de Rennes à Paris, avaient entraîné pour lui des frais oné-

[1] « J'aime ce pauvre enfant, écrivait Berryer à sa femme, en parlant d'un jeune homme auquel il avait fait du bien, et certes une des choses qui m'a le plus affligé dans le brisement de ma vie, c'est l'impossibilité personnelle où je suis de venir en aide et à X... et à d'autres amis ou proches qui en auraient bien besoin. » (28 septembre 1835. *Papiers de Berryer.*)

reux, et l'on souffre de voir (mais en face d'accusations dont l'écho retentit encore, il est nécessaire de tout dire) que la question d'argent dut se poser pour Mme Berryer, au moment où elle voulut se rendre auprès de son mari. Plus le nom de Berryer se répandait, plus sa gloire le mettait en vue, plus les demandes de secours lui arrivaient nombreuses. Représentant de la légitimité par le droit de l'éloquence, il était sollicité (ses dossiers l'attestent) par toutes les misères qui se réclamaient de la foi royaliste, et sa nature le portait toujours à donner sans compter[1].

Dans le cours de l'une de ses tournées triomphales à Marseille, les réfugiés espagnols, exilés et pauvres, imploraient sa charité. Berryer leur donnait des pièces d'or; l'un de ses amis, qui l'accompagnait, le gronda de sa munificence : « C'est trop, lui disait-il, vous n'y suffirez pas. — Que voulez-vous? répondait Berryer, dans ma position, je ne puis faire autrement. »

Si l'intérieur de Berryer souffrait de cet excès, le parti royaliste pouvait-il s'en plaindre? La gratitude que méritait sa bienfaisance ne devait-elle pas remonter jusqu'à sa cause? A ne prendre qu'un exemple, Berryer avait agi imprudemment en refusant les 40 à 50.000 francs que lui offrait Dehors, et l'on comprend le cri de M. de Laboulie à Mme Berryer : « Votre mari est un fou sublime! mais il est fou[2] ». C'était juste le moment où Berryer venait, le deuil au cœur, de donner des ordres pour la vente d'Augerville. Mais quand l'admiration publique racontait partout cette générosité de leur chef, les royalistes n'avaient-ils pas sujet d'en être fiers et de s'en parer?

[1] Dans une lettre tout intime à M. Gorneau son oncle, Berryer écrivait : « Souvent j'emprunte pour donner des secours aux malheureux; *j'aime qu'ils croyent que je suis chargé de pourvoir à ce qu'ils ne soient pas abandonnés.* » (10 avril 1838. *Papiers de Berryer.*)

[2] 28 juillet 1836. *Papiers de Berryer.*

On lui reprochait ses réceptions; n'aurait-on pas dû, au contraire, y applaudir? Les noms les plus divers se pressaient dans ce modeste salon de la rue des Petits-Champs. Tamburini, Rubini, Lablache, Tulou, Batta, Rossini, Meyerbeer, Nourrit, y représentaient les arts; les Bauffremont, les Rohan, les Gontaut, les Avaray, les Jumilhac, les Montmorency, les Rauzan, s'y rencontraient avec le duc de Noailles, le duc de Valmy, M. Hyde de Neuville, M. de Dreux-Brézé, M. de Vatimesnil, M. Laurentie, Lamartine, Odilon Barrot, Alfred de Musset, Bethmont, Marie, Dupin, Crémieux, Hennequin, Balzac, Eugène Sue (qui n'était pas encore l'auteur des *Mystères de Paris*); pairs de France, journalistes, poètes, avocats, grands seigneurs, artistes, libéraux, légitimistes, voire républicains, toutes les opinions, tous les rangs, toutes les professions se mêlaient; des hommes habitués à vivre séparés les uns des autres, et quelquefois à se regarder en ennemis, se rapprochaient autour de Berryer. Ces fêtes mondaines étaient encore pour l'orateur de la droite le moyen et le témoignage de son action politique.

Il est vrai, Berryer se livrait au charme de ces distractions, à ces conversations élégantes, au ravissement de cette musique et de ces chants; il oubliait ses soucis; il était tout entier au plaisir du moment.

Quelques-uns lui en faisaient un crime; il y avait pourtant des jours où il écrivait : « Je me trouve dans une sorte d'interdit qui m'accable l'esprit[1]. »

Mais était-elle à regretter cette heureuse mobilité, qui faisait tomber parfois ce poids insupportable, et, comme le remarquait Chateaubriand, s'il eût traîné son fardeau à la tribune, l'aigle aurait-il pu déployer ses ailes?

Faut-il dire que bien des ouvertures lui furent faites

[1] A M. Champion. *Papiers de Berryer.*

pour acheter son silence? Faut-il dire que s'il avait voulu s'abstenir, par exemple, dans le débat sur le traité des États-Unis, des spéculateurs, intéressés au paiement de l'indemnité, lui eussent donné bien au delà de ce que réclamaient ses charges? Faut-il dire que plus d'une fois, dans ses heures de détresse, la fortune s'offrit à lui, présentée par des hommes moins soucieux de respecter son caractère que d'éviter sa parole? Que Berryer ait avec indignation repoussé de pareilles tentatives, on rougit presque d'avoir besoin de l'écrire. Mais comment le taire, lorsqu'on a entendu d'honnêtes gens, qui en toute autre matière s'interdiraient un mensonge, propager en se jouant, avec la frivolité féroce des salons, les insinuations les plus odieuses contre cette noble vie?

Un ami de Berryer, M. de Larcy, lui parlant un jour de ses grandes relations financières, lui demandait comment il n'en avait pas profité pour faire d'heureux placements. « Tant d'affaires passent devant vous, vous n'auriez qu'à vous baisser. — Oui, répondait Berryer, mais il faudrait me baisser[1]. »

VI.

Les hommes les plus considérables de l'opinion royaliste avaient compris ce que le parti devait à Berryer. Dès 1832, le marquis de Dreux-Brézé, soupçonnant les embarras que l'épreuve de Nantes avait pu lui causer, s'offrait dans les termes les plus délicats à lui venir en aide. L'année suivante, un appel fut adressé aux légitimistes.

Il était naturel, y disait-on, que le gouvernement représentatif, en s'établissant parmi nous, amenât la conséquence

[1] C'est de M. de Larcy lui-même que nous tenons ce propos.

de ses principes et engendrât pour ainsi dire ses mœurs. L'usage des souscriptions en faveur des hommes qui se vouent aux intérêts nationaux est passé d'Angleterre en France. Entre ces hommes, il en est un que nous devons signaler aux personnes qui honorent le mérite et qui sont touchées des sacrifices.

Depuis la révolution de Juillet, M. Berryer fils a augmenté sa juste célébrité au sein de nos débats parlementaires; il a protesté pour les éternelles lois de la société contre les passions des partis; tous ont été forcés de confesser que sa parole était une puissance. On a vu l'infatigable orateur descendre de la tribune législative, soutenir à la barre des Cours d'assises, avec un talent universellement admiré, la cause du malheur et des libertés publiques; la presse lui doit d'éclatants triomphes. Attaqué à son tour, il a eu besoin pour lui-même de ses propres victoires.

Ce qui ajoute infiniment aux droits de M. Berryer, c'est le désintéressement dont il a donné le noble exemple. Cet habile et courageux avocat, renonçant aux utiles travaux du jurisconsulte, ne s'est enrichi que de sa renommée, n'a retiré d'autre prix de ses services que celui de les avoir rendus. Ceux qui professent l'opinion dont M. Berryer est le plus éclatant organe, les amis de ce député indépendant, ont pensé que le moment était venu de lui donner une marque publique de reconnaissance et d'estime, d'acquitter envers lui une dette dont seul il conteste la créance; en conséquence, ils vous prient de concourir à la souscription ouverte à cette fin [1]...

La lettre était signée du marquis de Latour-Maubourg, du duc de Fitz-James, de M. Pardessus, de M. Jauge et de Chateaubriand, qui sans doute l'avait rédigée; placés tous en dehors des Chambres (le duc de Fitz-James venait de se retirer de la Chambre des pairs), les signataires répondaient d'avance par leur situation personnelle à

[1] 15 août 1833.

l'objection de ceux qui, partisans de l'abstention, n'auraient pas voulu encourager dans la personne de Berryer l'action électorale.

Il ne paraît pas qu'une suite sérieuse ait été donnée à cette tentative si honorable pour ses auteurs.

Le 27 juillet 1836, les journaux royalistes annoncèrent qu'Augerville était mis en vente. Diverses combinaisons furent aussitôt agitées pour conjurer l'événement. Berryer en était informé par sa femme; il lui écrivit le 9 août. Après lui avoir rappelé ce que les heureuses années de la Restauration lui avaient permis de faire pour les siens et d'espérer pour lui-même, il lui disait :

... Notre situation est changée depuis ce jour fatal (1830); mais vous ne pouvez m'en faire un reproche. L'honneur et mes convictions m'ont imposé une ligne de conduite que j'ai dû suivre, et la position que j'ai prise dans les luttes politiques est devenue pour moi une chaîne que je ne peux rompre, et qu'il ne m'est pas même permis de secouer. Les devoirs que cette situation politique m'impose, les préoccupations et les soins divers dont elle remplit ma vie, ne me laissent ni le temps ni la liberté d'esprit qu'il me faudrait pour continuer sérieusement l'exercice du barreau. Avant de gagner de l'argent, il faut être honnête; avant de plaider, il faut savoir ses causes, et pour les bien plaider, il faut avoir l'esprit tout entier appliqué aux affaires judiciaires; je ne saurais me multiplier ainsi, et être à la fois et l'homme politique et l'homme du barreau; il faut que je sois l'un ou l'autre. Et ma position politique n'intéresse pas que moi seul... je sens que je ne peux la quitter, sans que cet abandon ne soit regardé de ma part comme une sorte de déclaration que cette cause est perdue, que les efforts pour la défendre sont impossibles et que les espérances de succès sont éteintes dans mon esprit... Je ne prendrai ce parti qu'à la dernière extrémité, et je vous demande de vous associer courageusement à moi et d'avoir la force de supporter les insupportables chagrins de notre existence précaire. Considérez, mon amie, que tant d'offres m'ont été faites pour abandonner

le parti royal (et on le sait) que, si je le quittais, on ne manquerait pas de m'accuser d'avoir fait un marché honteux. Je sais qu'en rentrant au Palais et suivant les affaires avec assiduité, j'y gagnerais chaque année beaucoup d'argent; mais l'aisance même, qui en résulterait pour nous, deviendrait un prétexte aux calomnies dont on m'accablerait, et vous pensez comme moi, je le sais, qu'avant toute chose, il faut sauver, comme le premier des biens, la considération et l'honneur.

Berryer faisait alors allusion aux tentatives faites et aux pensées émises pour lui venir en aide.

Nos amis politiques, qui ont connu cette situation, ont voulu réparer les sacrifices que je fais chaque jour par l'abandon du barreau. Vous vous plaignez de ce que je ne m'occupe pas de ce qu'ils font et veulent faire à cet égard. Mais comprenez-moi bien; je suis de mon parti, mais je ne veux pas être à sa solde. Pour faire quelque chose de bien, j'ai besoin avant tout de conserver ma dignité et ma liberté. Sans doute, je ne repousserai pas ce qui me sera donné comme un témoignage public de l'estime des hommes dont je partage et défends les opinions. D'autres hommes politiques l'ont fait, et ce fut pour eux un double titre d'honneur que l'offrande et l'acceptation. Mais il faut que de telles rémunérations publiques ne perdent rien de leur caractère.

Aussi repoussait-il des combinaisons qui n'auraient pas suffisamment sauvegardé sa dignité.

Vous me parlez d'un projet de me procurer le cens électoral par une propriété qu'on mettrait sous mon nom. Je n'accepterai pas cette proposition. Si j'exerce des droits publics, je veux que ces droits soient réels et ne puissent pas m'être contestés. D'ailleurs, je ne recevrai pas une aumône, mais un témoignage honorable du prix que tout un parti met à mes services. Hors de cette ligne de dignité et de publicité, je ne me sentirais plus cette force morale dont j'ai besoin pour lutter contre les adversaires que je dois combattre. Soyez donc aussi

réservée que moi sur toutes ces questions et laissez faire. J'agirai selon ce que les choses seront[1].

L'annonce de la mise en vente d'Augerville n'avait pas laissé d'émouvoir bien des membres du parti. De divers points de la province, des voix s'étaient élevées pour faire appel aux royalistes. La *Gazette* et la *Quotidienne* enregistraient ces invocations; on citait les souscriptions pour O'Connell et pour les enfants du général Foy; l'*Hermine* de Nantes écrivait :

Duguesclin, prisonnier des Anglais, disait : « Il n'y a pas une femme qui ne file une quenouille pour le rachat de ma rançon. » M. Berryer est aujourd'hui le Duguesclin de la tribune. Sa parole nous défend comme l'épée du vieux connétable défendait nos pères.

Le 25 août, les feuilles royalistes annoncèrent qu'un comité s'était formé « pour arrêter le mode de la souscription proposée en faveur de M. Berryer ». Le maréchal duc de Bellune en était président; le marquis de Dreux-Brézé vice-président; M. Champion, notaire, trésorier.

Des listes de souscription furent aussitôt publiées; en tête paraissaient les noms de M. de Dreux-Brézé, du duc de Fitz-James, du prince de Montmorency-Robeck, du duc de Noailles, de Chateaubriand, de M. Hyde de Neuville, de M. Mandaroux-Vertamy, de M. de Genoude.

M. de Dreux-Brézé s'était donné tout entier à cette œuvre :

J'ai considéré depuis six ans, écrivait-il à Mme Berryer, votre excellent, votre si admirable mari, comme un frère, *frère aîné*, devant lequel je m'incline humblement, sans lequel je ne me

[1] 9 août 1836. *Papiers de Berryer.*

sentirais pas le courage de continuer une lutte si difficile et si périlleuse [1].

Soucieux de la dignité de son ami autant que de ses intérêts, il s'attachait tout à la fois à stimuler le zèle du parti et à sauvegarder le caractère de l'homme; c'était l'honneur des royalistes, bien plus que l'avantage de Berryer, qu'il montrait engagé dans le succès de la souscription :

Votre honneur m'est aussi cher que le mien, écrivait-il à Berryer; tous mes efforts, depuis cinq mois que je m'occupe de cette affaire si délicate, tendent à vous honorer, à vous grandir, comme à grandir et à honorer le parti royaliste [2].

Les offrandes individuelles honorèrent ceux qui les firent et parvinrent à conjurer les nécessités du moment. Mais ni l'élan, ni l'ensemble de ces efforts n'aboutirent au résultat que l'orateur aurait eu le droit d'attendre, et le parti le devoir de réaliser.

Berryer continuait sa route en Allemagne, pendant que ses amis s'occupaient de lui. Il reçut à Francfort les premières nouvelles de ce qui se préparait. Il réitéra à Mme Berryer la recommandation de s'abstenir de toute démarche, et, bien que touché des lettres affectueuses qui lui étaient adressées, il évita d'y répondre.

L'affaire dont nos amis s'occupent me gêne, écrivait-il à sa femme. Je ne peux supporter dans mes relations d'amitié ce qui contraint l'entière liberté de la causerie, et je détesterais de paraître avoir un langage de circonstance. Je ne peux donc que me taire [3].

[1] 13 septembre 1836. *Papiers de Berryer.*
[2] Mars 1837. *Papiers de Berryer.*
[3] 21 septembre 1836.

VII.

Éprouvé par le climat de Bohême, Charles X songeait à se rendre à Goritz, où l'avaient déjà précédé le duc et la duchesse d'Angoulême. Il s'était arrêté depuis près de trois semaines au château de Kirchberg, propriété récemment acquise par le duc de Blacas.

Ce fut là que Berryer le trouva à la fin du mois de septembre.

Le Roi le reçut avec « sa bonne grâce accoutumée ». Berryer avait à entretenir Charles X de questions délicates, d'un rapprochement avec la duchesse de Berry, toujours tenue éloignée de la famille royale, en même temps que de la conduite du parti en France. « Dites-moi tout ce qui peut me déplaire », lui dit le prince, avec un sourire qui mettait des larmes dans les yeux du royaliste. Le duc de Bordeaux et sa sœur n'avaient pas quitté Charles X; ils avaient auprès d'eux M[gr] Frayssinous et M. de Bouillé, dont Berryer vantait le sage esprit, en même temps qu'un jeune officier du génie, M. Mounier. Berryer ne se lassait pas de célébrer les heureuses dispositions des enfants de France.

Mademoiselle est toujours charmante, spirituelle, et du plus agréable entretien.

Il se complaisait surtout à regarder le jeune prince, en qui il voyait l'héritier de la couronne de France.

Henri m'a montré un empressement qui m'a profondément touché, et m'a bien gracieusement exprimé le plaisir qu'il avait de me revoir. J'ai été heureux de le trouver fort grandi, plus beau peut-être que l'an dernier, toujours simple, noble, animé de bons sentiments, et comprenant à merveille sa si-

tuation, quoiqu'il ne la connaisse pas dans toute la gravité de l'immense intérêt européen qui repose sur lui, et sur lui seul. C'est avec une bonne grâce fort intelligente, qu'il m'a montré un cadeau qu'il venait de recevoir de sa mère pour le jour de sa naissance; le soir, il l'apporta dans le salon du Roi et se complut à le faire admirer de tout le monde [1].

Quelques jours plus tard, Berryer assistait à un examen que le prince avait subi. Il en racontait avec ravissement les traits divers à Mme Berryer.

Il déclamait des vers sur un ton parfaitement juste, et je vous assure que c'était à verser toutes ses larmes que de lui entendre réciter le beau chœur d'Esther : « Hélas! si jeune encore, par quel crime ai-je pu mériter mon malheur? » Il traduit fort bien le latin, et ses amplifications sont bonnes, en style concis, clair, sans déclamation. Il soutient l'examen sur les manœuvres d'infanterie et de cavalerie (choses dont je suis fort ignorant) de façon à me faire reconnaître qu'il ne répète pas une leçon comme un perroquet, mais comme un homme qui se rend compte des choses, et pour qui des lignes tracées sur la planche noire représentent très bien des fronts de bataillons mis en manœuvre sur le terrain [2].

Il résumait toutes ses impressions dans cette phrase : « Ce jeune roi n'a qu'à se montrer pour attacher à lui. »

Entre deux séjours auprès de la cour exilée, Berryer se rendit à Gratz, où résidait la duchesse de Berry. Elle s'était réjouie de son voyage; elle comptait sur ses bons offices pour fléchir la volonté de Charles X, et adoucir, comme elle le disait, la position *d'une mère qui ne peut être heureuse que dans son fils*. Il put lui donner l'espérance d'une réunion prochaine. La mort ne permit pas à Charles X de provoquer lui-même cette réunion; mais

[1] 29 septembre 1836. A Mme Berryer.
[2] 4 octobre 1836.

le duc et la duchesse d'Angoulême réalisèrent ses intentions.

Je suis heureuse d'avoir trouvé dans mon fils les progrès intellectuels que vous m'aviez signalés, écrivait l'année suivante à Berryer la duchesse de Berry. Votre souvenir est venu bien naturellement se placer entre nous dans nos entretiens [1].

Berryer revint ensuite à Vienne, où il vit plusieurs fois le prince de Metternich.

C'était aux bords du Rhin que Berryer avait pour la première fois, dans ce voyage de 1836, rencontré le prince de Metternich. « Que dit-on en France? » lui demanda le chancelier. « Prince, répondit Berryer, on dit que la tour de Saint-Étienne penche à gauche. » Le prince comprit l'allusion, et assura le député français que la tour de Saint-Étienne ne pencherait jamais qu'à droite. Reprenant l'entretien à Vienne, il lui résumait sa pensée et sa ligne politique dans ces mots que rapporta la *Gazette de Francfort :* « Nous sommes pour le droit contre le fait; mais nous sommes pour le fait contre la révolution ».

Berryer, on le sait, avait combattu l'alliance anglaise à la tribune.

Les événements d'Espagne dans lesquels l'Angleterre eût voulu engager les forces de la France, justifiaient ses vues; ils devenaient la pierre d'achoppement de cette alliance, après en avoir été l'occasion. « Alliance du cheval et du cavalier, » disait le prince de Metternich; il s'agissait de savoir qui serait le cheval. « L'entente cordiale, disait-il encore à Berryer, oui, c'est un beau rêve; mais ce n'est qu'un rêve; ce sont ces deux voyageurs qui cheminent en haut de la Gemmi [2]; ils

[1] 28 juin 1837. *Papiers de Berryer.*
[2] La Gemmi est une montagne du Valais.

s'aident l'un l'autre à gravir la montagne; ils couchent à la même auberge; ils se promettent de se réveiller et de partir ensemble. Le lendemain l'un dit à l'autre : « Où allez-vous? — Je vais à droite. — Et moi je vais à « gauche. » C'est la fin de l'entente cordiale. »

La question de l'intervention avait amené la retraite du ministère du 22 février. Une révolution militaire s'était produite en Espagne; la garnison de Saint-Ildephonse avait envahi le palais de la Granja, et arraché à la reine Christine[1] le serment de faire exécuter la constitution de 1812; le général Quesada, gouverneur de Madrid, avait été massacré. Sous l'autorité nominale de la reine, les factieux étaient maîtres du pouvoir. Louis-Philippe ayant refusé de mettre au service d'un tel gouvernement les troupes de la France, M. Thiers se retira, et M. Molé fut chargé de former un nouveau cabinet. M. de Metternich vit sans déplaisir la chute de M. Thiers; il ne croyait pas au succès d'un gouvernement constitutionnel en Espagne.

Vous trouverez dans le journal de Paris ci-joint le manifeste de M. Thiers, écrivait-il à Berryer. Il a paru le même jour que celui du nouveau ministère. Je trouve que Thiers raisonne juste; ce qui manque à son plan politique, c'est la base. Si un juste milieu entre la monarchie véritable et même exagérée et l'anarchie était possible en Espagne, M. Thiers aurait eu raison; il fallait intervenir pour consolider le juste milieu. Thiers aurait dû vouloir soutenir celui-ci. Mais soutenir ce qui n'existe pas, c'est une sottise, et c'est aussi d'une sottise que l'ex-ministre s'est rendu coupable[2].

Le journal de la princesse de Metternich témoigne de l'effet que la présence de Berryer produisait dans les salons de Vienne.

[1] 12 août 1836.
[2] 8 octobre 1836. *Papiers de Berryer.*

Cet homme, écrivait-elle, possède le don de l'éloquence à un degré incroyable. Il choisit toujours les termes les plus clairs, les plus simples et les plus harmonieux, et cela sans la moindre prétention à l'effet. On voudrait savoir parler comme lui.

Berryer parlait des événements de France; il racontait, — et l'on pouvait être assuré qu'il le faisait toujours en Français soucieux de son pays devant l'étranger, — les vicissitudes de notre histoire pendant et depuis la Restauration.

Il est très attachant, disait encore la princesse sous l'impression de ces récits; il est même entraînant, et sait captiver ses interlocuteurs; avec cela, il a de l'esprit, de l'intelligence, un jugement sain et droit; bref, on l'écoute avec beaucoup de plaisir.

Elle donna, avant le départ de Berryer, un grand dîner en son honneur. Elle y avait convié les personnes qui désiraient le connaître :

Dans le nombre, écrit-elle, se trouvaient mes sœurs, les Hardenberg, la comtesse de Lanckoronska. Il possède un charme de conversation irrésistible, cela est hors de doute; mais cependant *tout ce qu'il dit a un caractère éminemment français* [1].

Berryer était au terme de son voyage. Il alla prendre congé du prince de Metternich. « Non, vous ne partez pas, lui dit le chancelier. — Je vous demande pardon, prince ; mes affaires sont terminées ; il faut que je retourne en France. — Non, vous nous restez encore. Voyez la dépêche que je viens de recevoir. Le petit Bonaparte est entré à Strasbourg [2]. Des régiments se sont soulevés en

[1] *Mém. du Prince de Metternich*, VI, p. 126 et 128.
[2] 29 octobre 1836.

sa faveur; il paraît qu'il a des chances. Attendez que les choses se dessinent. ». Dans la soirée Berryer revint chez le premier ministre. « Cette fois, vous partez, je ne vous retiens plus, » lui dit le prince de Metternich; et devançant la question de Berryer : « Eh! oui, on lui a mis la main au collet. Il est dans un corps-de-garde à réfléchir aux suites de son équipée. »

Ce fut ainsi que Berryer apprit la première conspiration du prince Louis-Napoléon et son échec.

Il partit le 6 novembre pour la France. Le même jour, Charles X rendait le dernier soupir. Il avait rejoint le Dauphin et la Dauphine à Goritz. Une attaque de choléra l'emporta en quelques heures.

La question de la validité des abdications de Rambouillet demeurait pendante; il importait d'arrêter au début les polémiques qu'elle allait soulever, sur la tombe du monarque, entre défenseurs d'une même cause.

Le duc d'Angoulême prit le titre de roi, mais en déclarant qu'il ne ferait usage du pouvoir attaché à ce titre « que pendant la durée des malheurs de la France, décidé à remettre la couronne à son neveu le duc de Bordeaux, le jour où, par la grâce de Dieu, la monarchie légitime serait rétablie. »

Louis-Antoine, duc d'Angoulême, avait du jugement, du courage, l'âme élevée, et un profond sentiment du devoir. La soumission filiale l'avait condamné à s'effacer sous le gouvernement du roi son père, et cette réserve volontaire, s'ajoutant à sa timidité naturelle, l'avait empêché de se faire bien connaître. Ce prince le sentait; il ne s'en plaignait point, mais il en souffrait.

Je sais que j'ai été mal jugé en France, disait-il à l'un de ses confidents. J'avais compris, par l'exemple de mon père et par d'autres qui l'ont précédé, que le plus proche héritier du trône est souvent en France un embarras pour le souverain. Péné-

tré de cette idée, j'ai pris pour devise la plus stricte obéissance, la plus complète abnégation de moi-même. Ce dévouement m'a perdu. L'expédition d'Espagne a été perdue pour moi par le même motif. Je sais donc que mon rôle est fini, qu'on ne songe plus à moi, et je ne veux pas lutter contre une opinion fausse, il est vrai, mais arrêtée. Je ne régnerai jamais... Cependant, je n'ai point abdiqué, et je ne signerai pas d'abdication. J'ai 27.000 francs de rente, Mme la Dauphine 85.000, je n'ai besoin de personne. Les instances de Napoléon m'ont appris ce que vaut une abdication... Je veux, si nous avons le malheur de perdre M. le duc de Bordeaux, pouvoir faire des conditions à Louis-Philippe, assurer à Mme la Dauphine une noble indépendance, indemniser les amis fidèles qui se sont dévoués; mais, je le répète, je ne veux pas régner; je ne régnerai jamais [1].

L'avenir devait rendre vaine la combinaison adoptée par le duc d'Angoulême; mais elle eut pour effet immédiat de mettre l'accord dans le parti, et Berryer, dans cette vue, l'avait appuyée. Il reçut mission de rédiger la circulaire destinée à la faire connaître aux royalistes; dans cette pièce, dont l'original, entièrement écrit de sa main, fut saisi l'année suivante à son domicile par la police, il concluait ainsi :

Il ne peut évidemment naître de cette déclaration aucune incertitude sur les devoirs qui sont imposés aux royalistes et sur les règles de conduite qu'ils ont à suivre.

Dans les efforts de leur dévouement et de leur zèle pour le rétablissement de la monarchie légitime, les royalistes seront

[1] Nous extrayons ces paroles d'une lettre du duc de Valmy à Berryer. Elles avaient été dites par le duc d'Angoulême au baron d'Acher de Montgascon, secrétaire de son cabinet sous la Restauration. M. de Montgascon les avait transmises aux amis du prince, « sur la recommandation expresse de cet auguste personnage », écrivait le duc de Valmy. (*Papiers de Berryer*. La lettre du duc de Valmy est de 1837, mais n'indique ni le jour ni le mois.)

assurés qu'un tel événement ne doit, par la volonté même du roi son oncle, se réaliser qu'en la personne de Henri V...

Il faut considérer tous les ordres qui, sous l'autorité du roi Louis XIX, seront transmis dans les provinces, comme donnés dans l'intérêt du jeune prince qui doit être proclamé dans le royaume roi de France et de Navarre.

Les cours de l'Europe avaient pris le deuil du roi Charles X, une seule exceptée, la cour des Tuileries. Mais il ne fut pas dit qu'aucune trace de la mort du monarque banni ne resterait dans ce pays où il avait régné. L'acte de décès de Charles X fut dressé sur la terre de France. A défaut du pompeux appareil des monarchies régnantes, le chancelier de France, M. de Pastoret, convia à ce suprême témoignage les plus dévoués et les plus illustres serviteurs de l'exil : Berryer fut du nombre.

... Le roi Charles X étant mort à Goritz, loin de sa patrie et de son royaume, lui écrivit M. de Pastoret, l'acte destiné à constater son décès n'a pu être dressé que d'une manière incomplète. Il m'a été transmis en cet état. Chargé par la grande dignité dont je suis revêtu, de veiller à la régularisation de tous les actes relatifs à l'état civil de la maison royale, j'ai dû chercher à entourer la réception et l'enregistrement de celui-ci de toute l'authenticité possible, et je n'ai trouvé rien de plus digne de celui dont cet acte rappelle le souvenir, que d'appeler à lui rendre un dernier hommage les plus illustres de ceux qui lui étaient attachés, ceux qui lui ont montré le plus d'affection et donné le plus de preuves de zèle. J'ai pensé, Monsieur, que je pouvais et devais à ce titre vous demander d'être un des témoins d'un acte, incomplet sans doute, mais qui ne saurait manquer de trouver sa place au milieu des plus imposants souvenirs de l'histoire, et que votre nom, placé au bas de cet acte, en accompagnerait dignement la triste solennité [1].

[1] 8 mai 1837. *Papiers de Berryer.*

L'accord établi dans l'exil pour la reconnaissance des droits du jeune roi amena celui des journaux royalistes jusque-là divisés sur la question de la validité des abdications. La *France*, la *Gazette de France*, la *Quotidienne* en témoignèrent leur satisfaction dans des articles qui leur valurent, à toutes trois, les poursuites du parquet.

Berryer les défendit devant la Cour d'assises. Il eut dans sa plaidoirie pour la *Quotidienne* quelques mots éloquents sur la mort de Charles X.

Oui, Messieurs, pour un pays où les sentiments de nationalité et les souvenirs de la gloire passée sont si vivants, c'était quelque chose de voir mourir en exil ce vieillard héritier d'une race de rois, qui pendant neuf cents ans a présidé aux destinées de la France, lorsque sa place était marquée au milieu de ces sépultures royales sur la pierre desquelles on lit : « le Grand ! le Sage ! le Bon ! le Père du peuple ! » Oh ! oui, Monsieur le Procureur général, c'était un événement solennel que les cendres de Charles X descendant dans la tombe obscure d'un couvent de Franciscains de Goritz !

L'orateur avait le don de faire revivre les scènes qu'il évoquait. On crut, sous l'émotion de sa voix, assister aux obsèques royales, et il se fit dans l'auditoire un grand silence, précédant les applaudissements.

CHAPITRE VI.

LE MINISTÈRE MOLÉ.

Circonstances dans lesquelles le comte Molé est appelé à remplacer M. Thiers à la tête du gouvernement. — Action personnelle du roi Louis-Philippe. — Débats de l'adresse (janvier 1837). — Discours de Berryer sur le paragraphe relatif aux affaires espagnoles. — Sa réponse à M. Guizot. — Procès de Strasbourg. — Acquittement des complices de l'échauffourée du prince Louis-Napoléon. — *Loi de disjonction* présentée par le ministère. — Berryer la combat. — Rejet de la loi. — Modification du cabinet. — Scission entre M. Guizot et M. Molé. — Descente de police faite chez Berryer. — Abandon des poursuites commencées contre lui. — Publication dans la *Gazette des Tribunaux* du rapport du juge d'instruction. — A la demande de M. Molé, Berryer a avec lui deux entretiens sur la situation politique. — Dissolution de la Chambre des députés. — Comité central pour les élections créé et dirigé par Berryer. — Sa correspondance avec les départements. — Élections du 6 novembre. — Berryer est réélu à Marseille. — Progrès des légitimistes. — Échec des doctrinaires. — Session de 1838 (18 décembre 1837). — Berryer intervient surtout dans les débats d'affaires. — L'abolition de l'esclavage. — La conversion des rentes. — Les chemins de fer. — Vues de Berryer sur cette question. — Hommage rendu à son attitude par la *Revue des Deux-Mondes*. — Plaidoirie de Berryer pour les parties civiles dans le procès des mines de Saint-Berain. — Son discours sur les affaires de l'Algérie. — Lettre que lui écrit M. Thiers à ce sujet. — Tentatives de Berryer pour fonder un journal qui soit l'organe officiel de la droite parlementaire. — Lettre de M. de Villèle. — Les difficultés que Berryer rencontre le font renoncer à son projet. — Mort du duc de Fitz-James. — Lettre de Berryer au duc Jacques de Fitz-James.

I.

La question des droits de la Couronne dans le gouvernement, soulevée en 1830 par l'adresse des 221, s'était trouvée liée aux origines de la révolution de Juillet. Elle n'avait pas été résolue, quoi qu'on en ait pu dire, par cette révolution.

Assoupie sous le ministère de Casimir Perier, et après sa mort, sous le Cabinet qui, fondé sur l'accord des chefs de la majorité, MM. de Broglie, Guizot et Thiers, représentait ce que Louis-Philippe appelait « M. Casimir Perier en trois personnes », cette question s'était réveillée quand l'accord avait cessé. La cohésion du ministère avait fait le pouvoir fort et la Chambre compacte; mais le pouvoir ne s'était affermi qu'au détriment de l'influence personnelle du roi. La division des chefs rendit le gouvernement indécis, les combinaisons variables, et par là même, l'initiative du souverain plus nécessaire. Son autorité demeurait seule dans l'instabilité ministérielle, et sa prépondérance s'accroissait de tout ce que les rivalités des hommes enlevaient à la durée des cabinets.

En fait, c'était la politique de Louis-Philippe qui, dans les affaires espagnoles, avait prévalu. Devant les violences dont la royauté constitutionnelle venait d'être victime, le roi, contre l'avis de M. Thiers et de ses collègues, avait prononcé la dissolution du corps d'armée de la frontière, et, en refusant l'intervention, déterminé la retraite du Ministère. Après des négociations infructueuses, il s'était décidé à appeler au pouvoir le comte Molé, membre de la Chambre des pairs, étranger aux luttes des partis, indépendant de leurs attaches, et par là plus rapproché du trône. M. Molé prit, avec la présidence du Conseil, le ministère des Affaires étrangères.

M. Guizot rentra dans le nouveau Cabinet, comme ministre de l'Instruction publique; il y amenait avec lui plusieurs de ses amis, M. Duchâtel aux finances, M. Persil à la justice, M. de Gasparin[1] à l'Intérieur où il était jusque là sous-secrétaire d'État, et à la place de M. de Gasparin, comme sous-secrétaire d'État, M. de Rémusat.

M. Guizot avait consenti à reconnaître M. Molé pour chef; mais entre les deux hommes d'État la liaison n'était qu'apparente. Ils s'entendaient mieux pour condamner la politique de M. Thiers que pour concerter la leur. Ce qui frappait le public dans cette juxtaposition de ministres imparfaitement unis, c'était l'action de la Couronne, aspirant à se ressaisir elle-même. « Le seul homme qui au milieu des sots n'a pas été un sot, écrivait le prince de Metternich, c'est le roi Louis-Philippe. Il a empoigné les rênes du gouvernement et il a mené les choses aussi bien qu'elles peuvent être conduites[2]. »

Les événements allaient développer pendant deux années cet ascendant de la volonté royale. Dès cette époque, il s'annonçait. Berryer eut bientôt l'occasion de le signaler.

Les débats de l'adresse dans la nouvelle session remplirent la seconde quinzaine du mois de janvier 1837.

La question espagnole était soulevée par le paragraphe dans lequel la Chambre, exprimant ses vœux pour la cause d'Isabelle II, félicitait le gouvernement d'avoir préservé la France « des sacrifices et des conséquences incalculables qu'aurait pu entraîner l'intervention armée dans les affaires de l'Espagne ».

Berryer prit la parole dans la séance du 17 janvier. M. Thiers et M. Odilon Barrot, M. Molé et M. Guizot, avaient, avant lui, soutenu et débattu les vues de l'opposition et du gouvernement. Berryer se plaignit tout

1 Gasparin (Pierre, comte de), 1783-1862, pair de France.
2 *Mém. du prince de Metternich*, VI, p. 161.

d'abord des réticences que, des deux côtés, les orateurs avaient faites. Il attaquait, pour son compte, le paragraphe tout entier.

Il commençait par exposer la situation des deux partis qui se combattaient en Espagne; mais sous cette question de politique étrangère, c'était une question de politique intérieure qu'avant tout il voulait traiter; question délicate, pour laquelle il réclamait le silence, n'en dissimulant pas la gravité.

La Restauration avait pu intervenir, en 1823, pour la défense d'un principe ouvertement professé en France comme en Espagne. Le gouvernement de Juillet, aux yeux de Berryer, ne le pouvait pas, les hommes qui l'avaient établi n'étant point d'accord sur le caractère des institutions. Les révolutions accomplies avaient mis en présence, sur tout le continent, deux formes politiques : « ou un gouvernement fondé sur la puissance des majorités modérée par une royauté, ou un gouvernement fondé sur le droit royal limité par l'influence et par la puissance des majorités ».

Le précédent ministère avait soutenu le premier système. N'ayant pu l'appliquer en Espagne, M. Thiers, s'était retiré. Berryer l'en félicitait; « car je ne connais rien de plus noble au monde, disait-il, que de garder l'entière indépendance de son opinion. »

Le second système, au contraire, avait pour lui le nouveau Cabinet, que l'orateur personnifiait dans M. Guizot : « Le progrès, quand on est sorti de l'ordre, avait dit M. Guizot, c'est de rentrer dans l'ordre. » « Haute vérité », reprenait Berryer, mais incompatible avec le principe de la souveraineté du peuple au nom duquel s'était accomplie la révolution de Juillet.

Le Cabinet s'abuse dans ses efforts; je comprends son système; mais la France a été emportée plus loin; la révolution

est faite, Messieurs, et il faut bien savoir ce que l'on a fait.

Désormais, en France, le principe du pouvoir n'est plus dans le droit royal, mais dans le droit des majorités.

M. Guizot répondit à Berryer. Il tenta de rallier à sa voix tous les partisans de la révolution de 1830, en rappelant l'époque où son adversaire et lui avaient paru pour la première fois à la Chambre.

Il y a sept ans, nous sommes entrés pour la première fois dans la Chambre, l'honorable préopinant et moi; lui pour soutenir le ministère de M. de Polignac, moi pour le combattre; lui pour combattre l'adresse des 221, moi pour la soutenir. Ce qu'il faisait il y a sept ans, il vient de le faire, ce que je faisais je le fais encore aujourd'hui.

A ces mots, applaudis par les centres, Berryer avait demandé la parole. Il la prit aussitôt après le discours du ministre.

Certes, dit-il, je ne suis pas de ces hommes qui, au jour du malheur de leurs amis, renient leurs amitiés passées. Oui, j'ai été, comme homme privé, l'ami personnel du prince de Polignac; oui, j'ai été l'ami personnel de presque tous les membres du dernier cabinet de Charles X. J'avoue cette amitié dont les principes furent honorables pour moi, je ne la désavouerai jamais.

Mais ce qui est faux, c'est qu'à aucune époque je sois entré dans cette Chambre pour y soutenir tel ou tel ministère... Ma vie est la vie d'un homme parfaitement indépendant; intimement lié à ceux qui exerçaient le pouvoir, ma vie a manifesté que je ne voulais pas y prendre part. J'ai des témoins vivants; j'en ai dans cette enceinte.

Des rumeurs se firent entendre. « A l'adresse! » s'écrie une voix. Mais M. Guizot fut le premier à dire : « Parlez! Parlez! »

Oui, en 1830, j'ai pu m'asseoir sur ces bancs (montrant le banc des ministres), je ne l'ai pas voulu. J'ai combattu l'adresse et je suis demeuré dans les convictions que j'avais le jour où j'ai combattu cette adresse. J'étais profondément convaincu alors que le pouvoir royal, tel qu'il était constitué en France sur un principe transmis de siècle en siècle, était assez en dehors de la discussion pour que se développassent devant lui, sous lui, à côté de lui, toutes les libertés dont mon pays a besoin.

J'étais convaincu qu'un pouvoir ainsi constitué ne devait pas, comme un gouvernement nouveau, se montrer jaloux, inquiet, ombrageux; qu'il pouvait ne pas disputer ce que le pays était en droit de réclamer dans la situation à laquelle il était parvenu par l'effet même du bon gouvernement que, pendant des siècles, les rois aïeux de celui qui régnait alors avaient donné à la France.

J'ai combattu l'adresse, parce que je prévoyais que telle qu'elle était, elle pouvait, dans des circonstances données, pousser le pouvoir à des actes funestes, à des événements déplorables. Je l'ai pressenti, et j'ai fait mes efforts pour détourner ces actes et ces événements.

Berryer confirmait ainsi devant la Chambre les idées qu'il avait soumises, quelque temps avant, à Charles X.

Cette distinction qu'il avait établie entre les deux systèmes qui se disputaient le gouvernement de Juillet, devait bientôt se produire dans des luttes publiques. Le temps était proche où M. Guizot, engagé dans la coalition, revendiquerait à son tour le droit des Chambres; et l'on allait voir des publicistes, qu'on disait inspirés par Louis-Philippe lui-même, M. Rœderer dans une brochure, M. Fonfrède dans la presse, soutenir les droits de la Couronne contre M. Guizot et ses amis associés à la gauche.

J'ose dire, écrivait le 28 avril 1838, M. Henri Fonfrède[1], dans

[1] Henri Fonfrède, 1788-1841, fils de Boyer-Fonfrède, député de la Gironde à la Convention.

le *Journal de Paris*, qu'un esprit un peu raisonnable ne doit pas hésiter à répondre qu'il vaut mille fois mieux être gouverné par le roi, sous le contrôle des Chambres, conformément à la Charte, que d'être gouverné par la Chambre élective sous le contrôle de la royauté, conformément aux prétentions doctrinaires.

C'était, en propres termes, le problème qu'avait signalé Berryer en 1837.

II.

Le jour même où fut votée l'adresse [1], on apprit que le jury de Strasbourg venait d'acquitter tous les complices de l'échauffourée tentée l'année précédente dans cette ville par le prince Louis-Napoléon Bonaparte. Le prince n'avait pas été compris dans les poursuites, le gouvernement l'ayant fait embarquer sans jugement pour les États-Unis.

Le Cabinet s'émut de la décision du jury, et se hâta d'y répondre en présentant à la Chambre un projet de loi qui, visant certains crimes et délits prévus par le Code pénal et les lois postérieures, ordonnait que les poursuites seraient disjointes toutes les fois que des militaires et des personnes appartenant à l'ordre civil se trouveraient mêlés dans la prévention. Les militaires seraient renvoyés, en ce cas, devant les conseils de guerre, les individus appartenant à l'ordre civil, devant les tribunaux ordinaires.

Ce projet, connu sous le nom de *loi de disjonction,* souleva de vifs débats pendant sept séances. Berryer le combattit dans la séance du 6 mars.

La loi venait, selon lui, d'une pensée de défiance envers le jury :

[1] 17 janvier 1837.

Qu'est-ce que le jury? Le pays jugeant dans sa propre cause. Qu'est-ce que votre loi? C'est une déclaration à la nation qu'elle doit se défier d'elle-même.

Par là on ébranlait le respect de la chose jugée; respect déjà bien altéré chez un peuple qui avait traversé tant de révolutions. Mais était-ce au gouvernement à accroître le mal? Ne voyait-il pas à quelles contradictions scandaleuses il exposait la justice, quand il proposait de renvoyer devant des juridictions différentes les coupables d'un même crime?...

Supposez un moment que vous l'aviez, cette loi, la veille de l'attentat commis à Strasbourg. Supposez que votre loi a été appliquée, que les deux instructions ont été faites; que se serait-il passé à Strasbourg? Vous voulez de l'ordre? Vous voulez, dites-vous, maintenir la discipline militaire; eh bien, que serait-il arrivé si le jury avait été imbu des sentiments que vous redoutez, si le conseil de guerre avait été animé, au contraire, de l'esprit que vous attendez de lui, c'est-à-dire, si l'un avait prononcé un acquittement et l'autre une condamnation? Quoi! en même temps, dans la même ville, deux portes se seraient ouvertes! Ici la marche funèbre des condamnés à mort, là l'ovation des acquittés et de leurs juges! Et vous auriez tenté de faire passer le convoi à travers les joies des triomphateurs de la justice!

Les applaudissements éclatèrent sur tous les bancs, et jusque dans les tribunes, à cette évocation saisissante. Elle éclairait de sa lumière le vice de la loi. Le projet fut rejeté.

La presse ministérielle s'en prit à Berryer de cet échec. « Berryer est le plus grand orateur qu'on ait jamais entendu [1] », écrivait, en sortant de la séance, Henri Fon-

[1] Œuvres complètes d'Henri Fonfrède, X, p. 313. Nous empruntons

frède à un ami; mais deux pages plus loin, il ajoutait : « J'ai fait pour demain un article vigoureux contre M. Berryer », et en effet, dans le *Journal de Paris,* il exhalait ses plaintes; il reprochait à la Chambre « la docilité » qu'elle avait montrée aux conseils du chef de la droite.

Le rejet du traité américain, le vote sur la conversion des rentes, et le rejet de la loi sur les juridictions militaires, disait-il, sont trois grandes erreurs qui toutes les trois proviennent de la même cause... Il nous semble que la Chambre devrait tâcher de ne pas donner une quatrième joie semblable au parti de la Restauration[1].

L'issue du débat précipita le changement du ministère, déjà travaillé par des tiraillements intérieurs. M. Molé, devant le vote de la Chambre, était disposé à retirer deux autres projets présentés sur la déportation et la non-révélation. M. Guizot voulait les maintenir. Mais il y avait surtout rivalité d'influence entre les deux hommes d'État. Les amis de M. Guizot réclamaient pour lui le ministère de l'Intérieur. Le refus de M. Molé fit éclater la rupture.

Successivement appelés par le roi, M. Guizot, le maréchal Soult, le duc de Broglie ne réussirent pas à former un Cabinet. M. Guizot faisait de nouvelles tentatives, lorsque parut au *Moniteur* la combinaison dite du 15 avril. M. Molé restait président du Conseil et ministre des affaires étrangères. M. Barthe à la Justice, M. de Salvandy à l'Instruction publique, M. Lacave-Laplagne[2] aux

cette citation à un article de M. Edmond Biré sur la *Jeunesse de Berryer* (*Gazette de France* du 18 juin 1894).

[1] 10 mars 1837.

[2] Lacave-Laplagne (Jean-Pierre-Joseph), 1795-1849, député de 1834 à 1848, deux fois ministre des Finances sous le gouvernement de Juillet

finances, M. de Montalivet à l'Intérieur, remplaçaient les anciens titulaires, dont la feuille officielle omettait de mentionner la démission.

C'était le groupe doctrinaire écarté du pouvoir. La scission allait devenir une guerre déclarée.

Dans une discussion soulevée bientôt après sur les fonds secrets, M. Guizot, tout en accordant son vote au ministère, prononça un discours dont l'élévation ne dissimulait pas l'hostilité. En vantant les qualités nécessaires au gouvernement, il indiqua clairement celles qui, selon lui, manquaient au Cabinet, et personne ne se méprit sur la portée de ses expressions, lorsqu'il s'écria : « Aujourd'hui, plus que jamais, il n'est pas possible aux gouvernements de se faire petits[1]. »

Le défaut du ministère du 16 avril, défaut plus grand sans doute, pour le monde parlementaire que pour la France, « fatiguée, comme le disait M. Molé, de ses agitations passées, » c'était de ne comprendre comme représentants de la majorité que des lieutenants et non des chefs. On n'en était que plus porté à supposer les ministres sous la domination de la pensée royale, et pour des hommes qui, suivant le mot d'un de leurs amis, M. de Barante, se croyaient des *principes*[2], les idées cessaient d'être représentées du moment qu'elles ne l'étaient point par eux-mêmes. De là, dans la Chambre partagée entre leurs influences, l'indécision, la mobilité, les retours alternatifs de faveur et de défiance envers le Cabinet.

Dans le pays et en Europe, le gouvernement avait pris au contraire une bonne situation. L'amnistie, la réouverture de l'église Saint-Germain l'Auxerrois, le rétablisse-

[1] 3 mai 1837.

[2] « Tout est possible là où *les individus se croient des principes*, mot heureux de M. de Barante, » écrivait le prince de Metternich au comte de Sainte-Aulaire, 13 janvier 1839. (*Mém. du prince de Metternich*, VI, p. 349.)

ment du crucifix dans la salle des audiences de la Cour d'assises, des négociations heureuses au dehors, la conclusion du mariage du duc d'Orléans avec la princesse Hélène de Mecklembourg, les grandes manières du président du Conseil, sa dextérité noble et sa façon élevée de caresser les hommes, avaient concilié au ministère des sympathies étendues et diverses. Mais, entre M. Molé et les députés, il y avait comme un état d'observation mutuelle. Les discussions traînaient; les grandes solutions s'ajournaient; le gouvernement, sans initiative, se prêtait plus à les différer qu'à les provoquer.

Berryer voyait s'avancer entre les droits de la Couronne et ceux du Parlement le conflit qu'il avait prédit, lors du débat sur la question espagnole. Il ne crut point avoir à s'y mêler. Il n'intervint que dans les discussions d'affaires, et nous entendrons bientôt ses adversaires lui rendre eux-mêmes cet hommage, que, lorsque tous les partis s'enfonçaient dans leurs querelles, l'intérêt public l'avait seul inspiré.

III.

Le session était close depuis le 12 juillet et Berryer déjà retiré à Augerville, lorsqu'on apprit qu'une descente de police avait eu lieu chez lui à Paris[1]. On avait saisi des papiers et des lettres. Les mêmes perquisitions se firent à Augerville.

Le 24 juillet, Berryer était appelé devant le juge d'instruction, sous l'inculpation d'avoir préparé un complot pour arriver à la guerre civile et étrangère. On soumettait à la même procédure MM. Walsh, Alfred Nettement, de Genoude et de Bousquet, réputés ses

[1] 18 juillet 1837.

complices. La prévention ne tenait pas debout. Le parquet dut l'abandonner et l'on ne s'explique pas qu'il ait un instant songé à l'établir.

Les journaux ont tout dit en annonçant qu'on avait tout fouillé et rien trouvé, écrivait Berryer. La belle équipée! Tout cela parce qu'ils ont cru que Walsh[1] (qui devait partir pour l'Allemagne) était porteur de lettres écrites par moi, et c'était faux[2]!

Par un procédé inattendu, le rapport du juge d'instruction fut publié dans la *Gazette des Tribunaux* du 29 décembre. Des « inculpés », Berryer était le plus en vue, et c'était lui surtout qu'on eût voulu compromettre. On avait été jusqu'à saisir sa correspondance avec sa femme pendant son voyage en Allemagne; on en avait extrait, sans qu'elles eussent aucun rapport avec l'objet des poursuites, les pages les plus intimes. On n'y avait rien trouvé qui ne fût à l'honneur de Berryer.

Impuissante contre l'homme public, l'instruction était elle-même amenée à faire des constatations qui grandissaient l'homme. Parmi les papiers saisis, elle notait une liasse énorme de demandes de secours adressées de tous les points de la France au chef de la droite. Cela seul apprenait aux gens qui accusaient les prodigalités de Berryer, quelles charges nouvelles lui avait créées sa prééminence dans le parti. L'auteur du rapport, M. Fornerat, n'hésitait pas à reconnaître, en termes que plus d'un royaliste aurait pu méditer, l'immolation que Berryer avait faite de ses intérêts personnels à sa cause.

Il est notoire, disait-il, que l'inculpé a fait à la cause qu'il sert l'immense sacrifice de son temps, de sa clientèle et de

[1] Walsh (Joseph-Alexis vicomte), 1782-1869, directeur du journal *la Mode*, feuille légitimiste, très vive dans son opposition au gouvernement de Juillet.

[2] 12 août 1837. A Mme la comtesse de Jobal.

tous les éléments de fortune et de prospérité que lui assurait l'exercice le plus brillant et le plus mérité de sa profession d'avocat.

D'autre part, le juge d'instruction signalait les résultats obtenus par Berryer. Il le montrait exerçant son influence par toute la France et jusque dans l'exil, dictant sur tous les points la conduite à tenir en temps d'élection, ici la participation au scrutin, là l'abstention, comme à Condom, où sur son avis « que les électeurs devaient s'abstenir de prendre part à l'élection », aucun d'eux n'y parut, tirant de son anéantissement un parti « affaibli par l'effet naturel de sa défaite et par la divergence de ses systèmes », faisant cesser la scission et rétablissant l'harmonie entre les fractions divisées.

M. Berryer, continuait le juge d'instruction, s'est appliqué à cette grande tâche avec zèle et constance; il a pu écrire, comme on peut le voir dans sa correspondance saisie, que le succès avait dépassé ses espérances.

Les poursuites dirigées contre Berryer avaient surpris l'opinion. Lamennais, qui dirigeait alors le *Monde*, les attaqua avec véhémence [1]. Le Cabinet dut s'en expliquer et presque s'en excuser :

Il ne dépend pas du gouvernement d'arrêter le cours de la justice, dit le *Moniteur* du 22 juillet. L'amnistie a été à la fois une mesure de magnanimité et de force; elle n'a point été un désarmement des partis.

Berryer n'avait point à se plaindre de l'effet produit :

Tout cela, écrivait-il, m'a donné à peine un moment d'humeur, et je n'y vois qu'une occasion que le gouvernement a

1 *Le Monde* du 24 juillet 1837. — L'article n'est pas signé, mais Berryer a écrit lui-même au bas le nom de Lamennais.

créée pour faire dire à tous les journaux que je suis un bon et honorable homme... C'est ainsi qu'on travaille peu à peu à dissiper chez les hommes de tous les partis et par tous les organes de la presse les préventions qui peuvent exister contre mes opinions politiques. A la bonne heure[1]!

Telle n'avait pu être cependant l'intention de gouvernement. Quel dessein, quel mobile caché l'avait donc inspiré?

Il me semble que le ministère ne peut avoir pris une semblable détermination sans qu'elle se rattache à une pensée politique méditée de longue main, écrivait à Berryer M. de Dreux-Brézé. En poursuivant celui qui se trouve si naturellement placé à la tête des royalistes, on aura voulu effrayer les électeurs de toutes nuances qui, par des motifs différents, auraient pu être disposés à se rallier à nous aux prochaines élections.

Il y avait sans doute quelque chose de ce projet dans la mesure prise contre Berryer; peut-être aussi le souci de démentir ou de prévenir les bruits qui auraient pu se répandre sur une tendance du ministère à se rapprocher des légitimistes.

Fatigué des tergiversations de la Chambre, enhardi par les derniers succès de sa politique, et surtout par l'heureuse impression qu'avait produite le mariage de l'héritier du trône, M. Molé songeait à convoquer les électeurs. Assez indifférent aux alliances, et mettant à les nouer autant d'aisance qu'à s'en dégager, il se préoccupait des conditions dans lesquelles il ferait cet appel au scrutin. Il désira en conférer avec Berryer.

Aux derniers jours de la session, selon toute apparence, il le pria d'accepter un rendez-vous à son hô-

[1] 26 juillet 1837. A Mme la comtesse de Jobal.

tel de la rue de la Ville-l'Évêque. Berryer se trouva chez le ministre au jour fixé. « Je voudrais avoir votre avis sur la dissolution de la Chambre, lui déclara M. Molé; que feriez-vous à ma place? »

La question était singulière, adressée par le président du Conseil au chef de l'opposition royaliste. Berryer s'en déclara touché. « Mais, dit-il à M. Molé, je ne puis vous répondre que si je connais vos intentions. Voulez-vous nous combattre ou nous appuyer? Avec des instructions à vos préfets, notamment à quelques-uns que je vous désignerai, vous pouvez empêcher qu'on ne combatte mes amis; vous pouvez même les faire appuyer sous main. Je puis en faire élire 70 à la Chambre. Ces hommes-là ne me resteront pas tous fidèles à l'extrême droite; ils formeront un centre droit; en certaines circonstances, vous pourrez vous entendre avec eux et je ne vous combattrai pas. Si, au contraire, vous nous combattez, vous m'obligez à chercher un appui à gauche, et, entendez-le bien, je puis vous faire nommer cinquante-neuf membres de l'opposition. « Le ministre paraissait disposé à tenir compte des avis de Berryer; il manifesta l'intention d'introduire le suffrage à deux degrés, réforme à laquelle Berryer promettait son concours sans réserve. M. Molé lui demanda quelque temps pour y réfléchir; un peu plus tard, il eut avec lui une nouvelle conférence. Pendant qu'ils étaient réunis, la porte s'ouvrit et l'on vit paraître le ministre de l'Intérieur, M. de Montalivet.

« Il m'aborda, racontait Berryer avec une grande politesse et son aimable esprit. Ses premiers mots furent pour me dire : Vous devez bien m'en vouloir? — Et pourquoi? — Ma dépêche télégraphique de Nantes? — Ah! oui, pour me faire passer en conseil de guerre et me faire fusiller. Eh! mon Dieu! non; j'étais dans une situation fausse. J'avais été trouver Mme la duchesse de Berry. Vous avez cru que c'était pour l'encourager dans son en-

treprise; c'était au contraire pour l'en détourner. On pouvait s'y tromper... Je ne vous en veux nullement... »

La conversation se poursuivit sur les choses politiques, courtoise et loyale, comme elle pouvait l'être entre ces galants hommes. M. de Montalivet ne faisait pas d'objections personnelles aux vues conciliantes de M. Molé. Mais il ne cacha point que le sentiment du Roi y était contraire. Louis-Philippe ne voulait pas entendre parler d'un rapprochement avec les carlistes.

La dissolution fut prononcée le 4 octobre, et les électeurs convoqués pour le 4 novembre. Parmi les opposants élus se trouvèrent les cinquante-neuf que Berryer avait annoncés à M. Molé.

IV.

Le scrutin général de 1837 fournit à Berryer l'occasion de déployer cette activité à laquelle le juge d'instruction avait rendu hommage.

Depuis sept ans, il avait beaucoup fait, beaucoup obtenu, beaucoup empêché; sur tous les points de la France des comités s'étaient formés sous sa direction. Mais les divergences, les susceptibilités, les vanités personnelles, se jetaient comme toujours à la traverse de ses efforts. Au moment où l'on agitait la dissolution de la Chambre, la *Gazette de France* publia des articles pour examiner s'il était bon qu'il y eût des députés royalistes au parlement. Grande fut l'émotion des députés qui y siégeaient déjà; Berryer s'en fit immédiatement l'interprète auprès de M. de Genoude[1]. « Il est très dif-

[1] Nous supposons du moins que la lettre, datée du 21 mars 1837, et qui roule tout entière sur l'article de la *Gazette*, est adressée à M. de Genoude. La copie ne porte point le nom du destinataire. *Papiers de Berryer*.

ficile, lui disait-il, d'imaginer une censure plus sévère des efforts qu'on fait à la Chambre depuis sept ans, que d'élever aujourd'hui un doute sur l'utilité de la présence des députés royalistes. » Il ajoutait que ce débat, en décourageant ses collègues, pourrait les décider, comme lui, à la retraite, mais non sans qu'ils en donnassent les motifs au pays : « Du moins devrons-nous dire à quelle opposition nous cédons, et comment nous devons être affranchis de toute responsabilité de l'avenir. »

Il ne rencontrait pas toujours les mêmes obstacles; jusque dans les rangs de ceux qui refusaient le serment, plusieurs, et des plus considérables, lui envoyaient leurs vœux.

Nous sommes d'accord sur la question du serment, mon honorable ami, lui écrivait M. Hyde de Neuville[1]; je ne le fais pas, vous le faites; nous sommes, vous et moi, des hommes de cœur et d'honneur, et ce qui s'applique à nous, s'applique à tous nos amis; chacun suit l'inspiration de sa conscience et fait bien... Je vous souhaite cinquante à soixante bons légitimistes; je leur souhaite, non votre talent, vous êtes et resterez audessus de tous, mais votre sagesse, votre amour du pays, de ses libertés, et ce sentiment de convenance sociale, qui fait que sans jamais rester en arrière, vous n'allez jamais trop loin...

Berryer avait constitué à Paris un comité central chargé de s'occuper de toutes les questions relatives aux élections. Ce comité se composait du général de Foissac-Latour[2], du général d'Hautpoul[3], ancien gouverneur du

[1] 14 octobre 1837. M. Hyde de Neuville répondait à une lettre de Berryer dont on trouvera le texte dans les mémoires de l'ancien ministre de la Restauration, III, p. 531.

[2] Foissac-Latour (Henri-Armand, général, vicomte de), 1782-1855.

[3] Hautpoul (Marie-Constant-Fidèle-Amand, marquis d'), 1780-1854, général d'artillerie.

duc de Bordeaux, de M. Clausel de Coussergues [1], conseiller démissionnaire à la Cour de cassation, de trois membres de la Chambre, Berryer : M. Hennequin, M. Dugabé, et du duc de Valmy [2] qui, bientôt, allait être élu.

Il rédigea et signa la circulaire que ce comité adressait aux royalistes de province. Mais les instructions générales ne suffisaient pas. Il fallait dans chaque arrondissement s'adresser aux électeurs influents pour les convaincre de la nécessité d'aller au vote et d'y entraîner leurs amis. Ce fut encore la tâche de Berryer.

Vous ne sauriez vous imaginer, écrivait-il, ce qu'ont été pour moi les trois semaines qui viennent de s'écouler, et à quel travail excessif je me suis livré... J'ai seul écrit dans les départements; j'y ai passé mes jours et mes nuits [3].

Jusque-là, Berryer avait en quelque sorte été à l'assaut. Il lui avait fallu relever le parti, exciter l'ardeur des uns, régler celle des autres, donner satisfaction aux natures belliqueuses qu'il détournait de la guerre civile, pousser à la lutte les esprits incertains ou découragés qui se fussent ensevelis dans leurs regrets, montrer enfin que ce parti, qu'on croyait mort, vivait et réclamait sa place. Maintenant, une mission plus haute s'imposait

[1] Clausel de Coussergues (Jean-Claude), 1759-1846, député sous le premier Empire et la Restauration, conseiller à la Cour de cassation, démissionnaire après la révolution de Juillet.

[2] Kellermann, duc de Valmy (François-Christophe-Edmond), 1802 — 1868. Il était le petit-fils du vainqueur de Valmy et le fils du général Kellermann. Entré dans la diplomatie et chargé de missions en Orient, il renonça en 1833 au grand avenir qui l'attendait sous le gouvernement de Juillet dont il désapprouvait la politique extérieure. Séparé pendant quelques années de son père qui ne lui pardonnait pas cette résolution, il vécut modestement de sa plume et de son crayon jusqu'au jour où le vieux général lui rendit son affection. Élu député à Toulouse en 1838, après la mort du duc de Fitz-James, le duc de Valmy siégea à la Chambre jusqu'en 1846, toujours associé à Berryer.

[3] A Mme de Jobal, 8 octobre 1837.

à l'orateur et aux royalistes. « Tout ce que j'ai fait dans ces six années, disait Berryer, n'a été que la préparation de la position actuelle [1]. »

Ce parti ressuscité, il s'agissait de le reconstituer, d'en faire, non une faction turbulente, mais un parti de gouvernement, gardant ses principes, ses ressources, ses traditions, s'initiant aux besoins, aux libertés, aux progrès de la France, reliant le passé à l'avenir, s'offrant au pays comme son plus sûr appui et, en cas de révolution, comme sa réserve contre les bouleversements et l'anarchie.

On a de Berryer une lettre adressée à un personnage considérable de Bordeaux, au comte*** (peut-être le comte Ravez), qu'il voulait décider à prendre part à la lutte électorale. On y voit à quels arguments divers il a recours pour convaincre ses correspondants. Intérêts généraux, intérêts des localités, c'est toujours la cause du pays qu'il met en avant, persuadé que c'est en se montrant les premiers à le défendre que les royalistes aideront le plus au retour de la monarchie.

Laisserons-nous, disait-il au comte*** en lui peignant d'abord les souffrances des intérêts de Bordeaux, laisserons-nous l'opposition libérale profiter de cette situation et se faire un mérite dans Bordeaux des efforts que pourraient faire quelques hommes choisis par elle? Ce serait un beau rôle pour les royalistes bordelais de se montrer aujourd'hui unanimement dans la lice électorale, en annonçant un but et des principes politiques, mais en proclamant la ferme volonté de donner des défenseurs indépendants et capables aux intérêts agricoles et maritimes des habitants de Bordeaux.

Puis, montrant la division profonde qui, désormais, existait entre les fondateurs du gouvernement de Juillet, rappelant que, dans les questions graves, la déci-

[1] A Mme Berryer, 10 octobre 1836.

sion de la Chambre avait dépendu depuis trois ans de quinze voix légitimistes :

Dans la proportion des partis rivaux, au sein de cette Chambre, que ne pourraient pas, se demandait Berryer, trente ou quarante hommes unis par une entière conformité de convictions, de vœux et d'espérances!

Il continuait ainsi :

Je ne crois pas m'abuser; depuis sept ans d'une lutte pénible, mon esprit s'est façonné de sorte à être à l'abri des illusions, et je sais bien ce qui pourrait résulter de cette position nouvelle que je désire si vivement pour mon parti. J'ai été longtemps seul de ce parti dans la Chambre; le nombre de mes amis s'est accru peu à peu. Dans l'état des esprits, des affaires, des habitudes et des formes politiques en France, malheur à un parti qui ne fait point de progrès, et qui ne reconquiert pas, même lentement, dans l'opinion, les positions qu'un jour de faiblesse et de désordre lui a fait perdre. En aucun temps, et de nos jours moins que jamais, on ne peut reprendre ses avantages par une émigration à domicile[1].

V.

Les élections de 1837 portèrent à vingt et un membres le contingent légitimiste. Quelques journaux donnaient même un chiffre plus élevé en comptant comme royalistes des députés qui se rapprochaient du parti sans en être. Resté l'élu de Marseille, Berryer retrouvait à la Chambre le duc de Fitz-James malade, presque aveugle et découragé, mais prompt à reprendre cœur à ses pa-

[1] 21 octobre 1837. Copie dans les *Papiers de Berryer*.

roles fortifiantes, Hennequin, le colonel de l'Espinasse[1]; il avait la joie de voir reparaître son ami de l'Anjou, le général de la Bourdonnaye.

Le trait du scrutin du 4 novembre avait été l'échec des doctrinaires. Ils perdaient 25 membres, parmi lesquels plusieurs amis particuliers de M. Guizot, MM. d'Haubersaert, Giraud, Renouard, « spécialement combattus[2], » dit M. Guizot lui-même, par le ministère. Mais, formée d'alliances contradictoires, partagée en nuances multiples, quoique inclinant vers le centre gauche, cette Chambre flottait sans unité, et d'autant plus à la merci des chefs de l'opposition que le Cabinet était plus effacé. La tactique des opposants fut de chercher à isoler le ministère, soit en engageant directement la lutte contre lui, soit en soulevant les questions les plus propres à le brouiller successivement avec ses alliés. C'est ainsi que, pour le séparer du centre gauche, les doctrinaires introduisirent dans la discussion du paragraphe de l'adresse sur les affaires d'Espagne un amendement qui, condamnant la politique de M. Thiers, ne pouvait être repoussé par M. Molé. Puis, lui ayant enlevé par là le concours de l'ancien président du Conseil, ils s'appliquèrent à lui susciter, dans la question des fonds secrets ou dans les débats d'affaires, des luttes ouvertes ou des entraves.

Berryer continua la ligne de conduite qu'il avait adoptée à la fin de la session précédente. Il s'abstint de prendre part aux discussions de politique intérieure et se réserva pour les débats d'affaires. Il se fit un point d'honneur de montrer le chef du parti royaliste uniquement occupé des intérêts généraux, quand les représentants des diverses fractions dynastiques les oubliaient dans leurs compétitions personnelles.

1 Espinasse (Jean-Pierre-Marie de l'), 1784-1868, député de 1837 à 1846, représentant du peuple en 1848 et 1849.

2 *Mém. de M. Guizot*, IV, p. 28.

Jamais il n'avait été plus abondant, plus vif dans son allure, disait la *Revue des Deux-Mondes*, alors favorable à la politique de M. Molé; et c'était un curieux spectacle que cette liberté, cette aisance dont jouissait M. Berryer dans une Chambre si éminemment composée dans l'esprit de la révolution de Juillet, tandis que les illustrations parlementaires, nées de cette époque, étaient garottées par leur fausse position sur leurs bancs.

La session s'était ouverte le 18 décembre 1837. Une des premières discussions qui s'engagèrent après l'adresse, porta sur une proposition de M. Passy en faveur de l'abolition de l'esclavage dans les colonies. Tout le monde était d'accord sur le principe; les difficultés commençaient sur la date et sur le mode d'application; bien que prise en considération par la Chambre, la proposition n'aboutit pas.

Berryer se prononça pour l'abolition de l'esclavage; mais il combattit la prise en considération, parce qu'à ses yeux, la mesure devait être précédée d'une série d'actes préparatoires auxquels on ne songeait pas. Il citait en exemple l'Angleterre, qui, après avoir posé dès 1807 le principe de l'émancipation par l'abolition de la traite des noirs, avait mis plus de trente années à la réaliser, indemnisant au préalable les propriétaires, augmentant les forces militaires des colonies, et surtout développant parmi les noirs les missions religieuses pour leur faciliter par le frein moral l'entrée en possession de la liberté.

Vous n'avez rien fait en France, disait Berryer, pour commencer par porter la morale au sein des esclaves. Vous avez refusé ce qui vous a été demandé pour leur développement religieux. Les colonies réclamaient des prêtres qui enseignassent le nom de Dieu aux esclaves; vous ne les avez pas accordés. Le ministère de la Marine ne soutient plus de ses secours les

prêtres du Saint-Esprit pour évangéliser les esclaves noirs. Que ferez-vous ensuite d'hommes envers qui vous n'avez pas pris ces précautions [1]?

Dans deux grands débats d'affaires Berryer intervint avec autorité, menant, on peut le dire, cette Chambre divisée et distraite : la conversion des rentes et les chemins de fer. « M. Berryer, dit en parlant de ces discussions un observateur du temps, vint rendre à la Chambre l'aspect attentif et sérieux qu'elle avait perdu [2]. »

La question de la conversion de la rente 5 pour 100 était pendante depuis la déclaration inopinée de M. Humann en 1835. Tour à tour reprise et ajournée, elle reparaissait devant la Chambre, minée en dessous par le Cabinet qui se flattait de l'enterrer. Berryer démasqua la tactique; il s'éleva contre tout délai nouveau et traitant la question au fond, il conjura la Chambre de la résoudre elle-même dans l'intérêt des capitalistes français, dont il vantait, en regard des valeurs nouvelles qui venaient les tenter « le caractère prudent, réservé, intelligent ».

Au jour où vous voudrez offrir aux capitalistes français, dit-il, un remboursement ou une conversion en rentes satisfaisantes, ils n'iront pas quitter les sécurités immenses des fonds publics pour se jeter dans les chances aventureuses de valeurs industrielles.

La Chambre repoussa l'ajournement et vota le principe de la conversion, laissant seulement la date de l'opération au choix du pouvoir. L'opinion publique attribua à Berryer la part principale de cette décision que ne devait pas confirmer la Chambre des pairs.

Après la discussion sur la conversion des rentes, s'ou-

1 15 février 1833.
2 Annuaire Lesur, 1838.

vrit le débat sur les chemins de fer; débat déjà entamé dans la session précédente, et qui désormais devait presque chaque année revenir devant les Chambres.

Berryer ne manqua pas d'y prendre part tant qu'il fut député. Sans rapporter ici tous ses discours, on ne peut se dispenser d'en résumer l'inspiration générale.

Les chemins de fer étaient à cette époque une nouveauté pour la France. Quand les États-Unis, l'Angleterre, la Belgique, avaient déjà construit ou déterminé leurs réseaux, nous n'avions encore que quelques lignes secondaires.

On dit tout le bien imaginable des chemins de fer, écrivait en 1832 Berryer, de sa prison de Nantes, à Mme de Jobal, et tous les journaux vous entretiennent de ces voitures à vapeur[1].

On n'était d'accord, ni sur l'avenir de la découverte, ni sur les moyens d'en tirer parti. A qui confierait-on la construction des lignes? A l'État ou à l'industrie? Et si on en chargeait des compagnies, à quelles conditions, à quel régime faudrait-il les soumettre? Autant de questions (pour n'en citer que quelques-unes) sur lesquelles les opinions variaient, non seulement d'homme à homme, mais chez les mêmes hommes.

En 1837, le gouvernement propose de s'adresser aux compagnies; la Chambre est d'avis contraire. En 1838, le gouvernement donne la préférence à l'État pour la construction de neuf grandes lignes; la Chambre rejette le projet et revient au système des compagnies.

Les compagnies admises, il faut que l'État leur vienne en aide. Sous quelle forme? Par des prêts, disent les uns; par des subventions, disent les autres; par la garantie d'un minimum d'intérêt, dit Berryer, presque

[1] 29 juillet 1832.

seul en 1837 à soutenir cette opinion qui devait un jour prévaloir.

« Le premier, disait-il en 1840, j'ai présenté ce système à la tribune[1]. »

C'est là, dans cette question des chemins de fer, le trait dominant de l'intervention de Berryer. Sur tous les points essentiels, il a, dès le principe, des vues arrêtées que l'avenir va confirmer.

Et d'abord, quand la plupart hésitent, quand beaucoup, même dans les rangs des dynastiques, ne cherchent que chicane au Cabinet, il insiste, lui homme d'opposition, pour qu'on réponde sans retard à l'appel du gouvernement.

A mon avis, dit-il en 1837, la question de l'établissement des chemins de fer est résolue; la Chambre ne peut pas laisser clore cette session, sans être entrée en voie d'exécution de ces immenses travaux.

Et montrant déjà à l'œuvre la Belgique et l'Allemagne :

Si entre ces deux grands mouvements la France demeurait oisive, le magnifique littoral qu'elle possède deviendrait inutile pour elle; que dis-je? elle perdrait même les avantages dont elle est en possession. Cette considération doit dominer les délibérations d'une Chambre française[2].

Avec la même décision, Berryer se prononce pour l'industrie privée, mais en demandant que l'État lui donne son concours dans des conditions qui sauvegardent ses propres droits. Il écarte, sauf pour des cas exceptionnels, le prêt ou la subvention; il n'admet que la garantie

[1] 21 juin 1840.
[2] 12 juin 1837.

d'un minimum d'intérêt. Dès 1837, il en énumère les principaux avantages : avantages au point de vue de l'État qui prend ainsi pied dans l'entreprise, qui en surveille la marche, et ne donne son argent que sûr des travaux achevés, tandis que le prêt ou la subvention facilitent l'exécution de ces travaux, mais sans l'assurer; avantages au point de vue des compagnies dont la garantie promise stimule l'activité et relève le crédit, en leur ralliant, au lieu des spéculateurs d'aventure, les capitalistes sérieux, désormais confiants dans la sécurité de leurs placements.

Berryer, à cette époque, était combattu. M. Duchatel parlait contre la garantie d'intérêt; M. Dufaure constatait, comme rapporteur, qu'elle n'avait pour elle qu'une minorité. Trois ans se passent; M. Dufaure et M. Duchatel en sont devenus partisans. M. Dufaure, de nouveau rapporteur, s'unit à Berryer pour la faire triompher. La garantie d'un minimum d'intérêt est accordée en 1840 à la compagnie d'Orléans. Berryer lui-même a dicté la formule qu'adoptent le gouvernement et la commission. Le 27 avril 1842, tandis que d'autres entreprises ont sombré ou n'ont évité le naufrage que grâce aux sacrifices consentis par l'État, il montre la compagnie d'Orléans au moment d'achever ses travaux sans avoir à demander un secours au Trésor, « parce que, dit-il, la garantie d'intérêt a appelé à elle les capitaux des pères de famille. »

Un seul homme, dans la Chambre, nous n'hésitons pas à le dire, a vu la question de haut, c'est M. Berryer, avait encore écrit en 1837 la *Revue des Deux-Mondes*. Quant aux autres sommités de la Chambre, elles étaient enlacées par de trop petits intérêts, moteurs d'autant de petites passions[1].

Berryer retrouvait au Palais, dans le procès des mines

[1] 15 mai 1837.

de Saint-Berain, la cause des capitalistes qu'il venait de défendre au parlement.

L'affaire des mines de Saint-Berain était au nombre de ces entreprises douteuses, dont les agioteurs s'étaient emparés pour abuser la crédulité publique, et faire fortune avec les fonds que des actionnaires trop confiants leur avaient livrés. La compagnie était en déconfiture, et ses fondateurs ou administrateurs poursuivis devant le tribunal correctionnel de la Seine, comme coupables d'escroquerie et de manœuvres frauduleuses, par les rentiers qu'ils avaient trompés et ruinés.

Les prévenus menaient grand train ; on les disait soutenus par de puissantes influences, ayant des amitiés même à la cour, et les feuilles d'opposition mettaient en contraste le luxe de leurs équipages avec le malheur de leurs victimes. Le ministère public, en première instance comme en appel, conclut contre eux; mais on s'étonna de voir M. Delangle [1] et M. Philippe Dupin [2] venir, avec M. Teste et M. Crémieux [3], leur prêter appui.

Berryer et M. Baroche [4] plaidaient pour les parties civiles. Berryer fut terrible contre les prévenus. Le tribunal correctionnel les avait acquittés sous ce prétexte, que les faits qui leur étaient imputés et imputés à bon droit, « quoique réprouvés par la morale, ne sauraient être punis par la loi ».

La thèse fut reprise en appel par M. Delangle. Dès ses

1 Delangle (Claude-Alphonse), 1797-1869, député de 1846 à 1848, premier président de la Cour impériale de Paris, sénateur et garde des Sceaux sous le second Empire.

2 Dupin (Philippe-Simon), 1795-1846, député sous le gouvernement de Juillet.

3 Crémieux (Isaac-Adolphe), 1796-1880, député de 1842 à 1848, représentant du peuple en 1848 et en 1871, membre du gouvernement provisoire en 1848, et de la Défense nationale en 1870, garde des Sceaux à ces deux époques.

4 Baroche (Pierre-Jules), 1802-1870, député de 1847 à 1848, représentant du peuple en 1848 et 1849, ministre sous la présidence de Louis-

premiers mots, Berryer, reproduisant les paroles de l'adversaire, y répondit en ces termes [1] :

L'habile défenseur a dû éprouver un sentiment bien pénible lorsqu'il s'est vu réduit à ramener la cause à cette supplication humiliante pour ses clients :

« Il peut y avoir dans la cause exagération, charlatanisme, mensonge; mais il n'y a pas les manœuvres frauduleuses qui constituent l'escroquerie. Blâmez, Messieurs, vous dit le défenseur, blâmez énergiquement la violation des règles de la morale, mais ne condamnez pas les prévenus. »

Ceci, Messieurs, se réduit à cette triste pensée : « Infligez-nous la honte, mais épargnez-nous la restitution. » Voilà la cause.

L'arrêt de la Cour fit droit à la plainte. Clerman et Blum, les principaux meneurs de l'affaire, déclarés coupables d'escroquerie, furent condamnés à trois ans de prison, à une amende, et à des dommages-intérêts considérables.

VI.

Un projet de loi portant ouverture de crédits extraordinaires pour le service des possessions françaises dans le nord de l'Afrique fournit à Berryer l'occasion de s'expliquer sur les affaires de l'Algérie.

Là encore, on retrouvait les mêmes tâtonnements que dans la question des chemins de fer. Gouvernement, Chambres, militaires, hommes politiques, étaient hésitants ou divisés; les uns d'avis de maintenir la conquête, les autres d'y renoncer; ceux-ci de la circonscrire,

Napoléon et sous le second Empire, successivement président du conseil d'État et sénateur.

[1] 25 août 1838.

ceux-là de l'étendre. Le gouvernement, par la bouche du maréchal Soult, président du Conseil, s'était prononcé en 1834, contre toute pensée d'abandonner l'Algérie. L'incertitude avait subsisté sur le mode d'organisation, entraînant à sa suite la faiblesse, les contradictions ou les échecs dans le commandement militaire. Deux événements venaient de résumer cette situation : le traité de la Tafna (31 mai 1837), par lequel le général Bugeaud, accordant à Abd-el-Kader les frontières qu'il demandait et la remise de son tribut annuel, avait affaibli le prestige de la France; l'insuccès du maréchal Clauzel devant Constantine (23 novembre 1837), glorieusement réparé l'année suivante par la prise de la ville, mais dont on accusait, aussi bien que du traité de la Tafna, les tergiversations du gouvernement.

Le premier à l'accuser était l'ancien gouverneur de l'Algérie, le maréchal Clauzel[1] lui-même. Il était rentré en France profondément irrité contre les ministres, leur reprochant bien haut de ne lui avoir point envoyé les ressources nécessaires, sans lui défendre ni lui ordonner l'expédition, pour s'éviter toute responsabilité.

Berryer prit la parole dans la séance du 8 juin. Il dénonça les fautes du Cabinet, mais en soutenant la nécessité de voter les crédits. Les difficultés de l'entreprise n'étaient pas pour lui une raison de l'abandonner.

Quelle est au monde, dit-il, la grande entreprise qui, si elle avait été jugée par ses premiers commencements, par ses premiers produits, par ses premiers écus, si elle n'avait été appréciée que par des considérations aussi mesquines, n'eût pas été repoussée!

La France devait rester à Alger pour suivre sa des-

[1] Clauzel (Bertrand, comte), 1772-1842, maréchal de France en 1831, député depuis 1827.

tinée, qui était de conduire le mouvement intellectuel des nations, pour s'associer à ce travail de progrès et de civilisation, dont l'orateur signalait les développements en Égypte, en Grèce, en Turquie.

Elle a le pied sur l'Afrique, s'écriait Berryer aux applaudissements de la Chambre, et son génie doit s'y porter pour ne pas faire moins que le génie de Méhémet-Ali et de Mahmoud.

Berryer montrait l'Angleterre en possession de Gibraltar, Malte, Corfou, reprenant à nos dépens influence en Égypte et en Grèce.

Faites-y bien attention, Messieurs, il serait d'une gravité immense pour l'avenir de la France, de n'avoir pas un seul point de débarquement sur toutes les côtes de la Méditerranée... Il faut sur la Méditerranée une autre côte que la côte de France; gardons la côte d'Afrique.

Cette résolution de garder l'Algérie affirmée, Berryer demandait qu'on la soutînt par une vue nette et précise, et non pas en quelque sorte comme « forcés et comme malgré nous... Ce n'est pas dans ce sentiment-là qu'on fait de grandes choses. »

Ici paraissait le royaliste toujours en éveil pour venger la mémoire de la Restauration. On avait prétendu dans les séances précédentes que l'expédition d'Alger s'était faite à l'improviste et « sans plans décidés ».

La résolution de faire la guerre d'Afrique, répondait Berryer, les conséquences de cette guerre, le caractère de la conquête et la nature de l'établissement à y fonder, tout cela fut délibéré, et M. le Ministre de la Guerre a dans ses archives le rapport qui fut fait au roi le 14 décembre 1827. En 1830, rien n'a été fait que ce qui était prévu, médité, concerté depuis 1827.

Mais la prise d'Alger n'était qu'une préface dans le mémoire de 1827. Le mémoire envisageait l'avenir; il prévoyait une crise en Orient et les changements qui en devaient résulter dans l'ordre européen :

Quel but doit avoir la France, demandait-il? D'obtenir quelque jour, d'une manière stable, la limite du Rhin, et celle de la cime des Alpes. Comment peut-elle y arriver, si ce n'est par l'alliance avec la Russie?... La France doit agir vis-à-vis de la Russie pour empêcher qu'elle ne s'accroisse en Europe; mais elle n'a pas les mêmes motifs pour redouter son accroissement vers l'Asie.

Ainsi, ces traités de 1815, que la monarchie de Juillet, dès son avènement, s'était engagée à respecter, la Restauration, ce gouvernement de l'étranger comme l'appelaient les hommes de 1830, en préparait la revision, et elle comptait pour l'obtenir sur la seule alliance qui pût en effet l'y aider, sur l'alliance russe devenue, par suite de la révolution de Juillet, impossible à la France!

Comment, demandait Berryer, avons-nous perdu l'avantage de cette position? C'est l'histoire des huit dernières années.

Huit années s'étaient écoulées depuis 1830, et l'on en était au huitième gouverneur général.

Cela ne dit-il pas que le mal est dans les hommes et non pas dans les choses?

Il y avait pourtant un homme que Berryer n'accusait pas, c'était le chef du cabinet de 1836, M. Thiers. « Téméraire, entreprenant, courageux, doué d'une grande capacité et de grandes lumières, » l'ancien président du Conseil avait concerté ses plans avec le maréchal Clauzel. Il l'avait soutenu fermement, et l'indécision n'avait re-

paru dans le gouvernement que le jour où M. Thiers en était sorti.

Élevant le débat à la fin de son discours, Berryer aborda, comme il l'avait déjà fait dans la question de l'abolition de l'esclavage, les considérations religieuses.

On dit sans cesse : Mais il y a un obstacle dans la religion... Cette question est grave, elle aurait besoin d'être traitée à fond pour savoir ce que nous aurons à faire en présence d'un peuple fanatique. La première condition à mon avis, c'est qu'il ne faut pas blesser ses usages, c'est qu'il ne faut pas porter atteinte à son culte; il faut respecter chez les mahométans la liberté de conscience, comme nous l'avons écrite dans notre propre code... Mais que la France ait elle-même de la dignité morale; sans avoir la même religion, montrons que nous avons un Dieu, que nous avons un culte, que nous avons nos prêtres; car l'accusation d'athéisme devant l'Arabe religieux serait bien plus funeste pour la France que l'accusation d'être chrétienne.

M. Molé répondit à Berryer et, reprenant ce qu'avait dit l'orateur des vues de la Restauration, il tenta de prouver qu'elle avait promis de prendre l'avis des puissances avant d'arrêter ses décisions en Algérie. Cela ne voulait pas dire qu'elle s'engageât à le suivre. C'était le triste résultat de nos divisions politiques d'amener un ministre qui avait servi la monarchie légitime à déprécier l'une des plus belles pages de son histoire.

M. Thiers n'avait pas assisté à la discussion. Il en recueillit les échos aux Pyrénées, et fut très touché de l'hommage que Berryer lui avait rendu. Il lui écrivit de Cauterets une lettre où se peignait l'homme au naturel, vif, aimable, entreprenant, ambitieux de tout comprendre, de tout traiter, de tout savoir, et particulièrement les choses militaires.

Mon cher collègue,

Je vous suis infiniment reconnaissant du langage que vous avez tenu sur mon compte dans la discussion des affaires d'Afrique. Les éloges de tout le monde me plaisent assurément, mais ceux d'un homme tel que vous me touchent au-dessus de tous les autres. Je vous écris pour vous remercier. Votre discours est fort beau et plein de vigueur. C'est dans ces occasions que l'opposition est utile; c'est quand il faut pousser un gouvernement hésitant et timide. Elle est pour lui le fouet qui réveille les chevaux. Vous devinez sur quel point je suis d'accord avec vous et par quel point je diffère. Il faut être juste avec tout le monde; vous avec un gouvernement que vous n'admettez pas, moi avec un gouvernement que j'admets, mais que je combats dans ses fautes. Ce gouvernement n'a pas la moindre pensée d'abandonner Alger; mais il a le tort d'être hésitant et un peu mou, ici comme en beaucoup d'autres choses. Vous avez cent fois raison quand vous dites que ses hésitations *seules* sont cause du premier désastre de Constantine et de la mort de tant de braves gens; vous avez cent fois raison quand vous dites que le traité de la Tafna est une ineptie. Et quand de votre voix puissante, vous venez réveiller le gouvernement, le pousser et avec lui les Chambres, complices aussi des hésitations du gouvernement, vous rendez un service national dont toutes les opinions doivent vous savoir gré.

Ceux qui sont toujours préoccupés des 50.000 hommes occupés en Afrique et manquant sur le Rhin dans le cas d'une guerre, voient la chose sous un point de vue faux et borné. Le jour de la guerre, 50.000 hommes ne sont plus rien; toutes les proportions changent. Il s'agit de masses de 700 et de 800 mille hommes; on ne laisse d'ailleurs pas, dans ce cas, 50.000 hommes en Afrique; on peut se restreindre sans périr; on a dû s'attacher et compromettre avec soi une partie des indigènes; même avec 20.000 hommes on doit tenir. Mais, ce qui est au-dessus de toutes les considérations, on a maintenu dans

l'intervalle de la paix, par l'emploi continuel de 50.000 hommes en Afrique, on a maintenu et réchauffé l'esprit militaire. Ce qui est bien plus important, mille fois davantage, qu'une différence de 50.000 hommes.

Si on me donnait à choisir l'un de ces deux partis : commencer la guerre avec 600.000 hommes et un esprit militaire médiocre, ou 550.000 hommes et un esprit militaire bien maintenu, je n'hésiterais pas, et là est toute la question qu'on ne voit pas. Je ne serais pas allé en Afrique si l'on n'y était pas; non que je trouve la chose mauvaise, mais à cause de l'esprit du temps. Mais, quand on y est, y être mesquinement est la plus humiliante des faiblesses et la plus dispendieuse des prodigalités. Je vous renouvelle mes compliments pour votre discours, qui a, dit-on, produit un effet puissant, et je vous renouvelle l'assurance d'une amitié que la distance qui sépare nos opinions ne saurait affaiblir ni altérer. Adieu. Mille amitiés.

A. Thiers, député.

Cauterets (Hautes-Pyrénées), 17 juin 1838 [1].

VII.

Berryer était parti pour Augerville aussitôt après la session. Au sortir des luttes du parlement, c'était toujours pour lui une joie de s'y retrouver.

Je suis encore à Augerville, écrivait-il le 4 juillet; j'y suis seul, tout seul; mais ce lieu me plaît, mais l'isolement a pour moi des charmes, mais j'ai besoin de cette paix d'esprit et de cœur. Je n'ai pas un moment du jour et je fais les journées aussi longues que je peux. Je me lève dès cinq heures et ne me couche jamais avant onze heures. Je marche beaucoup, je

[1] *Papiers de Berryer.*

rêve à toutes choses, je rassemble ma vie sous mes yeux ; je cause beaucoup avec tout ce passé [1].

Les affaires venaient pourtant l'assiéger dans sa retraite; ce fut d'Augerville qu'il entama une négociation dont les traverses et l'issue lui causèrent un souci pénible.

Quoiqu'on l'ait dit souvent, les satisfactions oratoires n'étaient pas tout pour Berryer. Il ne les recherchait qu'en vue d'une action politique, et pour exercer cette action, la tribune ne suffisait pas; il fallait le concours de la presse.

Le langage de la presse n'est pas le même que celui de la tribune. La tribune parle au pays, qui, pris dans son ensemble, est modéré et prend conseil de ses intérêts; la presse s'adresse aux partis, qui d'ordinaire sont passionnés et veulent des journaux à leur image. Les journaux procèdent par affirmations absolues; ils combattent, excluent, fulminent sans se préoccuper des conséquences ni souvent des convenances publiques. L'homme de parlement, le politique, l'orateur, observe, négocie, tient compte des faits et des hommes, ménage les accords, et, visant à des résultats effectifs, songe à dissiper les préventions des adversaires plutôt qu'à servir celles de ses amis.

Cette ligne de conduite était celle de Berryer. « Il faut observer, disait-il, toute situation sur laquelle on veut opérer »; et encore : « La politique n'est pas affaire d'un jour; il faut voir avec ensemble et de loin [2]. »

Souvent contrarié dans ses combinaisons par les polémiques des feuilles royalistes, il s'était depuis longtemps préoccupé d'avoir un journal qui fût l'interprète de ses vues. Il avait donné son appui à la fondation d'une revue

1 A la comtesse de Jobal.
2 A Mme Berryer, 4 septembre 1835.

semi-mensuelle, *France et Europe*[1], dirigée par un écrivain qui avait fait ses preuves dans le *Rénovateur* et dans la *Gazette du Languedoc*, M. de Puibusque.

Ce n'était point assez. Berryer aurait voulu, de plus, un journal quotidien qui devînt en quelque sorte l'organe officiel du parti légitimiste siégeant à la Chambre des députés.

Il crut l'avoir trouvé dans le journal l'*Europe*, dont le rédacteur en chef était M. Capefigue, publiciste qui, à travers des variations multiples et fâcheuses, avait eu ses années de vogue. Un royaliste du Limousin, M. Alfred de la Guéronnière, directeur de la *Gazette du Centre*, était entré en pourparlers pour l'acquisition de l'*Europe*. Des négociations s'ouvrirent entre M. de Sauville traitant au nom de Berryer, son camarade de collège, et les représentants du journal. Berryer entendait prendre la direction générale de la feuille nouvelle, mais à deux conditions hors desquelles, disait-il à M. de Sauville, « point de journal » : la première, d'être le maître absolu; la seconde, de n'avoir dans l'affaire, « directement ou indirectement », aucune part d'intérêt.

> Le grand travail que me donnera le journal est encore à mes yeux un sacrifice à l'intérêt général que je suis décidé à faire, comme j'en fais tant d'autres[2].

M. de Puibusque, en qui il avait toute confiance, serait l'interprète principal de sa pensée politique.

Il avait été entendu que le nom de Berryer ne serait mis en avant que lorsque le changement projeté serait un fait accompli. La convention ne fut pas remplie, et

[1] Dans la première livraison (du 28 mai 1838) parut une lettre de Berryer au rédacteur en chef.
[2] A M. de Sauville, 6 juillet 1838. *Papiers de Berryer.*

l'accord échoua pour avoir été trop tôt publié. Les feuilles royalistes avaient pris l'alarme au premier bruit. La *Gazette de France,* pressentant un contradicteur, se déchaîna contre Berryer. Elle l'accusait de comploter un rapprochement avec le gouvernement de Juillet, et le comparait à un aventurier espagnol, Munagorri, qui, soutenu par le Cabinet des Tuileries, faisait mine de défendre les *fueros* des provinces du Nord pour les rallier à la cause d'Isabelle. Des influences privées s'entremirent, et de sa retraite du Languedoc, M. de Villèle, tout en désavouant l'abus que la *Gazette* avait fait de son nom contre l'orateur, écrivit à Berryer pour le détourner de son dessein.

Ses réflexions avaient, avec une part de vérité, un intérêt historique :

C'est la division des royalistes bien plus que la force et l'habileté de leurs antagonistes, qui a plongé la France dans l'abîme de maux sous lesquels nous gémissons, écrivait l'ancien ministre. Ne craignez-vous pas qu'en créant un organe pour ceux d'entre eux qui exercent leurs droits et siègent à la Chambre, vous n'éveilliez en même temps des distinctions et des divisions dont rien jusqu'ici n'avait manifesté l'existence? Ayez, croyez-m'en, plus de confiance dans votre talent de tribune, et croyez que c'est de là et non d'un journal que vous devez diriger vos amis et fixer la ligne politique que vous pensez qu'ils doivent suivre. Ceci me rappelle que, dès les premières séances de la Chambre de 1815, on nous convoqua chez un des questeurs, pour y délibérer sur le moyen de mettre plus d'ensemble et d'unité dans nos rangs, et il fut gravement décidé qu'on nommerait quelques chefs de file au scrutin; en déposant mon vote comme les autres, je dis à mon voisin : peine inutile, *soyons tranquilles ; la tribune nous en fera* [1].

Attristé de ces oppositions, mécontent de l'invocation

1 17 décembre 1838. *Papiers de Berryer.*

prématurée que l'*Europe* avait faite de son patronage, Berryer désavoua le journal et ne donna pas suite à ses projets. Mais il tint à publier sa ferme intention de « persévérer sans faiblesse et sans déviation dans sa ligne politique[1] ».

Il garda de ces derniers incidents une impression amère :

... Le mois que je viens de passer, écrivait-il, est le plus odieux de ma vie. J'en ai le cœur aigri, blessé... Enfin les discussions de la Chambre vont commencer, et ce moment de fatigue nouvelle m'apparaît comme un temps de repos, parce que de la tribune je dominerai et ferai taire les sottises et les injustes niaiseries. Les besoins et les conseils de la retraite parlent haut dans mon âme; je rêve au repos[2].

La fin de l'année fut marquée pour Berryer par une perte sensible. Le duc de Fitz-James mourut subitement le 20 novembre 1838.

Au désespoir d'un tel coup, et accablé sous le poids du grand nom qu'il avait à soutenir, son fils aîné, Jacques de Fitz-James, chercha son refuge dans l'amitié de Berryer.

Mon ami, lui écrivait-il, la foudre m'a frappé. J'ai tout perdu, mon soutien, mon ami, vous le savez, mon père, mon noble et vertueux père!... Qui me guidera maintenant, qui me soutiendra dans ce temps affreux! Je ne suis rien, jeune, obscur, inconnu, sans instruction, sans talent, et cependant je m'appelle aujourd'hui le duc de Fitz-James. C'est un fardeau qui m'accable. Aidez-moi, protégez-moi; venez à mon secours, vous que j'ai tant aimé et admiré dans ma vie!...

Berryer reçut à Augerville ce touchant appel. Il répondit aussitôt au fils de son ami :

Mon cher Jacques, mon fils m'a apporté hier votre lettre.

1 12 décembre 1838. Lettre à la *Gazette du Midi*.
2 A la comtesse de Jobal, 2 janvier 1839.

Je ne puis vous dire combien j'ai été touché du soin que vous avez pris de m'accorder ce témoignage d'amitié au milieu de vos cruelles douleurs. Ce souvenir amical, cette pensée tournée vers moi du fond de votre cœur déchiré, m'ont profondément ému. Prenez courage, mon ami, vous qui comprenez si hautement et si généreusement votre position et vos devoirs. Oui, vous nous rendrez tout entier l'homme de cœur, de fermeté, de talent, le vrai gentilhomme, l'excellent citoyen que nous avons perdu. Votre noble père avait bien connu les temps, les intérêts au milieu desquels nous vivons. Que parlez-vous de guides et de soutiens qu'il vous faudrait chercher durant les mauvais jours que nous avons à traverser? Vous avez tout dans les exemples que cet homme d'honneur et de loyauté nous a laissés, et nous ne pouvons que nous encourager mutuellement à suivre la voie qu'il nous a montrée.

Oui, mon ami, c'est pour vous une imposante et grande chose que d'être aujourd'hui le duc de Fitz-James. On a beau briser les institutions; le temps et les hommes changent en vain tout l'ordre d'un État; la société peut revêtir des formes nouvelles, rien ne détruit son histoire, rien n'abaisse la majesté des hautes illustrations, et les descendants du maréchal de Berwick et du duc de Fitz-James seront toujours en France des hommes considérables, chargés de porter noblement et utilement pour le pays le beau nom qui leur est transmis. Les révolutions qui peuvent éteindre les plus illustres lignées, ne sauraient anéantir une noble origine, et en tout temps, en dépit des hommes, une telle origine apporte à ceux qui en sont issus une grande force morale, en même temps qu'elle leur impose de rigoureux devoirs. Ces devoirs, mon ami, vous les avez toujours compris, et vous avez reçu de Dieu et de votre père tout ce qu'il faut pour les remplir dignement. Marchez donc avec confiance; que votre douleur ne brise pas votre courage, et si, sous le coup terrible qui vient de vous frapper, la ferme foi dans une amitié profonde et dévouée peut vous porter reconfort, comptez souvent sur les sentiments d'un cœur qui est tout à vous [1].

[1] 24 novembre 1838. Copie dans les *Papiers de Berryer*, avec la lettre du fils du duc de Fitz-James.

Chateaubriand avait reçu de la famille de l'illustre défunt, comme il l'écrivit lui-même au *Journal des Débats*, la mission « d'annoncer sa mort à la France ».

La nouvelle excita des regrets unanimes. Le *Journal des Débats*, dans un article que reproduisit le *Moniteur*, rendit hommage à son noble adversaire, et déclara que sa perte affligerait « les hommes éclairés de tous les partis ».

Personne, plus que Berryer, ne ressentit cette affliction. Nous avons dit ce qu'était pour lui le duc de Fitz-James. Il donnait au parti l'exemple de la discipline, et par son inébranlable adhésion à la ligne de Berryer, il contenait des impatiences et des préventions qui n'eussent demandé qu'à se grouper autour de son nom.

Les tentatives ne manquèrent pas pour exciter son amour-propre et l'investir de cette prééminence qu'il reconnaissait à Berryer. Le duc de Fitz-James feignait de ne pas les voir ou les détournait avec esprit.

Au commencement de cette année 1838, une pétition avait été adressée à la Chambre des députés pour que les cendres de Charles X fussent rapportées à Paris. La droite délibéra sur l'accueil qui lui serait fait. Les avis étaient partagés; on inclinait à l'écarter, sans trouver une formule convenable. Berryer rappelle alors le souvenir de Charles V ramenant lui-même à Paris la dépouille du roi Jean, son père, et dit qu'il faut mettre dans l'évocation de ce précédent la pensée de l'avenir. L'idée est goûtée; on décide de la porter à la tribune. Mais Berryer soutient que le duc de Fitz-James, ancien compagnon du roi Charles X, a seul titre pour l'exprimer, et la réunion confirme son choix. La discussion s'ouvre à la Chambre. Le duc de Fitz-James repousse un projet qui appellerait en quelque sorte « les passions à se donner rendez-vous pour combattre sur un cercueil », et il ajoute :

Comme acte politique, qu'il me suffise de le dire : au quatorzième siècle, après les longs malheurs de la guerre étrangère et des guerres civiles qui avaient désolé la France, il appartenait au roi Charles V, à lui seul, de déposer aux caveaux de Saint-Denis la dépouille mortelle du roi son père, mort prisonnier sur la terre étrangère.

La phrase produisit grand effet. Elle enveloppait une espérance d'un beau souvenir historique, sans que personne pût y trouver le sujet d'une protestation.

Le soir, les visiteurs se pressèrent dans le salon du duc de Fitz-James. C'était à qui le féliciterait de son mouvement oratoire. Il n'y avait qu'un gentilhomme pour avoir eu cette inspiration, et on laissait clairement entendre qu'elle ne fût pas venue à un avocat. Le duc de Fitz-James n'essaya point d'arrêter ces éloges; il les écoutait avec une complaisance visible, et prenant enfin la parole : « Je suis d'autant plus heureux de recueillir vos félicitations, dit-il à ses admirateurs, que je pourrai les reporter à M. Berryer qui seul les mérite, car cette phrase que vous voulez bien approuver, c'est lui qui en est l'auteur. »

CHAPITRE VII.

LA COALITION.

Préparatifs de la Coalition. — Ouverture de la session (17 décembre 1838). — Comparaison établie par les journaux étrangers entre cette époque et l'ouverture de la session de 1830. — Discours de Berryer sur le paragraphe de l'adresse relatif à la politique étrangère. — Réponse de M. Molé. — L'opposition applaudit unanimement Berryer bien qu'il ait blâmé toute la politique suivie depuis 1830. — L'amendement proposé par le parti ministériel est rejeté, après le discours de Berryer. — Dissolution de la Chambre des députés. — Élections du 2 mars 1839. — Vaincu au scrutin, le Cabinet Molé se retire. — Impossibilité pour les chefs de la coalition de s'entendre sur une combinaison ministérielle. — Ministère provisoire du 8 mars. — Formation du Cabinet du 12 mai, présidé par le maréchal Soult. — Événements d'Orient. — Lutte de Méhémet-Ali, pacha d'Égypte, contre le Sultan. — Attitude de la Russie et de l'Angleterre. — Situation difficile du gouvernement de Juillet. — Entraînement des députés pour une politique décidée en faveur du Pacha. — Discours de Berryer sur le projet de loi portant ouverture de crédits pour des armements dans le Levant. — Ses prévisions sur l'avenir en Orient. — Fin de la guerre civile en Espagne à la suite de la trahison de Maroto et du traité de Vergara. — Vues de Berryer sur le nouveau classement des partis et sur le rôle du parti légitimiste. — Une note sur M. Guizot. — Lettre de Berryer au duc de Valmy. — Oppositions et appuis qu'il rencontre dans son parti. — Correspondance de Berryer avec le duc de Noailles. — Mort de Michaud. — Candidature de Berryer à l'Académie française. — Par qui elle est posée et par qui combattue. — Après sept tours de scrutin sans majorité absolue, l'élection académique est ajournée.

I.

La Coalition était formée quand s'ouvrit la session de 1839.

M. Thiers, M. Guizot, M. Odilon Barrot, celui-ci le moins excité peut-être des trois, parce qu'il était le plus éloigné du pouvoir, avaient lié leur action contre M. Molé. La revendication des droits du pouvoir parlementaire était leur principe commun.

La maxime : *Le roi règne et ne gouverne pas* ralliait, sans qu'ils l'avouassent, quelques-uns de ceux, et des plus illustres, qui l'avaient jusque-là repoussée. « Je viens m'unir à vous pour combattre ce gouvernement personnel qui déshonore et perd notre pays, avait dit M. Guizot à M. Odilon Barrot. Il est temps d'en finir avec les ministres favoris [1]. »

Les Chambres se réunirent le 17 décembre 1838.

Représentée par MM. Thiers, Guizot, Duvergier de Hauranne [2], Passy, Mathieu de la Redorte, Étienne, l'opposition dominait dans la Commission de l'adresse. Elle nomma pour rapporteur M. Étienne, cet ancien censeur de l'Empire, qui déjà avait préparé l'adresse votée en 1830 par les 221. Ce n'était pas la seule analogie entre les deux époques. Un paragraphe du projet d'adresse de 1839 rappelait, sous une forme adoucie, le passage fameux de l'adresse de 1830 sur le refus de concours :

Une administration ferme et habile, disait la Commission, s'appuyant sur les sentiments généreux, faisant respecter au

[1] *Mémoires posthumes* d'Odilon Barrot, I, p. 321.

[2] Duvergier de Hauranne (Prosper-Léon), 1798-1881, député de 1831 à 1848, représentant du peuple en 1848 et 1849, membre de l'Académie française.

dehors la dignité du trône et le couvrant au dedans de sa responsabilité, est le gage du concours que la Chambre a tant à cœur de prêter à la Couronne.

Le blâme, formulé à tous les paragraphes de l'adresse, indiquait nettement que ce concours ne serait pas donné au ministère actuel.

Ainsi tout rappelait le conflit de 1830, et les journaux étrangers, en évoquant ce souvenir, ne cachaient pas leurs appréhensions.

Mais le Cabinet avait pour se défendre un autre chef que M. de Polignac. La bataille dura douze séances, pendant lesquelles M. Molé déploya une fermeté, un sang-froid, une dignité, une vaillance, qui imposèrent à ses adversaires eux-mêmes, et, sans sauver le ministre, grandirent l'homme à un degré imprévu.

Berryer ne se mêla point aux débats sur la politique intérieure. Il contemplait silencieusement les fondateurs du gouvernement de Juillet se déchirant les uns les autres; spectacle assez éloquent pour que chacun pût se demander à quoi avait servi une révolution dont les auteurs se chargeaient mutuellement de telles condamnations.

Il prit la parole sur la politique étrangère, et fut applaudi de l'opposition tout entière, bien qu'il enveloppât dans son blâme tout ce qu'avaient fait depuis 1830 les anciens ministres aujourd'hui coalisés contre le Cabinet, aussi bien que le Cabinet lui-même.

Un député ministériel, M. Amilhau [1], avait déposé un amendement qui substituait une approbation complète à la censure portée par l'adresse contre la politique extérieure. Berryer vint le combattre. Dès l'abord, il constate ce fait sans exemple, l'unanime opposition des

[1] Amilhau (Pierre-Catherine), 1793-1860, premier président de la Cour royale de Pau.

hommes qui depuis 1830 ont pris part au gouvernement.

A cette remarque, des murmures se font entendre, qui semblent accuser les secrets mobiles de cette oppotion :

J'ai l'habitude, reprend Berryer, de juger les autres par moi-même, et comme je sens bien que mes convictions persévérantes sont inspirées par un sentiment honorable, par des pensées nobles et généreuses, par un amour sincère et orgueilleux de mon pays, j'ai un besoin naturel de croire à la loyauté et à l'honneur des autres hommes.

Il répète pour lui-même ce qu'il a déjà dit dans les précédents débats sur le devoir d'oublier les divisions de la politique intérieure, dans toutes les questions qui touchent aux relations de la France avec l'étranger.

Je sépare donc complètement de toutes nos querelles, complètement, au fond de mon cœur et à toujours, car j'ai compris que c'était là le devoir d'un bon citoyen, tout ce qui est relatif à la position de la France à l'égard de l'étranger.

En tous temps et sous tous les régimes, je crois que je n'aurais pas un autre sentiment, et pour me montrer à vous tel que Dieu m'a fait, si je disais ici toute ma pensée, je rappellerais une époque d'horreur, de crimes, une assemblée vouée, pour ses actes intérieurs, à l'exécration des gens de bien, dont le souvenir soulève encore tout cœur d'homme. Eh bien, je la remercie d'avoir sauvé l'intégrité du territoire.

Une sensation prolongée suivit cette déclaration. En accord momentané avec les adversaires du Cabinet, Berryer ne leur ménageait pas à eux-mêmes leurs vérités :

J'ai cet avantage de position, dit-il, que j'ai combattu tous les ministres aujourd'hui divisés.

Qu'étaient-ce, en effet, que les ministres actuels? « Les héritiers, les continuateurs du passé. » Ils avaient eu le tort de ne pas être « plus forts que la position qui leur était faite ». Mais, cette position, c'étaient les engagements, les actes, le système de leurs prédécesseurs qui l'avaient créée.

L'orateur accusait donc toute la politique du gouvernement de Juillet depuis huit années; il accusait tous les ministres, ceux d'hier, comme ceux d'aujourd'hui.

L'Europe a eu, disait-il, d'étranges, je me trompe, Messieurs, l'expression dont je me sers est mauvaise, l'Europe a eu de glorieux contacts avec la France; à plus d'une époque, les peuples se sont souvenus de notre passage.

La France ne passe point sans laisser des traces de ses pas; elle ne passe point sans que son intelligence si vive, si puissante, ne s'imprime dans tous les esprits, et une révolution, non pas seulement de palais, non pas seulement une révolution matérielle et personnelle, mais une révolution intellectuelle en France, ne pouvait s'accomplir, sans que les intelligences ne fussent émues dans toutes les contrées où la gloire humaine a marché.

Alors venait le tableau des espérances que la révolution de 1830 avait fait naître, l'émotion de la Pologne, la confiance de l'Espagne, les aspirations françaises de la Belgique, et le récit des déceptions qui, suivant l'orateur, les avait partout frappées.

Berryer expliquait ces mécomptes par l'action contraire des deux politiques qui se disputaient le gouvernement; il montrait, sans rencontrer cette fois, comme en 1837, les protestations de M. Guizot, la volonté de la Couronne dominant les résolutions des ministres.

Son discours n'était qu'un vaste réquisitoire contre

cette influence occulte, paralysant sur tous les points de l'Europe l'action publique de la France.

Je me promène autour de la carte de France, et je demande à tous les peuples qui nous touchent, quels sont leurs sentiments pour nous. Je vois au midi l'Espagne déchirée par deux partis qui, l'un ou l'autre, au jour de leur succès, seront vos ennemis; au nord, la Belgique que vous n'avez pas soutenue, que vous avez trahie même dans son mouvement de Juillet. La Suisse, l'avez-vous assez froissée? L'Italie, s'il y a dans son sein des amis de votre système, de vos principes, de votre politique, croyez-vous qu'ils s'éveilleront maintenant pour vous? Non, vous êtes abandonnés par tous, vous êtes isolés, et voilà où en est réduite la France! Ma main se séchera avant de jeter dans l'urne une boule qui dise qu'un tel ministère est jaloux de notre dignité, qu'une telle politique est conservatrice de notre dignité, de nos alliances! Jamais! Jamais!

Le président du Conseil interrompit froidement: « Nous savons que nous n'aurons jamais votre vote. »

Dans cette accusation dressée contre le gouvernement de Juillet, Berryer fit une exception pour l'ancien ministre qu'il savait avoir été, sur les questions de politique extérieure, en désaccord avec le Roi; il se tourna vers M. Thiers, et le félicita d'avoir voulu, conséquent avec avec le système qui triomphait en France par la révolution de Juillet, essayer les forces de cette révolution pour soutenir la dignité de la France.

Vous avez voulu intervenir en Espagne pour être conséquent avec vous-même; vous avez voulu conserver la position d'Ancône : vous avez fait deux actes honorables, Monsieur, et si vous revenez au pouvoir, quelque dissidence profonde qui doive naturellement subsister toujours entre nous deux, s'il vous est permis de faire pour la France quelque chose d'utile, d'honorable, de grand, je vous remercierai, parce qu'après tout je suis né en France et je veux rester Français.

La séance resta suspendue après le discours de Berryer, et lorsqu'elle fut reprise, la voix de M. Molé eut peine à se faire entendre. Le ministre ne s'étonnait point de l'opposition de Berryer ni de la sympathie « qu'un beau talent, faisant appel à des sentiments nationaux » avait rencontrée dans l'Assemblée.

Mais, dit-il, allez regarder derrière les paroles et constatez ce qu'on a voulu dire...

Les murmures l'interrompent aussitôt. Vainement le président de la Chambre réclame le silence : « Vous avez entendu, dit M. Dupin, un orateur avec la complaisance que devaient commander sa position et son talent. Comment donc celui qui représente le pouvoir royal ne peut-il pas à son tour obtenir le silence ? »

C'est la révolution de Juillet que je viens défendre, reprend M. Molé... on a conclu contre le ministère actuel. Mais quel avait été le but, l'esprit du discours? Quelle est la politique qui était attaquée? Celle de huit années... Je l'avoue, Messieurs, mon cœur battait en entendant cet éloquent discours, en voyant la Chambre se laisser entraîner à s'associer à des sentiments qui ne sont pas les siens.

La Chambre restait insensible à l'argument; les préventions que M. Molé s'efforçait de réveiller en elle, étaient moins fortes que sa passion contre le ministre. M. Odilon Barrot déclara qu'il s'était « laissé aller sans réserve aux expressions nobles qui avaient retenti à la tribune », et M. Guizot s'arma contre le Cabinet du discours même de Berryer : « Oui, Messieurs, dit-il, le discours de l'honorable M. Berryer, les prétextes, les apparences de raison dont ce discours a pu être revêtu, voilà mon nouveau grief ».

Jusque-là le ministère était parvenu à faire rejeter, quoiqu'à de très faibles majorités, les paragraphes de l'adresse. Il n'eut pas cette fortune pour le paragraphe relatif aux affaires étrangères. L'amendement de M. Amilhau fut repoussé et le texte de la Commission prévalut.

Les feuilles de l'opposition célébrèrent le triomphe de l'orateur royaliste. Nul ne le fit plus ressortir que le *Journal des Débats*, en s'en indignant.

Et, maintenant, disait-il (non sans raison d'ailleurs) aux coalisés, soyez bien fiers de votre succès! Allez remercier M. Berryer. Il a couvert d'outrages, non seulement la politique du ministre, mais toute la politique de ces huit années, mais la vôtre, monsieur Guizot, mais la vôtre, monsieur Thiers, parlons plus clairement : la révolution et la monarchie de Juillet. Plus M. Berryer insultait la révolution de Juillet, plus l'opposition, dans son aveugle haine, redoublait ses marques d'enthousiasme... Quel triomphe pour M. Berryer de se voir en quelque sorte le maître de la majorité!

L'adresse modifiée fut votée par 221 voix contre 208. C'était le chiffre des votants de l'adresse de 1830. Les 221 étaient cette fois pour le gouvernement; mais leur appui ne lui faisait pas illusion. M. Molé sentit sa défaite. Il résolut d'en appeler aux électeurs. La Chambre fut dissoute et les collèges convoqués pour le 2 mars.

La coalition se retrouva devant le scrutin : « Chaque parti d'abord pour soi, tous contre l'ennemi commun, » telle était la consigne des combattants. L'opposition sortit victorieuse. Elle avait 218 élus, tandis que le ministère n'en réunissait que 199. Quatre membres étaient douteux.

Le bataillon légitimiste s'était augmenté de quelques noms. Il comptait vingt-quatre membres parmi lesquels,

avec Berryer, M. de Chabrol-Volvic, ancien préfet de la Seine, M. de Gras-Préville[1], M. Hennequin, M. de la Bourdonnaye, et un jeune député du Midi, cœur chaud, parole vibrante, esprit ouvert et éclairé, qui devait être un des auxiliaires les plus utiles, un des plus chers amis de Berryer, le baron de Larcy.

Vaincu dans la lutte électorale, le ministère donna sa démission le 8 mars. On épuisa les tentatives pour réunir dans la même combinaison les chefs de la coalition, M. Guizot, M. Thiers, M. Odilon Barrot. Mais entre ces alliés d'un jour les principes de désaccord étaient trop profonds. Après des pourparlers qui se prolongèrent pendant près de trois semaines, le roi créa un ministère d'attente, dont le premier soin fut de déclarer, par une note insérée au *Moniteur,* qu'il se retirerait « aussitôt qu'un ministère définitif serait formé ».

La session s'ouvrit le 10 avril. Dès le lendemain, les coalisés se divisaient sur l'élection du Président de la Chambre des députés. Porté par les centres et les doctrinaires, M. Passy fut élu contre M. Odilon Barrot qu'avaient présenté les gauches. Les négociations se poursuivaient péniblement pour former un gouvernement, lorsque la Chambre prit en considération, dans la séance du 10 mai, une proposition de M. Mauguin, tendant à prier le roi de « constituer un ministère qui ne fût pas provisoire ».

La proposition, dirigée contre la Couronne, ne faisait en réalité que lui rendre hommage. Après avoir reproché au roi de vouloir imposer un cabinet au Parlement, la coalition se déclarait impuissante à lui désigner le sien.

L'insurrection qui éclata à Paris le 12 mai mit un terme à ces lenteurs. A la lueur de la fusillade, les partis comprirent la nécessité d'en finir. Le roi accepta, le

[1] Gras-Préville (Joseph-Marie, marquis de), 1755-1849.

jour même, une liste présentée par le maréchal Soult qui devenait à la fois président du Conseil et ministre des Affaires étrangères. Avec lui entraient au gouvernement, MM. Teste[1] pour la Justice et les cultes, Duchâtel pour l'Intérieur, Dufaure[2], pour les Travaux publics, Cunin-Gridaine[3], pour le Commerce, Villemain pour l'Instruction publique, et Passy pour les Finances.

Le général Schneider[4] et l'amiral Duperré prenaient les portefeuilles de la Guerre et de la Marine.

La majorité du Cabinet inclinait vers le centre gauche; aucun des chefs de l'opposition n'y figurait. C'était à peu près le ministère de M. Molé, sans M. Molé. On pouvait se demander à quoi avait servi la coalition.

L'émeute, commencée dans la matinée du 12 mai, fut vaincue le soir, et ses principaux meneurs, Barbès, Blanqui, Martin-Bernard, successivement arrêtés. Elle eut son dénouement devant la Cour des pairs.

Le nouveau Cabinet, pour ses débuts, allait se trouver aux prises avec une grave question de politique étrangère. Il présenta à la Chambre un projet de loi ouvrant un crédit extraordinaire de dix millions pour augmenter les armements maritimes dans le Levant.

1 Teste (Jean-Baptiste), 1780-1852, successivement avocat, pair de France, ministre, président de chambre à la Cour de cassation, condamné par arrêt de la Cour des pairs le 17 juillet 1847, pour faits de corruption.

2 Dufaure (Jules-Armand-Stanislas), 1798-1881, député de 1834 à 1848, représentant du peuple en 1848, 1849 et en 1871, sénateur inamovible en 1881, ministre sous la monarchie de Juillet, sous le gouvernement du général Cavaignac, sous la présidence de Louis-Napoléon, de M. Thiers et du maréchal de Mac-Mahon.

3 Cunin-Gridaine (Laurent), 1778-1859.

4 Schneider (Antoine-Virgile, général baron), 1779-1847, député depuis 1834.

II.

Des événements s'accomplissaient en Orient, qui excitaient en Europe des inquiétudes et en France un enthousiasme singulier. Le pacha d'Égypte, Méhémet-Ali[1], avait donné à notre pays l'idée ou plutôt le mirage d'un grand homme, faisant sortir d'une vieille race un grand peuple.

Bien des causes concouraient à cette illusion: les qualités réelles du prince, l'habileté des mises en scène par lesquelles il les faisait valoir, et le soin flatteur qu'il prenait d'emprunter à la France ses arts, ses ingénieurs, ses constructeurs, ses médecins, les organisateurs de son armée et de sa flotte. Cependant ces causes diverses n'auraient pas suffi à diriger la politique du gouvernement de Juillet, si la fausse situation, où l'origine de ce gouvernement l'avait placé dans ses rapports avec les puissances continentales, ne l'avait amené à chercher dans le pacha d'Égypte une sorte d'allié indirect qui, le dispensant d'entrer lui-même en lice, tiendrait en échec l'intervention de la Russie, toujours suspendue sur l'empire ottoman.

Il faut rappeler ce qui s'était passé. Peu de temps après 1830, Méhémet-Ali, tour à tour vassal exigeant et protecteur incommode du sultan Mahmoud, avait fini par se révolter contre lui. En 1832, son fils Ibrahim bat les Turcs à Konieh, et l'année suivante, Mahmoud est contraint de signer la convention de Kutayeh, par laquelle il cède au pacha la Syrie. Profitant des embarras de l'Europe, la Russie prend alors un rôle inattendu. Quatre ans après le traité d'Andrinople, que ses armées ont dicté au Sultan, aux portes mêmes de sa

[1] Né en 1769, Méhémet-Ali mourut en 1849.

capitale, ses vaisseaux apparaissent sous les murs de Constantinople pour défendre Mahmoud contre les menaces de Méhémet-Ali. Le traité d'Unkiar-Skélessi (8 juillet 1833) est conclu. La Russie s'engage à fournir autant de forces de terre et de mer que la Turquie lui en demandera; la Porte s'oblige, en échange, à fermer les Dardanelles à tous les bâtiments de guerre étrangers.

L'équilibre européen était mis en péril; on crut en France lui avoir trouvé un sauveur dans Méhémet-Ali. Il n'eut pas de peine à entrer lui-même dans cette espérance orgueilleuse.

Impatient d'en finir avec le vassal révolté, le Sultan ordonne à ses troupes de passer l'Euphrate pour attaquer l'armée que commande Ibrahim-Pacha. La rencontre a lieu dans la plaine de Nézib, le 24 juin 1839. Les Turcs sont mis en déroute; tandis que Mahmoud meurt dans son palais, avant d'avoir appris sa défaite, le commandant en chef de ses forces navales fait voile pour Alexandrie et livre la flotte turque au pacha d'Égypte. Sur les injonctions de la France et de l'Angleterre, Méhémet-Ali consentit à ne pas pousser plus loin sa victoire; mais il réclama la possession héréditaire de l'Égypte et de la Syrie.

Le gouvernement de Juillet avait contre lui la Russie, sans pouvoir compter sur l'Angleterre. Alliée de la France sous la Restauration, la Russie était prête à s'unir à l'Angleterre contre la France de 1830. Alliée de la France de 1830, l'Angleterre ne connaissait plus d'amis quand ses intérêts étaient en cause, et ses intérêts en Orient ne s'accordaient pas avec les nôtres. D'autre part, les débats de la coalition avaient surexcité en France le sentiment national. Les fondateurs de la monarchie nouvelle avaient à l'envi dénoncé l'abaissement de la politique des Tuileries; à force de reprocher au Cabinet de trop sacrifier à la paix, de « la vouloir partout et tou-

jours », ils avaient créé dans le pays, suivant l'expression de l'un d'eux[1], un état de « souffrance morale » dont il avait hâte de sortir. Les succès du Pacha parurent en fournir l'occasion. De vainqueur Méhémet-Ali passa pour invincible. Louis-Philippe vit en lui « un second Alexandre[2] ».

Ce fut sous cette impression que s'engagea le débat sur le crédit demandé pour les armements maritimes du Levant.

Devançant et dictant les résolutions officielles, la commission voulut « pénétrer dans le cœur de la question », et définir le but auquel devait s'attacher le gouvernement, à savoir : le *statu quo* en Orient, c'est-à-dire, la Turquie d'Europe et l'Asie Mineure au Sultan, l'Égypte et la Syrie au Pacha, et, pour régler et surveiller les destinées de l'Empire ottoman, un congrès des cinq grandes puissances. On se flattait qu'unie à la Prusse et à l'Autriche, la France pourrait dominer la Russie et l'Angleterre. On rêvait grand.

La fortune, disait le rapporteur, M. Jouffroy[3], jette entre les mains du Cabinet une affaire si considérable que, s'il la gouverne comme il convient à la France, il sera, nous osons le dire, le plus glorieux Cabinet qui ait géré les affaires de la nation depuis 1830.

Les divers orateurs entonnèrent en quelque sorte le même chant de bataille. Seul, M. de Lamartine s'éleva contre l'idée de livrer la Syrie chrétienne à la barbarie musulmane. « En Égypte, dit-il, il n'y a qu'un homme;

[1] M. Guizot.

[2] *Lord Palmerston, sa correspondance intime*, traduite et publiée par Augustus Craven, libr. Didier et Cie, I, p. 248.

[3] Jouffroy (Théodore), 1796-1842, député de Pontarlier. Philosophe éminent, il était membre de l'Académie des sciences morales et politiques.

en Syrie, il y a un peuple. » M. Guizot, comme il l'a depuis reconnu, céda à l'entraînement général. Il voyait dans le mouvement qui détachait l'Égypte de l'empire ottoman, une révolution analogue à celle qui avait affranchi la Grèce, et il réclamait en sa faveur l'application de la politique qui avait triomphé à Navarin. Mais il oubliait que la France n'était plus dans les conditions que lui avait faites la Restauration.

Berryer monta à la tribune dans la séance du 2 juillet.

Il ne partageait pas les illusions de la Chambre; pénétré des difficultés que créait au pays, dans de si graves conjonctures, la nécessité de prendre un parti, il éprouvait un trouble dont ses premières paroles portèrent l'expression.

Messieurs, dit-il en commençant, j'aborde toujours la tribune avec émotion; j'en éprouve une plus grande encore aujourd'hui. Elle est telle, que sincèrement je ne sais pas si je pourrai suffire à la carrière d'un discours. (*Mouvement.*) Et voici pourquoi :

Dans le débat qui s'engage devant la Chambre, sur la grande question où nous entrons, après y avoir bien réfléchi, je n'aperçois point de solution qui n'appelle mon pays aux plus immenses affaires, et je ne peux pas, de sang-froid, le provoquer à entrer dans de telles collisions... Et, en présence de ces intérêts communs, j'entendais dire tout à l'heure, que moi ou mes amis, nous pourrions être un moment soupçonnés de nous laisser détourner de l'examen sincère des vrais intérêts de la France par les préoccupations étroites et mesquines de l'esprit de parti : si j'en étais capable, je me détesterais.

A ce cri répondit un nouveau « mouvement ».

Berryer montrait aussitôt en présence les deux politiques de l'Angleterre et de la Russie, celle-ci travaillant à précipiter la ruine et à recueillir la succession de

l'empire ottoman, voulant être maîtresse de la mer Noire et « tenir dans sa main la clé des Dardanelles »; celle-là excitant le Sultan à la guerre contre Méhémet-Ali, prenant position à Aden pour dominer la mer Rouge et par elle ouvrir une nouvelle voie à son grand commerce de l'Inde.

Entre ces deux antagonistes, le gouvernement avait deux partis à prendre : ou épouser la querelle du Sultan, ne pas reconnaître à la Russie le privilège du protectorat dont elle prétendait le couvrir, mais sans se dissimuler que c'était la guerre avec le Pacha; ou, s'il ne croyait pas de voir embrasser la cause du Sultan, se tourner du côté de Méhémet-Ali.

> L'Égypte, disait Berryer, est pour vous le théâtre d'un glorieux souvenir; elle vous rappelle tout ce que la France dans sa brillante campagne lui avait porté de discipline, de législation et d'art. Elle s'est réveillée à la voix de la France. Les possessions actuelles du Pacha, les investitures qu'il a reçues en 1833, c'est votre ambassadeur qui est intervenu pour qu'elles lui fussent données... Défendez votre ouvrage...

Ce que Berryer demandait au gouvernement, c'était ce qu'il lui avait déjà demandé en Espagne, d'avoir une politique qui lui appartînt, et d'affirmer par une action personnelle et suivie l'ascendant de ses résolutions. A ce compte, ce n'était pas seulement 10 millions, c'était 50 millions qu'il était prêt à lui accorder.

Pas plus en Égypte qu'en Espagne, cette politique personnelle et suivie n'était dans le pouvoir ou dans les vues du Cabinet. Les ministres, sans exprimer d'avis, laissaient la Chambre donner cours à ses entraînements et les engager eux-mêmes dans une campagne, au bout de laquelle les attendait l'alternative d'un conflit ou d'une retraite.

Berryer voyait le péril et s'en inquiétait pour la France.

M. Soult et M. Passy, écrivait-il au duc de Noailles, paraissent représenter les deux systèmes auxquels se rallient les opinions individuelles des autres membres du Cabinet; le premier est l'organe de la pensée personnelle de Louis-Philippe; le second croit qu'il défend la pensée parlementaire. De ce dernier côté, on voudrait tenter en Orient une entreprise grande et hardie, et l'on ne propose que des extravagances. De l'autre, on cherche encore des moyens et des chances de garder le *statu quo*, et les événements s'accomplissent en préparant une situation nouvelle où la France n'a point de part... En tout ceci, il n'y a que des hésitations et des incertitudes [1].

Les Chambres se séparèrent le 6 août, sans incident. Un événement imprévu amena la fin de la guerre civile en Espagne. La lutte demeurait indécise entre les deux partis, et la Russie, qui soutenait de ses vœux don Carlos, venait de proposer une réunion des puissances pour mettre fin, disait-elle, à « cette guerre de sang », lorsque la trahison la termina. Par le traité de Vergara, signé le 31 août, Maroto, général en chef de l'armée carliste, livra à Espartero huit mille hommes dont il disposait. Quoique des forces lui restassent encore sous le commandement de Cabrera et du comte d'Espagne, don Carlos franchit la frontière le 14 septembre, de plus en plus pressé par Espartero. Le gouvernement français le fit interner à Bourges.

La session s'ouvrit le 24 décembre 1839.

III.

Plus les événements se développaient, plus on voyait se formuler dans l'esprit et le langage de Berryer une

[1] 14 août 1839. *Papiers de Berryer*.

idée qui depuis 1830 avait germé en lui et qu'il devait, jusqu'à la fin de sa vie, exprimer à plusieurs reprises : c'était l'idée du gouvernement du pays par le pays, se réalisant par l'exercice vrai de la prérogative parlementaire. La révolution de 1830 avait, selon lui, déplacé le pouvoir; elle l'avait transféré de la Couronne au Parlement. Berryer croyait à de grands changements dans les partis; il voyait tomber les vieilles séparations, et des classements nouveaux se préparer, rangeant d'un côté « tous les hommes qui ont à cœur le développement régulier des libertés publiques, et de l'autre, ceux qui ne rêvent, sous des noms divers, que l'empire de la force. »

La France ne se reposera de tant de révolutions successives, écrivait-il le 8 octobre 1838, et ne sortira de cette ornière de changements perpétuels qui la fatiguent moralement et matériellement, qu'en entrant dans un système de gouvernement du pays par le pays. Les intérêts personnels de tel ou tel homme au pouvoir, les intérêts dynastiques de telle ou telle famille, ne peuvent plus désormais être de suffisantes garanties pour notre nation. Je vois avec bonheur se manifester et grandir le mouvement de la prérogative parlementaire; c'est le premier pas dans la vaste carrière où se développeront tous les intérêts de la France; c'est de cette question qu'il faut faire l'objet principal de la prochaine session; la réforme électorale n'est qu'un corollaire.

Il insistait sur cette idée d'un renouvellement des partis :

Il n'est plus le temps où l'on voulait persuader que la France était sérieusement intéressée dans les passions qui divisent les *vieux partis*. C'est aux hommes de bien, aux hommes indépendants, de constituer le parti nouveau : républicains, dynastiques, légitimistes, etc., tout homme probe et libre doit y entrer [1].

[1] Lettre au comte d'Alton-Shée, citée par lui dans une étude sur Berryer, journal *la Cloche*, 14 février 1869.

Cette observation qu'il répéta en la précisant, à diverses époques, en 1848, en 1850, en 1863, en 1868, n'impliquait de la part de Berryer aucun abandon de ses convictions; il prit soin, en l'exprimant encore trois mois avant sa mort, de le témoigner[1]. L'exercice de la prérogative parlementaire devait remplir en quelque sorte, à ses yeux, *l'Interim* du pouvoir royal. La royauté absente, Berryer demandait à tous ceux qui invoquaient à sa place la souveraineté nationale, d'en assumer les attributions, et à ses amis d'entrer dans cette action commune, à laquelle tous étaient appelés, pour y paraître au premier rang.

Persuadé qu'en dehors du principe héréditaire les combinaisons politiques n'étaient pas durables, Berryer voulait grouper d'avance autour de la royauté les intérêts divers qu'avait à cœur le pays, intérêts d'ordre et de sécurité, fondés sur la perpétuité du droit monarchique, intérêts de liberté et de progrès, se développant sans crainte sur le sol affermi par la stabilité dont le droit monarchique était le gage. On le voit, dans cette double préoccupation, se rapprocher tour à tour des divers groupes politiques, s'unissant à la gauche sur les questions nationales, s'emparant des principes que la révolution de Juillet a proclamés, pour chercher dans le libre exercice qu'ils doivent garantir à chaque opinion, les moyens de faire triompher la sienne dans le Parlement; offrant d'autre part aux conservateurs la force d'un parti qui représente la propriété et qui demeure le gardien des vieilles traditions de respect et d'autorité.

Berryer pouvait déjà montrer les résultats obtenus par cette conduite. Tout en attaquant les légitimistes, on recherchait leur alliance. Si les organes de la gauche ne

[1] Lettre du 25 août 1868. Nous reproduirons à sa date cette lettre qui nous fut adressée par Berryer.

ménageaient pas les éloges à Berryer, défenseur de l'honneur national et des libertés publiques, si M. Laffitte, M. Dupont (de l'Eure), M. Thiers, M. Odilon Barrot, adressaient à son talent ou à son influence des hommages ou des appels dont son parti ne pouvait que profiter, les membres du gouvernement, les feuilles ministérielles, les catholiques ralliés à la monarchie de Juillet, mais réunis sous la direction de M. de Montalembert pour la défense des libertés religieuses, ne laissaient pas, comme nous aurons à le dire, d'exprimer, sous des formes appropriées à la situation de chacun, leur désir d'un rapprochement avec les légitimistes.

Nous avons parlé des conférences de M. Molé avec Berryer. Autant que M. Molé, M. Guizot sentait la nécessité d'une entente avec la droite. Une note, qui paraît avoir été écrite, au temps du second Empire, sous la dictée de Berryer, donne sur ce point de curieuses indications. Elle est intitulée : *Note sur la coalition de* 1838-1839[1].

En voici quelques extraits :

A l'époque de la coalition, M. Guizot, qui n'éprouvait pas d'inquiétude immédiate sur la durée du gouvernement de 1830, traitait avec les autres partis de l'opposition, avec la droite et avec la gauche, aux conditions et dans les limites qui rendaient, suivant lui, possibles en même temps le triomphe du système parlementaire et le retour d'une partie au moins de ses amis au pouvoir; mais, quoiqu'il eût accepté, après la coalition, comme il le dit dans ses *Mémoires*, le ministère avec M. Odilon Barrot, il avait plus de sympathie naturellement pour la droite que pour la gauche...

... Il est, je crois, certain que M. Guizot eût été heureux d'entrer dans une voie où il eût pu former une entente parlementaire avec la droite. M. Guizot était opposé au suffrage universel, parce qu'il craignait l'empire du nombre; mais il aurait admis une modification électorale favorable à la droite. Je me souviens très bien de lui avoir entendu prononcer le

[1] *Papiers de Berryer.*

mot de réforme électorale dans sa maison de la rue de la Ville-l'Évêque, au moment de la coalition; mais il n'y eut point à cet égard d'engagement précis. M. Guizot, surtout quand il était ministre, sentait quelle force et quelle indépendance il aurait eues à l'égard de Louis-Philippe, s'il y avait eu dans la Chambre une droite, et que la légitimité fût devenue sa frontière, comme la République, dans la question des forts détachés, avait été celle de M. Thiers, lorsque ce dernier était soutenu par le *National*.

« Ceci, disait M. Guizot en parlant du gouvernement de 1830, a une large base, mais n'a pas de racines. » Chaque fois qu'il était au pouvoir, M. Guizot sentait ce qui lui manquait pour y rester, et ce qui lui manquait, c'était un assez grand parti qui ne pouvait se recruter, jusqu'à un certain point et dans une certaine mesure, que dans les rangs de la droite... Mais il y avait dans la situation parlementaire de M. Guizot un cercle vicieux qui l'empêchait de prendre des engagements précis avec la droite : pour peser dans la balance autant qu'il aurait fallu, la droite aurait eu besoin d'être plus nombreuse, et la loi électorale qui existait alors ne lui en offrait pas la possibilité. Ferait-on une loi pour que la droite eût plus d'importance et que M. Guizot devînt plus indépendant de Louis-Philippe par une majorité plus à lui? M. Guizot l'aurait bien voulu, mais Louis-Philippe ne le voulait pas. Ceci, je crois, explique bien la situation de M. Guizot à l'époque de la coalition, ne pouvant aller trop loin dans des promesses que Louis-Philippe n'aurait pas tenues, se bornant à un échange d'appoints électoraux avec la droite et la gauche, et à quelques promesses peu précises de réforme électorale. Il était à l'étroit dans l'opposition, parce qu'il voulait venir au pouvoir et que ce pouvoir, après tout, dépendait du roi Louis-Philippe. »

Cependant Berryer ne se flattait pas d'obtenir des changements immédiats. C'était surtout en vue de l'incertain avenir qu'il calculait son action. Il ne dépendait pas de lui de provoquer les événements; mais il voulait créer, dans son parti et hors de son parti, un état d'esprit, qui, lorsque les événements viendraient à se pro-

duire, les fit tourner au triomphe de sa cause. Prévoyant qu'un jour se lèverait où, soit par la vacance du trône, soit par le jeu régulier des mouvements de l'opinion, le gouvernement pourrait se trouver livré à la décision d'une assemblée, il avait à cœur de faire du parti royaliste le centre où se réuniraient, dans de telles crises, les hommes d'autorité et les hommes de liberté. Il plantait, suivant le mot de Louis XVIII, l'étendard royal au milieu de la mêlée politique, offrant à gauche, comme à droite, un pacte également honorable; plus les opinions diverses se perdaient dans leurs rivalités, plus il tenait à faire du parti royaliste une armée compacte dont l'union eût assuré l'ascendant et préparé la victoire.

Aussi quelle souffrance pour Berryer, quand il voit dans son propre camp des efforts contraires; quand, tout occupé de ménager ses adversaires, de dissiper leurs préventions, de vaincre leurs hostilités, il lit dans les feuilles royalistes des attaques personnelles, qui ne font que ranimer les aigreurs et perpétuer les ressentiments contre la royauté!

Une lettre du 20 mars 1839 au duc de Valmy, vrai cri de douleur et presque de colère, montre, entre beaucoup d'autres, combien lui étaient pénibles ces intempérances. La lettre avait pour objet un article publié le matin même par la *Quotidienne* contre M. Thiers :

Au moment, écrit Berryer, où bien évidemment les plus hautes questions se remuent et se retrouvent au fond de tous les débats, quand la lutte engagée entre la Couronne de 1830 et la Chambre appelle le pays à juger quelles sont les conditions de la royauté élue, quand il s'agit de *démontrer que la royauté légitime est nécessaire en France*, *qu'elle peut et doit se concilier avec les droits de tous*, *avec toutes les libertés utiles*, n'est-il pas bien pénible de voir les journaux royalistes s'égarer dans des questions purement personnelles, soulever des inimitiés, provoquer des ressentiments par des injures, et se

montrer inconciliables à ce point que les questions d'hommes semblent être à leurs yeux plus considérables que celles des choses ?

C'était justifier la résistance du Roi à un ministère sorti de l'opposition que d'attaquer ainsi les hommes qui la composaient, et soutenir en réalité la Couronne quand on prétendait la combattre.

Hélas ! continuait Berryer, il est trop vrai que le plus grand obstacle que trouvera le jeune roi à reconquérir ses droits, c'est la pensée dominante en France que son parti est exclusif, plein de vieilles haines, animé d'ineffaçables ressentiments, incapable de conciliation ; la guerre sans cesse renouvelée contre les personnes ne vient-elle pas chaque jour réveiller ces craintes publiques et accroître ainsi les empêchements d'un meilleur avenir..? Eh ! mon Dieu, sans doute, il y a d'immenses reproches à adresser aux hommes et aux partis qui nous ont combattus ; mais n'avons-nous aucun reproche à nous faire à nous-mêmes ? Les fautes politiques de notre propre parti n'ont-elles pas été nombreuses ? Une grande impopularité a été soulevée contre les amis de la royauté ; aucune faute n'a-t-elle suscité ou développé ces inimitiés populaires ? Croyez-moi, une ère nouvelle, immense, s'ouvre pour les hommes qui veulent en bonne conscience servir et sauver l'avenir du pays. Certes, si nous nous montrons éternellement inspirés par les ressentiments du passé à l'égard des individus, nous n'inspirerons pas une grande confiance dans nos idées et dans nos intentions sur les choses.

Il définissait, une fois de plus, sa politique et ses vues :

Pour moi, il est une politique généreuse, sincère, nationale, que je travaille à faire prévaloir, et certes, rien ne me fera négliger aucun effort, aucun soin, pour tenter de ***réconcilier les idées, les intérêts, les besoins dominant en France avec***

les principes de la royauté légitime. Dans cette grande tâche, que je poursuis depuis neuf ans, loin de me préoccuper de tel ou tel homme, les sacrifices personnels ne me coûteront jamais, et je saurai oublier mes plus justes ressentiments.

Cette politique, Berryer l'avait adoptée « loyalement et irrévocablement ». Il respectait les dissidences qu'elle soulevait parmi ses amis; mais il voulait, rendant justice à chacun et reconnaissant à chacun sa pleine liberté, qu'une réunion nombreuse des plus importants membres du parti fût provoquée, afin que toutes les opinions pussent se produire.

On n'avait garde de se séparer de lui; mais on se réservait le droit de critiquer sa marche et de l'entraver. C'était le moment où M. de Granville lui écrivait :

Tu as fort à faire; il semble que les ouvriers qui devraient t'aider à l'œuvre ont pris à tâche de démolir, à mesure que tu construis. Il faut un grand courage pour persévérer avec une troupe aussi indisciplinée[1].

Les plus nobles cœurs n'échappaient pas aux défiances semées contre Berryer. Un poète qui lui adressait à cette époque un très bel hommage, le bon et doux Reboul[2], laissait passer jusque dans ses éloges la naïve expression des craintes que, dans le Midi surtout, on avait propagées sur les résolutions de l'orateur de la droite.

Berryer! Jusques au bout tu nous seras fidèle.
Où pourrais-tu trouver une gloire aussi belle!
Pardonne si la crainte a pu naître en mon cœur!

IV.

Cependant le parti royaliste demeurait fidèle à son

[1] 14 juin 1839. *Papiers de Berryer.*
[2] Reboul (Jean), 1796-1864, représentant du peuple en 1848.

chef. Berryer avait pour lui la masse et l'élite. Il retrouvait pour le soutenir de leurs encouragements les amis qui depuis 1830 ne lui avaient jamais manqué.

« Votre suffrage, lui écrivait de la Chambre des Pairs M. de Brézé, est celui auquel j'attache le plus de prix. » Il avait dans la Chambre haute un autre auxiliaire dont il appréciait fort le concours et les conseils : c'était le duc de Noailles.

Berryer racontait une anecdote piquante sur les débuts parlementaires du duc de Noailles. Un jour, M. de Montrond était invité à dîner chez le ministre des Finances, le comte d'Argout. Familier du prince de Talleyrand, M. de Montrond était un homme d'infiniment d'esprit, mais d'une nature infernale, disait Berryer. Il y avait du mystère dans sa vie. Dangereux modèle pour les jeunes gens que séduisait son élégance, il était recherché, sans être considéré, et, tout en les redoutant, on se divertissait de ses propos qui ne respectaient rien. Il arriva chez le comte d'Argout, quand personne, pas même le maître de la maison, n'y était encore. Il y avait eu séance à la Chambre des pairs; les débats s'étaient prolongés. Enfin le ministre parut avec ceux de ses invités qui faisaient partie de la Chambre haute. « Eh bien que s'est-il donc passé? » demanda M. de Montrond, tenant à la main sa canne à bec de corbin en or. « Ah! dit un des pairs, nous avons eu un discours très brillant du jeune duc de Noailles, » et les collègues présents d'appuyer l'éloge. « Ah! çà! reprend M. de Montrond en regardant de son air impertinent ses interlocuteurs, si les gens comme il faut s'avisent d'avoir de l'esprit, qu'est-ce que vous deviendrez, vous autres? » On rit de la boutade; mais nul ne la releva [1].

[1] « Il n'était pas reçu de lui répondre », écrit Mme de *** dans ses *Mémoires*.

Le duc de Noailles avait pris position à la Chambre des pairs à côté de M. de Brézé. Son argumentation réfléchie, développée avec noblesse, lui avait tout de suite conquis l'autorité. Il eut à prononcer dans la suite, sur quelques pairs défunts[1], des éloges qui sont des morceaux achevés, et l'on trouve dans ses discours, notamment lors du débat sur les fortifications, des vues d'homme d'État, parfois prophétiques[2].

Aux vacances de 1839, le duc de Noailles avait fait un voyage dans le Midi. Il transmit à Berryer ses impressions.

Le parti royaliste y est toujours le même, écrivait-il de Toulouse le 7 juillet 1839, sans diminution et sans changement d'attitude, mais avec la langueur et l'apathie qu'un espace de dix ans, aucune action possible et aucune lumière à l'horizon, doivent nécessairement produire. Ce parti, tout sincère et tout fidèle qu'il est, est aussi imbu de l'esprit démocratique et de l'amour de l'égalité que le reste de la France. On n'y tient guère au gouvernement représentatif; on s'arrangerait volontiers du gouvernement absolu; mais on ne s'y arrangerait pas de classes privilégiées, de supériorités constituées, de la conduite des affaires remise à la noblesse; il y a un grand esprit d'indépendance, qui est ancien dans les mœurs de ces provinces.

Dans une autre lettre datée de Cauterets (7 août), le jeune pair agitait la question de la réforme électorale, même pour la Chambre haute, « qui ne peut, écrivait-il, rester dans l'état où elle est ».

Ce fut sur cette question que porta principalement la réponse de Berryer.

Votre lettre, écrivait-il au duc de Noailles, traite la ques-

[1] Entre autres le comte de Chabrol et le marquis de Dreux-Brézé.

[2] C'est ce qu'a justement rappelé le successeur du duc de Noailles à l'Académie, M. Édouard Hervé, dans son discours de réception (10 février 1887).

tion de réforme, question immense, où j'entrevois clairement l'avenir de la monarchie, et que je voudrais traiter tout autrement que ne le fait la *Gazette*. Mais je ne crois pas que le moment soit venu de développer le système de réforme que les royalistes doivent adopter. La réforme n'est pas à l'état de question gouvernementale; ce n'est qu'une question d'opposition; ce peut et ce doit être pour les royalistes l'occasion d'attaquer le faux système électoral où la France est maintenue depuis cinquante ans... de présenter sous des points de vue généraux leurs pensées d'union de l'ordre avec la liberté, de réconcilier avec le royalisme ce qu'il y a de raisonnable dans le libéralisme français. Mais, au delà du rôle de l'opposition, je ne vois rien à faire de la question de réforme, quant à présent. Ce n'est pas une question de la veille, mais du lendemain. Jamais un gouvernement ne consentira, tant qu'il croit durer encore, à renverser tout le système sur lequel il s'appuie. C'est aux successeurs du gouvernement actuel qu'il appartient de faire la réforme; et avant d'être chargé de la faire, il faut s'abstenir de montrer tout ce qu'elle doit être, d'autant qu'on serait mal compris. Car la plus grande partie des forces et des moyens d'exécution sera produite par le changement même qui interviendra. Oui, le peuple doit entrer dans le système électoral. Son temps est venu. Il ne faut que lui bien faire sa place. Les grandes questions sociales ne changent guère avec les siècles. Elles ne sont que déplacées par le mouvement progressif des hommes et des choses. Il s'agit aujourd'hui de faire à l'égard de la classe moyenne ce que, pendant trois siècles, la royauté a fait en France à l'égard de la féodalité. Le terrain de la lutte s'est abaissé pendant ce long travail et il faut chercher plus bas son point d'appui. Nous causerons sur ceci; car là est toute ma pensée politique, pensée qui n'est pas née en mon esprit de la nécessité de combattre le gouvernement actuel, mais qui me préoccupe, que je médite, et à laquelle, de jour en jour, je m'attache par des convictions plus fortes depuis vingt-cinq ans.

Berryer ne croyait pas devoir attacher son nom aux circulaires qui pourraient être faites sur la réforme élec-

torale, réservant pour la tribune, tout ce qu'« avant un changement de gouvernement », il lui serait possible de dire. Mais il était fort d'avis qu'on tournât vers l'étude de cette question l'esprit des royalistes.

J'invite tous les royalistes, concluait-il en résumant d'un mot sa pensée fondamentale, à entrer dans cette question par la production de toutes les pensées et de tous les systèmes dans lesquels ils croient pouvoir *unir la liberté et la hiérarchie* [1].

En ce moment, un incident d'apparence étrangère à la politique, mais dont elle s'était aussitôt emparée, venait de livrer le nom de Berryer aux discussions des journaux.

Que vous dirai-je de l'Académie? écrivait-il le 23 novembre à M. de Larcy [2]. J'ignore quelles sont les chances. La pensée de m'appeler au fauteuil de Michaud est venue à quelques académiciens qui ne sont pas tous de nos amis politiques. J'hésitais et penchais fort vers l'avis de ceux qui demandent qu'on ait écrit et fait imprimer, avant de venir prendre place à l'Académie. Mais l'article du *Journal des Débats*, signé au nom du Château par Cuvillier-Fleury, m'a décidé, et j'ai envoyé hier au secrétaire perpétuel la lettre par laquelle je me mets sur les rangs. Advienne que pourra.

Michaud était mort le 30 septembre 1839. C'était un des vieux compagnons de Berryer, son client devant les tribunaux de la Restauration et du gouvernement de Juillet, son ami de tous les temps. On songea à l'orateur pour remplacer l'écrivain. Le plus ardent à le pousser était Roger [3]. Admirateur passionné de Berryer, Roger était fier de ses triomphes, comme s'il les eût remportés

1 16 août 1839. *Papiers de Berryer*.
2 Dès 1869 M. de Larcy voulut bien nous communiquer les lettres qu'il avait reçues de Berryer.
3 Sur Roger et ses relations avec Berryer, V. *la Jeunesse de Berryer*, p. 256.

lui-même. Il se tenait au courant des sympathies que provoquait la candidature de son ami, et ne manquait pas, à mesure qu'il recueillait un indice favorable, de le lui faire connaître. M. Thiers, M. Dupin, M. Cousin, Casimir Delavigne, étaient des plus zélés : « Casimir Delavigne, écrivait Roger, a déclaré devant six académiciens qu'il voterait pour vous. Puis il a fait de mon sublime[1] un éloge qui m'a été droit au cœur. » Quelqu'un ayant objecté que Berryer n'était pas un « homme littéraire », l'auteur des *Messéniennes* avait généreusement répondu : « Je voudrais bien savoir ce qu'il y a de plus littéraire que l'éloquence. »

« Pour faire taire les mauvais propos et décider les hommes craintifs, » racontait Roger, M. Dupin et M. Cousin auraient voulu que M. Royer-Collard, qu'ils savaient favorable à Berryer, exprimât hautement son choix. Mais le propre de cet homme illustre était un singulier mélange de raideur et d'indécision. Il s'effraya au dernier moment du bruit qui se faisait autour de la candidature :

J'entrevois, quoique obscurément, écrivait-il à Roger, que l'on donne à notre élection un sens politique et qu'elle devient une affaire de parti, motif de circonspection pour un homme qui a condamné tous les partis et qui vit retiré des affaires.

On commençait, en effet, dans les divers camps, à se préoccuper de l'issue du scrutin. Berryer n'avait pas encore posé sa candidature, quoiqu'un mois à peine le séparât de la date de l'élection. Victor Hugo, qui avait déjà tenté trois fois la lutte, ne se décidait point à se représenter. Le nom de Berryer semblait emporter les chances : « Nul ne doute de votre succès », lui écrivait Roger en le pressant de se déclarer.

[1] « Cher sublime », c'est par ces mots que commencent habituellement les lettres de Roger à Berryer.

Alors intervint le *Journal des Débats*. Dans un article signé du précepteur des princes d'Orléans, M. Cuvillier-Fleury [1], article dont on attribua, malgré les dénégations de l'auteur, l'inspiration aux Tuileries, le *Journal des Débats* soutenait, tout en faisant des réserves sur les doctrines de l'écrivain, la candidature éventuelle de Victor Hugo. Il attaquait ouvertement celle de Berryer, reconnaissant en lui « un homme d'esprit et un avocat éminent », mais lui refusant les dons de l'orateur politique.

« Allez à la Chambre. M. Berryer est à la tribune; son geste est véhément, sa voix sonore, sa parole habilement cadencée, sa logique audacieuse, ses poumons redoutables. Tous ces avantages réunis s'appellent de l'éloquence. M. Berryer est un habile avocat, mais il n'est qu'un avocat. »

Et pour achever d'accabler le candidat, le critique des *Débats* s'efforçait de montrer en lui le représentant de M. de Polignac. Rappelant l'histoire d'un académicien qu'on qualifiait d' « orateur du roi Louis XIII pour les affaires de l'État », il prétendait que Berryer n'était entré à la Chambre en 1830 que pour y être l'avocat de M. de Polignac :

J'en conclus, disait-il, que M. de Colomby a été de l'Académie pour avoir défendu les affaires du roi Louis XIII. M. Berryer peut bien y entrer pour avoir plaidé en l'an de grâce 1829 les intérêts de M. de Polignac.

Chose curieuse! Deux ans auparavant, dans *la Revue des Deux-Mondes,* qui soutenait alors le ministère de M. Molé, un autre critique, M. Gustave Planche, ne se montrait pas moins sévère pour M. Guizot récemment

[1] Cuvillier-Fleury (Auguste), 1802-1887, membre de l'Académie française (1866).

élu à l'Académie. Et qui lui opposait-il? Berryer lui-même.

Y a-t-il, demandait M. Planche, une comparaison possible entre le talent oratoire de M. Berryer et celui de M. Guizot? Assurément non. Entre M. Berryer et M. Guizot, il y a toute la différence qui sépare la véritable éloquence de la déclamation hautaine et diffuse. M. Guizot, lors même qu'il a raison, ne peut réussir à émouvoir; M. Berryer, lors même qu'il défend la plus mauvaise cause, trouve moyen de produire une émotion profonde. Pourquoi? C'est que M. Berryer a toutes les qualités d'un grand orateur, tandis que M. Guizot prend la tribune pour une chaire. M. Berryer se sait, mais ne s'avoue pas supérieur à son auditoire et traite avec lui sur le pied d'une parfaite égalité. M. Guizot, en parlant à la Chambre comme aux bancs d'une école, se condamne à la verbosité, aux redites perpétuelles et n'atteint pas à l'éloquence [1].

Ainsi étaient alternativement destitués du titre d'orateur deux des hommes dont s'honore le plus la tribune française.

Berryer avait donc envoyé sa lettre de candidature le jour où parut l'article des *Débats*. La lutte s'anima dans les journaux. Victor Hugo s'était mis sur les rangs. Les répugnances, que le chef du romantisme soulevait parmi les vieux classiques, faisaient redouter son échec. On introduisit un troisième candidat, M. Casimir Bonjour, dont la pâle et inoffensive renommée concilierait, pensait-on, les suffrages. L'élection eut lieu le 21 décembre 1839. Il y eut sept tours de scrutin. Berryer eut toujours l'avantage, sans arriver jamais à la majorité absolue. Le chiffre des suffrages varia pour lui de 10 à 12, pour Victor Hugo de 6 à 10, pour M. Bonjour de 8 à 10. On renvoya l'élection à trois mois.

Berryer ne se représenta point. Il ne devait entrer à

[1] *Revue des Deux-Mondes*, 1er janvier 1837.

l'Académie qu'en 1853, porté par le suffrage de ceux qui l'avaient autrefois le plus combattu. Il ne garda pas rancune à ses anciens adversaires. Le critique de 1839, M. Cuvillier-Fleury, écrivait plus tard :

Je suis devenu le confrère de M. Berryer à l'Académie, ayant eu de plus l'honneur de compter sa voix parmi les suffrages qui m'ont fait asseoir auprès de lui. Il avait la simplicité sympathique des hommes supérieurs; il attirait par sa bonté ceux que sa politique n'eût pas entraînés; j'étais de ceux-là[1].

[1] 1er novembre 1882. Lettre de M. Cuvillier-Fleury à M. Biston, avocat. *Berryer et la magistrature française*, par F. Biston, 1889, p. 13.

CHAPITRE VIII.

LE MINISTÈRE DU 1er MARS.

Retraite du ministère du 12 mai. — Ministère du 1er mars. — M. Thiers, président du Conseil. — Relations de Berryer et de M. Thiers. — Débat sur les fonds secrets. — Discours de Berryer. — Réponse de M. Thiers. — Commentaires des journaux sur le discours de Berryer. — Projet de loi sur la rentrée des cendres de Napoléon, proclamé le souverain légitime par le ministre de l'Intérieur, M. de Rémusat. — Débarquement du prince Louis-Napoléon à Boulogne. — Son arrestation. — Il confie sa cause à Berryer. — Correspondance de Berryer à ce sujet. — Préparation de la défense du prince. — Ses manuscrits. — Notes de Berryer. — Plaidoirie de Berryer. — Condamnation du prince et de ses complices. — Louis-Napoléon, enfermé à Ham, correspond avec Berryer. — Affaires d'Orient. — Traité du 15 juillet 1840, fait sans la France et à son insu. — Indignation que la nouvelle excite aux Tuileries et dans le pays. — Prévisions de Berryer. — Le roi veut la paix, tandis que, d'accord avec le duc d'Orléans, M. Thiers se prépare à la guerre. — Bombardement de Beyrouth par les Anglais. — Convocation des Chambres. — Démission du cabinet à la suite du refus du roi d'accepter le projet de discours de la Couronne. — M. Guizot est rappelé de Londres et forme le cabinet du 29 octobre 1840, dont il dirige la politique sous la présidence du maréchal Soult. — Changement imprimé à la politique extérieure. — Discussion de l'adresse. — M. Guizot et M. Thiers. — Discours de Berryer. — La commission, pour donner satisfaction au sentiment de la Chambre, est obligée de modifier le paragraphe de l'adresse relatif au traité du 15 juillet.

I.

Créé à la hâte sous le feu de l'émeute, le ministère du 12 mai n'était pas fait pour durer. Il tomba sur un

incident imprévu : le rejet par la Chambre des députés de la dotation proposée pour le duc de Nemours.

Le roi confia à M. Thiers le soin de former un nouveau Cabinet. Peu soucieux d'affronter la responsabilité de la politique suivie, contre son avis, en Orient, M. Thiers aurait préféré ne pas entrer à cette époque dans le gouvernement. Mais les événements réclamaient une décision prompte ; le ministère du 1er mars fut constitué. Président du Conseil et ministre des Affaires étrangères, M. Thiers avait pour collègues : M. Vivien à la Justice et aux Cultes[1], M. de Rémusat à l'Intérieur, M. Cousin[2] à l'Instruction publique, le général Despans-Cubière[3] à la Guerre, l'amiral Roussin[4] à la Marine, M. Pelet (de la Lozère) aux Finances, M. Gouin à l'Agriculture et au Commerce, le comte Jaubert[5] aux Travaux publics.

C'était le centre gauche prenant, sous la direction de son véritable chef, une possession plus complète du pouvoir, avec une tendance à chercher dans les rangs de la gauche le concours que le précédent Cabinet avait demandé au centre droit.

Il y eut toujours, malgré de profondes divergences, un penchant réciproque entre Berryer et M. Thiers.

M. Thiers admirait le cœur de Berryer autant que son éloquence. « Vous êtes le plus généreux des amis et

[1] Vivien (Alexandre-François-Auguste), 1799-1854, député sous le gouvernement de Juillet, représentant du peuple en 1848.

[2] Cousin (Victor), 1792-1867, pair de France en 1832, membre de l'Académie française et de l'Académie des sciences morales.

[3] Cubière (Amédée-Louis-Despans), 1786-1853, pair de France en 1839, impliqué dans le procès Teste et condamné par arrêt de la Cour des pairs le 4 juillet 1847 à la dégradation civique, réhabilité, sur l'avis de la Cour d'appel de Paris, par lettre du prince-président de la République en date du 28 août 1852.

[4] Roussin (Albin-Reine), 1781-1864, amiral, pair de France.

[5] Jaubert (Hyppolyte-François, comte), 1798-1874, député, puis pair de France, représentant du peuple à l'Assemblée nationale de 1871.

des émules », lui écrivait-il un jour[1]. Pour Berryer, l'intelligence de M. Thiers était un spectacle sur lequel ses yeux se fixaient avec complaisance. Sa causerie lui était une fête. Cette conversation abondante, facile, pittoresque; cette humeur vive, soudaine, enjouée, opiniâtre; cette course infatigable d'un esprit qui touchait tous les sujets, jetant sur tous sa vie et sa lumière, mêlant, comme dans un éblouissant feu d'artifice, les idées, les images, les anecdotes, la grande histoire; les jeux de cette physionomie tour à tour pétillante de malice ou animée par la passion et, par-dessus tout, cette absence de pose, cet abandon qui laissait voir l'homme à découvert avec ses qualités, ses défauts, ses dons, ses travers, sa présomption, ses variations, intéressaient et attiraient Berryer. « Thiers, disait-il, est ce qu'on appelle en français, un bon enfant, un peu mobile, mais sans rancune, obligeant, sympathique. » Il revenait souvent sur sa sincérité : « Thiers est mobile, mais il est sincère. »

C'était bien là, en effet, l'impression que laissait M. Thiers à ceux qui, l'ayant approché, le jugeaient sans parti pris. Son commerce était séduisant, non pas seulement parce que sous cet accent méridional, sous ce timbre enroué, brisé, parfois pourtant grave et ému, sa parole étincelait de vues et de traits, mais parce qu'elle était naturelle. L'homme se livrait; persuadé de l'excellence de ses idées, il n'en éprouvait pas moins le besoin de les justifier, et s'il n'admettait guère de supérieur, il ne semblait pas, à la façon dont il poussait un débat, connaître d'inférieur. Il s'engageait à fond avec son interlocuteur, négligeant toute solennité, et tenant à prouver, fût-ce à un enfant, qu'il avait raison. Il avait la prétention de tout savoir et de tout enseigner; mais non pas sans avoir pris soin de prendre de toutes

[1] 4 mai 1866. *Papiers de Berryer.*

choses une teinture qui lui donnât au moins l'illusion de la science. Nul ne s'entendait comme M. Thiers à mener une enquête, à poser les questions, à faire sortir d'une intelligence les notions qui y étaient cachées. Dans les commissions instituées pour approfondir quelque grand sujet, on le voyait interroger les déposants, entrer avec eux dans les derniers détails, leur faire des demandes qui décelaient quelquefois son inexpérience dans la matière; puis, s'étant instruit par les réponses qu'il avait provoquées, en former un corps, les résumer, les rendre précises, nettes, lumineuses, empreintes de la clarté de sa parole, à ce point que lorsqu'il invitait ensuite les témoins à dire s'ils reconnaissaient là leur pensée, ceux-ci, émerveillés de la traduction, ne pouvaient se persuader qu'ils eussent si bien parlé. M. Thiers tenait d'eux tout ce qu'il savait, mais il le leur rendait en un tel langage, qu'ils croyaient l'avoir appris de sa bouche, — et il n'était pas homme à les détromper.

On a reproché plus d'une fois à Berryer sa faiblesse pour M. Thiers. On a dit qu'il se laissait dominer par lui. Ils est vrai qu'à M. Thiers en particulier Berryer appliquait l'une de ses maximes favorites, qu'on ne doit jamais river un homme à ses erreurs, en les lui rappelant toujours; mais il ne se livrait ni à M. Thiers, ni à personne et, même après la révolution de 1848, tout en cherchant l'accord avec lui, il prit souvent ses sûretés contre les dissidences ou les conflits possibles. Il se plaignait qu'on ne tînt pas assez compte des origines de cet homme d'État. Il le montrait venant à Paris tout jeune, plein de talent, d'ardeur et d'ambition, accueilli dès son arrivée par les chefs de l'opposition, bercé par les révolutionnaires, commençant sa vie publique dans les bureaux du *Constitutionnel,* engagé par toutes les influences qui le protégeaient dans la lutte contre la religion, la royauté, le vieux passé de la France, et pour-

tant parvenant peu à peu à se dégager de ces liens, ouvrant son esprit à des conceptions plus hautes, reconnaissant, à travers bien des injustices et des préjugés, la grandeur des causes qu'il avait d'abord attaquées. Il se demandait combien, même parmi ceux qui censuraient le plus M. Thiers, ayant eu de tels débuts, auraient à ce point secoué leurs préventions.

C'était vers 1860 que Berryer nous parlait ainsi de M. Thiers. Le second Empire était alors dans sa puissance et semblait avoir brisé pour jamais la carrière politique de l'ancien ministre de Louis-Philippe. On avait vu, après 1848, M. Thiers défendre la liberté d'enseignement, soutenir l'expédition de Rome, reconnaître les bienfaits de la religion catholique. Berryer rappelait ces traits à son honneur; mais il en citait d'autres, plus anciens ou plus récents, qui témoignaient de sa sincérité. « Il y a sans cesse en lui, disait-il, une lutte entre sa raison, son bon sens, et son éducation, ses habitudes, son milieu. »

Un jour, bien avant la révolution de février, Berryer dînait avec M. Thiers chez le prince Paul de Wurtemberg, qui depuis longtemps s'était fixé en France. Après quelques paroles amères sur sa destinée, le prince vint à dire que s'il avait régné, il n'aurait souffert dans son royaume aucune religion qui ne relevât de son autorité et qui eût son chef à l'étranger. Il s'étendit quelque temps sur ce sujet[1]. M. Thiers l'écoutait, fixant sur lui des yeux qui parlaient. Tout à coup, il éclate : « Quoi! mon Prince! que dites-vous là! Mais tout cela, c'est le protestantisme! Qu'est-ce donc que le protestantisme? Mais il est d'hier; mais nous savons comment il s'est

[1] Le prince Paul était le second fils du duc Frédéric de Wurtemberg que Napoléon fit roi en 1805. Il mourut à Paris en 1852, converti par le P. de Ravignan, qui reçut, le 30 janvier de cette année, son abjuration. Berryer se trouva à son lit de mort, et fut son exécuteur testamentaire.

fondé, quelles violences, quelles rapines, quelles ambitions l'ont créé; nous connaissons l'histoire de vos princes. » Il continue, refaisant cette histoire, sans ménagements, avec une verve extraordinaire, et finit en disant : « Non, il n'y a de religion que le catholicisme. Tout ce qu'il y a de noble, tout ce que le genre humain a trouvé de beau, d'élevé, de consolant, de sublime, est dans le catholicisme. C'est pour moi le plus grand fait humain. » Puis, se tournant vers Berryer : « Berryer, prouvez-moi que c'est un fait divin, et vous me rendrez le plus heureux des hommes. »

Plus tard encore, à des dates plus rapprochées, Berryer rapportait d'autres marques de ce travail qui se poursuivait dans l'esprit de M. Thiers. On lui avait appris que M. Molé était revenu à la religion. Il s'informait avec anxiété du point où M. Molé était arrivé. « Il est bien heureux, » disait-il. Et Berryer, résumant son impression, concluait : « Thiers monte toujours... Ce qui l'a égaré, c'est la tentation du pouvoir; il eût fallu, pour lui, l'impossibilité d'y parvenir. »

Il est bien peu d'hommes politiques à qui ne puisse s'appliquer la même réflexion. La préoccupation personnelle change l'aspect des choses, obscurcit les vues, fausse le jugement, identifie l'intérêt privé avec l'intérêt public, mettant ainsi une sorte de sincérité jusque dans les erreurs de conduite, sans les rendre pour cela moins funestes.

Dévoué à la révolution de Juillet, M. Thiers avait l'ambition d'en faire sortir quelque événement qui eût constitué la grandeur propre de cette révolution. La Restauration avait eu la guerre d'Espagne, l'affranchissement de la Grèce, la conquête d'Alger. M. Thiers rêvait pour la royauté de son choix une gloire distincte; il l'avait cherchée en Espagne; il allait, sous l'impulsion des circonstances, la chercher en Orient. Il échoua tou-

jours, brisé par la force des choses, retenu par la volonté du roi qui démêlait avec plus de clairvoyance les nécessités de sa situation, et il n'arriva qu'à soulever des espérances vaines et des difficultés graves.

Dans la politique intérieure, M. Thiers avait posé la maxime : « Le roi règne et ne gouverne pas. » Il en tenta l'application quand il fut ministre, et cessa de l'être pour ne l'avoir point obtenue. Berryer rendit plus d'une fois hommage à cet effort de l'homme de Juillet; il trouvait dans les ardeurs de son tempérament une force contre le régime même auquel M. Thiers était attaché.

II.

La discussion des fonds secrets fournit au nouveau Cabinet l'occasion de s'assurer des sentiments de la Chambre. M. Thiers, et après lui, le ministre de l'Intérieur, M. de Rémusat, dans un discours dont le *Journal des Débats* raillait l'optimisme « béatifique », firent connaître la politique qu'ils entendaient suivre. A vrai dire, le ministère n'avait pas de programme. Il ajournait toutes les questions, notamment la réforme électorale, faisait appel aux personnes plus qu'aux principes, et invoquait la nécessité d'une transaction qu'il ne faisait guère reposer que sur sa disposition bénévole pour des opinions jusque-là contraires :

> Je n'ai de préjugés contre aucun parti, avait dit M. Thiers... J'ai cru qu'il n'y avait personne de prédestiné pour l'ordre ou pour le désordre, qu'il n'y avait que des amis du pays; et, si vous voulez placer entre eux ce triste mot d'exclusion, il portera malheur à qui le prononcera.

Combattu par Lamartine, par M. Desmousseaux de

Givré [1], par M. de Carné, par M. Janvier, le Cabinet reçut de M. Odilon Barrot des paroles favorables, et cet accueil du chef de la gauche parut indiquer que l'opposition se croyait le droit de fonder sur les ministres des espérances que les ministres n'avaient pas avouées.

Berryer demanda la parole, le second jour du débat [2]. aux premiers mots prononcés par le ministre de l'Intérieur.

Il marquait, dès l'abord, l'infirmité commune dont avaient souffert tous les Cabinets précédents, tous manquant de programme, tous écartant les questions, en sorte, disait-il, « qu'on ne peut même pas les définir par les principes qu'ils auraient essayé de mettre en œuvre » et « qu'il faut recourir au chiffre du calendrier, parlant tour à tour du 22 février, du 6 septembre, du 15 avril, du 12 mai. »

Je déclare, continuait Berryer, que j'ai cru que la formation du Cabinet qui est assis devant nous était un événement. J'ai cru que la formation d'un Cabinet qui, depuis vingt-cinq ans, est le premier qui soit sorti des rangs de l'opposition, allait nettement ouvrir une carrière nouvelle, et que ce cabinet allait nous dire, comme Richelieu aux ambassadeurs de l'Europe : « La politique est changée ». Je crains, Messieurs, qu'il n'en soit pas ainsi.

Berryer rappelait alors les deux opinions qui divisaient les partisans de la révolution de Juillet, les uns voulant dans le gouvernement la prééminence du pouvoir parlementaire, les autres la prééminence de la Couronne. Le moment était venu de se prononcer entre les deux systèmes.

[1] Desmousseaux de Givré (Bernard-Jean-Ehrard, baron), 1794-1854, député de 1837 à 1848, représentant de peuple en 1849.

[2] 25 mars 1840.

Pendant quinze ans, l'opposition avait demandé à la Restauration la plénitude du régime parlementaire. Elle avait fait la révolution de Juillet pour l'obtenir. C'était au ministère nouveau à la réaliser.

Je n'hésite pas à dire, déclarait Berryer, qu'à un ministère qui se placerait ainsi nettement et franchement dans cette ligne, je suis prêt à donner mon adhésion.

C'était là le motif qui l'avait fait entrer dans la coalition.

J'ai vu dans la pensée de la coalition un moyen de dégager nettement, dans toutes les affaires, l'intérêt de la France de tout autre intérêt. J'ai été conséquent avec moi-même.

Je suis entré dans une coalition dont le principe était le gouvernement parlementaire, discernant là un terrain honorable sur lequel les hommes, que la dignité de leurs convictions éloignait de toutes les fonctions déléguées par les dépositaires de l'autorité publique, pouvaient venir délibérer franchement, loyalement, sans opposition systématique, sur tous les intérêts du pays.

Berryer invitait le Cabinet à se placer dans cette voie; il lui adressait un chaleureux appel dans lequel se laissait voir une sympathie personnelle pour le président du Conseil :

Et vous qui avez été dans l'opposition; vous qui avez défendu avec tant d'énergie et de talent vos convictions; oh! les événements qui ont été si différents pour vous et pour moi n'altèrent pas dans mon cœur, pas plus que dans mon esprit, l'appréciation de ce que valent les hommes intellectuellement et moralement; je vous rends hommage; j'ai bien vu, Français que je suis, que vous étiez Français; j'ai reconnu à la palpitation de mes veines, qu'il y avait aussi du sang français qui coulait dans les vôtres; quand vous combattiez pour

l'honneur, pour la dignité, pour l'ascendant de mon pays, je n'ai pu être d'un autre avis que le vôtre et je l'ai proclamé. Mais songez-y bien; plus vous dites que la situation est grave, et moins il faut que des hommes supérieurs se traînent à la suite de ceux qu'ils ont qualifiés d'insuffisants. Ne faites pas comme eux; ne vous placez pas dans cette situation incertaine et voilée; déclarez vos principes au grand jour...

Sur les questions intérieures cette décision était nécessaire; mais combien plus sur les questions extérieures!

Ici se dressait l'alliance anglaise. Dans un discours récent, M. Thiers avait fait une loi de cette alliance; il avait été jusqu'à dire que pour qu'on se résolût à la rompre, il faudrait que l'Angleterre eût tous les torts et la France pas un.

Je me suis tu, dit Berryer, faisant allusion à ces paroles, je me suis tu, quand des bancs de l'opposition vous avez prononcé votre dernier discours. Il heurtait profondément mes convictions; mais il y avait peut-être encore des ménagements à garder pour votre situation personnelle et votre situation gouvernementale. Je me suis tu; mais aujourd'hui l'avenir est devant vous; toutes les questions se raniment.

L'orateur les évoquait toutes : l'Algérie, où le gouvernement n'avait encore arrêté aucun système, où il poursuivait, sans savoir pour quel résultat, cette lutte « dont le fruit, disait Berryer, ne se présente même pas en fleur sur l'arbre que vous arrosez de tant de sang ». Était-ce là que l'on recueillerait les avantages de l'alliance anglaise? Mais le consul anglais à Alger n'y était encore qu'en vertu d'un titre conféré, dix ans avant, comme « la reconnaissance de la souveraineté du dey ». Il n'avait pas reçu l'*exequatur* qui eût été la reconnaissance de la souveraineté de la France. « Et ces fusils que nos soldats ramassaient en détruisant cette infanterie d'Abd-El-

Kader, formée, disciplinée par des traîtres ou des déserteurs, ces fusils, de quelle fabrique étaient-ils? »

L'Espagne! lord Palmeston venait de dire aux applaudissements de la Chambre des Communes : « Nous avons soustrait l'Espagne à l'influence de la France par le gouvernement qui y domine aujourd'hui ». Il y avait enfin la « grande question », la question d'Orient. Là encore, une seule puissance était à redouter; c'était celle qui venait d'occuper violemment Aden, qui, depuis 1830, avait poussé le Sultan à la guerre contre le Pacha, parce qu'elle craignait de rencontrer les résistances du Pacha en Égypte, c'était l'Angleterre.

N'en doutez pas, la question d'Égypte est une question de vie ou de mort, comme une question d'honneur et de dignité pour la France. Là vous n'avez pas d'alliés, là vous devez vous attendre à vous séparer...

Prophétie que l'avenir allait bientôt réaliser.

Berryer relevait alors une autre parole, prononcée par M. Thiers, dans la discussion de l'adresse [1].

On a dit qu'après tout, la France est une puissance continentale, qu'elle devait se borner là et renoncer aux possessions lointaines. Y a-t-on bien pensé! Quoi! Messieurs, la France ne sera qu'une puissance continentale, en dépit de ces vastes mers qui viennent rouler leurs flots sur ses rivages et solliciter en quelque sorte les entreprises de son génie!

A cette image l'Assemblée, se levant tout entière, éclata en applaudissements. La séance fut interrompue. Tous les partis semblaient, pour un instant, confondus devant cette vision de la grandeur française.

1 « Y a-t-il quelqu'un en France aujourd'hui qui songe à des possessions lointaines?... Tout le monde sent que notre véritable grandeur est sur le continent. »

L'enthousiasme qui avait accueilli l'orateur, au moment où, suivant l'expression du *Journal des Débats*, « avec une rare abondance de paroles, avec cette voix, cet accent, ce geste qui émeuvent et passionnent, il avait demandé que la mer ne fût point fermée au génie de la France », cet enthousiasme se renouvela lorsque Berryer descendit de la tribune. Toute la Chambre défila devant lui, et, dans ces rangs si contraires à son opinion, ce fut à qui s'empresserait pour le féliciter.

« L'admiration, disait le *Temps*, a opéré un instant en sa faveur une véritable conciliation universelle. »

Le président du Conseil monta immédiatement à la tribune. Il attendit que les membres eussent peu à peu repris leurs places, et commença en rendant noblement hommage à son contradicteur.

Je crois, Messieurs, que je rendrai le sentiment unanime de la Chambre quand je dirai que vous venez d'entendre une parole magnifique; mais que si devant cette parole, des intérêts misérables d'amour-propre m'empêchaient de répondre à cet éloquent orateur, je manquerais à tous les devoirs que j'ai contractés, à l'obligation qui m'est imposée.

M. Thiers défendit au dehors et au dedans la politique du ministère.

Mais, comme le firent remarquer plusieurs journaux, il fut amené par l'argumentation de son adversaire à modifier ses premières déclarations. Il convint que le cabinet à la tête duquel il se trouvait, était un cabinet d'opposition, portant dans le fait même de son avènement la prééminence du droit parlementaire : ce qui devait au centre lui retirer bien des appuis. D'un autre côté, il ne méconnut pas les périls que Berryer avait signalés en Orient, et s'engagea à rompre cette alliance anglaise dont il avait naguère soutenu l'impé-

rieuse nécessité, si elle devenait en Orient ou ailleurs « un obstacle à la véritable politique du pays ».

Le Cabinet obtint au vote la majorité (246 voix contre 160), sans qu'on eût plus de lumières sur son vrai caractère et plus de confiance dans sa durée.

Les journaux firent au discours de Berryer le même accueil que la Chambre. Les *Débats,* le *Temps,* la *Presse,* le *National,* l'organe même du président du Conseil, le *Constitutionnel,* aussi bien que la *Quotidienne* et la *Gazette de France,* rivalisèrent d'éloges. Mais ce que l'on remarqua au point de vue politique, ce fut la déclaration que l'orateur royaliste avait faite, en parlant du gouvernement parlementaire.

' Quelques expressions, dit le *Journal des Débats,* auraient permis de croire que M. Berryer comprenait le régime parlementaire comme fondant, loin de la royauté constitutionnelle de 1830, dans la région ministérielle, un gouvernement à part de la monarchie de Juillet, tellement à part que toutes les renommées, tous les talents, même légitimistes, même fidèles, d'une fidélité intime et platonique à la monarchie exilée, pourraient se consacrer au service de ce gouvernement de nouvelle création.

Les feuilles royalistes de province reprenaient cette déclaration de Berryer, et en donnaient le sens exact, en montrant dans le régime parlementaire le véritable champ de bataille et, par là même, la plus sûre chance de victoire pour leurs opinions.

Sous ce titre : ***M.** Berryer et la ligne parlementaire,* la *Gazette du Centre,* après avoir déploré l'erreur de ceux qui, dominés par de respectables scrupules, avaient refusé de participer au mouvement politique, disait :

M. Berryer resta à la Chambre, convaincu que, puisque la révolution de Juillet l'avait entraîné sur un nouveau champ de

bataille, il y pourrait défendre la dignité de la France à l'extérieur et ses intérêts à l'intérieur. Dès lors le système parlementaire lui parut le meilleur, parce que d'abord, hors de là, il n'y avait plus que l'ilotisme pour les royalistes... En se posant dans un système qui devait rallier tous les hommes indépendants, M. Berryer nationalisait le principe dont il était le représentant... Nous n'hésitons pas à dire que ce fut là un aperçu de génie. Voyez ce qui est arrivé. Le système parlementaire a fait passer les royalistes à la vie active; ils prennent leur part du mouvement social; ils se lient à tous les intérêts du pays, et depuis lors, s'effacent de plus en plus ces préventions si accréditées...

III.

L'Algérie, les sucres, les chemins de fer appelèrent Berryer à la tribune pendant cette session.

Le ministère n'avait proposé aucune réforme. Il n'avait signalé ses tendances que par l'ordonnance d'amnistie du 27 avril qui profita aux républicains sans les apaiser. Soit pour faire diversion aux revendications politiques, soit pour ranimer, en vue de conflits imminents en Orient, l'esprit guerrier du pays, le Cabinet crut devoir déposer un projet de crédit pour le retour des cendres de Napoléon.

M. Guizot, dans les derniers jours du ministère précédent, avait accepté l'ambassade de Londres. Il fut chargé, en cette qualité, de faire une démarche auprès du Foreign Office pour qu'il ne s'opposât pas à l'exhumation des restes du prisonnier de Sainte-Hélène.

Lord Palmeston accueillit ce vœu, en laissant voir un sourire fugitif. « C'est une demande bien francaise[1] »,

[1] *Lord Palmerston, sa correspondance intime*, publiée par Augustus Craven, I, p. 213; 13 mai 1840.

écrivait-il ironiquement au chargé d'affaires d'Angleterre à Paris.

On put s'étonner de l'ardeur avec laquelle un Cabinet qui se donnait pour le défenseur du régime parlementaire évoquait le souvenir du glorieux despote. Mais ce qui mit le comble à la surprise, ce fut la déclaration du ministre de l'Intérieur, M. de Rémusat, venant proclamer à la tribune que Napoléon avait été « le souverain legitime de la France ». On en fut confondu à l'étranger. « Que dire du titre d'*Empereur légitime*, que M. de Rémusat a si généreusement départi à Napoléon Ier, écrivait M. de Metternich ? Si M. de Rémusat a eu raison, il est clair que Louis-Napoléon n'a point eu tort [1]. »

Le jeune prince, en effet, venait de relever l'invite que, sans y songer, le ministre de Louis-Philippe lui avait adressée.

Dans la nuit du 6 août 1840, Louis-Napoléon, renouvelant son expédition de Strasbourg, débarqua à Vimereux, près de Boulogne. Accompagné d'une soixantaine de complices, qui s'étaient affublés de l'uniforme militaire, il essaya de rallier à sa cause la garnison de la ville. La tentative fut vaine. Avant la fin du jour, le prétendant et son escorte étaient saisis et enfermés.

Une ordonnance royale convoqua aussitôt la Cour des pairs et lui déféra le jugement des conjurés.

M. de Dreux-Brézé se trouvait dans le cabinet de Berryer quelques heures après qu'on venait d'apprendre l'arrestation du prince. « Il devrait vous confier sa cause, dit-il à Berryer; seul vous auriez la puissance de la relever et de lui donner un caractère grave et sérieux. »

La même réflexion se présenta sans doute à l'esprit de Louis-Napoléon. De la Conciergerie où il avait été trans-

1 20 août 1840. Lettre au comte Apponyi. *Mém. du prince de Metternich*, VI, p. 482.

féré, le neveu de l'Empereur écrivit la lettre suivante au chef de la droite :

Monsieur,

Quoique nos opinions ne soient pas entièrement les mêmes, elles se rapprochent cependant sur tant de points que je serais heureux, dans la position où je me trouve, de vous avoir pour défenseur, si toutefois vous consentez à traiter la cause que je représente comme je l'entends. Dans tous les cas, j'ai trop d'estime pour votre talent et pour votre caractère, pour ne pas souhaiter vivement d'avoir le plaisir de vous voir, lorsque le secret sera levé.

Recevez l'assurance de mes sentiments distingués.

NAPOLÉON-LOUIS B.

A la Conciergerie, le 31 août 1840.

Berryer lui répondit :

Prince,

Votre lettre d'hier m'a été remise ce soir. Je serai heureux de pouvoir répondre, selon ma conscience et selon mon devoir, à la confiance que vous m'accordez et dont je me sens honoré, en la position où vous êtes et en celle où je suis, comme d'un précieux témoignage de l'indépendance de mon caractère et de la bonne foi de mes convictions politiques.

Vous voulez bien désirer que nous puissions concerter un système de défense qui convienne et à la cause et à l'avocat; j'espère que cet accord sera facile. J'aurai l'honneur de me rendre auprès de vous, lorsque le secret sera levé.

Obligé de m'absenter momentanément de Paris, je serai à votre disposition, en peu d'heures, aussitôt que vous me ferez avertir.

Je suis avec respect, Prince,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

BERRYER.

Paris, le 1er septembre 1840.

Louis-Napoléon ne tarda pas à conférer avec son défenseur et lui demanda une liste d'avocats à qui il pût confier le sort de ses amis. Berryer lui désigna en première ligne, M. Marie[1] et M. Ferdinand Barrot[2].

Le prince s'était occupé de préparer lui-même sa défense. Il en avait plusieurs projets écrits par des plumes étrangères, avec des annotations de sa main, auxquelles s'ajoutèrent celles de Berryer. Mais le plus étendu était son œuvre; l'original est dans les papiers de Berryer; il couvre huit pages de la fine écriture de Louis-Napoléon. Dans ce projet, au milieu de développements confus et touffus, se mêlent le travail d'un esprit réfléchi et l'inexpérience aventureuse de la jeunesse. L'auteur commence par interpeller les Pairs en des termes que la Chambre n'eût probablement pas supportés :

Ma défense, leur dit-il, ne peut-être que votre accusation; car je représente ici une famille que vous avez délaissée, des principes que vous avez abandonnés, une cause que vous avez trahie.

Il expose ensuite les mobiles qui l'ont dirigé. Recueillant de toutes les bouches, amies ou ennemies, la prévision de la ruine du gouvernement, il avait voulu en hâter la chute pour éviter à la France l'épuisement qu'elle devait, selon lui, tirer de la prolongation d'un régime sans avenir.

Ce que j'apportais, disait-il, c'est ce qui vous manque et que vous n'aurez jamais avec le gouvernement actuel : une

[1] Marie (Alexandre-Pierre-Thomas-Amable), 1795-1870, député de 1842 à 1848, membre du gouvernement provisoire et représentant du peuple en 1848, député de 1863 à 1869.

[2] Barrot (Ferdinand-Victorin), 1806-1883, député de 1842 à 1848, représentant du peuple en 1848 et 1849, ministre et sénateur sous Louis-Napoléon, sénateur inamovible sous la troisième République.

paix honorable et une liberté paisible... L'homme qui, le premier, se mettra franchement à la tête de son siècle, en séparant les grandes vérités qui veulent se faire jour des passions qui les obscurcissent, cet homme-là, dis-je, sera moralement le maître du monde, parce que tous les vœux des peuples seront pour lui...

Louis-Napoléon avait rédigé divers décrets prononçant la déchéance de la maison d'Orléans et la dissolution des Chambres. Il ne craignait point de les rappeler, en ajoutant que, si son entreprise avait réussi, il se serait présenté devant le congrès réuni à sa voix, « entouré de tout ce que la France possède d'hommes distingués de tous les régimes ».

Il définissait la mission de sa dynastie :

Lorsqu'une nouvelle dynastie surgit par le vœu unanime d'un peuple, les intérêts qui l'ont fait élire se formulent en système et obligent les descendants de cette famille à être toujours, même malgré leur nullité, les meilleurs représentants de ce système. Or, la cause napoléonienne est encore aujourd'hui ce qu'elle était en 1804, ce qu'elle était en 1815, le représentant de la Révolution sans ses excès...

On manquait donc à l'Empereur, tout en prétendant respecter sa mémoire, en repoussant sa famille et ses principes :

C'est adorer Dieu tout en renversant ses autels, c'est encenser le chef de sa foi, tout en tuant ses apôtres et en brûlant l'Évangile.

Ce ne fut pas sans débats que s'arrêta le système de défense de Louis-Napoléon. Il aurait voulu se donner comme ayant été trompé par les agents de M. Thiers qui lui avaient fait croire à un mouvement populaire, et par lord Palmerston qui l'avait laissé s'embarquer. Berryer

refusa de le suivre sur ce terrain : « Je veux bien, lui dit-il, vous présenter comme un jeune homme téméraire, mais non comme une dupe. Je veux bien opposer les quatre millions de voix obtenues par votre oncle aux 200 voix qui ont fait roi Louis-Philippe. Je parlerai de la provocation que le gouvernement vous a adressée en décidant le retour des cendres de Napoléon. Je dirai que c'était à vous à mener le deuil. Cela seul est digne de vous et de moi. »

Louis-Napoléon se rangea aux observations de son défenseur et le pria de lui arranger son discours.

Sur plus d'un point cependant ses objections reparurent. Il tenait à placer quelques-unes des phrases qu'il avait préparées. Berryer appela à son aide ses confrères, M. Marie et M. Barrot.

Marie sera à midi précis chez le prince à la Conciergerie, lui écrivait M. Barrot. Cette fois, nous mettrons à fin, je l'espère, la grande affaire du Discours de la Couronne [1].

On croyait la question réglée, lorsque le jour de l'audience, quelques instants avant de paraître devant la Cour, le prince manifesta l'intention de reprendre les passages supprimés. De là une vive altercation avec Berryer, dont les avocats remarquèrent, au sortir de la chambre de Louis-Napoléon, l'air sombre et mécontent.

Le procès avait fait peu de bruit au dehors. Quelques femmes ou filles d'anciens officiers de l'Empire, Mme Hamelin [2], impérialiste avec Napoléon et royaliste avec

[1] 26 septembre 1840. *Papiers de Berryer.*

[2] Mme Hamelin, créole de Saint-Domingue, était arrivée en France, à l'âge de quinze ans, au temps du Directoire. Amie de Joséphine et de Mme Tallien, mariée à un fournisseur des armées, elle fut, sans être belle, une des beautés célèbres de la société du Consulat et de l'Empire. « La spirituelle Mme Hamelin, a écrit d'elle Sainte-Beuve, femme pleine de montant et de verve, par moment éloquente, et qu'on appelait

Berryer, avaient écrit à Berryer pour le prier de parler d'elles au prisonnier. Un capitaine au long cours, fils d'un ancien soldat de l'Empire, lui adressait du Havre une lettre pour le prévenir qu'un parti s'était formé dans les républiques du centre de l'Amérique en faveur de Louis-Napoléon, et que les populations de Guatemala, de Nicaragua et de Costa-Rica verraient avec bonheur à leur tête l'héritier de l'Empereur. Mais, à Paris ou en France, l'opinion demeurait indifférente. On était à l'époque des vacances; le ministère traînait péniblement ses derniers jours sous le coup de foudre du traité du 15 juillet et de la coalition des puissances contre le pacha d'Égypte. Les préoccupations publiques, tournées vers les périls d'une guerre européenne, ne s'arrêtaient pas à une entreprise dans laquelle on ne voyait qu'une équipée ridicule.

La plaidoirie de Berryer fit le retentissement du débat.

IV.

Ce serait une curieuse étude que celle des épreuves successives auxquelles Berryer soumit son discours avant de le prononcer. Il reste de lui des notes nombreuses et l'on peut, à leur examen, se faire quelque idée de sa préparation oratoire.

la *jolie laide*. » (*Cahiers de Sainte-Beuve*, p. 126.) Elle entretint une longue correspondance avec Berryer. Courant à l'aventure, d'un entrain endiablé, familières, sensées, étourdies, enthousiastes, pleines de malice, de feu et d'imprévu, ses lettres ressemblent à sa nature et à sa vie. Après la chute de l'Empire, elle se piquait d'être devenue légitimiste et confondait dans son admiration le grand empereur et le grand orateur. « J'ai entendu Napoléon et Berryer, écrivait-elle en 1840, cela me console de vieillir. » Mme Hamelin est morte en 1851.

Sans doute il arriva plus d'une fois à Berryer d'improviser absolument et de répliquer d'abondance à des discours dont il n'avait pu prévoir le sujet ni l'ordre. Mais d'ordinaire, s'il trouvait à l'instant les paroles, il avait longuement médité le fond et jusqu'aux formes de ses harangues. Il approfondissait les idées, les recherches, les réflexions; il ordonnait ses arguments, prévoyait certains mouvements, jetait sur le papier quelques mots qui devaient s'épanouir sous l'inspiration du moment. On a de cette plaidoirie, prononcée devant la Chambre des pairs, une vingtaine de pages, écrites de la main de Berryer; c'est, de quatre pages en quatre pages, le même discours qui recommence, indiqué par notes sommaires, par signes, par alinéas, par traits marqués au crayon rouge. A mesure que l'on avance, la distribution est plus nette, les arguments mieux formulés, les mouvements plus distincts. L'âme de l'orateur apparaît en quelque sorte On sent palpiter l'émotion sous ces notes abrégées; on se figure ce que ces mots, à peine intelligibles, vont devenir à l'audience.

L'exorde était né, sur-le-champ, du discours du procureur général, M. Franck-Carré[1].

Tout à l'heure, M. le procureur général s'est écrié : Voilà un triste et déplorable procès! Et moi aussi, je n'ai pu assister à ce grave débat sans qu'il s'élevât de douloureuses réflexions dans mon cœur. Quel n'est pas le malheur d'un pays où, dans un si petit nombre d'années, des révolutions successives, renversant tour à tour les droits proclamés, établis, jurés, ont jeté une si profonde et si affligeante incertitude dans les esprits, sur le sentiment et la constance des devoirs!

[1] Carré (Franck-Paul-François-Émile, dit Franck-Carré), 1800-1862, nommé pair de France et premier président de la Cour de Rouen en 1841. Il offrit en cette dernière qualité ses félicitations à Louis-Napoléon, président de la république, reçu officiellement à Rouen en 1849.

Eh quoi! dans une seule vie d'homme, nous avons été soumis à la République, à l'Empire, à la Restauration, à la Royauté du 7 août! Cette acceptation de gouvernements si rapidement brisés les uns sur les autres ne s'est-elle pas faite au grand détriment de l'énergie des consciences, de la dignité des caractères, et je dirai même de la majesté des lois?... (*Vive sensation.*)

Il y avait un passage que Berryer avait transcrit presque dans les mêmes termes, où il devait le prononcer; c'est celui dans lequel il déterminait devant la Chambre des pairs sa situation personnelle. Tenant à dire que, s'il vient défendre le prince Napoléon, c'est que la légitimité n'est pas en cause, il veut à la fois définir le principe de ses convictions et l'élever au-dessus du débat. La formule est chose grave. Il lui importe de la fixer d'avance.

La voici telle que ses notes nous la donnent. On pourra la comparer avec le texte de son discours.

Il rappelle d'abord qu'après les Cent jours, ses opinions royalistes ne l'ont pas empêché de défendre les hommes restés fidèles à l'Empereur, et qu'à sa voix « les juges du roi ont acquitté Cambronne ». « Volontaire royal en 1815, a-t-il écrit dans ses notes, *je n'avais pas enrôlé l'indépendance de mon caractère et de mes convictions...* » Puis, envisageant l'action du prince Louis-Napoléon et la rapprochant des principes sur lesquels s'est fondée la révolution de Juillet :

Le prince Louis-Napoléon est venu en France contester la souveraineté à la maison d'Orléans; il est venu la revendiquer pour sa propre famille, au même titre et en vertu du même droit politique sur lesquels vous avez voulu poser la royauté nouvelle. Vous le voyez, il n'est pas même ici question de vous prononcer entre les deux principes dont la lutte a depuis un demi-siècle si profondément divisé et agité notre pays.

Tant qu'ont régné les princes de la branche aînée des Bourbons, le droit, la souveraineté et la transmission héréditaire étaient réglés dans un ordre certain, invariable, connu de tous, maintenu au-dessus de toute prétention rivale par des lois fondamentales, contre lesquelles rien ne se pouvait faire qui ne fût nul de soi. Ainsi consacré par le temps, l'intérêt public et la religion, le droit souverain était à la fois le type et la garantie de tous les droits dans l'État; c'était le patrimoine du passé promis en héritage à l'avenir; c'est la légitimité. Elle n'est point en cause dans ce débat [1].

Voulez-vous, d'un autre côté, vous rendre compte de la manière dont les grands mouvements naissent chez l'orateur, et de ce qu'à peine indiqués sur son manuscrit, ils deviendront sur ses lèvres? Rappelez-vous le passage sur les sentiments que le gouvernement de Juillet a provoqués lui-même dans le cœur du prince, en décidant le retour des cendres de Napoléon.

Sur l'un des feuillets de Berryer on lit ces mots :

Appel à la mémoire.
Cendres. Funérailles. Armes.
Souverain légitime = Rémusat.
Voulez juger et *condamner*.
Ne sentirez pas tout ce que telles manifestations ont remué cœur du jeune prince?

(Les trois lignes qui précèdent sont écrites au crayon rouge.)

Ici comprendre impatience jalouse. Héritier *nom héroïque*.
Quoi! il a vu *signer traité de Londres* et n'aurait pas dit :
A moi appartient porter le nom vivant. Ce souvenir qui ma vie.
Mener le deuil, ces hommages. — Réveiller la gloire. Les armes.
Soyez justes = à moi! — *L'avez appelé*.

[1] *Papiers de Berryer*. Cf. avec sa plaidoirie, *Œuvres de Berryer*, VII, p. 134.

Dans ces lignes, toutes sillonnées de coups de crayon rouge, d'une écriture animée et comme tremblante sous l'impétuosité de la pensée, vous sentez se préparer ce développement dont nous ne donnons ici que la dernière page :

Soyons hommes, Messieurs, et comme hommes, jugeons les actions humaines. Faisons la part de toutes choses. Jusqu'où a-t-on été? Sous un prince qui, dans d'autres temps, avait demandé à porter les armes contre les armées impériales et à combattre celui qu'il appelait l'usurpateur corse, on a senti un tel besoin de réveiller l'orgueil de ce nom en France et les sentiments qui sont liés au souvenir de l'Empire, que le ministre a dit :

« Il fut le légitime souverain de notre pays! » (*Mouvement.*)

C'est alors que le jeune prince a vu se réaliser ce qui n'était encore que dans les pressentiments des hommes qui gouvernent. Il a vu signer le traité de Londres; il s'est trouvé au milieu de ceux qui ont ourdi ce plan combiné contre la France, et vous ne voulez pas que ce jeune homme, téméraire, aveugle, présomptueux tant que vous voudrez, mais avec un cœur dans lequel il y a du sang et à qui une haine a été transmise, se soit dit : Ce nom qu'on a fait retentir, c'est à moi qu'il appartient! C'est à moi de le porter vivant sur les frontières; il réveillera la foi dans la victoire. Ces armes, qui les déposera sur son tombeau? Pouvez-vous disputer à l'héritier du soldat ses armes? Non, et voilà pourquoi, sans préméditation, sans calcul, sans combinaison, mais jeune, ardent, sentant son nom, sa destinée, sa gloire, il s'est dit : J'irai et je poserai les armes sur sa tombe, et je dirai à la France : Me voici... voulez-vous de moi?

« La vive sensation » que relatait le *Moniteur* n'exprimait qu'imparfaitement ce que ces paroles remuaient dans l'âme des anciens serviteurs de l'Empire.

Il y a un autre passage que Berryer rappelait souvent et qui, ébauché en trois lignes sur ses notes, devint à

l'audience une formidable réplique aux railleries dont le procureur général avait couvert « la misérable échauffourée ».

Entre juge et accusé, il est un arbitre.
Quid? s'il eût réussi.
Je m'en rapporte à vous.

Écoutez maintenant l'orateur répondant à l'organe du ministère public :

Vous faites allusion à la faiblesse des moyens, à la pauvreté de l'entreprise, au ridicule de l'espérance du succès. Eh bien, si le succès fait tout, vous qui êtes des hommes, qui êtes même des premiers de l'État, qui êtes les membres d'un grand corps politique, je vous dirai : Il y a un arbitre inévitable, éternel, entre tout juge et tout accusé; avant de juger, devant cet arbitre et à la face du pays qui entendra vos arrêts, dites-vous, sans avoir égard à la faiblesse des moyens, le droit, les lois, la constitution devant les yeux, la main sur la conscience, devant Dieu, devant le pays, devant nous qui vous connaissons, dites : « S'il eût réussi, s'il eût triomphé, ce droit, je l'aurais nié; j'aurais refusé toute participation à ce pouvoir, je l'aurais méconnu, je l'aurais repoussé. » Moi, j'accepte cet arbitrage suprême, et quiconque, devant Dieu, devant le pays, me dira : « S'il eût réussi, je l'aurais nié, ce droit! » celui-là je l'accepte pour juge.

A cet audacieux défi un mouvement prolongé se fit dans l'auditoire. L'éventualité d'un succès, qui alors pourtant semblait une chimère, passa devant les yeux. Plus d'un regard se baissa sous ces accents : « Devant nous, qui vous connaissons! »

Berryer ne pouvait s'empêcher plus tard de revenir en souriant sur ces paroles. Il avait le compte rendu du procès, avec les noms des pairs qui avaient signé la sentence, et sa main avait marqué au crayon ceux qui,

juges de l'accusé en 1840, devinrent, après le coup d'État, sénateurs de l'Empire.

Le chancelier Pasquier avait laissé à la défense une latitude qui lui fut reprochée aux Tuileries. Il ne parut pas à la dernière audience. Ce fut un des vice-présidents de la Chambre des pairs, M. Portalis, premier président de la Cour de cassation, qui donna lecture de l'arrêt. Le prince Louis-Napoléon était condamné à l'emprisonnement perpétuel dans une forteresse située sur le territoire continental du royaume, et ses complices à des peines diverses.

Louis-Napoléon s'était présenté à ses juges avec le grand cordon de la Légion d'honneur. Il n'était pas né héritier de la Couronne, et l'on ne découvrit aucun décret qui lui eût donné droit à ces insignes. Il fut question dans la délibération d'ajouter à la sentence une disposition qui lui fît défense de les porter. La proposition ne fut rejetée qu'à une faible majorité. Les généraux de l'Empire s'étaient divisés sous le règne de leur maître en deux partis que sa chute n'avait pas rapprochés : le parti de la famille de l'empereur, et le parti qui, fidèle à l'impératrice Joséphine, demeurait attaché à la descendance des Beauharnais.

Les premiers se montrèrent les plus animés contre le fils de la reine Hortense[1].

Berryer, résumant les impressions de ce procès, écrivait le 3 octobre à sa femme :

Je viens de passer huit jours, absorbé, accablé, avec la fièvre, entre les royalistes, les bonapartistes, les indépendants, mes amis, mes ennemis, les uns s'inquiétant, les autres espérant quelque faute, dans la situation la plus hardie et la plus difficile de ma vie, craignant d'échouer à travers mille écueils[2].

[1] *Mémoires inédits* du chancelier Pasquier.

[2] *Papiers de Berryer.* Un juge impartial, M. O. Pinard, a ainsi apprécié le discours de Berryer : « Son plaidoyer restera dans le souvenir de ceux

V.

Avant de quitter la Conciergerie pour se rendre au fort de Ham, où lui était réservée la chambre qu'avait occupée le prince de Polignac, Louis-Napoléon remercia Berryer.

... J'ignore, lui écrivait-il, ce que le sort me réserve ; j'ignore si jamais je serai dans le cas de vous prouver ma reconnaissance ; j'ignore si vous voudrez en accepter des preuves. Mais quelles que soient nos positions réciproques, en dehors de la politique et de ses désolantes obligations, nous pouvons toujours avoir de l'estime et de l'amitié l'un pour l'autre ; et je vous avoue que si mon procès ne devait avoir eu d'autre résultat que m'attirer votre amitié, je croirais encore avoir immensément gagné et je ne me plaindrais pas de mon sort[2].

Les relations ne finirent pas à cette date entre le défenseur et son client. Pendant toute la durée de sa détention, le prisonnier de Ham ne cessa de correspondre avec Berryer, l'entretenant de ses affaires, de ses travaux, de ses préoccupations, l'initiant aux secrets les plus intimes de sa vie, sollicitant sur toutes choses son conseil, et lui témoignant une confiance et une gratitude auxquelles Berryer répondait par son obligeante et utile intervention.

Le prince se montrait dans ses lettres résigné, délicat, pénétré de la grandeur de son nom, rêvant un re-

qui l'ont entendu comme un des plus curieux chapitres de l'art d'oser dont Mirabeau recommandait l'étude aux hommes politiques et aux orateurs. Il a tout osé devant la Chambre des pairs, mais avec une hardiesse fine et adroite, qui suffirait seule à faire de lui un grand orateur. » (*L'histoire à l'audience*, p. 24.)

2 5 octobre 1840. Nous avons publié le texte intégral de cette lettre dans les *Œuvres de Berryer*.

tour de la fortune, non sans une présomption personnelle qui s'alliait à sa déférence pour son avocat :

Depuis que je suis dans le malheur, écrivait-il le 22 octobre en demandant à Berryer un service qui lui tenait à cœur, vous avez toujours été pour moi un ange consolateur.

Quoique étranger à moi, vous avez su adoucir mes chagrins et venger mon honneur. Vous rappeler ce souvenir, c'est vous dire combien j'en suis reconnaissant et combien je mets toujours d'espoir dans votre généreuse intercession [1].

Lorsque Berryer prononça, quelques mois plus tard, son grand discours sur les affaires d'Orient, il reçut de Ham l'expression de l'admiration qu'il avait excitée :

Je voulais vous écrire, il y a quelques jours, pour vous exprimer tout l'enthousiasme qu'avait excité en moi le beau discours que vous avez prononcé à la Chambre des députés...

Puis, faisant allusion, dans la même lettre, à la rentrée des cendres de l'Empereur :

Je ne vous parle pas des impressions que j'ai ressenties ces jours derniers, en apprenant le retour des restes mortels de mon oncle. Un moment la terre a tremblé sous mes pieds, et puis le calme a succédé à cet ébranlement électrique [2].

Dans son animosité contre le régime qu'il n'avait pu renverser, Louis-Napoléon gardait un attrait singulier pour M. Thiers. Il suivait ses discours avec attention; il célébrait, à propos du rapport de M. Thiers sur le projet de fortifier Paris, « ce beau talent de l'homme qui sait mettre à la portée de tout le monde les questions relatives à une science spéciale ».

[1] *Papiers de Berryer*,
[2] 18 décembre 1840. *Papiers de Berryer*.

Il désavouait hautement les attaques dont un journal fondé avec son argent, le *Commerce,* avait poursuivi M. Thiers :

Quoique, disait-il, M. Thiers ait été le représentant d'un pouvoir que j'attaquais, je ne pouvais oublier qu'il était la cause du retour des cendres de l'Empereur en France.

Au mois de mai 1841, le prince envoya à Berryer quelques exemplaires d'un ouvrage qu'il avait composé dans sa prison ; il le priait d'en faire remettre un à M. de Pastoret[1], représentant du duc de Bordeaux, et un à M. Thiers. Il exprimait le vif désir de connaître l'opinion de M. Thiers sur son travail. Louis-Napoléon s'était appliqué dans cet écrit à prouver que la révolution de 1830 amènerait en France des résultats opposés à ceux que la révolution de 1688 avait produits en Angleterre.

Vous me rendriez service, ajoutait-il, si vous vouliez recommander mon ouvrage à la *Gazette de France,* en lui faisant observer que mon ouvrage tend à détruire la comparaison historique qu'on a toujours faite entre les Bourbons et les Stuarts, puisque c'est Louis-Philippe que je compare aux Stuarts. Sous ce rapport, mon livre peut donc être défendu par le parti légitimiste[2].

Cependant les années s'écoulaient, et nul changement ne s'opérait dans la situation du prisonnier. On voit par les remercîments dont il comble son défenseur que Berryer n'avait rien négligé pour obtenir sa libération :

Ne regrettez pas, mon cher Monsieur Berryer, écrit-il le 6 janvier 1845, ce que vous appelez l'impuissance de vos efforts.

1 Pastoret (Amédée-David, marquis de), 1791-1857, fils du chancelier de Pastoret, membre libre de l'Académie des Beaux-Arts. Rallié au second Empire, il fut nommé sénateur le 31 décembre 1852.

2 30 mai 1841. *Papiers de Berryer.*

Vous avez fait tout ce qu'il était humainement possible de faire dans mon intérêt, et si depuis bientôt cinq ans, mon âme souffre parfois de son isolement, je me console en pensant qu'ici, du moins, je suis à ma place, et que s'il ne m'a pas été permis de montrer au grand jour la pureté de mes intentions, je prouverai du moins, par ma résignation et mon inflexibilité, que j'étais digne d'un meilleur sort.

Le comte de Saint-Leu, son père [1], étant tombé gravement malade à Florence, Louis-Napoléon se décida à adresser une demande au ministre de l'Intérieur et tint Berryer au courant de ses démarches, ajoutant que « dans toutes les circonstances critiques de sa vie, il serait toujours fier de mériter son approbation ». Il avait sollicité la permission de se rendre auprès de son père, promettant de revenir se constituer prisonnier dès que le gouvernement l'exigerait. On lui fit savoir que « cette mise en liberté provisoire serait la *grâce déguisée*, et que quel que fût le rang des condamnés, la grâce ne pouvait être obtenue que de la clémence du roi ».

Sans accepter un projet de lettre que lui avait envoyé M. Odilon Barrot, le prince écrivit à Louis-Philippe. Il lui exposa, en l'assurant d'avance de sa gratitude, le vœu de son père et le sien. Mais sa demande ne fut pas accueillie.

On me répond que le Conseil ne peut accepter ma proposition, mandait-il à Berryer, parce que pour obtenir une grâce, il faut d'abord la mériter et l'avouer franchement. J'écris à plusieurs députés afin de les prier de s'intéresser à mon sort, car je ne puis plus rien attendre que de l'opinion publique. J'espère aussi que votre appui ne me manquera pas dans ce moment critique, et qu'au moins vous flétrirez, comme ils le

[1] Louis Bonaparte, 1778-1846, ancien roi de Hollande, vivait retiré à Florence sous le nom de comte de Saint-Leu.

méritent, ces hommes de plomb qui écrasent ceux qui sont à terre, mais qui s'aplatissent quand on les frappe [1].

On serait plus ému de ces plaintes, si celui qui les faisait entendre, parvenu plus tard au souverain pouvoir, s'en était souvenu pour épargner de pareils refus aux adversaires innocents de son gouvernement. En 1857, le général de Lamoricière, banni sans jugement, sans avoir jamais conspiré, sans avoir contre lui d'autre charge que sa gloire héroïque et populaire, avait en vain exprimé le désir de venir en France voir son fils mourant. La patrie lui demeura fermée; on lui en fit la porte « si basse, a-t-il écrit lui-même, qu'il fallait se mettre à genoux pour y passer [2] »; il n'eut pas la suprême consolation d'embrasser une dernière fois l'enfant qui emportait l'avenir de son nom.

L'histoire de l'évasion de Louis-Napoléon est connue. Déguisé en ouvrier maçon et secondé par l'habile dévouement du docteur Conneau, il put déjouer la surveillance de ses gardiens, franchir les portes de la prison et s'embarquer pour l'Angleterre.

Il continua de Londres sa correspondance avec Berryer. Quelques jours avant les événements de février, il était fort occupé d'un projet de mariage auquel Berryer avait songé pour lui :

Je pense, d'après ce qu'on me dit, lui écrivait-il, que rien ne serait plus convenable et heureux, et je vous assure que je voudrais vous devoir un semblable bonheur, car vous êtes du petit nombre de ceux pour qui la reconnaissance, au lieu d'être un poids, est une douce et agréable sensation [3].

[1] 23 juin 1846. *Papiers de Berryer.*

[2] Lettre au maréchal Pelissier. (*Le général de Lamoricière*, par E. Keller, II, p. 224.)

[3] 11 février 1848.

Les événements qui suivirent la révolution de 1848, remirent en présence le prince et son défenseur, mais pour amener bientôt entre eux un désaccord qui, après le coup d'État du 2 décembre, devint une rupture définitive.

Revenons à l'année 1840.

VI.

Le ministère était en pleine crise au moment où se débattait le procès du prince Louis-Napoléon.

C'était la suite du conflit d'Orient.

On se rappelle avec quelle ardeur la Chambre et le Cabinet du 12 mai avaient pris parti pour Méhémet-Ali, révolté contre le Sultan. M. Thiers ne s'était point associé à cet entraînement; les difficultés qu'il prévoyait avaient été la principale cause de ses hésitations à accepter la direction du ministère du 1er mars. Une fois au pouvoir, il essaya d'abord de gagner du temps. Persuadé que la diversité des intérêts rendrait toute alliance impossible ou précaire entre l'Angleterre et la Russie, il s'était flatté d'obtenir d'un rapprochement direct entre la Porte et la Pacha un arrangement qui eût assuré à Méhémet-Ali l'Égypte à titre héréditaire et la Syrie à titre viager; mais les menées de l'ambassadeur anglais, lord Ponsonby, avaient fait rejeter par le Sultan les offres de son vassal, tandis qu'à la suite de pourparlers soigneusement dissimulés au représentant de la France, lord Palmerston amenait les quatre grandes puissances à conclure un pacte d'où la France était exclue. La haine de la Russie contre le gouvernement de Juillet, la jalousie de l'Angleterre, inquiète de voir un protégé de la France tenir l'Égypte et la Syrie et par là même le chemin des Indes, avaient suspendu les rivalités entre ces deux adversaires. Le 15 juillet 1840, par un traité

signé à Londres, l'Angleterre, la Russie, l'Autriche et la Prusse promirent au Sultan leur appui et leur assistance militaire contre le Pacha.

« Là vous n'avez pas d'alliés, là vous devez vous attendre à vous séparer, » avait dit Berryer à M. Thiers dans son discours du 25 mars.

L'événement n'avait que trop justifié cette prévision. Mais le pays ne s'y attendait pas. Il était plein de confiance. Par les déclarations de 1839, par les discours prononcés dans la discussion de l'adresse, par les souvenirs guerriers que réveillait le retour des cendres de Napoléon, la Chambre et le roi avaient exalté l'espérance et l'ambition de la France. La nouvelle du traité tomba comme la foudre sur ces dispositions; ce fut de toutes parts un cri d'indignation. L'orgueil national réclamait vengeance. Les journaux de toute nuance éclataient en menaces. « Le traité est une insolence que la France ne supportera pas, disait le *Journal des Débats;* son honneur le lui défend [1]. » Le roi lui-même ne dissimulait pas son courroux; il effrayait par la violence de ses propos les ambassadeurs étrangers; il leur rappelait que sa politique seule préservait l'ordre européen, et leur faisait entendre qu'il pourrait bien en adopter une autre : « S'il le faut, disait-il en parlant de la révolution, je démusèlerai le tigre [2] ».

Berryer ne croyait pas à la durée de ce transport. Il avait prévenu le gouvernement des dangers auxquels l'exposait sa politique ; il ne le jugeait ni en mesure ni en humeur de les affronter. L'isolement qui avait condamné notre diplomatie à l'impuissance imposerait à nos armes l'immobilité.

1 29 juillet 1840.
2 *Hist. de la Monarchie de Juillet*, par P. Thureau-Dangin, libr. Plon, IV, p. 243.

Quand les passions se déchaînaient avec le plus de fureur, le 15 août 1840, Berryer écrivait à M. de Surian[1] :

Hors France, les choses sont désormais claires et bien arrêtées. Le traité du 15 juillet promet à la Porte l'appui des quatre puissances contractantes. Comme je l'ai dit à la Chambre, ce traité était certain; il eût fallu une prompte et énergique manifestation de la France pour empêcher qu'il ne fût conclu. Mais ce ne sont pas les allures de la royauté du 9 août. Le traité fait, il sera exécuté. La Porte adressera donc un ultimatum à Méhémet, et l'appui sera donné par la Russie et l'Angleterre pour contraindre le Pacha à obéir. N'en doutez pas.

Mais il se passera quelque temps avant que l'action ne commence... Jusque-là, M. Thiers prévaut ici pour répandre dans les journaux des idées belliqueuses. Quand l'étranger agira, la politique de la paix prévaudra, et pour ce moment, je crois plus à un changement de Cabinet qu'à la guerre... J'attends ici jusqu'à ce qu'il me soit bien démontré que M. Thiers quittera le Cabinet plutôt que de souffrir l'exécution du traité. Quant à Louis-Philippe, je ne doute pas de ses pacifiques volontés. Est-ce lui qui cédera?...

Le roi tenait à la paix. Il n'avait jamais eu l'intention de la rompre, même quand son langage semblait dire le contraire; mais, prévoyant l'impopularité qu'elle devait entraîner, il voulait en laisser le poids à M. Thiers, et s'était, dès le commencement du mois d'août, retiré à Eu pour échapper aux occasions de s'expliquer. « M. Thiers est furieux contre moi, disait-il plus tard au chargé d'affaires d'Angleterre, parce que je n'ai pas voulu faire la guerre. Il me reproche d'avoir cependant parlé de la faire. Mais parler de la faire et la faire, monsieur Bulwer, sont deux choses bien différentes[2]. »

[1] Surian (Thomas-Joseph-Marie-Alfred de), 1804-1863, député de Marseille de 1839 à 1846. Nous avons dû à l'amicale entremise de M. de Larcy la communication des lettres de Berryer à M. de Surian.

[2] *Lord Palmerston, sa correspondance intime*, publiée par Augustus Craven, I, p. 251.

Le jeu n'en était pas moins dangereux. Les paroles belliqueuses qui sortaient de la bouche du roi ne pouvaient qu'enflammer le sentiment du pays et rendre plus difficile pour le gouvernement la tâche de l'apaiser. Les faits venaient ajouter d'ailleurs aux ferments d'irritation. On avait pu croire que les puissances effrayées s'arrêteraient devant l'éclat qu'avait produit en France le pacte du 15 juillet. Bien loin de là, sous l'impulsion de lord Palmerston, elles mettaient à presser l'exécution du traité une hâte provocatrice.

Aux termes de cette convention, deux sommations devaient être faites à Méhémet-Ali; la première d'avoir à accepter l'Égypte à titre héréditaire, et le pachalik d'Acre en viager; la seconde, si dans le délai de dix jours il n'avait pas répondu, d'avoir à accepter l'Égypte seule dans un même délai de dix jours après lequel sa déchéance serait prononcée. Le premier délai n'était pas expiré que déjà la flotte anglaise avait commencé les hostilités. Beyrouth était bombardé. Le colosse égyptien, auquel avait trop cru la France, s'écroulait sous le canon britannique, et lord Palmerston répétait avec assurance que Louis-Philippe ne ferait jamais la guerre.

La monarchie de Juillet voyait se dresser contre elle les deux forces qui n'avaient protégé son berceau que pour peser toujours sur ses destinées : la politique anglaise dont l'hostilité la laissait sans alliés; l'esprit révolutionnaire qui exploitait l'entraînement national pour le tourner contre le trône lui-même. M. Thiers, tout en cherchant dans les négociations quelque moyen d'accord, poussait avec activité les armements. Il avait pour lui, pendant que le roi était à Eu, le plein concours du prince royal : « Thiers, selon moi, se conduit fort bien, écrivait le duc d'Orléans à la reine des Belges, et la vigueur avec laquelle il fait appel aux forces du pays, l'absout à

mes yeux de tous ses péchés passés et même futurs. D'ici à trois mois, nous serons prêts à *tout événement*[1]... »

Les Chambres étaient convoquées. Mais déjà s'annonçait le désaccord entre la pensée du ministère et les résolutions du roi. En indiquant dans le projet de discours de la Couronne la nécessité de compléter par de nouvelles dispositions les mesures militaires déjà prises, le Cabinet avait préparé une déclaration exprimant la confiance que les Chambres jugeraient comme le roi « que la France, qui n'avait pas été la première à livrer le repos du monde à la fortune des armes, devrait se tenir prête à agir le jour où elle croirait l'équilibre européen sérieusement menacé ».

Le roi vit dans cette déclaration un danger pour la paix. Il n'en accepta pas les termes. Les ministres du 1er mars donnèrent alors leur démission.

M. Guizot, sur l'appel du monarque, quitta aussitôt l'ambassade de Londres. En quelques jours, il eut formé le Cabinet « du 29 octobre ». Ministre des Affaires étrangères, il était le chef de ce Cabinet sous la présidence nominale du maréchal Soult, ministre de la Guerre. Il avait pour collègues M. Martin (du Nord) à la Justice et aux Cultes, M. Duchatel à l'Intérieur, M. Humann aux Finances, M. Villemain à l'Instruction publique, l'amiral Duperré à la Marine, MM. Cunin-Gridaine[2] et Teste à l'Agriculture et aux Travaux publics. Nommé ambassadeur à Londres pour y représenter une politique dont la guerre pouvait sortir, M. Guizot rentrait au ministère pour y faire une paix qui était le désaveu, ou tout ou moins le retrait de cette politique. L'entreprise était ingrate ; il lui fallait pour s'en charger, comme au roi pour la lui proposer, une conviction profonde des dangers que courait la

1 *Le duc d'Orléans*. Lettres publiées par ses fils le comte de Paris et le duc de Chartres, 1889. — 14 septembre 1840.

2 Cunin-Gridaine (Laurent), 1778-1849, député de 1827 à 1848.

France. Mais il serait injuste de ne pas attribuer au même sentiment de patriotisme les conseils opposés qu'avait donnés M. Thiers.

Dès le principe, M. Thiers avait eu un tort; c'était de ne pas se dégager d'une politique qui appartenait à ses prédécesseurs et qui, au fond, n'était point la sienne. L'ayant adoptée, il s'y jeta avec l'impétuosité de sa nature.

Tout le monde savait qu'on avait devant soi la Russie et l'Angleterre, disait-il bientôt après à la Chambre. C'était une tâche immense, téméraire peut-être; mais il ne fallait pas y entrer, si on n'avait pas la résolution de soutenir jusqu'au bout, et avec la fermeté convenable, ce qu'on avait au début considéré comme l'intérêt et la dignité de la France.

Rien de plus logique que ce raisonnement; il eût été irréfutable, si la prudence ne démentait souvent la logique. La France se trouvait dans l'état d'un homme qui, se croyant atteint dans son honneur, a commencé par jeter sa colère à tous les échos, mais qui, arrivant à comprendre le péril auquel l'exposerait un éclat prolongé, prend le parti de se calmer, et, n'ayant pu intimider l'offenseur, ne se tient plus pour offensé.

La sagesse peut commander cette attitude; on essaierait en vain de soutenir que celui qui s'y résigne en doit être satisfait.

La protestation fut vive contre ce changement de politique. Les ennemis du gouvernement, suivant une tactique de tous les temps et de toutes les opinions, ne se firent sans doute pas scrupule de l'exploiter et de la grossir. Leur influence n'eût pas suffi pour la faire naître. Le roi, le gouvernement, les Chambres, la presse avaient trop excité les susceptibilités du pays pour qu'il n'éprouvât point de cette évolution soudaine une émo-

tion pénible. Quand le prince royal était le premier à la ressentir, on ne pouvait voir dans cette émotion l'effet exclusif d'une manœuvre d'opposition. M. Guizot, parlant, l'année précédente, de M. Molé qu'il accusait de vues trop pacifiques, écrivait :

La France est susceptible, très susceptible pour la dignité de sa vie nationale et de son attitude dans le monde. Grâces lui en soient rendues! La susceptibilité publique, populaire, ce sentiment soudain, électrique, un peu aveugle, mais puissant et dévoué, c'est l'honneur, c'est la grandeur des sociétés démocratiques. Les biens de la paix sont grands et doux; mais un pays libre ne les achètera pas longtemps au prix d'une souffrance morale et d'un malaise offensant [1].

Ces lignes, qu'on ne manqua pas de rappeler à M. Guizot, exprimaient l'état de la France en 1840.

Le *Journal des Débats*, qui, d'abord belliqueux, s'était rallié à la politique de la paix, n'échappait pas lui-même aux réflexions douloureuses dont elle était inséparable. Indigné de la jactance des Anglais, « jouissant de leurs succès, disait-il, comme des parvenus de leur fortune, » il se laissait aller à ces plaintes menaçantes :

Insensés qui ne savent pas que les peuples ont, comme Dieu, leurs trésors de colère qu'ils amassent en silence! Vous croyez avoir la partie belle. Usez et abusez de votre fortune. Mais, autres temps, autres chances. Plus tard, vous retrouverez la nôtre [2].

Est-il vrai d'ailleurs qu'une politique de résistance, — si l'étranger avait pu avec moins de certitude en prévoir l'abandon, — n'aurait pas réussi à empêcher la guerre? Les États sont comme les foules : ils vont où les mène

[1] A M. Leroy-Beaulieu, maire de Lisieux, 18 février 1839. *Mém. de M. Guizot*, IV, p. 465.
[2] 12 décembre 1840.

une volonté forte. L'Autriche et la Prusse redoutaient un conflit. M. de Metternich se préoccupait de la difficulté de mettre en mouvement la Confédération germanique. S'il était inquiet des résolutions de M. Thiers, il ne l'était pas moins de la témérité de lord Palmerston « voulant faire triompher le droit, à la manière des joueurs qui prétendent faire sauter la banque[1] ». On s'en effrayait, même en Angleterre. Réputé pour « un homme dangereux, aventureux, et par-dessus tout incommode[2] », lord Palmerston voyait des cabales se former contre lui jusque dans les rangs des ministres. Il était seul décidé; mais il était décidé, et marchant sur les hésitations, les terreurs, les accusations de ses collègues et de ses alliés, il entraîna tout à sa suite. Sa force fut de dire partout qu'il ne céderait pas et que la France céderait.

VII.

La session, retardée de quelques jours par suite du changement de Cabinet, s'ouvrit le 5 novembre.

La discussion de l'adresse commença le 25. Les événements d'Orient et la crise ministérielle dominèrent le débat.

Le projet d'adresse était l'œuvre de M. Dupin. Dès le premier paragraphe, il déclarait, en reproduisant les expressions du discours de la Couronne, que « les mesures que l'empereur d'Autriche, la reine de la Grande-Bretagne, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, avaient prises de concert avec la Porte Ottomane, pour régler les rapports du Sultan et du pacha d'Égypte » avaient ex-

1 *Mém. du prince de Metternich,* VI, p. 490.

2 *Lord Palmerston, sa correspondance intime,* publiée par Augustus Craven, I, p. 254.

cité « toute la sollicitude » de la Chambre. Il appelait, comme l'objet de son premier vœu une « paix honorable et sûre ». Mais, envisageant l'éventualité d'un conflit, le projet subordonnait l'action de la France à une série de conditions dont l'énumération, pénible pour la majorité elle-même, souleva les protestations violentes de l'opposition :

Si par un événement, disait l'adresse, la paix demeurait impossible à ces conditions, si l'honneur de la France le demande, si ses droits méconnus, son territoire menacé, ou ses intérêts sérieusement compromis l'exigent, parlez alors, Sire, et à votre voix, les Français se lèveront comme un seul homme.

Ce texte ne devait pas survivre à la discussion. La lutte s'engagea d'abord entre les personnes. Les trois ministères, du 12 mai, du 1er mars, du 29 octobre, avaient à cœur d'exposer chacun sa politique, de repousser les reproches et d'en adresser à leurs adversaires : querelle douloureuse dans laquelle les secrets des cabinets, les confidences particulières, furent divulgués à la tribune. Elle eut ce fâcheux caractère que, voulant diminuer la portée de l'offense pour expliquer et assurer le maintien de la paix, le ministère fut conduit à mettre sur le compte du cabinet du 1er mars la responsabilité des torts qu'avait eus l'Angleterre. Si lord Palmerston était parvenu à exclure la France du traité du 15 juillet, c'est que M. Thiers avait fait tous ses efforts pour exclure l'Europe de l'arrangement qu'il espérait amener entre la Porte et le Pacha. Tel fut le thème qu'adoptèrent, au risque de servir le gouvernement anglais, les ministres et les journaux qui les défendaient.

Par l'ardeur des représailles, comme par l'éclat du talent, M. Thiers et M. Guizot furent les deux héros de ce drame oratoire, auquel se mêlèrent le maréchal Soult, M. Passy, M. de Rémusat, M. Odilon Barrot, M. Mau-

guin, M. de Tocqueville, M. Dufaure, M. Villemain, M. de Lamartine.

Berryer ne prit la parole que dans la séance du 3 décembre.

Les récriminations particulières semblaient épuisées. La discussion portait sur le premier paragraphe de l'adresse. Berryer l'attaqua. Il passa en revue toute la politique suivie depuis le ministère du 12 mai 1839, combattant avec véhémence le cabinet nouveau, mais en laissant voir, derrière ses actes et au-dessus de lui, une pensée dirigeante que visait ouvertement son opposition.

Il allait tout de suite à l'ennemi véritable, tant de fois déjà dénoncé par lui, à « l'Anglais », comme il disait. « La fatalité de nos affaires, » à ses yeux, c'était cette alliance que depuis dix ans on se croyait obligé de maintenir entre la France et « les antagonistes constants de nos intérêts ».

Berryer rappelait ses prévisions de 1839 et de 1840; il montrait les ministères du 12 mai et du 1er mars égarés par « cette pensée immuable » de l'alliance anglaise, quand, dès le mois de juin 1839, l'amiral Roussin écrivait de Constantinople : « Ne comptez plus sur l'alliance anglaise; car, si j'en parlais ici, on me rirait au nez. »

Peu à peu éclairé sur la valeur de cette intimité, à laquelle il avait trop cru, M. Thiers avait cherché à s'en dégager, quand le traité du 15 juillet était intervenu. C'était alors, selon Berryer, qu'il eût fallu prendre un parti; dès ce moment, les ministres auraient dû ou convoquer les Chambres ou se retirer. Faisant allusion aux deux circonstances dans lesquelles M. Thiers, en désaccord avec la Couronne, s'était vu obligé de quitter le ministère, en 1836 sur la question espagnole, en 1840 sur la question d'Orient, M. Guizot avait dit qu'à ces deux époques, il avait été rendu un grand service au pays. « Langage imprudent, reprenait Berryer, parce qu'il ne

devait pas être ouvert aux discussions de la tribune. »

Puis, désignant, en termes auxquels on ne pouvait se méprendre, la volonté royale qu'avait découverte l'éloge du ministre :

N'en parlons plus (des négociations relatives à l'Orient), et surtout qu'elles ne soient jamais répétées les humiliantes paroles qu'on a fait venir ici, et de Constantinople et de Londres, ces mots de lord Ponsonby et de lord Palmerston :... « Il viendra une résolution anglaise et la France cédera; après beaucoup d'humeur et de déplaisir, la France cédera, et l'affaire d'Orient aura été réglée comme l'Angleterre l'aura voulu. » Eh! quoi! Messieurs! il y a un pays au monde où les ambassadeurs entendent de telles paroles, où ils les écrivent et où ils restent à leur poste, et où ils deviennent ministres pour assister au jour où les choses s'accompliront ainsi qu'elles ont été dites!

Les applaudissements éclatent aux extrémités de la Chambre. Ils redoublent, quand l'orateur ajoute :

Non, ce n'est pas de la France qu'on a dit cela. Non, quoique vous ayez fait, on n'a pas dit cela de la France. Et ceux qui, au jour de nos plus grands désastres, ceux qui, à Waterloo même, ont vu comment tombaient nos guerriers, n'ont pas dit cela de la France, ce n'est pas d'elle qu'on a parlé...

A ces mots, l'émotion de la Chambre est telle que Berryer doit s'interrompre. La séance reste suspendue sous les bravos prolongés de l'opposition et des tribunes.

Berryer examine alors les termes de l'adresse et les déclare inadmissibles.

L'adresse disait que la paix serait conservée, tant que les intérêts ne seraient pas sérieusement menacés. Mais ne l'étaient-ils pas déjà!

Quoi, une même puissance, une puissance maritime, possède Gibraltar, Malte, les îles Ioniennes, a le pied sur la Syrie;

elle aura le pied, tout à l'heure, sur l'Égypte, et vous ne sentez pas ce qui vous menace dans la Méditerranée!

Les intérêts, d'ailleurs, avaient pour sauvegarde les influences. Quelle influence la France avait-elle encore en Orient!

Votre influence, fortifiée, je dois le dire, par l'expédition de Grèce et surtout par la prise d'Alger, votre influence avait des siècles d'origine. Elle avait été rajeunie par Napoléon dans la savante et héroïque expédition d'Égypte. Qui ne l'a pas constatée, cette influence, et que devient-elle! Messieurs, je n'aime point les phrases; mais les idées m'appellent. Messieurs, je l'entends, je l'entends, ce canon de Saint-Jean d'Acre. J'entends le canon anglais qui brise Saint-Jean d'Acre devant lequel Napoléon s'était arrêté. Et vous allez entendre un autre canon qui va vous annoncer l'arrivée des restes du prisonnier des Anglais. A ses funérailles et dans sa tombe même, est-ce que vous ensevelirez sans gémir, sans protester, l'ascendant qu'il vous avait conquis et que vous gardiez encore?

Berryer terminait son discours en s'associant à la réponse que M. de Tocqueville[1] avait faite à ceux qui prétendaient « qu'aujourd'hui, c'est l'esprit révolutionnaire qui exploite l'entraînement national ».

Oui, sans doute, répondait Berryer, il y a beaucoup d'esprit révolutionnaire en France, beaucoup d'idées, beaucoup d'instincts révolutionnaires; il en a été beaucoup répandu et beaucoup enseigné, parce que malheureusement, ceux qui se vantent d'avoir donné des leçons d'avènement aux rois se sont chargés aussi d'en donner aux peuples.

... C'est pour cela que ceux qui ne sont pas révolutionnaires et qui peuvent le dire sans renier leur origine, sollicitent les gens de bien, les gens d'ordre et de raison, de se placer

[1] Tocqueville (Alexis Clérel, comte de), 1805-1859, député depuis 1839, représentant du peuple en 1848 et 1849, ministre des Affaires étrangères en 1849, membre de l'Académie française.

à la tête des susceptibilités de la France, d'être les défenseurs jaloux de tout ce qui touche à l'honneur et à la dignité nationale. Si les gens de bien ne le font pas, si les gens de cœur, à quelque parti qu'ils appartiennent, ne s'emparent pas de cette cause sainte et sacrée, vous la livrerez aux mauvaises passions...

La séance ne put être reprise qu'au bout d'une demiheure. Lamartine répondit à Berryer. Il a lui-même raconté dans une lettre intime l'effet produit par l'orateur de la droite et, bien que l'hommage lui serve à glorifier sa propre et réelle éloquence, il est à recueillir :

Jamais, écrit-il à M. de Virieu, il ne me fallut un tel courage. M. Berryer avait été sublime de véhémence, de popularisme; la Chambre et les tribunes étaient pulvérisées; personne n'osait affronter une telle situation des esprits et des sens. Je suis monté à la tribune sur le refus de tous les autres et des ministres, et j'ai ressaisi violemment et passionnément l'assemblée dans une réplique plus longue que son discours et entièrement improvisée [1]...

Toute la presse, sauf le *Journal des Débats* qui l'attaqua avec violence, exalta le discours de Berryer.

« Ce discours est beau comme une victoire, » disait l'*Univers*.

Le *Temps,* constatant qu'à chaque discours de Berryer, on disait que c'était le plus beau qu'il eût prononcé, ajoutait :

Peut-être, en effet, M. Berryer devient-il, chaque jour plus grand orateur. Ce qui est certain, c'est qu'à chaque session, il s'élève davantage au-dessus de l'esprit de parti; il s'inspire d'une façon plus libre et plus profonde des véritables intérêts de la nation.

[1] *Correspondance de Lamartine*, 1875, — V, p. 507, au comte de Virieu, 6 décembre 1840.

Mais de tous les éloges, le plus enthousiaste fut celui du *National :*

La parole est à Berryer, et, après lui, elle ne sera plus à personne. La parole lui appartient, comme le marbre appartenait à Michel-Ange, la couleur à Rubens, l'harmonie à Beethoven. La parole, c'est le relief de ses idées; les accents de sa voix, l'énergie de son geste, c'est l'expansion d'une âme qui ne se livre à vous que pour mieux vous pénétrer. La parole, une telle parole, c'est le plus beau don du ciel; c'est la plus grande puissance de la terre.

La Chambre n'entendait pas abandonner le ministère; mais elle ne se résignait point au langage que lui prêtait M. Dupin. Les premières lignes du projet, que Berryer avait condamnées, disparurent de la version nouvelle, qui se borna à constater l'émotion ressentie par la France : on effaça aussi les conditions multiples auxquelles était subordonnée l'action du pays. On adopta, suivant le mot de M. Dupin, « une rédaction plus rapide, plus concise, plus énergique ».

Berryer se déclara satisfait de ces modifications. Il avait d'abord demandé plus; on le lui rappela. Mais si par une tactique d'opposition, il exagérait la portée du changement, le ministère, qui s'en accommodait, n'affectait pas moins de la restreindre. En réalité, la commission et le gouvernement avaient compris que la susceptibilité nationale, déjà mise à une cruelle épreuve, n'accepterait pas la rédaction primitive. Ils l'avaient abandonnée, après l'avoir soutenue.

L'opposition avait le droit de voir un succès dans cette concession.

CHAPITRE IX.

LA MORT DU DUC D'ORLÉANS.

Les partis en 1841. — Débats d'affaires. — Procès des « Lettres de Louis-Philippe ». — Plaidoirie de Berryer pour la *France*. — Effet produit par l'acquittement de ce journal. — Arrivée de M. de Villèle à Paris. — Comité royaliste formé sous son inspiration. — Dissidences nouvelles entre la *Gazette de France* et Berryer. — Lettre de Berryer à M. de Genoude, fixant les conditions dans lesquelles il admet un rapprochement entre les oppositions de gauche et de droite. — Mort de Berryer père. — Récit de ses derniers moments écrit par son fils. — Lettre du duc de Bordeaux à Berryer. — Procès du *Courrier de la Sarthe* devant la Cour d'assises d'Angers. — Plaidoirie de Berryer pour M. Hauréau, rédacteur en chef de ce journal. — L'affaire de *Lucrèce Borgia*. — Berryer et Victor Hugo. — Session de 1842. — Réponse de Berryer à M. Passy. — Débats sur le droit de visite. — Discours de Berryer. — Voyage de Berryer à Moulins et à Clermont-Ferrand. — Son plaidoyer pour la *Gazette d'Auvergne*. — Instructions adressées par Berryer aux comités des provinces en vue des élections prochaines. — Attaque de la *Gazette de France* contre l'action parlementaire. — Élections générales du 10 juillet 1842. — Berryer est réélu. — Les légitimistes triomphent dans trente-six collèges. — Mort du duc d'Orléans. — Émotion produite par cet événement. — Discussion du projet de loi sur la régence. — Discours de Berryer. — Polémique que ce discours soulève dans les journaux. — Allocution de Berryer à Chateaubriand. — Correspondance du comité royaliste avec la cour exilée. — Attaques de la presse ministérielle contre Berryer. — Lettres de Berryer au duc de Lévis. — Mort de Mme Berryer. — Douleur de Berryer. — Sa lettre à M. de Larcy. — Lettres de ses amis. — Lamennais et le P. de Ravignan. — L'anniversaire du 16 novembre.

I.

Les luttes de la coalition, l'instabilité des cabinets, les échecs de la politique extérieure, avaient jeté dans les esprits un trouble qui devait durer longtemps. Aucun parti n'était dans sa situation vraie; tous oscillaient encore sous l'impression de la secousse que leur avaient donnée, comme une tempête à un navire, les événements de 1840.

Les incertitudes se prolongèrent jusqu'aux élections de 1842. Gouvernement et opposition s'observaient de part et d'autre, et se préoccupaient de préparer le combat plutôt que de l'engager. Le gouvernement avait en vue une double tâche, se refaire dans les Chambres une majorité compacte et reprendre au dehors sa place dans le concert européen. L'opposition, partagée entre diverses influences, avait à les concilier, et à trouver un programme où pussent se rencontrer le centre gauche et la gauche, M. Thiers et M. Odilon Barrot, sans parler des radicaux qui, avec M. Ledru-Rollin, allaient bientôt revendiquer leurs droits.

Berryer n'avait pas dans son parti un moindre travail.

Il ne fit, dans la session de 1841, que de rares et courtes apparitions à la tribune. Son action politique s'exerçait devant les tribunaux et dans l'intérieur du parti royaliste.

Membre du conseil de l'ordre depuis la fin de l'année 1834[1], Berryer n'avait abandonné de sa profession d'avo-

[1] En 1819 et en 1820, Berryer avait été désigné par les chefs de la Cour royale, suivant la législation du temps, pour faire partie du conseil de l'ordre. Après l'ordonnance de 20 novembre 1822, les plus anciens de chaque colonne devant être appelés dans le conseil, ce fut Berryer père qui en devint membre. Il cessa d'y paraître après 1830, et en 1834, son

cat que la partie lucrative. De loin en loin, il plaidait quelque affaire civile[1]; mais les procès de presse le ramenaient souvent au Palais. Chaque année, et plusieurs fois dans l'année, les feuilles royalistes, la *Gazette de France*, la *France*, la *Quotidienne*; la *Mode*, le *Revenant*,

fils y rentra, élu par ses confrères qui désormais lui renouvelèrent chaque année son mandat.

[1] Nous indiquerons ici quelques-unes de ces affaires civiles :

La plainte en diffamation contre le gérant du *Conseil judiciaire* (qui fut condamné) pour articles outrageants à la mémoire de la duchesse de Tourzel, plainte formée par ses héritiers, la duchesse de Béthune de Charost, le duc de Tourzel, le duc et la duchesse des Cars, le comte et la comtesse de Lorges, le vicomte et la vicomtesse d'Hunolstein, le duc et la duchesse de Mortemart, etc. Berryer plaidait pour les héritiers. (1 juin 1836. Tribunal de police correctionnelle.)

Le procès en contrefaçon intenté par les professeurs des Facultés de droit et de médecine de Paris contre Erhard, éditeur des cours publics sténographiés, qui fut condamné. Berryer plaidait pour l'éditeur; MM. Chaix-d'Est-Ange et Marie soutenaient la plainte des professeurs. La jeunesse des écoles se pressait à l'audience; elle applaudit Berryer vantant son ardeur, et disant : « La sténographie saisit l'homme au moment où il communique sa pensée; elle le saisit dans son inspiration. « Les jeunes gens aiment cette parole ardente, cette physionomie vivante du discours que donne la sténographie. N'arrêtez pas cet élan. « Professeurs, laissez, laissez la sténographie saisir vos paroles, matérialiser les mouvements vrais et instantanés de votre intelligence, et « qu'en se répandant sous toutes les formes, elle vienne en aide à ce « besoin d'investigation, à cette soif d'apprendre, de rapprocher, de juger, qui s'est si admirablement emparée de notre jeunesse. » (Police correctionnelle, 6 juin 1836.)

L'affaire des docteurs Koreff et Wolowski contre le duc d'Hamilton, le comte et la comtesse de Lincoln, à qui les deux docteurs réclamaient quatre cent mille francs d'honoraires. Dans ce procès où le rôle des parties fut bientôt interverti, les médecins s'étant désistés et les adversaires ayant formé contre eux une demande reconventionnelle en remise de pièces qui fut admise par le tribunal, Berryer plaidait pour le duc d'Hamilton et le comte et la comtesse de Lincoln; MM. Chaix d'Est-Ange et Crémieux pour les deux docteurs. (Tribunal de 1re instance de la Seine, décembre 1837.)

La plainte en diffamation formée par les héritiers du maréchal de Lauriston contre les auteurs d'une brochure où, reproduisant un écrit de Napoléon qui accusait L. de trahison, on mettait sous cette initiale le nom de Lauriston. Berryer plaidait pour les héritiers. Les auteurs de la brochure furent condamnés. (Trib. de police correctionnelle, 12 décembre 1839.)

sans parler des journaux de province, l'appelaient à leur aide contre les poursuites du parquet; c'était d'ordinaire pour répondre à l'accusation d'avoir attaqué les droits que le roi tenait du vœu de la nation.

Le plus retentissant de ces procès fut le procès dit des « Lettres de Louis-Philippe », intenté contre le journal *la France*, au mois d'avril 1841.

II.

Dans son numéro du 15 janvier 1841, la *Gazette de France* avait donné le texte de trois lettres qu'elle prétendait avoir été écrites sous l'Empire par Louis-Philippe, alors duc d'Orléans, pendant qu'il était banni de France. Ces lettres étaient datées de 1808 et de 1809; le prince y déclarait ses vœux en faveur du succès des armées étrangères engagées en Espagne contre les Français.

Publiées d'abord en Angleterre, relevées par la presse opposante qui sommait le pouvoir de les désavouer, les lettres n'avaient été l'objet ni de démentis ni de poursuites. Dans un temps où le lieu commun des hommes de Juillet, ministériels et libéraux, était de reprocher l'émigration aux royalistes et de présenter la branche aînée comme la dynastie de l'étranger, il était assez naturel que les journaux légitimistes s'emparassent de documents qui montraient dans le chef de la monarchie nouvelle les sentiments qu'avec tant de violence on imputait sous son règne aux Bourbons et à leurs défenseurs. Dans cette même année 1841, l'ancien procureur général de 1830, M. Persil, ne disait-il pas à la Chambre des pairs que si les légitimistes faisaient obstacle aux fortifications, c'était qu'ils mettaient tout leur espoir « à l'étranger »? Et quand le marquis de Brézé, bondissant sous l'injure, s'écriait : « Au nom de ce prince dont je me

fais caution corps pour corps, je proteste[1] », il était rappelé à l'ordre.

Maintes fois, soit à la tribune, soit au Palais, Berryer avait eu à repousser ces imputations. Ce fut en répondant à un avocat général, accusant le parti royaliste de vouloir ramener le duc de Bordeaux par les armes étrangères, que Berryer prononça ces mots : « l'étranger ! Ah ! qu'il vienne ! Il verra comme se réveilleront parmi nous les souvenirs d'Austerlitz et de Wagram ! Il verra comme nous saurons défendre l'héritage de Louis XIV ! » Et cette parole souvent citée : « Nous défendrons l'héritage pour le conserver à l'héritier ! »

Les documents publiés par la *Gazette de France* provenaient, il est vrai, d'une source justement flétrie, d'une femme auteur, décriée pour ses mœurs, Ida Saint-Elme, connue sous le nom de la « Contemporaine ». Mais le régime, qui en 1832 avait soudoyé Deutz pour découvrir la retraite de la duchesse de Berry, n'avait guère le droit de juger sévèrement cette origine, et si l'on veut apprécier humainement les choses humaines, il faut bien reconnaître, tout en le déplorant, qu'aucun parti, trouvant à employer de pareilles armes contre ses adversaires, ne les eût dédaignées.

L'impunité de la *Gazette* lui suscita des imitateurs. Le 24 janvier, la *France* fit paraître, à son tour, une série de lettres également attribuées à Louis-Philippe, mais postérieures à son avènement.

Dans ces lettres, le roi, déclarant les traités de 1815 irrévocables, abandonnait aux puissances du Nord le sort de la Pologne, prenait envers l'Angleterre l'engagement d'évacuer l'Algérie et expliquait les fortifications

[1] Chambre des Pairs. Séance du 26 mars 1841.

[2] Cour d'assises de la Seine, 7 février 1832, plaidoirie de Berryer pour le *Courrier de l'Europe*.

projetées de Paris par la nécessité de se réserver les moyens de contenir la capitale.

Propagée par les journaux de l'opposition, la publication fit scandale. La justice intervint. Les feuilles royalistes, qui avaient inséré les lettres, furent saisies; le gérant de la *France,* M. de Montour, et son rédacteur en chef, M. Lubis, mis en prison, contrairement aux usages suivis en matière de presse; le journal enfin traduit, le 24 avril 1841, devant la cour d'assises de la Seine.

L'audience était présidée par M. Poultier, conseiller à la cour royale; M. Partarrieu-Lafosse, avocat général, occupait le siège du ministère public.

Berryer défendait la *France.* Le gouvernement déclarait apocryphes les lettres publiées par cette feuille; mais il ne se prononçait pas sur le caractère de celles qui avaient paru dans la *Gazette.*

L'avocat général motivait ce silence en soutenant que ce que l'on poursuivait, c'était les attaques dirigées contre le roi des Français, et non l'offense contre le duc d'Orléans.

Nous n'avons mission que de défendre le roi des Français... disait M. Partarrieu-Lafosse. Quant à ce qui regarde une autre époque, nous savons ce que le prince pense lui-même de ce passé qu'on lui oppose aujourd'hui.

« Dans l'affaire des lettres, écrivait plus tard Berryer [1], l'avocat général fut malhabile et *timide*... exemple des embarras que font naître une situation fausse et l'hésitation à dire la vérité à un peuple qui la méconnaît. »

A son avis, l'organe du parquet, au lieu de reculer devant « le chauvinisme du temps », aurait dû montrer librement combien l'Empire était funeste à la France, et

[1] Notes détachées. *Papiers de Berryer.*

et comment l'excès des maux dont il accablait le pays avait pu soulever contre lui des cœurs français.

Berryer, dans sa réponse, retourna contre l'accusation la tactique qu'elle avait employée contre le journal.

L'avocat général avait allégué la fausseté des lettres de la *France* pour supposer celle des lettres de la *Gazette*. Berryer s'arma de l'authenticité des lettres de la *Gazette* pour supposer exacts les documents donnés par la *France*.

La *Gazette* fournissait les originaux des lettres de 1808 et de 1809. Elle les avait déjà présentés, en police correctionnelle, dans un procès en diffamation intenté par elle au *Messager*, parce que ce journal avait flétri la publication qu'elle avait faite. Le tribunal, tout en la déboutant de sa demande, s'était abstenu de vérifier les pièces. Berryer présentait ces pièces au jury :

> Les voilà, ces lettres, s'écriait-il en s'adressant au ministère public; les voilà en original! ... « Prouvez-nous qu'elles sont fausses », vous a-t-on dit. Qu'avez-vous fait? Vous avez détourné le visage et vous n'avez pas voulu vous en emparer!

L'avocat général n'avait point relevé ces paroles.

Mais, à la différence de la *Gazette*, la *France* ne produisait pas les originaux des lettres qu'elle avait publiées, et le ministère public s'acharnait d'autant plus à les lui demander. La *France* prétendait que ces originaux étaient en Angleterre, que des témoins autorisés les y avaient vus et lus; mais que la personne qui les détenait, exposée à un procès de faux qui, d'après la loi britannique, pouvait entraîner la peine capitale, ne voulait pas s'en dessaisir afin d'être en mesure de se justifier. Berryer répétait l'explication, sans se porter caution de l'authenticité des documents. Il plaidait la bonne foi du

journal, et reprenant la politique extérieure de la monarchie de Juillet telle que les orateurs de l'opposition l'avaient souvent exposée et condamnée à la Chambre, il soutenait que la *France* avait pu croire authentiques des lettres dans lesquelles se retrouvaient exprimées des intentions que la tribune et la presse attribuaient chaque jour au gouvernement.

Le jury acquitta les journalistes.

Salué par les applaudissements de l'auditoire et de la foule qui débordait au dehors de la salle, le verdict émut vivement l'opinion. C'était le roi lui-même qui était atteint. Le *Journal des Débats* ne chercha point à dissimuler le coup. Il reprocha aux ministres de n'avoir pas saisi cette occasion d'appliquer les lois de septembre, en traduisant les auteurs de la publication devant la Chambre des pairs :

> Quant à la royauté qui était partie au procès, écrivait-il, quant à l'inviolabilité royale qui était en cause, le jury n'en a tenu compte. C'est une grande faute. Car c'est en quelque sorte un déni de justice que la société tout entière a subi dans la personne du roi constitutionnel.

La *Gazette de France*, en exagérant la portée de l'acquittement, fournit au pouvoir le sujet d'une revanche. Elle affirma que Berryer avait conclu à l'authenticité des lettres attribuées au roi par la *France*. Poursuivie pour compte rendu infidèle, elle fut traduite devant la Cour d'assises jugeant cette fois sans l'assistance du jury, et condamnée sur les réquisitions du ministère public qui rappela ces paroles de Berryer : « En résumé, je n'examine la cause que sous le point de vue de la bonne foi. »

Cependant une incertitude fâcheuse restait dans l'esprit public. Les amis du gouvernement pressaient les

ministres de détruire l'effet du verdict du jury par une déclaration catégorique devant les Chambres.

Nous avons lieu de croire, dirent les *Débats* du 26 mai, que des explications seront données demain ou après-demain à la Chambre des députés, au sujet des lettres faussement attribuées au roi.

Le lendemain, M. Guizot, profitant du débat ouvert sur le budget de l'Algérie, affirma que jamais aucun engagement d'abandonner la colonie n'avait été contracté ni seulement indiqué.

Toute assertion contraire, dit-il, est radicalement fausse et calomnieuse.

On croyait, comme les *Débats* l'avaient annoncé, que M. Guizot s'expliquerait sur les lettres. Il évita d'en parler. Peut-être avait-il craint de voir se rouvrir au Parlement le débat du Palais de justice. Les journaux remarquaient en effet, depuis quelques jours, que Berryer arrivait à la Chambre dès le commencement de la séance, avec une exactitude qui ne lui était pas habituelle. Les défenseurs du Cabinet triomphèrent de ce qu'avait dit le ministre, ses adversaires, de ce qu'il avait omis. Les uns soutinrent que ses paroles avaient anéanti les documents; les autres, que son silence les avait confirmés. Les observateurs moins passionnés, ceux là-mêmes qui avaient le plus condamné la publication, regrettèrent que M. Guizot n'eût pas d'un mot démenti l'existence des lettres[1].

[1] « Peut-être est-il fâcheux que M. Guizot n'ait pas cru devoir donner à sa réponse plus d'étendue, plus de développement. S'il avait alors démenti l'existence même des lettres, il eût réduit à leur juste valeur des insinuations qui ne reposent sans doute sur aucun fondement. » (*Annuaire Lesur*, 1841, p. 392.)

III.

Le jour même où le procès des lettres se dénouait devant le jury, M. de Villèle arrivait à Paris. La *Gazette de France* l'annonça solennellement. La venue de l'ancien ministre fut vivement commentée. On parlait de conciliabules tenus en sa présence, et comme son séjour à Paris coïncidait avec l'échec du gouvernement devant la Cour d'assises, on disait que les légitimistes, enhardis par cette victoire judiciaire, préparaient quelque coup contre le pouvoir.

La vérité était que, sur un désir de la cour exilée, M. de Villèle était venu conférer avec les principaux représentants du parti et travailler à mettre quelque unité dans ses rangs. Sous ses auspices, un comité de direction fut formé. Il se composait de MM. le marquis de Latour-Maubourg[1], le duc de Noailles, le marquis de Dreux-Brézé, Berryer, le marquis de Pastoret, le duc de Valmy, le général de Foissac-Latour, le vicomte de Saint-Priest[2] et de Rainneville[3]. C'était surtout entre les journaux que l'accord était souhaitable; le premier soin du comité fut de réunir les directeurs des trois feuilles royalistes, la *France*, la *Quotidienne*, et la *Gazette*, pour les amener à une entente. M. de Villèle quitta Paris, le 27 avril, et dans le même numéro où elle mentionnait son départ,

[1] Marie-Victor-Nicolas Fay, général marquis de Latour-Maubourg, 1768-1850, eut la cuisse emportée par un boulet à la bataille de Leipzig. Pair de France et ministre de la guerre sous la Restauration, il fut nommé en 1835 gouverneur du duc de Bordeaux, mission qu'il ne put accepter à cause de son grand âge.

[2] Saint-Priest (Emmanuel-Louis-Marie vicomte de), 1789-1880, lieutenant général, ambassadeur à Madrid sous la Restauration, représentant du peuple en 1849.

[3] Rainneville (Alphonse-Valentin Vaysse, vicomte de), 1798-1864, député de 1846 à 1848, conseiller d'État sous la seconde République.

la *Gazette* publia un article « manifeste », que, sans le signer, l'homme d'État lui avait laissé.

Dirigé contre « le monopole qui perd, ruine et déshonore la France », cet article s'attaquait moins à la monarchie de Juillet qu'au système de gouvernement. Il présentait le changement de la loi électorale et la réforme du gouvernement parlementaire comme les deux objets que devait poursuivre l'opposition. Il y avait des vues justes dans cet exposé; mais c'était une dissertation politique plutôt qu'un programme d'action. Reproduit de confiance par la *France* et par la *Quotidienne*, il répondait surtout aux vues de la *Gazette* et devait être pour ce journal un principe de lutte contre la ligne suivie par Berryer.

Un incident provoqué par la politique étrangère vint bientôt réveiller les dissidences entre Berryer et M. de Genoude.

Les souffrances des chrétiens d'Orient, persécutés par les Turcs et soulevés contre leurs oppresseurs, avaient ému l'opinion en France. L'isolement de la monarchie de Juillet ne lui permettait pas d'intervenir, comme autrefois la Restauration en Grèce. Mais l'initiative particulière avait suscité des réunions que le Cabinet lui-même, disait-on, ne décourageait pas [1].

Les légitimistes se mirent les premiers en avant; ils formèrent un comité, dit de la Terre Sainte et de la Syrie; ce comité entra en rapport avec ceux qu'avaient créés les autres nuances de l'opposition. MM. Arago, Blanqui [2], Odilon Barrot, Béchard, le duc de Doudeauville, l'amiral Lalande, Mauguin, le marquis de la Rochejacquelein, les directeurs des journaux de droite et de gauche se rencontrèrent. On parla d'instituer un comité

[1] Lettre du duc de Valmy à Berryer en date du 25 juin 1841.

[2] Il s'agit ici de M. Blanqui l'économiste, qui n'avait nullement les idées de son frère, l'agitateur fameux.

central dont la présidence serait offerte à Chateaubriand.

M. de Genoude poursuivait cette idée avec ardeur; il conviait à sa table les chefs du parti démocratique; il voyait déjà réalisé son rêve d'une conciliation générale. Le 15 juillet, il écrivit à Berryer :

Un comité est formé de toutes les notabilités de la gauche qui ont consenti à accepter la présidence de M. de Chateaubriand. On compte sur vous pour en faire partie ainsi que sur M. de Valmy. J'ai la conviction que c'est la plus grande chose qui ait pu se faire dans ce pays depuis onze ans.

On avait souvent reproché à Berryer de favoriser les coalitions, et le journal des *Débats*, qui ne lui pardonnait pas d'être « l'ami de M. Thiers », l'appelait avec amertume « l'enfant gâté de la gauche ». Il y avait pourtant un trait que ses adversaires eux-mêmes ne pouvaient méconnaître dans sa conduite. Si Berryer recherchait les alliances, il avait coutume de ne les admettre que sous des conditions et dans des limites déterminées. Il repoussait toute combinaison qui eût été un effacement pour sa cause ou une entrave pour ses actes. Ce fut dans ce sens qu'il répondit le jour même à M. de Genoude :

J'ai hautement manifesté, lui disait-il, mon intention, mon vif désir de chercher d'honorables points de rapprochement entre les partis; mais de tels rapprochements ne sont et ne peuvent être utiles que lorsqu'on sait parfaitement ce que l'on veut et lorsqu'on est bien *d'accord pour poursuivre en commun le même but.*

Il n'avait pas rencontré jusque-là cet accord dans les conférences auxquelles il avait assisté, et s'opposait dès lors, pour le moment, à ce que son nom figurât sur une une liste quelconque.

M. de Montalembert, si passionné pour la cause des chrétiens d'Orient, refusait, à la même époque, d'entrer dans aucun comité. Ces tentatives lui paraissaient entraîner des appels à l'insurrection que, dans les conditions auxquelles se trouvait assujettie la politique française, il ne croyait pas devoir encourager[1].

IV.

Une grande douleur vint traverser pour Berryer ces préoccupations politiques.

Le 17 du mois de juin, il avait perdu son père. Il lui était uni par la plus tendre affection, et c'était chose touchante de voir avec quel soin ce fils, que la gloire entourait, *Gloria Patris,* comme l'appelait le vieux Berryer, rapportait à son père tout son mérite, lui prodiguant, dans les termes les plus délicats, les témoignages de son « immense reconnaissance ».

Il avait besoin de s'entretenir de son deuil avec ses amis, de leur rappeler ce qu'était pour lui son père, de leur dire ce qu'avaient été ses derniers moments, et quelles émotions lui avait laissées, dans le déchirement de son âme, cette fin paisible et sainte.

... Elle a été belle, la mort de mon pauvre père, écrivait-il à Mme de Jobal. Sa vive et forte intelligence l'a si bien soutenu jusqu'au dernier soupir; je le voyais si fier, si content de sa noble fin!

J'ai été averti à Augerville, dans la nuit du lundi, de la physionomie grave que prenait un léger refroidissement que mon père avait éprouvé... J'accourus à Paris mardi, et j'étais près de mon père à 7 heures et demie du matin. Son état me parut

[1] Discours à la Chambre des pairs. *Moniteur* du 21 janvier 1842.

alarmant; j'envoyai chercher un de ses amis, l'abbé Bertin, de la paroisse Saint-Paul. Mon père le reçut avec joie; il se confessa dans cette journée et reçut l'absolution. Mercredi, il revit l'abbé, et pendant deux jours il ne paraissait pas encore prévoir sa fin prochaine; il causait avec nous du ton le plus doux, et une sorte de gaieté se mêlait à ses expressions de tendresse. Il me demanda le mercredi de le faire raser; c'est, me dit-il, *une force de parade*. Je lui annonçai dans la soirée que mon frère le colonel allait sans doute arriver à Paris pour sa fête que nous devions célébrer le lundi 28. « Ce sera trop tard », répondit-il. Cette nuit du mercredi fut assez calme; mais, le jeudi matin, je trouvai mon pauvre père bien affaibli; il parlait avec plus de difficulté. J'envoyai chercher le vicaire de l'Assomption, M. l'abbé Gallard; lui venu, j'annonçai sa présence à mon père qui me dit qu'il l'attendait. L'abbé Gallard conféra avec lui pendant plus d'une demi-heure; nous entrâmes alors, et l'abbé lui administra l'extrême-onction et le saint viatique; pendant ces tristes cérémonies, mon père, s'unissant aux prières, avait les yeux constamment fixés sur le crucifix posé entre deux flambeaux, sur une table, près de son lit. Après la retraite de l'abbé Gallard, qui était ému jusqu'aux larmes de la part si touchante et si active que mon père avait prise à ses prières, je laissai le noble vieillard avec son confesseur et la sœur de Bon-Secours qui le gardait. Ce fut à ce moment qu'il prononça à haute voix le premier verset du cantique de saint Siméon : *Nunc dimittis*. L'abbé acheva le cantique; j'accourus; mon père resta silencieux durant une heure; puis, faisant un effort pour respirer, il joignit ses mains sur sa poitrine et dit à l'abbé avec un admirable sourire : *Quelle suavité!* Je versais des larmes où se mêlait une vraie joie de voir mon père si satisfait. Il me montra alors de la main et dit à l'abbé : « C'est lui qui veille à tout ceci. » Vers 4 heures, j'étais avec ma mère près de son lit; il nous dit alors : « Je vous afflige; adieu, je meurs; retirez-vous: laissez-moi avec la sœur faire la petite besogne. »

Durant la soirée, il parla peu; ma femme à près de 7 heures s'approcha de son lit et lui baisa la main; il saisit la sienne et, l'attirant à lui, il la baisa sur le front. A 11 heures encore il

sourit à ma sœur et lui tendant les bras, il l'embrassa. Je restai avec mon frère Ludovic, le médecin, mon fils, la bonne sœur et l'abbé. L'agonie commença à 11 heures et demie. Il ne changea plus de position; sa respiration était courte et accélérée; son pouls s'affaiblissait; il semblait que chaque soupir allait être le dernier. Nous demeurâmes immobiles jusque vers 4 heures du matin; il ouvrait les yeux par intervalles, et me tendait sa pauvre main toute glacée; à cinq heures il parut reprendre quelque force et respira plus librement; à cinq heures 35 minutes, une respiration plus rude se fit entendre; il n'était plus. Je lui fermai les yeux et jetai l'eau bénite sur ses restes.

Voilà, mon amie, des détails dont je m'entretiens depuis cinq jours : je vous les raconte et les confie à votre cœur ami. Vous le voyez, j'ai des consolations bien touchantes et bien hautes au milieu de mon chagrin. Adieu, vous prierez pour mon père un de ces jours sur le tombeau du vôtre qui m'aima tant et que j'aimais [1].

Informé du malheur de Berryer, le duc de Bordeaux, alors à Kirchberg, tint à lui exprimer la part qu'il y prenait.

C'était pour le prince une occasion de reconnaître les services du grand orateur :

La Providence a voulu, et je lui en rends grâce, écrivait-il, que la voix la plus éloquente de notre temps fût consacrée à la défense des principes qui ont assuré si longtemps le bonheur et la gloire de notre patrie.

Berryer remercia l'exilé. Dans sa réponse, la première en date qu'il ait gardée de sa correspondance avec son roi, on retrouve la pensée qui devait inspirer sa dernière lettre au comte de Chambord : l'alliance nécessaire de la royauté et de la liberté en France.

[1] 30 juin 1841.

Vous accordez votre approbation, Monseigneur, disait-il le 31 juillet 1841, aux constants efforts que je fais pour défendre encore, au temps où nous sommes, et l'honneur et les intérêts de la France. Les plus sincères convictions ont consacré ma vie au soin de garder pour l'avenir de notre patrie le patrimoine de prospérité et de dignité nationale qu'elle a conquis sous le gouvernement des rois vos aïeux. Le droit qui est en vous, Monseigneur, est la seule base possible et sera l'unique garantie de la stabilité des institutions fortes et libres dont la France a désormais besoin.

V.

Berryer avait refusé d'entrer dans l'alliance démocratique à laquelle le conviait M. de Genoude, et le 23 novembre suivant, il paraissait devant la Cour d'assises d'Angers, entre MM. Odilon Barrot, Marie et Arago[1], pour défendre un député et un journal républicains. Un jeune avocat radical, dont le nom commençait à marquer, M. Ledru-Rollin[2], venait d'être élu député du Mans. Le lendemain du scrutin, il avait fait devant ses électeurs sa profession de foi républicaine dans un discours que reproduisit le *Courrier de la Sarthe*, alors dirigé par M. Hauréau[3]. Journaliste et député furent traduits devant la Cour d'assises de Maine-et-Loire sous l'inculpation d'attaque contre le principe et la forme du gouvernement. Berryer plaidait pour le journaliste.

[1] Arago (François), 1786-1853, député depuis 1831, membre du gouvernement provisoire et de la commission exécutive, et représentant du peuple en 1848.

[2] Ledru-Rollin (Alexandre-Auguste), 1808-1874, élu député en 1841 en remplacement de Garnier-Pagès, membre du gouvernement provisoire et de la commission exécutive en 1848, représentant de peuple en 1848, 1849 et 1874.

[3] M. Hauréau, aujourd'hui membre de l'Académie des inscriptions et belles-lettres, fut représentant du peuple en 1848.

Les feuilles ministérielles dénoncèrent la coalition représentée par les trois avocats. Elles reprochèrent à Berryer de manquer à ses principes en s'associant à des républicains. Il ne faisait au contraire que les appliquer. Il s'alliait à des adversaires dans des conditions déterminées et pour un objet précis.

Ce que Berryer défendait dans la personne de M. Hauréau et dans le discours de M. Ledru-Rollin, c'était son propre droit, c'était le droit de tout citoyen. La charte avait placé la souveraineté publique dans le corps électoral; il revendiquait pour chacun la faculté d'exposer et de soutenir ses opinions devant les électeurs, la souveraineté qui était en eux pouvant défaire ce qu'elle avait fait en 1830[1].

Je n'ai jamais caché à mes électeurs, disait-il, quelle cause ils voulaient servir, quel avenir ils voulaient appeler en me chargeant de parler en leur nom. Je comprends que ceux qui ont des opinions contraires aux miennes doivent avoir la même liberté que moi. *En défendant cette liberté pour eux, je la défends pour tous.*

Il la défend pour ses adversaires eux-mêmes. Qui sait s'ils n'auront pas un jour à revendiquer ces droits qu'ils contestent aujourd'hui? Et comme si l'avenir s'ouvrait devant ses yeux, Berryer montre à ses contradicteurs l'intérêt qu'ils ont à ne pas se désarmer devant le retour possible du gouvernement qu'ils redoutent.

Vous craignez la République! Vous la repoussez de tous vos efforts! Si, plus puissants que vous, les événements faisaient

[1] C'était la thèse qu'il avait toujours soutenue à la tribune et au palais, notamment en 1834 devant la Cour d'assises de la Seine, dans sa plaidoirie pour M. de Kergorlay.

triompher la République en France; si, fidèle aux conséquences de son principe, elle laissait la liberté d'exprimer toutes les opinions dans le sein des colléges électoraux, n'auriez-vous pas le courage d'aller y défendre la monarchie? Vous qui défendez la monarchie, ne vous sentiriez-vous pas au cœur la résolution d'aller dans les colléges de la République et de dire : « Vous avez établi un gouvernement déplorable, j'en veux un autre et je sollicite vos suffrages pour être député, afin de rétablir la monarchie? » Vous êtes infidèles à la monarchie, vous n'êtes pas dignes de la servir, *si vous ne réservez pas le droit, qu'il faut respecter chez les autres lorsqu'on veut l'exercer plus tard.*

Les accusés furent condamnés par le jury. Mais la Cour suprême cassa le verdict, et l'affaire, revenue devant la Cour d'assises de la Mayenne, se termina par un acquittement.

M. de Larcy, en envoyant de loin ses félicitations à Berryer, définissait sa plaidoirie « une magnifique protestation en faveur de notre indépendance personnelle ».

Nous l'avons bien compris, disait-il, c'est nous que vous défendiez bien plutôt que les clients d'occasion que le hasard mettait sous la garde de votre puissante parole[1].

Quelques jours avant le procès d'Angers, Berryer s'était trouvé, devant la Chambre des appels de police correctionnelle de la cour de Paris, en lutte avec Victor Hugo.

Il s'agissait d'une des œuvres du poète : le drame de *Lucrèce Borgia.* Donizetti en avait fait un opéra, sur un libretto écrit par un Italien, Felice Romani. Un auteur français, M. Étienne Monnier, eut l'idée de traduire dans sa langue le libretto italien, et l'opéra fut représenté sur le théâtre de Metz.

[1] 17 décembre 1841.

Victor Hugo poursuivit en contrefaçon l'auteur du libretto, M. Monnier, l'éditeur de la musique, M. Bernard Lattes, et le directeur du théâtre de Metz, M. Jules Baptiste.

Inquiet de l'opinion de Berryer qu'il savait par les journaux lui être contraire, Victor Hugo lui avait demandé, à deux reprises, un entretien :

Je tiens à vous convaincre, lui écrivait-il, et à vous faire voir combien on a abusé de votre bonne foi dans cette affaire[1].

Berryer ne fut pas convaincu ; mais, ce qui valut mieux pour Victor Hugo, les juges le furent. Ils lui donnèrent raison en première instance et en appel.

Berryer n'intervint qu'en appel[2]. Il plaidait pour l'éditeur.

« Je n'ai jamais plus admiré qu'aujourd'hui le prodigieux talent de M. Berryer, dit aux magistrats Victor Hugo, qui, bien qu'assisté par M. Paillard de Villeneuve, voulut lui répondre ; il m'a, par moment, fait illusion à moi-même. »

Berryer, en effet, n'avait combattu la prétention de son illustre adversaire qu'en exaltant sa gloire.

... Il faut servir les poètes comme on sert souvent les rois, dit-il, malgré eux ! On ne vous a pas dépouillé, on vous a enrichi ; on a étendu votre gloire, on lui a rendu un éclatant hommage. Donizetti était à Paris ; il a entendu votre drame, et son âme a été profondément émue des magnificences de votre style. Il s'est écrié alors : « Vous êtes grand, mais mon art ne « l'est pas moins, il peut le disputer au vôtre. Je vous suivrai « dans toute votre création, d'acte en acte, d'événement en « événement, de scène en scène, et je serai votre égal : la mu-

1 20 avril 1841. *Papiers de Berryer.*

2 6 novembre 1841.

« sique luttera avec la poésie. » Et c'est de cette lutte que vous vous plaignez, vous si merveilleusement doué, vous à qui la nature a donné de si puissantes armes pour soutenir le combat! Vous venez vous plaindre qu'on vous suive dans la carrière; et vous nommez contrefacteur celui qui veut se montrer seulement un émule digne de vous. Un contrefacteur! Mais lorsque je vois le groupe de Laocoon représenté par la sculpture et la poésie, dites-moi quel est le contrefacteur? Est-ce le poète? est-ce le sculpteur? Il n'est pas une souffrance, pas un élan, pas une contraction des muscles, que je ne trouve dans la statue; pas une douleur que je ne lise dans les vers. Un contrefacteur! Il n'y en a pas. Ce sont deux artistes qui luttent, et mon âme impressionnée les admire tous les deux. (*Applaudissements.*)

L'opéra italien était alors à la mode. Victor Hugo s'en plaignait au nom de l'art national; il prétendait défendre la cause des compositeurs français, en s'opposant à des entreprises qui ne pouvaient qu'encourager l'invasion étrangère. Beaumarchais, disait-il, dans le *Barbier de Séville*, avait disparu sous Rossini, et ce serait « un jour déplorable pour la littérature », ajoutait le chef de l'école romantique, que celui où l'on mettrait *Andromaque* en musique, « pour substituer la popularité éphémère d'un musicien étranger quelconque au grave et vénérable nom de Racine ».

Passionné pour la musique italienne, ami de Rossini, Berryer avait relevé l'objection.

... Est-ce engouement de la mode, affectation, faveur irréfléchie, ou bien est-ce la consécration naturelle, l'aveu d'un talent supérieur? La musique italienne a-t-elle recueilli l'héritage du succès obtenu par les admirables compositions des grands maîtres, Cimarosa, Païsiello, Rossini surtout, ce génie varié, spontané, ce prodigue italien, qui tantôt grand, majestueux comme Rome, ou joli, charmant comme Ischia, me représente tous les contrastes, tous les aspects, toutes les beau-

tés de son Italie!... Quelle que soit la cause de cette faveur générale pour les opéras italiens, les musiciens français auraient mauvaise grâce à s'en plaindre; il y a un moyen pour eux de mettre fin à cette rivalité qui les importune, sans recourir à la police correctionnelle : c'est de faire oublier leurs rivaux, en les surpassant.

Puis, revenant au poète dans un mouvement qui souleva les bravos de l'auditoire :

Faut-il donc que le génie se montre aussi jaloux, aussi ingrat? Oui! ingrat! Combien de fois, avec la délicatesse de son organisation, en suivant Beethoven, en écoutant Mozart, M. Victor Hugo n'a-t-il pas écrit de ces pages brûlantes dont il faudrait aussi lui demander compte!... Cette âme impressionnable, cette organisation fébrile, peut-elle rester impassible quand la symphonie résonne? Non, non; caché dans un coin de la salle harmonieuse, il recueille les inspirations que de sublimes accents jettent dans son cœur; il copie Beethoven!

VI.

L'examen de la politique extérieure occupa les premiers débats de l'adresse dans la session de 1842.

Isolée par le traité du 15 juillet 1840, la France venait de signer, sur l'invitation de la Porte, la convention du 13 juillet 1841, dite convention des Détroits; elle l'avait signée avec l'Angleterre, l'Autriche, la Prusse et la Russie.

Cette convention consacrait ce principe « qu'il a été de tout temps défendu aux bâtiments de guerre des puissances étrangères d'entrer dans le détroit des Dardanelles et du Bosphore. » L'acte rendait à la France sa place dans le concert européen. C'était là son grand avantage. Le gouvernement s'en félicitait; l'opposition en contestait la portée, en insistant sur la rigueur des

conditions faites au Pacha et sur l'influence croissante de l'Angleterre et de la Russie.

Dans le cours de la discussion, le 20 janvier 1842, M. Passy, retraçant l'histoire de la politique européenne depuis la chute de l'Empire, vint à parler du rôle de la Russie à cette époque :

En 1815, dit-il, c'est l'empereur Alexandre qui a étendu sur la France menacée dans ses limites territoriales, après l'invasion de Paris, une main protectrice.

Berryer demande aussitôt la parole.

J'ai entendu parler, dit-il, du protectorat que les Russes ou leur souverain auraient accordé à la France. Jamais, Messieurs, jamais la France n'a subi le protectorat de personne.

On l'interrompt :

« Après Dieu, c'est au prince régent d'Angleterre que je dois ma couronne, » s'écrie M. Dubois (de la Loire-Inférieure). C'est le premier mot du retour des Bourbons en France.

La citation est bruyamment accueillie par la Chambre. « C'est vrai, c'est vrai ! » répètent des voix nombreuses.

Berryer a peine à dominer le tumulte. Les interruptions se renouvellent à chaque effort de l'orateur pour se faire entendre.

J'ai la parole, dit-il. Je ne la céderai à personne. Je vais m'expliquer clairement. Les interruptions, les souvenirs calamiteux, les citations ne me troubleront pas.

Alors, au milieu du silence de la Chambre :

Quelques paroles que l'on cite, dit gravement Berryer, fût-ce

des paroles de rois, je ne les couvre pas de mon suffrage. J'en abjure la responsabilité.

Sans s'arrêter à l'émotion de l'auditoire, il insiste. Car il y a tout un programme dans sa déclaration :

Quelles que soient mes convictions politiques sur les vérités que je crois utiles à mon pays, je suis député, citoyen, et je ne suis ministre ni représentant de personne.

M. Guizot déclarait, le 19 janvier 1842, que les temps de l'alliance intime avec l'Angleterre étaient passés. Il avait pourtant, à la fin de l'année précédente, conclu avec cette puissance un arrangement qui parut comme le prix de la rentrée de la France dans le concert européen, et dont les termes produisirent une impression pénible.

Le gouvernement de Juillet avait passé en 1831 avec l'Angleterre une convention, renouvelée en 1833, par laquelle, en vue de réprimer plus efficacement la traite des esclaves, les deux puissances s'accordaient le droit de visite réciproque sur leurs navires. Ce droit, que la Restauration avait obstinément refusé d'admettre, était d'autant plus convoité par l'Angleterre que le nombre de ses croiseurs lui en assurait tout le profit. Elle exerçait sous son nom la police des mers; les vexations multiples , auxquelles nos vaisseaux avaient depuis été exposés, ne laissaient aucun doute sur le péril de cette convention.

L'étonnement fut grand lorsqu'on apprit que le 20 décembre 1841, le cabinet des Tuileries avait signé avec l'Angleterre un nouveau traité qui, loin de revenir sur les stipulations antérieures, en aggravait les conséquences, en étendant la zone dans laquelle devait s'exercer le droit de visite.

La protestation fut générale dans le Parlement. Elle s'attaqua, non seulement au traité du 20 décembre, mais au droit de visite lui-même, et sur la motion d'un membre du parti ministériel, M. Jacques Lefèvre, la Chambre, à la presque unanimité, adopta, malgré les efforts de M. Guizot, un amendement demandant que le commerce français fût replacé « sous la surveillance et la protection exclusives de notre pavillon ».

Le débat, entamé sur l'un des paragraphes de l'adresse, se rouvrit au mois de mai sur le même sujet.

Berryer intervint dans les deux discussions. Son premier discours (du 24 janvier 1842) est un véritable traité sur la matière.

Il s'agit de savoir, dit-il, si dans des limites que nous apprécierons, le gouvernement peut autoriser un Anglais à monter sur le bord de l'armateur français, à entrer dans le domicile de mer du citoyen français.

C'est le droit de la liberté des mers qui est en question, droit reconnu de toutes les nations, mais toujours menacé, toujours dénié par la même puissance. Berryer rappelle les tentatives réitérées de l'Angleterre, la résistance que leur opposa Henri IV, malgré son amitié pour Élisabeth : « Je ne consentirai jamais, disait le roi, à ce droit de visite, parce qu'il ne peut servir qu'à favoriser le pillage et à troubler le commerce. » Il oppose aux condescendances de la royauté de Juillet la conduite de la Restauration maintenant avec fermeté, en 1814 au congrès de Vienne, en 1822 au congrès de Vérone, l'indépendance du pavillon.

Il a fallu la révolution de Juillet pour faire céder la France. Le droit de visite a été accordé en 1831, soumis à quelques garanties en 1833. Aujourd'hui, que propose-t-on?

Non seulement de maintenir les traités qui existent, mais d'en étendre l'exercice, de l'étendre sans limites, sans aucune garantie contre les abus qui peuvent en résulter.

C'est la démonstration qui remplit le discours.

L'Angleterre, dit encore Berryer au milieu de l'attention frémissante d'une Chambre dont il exprime le sentiment, l'Angleterre a saisi le plus honorable prétexte pour s'armer d'un droit dont elle veut abuser, parce qu'elle veut prédominer, parce qu'elle veut tenir le sceptre des mers dans la main. Eh bien, c'est là ce que jusqu'au dernier moment tout Français doit combattre.

Le droit de visite ne survécut pas à ces grandes controverses. La tentative faite pour l'étendre l'anéantit. La France se retira de la convention de 1841, et trois ans plus tard, les traités de 1831 et de 1833 furent eux-mêmes abandonnés.

VII.

Berryer s'était rendu à Clermont au mois de mars 1842, pour défendre la *Gazette d'Auvergne*. Le procès qui l'appelait avait son point de départ dans un débat parlementaire.

L'application du recensement général prescrit par la loi du 14 juillet 1838 pour la fixation des impôts avait déterminé, aux mois d'août et de septembre 1841, des troubles dans plusieurs villes, notamment à Toulouse et à Clermont. A Clermont, où ces troubles avaient eu pourtant moins de gravité qu'à Toulouse, des arrestations nombreuses furent faites, et des condamnations diverses prononcées au mois de février suivant par la Cour d'assises de Riom. Entre les arrestations et le procès, un

incident s'était produit à la Chambre des députés. Dans la séance du 28 janvier, à propos de la discussion d'un paragraphe de l'adresse, M. Isambert avait déclaré avoir eu connaissance d'un rapport, daté du mois de septembre 1841, dans lequel le procureur général de Riom expliquait au garde des sceaux que l'on avait retardé le procès des inculpés de Clermont, parce que, d'après les assurances du préfet, le jury serait formé de telle sorte, à partir de 1842, qu'on pourrait être certain d'une condamnation.

La révélation avait été aussitôt propagée et commentée par les journaux d'opposition. La *Gazette d'Auvergne* en prit prétexte pour attaquer les deux fonctionnaires mis en cause, M. de Boissieu, procureur général, et M. Meynadier, préfet du Puy-de-Dôme; tous deux lui répondirent par une plainte en diffamation. Le journal appela Berryer à son secours.

C'était le premier voyage de Berryer dans le centre de la France. Les royalistes de Moulins lui firent une véritable ovation, et jusqu'à deux heures du matin, la foule remplit les rues avoisinant l'hôtel du baron de la Brousse [1] où, après le banquet qui lui avait été offert, une grande soirée était donnée en son honneur.

Berryer défendit la *Gazette d'Auvergne* devant la Cour d'assises de Riom, en prenant soin de ménager la susceptibilité des jurés dont l'impartialité semblait d'avance atteinte par les accusations du journal.

L'imprimeur fut acquitté, mais le gérant déclaré coupable avec des circonstances atténuantes. Le lendemain, Berryer défendait encore la *Gazette* contre une plainte en diffamation intentée par un commissaire de police. Il fit annuler la citation pour irrégularité dans la procédure.

[1] M. de la Brousse avait été maire de Moulins.

Le procureur général, M. de Boissieu, assistait au procès en habit de ville. En entendant l'argumentation de l'avocat, il alla précipitamment prendre sa robe et se plaça à côté de son substitut pour répondre lui-même.

« Ma réception ici, écrivait de Clermont Berryer à sa femme, a été calme, mais empressée, flatteuse et magnifique [1] ».

Avant son départ, un banquet réunit ses amis autour de lui. Le toast en son honneur fut porté par M. de Féligonde, dont le fils, Eustache de Féligonde, homme d'honneur accompli, devait faire partie de la droite de l'Assemblée nationale en 1871. Berryer, en remerciant son auditoire, lui recommanda la concorde et la modération.

Que la pensée des royalistes éclate et retentisse bien haut, dit-il; que leur ligne politique apparaisse ce qu'elle est réellement, une ligne nationale; c'est le moyen de faire taire quelques préventions qui ont pu survivre. Le moment est favorable pour ramener à un centre commun de nationalité, d'ordre et de liberté tous les esprits généreux, éclairés, indépendants. Unissons donc nos efforts dans ce but de rapprochement et de fusion...

VIII.

Les élections étaient proches. Tous les partis s'y préparaient. Les royalistes ne devaient pas être pris au dépourvu.

Dès le mois d'octobre 1841, Berryer s'était rencontré au château de Maintenon avec le duc de Noailles et le marquis de Brézé pour conférer de la conduite à tenir.

L'état du parti, les fautes commises, les polémiques engagées, les moyens à employer et le but à poursuivre, tout fut passé en revue dans ces entretiens. On convint

1 10 mars 1842. *Papiers de Berryer.*

de dresser un projet de circulaire qui serait envoyé par le comité central, récemment institué, aux comités de province.

Berryer rédigea les parties principales du projet qui fut transcrit par le secrétaire du comité, depuis fougueux député de l'extrême droite à l'Assemblée de 1849, M. Léo de Laborde. Le duc de Noailles, M. de Rainneville, M. de Pastoret, y collaborèrent. Mais la pensée de Berryer domine dans ce long document; c'est elle surtout qu'il nous faut interroger.

La circulaire est intitulée : *Les royalistes aux élections.*

Les réflexions suivantes sont, à quelques mots près, écrites par Berryer :

Dans toute grande lutte sociale, il faut combattre avec les armes de son siècle. La discussion publique est l'arme de nos jours.

Reprenant les raisons qu'il a souvent données pour engager les royalistes à exercer leurs droits politiques, et faisant la part des circonstances qui, pendant les premières années de la révolution de Juillet, ont pu déterminer l'abstention d'un grand nombre, Berryer déclare qu'aujourd'hui la situation est changée.

Depuis douze ans, des luttes incessantes sur le principe et les conséquences de la constitution nouvelle ont fait naître des partis nombreux, et tour à tour on a essayé d'appliquer au gouvernement toutes les idées et tous les systèmes. Des ministères ont été pris dans presque toutes les nuances d'opinions; qu'en est-il résulté? Nous avons vu s'accroître chaque année et les charges publiques, et le *déficit* du Trésor, malgré l'augmentation progressive des recettes. La plupart des questions importantes de l'administration ont été ajournées. Au dehors, la France, soumise à la condition ou de lutter seule contre toute l'Europe ou de céder à toutes les exigences, semble n'avoir à

choisir qu'entre l'humiliation et la ruine. Dans cet affaissement des forces et de l'ordre matériel, l'ordre moral est chaque jour livré à de plus déplorables atteintes. Les partis ont perdu toute foi en eux-mêmes et se décomposent de jour en jour.

Suit une vive peinture de ces divers partis dans lesquels on rencontre les mêmes incertitudes, les mêmes découragements, les mêmes craintes de l'avenir. A ces pensées timides, dispersées, personnelles, il faut opposer l'action, les convictions, l'expérience, la foi inébranlable du parti royaliste.

Qu'il se lève, s'écrie Berryer (car on croit l'entendre prononcer ces mots). Qu'il use de ses droits, qu'il entre partout dans la lice électorale, au nom des intérêts de tous; qu'il se montre unanime avec désintéressement et indépendance! Le pays lui en saura gré; car il ne fera pas faute aux besoins du pays, s'il ne se manque pas à lui-même.

Alors reviennent les adjurations solennelles sur ce que doit être le parti royaliste « aussi nombreux que possible, toujours homogène, ouvrant ses rangs à tous, sans esprit d'exclusion ou de haine, adoptant sincèrement la société telle que le temps et les événements l'ont faite, mais la voulant fortifier sur les bases morales et politiques hors desquelles elle ne peut demeurer debout ».

Pour faire appel à la nation, dit Berryer, *il importe de s'engager envers elle.*

Et insistant sur cette pensée de l'avenir en vue duquel il s'efforçait toujours de placer son parti :

Le triomphe des partis, conclut-il, ne peut plus être aujourd'hui que le triomphe des idées, et les idées ne peuvent triompher que par un parti légalement constitué au dedans comme au dehors des Chambres. C'est là que doit tendre le parti royaliste, *afin de ménager les ressources de son unité et de*

ses doctrines au pays profondément divisé, de lui inspirer confiance, de lui donner des garanties collectives au lieu de quelques cautions individuelles, et de devenir un jour peut-être LE CENTRE DE RALLIEMENT ET DE CONCILIATION *des partis consciencieux.*

Pendant que Berryer mettait ces conseils sur le papier, les dissentiments s'aigrissaient dans le camp royaliste et les attaques redoublaient contre la direction que lui donnait son chef.

Gardez-moi un peu de bonne amitié, écrivait Berryer à M. Mandaroux-Vertamy, j'en ai besoin pour porter le poids d'ennuis, de chagrins, d'ingratitudes qu'on fait peser sur moi[1].

La *Gazette de France* menait la campagne contre la politique parlementaire. Elle réclamait la convocation d'une assemblée nationale investie d'un pouvoir constituant, et prétendait imposer aux députés un mandat impératif, dont la réforme électorale, fondée sur le suffrage à deux degrés, eût été le premier article.

Berryer n'admettait pas le mandat impératif; il y voyait une servitude indigne du député qui, fort de la confiance de ses électeurs, devait à ses yeux rester libre de s'inspirer des circonstances pour la défense de la cause commune. C'était de plus imposer à tous les candidats, quelle que fût leur région, une loi uniforme en contradiction avec la diversité des intérêts et des vœux de chaque collège, et dont le seul effet devait être par là même d'empêcher leur élection[2].

On traitait de haut l'action parlementaire. Avait-elle donc été vaine? D'accord avec Berryer, la *Quotidienne*, dans une suite d'articles, s'attachait à mettre en lumière l'œuvre accomplie depuis 1830 par les députés royalistes. Ils n'avaient pas eu à se demander si le système

[1] 19 juin 1842.
[2] Lettre déjà citée du 19 juin 1842, à M. Mandaroux-Vertamy.

parlementaire était bon ou mauvais; ils l'avaient reçu des événements et accepté comme un terrain sur lequel la lutte leur était possible. Ils avaient fait « comme tous les politiques sensés, dans les crises antérieures, depuis la Convention et le Directoire jusqu'à la Restauration; ils avaient cherché la défense des intérêts véritables par le moyen que la Constitution leur mettait actuellement dans les mains. »

On incriminait cette tactique; on feignait d'y voir une désertion des principes, une adhésion au fait accompli. La *Quotidienne* répondait :

Cela n'empêche pas apparemment les royalistes d'avoir leurs vues propres d'avenir et leurs plans tout faits, aussi bien que d'autres. Nous ne pensons pas que M. Berryer fût pris au dépourvu, le cas échéant... Mais il ferait beau voir M. Berryer ou tout autre royaliste essayer de porter à la tribune son plan de reconstitution monarchique. Imaginez, s'il vous plaît, comme ce serait politique. Laissons les chimères [1].

Ce qu'il y avait de plus grave dans ces dissidences, c'était la lutte d'influences qui se cachait derrière les polémiques des journaux. A l'appui de ses attaques contre la direction de Berryer et du comité de Paris, la *Gazette* ne cessait d'invoquer l'autorité de M. de Villèle. C'était M. de Villèle qui, au nom du roi, avait créé le comité en 1841; c'était les idées de M. de Villèle que défendait la *Gazette*, et du moment que le comité ne les partageait pas, il n'avait qu'à se retirer. Ces dires de la *Gazette de France* étaient confirmés par les notes répétées d'un journal de Toulouse qu'on réputait l'organe de M. de Villèle. La *Gazette du Languedoc* appuyait le mandat impératif; elle repoussait toute direction du comité central dans les élections, et finalement déclarait que le comité de Paris n'existait plus.

[1] 17 juillet 1842.

L'éclat de cette scission était d'autant plus déplorable que bien des esprits commençaient à revenir vers les royalistes. L'*Univers*, au nom du parti catholique, les conviait à prendre part au scrutin et calculait que leur action, unie à celle des hommes qui avaient à cœur les grandes questions sociales, pourrait faire entrer à la Chambre une soixantaine d'entre eux. Le gouvernement lui-même était parfois tenté de leur demander appui contre la gauche.

Leur chef, disait, en parlant des légitimistes, le journal le *Globe*[1], est hors de France. Mais leurs principes n'y sont pas. Nous disons donc aux légitimistes : Aimez votre chef là-bas, mais soutenez vos principes ici. Soyez en France ce que doivent être des royalistes sincères, c'est-à-dire gardiens fidèles des traditions d'ordre et de religion.

Les élections eurent lieu le 9 juillet 1842.

Berryer, comme en 1837, avait dirigé la campagne au nom des royalistes. Nommé à Marseille et à Hazebrouck, il opta pour Marseille. Avec lui avaient triomphé trente-quatre légitimistes, parmi lesquels MM. de Surian, Béchard, le duc de Valmy, de L'Espinasse, de Larcy, d'Andigné de la Chasse, de la Bourdonnaye, Denys-Benoist, Blin de Bourdon, de Grasset, de Chabrol, de Fontette, de Gras-Préville, Alban de Villeneuve, de la Rochejaquelein.

Le ministère gardait la majorité; mais sa victoire était modeste. « Ce n'était pas ce que nous attendions », disait le *Journal des Débats*.

IX.

Les résultats du scrutin étaient à peine connus, lors-

[1] L'article est cité par la *Gazette de France* du 15 décembre 1841.

qu'une immense douleur vint accabler la maison régnante. Le duc d'Orléans succombait le 13 juillet, en quelques heures, à Neuilly, à la suite d'une chute de voiture.

Les Chambres furent immédiatement convoquées pour le 26 juillet. La mort du duc d'Orléans produisit en France et en Europe une émotion profonde.

Le duc de Bordeaux en reçut la nouvelle quelques jours après son arrivée à Teplitz. Il fit aussitôt dire une messe dans la paroisse de la ville et y assista avec toute sa suite. « Il n'y a rien mis, écrivait au comte Apponyi le prince de Metternich, qui ressemblât à de l'ostentation, et tout le monde lui en a su gré[1]. » L'année précédente, le petit-fils de Charles X avait lui-même failli périr d'une chute de cheval. Sa vie avait été sauvée, bien que l'accident dût toujours laisser des traces. Les légitimistes ne se défendaient pas d'une reconnaissance pleine de foi dans l'avenir, en rapprochant de l'irréparable catastrophe l'heureuse préservation. Mais qui n'eût fait trêve aux luttes de partis pour plaindre ceux que le malheur venait d'atteindre!

A ce moment même le noble Grandville écrivait à Berryer :

Quelle que soit la manière d'envisager les événements, il est impossible de ne pas prendre une vive part à la douleur d'une famille si cruellement éprouvée, et la France elle-même ne sera-t-elle pas appelée plus tard à porter le deuil de cette mort prématurée[2]?

Au point de vue politique, l'événement découronnait la maison d'Orléans. L'héritier du trône avait pris au sérieux son métier de prince royal; il avait à cœur de le

1 *Mém. du prince de Metternich*, VI, p. 620.
2 23 juillet 1842. *Papiers de Berryer.*

justifier par ses mérites, estimant qu'il n'y avait qu'une manière de se faire pardonner son rang, c'était « de faire en tout plus que les autres[1] ». Préoccupé, comme il le disait souvent, du danger de laisser croire que dans la monarchie nouvelle il n'y avait qu'un homme, le roi son père, le duc d'Orléans se faisait un devoir de se mettre en avant pour convaincre le pays qu'entre ses mains la monarchie ne périrait pas. Jeune, ardent, manquant d'expérience et avide d'en acquérir, mêlant à des idées justes une part de chimères, troublé par le double souci des obligations de la royauté et des aspirations populaires, il ne trouvait pas que la révolution de Juillet eût tenu ses promesses; il souffrait de la timidité de la politique extérieure. Peu favorable aux hommes du Parlement, une sorte de fascination l'attachait aux souvenirs de la Fayette et, comme sa génération, peut-être sans s'en rendre compte, il était enclin à confondre dans un même enthousiasme les gloires de l'Empire et les idées de 1791. Mais il étudiait avec droiture les affaires du pays. Son jugement imposait au roi, et plus qu'avec aucun autre, Louis-Philippe comptait avec l'aîné de sa race. Quand il avait arrêté un projet en conseil : « Voilà qui est bien, disait le roi à ses ministres; mais qu'en pensera le seigneur Chartres[2] ? »

Nul n'hérita de cette influence; en l'absence d'une contradiction efficace, la volonté royale prit de plus en plus le caractère absolu, auquel quelques-uns des serviteurs les plus intimes de la maison d'Orléans ont après coup attribué sa chute.

Le duc d'Orléans laissait deux fils mineurs, le comte de Paris et le duc de Chartres. Dès l'ouverture de la session, le roi, d'une voix brisée par la douleur, fit appel au

[1] *Le duc d'Orléans*. Lettres publiées par ses fils. — 31 août 1837, p. 200.

[2] *Mém. inédits de Mme de ****. On sait que le duc d'Orléans était duc de Chartres, avant la Révolution de Juillet.

dévouement des Chambres, en leur demandant d'assurer par l'institution d'une régence l'avenir du pays.

Le projet qu'il annonçait fut présenté le 9 août par le maréchal Soult, après le débat sur la vérification des pouvoirs.

Aux termes de ce projet, la régence était conférée au parent le plus proche du trône dans l'ordre de succession établi par la charte; il devait exercer, à ce titre, le plein et entier exercice de l'autorité royale, au nom du roi mineur.

Le prince ainsi désigné était le duc de Nemours; son frère aîné l'appelait : « le devoir personnifié ». La modestie du duc de Nemours voilait ses grandes qualités aux regards du public; elle lui inspirait jusque dans l'intérieur de sa famille une réserve qui ne pouvait être qu'un titre de plus aux yeux de son père, peu disposé à subir de la part de ses fils une ingérence prématurée dans le gouvernement.

M. Dupin, rapporteur de la commission, avait conclu à l'adoption du projet. M. de Lamartine et M. Odilon Barrot le combattirent, tandis que l'appuyaient M. Dufaure et M. Thiers qui, avec sa décision habituelle, quand il avait une fois embrassé une idée, se sépara de la gauche.

La discussion s'ouvrit le 18 août. M. Ledru-Rollin, prenant le premier la parole, protesta, au nom du pouvoir constituant exercé par le peuple, contre l'usurpation consacrée par la loi.

Le même jour, M. de la Rochejaquelein[1], pour son début, lut un discours véhément contre l'ordre de choses établi par la révolution de Juillet. Deux fois rappelé à l'ordre, il quitta la tribune en protestant « au nom des

[1] La Rochejaquelein (Henri du Verger, marquis de), 1805-1867, député de 1842 à 1848, représentant du peuple en 1848 et 1849, sénateur sous le second Empire.

droits de tous », au moment où le président allait consulter la Chambre pour savoir si elle lui laisserait la parole.

La manifestation de M. de la Rochejaquelein n'était que la mise en pratique de la politique recommandée par la *Gazette de France* et par la *Gazette du Languedoc.* Suivant ce dernier journal, les légitimistes devaient s'abstenir dans ce débat; c'était pour eux « une occasion admirable » de réclamer la réforme électorale et de faire ajourner la question de la régence à l'époque où la nation aurait investi ses représentants du pouvoir constituant.

La tactique ne pouvait avoir d'autre résultat que d'isoler à la Chambre les royalistes impuissants, en même temps qu'elle les aurait confondus au dehors avec cette opposition radicale, dont le caractère révolutionnaire effrayait le pays.

Berryer jugeait cette attitude d'autant plus inopportune qu'en découvrant l'instabilité de la royauté élue, la mort du duc d'Orléans avait livré l'avenir à toutes les craintes comme à toutes les espérances. Le gouvernement de Juillet se personnifiait désormais dans un vieillard; que deviendrait-il, si le roi succombait? « Cela durera autant que vivra Louis-Philippe, » disait M. Duchâtel lui-même à Berryer. Plus cette appréhension occupait les esprits, plus il importait de les rallier en leur montrant dans le principe du parti royaliste, comme dans sa conduite, un refuge et une force.

Les articles de la *Gazette de France* et l'éclat de M. de la Rochejaquelein étaient en pleine opposition avec cette manière de voir. Berryer n'en mit que plus de soin, au moment où il venait combattre le projet de loi, à faire connaître ses intentions.

Dans un exorde un peu long, il établit sa situation dans la Chambre et expliqua son vote, afin de répondre aux préventions dont il se sentait l'objet.

« Je ne désavoue pas, dit-il, les fondements de ces préventions », et il rappela, en en développant les raisons, sa fidélité au principe de la monarchie légitime.

Mais, ce principe frappé en 1830, Berryer n'avait pas abdiqué ses droits de citoyen. Il entendait les exercer conformément à la vérité du gouvernement représentatif et c'était « sans arrière-pensée, sans considération étrangère à la discussion, sous le seul point de vue des intérêts du pays », qu'il examinait la loi.

Je ne viens pas, Messieurs, dit-il, demander une sanction au peuple, des mandats spéciaux, une convocation extraordinaire de la nation, un acte de la souveraineté du peuple; non. Je dirai aux orateurs qui m'ont précédé, je dirai aux membres de cette Chambre qui siègent de ce côté (la gauche) que la raison qui fait que je ne siège pas avec eux, c'est précisément que je ne connais pas et que je n'admets pas ce principe de la souveraineté du peuple; je ne comprends pas même l'action régulière et vraie de cette souveraineté.

« C'est clair », dit M. Crémieux, au mileu des « mouvements divers » de la Chambre.

Cela est simple, reprit Berryer. Je n'ai pas invoqué un dogme nouveau pour la consolation des chagrins de ma foi politique; je n'ai pas changé de principe et substitué pour le besoin de ma situation un principe de souveraineté à un autre.

La droite applaudit ces paroles. Il n'y avait pas à s'y méprendre, elles séparaient nettement l'orateur des thèses de la *Gazette de France* et de M. de la Rochejaquelein.

Arrivant à la discussion du projet, Berryer le combattait comme une nouveauté sans exemple dans un grand pays.

C'est une apparition étrange qu'une proposition de loi tendant à établir en France un droit héréditaire à la régence.

Il s'étonnait de voir parmi les adversaires d'une régence féminine, parmi ceux qui déclaraient ne pas comprendre la possibilité du gouvernement représentatif avec une régente, des hommes « qui avaient posé la règle que dans le gouvernement que nous avons, le roi règne et ne gouverne pas ».

A ces mots, qu'accueillirent à droite et à gauche des rires approbatifs, M. Thiers demanda la parole.

Alors, regardant en face la régence de la mère, à qui l'on reprochait d'être étrangère, Berryer prononça ces paroles qui, sans doute, aux Tuileries mêmes, furent douces au cœur d'une veuve :

Ah! n'en doutez pas; les exemples sont nombreux; les mères de rois et les veuves de rois sont mères avant tout. Elles sont bien sincèrement devenues Françaises. N'en doutez pas, au point de vue de la sécurité nationale, il n'y a peut-être que la mère pour conserver intact ce grand dépôt du droit de l'hérédité; seule dans le pays, elle a un intérêt identique à celui de son fils.

M. Guizot avait dit : « C'est l'esprit de cour, c'est l'esprit féodal qui a fait en France les régentes. »

Messieurs, reprenait Berryer, l'esprit de cour, cet esprit de cour qui a été si fatal, il est d'une récente origine en France. Il n'a point prévalu, je pense, le 16 mai 1610, le jour où Henri IV fut apporté mort aux portes du Louvre, où la reine éplorée faisait retentir le palais de ses cris, et répétait sans cesse : *Le roi est mort.* Le chancelier de Sillery, avec cette voix grave de nos vieux magistrats, s'approchant de la reine, lui dit : « Non, Madame, le roi votre fils, descend les degrés, » et, le jour même il convoquait le parlement; et le parlement, présidé par le vieux messire Achille de Harlay, escorté des Molé, des Séguier, des de Thou, rendait incontinent l'arrêt qui déclarait la reine régente.

Ah! Messieurs, ce n'était pas l'esprit de cour qui agissait alors.

Puis, après avoir rappelé les maximes d'État recueillies par nos anciens jurisconsultes :

Non, il n'est pas vrai que le droit des régentes n'a été reconnu, que le pouvoir ne leur a été confié que par ces considérations mesquines, étroites, basses, qu'on s'efforce de signaler pour justifier la loi actuelle. Non, Messieurs, et c'est ici que dans la sincérité de mes prévisions sur les grands intérêts de mon pays, je m'attache aux vices essentiels de la loi. Dans des circonstances qui peuvent arriver, qui peuvent éclater, peut-être importera-t-il éminemment que le choix puisse se faire par les Chambres, que le choix de la mère soit préférable à tous, que pour faire reculer des prétentions collatérales, on se réfugie dans le cœur et dans la chaleur d'âme de la mère. Maintenez ce droit pour le pays, maintenez-le, je vous en conjure.

La loi fut votée par les Chambres. Les événements de 1848 devaient apprendre que, loin de fortifier la monarchie de Juillet, cette loi lui avait enlevé la seule chance qui pût la sauver.

Applaudi par la *Quotidienne,* comme il l'avait été par les royalistes de la Chambre, le discours de Berryer souleva les attaques de la *Gazette.*

Depuis longtemps, dit ce journal, nous avions compris que M. Berryer, qui est un orateur de premier ordre, n'avait pas cette étendue de jugement qui embrasse les principes et leurs conséquences dans leur application aux intérêts du pays et à la conduite des partis politiques, et qu'il lui manquait ce coup d'œil qui aperçoit toutes les positions et fait les hommes politiques.

Berryer avait consenti en 1842 à débattre la question de la régence, comme en 1830 à discuter les articles de la charte nouvelle. C'était là, on le lui faisait entendre, presque une défection.

Il est entré autant que possible dans le domaine des faits accomplis. Il n'a pas vu que les grands principes sont l'âme de la véritable éloquence, et que lorsqu'on parle devant une nation aussi intelligente que la nôtre, c'est dans les hautes régions qu'il faut planer[1].

A la Chambre des pairs, le projet fut combattu par le marquis de Brézé; la *Gazette*, en rapprochant son nom de celui de M. de la Rochejaquelein, essaya vainement de s'approprier son discours. M. de Brézé avait tenu à ne pas se séparer de Berryer. Avant le débat, il réclamait ses conseils :

Toujours je vous trouve le même, lui écrivait-il le 23 juillet, prêt à me soutenir et à m'encourager dans cette difficile carrière où j'essaie de vous suivre.

Et, lorsqu'il eut pris la parole à la Chambre des pairs, remerciant Berryer de son approbation :

Je suis heureux surtout, lui disait-il le 1er septembre, que vous trouviez que j'ai atteint le but que je me suis proposé, de rester officiellement avec vous dans une entière harmonie d'idées et de situation.

Au moment où la polémique s'engageait contre Berryer, Chateaubriand rentrait à Paris, de retour des eaux de Néris. Le duc de Bordeaux venait de lui envoyer son buste. Berryer, qui recherchait toutes les occasions de lui rendre hommage et de grouper autour de son nom les nuances divisées du parti, provoqua, le 24 août, veille de la Saint-Louis, une réunion chez le grand écrivain.

Parmi les royalistes présents on remarquait MM. de Brézé, de Saint-Priest, de Pastoret, de Gras-Préville, de

[1] *Gazette de France* du 20 août 1842.

Villeneuve-Bargemont, de la Rochejaquelein, de Larcy, de Surian, de Grasset. Berryer porta la parole.

Monsieur le vicomte, dit-il, nous sommes heureux de nous réunir autour de vous à la veille du jour où la France invoque le saint roi qui la protège. Le petit-fils de ce roi, héritier de ses vertus, franchit aujourd'hui, autant qu'il lui est possible, les barrières de l'exil; sa pensée accompagne son image; il vient vous visiter; il vient rendre hommage à la plus brillante et à la plus pure des gloires de notre âge. Vous nous voyez fiers, Monsieur le vicomte, d'avoir pu nous associer à l'auguste hommage qui vous est apporté.

Le lendemain, Berryer écrivait à sa femme :

Vous verrez demain dans la *Quotidienne* mon petit *speech* à M. de Chateaubriand. Il en a été bien heureux, et tout à l'heure il est venu m'en remercier.

Il rendait compte en même temps à Mme Berryer des marques de sympathie que lui avaient données les légitimistes de la Chambre.

Les plus froids, d'Andigné, du Rosier, etc., ont été vraiment de bien chaleureux amis, et j'en ai été touché. Denis-Benoist a été excellent; Larcy, comme vous pensez, n'a pas quitté la fièvre de colère depuis cinq jours.

Mais que pensait-on à la cour exilée? Quelle ligne voulait-on suivre? Quelles étaient entre les opinions diverses les préférences du jeune roi?

Le comité royaliste voulut le savoir. Il fit successivement parvenir au prince deux mémoires dans lesquels il mettait sous ses yeux sa conduite et sollicitait son jugement.

La réponse lui arriva de Kirchberg, dans une note datée du 18 septembre. En la lisant, on devine, dès les premières

lignes, que le comité s'était plaint d'être entravé dans l'exercice de sa mission par l'action de M. de Villèle.

Il était dit d'abord, au nom du duc de Bordeaux, qu'on avait écrit directement au comte de Villèle pour « lui exprimer l'intention formelle que, s'il ne croyait pas devoir donner ses conseils au comité et rester en relations habituelles avec lui, ce qu'on n'entendait pas lui imposer, il ne fît du moins rien qui pût contrarier ou gêner son action. »

Le prince avait lu avec un grand intérêt le récit des opinions diverses émises au sein du comité. Mais il se refusait en termes remarquables à intervenir de loin dans ses décisions :

Placé sur le théâtre des événements, en relations avec les hommes et pouvant juger à tout instant des nécessités de la position, le comité est naturellement appelé à examiner et à discuter toutes les questions, et on doit lui laisser le soin de prendre la direction habituelle des affaires, décision dont il doit d'ailleurs avoir toute la responsabilité. Agir autrement aurait le double inconvénient de *gêner le comité, qui doit conserver l'indépendance et la liberté nécessaires à son action, et, d'un autre côté, d'engager une position qui ne doit jamais être compromise.*

Les membres de la réunion se tinrent pour satisfaits, bien qu'ayant souhaité au fond une adhésion plus explicite. Ils traduisirent leur sentiment dans une lettre dont la rédaction fut arrêtée le 3 octobre entre le duc de Noailles, le marquis de Pastoret, le duc de Valmy, et le vicomte Alban de Villeneuve, élu député du Nord après la mort de M. Hennequin.

En rendant compte des discussions qui ont eu lieu sur la question importante de la direction à suivre, disait cette lettre, on n'avait pas l'intention de provoquer une décision sur les opinions émises, mais plutôt, — et cette pensée a été admira-

blement comprise, — de ne pas laisser ignorer à l'autorité ce qu'il lui importe tant de savoir, c'est-à-dire l'usage qu'on fait de sa confiance, afin qu'elle puisse apprécier si l'on continue à la mériter, et avertir si l'on se met dans le cas de la perdre.

X.

Pendant que ces négociations et ces luttes se poursuivaient dans l'intérieur du parti, une vive attaque s'élevait des rangs de la presse ministérielle contre l'action de Berryer.

Organe du Cabinet, le *Journal des Débats* était, comme M. Guizot, partagé entre ses vues de gouvernement et les nécessités du régime de Juillet. Il combattait les légitimistes tout en sentant le prix de leur concours; il avouait leur force et ne dissimulait pas que, s'il tenait à conserver les fonctionnaires dans la Chambre, c'est que le jour où on les en exclurait, les électeurs enverraient à leur place des propriétaires légitimistes [1]; il rappelait que la Restauration avait été « un admirable essai de conciliation entre la monarchie et la liberté »; il reconnaissait « les immenses services que d'illustres royalistes avaient rendus à la cause constitutionnelle ».

C'est par leur influence, par leurs écrits, par leurs discours, et plus encore par leur exemple, disait-il, qu'une génération vraiment libérale s'est formée en France; jusque-là nous n'avions eu que deux sortes de libéralisme : le libéralisme bonapartiste et le libéralisme jacobin.

Il montrait enfin les royalistes jetés, malgré eux, par la révolution de Juillet, dans une situation fausse.

Ils aiment l'ordre, ils aiment la liberté, et ils sont forcés de

[1] 10 février 1840.

combattre un gouvernement qui repousse d'une main l'anarchie et de l'autre le despotisme[1].

Cet hommage au parti n'était qu'une préface à la campagne contre Berryer. La droite, à entendre les *Débats*, était lasse de Berryer. Dans le passé les *Débats* lui opposaient les grands noms royalistes : Chateaubriand, Villèle, la Ferronnays, Hyde de Neuville; dans le présent ils laissaient entendre que la droite, en quête d'un nouveau chef, inclinait à le trouver dans M. de Lamartine, qui avait eu le mérite en 1839 de lutter contre la coalition. Oubliant que M. Guizot avait été l'artisan principal de cette coalition, le journal ministériel la reprochait surtout à Berryer. Il avait eu communication de la récente circulaire du comité royaliste aux électeurs, et croyait y voir une manifestation du parti contre son chef :

Le désaveu de la coalition, disait-il, a été fait sans M. Berryer et contre M. Berryer... Nous ne prétendons pas que le parti légitimiste doive, dès ce jour, se séparer de M. Berryer; nous croyons seulement que M. Berryer prendra des mains de son parti une autre politique, un autre dossier, et que c'est ce dossier que les légitimistes essaient aujourd'hui de composer à leur illustre défenseur[2].

Dossier, défenseur! On devine tout ce que, sous ces mots fréquemment employés, les adversaires de Berryer insinuaient contre lui. C'était bien mal le connaître. Il est vrai que Berryer n'avait pas coutume de faire étalage de l'action qu'il exerçait dans son parti, et cette réserve de sa part a causé sur son rôle effectif plus d'une méprise. En réalité, il avait toujours eu sa ligne propre; il la maintint toujours, ne l'empruntant qu'à ses réflexions

[1] V. Le *Journal des Débats*, notamment des 11 mai 1841, 26 mai et 25 septembre 1842.
[2] 12 septembre 1842.

personnelles, et décidé à se retirer plutôt que d'en suivre une que sa raison n'eût point adoptée. « Je ne suis bon à quelque chose que dans ma liberté[1], » disait-il. Le comité royaliste n'agissait que sous son inspiration; c'était Berryer qui dictait ses notes, soit aux électeurs, soit à la cour exilée; il avait lui-même presque entièrement rédigé les instructions dont le *Journal des Débats* s'armait contre lui. Bien plus, dans le cours de cette année 1842, il avait fait connaître ses vues au duc de Lévis; il l'avait averti des dangers du désaccord entretenu dans le parti; réclamant, de la part de l'exil, une conduite plus décidée, « la fermeté des résolutions » en échange de son « concours loyal », faisant entendre que si l'on ne voulait pas s'unir à la politique des royalistes de la Chambre, on les obligerait à une action séparée, devant laquelle ils ne reculeraient pas, mais dont il ne cachait point les périls.

L'année suivante (car il convient de donner ici l'ensemble de ses idées et de ses actes), Berryer renouvela ses avis.

Il invoquait, pour les appuyer, le témoignage des adversaires du parti royaliste :

On hésite, on tâtonne, écrivait-il au duc de Lévis; eh! mon Dieu! si vous consultiez le gouvernement actuel, si vous interrogiez les hommes importants de tous les partis, ministres ou autres, vous sauriez quelle est la politique, quelle est l'union, quelle est l'action qu'ils redoutent, parce qu'ils y aperçoivent les solides progrès du parti royaliste[2].

Et il ajoutait, en dévoilant, avec la fierté d'un homme sûr de ses actes, ses entretiens confidentiels avec les ministres mêmes du pouvoir qu'il combattait :

1 Lettre à Mme Berryer, 4 octobre 1836.
2 20 mars 1843. Copie dans les *Papiers de Berryer*.

Les hommes du gouvernement qui ont rendu tant de fois hommage à mon caractère, en délibérant avec moi en particulier sur les affaires du pays, m'ont plus d'une fois mis à même de connaître le vrai fond des choses et la bonne politique. On est mieux connu des hommes contre lesquels on lutte et croise le fer tous les jours, que des spectateurs lointains du combat.

Berryer avait joint à sa lettre une note résumant à grands traits la politique qu'il recommandait aux royalistes et qu'il eût voulu voir confirmée par les actes de la volonté royale. On y retrouvera des vues souvent exprimées; mais il est nécessaire de les reproduire pour bien montrer la fixité des convictions de Berryer, et comment. loin de recevoir « un dossier » de la main de son parti, il s'appliquait sans relâche à éclairer ce parti et à le diriger.

Ce que le parti royaliste peut faire aujourd'hui de plus utile à sa cause, disait Berryer, c'est de songer à lui, c'est-à-dire chercher à reprendre dans l'opinion publique le crédit que les préjugés et les événements lui ont fait perdre. Pour cela, prendre une part active aux affaires au point où elles sont, s'occupant avant tout des choses dans l'intérêt du pays, et les envisageant de haut, avec dévouement, désintéressement, assiduité, grande intelligence, sincère modération, parfaite loyauté; restant toujours lui-même et fidèle à ses principes, par conséquent gouvernemental toujours, même en réclamant une organisation plus étendue et plus franche des libertés publiques; s'attachant à donner une grande idée de sa bonne foi...; produisant dans les affaires des hommes capables, chose qui relève le plus un parti (c'était déjà son langage en 1830 avant la révolution[1]); en un mot, se conduisant comme s'il ne s'agissait pour lui que d'obtenir le pouvoir pour gouverner, mais ayant soin de marquer toujours le lien qui l'unit à son principe auquel il reste attaché dans l'intérêt général.

[1] V. *la Jeunesse de Berryer*, p. 337.

Tel devait être le système de conduite appliqué avec ensemble et habileté dans les Chambres, dans la presse, dans les élections.

Les difficultés les plus grandes portant dans l'application du dernier point, elles seraient résolues successivement et localement, mais d'après ce principe général, avec le moins d'exceptions possible, qu'il n'y a point d'alliance systématique avec la gauche. Il est important d'effacer cette idée-là de l'opinion publique. Le but de ce système est de réhabiliter en quelque sorte le parti royaliste vis-à-vis du pays et de regagner sa confiance par le pays, j'entends la classe moyenne... C'est-à-dire la classe la plus nombreuse et qui tend à s'accroître de plus en plus, parce que des deux extrémités tout vient s'y fondre, qui a aujourd'hui la puissance, qui en tout état de cause en conservera toujours beaucoup, parce que la marche du temps, les mœurs actuelles, les lois civiles la lui donnent, et avec laquelle il faut faire notre paix pour reprendre habilement et avec le temps notre place à sa tête.

Cette classe se divise en deux parts, continuait Berryer, l'une attachée surtout aux idées d'ordre et à la crainte des révolutions; c'est à celle-là surtout qu'il faut nous attacher et qu'il faut satisfaire. C'est là où peuvent être nos vrais alliés. *La masse d'ailleurs, en France, a horreur de ceux qu'elle soupçonne de tendre volontairement ou involontairement au désordre, même à bonne intention.* La deuxième est travaillée d'idées vagues de liberté. Il suffit de s'appliquer à ne jamais choquer celle-là et à la persuader, comme toute la France, que nous ne voulons rien détruire des libertés fondamentales nécessaires aujourd'hui à ce pays-ci...

XI.

Berryer, dans la même lettre, répondait à une crainte que lui avait exprimée le duc de Lévis, celle de le voir renoncer à la vie publique. On avait pu croire, en effet,

et le bruit avait couru que Berryer allait abandonner la Chambre et s'enfermer dans la retraite.

Un nouveau deuil l'avait frappé : Mme Berryer était morte le 16 novembre 1842.

Associée à la gloire de son mari, elle l'avait été aussi à ses épreuves. Elle souffrait des difficultés qui pesaient sur sa vie; elle les voyait venir alors que Berryer ne les soupçonnait pas encore, et plus d'une fois, son inquiète vigilance avait averti des amis secourables. Cependant les plus cruels embarras la trouvaient calme et fière :

Pour nos affaires particulières, écrivait-elle à son père après lui avoir raconté les triomphes de Berryer, il n'en va pas si bien; mais si la mauvaise fortune s'acharne sur nous, nous avons résignation pour la supporter [1].

Leur union avait eu ses nuages. « Je parle avec le cœur d'un homme qui n'a pas été étranger aux passions », a dit de lui-même Berryer[2]. Mais, quels qu'aient été les entraînements de sa vie, son affection pour la compagne qu'avait choisie sa jeunesse était demeurée profonde[3]. Il y avait entre eux un sentiment intime et sérieux que rien ne pouvait détruire ni remplacer.

Je ne peux pas faire une seule fois dans ma vie une retraite en mon âme, au milieu du grand mouvement de mon existence, écrivait Berryer à sa femme, sans reconnaître en mon cœur que je vous suis profondément attaché, et que votre af-

[1] Lettre citée par M. Gautier, son père, dans une lettre du 14 décembre 1842 à Berryer.

[2] Affaire de Jeufosse, 17 décembre 1857.

[3] « Non seulement il estimait son caractère, mais il l'aimait d'une affection profonde, fortifiée par l'habitude, et son influence était grande sur ses plus importantes résolutions... De ce jour (la mort de Mme Berryer) jusqu'en 1848, son génie est moins fier, moins sûr de lui-même... » (BERRYER, par d'Alton-Shée, journal la *Cloche* du 15 février 1869.)

fection est pour moi un bien dont l'expression me donne toujours une grande joie[1].

Et l'année suivante, lui parlant de leurs préoccupations communes, pendant son second voyage en Allemagne :

... Je ne crois que vous et j'aime votre avis en tout[2].

Mme Berryer avait le jugement droit, l'esprit fin et juste, l'âme généreuse et bonne, et une force de cœur qui surpassait en elle, comme le disait Berryer, la force physique. Depuis quelque temps sa santé était atteinte. Ses amis s'en préoccupaient; revenue à des habitudes de piété que ne lui avait pas données dans ces temps de la République et de l'Empire une première éducation, elle avait parfois des pressentiments tristes, et l'on découvrit plus tard des lettres qu'elle avait écrites à son mari et à son fils pour leur faire ses adieux.

La mort vint, précipitée par un incident futile qui la rendit tragique. Mme Berryer reposait dans sa chambre à Augerville, après avoir été saignée au bras, lorsqu'un petit chien, en lui faisant ses caresses, détacha le bandage et rouvrit la plaie. Une hémorragie se déclara. Réveillée en sursaut, épouvantée de se voir couverte de sang, la malade descendit revêtue d'un peignoir dans la salle à manger, où elle parut comme un fantôme aux regards des convives. On la transporta sur son lit, on appela en toute hâte son médecin de Paris, le docteur Tassy, on lui prodigua tous les soins; mais le mal était sans remède. Elle mourut au bout de deux jours, bénie par le curé de sa paroisse, l'âme en paix avec Dieu, après avoir échangé avec son mari désespéré les dernières paroles : « Faites mes adieux à tous nos

1 12 août 1835.
2 4 octobre 1836.

amis », lui dit-elle, gardant jusqu'à la fin ce souvenir des autres qui faisait le charme de son commerce.

Dans le premier ébranlement, on dit beaucoup que Berryer allait quitter le monde pour entrer dans les ordres. Les lettres lui arrivaient pour le détourner de cette pensée ou l'y encourager. Il demeura quelque temps dans une sorte d'immobilité douloureuse.

Je suis faible et inquiet dans mon isolement, écrivait-il à M. de Larcy; je suis presque effrayé de cette nécessité de lutter désormais après le déchirement d'une vie commune de plus de trente années. Ah! mon Dieu! C'est presque tout ce que j'ai vécu, et je ne sais pas ce que c'est que d'être sans avoir à mon aide l'excellent cœur, le bon esprit, la force morale que Mme Berryer opposait à nos ennuis, à nos tribulations, à nos inquiétudes[1].

Les voix amies s'empressèrent de le soutenir dans cette phase cruelle; il en est deux dans le nombre, qu'il faut faire entendre. Deux âmes, autrefois unies dans la même foi, maintenant séparées, se rencontraient pour relever vers Dieu ce courage abattu :

Votre pauvre ami vous accompagne de ses prières et de ses vœux, écrivait à Berryer le P. de Ravignan. Il se demande, en se reportant au milieu de votre solitude, quel langage Dieu vous y fait entendre. La mort donne de grands enseignements. Qu'est-ce que la terre avec ses joies, ses agitations, ses chagrins?

Et Lamennais, s'adressant de son côté à cet ami dont le cœur avait tant de fois servi de refuge à ses désespoirs, trouvait pour le plaindre de tendres accents :

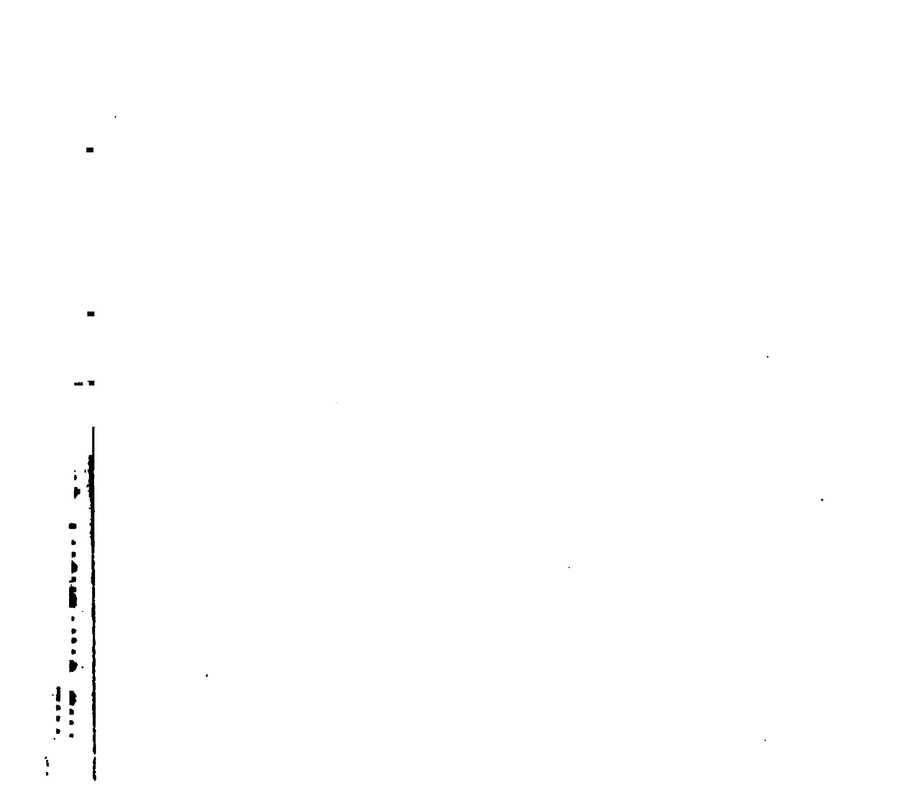
Comment vous exprimer, cher ami, ce que j'éprouve en ap-

[1] 2 décembre 1842.

prenant l'irréparable malheur qui vient de vous frapper! Je n'essaierai pas de vous dire des paroles de consolation; elles sont toutes vaines en ces cruels moments. Je me borne à prier Dieu qu'il vous donne la force dont vous avez besoin. Prenez sur vous; que votre courage vous soutienne. Le temps qui laisse subsister les souvenirs leur enlève peu à peu ce que dans l'ordre de la Providence ils auraient eu de trop amer. Laissez ainsi entrer dans votre cœur, pour en adoucir s'il se peut les souffrances, quelque chose des sentiments dont le mien est et sera toujours rempli pour vous.

La date du 16 novembre resta à jamais fixée dans la mémoire et dans l'existence de Berryer. Il en fit le jour solennel de ses pieux anniversaires.

Il avait coutume, à cette époque, de se retirer à Augerville. Mais, en quelque endroit qu'il se trouva, en France où à l'étranger, pendant les vingt-six années qu'il vécut encore, il ne manqua jamais au devoir de consacrer le 16 novembre à la commémoration religieuse des morts qu'il avait aimés.



CHAPITRE X.

BELGRAVE-SQUARE.

Session de 1843. — Discours de Berryer. — Affaires d'Orient. — Débat sur l'impôt des sucres. — Nouvelles attaques de la *Gazette de France* contre Berryer. — Lettre de M. Hyde de Neuville à Berryer. — Lettre de Berryer à M. de Larcy. — Adresse des députés de la droite à Berryer. — M. de la Rochejaquelein. — Correspondance de Berryer et de M. de Brézé. — *Memorandum* du comité royaliste. — Lettres de Berryer à M. de Surian et au marquis de Saint-Amand. — Voyage du comte de Chambord en Angleterre. — Il appelle auprès de lui Chateaubriand et Berryer. — Correspondance de Berryer avec M. Benoist d'Azy. — Berryer attend le comte de Chambord en Écosse, à Alton-Towers, chez le comte de Shrewsbury. — Il va à Londres au-devant de Chateaubriand. — Réception faite à Chateaubriand par le comte de Chambord et les royalistes. — Entretiens de Berryer avec le comte de Chambord. — Récits de son voyage, extraits de sa correspondance.

I.

La politique avait ressaisi Berryer. Dès les premiers jours de la session de 1843, il paraissait à la tribune.

Le 31 janvier. il faisait adopter par la Chambre un amendement au projet d'adresse.

Le débat portait sur les affaires d'Orient. La question de Syrie avait été l'objet d'un règlement provisoire,

auquel, sur le vœu des puissances, la Porte s'était résignée. Délivrées de la présence du gouverneur turc, Omer Pacha, et des troupes albanaises, les populations de Syrie, Druses et Maronites, reçurent deux chefs, appartenant chacun à l'une des deux races. Mais l'émir Beschir, enlevé en 1840 par l'Angleterre, demeurait interné à Constantinople, et le pouvoir était retiré à sa dynastie, la famille Chéab, de tout temps favorable à la France. Au lieu d'être nommés par la haute autorité du Sultan, les deux chefs étaient abandonnés au choix d'un pacha, fonctionnaire subalterne et suspect dont ils devenaient les instruments.

Je conviens, disait lui-même M. Guizot, que le nouvel arrangement n'est pas aussi complet qu'on pourrait le désirer. Il valait beaucoup mieux que le Sultan se chargeât de nommer lui-même les deux chefs.

Inspirée par l'Angleterre, la combinaison rentrait dans le système de la Porte, qui voulait diviser pour régner. Elle ne pouvait être accueillie par la Chambre. Cependant la commission avait commencé par proposer une rédaction qui félicitait le gouvernement d'avoir contribué à rétablir pour les populations chrétiennes une administration « conforme à leur foi et à leurs vœux ». Devant le sentiment de la majorité, elle y ajouta l'expression de la confiance que « le gouvernement continuerait à maintenir les anciens privilèges et l'influence de la France ».

Berryer ne se contenta pas de cette addition. Si la France ne pouvait exercer son ancien ascendant, elle ne devait pas du moins laisser croire à des populations habituées à invoquer son nom qu'elle tenait pour satisfaisante leur condition nouvelle. Ce serait s'associer à des combinaisons conçues dans « une pensée qui n'était pas française ».

A ces expressions « le rétablissement d'une administration *conforme à leur foi et à leurs vœux* », Berryer proposait de substituer ces simples mots : « le rétablissement d'une administration plus régulière ».

L'amendement fut adopté, bien que combattu par M. Guizot et par le rapporteur de l'adresse. Ce vote, au dire du *Moniteur,* détermina une « agitation prolongée ».

Sur le droit de visite et les affaires d'Espagne, Berryer devait encore se trouver en lutte avec le Cabinet.

Il y eut pourtant une question dans laquelle il appuya l'opinion ministérielle. Ce fut la question, si souvent et si longtemps débattue, de l'impôt sur les sucres.

II.

Le sucre indigène et le sucre colonial étaient en présence; les progrès du premier menaçaient le sucre colonial d'une ruine prochaine. C'était, comme on l'a dit, le procès de la betterave et de la canne à sucre. Le ministère avait déposé un projet qui devait amener la suppression graduelle du sucre indigène, moyennant indemnité aux fabricants. La commission repoussait ce projet; elle en présentait un autre qui, augmentant l'impôt sur le sucre indigène en proportion des droits exigés pour l'importation du sucre colonial, tendait à établir l'égalité entre les deux produits.

Cette combinaison prévalut finalement dans les deux Chambres, sans résoudre les difficultés ni satisfaire les parties rivales.

Berryer défendit le projet du Cabinet. Son opinion était connue; il l'avait exprimée trois ans auparavant; membre de la commission en 1843, il resta seul à la maintenir.

« C'est la marine même que vous allez mettre aux

voix », disait à la Chambre le ministre de la Marine, l'amiral Roussin.

Cette considération domine le discours de Berryer. La vente du sucre des colonies, c'est l'émancipation des esclaves, c'est pour les colons enrichis par les produits qu'ils auront tirés de cette vente, le moyen de donner aux esclaves la liberté, sans risquer la ruine; c'est le fret assuré pour nos navires qui sont condamnés, au retour en France, à se charger de cailloux; c'est surtout le développement de la marine marchande, de cette marine où se recrute la marine militaire, et pour la France, assise sur l'Océan et la Méditerranée, la facilité de soutenir, grâce à cette expansion de sa force nationale, sa puissance et son honneur sur les mers. Viennent alors les grands développements oratoires. Après avoir traité à fond la question d'affaires, après avoir examiné le caractère, les nécessités, les conséquences, en France et aux colonies, de cette production du sucre, Berryer pose ce qu'il appelle, « la question de France », cette question sur laquelle « il n'y a point de conciliation possible ».

La France n'est-elle, comme on le prétend, qu'une puissance continentale? Berryer a déjà réfuté l'objection, aux applaudissements de la Chambre, en 1840; il la repousse encore une fois et dans une péroraison qui enlève l'assemblée, il expose son rêve pour la France :

... La France ne doit pas être simplement continentale. Gardons nos colonies d'Amérique, les magnifiques stations entre les deux hémisphères; gardons Bourbon, à l'entrée de la mer des Indes; gardons encore, s'il est possible, au fond du golfe des Indes, ce petit terrain qui serait pour nous un refuge en cas de nécessité dans ces plages lointaines; ayons un port à Alger, formons des marins, sachons conserver une position ferme sur l'Océan et sur la Méditerranée. Point d'exagération; je ne demande pas que la France, avec une population mari-

time de 120.000 hommes, fasse ce que fait un peuple voisin qui a 86.000 matelots pour la navigation au long cours, 80.000 pour son cabotage, 35.000 pour ses pêcheries, 35.000 sur la flotte.

Non, je n'ai pas cette folie; la paix est donnée au monde. Sachez en profiter; tirez parti des avantages que vous offre votre position vis-à-vis de l'Angleterre dans la mer des Indes; voilà une occasion favorable. L'Angleterre est hésitante; elle ne peut vendre ses produits. Lorsque nous pouvons traiter avec des nations avec lesquelles elle ne peut traiter, nous irions renoncer aux grands avantages qui nous sont offerts, pour défendre le sucre de betterave! C'est à quoi, pour mon compte, je ne consentirai jamais.

Des applaudissements prolongés suivirent ce discours. Les plus sceptiques se sentaient les yeux mouillés de larmes, sauf à railler après coup leur attendrissement, en répétant le mot de Buffon: « C'est le corps qui parle au corps »[1].

Berryer n'eut pas longtemps à jouir de ce succès. Depuis le débat sur la régence, la *Gazette de France* était en opposition déclarée contre lui. Le discours sur les sucres fut pour elle un nouveau grief.

Berryer avait soutenu, sur un point, l'opinion du Cabinet. Il avait fait par cela seul un acte « funeste à la cause monarchique »; car il avait ainsi donné à entendre, disait la *Gazette,* « que le ministère peut faire le bien du pays, pourvu que les députés lui viennent en aide et tiennent compte de ses nécessités d'existence[2] ».

La campagne engagée par ce journal n'en devint que

1 « J'entendais un magnifique instrument dont toutes les cordes vibraient de concert; je vibrais à l'unisson. Un moment mes yeux se mouillèrent de larmes; me penchant alors vers mon collègue Vitet: « Savez-« vous, lui dis-je, pourquoi je pleure? Je vérifie la justesse du mot de Buf-« fon sur l'éloquence. C'est le corps qui parle au corps. » (*Ægri somnia,* par Désiré Nisard, in-12, 1889, p. 77.)

2 *Gazette de France,* du 18 mai 1843.

plus vive contre Berryer, le duc de Noailles, les membres du comité central et leur organe, la *Quotidienne.*

III.

Partant de ce principe, juste en lui-même, qu'il fallait intéresser les masses au triomphe de sa cause, M. de Genoude avait imaginé de donner à ses opinions un costume démocratique; il avait fondé un journal presque républicain d'allures, la *Nation*, rêvant sous cette apparence de simuler et de provoquer à la fois un ralliement de la gauche à la monarchie qu'il continuait de défendre dans la *Gazette de France*. Il revenait à l'idée d'un grand comité national, dans lequel il mettait, à leur insu ou contre leur gré, MM. de Chateaubriand, de Villèle, Ravez, Royer-Collard, Dupont (de l'Eure), Arago, Laffitte, Lamartine, Odilon Barrot. C'était, disait-il, « le comité des neuf illustrations » du pays. La *Gazette* donnait pour chefs, au parti royaliste M. de la Rochejaquelein, au parti de la réforme électorale M. de Lamartine, qui venait de se séparer du gouvernement. « La petite opposition a pris fin, disait-elle, la grande commence. »

La « petite opposition », c'était celle qu'avait menée Berryer. L'attaque prit bientôt des formes plus directes et plus outrageantes. La « dictature » de Berryer fut dénoncée, en même temps que sa défection. « Le torysme ne s'établira pas dans le parti royaliste », écrivait la *Gazette de France*, et dans le même numéro elle ajoutait:

> Démosthène a livré la Grèce à Philippe, Cicéron a livré Rome à Octave, Mirabeau a livré la France à la Convention, et Duguesclin, qui ne savait pas lire, a sauvé la France des Anglais[1].

Berryer était l'homme du monde que les attaques des

[1] 20 mai 1843.

journaux touchaient le moins. Cette fois pourtant, la campagne visait, non seulement sa personne, mais sa ligne politique; elle atteignait tous les membres de la droite; elle pouvait, en se poursuivant sans contradiction, impressionner la cour exilée et les royalistes des provinces.

Un de ses plus respectés amis, témoin impartial puisqu'il n'était pas engagé dans le combat, M. Hyde de Neuville, venait d'écrire à Berryer (17 mai 1843) :

Les fous font du bruit, mais ils sont en petit nombre. Ne vous découragez point. Je dirai toujours à tous : Aide-toi, le ciel t'aidera; à vous je dirai : Aidez-nous. Vous êtes fort, bien fort, je vous reproche de ne pas assez le savoir.

Cet avis d'une bouche si autorisée décida-t-il Berryer à rompre le silence? Ce qui est certain, c'est qu'aussitôt après l'avoir reçu, sur une nouvelle attaque de la *Gazette*, il adressa à M. de Larcy la lettre suivante :

Mon cher Larcy,

Il y a des limites à tout, même à la longanimité. Je ne peux pas supporter plus longtemps les violentes injures de la *Gazette*. Tant qu'elles m'ont été purement personnelles, j'ai fait peu de cas des attaques de M. de Genoude. Mais aujourd'hui, à cause de moi, elles portent sur d'autres personnes. Jamais je n'ai sollicité directement ou indirectement les éloges d'un journal quel qu'il soit; peu occupé de moi-même, je ne vérifie pas même au *Moniteur* comment il rend compte chaque jour de mes discours à la Chambre.

Cependant aujourd'hui M. de Genoude m'attribue le gouvernement de la *Quotidienne* et de la *France*, tout étranger que je suis à la création et à la direction de l'un et l'autre de ces journaux *ennemis*.

La *Gazette* m'accuse de *servir les intérêts de notre pays, en couvrant de mon silence l'usurpation des droits de tous*. Elle m'accuse, ne *pouvant,* dit-elle, contenir *son indignation*, de

travailler autant qu'il est en moi à courber le pays sous le joug d'un système qui le ruine et le dégrade.

Elle m'impute le *système parlementaire actuel qui veut donner au parti royaliste une position expectante pour savoir si les doctrinaires ne seront point conduits jusqu'à nous dans leur système rétrograde, et ne marcheront pas à l'ombre des bastilles jusqu'à la Charte de* 1814.

Elle me place sur le *terrain ministériel, défendant l'arbitraire!!*

Lisez tout ce numéro avec attention. Après avoir consacré par tant d'efforts et tant de sacrifices treize années de ma vie à la cause royaliste et aux intérêts de mon pays, je réclame en cette occasion de TOUS les légitimistes qui siègent à la Chambre une *prompte* et loyale protestation contre de telles inventions; je réclame de TOUS qu'ils acceptent une juste et honorable solidarité; communiquez ma lettre à nos collègues; ceux qui pensent qu'une telle satisfaction ne m'est pas due voudront sans doute me faire connaître que toutes relations politiques doivent cesser entre eux et moi.

Croyez toujours à mon amitié.

BERRYER.

Vendredi après minuit 19 mai 1843.

La satisfaction que réclamait Berryer ne se fit pas attendre. Il recevait le 22 mai cette déclaration des députés royalistes :

Monsieur et cher collègue,

Douloureusement affectés des injustes attaques dirigées contre vous par un journal, vos amis politiques de la Chambre des députés manqueraient à un devoir de conscience et d'honneur, en ne protestant pas hautement contre des imputations qui, si elles étaient fondées, ne les atteindraient pas moins que vous; car la communauté de sentiments qui les unit à vous ne saurait être révoquée en doute que par l'ignorance et la mauvaise foi. Comme vous, ils ont la conviction qu'un grand

parti politique, dépositaire de hautes vérités sociales dont il ne lui est pas permis de déserter la cause, est rigoureusement tenu de les défendre autant qu'il est en lui dans les assemblées électorales, dans les conseils électifs, dans les Chambres législatives. Comme vous, ils veulent la Monarchie représentative fondée sur le concours de tous les droits et de tous les intérêts, la liberté civile et religieuse pour tous, et par elle le développement des influences morales, en dehors desquelles il n'est point pour les sociétés de salut et de vie; ils répudient avec vous dans le présent comme dans l'avenir tout système ayant pour base ou pour résultat la domination exclusive d'une classe ou d'un parti. Comme vous, ils revendiquent pour la France le rang qui lui appartient en Europe, et s'indignent à la pensée qu'une politique intérieure quelconque puisse chercher son point d'appui dans une intervention étrangère. Comme vous enfin, ils entendent que l'opposition de droite se présente devant le pays avec les doctrines qui la caractérisent; que, tout en sympathisant avec les hommes honorables des autres partis, tout en accueillant partout où elle les rencontre, les idées d'ordre, de liberté, de nationalité qui forment le fond de son propre symbole, elle ne cesse jamais d'être elle-même, et n'aliène en faveur de qui que ce soit l'indépendance et la dignité de sa situation.

C'est ainsi qu'ils comprennent, c'est ainsi que vous comprenez vous-même la politique inaugurée par vous avec tant d'éclat, dès le lendemain de la Révolution de 1830; ils sont fiers de s'y associer; toute tentative pour les désunir sera toujours inutile.

En vous adressant d'un commun accord cette lettre qu'ils nous autorisent à signer *en leur nom*, ils se sentent heureux de joindre le témoignage particulier de leur estime et de leur confiance à l'hommage universellement rendu à ce talent qui est une des forces et une des gloires de leur opinion.

La déclaration était signée, *pour leurs collègues*, de MM. Benoist d'Azy, de Fontette[1], le marquis de Gras-

[1] Fontette (Emmanuel-Louis Orceau, comte de), 1801-1887, député de 1842 à 1848.

Préville, de la Bourdonnaye, le duc de Valmy, Béchard[1] et Dugabé.

Un seul des membres de la droite, le marquis de la Rochejaquelein, s'était abstenu. Caressé par la *Gazette*, mis par elle en opposition avec Berryer, affamé des éloges de la presse, il avait d'autre part, avec ce fond d'affection qu'on ne pouvait refuser à Berryer[2], le sentiment des inconvénients qu'aurait pour lui-même une séparation publique avec l'orateur du parti. Nature légère et mobile sous une épaisse enveloppe, capable de mouvements généreux et de mots éloquents, avec une tête puissante dont le masque large et l'abondante chevelure faisaient penser à Mirabeau, mais personnel, présomptueux, jaloux de se faire un rôle, M. de la Rochejaquelein couvrait alors de la proclamation de sa foi et de la gloire de son nom une ligne politique dont il ne prévoyait pas lui-même à cette époque la dernière station. Ne voulant ni rompre avec Berryer ni condamner la *Gazette,* il imagina d'écrire à Berryer pour lui demander de formuler un programme.

... Je regarde comme une nécessité absolue, lui disait-il, de formuler et publier le programme des principes qui doivent être la base de conduite des royalistes. Vos principes, *à vous*, sont les seuls vrais; ce sont les miens, ce sont ceux de la *Gazette*, ce sont ceux de tous les hommes intelligents de notre opinion. Qu'ils soient proclamés par tout le monde et que la paix se fasse. *Formulez,* vous, *Monsieur Berryer;* entendons-nous, rapprochons-nous; je suis entièrement à votre disposition; j'agis de toutes mes forces depuis longtemps; je déplore de ne pas avoir la puissance d'unir ce qui ne devrait pas être désuni[3]...

[1] Bechard (Jacques-Marie-Ferdinand), 1799-1870, avocat au Conseil d'Etat et à la Cour de cassation, député sous le gouvernement de Juillet et représentant du peuple en 1848 et 1849.

[2] « Nous aimons la personne de M. Berryer », disait la *Gazette* dans un des numéros où elle l'attaquait le plus vivement (22 mai 1843).

[3] 22 mai 1843. *Papiers de Berryer.*

En même temps, et sans attendre la réponse de Berryer, il faisait annoncer dans la *Gazette* qu'un projet de transaction dont M. de la Rochejaquelein était l'inspirateur, allait probablement réunir les membres de la droite.

Mais Berryer avait déjà repoussé l'espèce de condition que M. de la Rochejaquelein semblait mettre à son adhésion.

... Est-ce bien sérieusement, répondit-il au député de Ploërmel[1], que vous demandez à un homme qui occupe la tribune depuis treize ans et qui, dans toutes les occasions, a développé avec fermeté et persévérance ses opinions et sa politique, de formuler sa pensée? Est-ce qu'elle n'est pas assez connue de tous les partis? Ne l'est-elle pas des électeurs royalistes qui, dans les temps les plus difficiles, m'ont honoré de leurs suffrages et ont élu en divers lieux des députés légitimistes, pour qu'ils vinssent s'asseoir à côté de moi, sur les bancs de la droite où je suis resté seul pendant trois ans, après la Révolution de Juillet?... Vous me dites, à mon grand étonnement, qu'il faut proclamer des principes qui sont *les vôtres, les miens,* ceux de la *Gazette de France!*... Mais vous oubliez que la *Gazette* a condamné tous les royalistes qui ont prêté, pour exercer en France leurs droits politiques, le serment que vous avez prêté en entrant dans la Chambre. Vous oubliez qu'elle exige une protestation que vous n'avez pas faite, qu'elle impose l'acceptation d'un mandat auquel vous ne vous êtes pas soumis. Elle attaque tous les jours la ligne parlementaire, et vous êtes membre du Parlement!...

Il y avait d'ailleurs un programme tout fait; c'était la déclaration que les députés légitimistes venaient d'adresser à Berryer. Ils étaient unanimes. M. de la Rochejaquelein n'avait qu'à se joindre à eux.

Mal accueilli dans son ouverture, M. de la Rochejaquelein ne tarda pas à se rejeter du côté de la *Gazette.*

1 23 mai 1843. Copie dans les *papiers de Berryer.*

Il écrivit à M. de Genoude pour protester contre les accusations dont son journal était l'objet. La *Gazette* avait reproduit la déclaration des députés de la droite, en feignant d'y voir un assentiment aux principes qu'elle soutenait et qu'elle reprochait à Berryer d'avoir trahis. Avec l'industrieuse activité qui lui était propre, M. de Genoude publia, sous le titre de *Mouvement national*, les adhésions qu'il avait provoquées de la part de ses abonnés. Sur cette liste se rencontraient, mêlées à quelques gens de bonne foi, trop facilement crédules à toutes les défaillances, les médiocrités envieuses qu'importunait la gloire de Berryer et qui pensaient se hausser à sa taille en l'attaquant. Contre le pur caractère de l'homme qui n'avait jamais cédé à un calcul d'intérêt, les plus injurieux soupçons, les plus indignes calomnies étaient insinués. Rappelant la trahison du général carliste, Maroto, qui avait fait fusiller des soldats fidèles, la *Gazette de France* écrivait : « Nous ne nous laisserons pas fusiller au nom de nos principes par la fraction défaillante de notre parti[1]. »

En même temps qu'aux députés de la droite, Berryer avait fait appel à ses collègues du comité royaliste ; il avait envoyé à chacun d'eux la copie d'une lettre qu'il adressait à M. de Brézé, les priant de lui répondre par une adhésion que tous, comme avaient fait les députés de la droite, lui donnèrent dans les termes les plus formels.

Avec M. de Brézé pourtant, l'explication fut plus pénible. La *Gazette* avait affecté de mettre à part M. de Brézé pour l'opposer à Berryer; elle le montrait « sur le terrain national, défendant les droits de tous », tandis que Berryer « sur le terrain ministériel, défendait l'arbitraire ».

[1] 7 juin 1843.

Berryer relevait avec émotion cette opposition dans sa lettre :

Mon ami, disait-il à M. de Brézé, je viens faire appel à votre honneur et je réclame de vous une réponse loyale et complète. J'ai tenu peu de compte des invectives de la *Gazette* tant qu'elles m'ont été tout à fait personnelles; mais aujourd'hui, à cause de moi, elles s'étendent à nos amis politiques...

Et rappelant les séparations tentées par la *Gazette :*

M. de Noailles et moi, nous ne devons pas être injurieusement séparés de M. de Brézé, de M. de Saint-Priest, de M. le général de Latour-Foissac, de M. de Pastoret, de M. de Valmy, de M. de Rainneville. Je réclame de chacun l'acceptation de cette sincère et honorable solidarité. J'adresse la même lettre à chacun de ces messieurs, et j'attends d'eux et de vous la confirmation sérieuse et entière de ce que je viens de dire. Si vous ne pensez pas que cette satisfaction me soit due, vous reconnaîtrez sans doute que je devrai cesser de faire partie du comité [1].

La lettre contrista le noble cœur auquel elle s'adressait. Ami intime de Berryer, M. de Brézé avait approuvé la politique générale du comité, mais non toutes ses décisions, et son extrême délicatesse le faisait hésiter à signer une déclaration qui eût semblé les couvrir indistinctement. Quelques expressions de la lettre de Berryer soulevèrent sa susceptibilité; il répondit que c'était à lui de se retirer de la réunion :

Je ne veux pas, dit-il, me trouver exposé une seconde fois à être sommé, *au nom de l'honneur,* de faire une démarche quelconque, par la raison toute simple que je ne reconnais en ce monde d'autre juge de mon honneur que moi-même.

[1] 20 mai 1843.

La fierté blessée du gentilhomme n'altérait ni son amitié pour Berryer ni son esprit de justice. Il déclarait « odieux » l'article de la *Gazette;* il ne l'avait connu que par la communication de Berryer et avait aussitôt envoyé son désaveu au journal. Déjà souffrant, atteint de la maladie qui devait le conduire au tombeau, d'une irritabilité nerveuse que le moindre froissement surexcitait, M. de Brézé ressentit de ce déchirement une commotion cruelle. Les derniers jours de sa vie en furent attristés. Éloigné par sa santé de ces luttes, dont l'écho le poursuivait jusque dans sa retraite, il tenait à faire savoir à Berryer que son cœur lui demeurait lié :

J'éprouve le besoin, lui écrivait-il le 7 août 1843, de vous assurer que les pénibles divisions et la triste polémique dont tous les hommes sensés gémissent avec nous, ne pourront jamais rien changer à cette fraternité d'armes qui nous unit depuis treize ans.

Lors de la clôture de la session, le comité royaliste adressa aux membres de la droite un *Memorandum* qui confirmait la ligne suivie par Berryer[1]. On y retrouvait non seulement les idées, mais les expressions de la note qu'il avait préparée en 1842.

Ce grand intérêt national, disait le *Memorandum* en parlant du principe de l'hérédité monarchique, ne saurait jamais être utilement invoqué, puissamment défendu sous la préoccupation d'un intérêt personnel quelconque. Toute politique sage doit éviter jusqu'à l'ombre du reproche de n'avoir en vue qu'un intérêt de cour, un intérêt de classe, un intérêt de parti. La France ne resterait pas soumise au roi d'un parti.

Quelques mois plus tard Berryer écrivait à M. de Surian pour le féliciter d'avoir mis fin, en reconstituant le co-

[1] 18 juillet 1843.

mité électoral de Marseille, aux désaccords qui avaient divisé le parti royaliste dans cette ville. Sa lettre donne un nouveau témoignage de sa pensée politique.

... Gardiens des principes sur lesquels la société française peut se reposer et prospérer, nous avons un grand devoir à remplir envers le pays, en nous maintenant avec persévérance et dignité dans la saine politique et dans *une situation qui nous permette d'offrir à tous les partis en France, la sécurité, la force et la liberté dont ils auront besoin aux jours de crise plus ou moins prochaine, mais inévitable, dont le pays est menacé.* Ce devoir, nous ne pourrons le remplir qu'autant que nous serons très sérieusement *animés d'un sentiment profond d'abnégation personnelle.* C'est ainsi que nous ferons reconnaître par nos concitoyens que nous sommes des hommes nationaux et *non des hommes de parti.* C'est pour tous que nous voulons faire triompher le droit et la royauté du droit [1].

Citons encore, parce qu'elle montre Berryer dans sa vraie nature, un fragment d'une autre lettre qu'il écrivait, vers le même temps et à propos des mêmes luttes, à l'un de ses correspondants d'Auvergne, au marquis de Saint-Amand :

... Sachez bien, mon cher ami, que ma résolution est de laisser dire et de laisser faire quand je vois qu'on s'agite pour se créer je ne sais quelle petite importance ou pour satisfaire quelque petit intérêt personnel. Là où j'aperçois quelque peu des prétentions d'un esprit jaloux, je laisse pleine carrière et ne veux pas lutter pour de si puériles questions. Depuis quinze ans bientôt, attaché à mon parti par mes constants efforts, par la confiance des royalistes, par l'estime même de nos adversaires, je n'ai pas pensé à moi un seul jour... Partout où on m'appelle j'accours; quand on semble redouter mon influence, je m'abstiens. Les luttes intestines, dans l'état des affaires du

[1] 11 septembre 1843.

royaume, rendent un parti trop ridicule pour que je veuille y prendre part.

Toujours le même dans mon amour ardent de la France, toujours convaincu que la Monarchie est nécessaire au développement des forces extérieures et intérieures de mon pays, persuadé depuis trente ans qu'elle ne peut trouver de force que dans l'établissement des libertés publiques, je ne dispute pas sur de vaines théories, sur des systèmes rêvés en dehors des faits; je tiens pour peu de chose, en face des événements qui seront considérables, toutes les pauvretés de la prétention personnelle [1].

IV.

Berryer avait annoncé à M. de Surian son intention d'aller à Marseille et de là à Bordeaux. Il gardait le souvenir de l'accueil que ses électeurs lui avaient fait en 1834; mais il prenait soin d'indiquer comment, les situations étant changées, la réception devait, cette fois, avoir un autre caractère.

Il ne s'agit pas en allant à Marseille, écrivait-il, de faire comme en 1834, une grande manifestation royaliste, et de montrer que le parti légitimiste est encore debout. Cela était bon et nécessaire aux premiers temps de la Révolution. Aujourd'hui que par treize années de luttes publiques le parti a prouvé qu'il se maintenait, il *faut qu'il se montre conciliant, réparateur éclairé et assidu de tous les intérêts.*

Un autre voyage, soudainement décidé, fit ajourner celui de Marseille.

Le duc de Bordeaux, prenant le titre de comte de

[1] 20 octobre 1843. Copie dans les *papiers de Berryer.*

Chambord, qu'il avait déjà porté à Rome en 1839, avait résolu de se rendre en Angleterre.

Il en avertit Berryer en lui demandant de le rejoindre, dès son arrivée en Écosse.

Le 31 octobre, Berryer écrivait à M. de Surian : « Je pars aujourd'hui même pour l'Angleterre. »

Cependant ce projet de voyage souleva des dissentiments dans les rangs de la droite parlementaire. Il n'y eut en tout que cinq députés qui allèrent à Londres ; Berryer, M. de Larcy, M. Blin de Bourdon, le duc de Valmy et M. de la Rochejaquelein. Les autres s'abstinrent, retenus, soit par des empêchements privés, soit par des considérations politiques. Le caractère des hommes et le tempérament des collèges qui les avaient élus, sans rien changer à la sincérité de leurs sentiments royalistes, les amenaient à en comprendre différemment l'expression. Déjà ces diversités s'étaient produites lors de la coalition.

Les députés des départements du centre, représentant des populations plus calmes, se préoccupaient d'éviter tout ce qui pourrait blesser le goût du pays pour la stabilité, et donner au parti légitimiste, soit par ses alliances avec la gauche, soit par ses manifestations extérieures, l'allure d'une opposition révolutionnaire ou illégale. Les députés de l'Ouest et du Midi se montraient en général plus militants, comme leurs électeurs. C'était l'effort habituel de Berryer de ménager ces nuances et de les fondre dans l'unité de conduite.

Tandis que le duc de Valmy lui écrivait : « Je serais fort embarrassé, je l'avoue, d'aller en Angleterre sans vous [1] », d'autres membres se troublaient à la pensée de ne pouvoir le suivre et lui confiaient les raisons qui les arrêtaient.

[1] 27 octobre 1843.

Il eut à ce sujet avec M. Benoist d'Azy[1] une correspondance amicale dont il importe de faire connaître les principaux passages. Un parti s'honore lorsque dans les débats intimes qui peuvent s'élever entre ses membres, on ne voit paraître que des motifs aussi nobles, des inspirations aussi pures et désintéressées.

Il semblait à M. Benoist d'Azy que la démarche projetée ne s'accordait pas avec la situation prise à la Chambre par les royalistes.

... Nous disons, écrivait-il à Berryer (qui était déjà en Angleterre), et nous le disons avec une consciencieuse conviction, que nous sommes préoccupés avant tout des intérêts de notre pays, que nous sommes fidèles à nos principes, à la légitimité comme base du droit, de l'ordre, de la liberté, non pas sans doute comme un droit divin dont toute autre forme de gouvernement soit une violation impie, mais comme le meilleur mode que les sociétés humaines aient consacré pour la transmission du pouvoir, comme le principe enfin de notre société française justifié par huit cents ans de prospérité et de gloire.

Les royalistes de la Chambre avaient, comme Berryer, répudié toute conspiration, toute manœuvre ténébreuse, n'attendant rien que « de la conviction générale, unanime du pays lui-même », décidés à rappeler sans cesse les principes de leur foi politique et à défendre, tant qu'ils seraient aux affaires, la liberté, la religion, les intérêts publics, mais à ne jamais entrer dans les factions :

Nous forcerons nos ennemis, continuait M. Benoist d'Azy, à reconnaître que nous sommes plus véritablement qu'eux les représentants des intérêts généraux et permanents du pays, les défenseurs de l'ordre, de la liberté, des grandes bases de la société ; que, malgré la Révolution qu'ils ont faite pour le

[1] Benoist d'Azy (Denis-Aimé-Emmanuel, comte), 1796-1880, député de 1842 à 1848, représentant du peuple et vice-président de l'Assemblée nationale en 1849 et en 1871.

détruire, ils ne peuvent empêcher que le parti légitimiste par son influence morale ne soit à la tête de la France.

Ce langage était celui-là même que Berryer n'avait cessé de tenir. Mais le voyage à Londres n'y ferait-il pas contradiction? Ce qui inquiétait surtout M. Benoist d'Azy (et cette crainte peint l'esprit du temps), c'était qu'on cessât de voir dans les députés royalistes des citoyens libres, agissant *dans leur pleine indépendance*, ne s'inspirant que des intérêts du pays; c'était qu'on ne vît plus en eux que les hommes du prince, assujettissant leur action à des consignes :

Nous aurions beau faire et beau expliquer cette démarche, disait-il, nous ne pourrions empêcher qu'on n'y vît un acte d'*inféodation personnelle*, de légitimisme quand même, qui peut bien être le propre d'affections et de convictions intérieures, mais qui ne saurait devenir la règle de notre action publique. Il serait impossible qu'on ne dît pas qu'au lieu de ne consulter sur les intérêts de la France que notre conscience de Français, nous allons prendre le mot d'ordre de celui à qui nous reconnaissons un droit supérieur au droit de la patrie, prêts à sacrifier celui-ci à nos préoccupations politiques.

Non seulement parmi les adversaires, mais même dans les rangs des amis, cette conduite soulèverait des critiques :

C'est alors, écrivait encore M. Benoist d'Azy, qu'on dirait que nous sacrifions les idées nationales à des intérêts de courtisan; que le comité, qui se prétend formé dans une pensée toute constitutionnelle et électorale, n'est *en fait qu'une agence qui obéit à une direction du dehors à laquelle il est aveuglément soumis;* que nous compromettons ainsi le prince lui-même et son action dans l'avenir [1].

Avec une pleine confiance dans le jugement du comte de Chambord, M. Benoist d'Azy demandait que ces fran-

[1] 14 novembre 1843. *Papiers de Berryer.*

ches explications lui fussent soumises. Il se déclarait prêt à obéir, si le prince exigeait le voyage, mais il le suppliait de ne se décider « qu'après avoir bien envisagé toute la portée de cette détermination ».

Il ne pouvait y avoir de désaccord au fond entre M. Benoist d'Azy et Berryer.

Sur l'indépendance des députés, sur la nécessité de se montrer avant tout les hommes du pays, de ne s'inspirer que de ses intérêts généraux et permanents, d'éviter tout ce qui paraîtrait sacrifier la patrie au parti et la conscience à la consigne, Berryer avait maintes fois formulé sa pensée. Nul ne tenait plus que lui à garder et à proclamer l'entière liberté de son action. Mais il n'attachait pas au voyage de Londres les mêmes inconvénients que M. Benoist d'Azy, ou plutôt il faisait la part des situations diverses. Il comprenait qu'il n'y eût pas sur cette question de règle collective, et trouvait aux différentes résolutions que prendraient à cet égard les députés de la droite un avantage, celui de prouver que loin d'être soumis à un mot d'ordre, ils ne s'inspiraient les uns et les autres que de leur libre manière de voir.

Il adressa à M. Benoist d'Azy une réponse[1] dont il voulut que le comte de Chambord eût communication, en même temps que de la lettre de son collègue. Berryer commençait par bien établir la liberté de chacun et la parfaite honorabilité des motifs qui pouvaient inspirer aux membres d'un même groupe des lignes différentes.

Passant ensuite à l'examen de la question générale :

... Bien évidemment, toute entreprise illégale est en opposition avec la situation que nous avons acceptée en entrant à la Chambre. Mais quelle est notre loi? En présence et sous l'empire d'un gouvernement qu'une Révolution a fondé sur le principe du pouvoir absolu des majorités, nous exerçons li-

[1] En date du 18 novembre 1843. — Copie dans les *papiers de Berryer*.

brement nos droits de citoyens. Le fait de cette Révolution, et l'expérience que nous faisons chaque jour de ses conséquences, n'ont point ébranlé en nous la conviction sincère et désintéressée que la France a besoin, pour le développement de ses libertés au dedans, de ses alliances et de son influence au dehors, d'un pouvoir fondé sur le droit et sur la loi de transmission dans un ordre invariable de la souveraineté publique. C'est par cette conviction que nous sommes légitimistes et envoyés comme tels à la Chambre. L'opinion qui nous constitue, au milieu des diverses opinions qui partagent le pays, a son jeu et son influenec dans les luttes par suite desquelles se forment les majorités. Dévoués au pays, à ses intérêts, à son honneur, il faut que nous fassions sentir en toute occasion que, si nos pensées sont généreuses et honorables, que, si nos vues sont sages et utiles, que, si notre zèle pour la chose publique est intelligent et éclairé, tous ces sentiments, toutes ces convictions que nous devons faire honorer et approuver, sont étroitement unis au principe politique qui est la base et le lien de notre parti. Je vous le demande, mon cher collègue, si nous avons l'intelligence et le zèle des vrais intérêts de notre pays, si nous comprenons les conditions présentes d'un bon gouvernement en France, que pouvons-nous faire de plus loyal que de venir ici avec conscience et courage dire toutes vérités sur toutes choses à un homme, à un prince que la marche des événements peut faire remonter sur le trône de ses pères? J'ai pu dire à ce prince que je lui étais dévoué et que je l'aimais, non pas pour lui, mais pour mon pays; et que ne l'avez-vous entendu quand je lui tenais ce langage? Croyez-moi, si nos concitoyens ont honoré en nous par leurs suffrages les sentiments et les pensées qu'ils nous connaissent, ce sera avoir rempli un devoir que de nous être mis à même de pouvoir dire et attester sur l'honneur que nous ne portons pas dans nos âmes une seule intention généreuse, pas une conviction réfléchie, pas une résolution digne de la France qui déjà n'anime le cœur et n'éclaire l'esprit de ce prince exilé.

Berryer revenait alors sur cette crainte d'une aliéna-

tion apparente de l'indépendance individuelle qui préoccupait M. Benoist d'Azy, noble souci qui était, à cette époque, le trait commun des députés royalistes :

Ne craignez pas, ajoutait-il, qu'une politique ainsi proclamée, ainsi servie, ainsi gardée, soit considérée jamais comme une sorte *d'inféodation personnelle!* non, non, une telle conduite ne ressemble pas *aux manœuvres obscures d'une conspiration impuissante.*

Berryer chargeait son ami de communiquer sa réponse à MM. de Fontette, Béchard, de la Bourdonnaye, l'assurant avec une affectueuse insistance de la justice qu'il rendait à son caractère comme de l'attachement qu'il lui gardait.

V.

Le voyage du comte de Chambord s'était accompli dans les conditions qui pouvaient le mieux répondre à la politique de Berryer. Par son langage, par le choix des conseillers qu'il avait appelés, le prince avait montré l'intelligence de son temps. Il avait auprès de lui Chateaubriand et Berryer, le plus grand écrivain et le plus grand orateur de France, tous deux royalistes, tous deux rattachant l'avenir des libertés publiques au rétablissement du principe héréditaire; tous deux d'accord pour présenter la royauté sous les traits les plus propres à lui rallier les générations nouvelles.

On se rappelle en quels termes Chateaubriand avait célébré la monarchie. Adversaire implacable des ministères de M. de Villèle et de M. de Polignac, il s'était trouvé fidèle au trône renversé; il avait immolé à sa cause honneurs et fortune, accepté pour elle les plus délicates missions, affronté les procès, subi la prison,

fait entendre des cris vengeurs et consolateurs. Mais, en même temps, il n'avait jamais laissé ignorer, ni dans ses lettres confidentielles, ni dans ses écrits publics, comment il comprenait le retour de la royauté; il avait lutté sans relâche contre des influences respectables, mais surannées; il avait toujours répété que des vieux vêtements de la monarchie, le principe seul devait survivre, adapté à l'esprit, aux aspirations, aux besoins des temps nouveaux.

« Que Henri V soit élevé pour son siècle, avec et par les hommes de son siècle; ces deux mots résument mon système », écrivait-il en 1832 à la duchesse de Berry[1].

C'était à l'auteur de ces lignes, au défenseur le plus éclatant de la liberté de la presse, au royaliste aimé de la jeunesse libérale, que le petit-fils de Charles X avait adressé son premier appel.

Je serai heureux et fier, écrivait dès le 30 septembre le comte de Chambord à Chateaubriand, de montrer près de moi un homme dont le nom est une des gloires de la France, et qui l'a si noblement représentée dans le pays que je vais visiter[2].

Malade, presque paralysé par la goutte, le vieillard avait été ému jusqu'aux larmes par l'invitation du jeune prince. La flamme royaliste, entretenue par l'honneur, veillait toujours, sous un apparent scepticisme, dans ce cœur désabusé : « A une pareille lettre, disait-il, on répond en se faisant, s'il le faut, porter dans son cercueil. »

Et, oubliant ses souffrances, Chateaubriand passa le détroit.

Le comte de Chambord lui avait fait réserver un ap-

[1] 12 avril 1832. *Mém. d'Outre-Tombe*, V, p. 334.
[2] *Souvenirs et correspondances de Mme Récamier*, p. 527.

partement dans son propre hôtel. Retenu par ses douleurs, Chateaubriand voyait le fils des rois entrer dans sa chambre. Henri s'asseyait familièrement sur son lit; il s'entretenait longuement avec lui des intérêts, des libertés, de l'avenir de la France; il entendait ses avis, provoquait ses conseils, écoutait ses prévisions. Il venait le prendre dans la journée pour l'emmener en voiture, afin de ne perdre presque aucune heure de son séjour. « Chaque matin, racontait Chateaubriand, je cherche la vérité que je lui dirai. »

Le 30 novembre, un grand nombre de royalistes français s'étaient rendus chez Chateaubriand. Comme « fils de son ancien ami », le duc Jacques de Fitz-James lui adressa la parole en leur nom.

Après avoir rendu hommage au roi de France, lui dit-il (les feuilles légitimistes mirent simplement à « Henri de France », et l'on verra plus tard quels débats soulevèrent les expressions employées), il nous restait encore un autre devoir à remplir, et nous nous sommes présentés auprès de vous pour rendre hommage à la royauté de l'intelligence. Vous avez occupé votre place dans les conseils de nos rois; hélas! vous leur avez donné des avis opportuns au jour de la prospérité, et vous venez aujourd'hui donner l'appui de votre présence au descendant de Louis XIV.

Le prince parut inopinément au milieu de l'assemblée; il était accompagné de Berryer et du duc de Valmy:

J'ai appris, dit-il aux assistants, que vous étiez réunis dans les appartements de M. de Chateaubriand; j'ai voulu venir ici vous rendre visite... J'aime la France, parce que la France est ma patrie, et si jamais mes pensées se sont dirigées vers le trône de mes ancêtres, ce n'a été que dans l'espoir qu'il me serait possible de servir mon pays avec ces principes et ces sentiments si glorieusement proclamés par M. de Chateaubriand.

Jamais plus délicate justice n'avait été rendue au grand serviteur de la monarchie. Il en fut remué jusqu'au fond de l'âme.

Je viens de recevoir la récompense de toute ma vie, écrivait-il à Mme Récamier. Le prince a daigné parler de moi, au milieu d'une foule de Français, avec une affection digne de sa jeunesse.

Le comte de Chambord ne voulut pas le laisser partir, sans lui renouveler le public témoignage de l'accord de leurs vues :

En me trouvant avec vous en parfaite communauté d'idées et de sentiments, lui écrivait-il le 4 décembre, je suis heureux de voir que la ligne de conduite que j'ai adoptée dans l'exil et la position que j'ai prise sont en tous points conformes à votre longue expérience et à vos lumières. Je marcherai donc avec encore plus de confiance et de fermeté dans la voie que je me suis tracée. Plus heureux que moi, vous allez revoir notre chère patrie. Dites à la France tout ce qu'il y a dans mon cœur d'amour pour elle. J'aime à prendre pour mon interprète cette voix si chère à la France, et qui a si bien défendu dans tous les temps les principes monarchiques et les libertés nationales.

Et Chateaubriand de répondre au comte de Chambord :

... Les marques de votre estime me consoleraient de toutes les disgrâces. Mais, exprimées comme elles le sont, c'est plus que de la bienveillance pour moi. C'est un autre monde qu'elles découvrent; c'est un autre univers qui apparaît à la France. Je salue avec des larmes de joie l'avenir que vous annoncez...

La monarchie qui se révélait dans ces lignes était bien celle que Berryer souhaitait et qu'il s'efforçait de montrer à son pays.

Berryer avait précédé Chateaubriand. Il était venu at-

tendre le comte de Chambord en Écosse, à Alton-Towers, chez le comte de Shrewsbury.

Il faut l'entendre raconter lui-même dans d'intimes récits tout son voyage.

Ce fut le 4 novembre au soir que le comte de Chambord arriva à Alton-Towers, accompagné du duc de Lévis, du duc des Cars, du duc de Guiche, du prince de Montmorency, de M. de Pastoret, de M. Barrande et de M. de Villaret-Joyeuse. Chef de la maison de Talbot, le comte de Shrewsbury était l'un des pairs catholiques de l'Angleterre. Il était d'origine française et gardait à l'héritier de nos rois la foi d'un légitimiste. Une grande foule attendait le prince à l'entrée du château. Dès qu'il parut, le chant de *Vive Henri IV* retentit. « Ce chant français, écrit Berryer, faisait résonner toutes les armures de la galerie [1]. »

La présence du comte de Chambord à Alton-Towers avait mis en mouvement tout le pays; le château était magnifique, « un palais de fée, un château des *Mille et une Nuits* ». Durant dix jours, ce fut « l'apparition successive de toute la *nobility* des comtés voisins, pairs et pairesses, membres de la Chambre des Communes, évêques et abbés, artistes et gens de lettres, » tous « charmés de la dignité, de la bonne grâce, de la vive intelligence, de l'aimable conversation du prince [2] ».

Suivant l'usage anglais, Berryer, n'ayant pas de titres, avait été d'abord placé à table après les membres de l'aristocratie, comme le sont encore les premiers hommes d'État du pays, s'ils n'appartiennent pas à la noblesse. Le comte de Chambord le remarqua; il exprima le désir que le grand orateur eût un rang conforme à sa

[1] A la vicomtesse de Vaufreland, 5 novembre 1843. Nous devons à M. le vicomte de Vaufreland la communication des lettres de Berryer à sa mère.

[2] 15 novembre 1843. A la comtesse de Jobal.

gloire, et Berryer fut placé à côté de la comtesse de Shrewsbury[1].

Dès le lendemain de son arrivée, le prince voulut s'entretenir avec Berryer.

Aujourd'hui dimanche, le roi m'a fait entrer dans son cabinet; nous avons eu une longue conversation durant deux heures que cet entretien a duré. Il m'a interrogé sur toutes nos affaires, il a montré une grande intelligence, une âme bien noble et bien élevée, un esprit généreux, un grand amour de la France, un immense désir de se rendre glorieusement utile. Il comprend, il connaît notre temps, notre état, nos besoins, nos nécessités; on peut tout espérer de lui. Je vous rendrai compte de cet entretien à la fin duquel j'étais fort ému. J'ai parlé selon mon cœur et mes convictions; j'ai dit la vérité sur les hommes et sur les choses, sur le prince lui-même; je l'ai conjuré de vouloir être roi, tel qu'il peut l'être, tel que le monde a besoin qu'il soit; je lui ai dit qu'en lui je n'aimais que mon pays et ne voulais servir que la France en le servant; que je quitterais sa cause, si elle n'était pas la cause nationale, s'il n'était pas le roi de son siècle. Je tombai à ses pieds en lui parlant; il m'a jeté les bras autour du cou, et à deux reprises nous sommes demeurés embrassés. « Vous êtes un bon citoyen, » me disait-il. En ce moment, la majesté de toute sa personne était bien grande, et son accent bien solennel[2].

Chaque jour, Berryer se retrouvait avec le prince. Dans ses visites aux environs, chez le duc de Devonshire, chez la duchesse de Sutherland, à Manchester et dans les villes industrielles des comtés de Strafford et de Lancastre où il examinait en détail les grandes fabriques, le comte de Chambord tenait à l'avoir avec lui; au milieu de l'infinie variété des distractions du voyage, la pensée de la France revenait sans cesse dans leurs entretiens.

[1] *Gazette de France* du 11 décembre 1843.
[2] 5 novembre 1843. A la vicomtesse de Vaufreland.

J'admire avec grande satisfaction l'intelligente curiosité, l'esprit rapide et juste, la mémoire et le bon jugement du prince. Tous ceux qui l'approchent sont charmés de lui et frappés de la dignité et de la simplicité de ses manières. Toutes les questions qu'il adresse sont utiles; toutes ses réponses sont gracieuses. Il a dans le cœur les plus nobles et les plus généreux sentiments. Il sait les affaires de France; il connaît les hommes; il interroge à merveille. Soyez certaine qu'il ne veut pas et saura ne pas être le roi d'un parti [1].

Au moment où le comte de Chambord prit congé de lord Shrewsbury, Berryer le quitta pour se rendre seul à Londres. Le 16 novembre approchait. C'était le jour anniversaire de la mort de Mme Berryer. Il désirait le passer, comme il le fit chaque année, dans le recueillement.

J'ai demandé au prince, écrivait-il à Mme de Jobal, la permission de passer ici les trois jours consacrés au triste anniversaire que je regrette tant de ne pouvoir célébrer à Augerville, auprès de cette tombe où repose maintenant une amie vraie, intelligente et courageuse. Je pense bien que vous en avez été avertie, et que vous lui accorderez un souvenir et vos bonnes prières [2].

Berryer rejoignit le comte de Chambord chez lady Constable Clifford.

Un soir, après une journée passée à chasser le renard, un chanteur écossais fit entendre devant le prince quelques airs de son pays, originaux et animés, l'un surtout, vieil air jacobite, appel aux armes des partisans de Charles-Édouard.

Cette invocation de la fidélité en présence de ce fils de France, exilé comme les Stuarts, avait été écoutée dans une sorte de silence attendri.

[1] 13 novembre 1843. A la vicomtesse de Vaufreland.
[2] 15 novembre 1843. A la comtesse de Jobal.

Que c'est une grande chose que cette puissance du droit, écrivait Berryer, et que sa violation laisse de longues blessures! Il y a encore bien des émotions jacobites en Écosse et en Angleterre, et les vieilles familles ne peuvent voir notre prince sans se rappeler les douleurs et les luttes de leurs pères[1].

Berryer retourna de nouveau à Londres pour aller recevoir Chateaubriand qui y était attendu le 24 novembre. Le prince arriva le lendemain. Il ne laissa partir Berryer que le 2 décembre.

Berryer profita de cette prolongation pour aller visiter Oxford; il en a ainsi décrit l'imposante originalité :

Je suis allé visiter Oxford, vieille ville de science et de religion, type pittoresque de l'antique Angleterre, berceau des sciences philosophiques et religieuses en ce pays. Là, vingt collèges avec leurs grands cloîtres, leurs vieilles églises, leurs tours et leurs enceintes gothiques, donnent à la cité l'aspect le plus curieux. Autour de ces antiques manoirs des fondations catholiques, marchent les hommes de l'Université, les bacheliers, les maîtres ès arts, les docteurs, les *scholars* avec leurs robes et leurs bonnets distinctifs, suivant leur rang. Là on vit des lettres grecques et latines, et on s'agite dans la controverse comme au seizième siècle. Il semble que les hommes, les mœurs, les allures de trois siècles sont encore debout. J'ai dîné et causé jusqu'au milieu de la nuit avec des docteurs à qui je demandais s'ils n'étaient pas des compagnons d'Erasmus et de notre Ramus. J'ai vu les cérémonies de l'Université; c'était un des jours où le chancelier, du haut de son trône, confère les degrés. J'admirais le caractère religieux de ces actes solennels[2].

L'affluence était nombreuse à Belgrave-Square; et, quoi qu'en aient dit alors les feuilles ministérielles, tous les rangs s'y trouvaient mêlés. « On remarque depuis

1 21 novembre 1843. A la vicomtesse de Vaufreland.
2 29 novembre 1843. A la vicomtesse de Vaufreland.

quelque temps au bureau des passeports, écrivait ironiquement le *National*, que les noms les plus communs succèdent aux titres de duc et de marquis dans les demandes de passeports pour Londres. Notre bourgeoisie veut à tout prix se faire aristocrate. Le nouveau Coblentz est à la mode parmi les épiciers[1] ».

Le comte de Chambord resta en Angleterre jusqu'au 13 janvier. Il revint précipitamment à Goritz, rappelé par d'inquiétantes nouvelles de la santé du duc d'Angoulême.

De tous les amis de Berryer, nul n'avait plus ressenti ses peines que M. de Grandville; nul ne prit plus de part aux satisfactions que le voyageur emportait de Londres.

Il y a heureusement dans ce bas monde, mon bon ami, des jouissances qui effacent bien des ennuis, écrivait-il à Berryer[2]. Je t'ai suivi au delà du détroit et je t'y ai vu dans ces effusions de cœur qui te sont si nécessaires et qui auront mis à néant tous tes tracas politiques. L'adhésion à la ligne que tu as suivie avec tant d'honneur et de persévérance, les marques si vraies d'attachement que tu as reçues de la part du prince exilé, sont de justes et légitimes compensations qui t'étaient dues. Dieu veuille que l'on reconnaisse toujours, et en tout temps, les sacrifices auxquels ta conscience et ton honneur ont attaché une existence qui doit pourtant mettre en évidence un dévouement qui a eu tant de détracteurs !...

[1] 4 décembre 1843.
[2] 15 décembre 1843. *Papiers de Berryer.*

CHAPITRE XI.

FLÉTRISSURE ET RÉÉLECTION.

Session de 1844. — Paragraphe de l'adresse flétrissant le voyage de Belgrave-Square. — Difficulté pour le gouvernement de trouver une rédaction qui soit admise par l'opposition dynastique. — L'opposition exige l'insertion dans le paragraphe du mot de « souveraineté nationale ». — Discussion du paragraphe. — Berryer et M. Guizot. — Le voyage de Gand. — La *flétrissure* est votée. — Délibération des députés de la droite sur la conduite à tenir. — Les cinq députés *flétris* donnent leur démission. — Lettre de Berryer à ses électeurs. — Réélection des *flétris*. — Voyage et discours de Berryer à Marseille et à Toulon. — Ovations qui lui sont faites. — Sa rentrée à la Chambre. — Part qu'il prend au débat sur les affaires de Taïti. — L'indemnité Pritchard. — Mort du duc d'Angoulême. — Lettre de Berryer au duc de Clermont-Tonnerre. — Lettre du comte de Chambord au duc de Valmy. — Chateaubriand à Venise.

1.

Le voyage de Belgrave-Square avait ému le gouvernement français. Le roi ne cachait pas son impatience en lisant les noms des visiteurs, dont chaque jour il se faisait représenter la liste. M. Guizot avait obtenu de lord Aberdeen que la Reine ne verrait pas le comte de Chambord. La concession avait pour lui d'autant plus d'impor-

tance que l'aristocratie, dont on avait remarqué en Écosse l'empressement auprès de l'héritier des rois de France, n'eût pas manqué de fêter sa venue à Londres si l'abstention de la cour ne lui avait commandé la réserve.

Mais l'élan des légitimistes, l'impression que produisait la personne du prince exilé, les sympathies témoignées aux plus illustres de ses serviteurs, n'en causaient pas moins une vive irritation aux Tuileries.

On s'en prenait surtout à Berryer. Il avait trouvé en Angleterre un flatteur accueil. Les plus grands noms s'étaient disputé l'honneur de le recevoir. Lord Palmerston, tant attaqué par lui, l'avait invité à Broadlands[1]. Il avait dîné chez lord Lyndhurst, lord chancelier, avec les chefs des cours de justice, avec des membres des deux Chambres et l'ambassadeur d'Autriche[2]. Le ministre des Affaires étrangères, lord Aberdeen lui-même, avait dû venir; il s'était excusé, au dernier moment, sur l'ordre de la Reine. Lorsque Berryer avait paru à la Cour du Banc de la Reine, l'audience fut suspendue; le président ne la rouvrit qu'après avoir fait asseoir l'avocat français à ses côtés. C'était sans doute le grand orateur que l'on honorait; mais l'orateur et la cause étaient inséparables, et Berryer fut toujours le premier à faire remonter à son prince les hommages qu'on lui décernait.

Les correspondances ministérielles avaient longtemps répété que Chateaubriand n'irait pas en Angleterre. Quand on le sut en route, on feignit de le mettre à part, et de ne voir en lui qu'un débris glorieux des temps passés. Berryer, au contraire, était dans la vie publique. Ce fut sur sa tête que les colères se déchaînèrent. « Il ne s'agit pas du voyage du duc de Bordeaux, écrivait le

[1] Lettre de lord Palmerston à Berryer, datée de Broadlands, 22 novembre 1843. *Papiers de Berryer.*

[2] Lettre de Berryer à la vicomtesse de Vaufreland, 29 novembre 1843.

Journal des Débats, il s'agit du voyage de M. Berryer[1]. » Et lorsqu'on apprit la visite des Français à Chateaubriand, ces paroles de M. de Fitz-James : « après avoir salué le Roi de France, nous venons saluer la royauté de l'intelligence; » « on s'est donné le plaisir du scandale, dit le même journal, il faudra qu'on l'expie[2]. » Le *Globe,* le *Journal de Paris,* tous les journaux officieux avaient répété la même plainte, en accusant les députés. Les députés pourtant n'étaient pour rien dans cet éclat. M. de Larcy et M. de la Rochejaquelein n'étaient pas encore arrivés à Londres. Berryer et le duc de Valmy n'étaient entrés avec le duc de Bordeaux chez Chateaubriand qu'après le discours du duc de Fitz-James. Berryer n'avait point conseillé la manifestation, et le prince avait donné des ordres pour qu'on ne la renouvelât point. Les rigueurs frappèrent à leur retour ceux des royalistes sur qui le pouvoir avait action. Plusieurs étaient maires dans leur commune; on les destitua.

Il restait à prendre des mesures contre les membres de la Chambre. Les ministres s'en souciaient peu; l'opposition dynastique ne s'y prêtait point; le *Constitutionnel,* raillant la mauvaise humeur des *Débats,* leur demandait s'ils voulaient renouveler contre les députés royalistes l'expulsion de Manuel qu'ils avaient approuvée sous la Restauration. Cependant, à l'ouverture de la session[3], le discours de la Couronne ne fit point allusion au voyage de Belgrave-Square. Le roi tenait à ce que les Chambres prissent l'initiative et témoignassent dans l'adresse leur désapprobation.

La Commission de l'adresse comptait deux membres de l'opposition et sept ministériels. On n'arrivait pas à s'entendre sur une rédaction conforme au sentiment de

1 18 novembre 1843.
2 5 décembre 1843.
3 27 décembre 1843.

la Chambre; ce fut un député de la gauche, depuis ministre de la Marine sous le second Empire, M. Ducos [1], qui la trouva.

La phrase qu'il suggéra fut insérée dans le texte proposé par le rapporteur, M. Saint-Marc-Girardin [2].

Les droits de votre dynastie, disait au Roi la Chambre, demeurent placés sous l'impérissable garantie de l'indépendance et de la loyauté de la nation. La conscience publique flétrit de coupables manifestations. Notre révolution de Juillet, en punissant la violation de la foi jurée, a consacré chez nous la sainteté du serment.

Comment les royalistes allaient-ils soutenir le débat? Il y eut d'abord entre eux quelque incertitude à ce sujet. Plusieurs étaient d'avis d'attendre la discussion du paragraphe. Berryer crut préférable de s'expliquer dès la discussion générale.

Il parut à la tribune le 15 janvier.

Il a écrit lui-même, dans des notes sommaires sur cette époque : « Mauvais discours... »

Sa parole, en effet, ne donna pas ce qu'on attendait. Il était souffrant; les conseils dont chacun venait l'assiéger avaient achevé de l'énerver. « Tout le monde, disait-il, veut me faire mon discours. »

Cependant quelques parties de ce discours firent impression. Un homme politique qui siège encore à la Chambre des députés, et qui, alors jeune auditeur au

1 Ducos (Jean-Baptiste-Théodore), 1801-1855, député depuis 1836, représentant du peuple en 1848 et 1849, ministre de la Marine et sénateur sous le second Empire.

2 Saint-Marc Girardin (Marc-Girardin, dit), 1801-1873, député sous le gouvernement de Juillet, représentant du peuple en 1871, membre de l'Académie française. En nous racontant cet incident de la Commission de l'adresse de 1844, M. Saint-Marc Girardin, de qui nous avions l'honneur d'être le collègue à l'Assemblée nationale, ne nous dissimulait pas son regret d'y avoir été mêlé.

Conseil d'État, avait entendu l'orateur de la droite, nous citait, comme un des plus beaux mouvements dont il eût gardé le souvenir, cette exclamation de Berryer :

On vous demande de nous appliquer les mots de flétris et de coupables. Que ferait-on de plus à l'égard d'hommes convaincus d'un crime? On fut plus généreux pour moi en 1832; on demanda contre moi la peine de mort, mais pas une voix ne s'éleva pour flétrir ma conduite avant qu'elle eût été régulièrement jugée.

Il y eut un moment où, parlant du respect dû au passé de la France, Berryer fut interrompu par cette plaisante observation de M. Dupin :

Nous venons d'inaugurer Molière aujourd'hui; donc, nous n'oublions pas le passé.

Cette bouffonnerie égaya la Chambre qui se prit à rire. Offensé d'une hilarité inconvenante dans ce grave débat, Berryer refusa de continuer. Il descendit de la tribune.

M. Guizot comprit que la cause du gouvernement ne pouvait que souffrir de cette manière d'étouffer la discussion. Il prit aussitôt la parole et, en termes d'une courtoisie sérieuse et noble, il invita l'orateur qui avait tant de fois montré par de glorieux exemples comment il savait lutter contre des impressions défavorables, à ne pas se méprendre sur les sentiments de la Chambre et à continuer son discours.

Berryer répondit à cet appel.

Si les paroles de M. le Ministre rendent son caractère sérieux à la discussion, à la position de l'assemblée et à la nôtre, dit-il, je n'hésite pas à reprendre la parole.

Dans ce discours que Berryer jugeait sévèrement, il y avait de fortes réflexions et une exposition complète des

principes qui avaient inspiré sa vie. Il rappelait la position politique que les députés légitimistes avaient prise dans la Chambre, et leurs efforts pour engager leur parti à concourir avec eux, dans sa pleine indépendance, et par le libre exercice de ses droits, au bien et au progrès du pays. C'était ces vues que cinq d'entre eux avaient voulu porter au prince en se rendant en Angleterre, et qu'ils avaient trouvées dans son cœur.

Oui, nous avons trouvé un jeune prince capable d'entendre la vérité, préparé à l'entendre... En face de ce prince et entre tous les Français qui étaient à Londres, pas un mot, pas une parole qui n'ait cimenté une pensée d'union, qui n'ait été inspirée par la conviction que le dernier malheur pour un parti, ce serait d'être la cause d'un désordre; qu'avant tout, il faut servir la France, user noblement et fièrement de ses droits, s'associer étroitement aux intérêts du pays, repousser toute idée de guerre civile, toute idée de guerre étrangère, s'unir sincèrement, bravement, tous, si jamais le territoire était menacé. Voilà ce qui s'est dit. Voilà la conspiration de Londres tout entière!

M. Guizot répondit à l'orateur de la droite. Il parla avec une ironie dédaigneuse des manifestations qui s'étaient produites à Belgrave-Square, reprocha au parti légitimiste d'avoir cherché ses espérances dans le malheur qui venait de briser celles de la famille régnante, et opposant le principe du gouvernement de Juillet, de ce « gouvernement fondé sur la réciprocité des droits », au principe du gouvernement héréditaire, à ce droit « qui se prétend supérieur à tous les droits », il laissa tomber sur l'avenir de la branche aînée des Bourbons ces amères paroles :

Il y a des destinées écrites, des incapacités fatales, dont aucun conseiller, aucun médecin, ne peut relever ni une race, ni un gouvernement.

Si telle était l'impuissance du parti royaliste, pourquoi

mettre tant d'insistance à le flétrir? Le ministre alléguait l'injure faite à la France :

Le pays est offensé, disait-il, il n'est point inquiet.

Berryer, dans sa réplique, eut surtout à cœur de relever le reproche, adressé à son parti, de spéculer sur les malheurs publics. Rien ne lui était plus intolérable :

Ne parlez pas, dit-il, de perspectives de calamités envisagées par nous comme des espérances. C'est une accusation odieuse. Ce n'est pas nous qui jamais, dans la sincérité de notre foi politique, avons rêvé des malheurs pour réaliser je ne sais quelle espérance chimérique d'un avenir peut-être meilleur. Ce n'est pas nous qui jamais considérerons ainsi les choses de la France, les affaires de notre pays.

II.

Avec Berryer, le duc de Valmy, M. de Larcy, M. Blin de Bourdon, M. de la Rochejaquelein étaient atteints par les expressions de l'adresse. Chacun d'eux fit entendre sa protestation. « Loyauté n'a honte », dit M. de Larcy en s'appropriant une devise qu'il avait lue sur les murs de Westminster. Aux députés de la majorité qui avaient parlé de ce qu'ils appelaient les sanglants souvenirs de la Restauration, M. de la Rochejaquelein répondit en montrant parmi ceux qu'on voulait flétrir l'un des défenseurs du maréchal Ney, et parmi les flétrisseurs plusieurs de ses juges.

Il y avait dans ce débat, un malaise pour tout le monde [1]. On sentait l'excès des termes de l'adresse appliqués à des hommes dont on ne pouvait contester ni le patriotisme

[1] « Je n'étais pas exempt en moi-même d'un peu de déplaisir et de malaise; je regrettais ce mot *flétrir* que je ne trouvais ni vrai ni convenable ». (*Mém. de M. Guizot,* VIII, p. 71).

ni l'honneur; mais le roi tenait à ce qu'on n'y changeât rien, et l'on se faisait une raison pour ne pas les retirer, en se disant que ce qu'on frappait, ce n'étaient pas les personnes, mais seulement une politique opposée à celle du gouvernement de 1830. Alors se présentait une autre difficulté. Contre le principe de la légitimité on élevait le principe de la souveraineté nationale; principe compris de façons fort différentes par ceux qui l'invoquaient. Pour les uns, la souveraineté nationale s'incarnait dans la monarchie de Juillet; pour les autres, la monarchie de Juillet n'était qu'une création temporaire de cette souveraineté, laquelle demeurait toujours maîtresse de la remplacer par une autre forme de gouvernement. On s'était flatté d'accorder ces prétentions contraires, en omettant le mot dans l'adresse.

L'éclat qu'on redoutait ne fut pas évité. Désireux de rallier les suffrages des gauches, M. Guizot avait fait indistinctement appel à tous les défenseurs de la révolution de 1830, « quelles que fussent les dissidences qui les avaient divisés ». L'opposition ne se contenta point de cet hommage; elle voulut une conclusion. M. Bethmont[1] déclara dans la commission qu'il ne voterait le paragraphe que si à la légitimité qu'on repoussait, on opposait en toutes lettres la souveraineté du peuple. La commission et le Cabinet durent faire droit à cette exigence; le rapporteur proposa d'ajouter cette phrase : « Les droits de votre dynastie, *fondés sur l'impérissable principe de la souveraineté nationale,* sont garantis par vos serments et les nôtres. »

Le débat se rouvrit sur cette nouvelle rédaction. M. Béchard, qui n'avait pas fait le voyage de Londres, en prit noblement la responsabilité au nom de la droite et au même titre que ceux de ses collègues qu'on incrimi-

[1] Bethmont (Eugène), 1804-1860, député sous le gouvernement de Juillet, ministre de la justice et représentant du peuple en 1848.

nait. Il défendit leur droit par une argumentation serrée, et comme il faisait valoir que les hommes à qui l'on reprochait la manifestation de Belgrave-Square, le duc de Fitz-James entre autres, n'étaient pas liés par le serment, le ministre de l'Intérieur, M. Duchâtel, l'interrompit :

Tout Français, dit-il, doit fidélité au gouvernement, même quand il n'a pas prêté serment.

M. Guizot monta à la tribune pour demander le vote du paragraphe, au nom « de la moralité politique blessée », et de « la conscience publique offensée ».

La gauche ne s'associait qu'à regret au gouvernement; elle ne voulait ni approuver les royalistes, ni donner, en les condamnant, un gage au ministère. Berryer allait reconquérir ses suffrages en rappelant le voyage de Gand au ministre qui jugeait si sévèrement le voyage de Londres.

La visite que M. Guizot avait faite en 1815 à Louis XVIII réfugié à Gand, était en elle-même parfaitement innocente; mais la passion politique pouvait la condamner au même titre que la visite des légitimistes au duc de Bordeaux. Il y avait même entre les deux démarches cette différence, qu'en 1815 M. Guizot était fonctionnaire, et que les députés royalistes ne l'étaient pas. A mesure que le ministre développait le blâme contre le voyage de Belgrave-Square, le souvenir du voyage du Gand se ranimait dans les esprits. Il s'agissait d'amener le rapprochement. On n'attendit pas que Berryer l'eût formulé. Il l'avait à peine laissé entrevoir, que les applaudissements de la gauche l'interrompirent.

Je ne veux pas me laisser animer aux paroles que je viens d'entendre. Je veux que vous en mesuriez vous-même toute la portée.

Je ne reporterai pas mes souvenirs sur d'autres temps, je ne demande pas...

Les clameurs interrompent ces paroles; le centre, prévoyant où l'orateur veut en venir, s'efforce d'étouffer sa voix, comme la gauche tout à l'heure s'efforcera d'étouffer celle de M. Guizot.

Permettez, je ne demande pas ce qu'ont fait les hommes qui viennent aujourd'hui dire qu'on a perdu... (*A gauche :* C'est cela! très bien!)

M. DE LA ROCHEJAQUELEIN. — Dites tout maintenant.

M. BERRYER. — Qui viennent dire qu'on a perdu la moralité politique, qu'on a manqué aux devoirs de citoyen.

La moralité politique! Mais que de choses se sont passées dans ce pays, qui sont connues de tout le monde! Quoi! lorsque le pays est en pleine paix...

Les interruptions recommencent; mais la pensée de l'orateur a déjà été comprise.

Laissez-moi parler, je vous en conjure. Lorsque rien ne menace son existence intérieure, en pleine paix, quand un prince exilé parcourt l'Europe, va en Angleterre et que là, les hommes qui ont cru, qui croient, comme citoyens fortement attachés aux intérêts de leur patrie, que le principe qui pouvait appeler ce prince proscrit au trône, était une haute et puissante garantie pour le développement des libertés du pays, pour sa bonne attitude au dehors... Quand ces hommes ont été saluer, oui, saluer cette grande infortune, lui parler de la patrie, lui dire que le premier besoin de ce pays était de demeurer en paix, de vivre pour tous et du concours de tous, dans la pleine et libre exécution des lois... Quand ils ont trouvé en lui ces sentiments et cette abnégation de toute pensée perturbatrice, on vient vous dire que c'est une atteinte à la moralité politique, et on nous le dit à nous, dans quelles circonstances! Je vous le demande, si nous étions allés aux portes de la France!...

A ces mots M. Guizot demande la parole.

... Si nous étions allés aux portes de la France, l'Europe assemblée, en armes, porter quoi? Des conseils politiques, aurions-nous manqué à la moralité politique? Vous ne le pensez pas.

Et comme le centre interrompt de nouveau :

Vous vous en êtes glorifiés. Eh bien, moi, je ne dis pas que je suis allé porter des conseils; je dis que je suis allé saluer le malheur et dire à celui qui pouvait laisser s'élever dans son cœur un souvenir du passé, un souvenir de tout ce dont il a été dépouillé : « Laissez la France en paix! » Et il m'a dit : « Que tout soit soumis aux lois et reste dans l'obéissance aux institutions du pays! »

Messieurs, ma conscience proteste, mais elle proteste par le parallèle. Attendrai-je donc des désastres pour faire triompher mes avis!

Le coup était porté, mais Berryer avait à se défendre personnellement d'une imputation qui lui était sensible. Cette accusation d'avoir conspiré le révoltait d'autant plus qu'il s'était toujours opposé, chacun le savait, à toute entreprise illégale.

Conspirer!... J'ai livré ma vie, mon honneur, à résister à ces désordres dont vous vous plaignez.

Conspirer! non, Messieurs. Je le comprends, avec de telles paroles, avec cette prétendue atteinte aux devoirs du citoyen, à la moralité politique, on veut ici nous pousser à une étrange difficulté...

... Ces mots sont intolérables, se dit-on; ils sont gens d'honneur, ils sont gens de cœur; ils ont assez souvent répandu leur âme devant nous pour que nous sachions bien ce qu'il y a au fond; en les blessant ainsi, nous leur ferons prendre la résolution de quitter l'Assemblée.

Soutenu par la droite et par l'opposition de gauche,

Berryer proteste alors qu'il n'obéira qu'à la force et qu'il gardera son mandat; il défie la Chambre de le lui enlever.

L'agitation était grande; Berryer avait retrouvé sa puissance [1]. Ses paroles portaient le trouble dans le cœur de beaucoup de membres, qui déjà répugnaient à voter des expressions offensantes contre des collègues.

Mais M. Guizot est à la tribune.

Appelé à se défendre, après avoir accusé, l'expression hautaine de son visage, son œil animé et assuré, ses premières paroles, indiquent tout de suite qu'il entend revendiquer avec orgueil l'honneur de la démarche qu'on lui a reprochée.

Je commencerai, dit le ministre, par vider un incident tout personnel, qui ne regarde ni le gouvernement du roi, ni le Cabinet, ni le ministre des Affaires étrangères, mais M. Guizot personnellement. Messieurs, quand je suis entré dans la vie publique, il y a un vice que j'ai voulu écarter de moi; c'est l'hypocrisie.

A ce mot, la gauche et la droite éclatent. Elles retournent le mot contre l'orateur, lui attribuant d'autant plus ce vice de l'hypocrisie qu'il se vante d'en être exempt. M. Guizot reprend :

La Chambre sait quel motif m'a fait aller à Gand.

Aussitôt les exclamations recommencent. « Vous êtes allé servir l'étranger... Vous avez fait un acte contraire à la moralité politique, » dit M. Ernest de Girardin.

C'est précisément la question que je viens traiter, reprend avec calme M. Guizot; je suis allé à Gand...

[1] « Vous vous êtes élevé bien haut, et vous vous êtes montré bien digne de celui qui est digne lui-même des rois qui pendant tant de siècles ont fait la gloire et la grandeur de notre patrie », écrivait à Berryer le duc de Clermont-Tonnerre. — 29 janvier 1844. *Papiers de Berryer.*

Phrase célèbre par les interruptions qui la coupèrent et l'obstination superbe avec laquelle, sans cesse interrompu, M. Guizot la recommença sans cesse.

On peut épuiser ma force; mais j'assure qu'on n'épuisera pas mon courage...

Pendant plus d'une heure, au milieu d'un tumulte inexprimable, l'orateur fut en butte aux interpellations. Il sut pourtant les dominer en demeurant maître de lui. Il finit par dire ce qu'il voulait faire entendre, déclarant qu'il avait porté ses conseils à Louis XVIII pour empêcher le drapeau de la contre-révolution de prévaloir en France, rappelant ses luttes sous la Restauration, l'adhésion qu'il avait donnée et les services qu'il avait rendus à la Révolution de 1830.

Je connais l'empire des passions populaires, dit-il, mais j'ai confiance dans le bon sens de mon pays... Quant aux calomnies, on peut les entasser, les accumuler contre moi, on ne parviendra jamais à les élever à la hauteur de mon dédain.

La diversion était complète; le voyage de Londres était oublié pour le voyage de Gand. En repoussant le paragraphe de la commission, M. Odilon Barrot n'eut de traits que contre M. Guizot.

Jamais la moralité politique n'a eu plus besoin d'être raffermie, dit-il; car jamais elle n'avait reçu une plus profonde atteinte. Quand vous aurez, Monsieur, à servir la liberté constitutionnelle de votre pays, croyez-moi, ne prenez pas le chemin que vous avez pris; n'allez pas la servir sous le drapeau de l'étranger, ne vous exposez pas à revenir à travers un champ de bataille...

La discussion continua le lendemain. Un amendement qui substituait le mot « réprouver » au mot « flétrir » fut repoussé après une épreuve douteuse, et le texte de

la commission passa, malgré les efforts de M. Guizot, à une faible majorité.

Dans le nombre des amis du gouvernement qui ne le suivirent pas, on remarqua M. de Salvandy, ambassadeur de France à Turin. Le roi, irrité de son vote, lui en fit de si amers reproches, que l'homme d'honneur blessé donna sa démission.

A peu d'années de là, les choses avaient changé. Parmi les votants de la flétrissure, il n'en était presque aucun, à commencer par M. Guizot, qui ne la regrettât; tous se fussent trouvés heureux d'avoir agi comme M. de Salvandy.

Le vote fut pour Louis-Philippe une satisfaction. Il félicita chaudement M. Guizot; mais les violences de la gauche l'avaient effrayé. Son esprit, hanté des souvenirs de sa jeunesse, crut voir revivre les scènes de la révolution. « Vous êtes jeune, dit-il à son ministre. Savez-vous bien à quoi vous vous exposiez! Vous provoquiez ces gens-là! Ils auraient pu vous décréter d'accusation, et moi après[1]. »

III.

Quelle conduite allaient tenir les députés flétris? Berryer avait déclaré qu'ils ne déserteraient pas leur poste; c'était surtout une manière de faire reculer la Chambre, en la mettant en demeure d'expulser par la force ceux que son vote excluait moralement.

Une réunion des députés de la droite, qui ne s'étaient pas rendus à Londres, eut lieu le soir du vote chez M. Benoist d'Azy. M. de la Bourdonnaye, M. de Fontette, M. Béchard, entre autres, y assistaient. M. Benoist d'Azy émit

[1] Le propos nous a été rapporté par M. Cornelis de Witt, qui le tenait de son-beau père, M. Guizot.

l'opinion que tous les députés de la droite devaient se retirer devant l'insulte qui les avait frappés, et ne plus reparaître durant cette législature. Son avis fut généralement appuyé. Le lendemain, les députés se retrouvèrent avec les flétris chez Berryer. M. de la Rochejaquelein lui-même était présent. On ne put arriver à une résolution commune. Berryer était décidé à donner sa démission; mais il hésitait à engager ses collègues dans cette démarche, craignant pour eux, et surtout pour son ami M. de Larcy, les chances d'un échec. On eut une conférence nouvelle, et cette fois, Berryer, appuyé par ses compagnons de voyage, déclara très nettement que c'était à ceux qui s'étaient rendus à Londres, et à eux seuls, à quitter la Chambre.

Berryer, M. de Larcy, le duc de Valmy, adressèrent leur démission par une lettre collective, M. de la Rochejaquelein par une lettre séparée. Le président fit connaître, dans la séance suivante, la démission de M. Blin de Bourdon.

Berryer fit parvenir aussitôt sa profession de foi « à Messieurs les électeurs du collège Nord de Marseille[1] ».

Le gouvernement fit de vains efforts pour empêcher le succès des flétris; ils furent tous réélus.

A la veille du vote, le préfet des Bouches-du-Rhône avait fait afficher à la Bourse de Marseille une dépêche du ministre des Travaux publics ainsi conçue : « Je viens de présenter le projet de loi sur les ports de Marseille. Vous y êtes compris pour vingt millions. » Le *Sud*, feuille officieuse, ajoutait :

Que les électeurs du Nord réfléchissent; le triomphe de M. Berryer serait une bravade. M. Berryer est l'ennemi de la

[1] 17 février 1843. Cette profession de foi, qui est à lire en son entier, est reproduite dans les *Œuvres de Berryer*. — *Discours parlementaires*, III, p. 317.

révolution de Juillet. Il est l'ennemi de Marseille. *Marseille seule serait victime d'une aussi inconcevable folie.*

La *folie* fut commise, et Berryer nommé le 4 mars par 385 voix contre 199 données au candidat ministériel.

La Chambre prononça son admission dans la séance du 14 mars, sur le rapport de M. de Carné. Il prêta serment le 25.

Dans l'intervalle, Berryer avait fait à ses électeurs la visite qu'il leur devait depuis un an.

IV.

Vous savez les détails de notre journée, écrivait-il le 10 mars de Marseille à M. de Larcy; elle a été prodigieuse et plus triomphante encore que celle de 1834. En toute vérité, je n'ai jamais vu et jamais imaginé rien de pareil.

Berryer était arrivé à Aix le 10 mars. Une députation de jeunes gens vint le saluer chez M. de Laboulie.

Le même jour, vers trois heures, il fit son entrée à Marseille. Une affluence énorme entourait sa voiture et, tandis qu'elle l'escortait de ses acclamations, il était occupé à éloigner doucement du contact des roues ceux qui se pressaient contre elles.

Il parvint lentement, au milieu de ce concours enthousiaste, jusqu'à l'hôtel de Noailles.

M. de Surian l'attendait avec la délégation du comité électoral; il l'assura que la ville était restée pour lui telle qu'il l'avait vue en 1834.

Mais ce qui n'existait pas lorsque vous nous avez laissés, ajouta-t-il, c'est la génération nouvelle qui arrive à la vie politique, avec ses généreux sentiments, véritable noblesse de l'âme; cette génération dont le cœur vibre au seul nom de l'honneur national; cette génération qui, après avoir si active-

ment secondé votre élection, salue votre triomphe avec tant d'enthousiasme et tant de sagesse.

Les premiers mots de Berryer furent pour célébrer et conseiller l'union. Il le savait : son élection avait été l'œuvre de toutes les opinions indépendantes, et ce concours avait réalisé une pensée dont n'avait cessé de s'inspirer sa politique.

Marchez, dit-il, dans la voie de la réconciliation, forts de l'expérience des erreurs passées et des amères déceptions du présent; marchez en vous souvenant que votre mission est grande, que l'influence s'en étend à toutes les nations européennes, que dis-je? au monde entier. Car la France est la reine des intelligences, l'arbitre de la civilisation; il faut qu'elle soit libre et forte, et que sa puissance fasse le bonheur de l'Europe et du monde.

Dans les quelques jours qu'il passa à Marseille, Berryer prit plusieurs fois la parole. Ses électeurs s'ingéniaient à multiplier les réunions pour lui donner occasion d'y venir, et aux Marseillais de l'entendre.

Il tint partout à établir, non seulement ses droits et ses opinions devant le gouvernement de Juillet, mais le vrai caractère et la pleine indépendance de la situation qu'il s'était faite.

C'est ainsi que se trouvant, chez M. Crozet de Seyras, dans un cercle d'amis, il leur dit avec émotion :

... Messieurs, on a calomnié ma conduite politique; il est très vrai que je me suis fait des adversaires, non seulement parmi mes ennemis politiques, mais encore parmi mes meilleurs amis, mes amis de cœur; je les ai combattus avec la ferme persuasion qu'un jour ils auraient à me remercier de n'être jamais sorti de mes principes; j'ai combattu la guerre civile; j'ai froissé mon cœur à la défense de mes convictions. Du haut de la tribune, comme dans la vie privée, j'ai appelé

tous mes amis à user de la vie publique; je les ai appelés aux élections pour y faire usage de leurs droits. C'est le seul moyen, Messieurs, le moyen constitutionnel, de réaliser cette indépendance, cette union et cette nationalité qui feront la force de notre patrie. J'ai considéré la révolution de 1830, comme un fait, comme tant de révolutions qui dorment dans l'histoire; prenons les faits tels qu'ils sont... Combattons sous l'égide de nos institutions constitutionnelles; combattons loyalement, en hommes nationaux. Servons la France par la France.

Puis, faisant appel aux glorieux souvenirs du pays et justice des accusations lancées contre son parti :

On a parlé de guerre étrangère et de gloire nationale menacée. Bien jeune encore, je me le rappelle, en 1807, le premier son qui ait frappé mon oreille, a été le canon d'Iéna. J'ai traversé toutes les gloires de la France, j'ai traversé l'Empire. J'ai vu la France débordée au dehors. J'ai vu ensuite l'époque où les destins ramenèrent en France les descendants de vingt générations de rois. Eh bien, j'ai vu alors combien chaque Français était froissé à l'aspect de l'ennemi foulant le sol natal, sous le vain prétexte d'appuyer un principe, mais dans le fond, pour étouffer la France. Les étrangers! Ils croyaient écraser la France dans sa nationalité; mais la France s'est relevée puissante et forte.

Elle s'est relevée, et j'ai vu aussi, avant la révolution de 1830, les gloires d'Espagne, de Grèce, et d'Alger.

La guerre étrangère, Messieurs, la guerre étrangère! Nous l'avons connue. Les présents de l'ennemi sont toujours funestes.

Et au milieu d'applaudissements prolongés :

Les Français du dedans, comme les Français du dehors, la France et tous ses enfants, ses enfants près d'elle, dit Berryer en accentuant ses paroles, comme ses enfants exilés, repoussent les baïonnettes étrangères. Messieurs, je vous parle du fond du cœur; je vous dis toute ma pensée. Au moment où je vous parle, je ne sais ce que mon intelligence doit enfanter; mais

je suis ainsi fait et telle est ma nature, qu'à la tribune comme dans l'intimité, en public comme dans le tête-à-tête, devant la foule comme devant un cercle d'amis, toujours le même, ma sincérité déborde et je répands mon âme tout entière.

Un grand banquet réunit aux environs de Marseille, à la Capelette, les électeurs et les amis de Berryer.

La salle était tendue de draperies blanches, rouges et jaunes. 550 convives avaient pris place. L'arrivée de Berryer fut saluée par les cris de la foule et les boîtes d'artifices. Tout l'enthousiasme du Midi se déployait pour le fêter. Au dessert, M. de Surian lui porta un toast.

Depuis un demi-siècle, Messieurs, répondit Berryer, des révolutions se sont accomplies autour de nous. Châtiment trop grand d'une grande faute, 1830 fut en même temps la plus immense déception.

Il n'est pas un seul homme, doué de quelque amour pour son pays, qui ne comprenne aujourd'hui que tout ce qui est exclusif est mauvais, que tout ce qui est absolu est insoutenable. (Bravos.) Sur la terre de France, l'union de toutes les volontés fera de nous le premier peuple de la terre; mais c'est par les inspirations du cœur plutôt que par la force ou le raisonnement que la France doit être conduite. On a voulu établir d'une manière absolue le gouvernement du peuple et le gouvernement du roi. Tous sont tombés. Des hommes, avant tout fidèles à la France, ont traversé ces gouvernements, en travaillant pour elle. Ces hommes sont encore debout. Qu'ils s'unissent. Qu'ils viennent de la Révolution, de l'Empire, de la Restauration, peu importe. Amis de la patrie, qu'ils s'unissent, qu'ils s'entendent, et la France sera sauvée.

Je veux tout dire :

Je suis royaliste, Messieurs, je suis monarchiste; mais quelle que soit la forme du gouvernement que je préfère, je ne veux pas entrer dans le servage; je ne veux être l'homme-lige de personne. Je ne reconnais que l'autorité de la raison.

Dans ceux qui croient qu'une autre forme de gouvernement, tranchons le mot, que la République serait plus utile à la

grandeur du pays, à la liberté du citoyen, que cette monarchie que je défends et que j'aime, je ne vois pas des ennemis; car nous aspirons tous au même résultat : le bonheur du pays... Que les haines des partis se taisent; que les préventions s'effacent! A l'homme qui vient combattre parmi les défenseurs de l'honneur national, qu'on ne demande plus qu'une chose, son but; et s'il veut avant tout la gloire et le bonheur de la France, ne lui demandons pas s'il est royaliste, s'il est républicain; il veut le bien général; il est de notre parti.

Je résume tout dans ces mots : « L'honneur de la France et l'union. »

Ces paroles étaient d'autant plus applaudies, qu'on était à ce moment ému des incidents de Taïti et du conflit de l'amiral Dupetit-Thouars avec l'Angleterre. Aussi l'émotion ne connut plus de bornes quand l'orateur, après avoir porté un toast à la France, à Marseille, à la dignité du pavillon national, ajouta :

Ne nous séparons pas encore, Messieurs, j'ai un autre toast à proposer.

Des Français sur des mers lointaines se sont trouvés en face des Anglais.

A ces mots, les bravos éclatent; les mains, les chapeaux s'agitent en l'air; tous les convives sont debout, et pendant quelques minutes on n'entend que les applaudissements.

Berryer reprend :

Un peuple ignorant, inquiet, incapable de se défendre lui-même et de marcher sans soutien dans la route de la civilisation, avait sollicité la protection de la France; elle lui fut accordée. Mais, cédant aux suggestions perfides de l'Angleterre, il a voulu remplacer par un autre le pavillon protecteur. Nos braves marins n'ont pu supporter cet outrage; l'amiral qui représentait la France à O' Taïti, celui qui portait notre épée, a déclaré la France maîtresse de ce pays. Il a été désavoué!... A l'amiral Dupetit-Thouars.

Et la foule de répéter : « A l'amiral Dupetit-Thouars! à Berryer! à la France! »

Avant le départ de Berryer, les jeunes gens de Marseille se rendirent en masse à son hôtel pour lui offrir une adresse.

Berryer leur fit cette réponse :

Vous êtes généreux, vous êtes ardents. J'étais ainsi; voilà bien mes vieux souvenirs; c'était là mon âge. Ce que vous sentez dans vos nobles cœurs, je l'ai senti et je le sens encore; j'ai gardé mes affections et mes convictions d'autrefois; je mourrai avec elles... Vous aussi, Messieurs, vous garderez les vôtres. Que l'avenir s'ouvre beau devant vous! Vous entrez purs dans la carrière et vous la parcourrez dignement; l'âge viendra, qu'importe! Le corps vieillit, le cœur reste jeune et chaud, et quand écrasé, épuisé, rendu de fatigue, l'homme va se briser dans sa poussière, il garde, Messieurs, il garde, je le sens là, je l'éprouve aux sentiments qui font palpiter mon âme, toute la jeunesse et toute l'immortalité de ses amours. (Vifs applaudissements.)

La patrie! l'honneur, la générosité, la liberté, qui mieux que vous peut parler de ces grandes et belles choses!

Vous avez bien voulu m'entretenir de mon passé, vous, les jeunes hommes de l'avenir! Vous m'avez rappelé des souvenirs qui me sont chers. Oui, lorsque je vis un pouvoir auquel je m'étais attaché parce qu'il y avait à mes yeux dans son principe un gage de stabilité, de force et de grandeur pour ma patrie, quand je vis ce pouvoir, égaré par de perfides conseillers, se livrer à de tristes violences, je défendis, et j'en suis fier, c'est mon seul orgueil, je défendis les proscrits! qu'ils soient à jamais ma consolation et mon honneur, ceux que j'ai sauvés!

Votre âge, Messieurs, le siècle qui rajeunit en vous, est étranger aux maux accomplis; l'héritage seul des choses bonnes et grandes vous reste. Les fautes des partis, les essais des gouvernements bons ou mauvais, les préventions justes ou injustes, les préjugés fondés ou immérités, sur tout cela l'oubli, l'oubli! *car vous êtes aujourd'hui, non d'hier;* car dans vos cœurs il n'y a place que pour les généreux sentiments et les

jeunes idées; *car nos longues discordes finissent* et *s'éteignent en vous, jeunes hommes qui comprenez si bien et si naturellement la tâche qui vous est dévolue...* C'est dans la vive intelligence de la jeunesse, dans sa générosité, que vit l'avenir; c'est dans l'intelligence et la générosité de tous les esprits droits et de tous les hommes nationaux, que réside l'accomplissement prochain de nos longues espérances. Soyons forts, Messieurs, dans cette pensée d'union...

Les mêmes ovations attendaient Berryer à Avignon, bien que pour les empêcher le gouvernement eût mis sur pied toute la garnison. Berryer renouvela ses conseils à ses amis.

Restons calmes, leur dit-il, usons pacifiquement de nos droits; ne nous préoccupons pas des vieilles divisions politiques. De tous temps, sous la République, sous l'Empire, sous la Restauration, il existait comme aujourd'hui, sous tous les drapeaux, des hommes à opinions généreuses, des hommes de liberté, de nationalité, de patriotisme... Ces idées sont aujourd'hui comprises; elles le sont par cette jeunesse aussi intelligente que chaleureuse pour laquelle les hommes mûrs doivent se hâter de préparer l'avenir; elles le sont *dans la France en deçà du Rhin et dans la France au delà du Rhin...*

Les doctrines politiques constamment reproduites dans les discours de Berryer, cette affirmation de son indépendance, cet appel à tous les hommes de liberté et de patriotisme formulé par l'homme qui représentait la cause royaliste, cette condamnation de toute politique d'exclusion et d'intolérance, avaient d'autant plus d'importance que l'orateur, revenu depuis peu de Belgrave-Square, y associait, en parlant de la *France d'au delà du Rhin*, la pensée du prince exilé. Applaudies par la *Gazette du Midi* à Marseille et par la *Quotidienne* à Paris, ces déclarations semblaient confirmées par une lettre du comte de Chambord lui-même. Le 19 mars, le prince

écrivait de Goritz aux cinq députés réélus pour les féliciter; il saisissait l'occasion de rendre hommage aux membres de l'opinion libérale qui avaient refusé leur vote à la flétrissure.

> Tous ceux qui me connaissent, disait le prince, en protestant contre les calomnies qu'on avait voulu accréditer sur son voyage en Angleterre, savent qu'il n'y a dans mon cœur, qu'il n'est jamais sorti de ma bouche que des vœux pour le bonheur de la France. Le sentiment de générosité qui a porté les hommes honorables, qui ne partagent pas toutes nos convictions, à se rapprocher de vous dans cette circonstance, doit nous donner l'espoir qu'un jour viendra, jour heureux de conciliation, où tous les hommes sincères de tous les partis et de toutes les opinions, abjurant leurs trop longues divisions, se réuniront de bonne foi sur le terrain des principes monarchiques et des libertés nationales pour servir et défendre notre commune patrie.

V.

De grands débats s'étaient engagés à la Chambre, en l'absence de Berryer, sur les événements accomplis en Océanie.

Depuis quelques années, le Cabinet des Tuileries, dans le prévoyant dessein de protéger et d'étendre le commerce de ses nationaux, avait créé des établissements dans les mers d'Afrique et de l'Océanie. C'est ainsi qu'au mois de mai 1842, le contre-amiral Dupetit-Thouars[1] avait pris possession des îles Marquises. Près de ces îles étaient les îles de la Société, dont la plus importante, Taïti, était gouvernée par la reine Pomaré. Informé que des missionnaires catholiques et des Français résidant à Taïti avaient été maltraités par les indi-

[1] Dupetit-Thouars (Abel), 1793-1864, fut plus tard nommé vice-amiral. En 1829, il avait conseillé l'expédition d'Alger.

gènes, l'amiral en demanda raison à la reine qui, effrayée de ses menaces, lui offrit de placer l'île sous le protectorat de la France. L'offre fut acceptée par l'amiral et ratifiée, non sans hésitations, par le gouvernement. Mais le changement avait mécontenté les missionnaires anglais, à la fois propagateurs de la Bible et commerçants, dont l'influence était jusque-là restée dominante à Taïti. Ils excitèrent la révolte contre l'autorité de la France, et firent substituer au pavillon du protectorat, formé des couleurs françaises et taïtiennes, un pavillon nouveau, emblème de la souveraineté de la reine. L'amiral Dupetit-Thouars exigea que ce pavillon fût abattu; sur le refus de la reine, le 9 décembre 1843, il occupa Taïti au nom de la France.

Déjà inquiète du protectorat, l'Angleterre ne put supporter l'occupation. Le 22 février 1844, lord Aberdeen et sir Robert Peel s'en plaignirent avec amertume dans les deux Chambres. Le Cabinet des Tuileries n'attendit pas davantage pour prendre un parti; dans une note publiée par le *Moniteur* du 26 février, il fit connaître que « le Roi, ne trouvant pas dans les faits rapportés de motifs suffisants pour déroger au traité du 9 septembre 1842, avait ordonné l'exécution pure et simple de ce traité et l'établissement du protectorat français dans l'île de Taïti ».

Ce fut au parlement français à s'émouvoir. Une interpellation fut adressée le 29 février au ministère par M. de Carné; l'opposition proposa un ordre du jour de blâme; 46 voix de majorité le repoussèrent; mais la discussion retentit en France, et les échos, on l'a vu, en vibraient encore à Marseille quand Berryer y fut reçu par ses électeurs.

L'affaire revint au mois de mai devant la Chambre, à propos d'un projet de crédits supplémentaires pour missions extraordinaires à l'étranger.

Berryer à deux reprises, le 27 et le 28 mai, parut dans le débat.

Il commença par se séparer, sur un point, de l'opposition. Il ne blâmait pas, comme avaient fait les principaux adversaires du Cabinet, les missions tentées par le gouvernement; il déclarait, au contraire, qu'il en approuvait hautement la pensée, la jugeant conforme au génie de la France qui doit, disait-il, « faire sentir son influence, redouter sa force, respecter son caractère partout où les autres nations se présentent elles-mêmes ».

Mais il reprochait au ministère de n'avoir pas le courage de ses entreprises et d'en sacrifier les conséquences au maintien de l'entente cordiale. L'occupation de Taïti était la suite de l'occupation des îles Marquises, à ce point, avait dit l'année précédente l'amiral Leray, que « les îles Marquises sans Taïti seraient une position mauvaise ». En plaçant les îles de la Société sous le protectorat, et, le protectorat méconnu, sous la domination de la France, l'amiral Dupetit-Thouars n'était donc pas sorti de l'esprit de la politique du gouvernement, et le Cabinet, en désavouant l'amiral, s'était désavoué lui-même.

L'orateur, après un exposé brûlant des faits, se demandait si l'on avait bien songé à la situation que ce désaveu créait à la France dans ces contrées.

Huit mois se seront écoulés, s'écriait-il, avant qu'on ait la nouvelle du désaveu; huit mois durant lesquels il y aura eu bien des surprises de la part des marins français, placés en face d'un ennemi jaloux, et faisant ce que des Français, si rapides par la pensée et par l'action, savent faire quand ils veulent résister à un ennemi qui cherche à leur disputer le terrain sur lequel ils sont placés... Et qu'arrivera-t-il après ces huit mois? Il leur faudra abandonner cette position. Il va y avoir un jour où, par suite de ce désaveu qui sera porté par les bâtiments anglais, avant d'être porté par les bâtiments français,

le *Moniteur* du 25 février arrivera avec ces désolantes paroles; et c'est un Anglais peut-être qui viendra le mettre sous les yeux de l'amiral désavoué, en lui disant : « Sortez d'ici! »

Berryer n'avait vu que trop juste en pressentant les incidents qui auraient pu se produire pendant ces huit mois.

On apprenait bientôt, que, sur l'ordre des autorités françaises, le principal instigateur des troubles à Taïti, un sieur Pritchard, avait été arrêté, mis en prison et finalement expulsé de l'île. Pharmacien, missionnaire, consul d'Angleterre, Pritchard s'était démis de cette dernière fonction pour protester contre notre occupation. Il était si connu par sa violence que lord Aberdeen, tout en l'encourageant à entretenir les mécontentements de la reine Pomaré, lui avait recommandé le calme. La nouvelle de son arrestation fit déborder les sentiments de l'Angleterre. La presse somma le Cabinet d'agir, et sans explications ni enquête préalables, sir Robert Peel osa dire à la Chambre des Communes, en exprimant l'espoir d'une réparation immédiate du gouvernement français, « qu'un outrage grossier, accompagné d'une grossière indignité, avait été commis contre l'Angleterre dans la personne de son agent ».

Ces paroles étaient prononcées le 31 juillet. Elles furent relevées le 3 août, à la Chambre des pairs par M. de Montalembert et le prince de la Moskowa, le 5 août à la Chambre des députés par M. de la Rochejaquelein et M. Billault. M. Guizot se refusa à toute explication, se réservant « d'éclaircir les faits et les droits ».

Berryer répondit au ministre. Il n'y avait pas, selon lui, de droits à éclaircir, les officiers français, tant que le désaveu porté contre l'occupation ne leur était pas connu, ayant eu incontestablement le droit de réprimer la révolte sur une terre soumise à l'autorité française.

L'ordonnance de clôture de la session, que M. Villemain, ministre de l'Instruction publique, lut le jour même à la Chambre, ferma brusquement le débat.

Il devait se rouvrir, sans que Berryer pût y prendre part, au commencement de l'année suivante, lors de la discussion de l'adresse. Dans l'intervalle, les deux gouvernements s'étaient mis d'accord sur un arrangement.

L'Angleterre n'insistait plus pour exiger le retour de Pritchard à Taïti; le Cabinet des Tuileries maintenait le droit qu'avaient eu les autorités françaises de le renvoyer; mais il exprimait « son regret et son improbation » au sujet de « certaines circonstances qui avaient précédé le renvoi de M. Pritchard » et se déclarait prêt à lui accorder, en raison des souffrances et des dommages qu'il avait subis, « une équitable indemnité ». La visite du Roi des Français à la Reine d'Angleterre, qui le reçut à Windsor, consacra cet accord.

Le gouvernement eut peine à faire partager par la Chambre la satisfaction qu'il en ressentait. Elle ne lui donna son approbation, après des luttes orageuses, qu'à une majorité de huit voix. Sous le coup de cette victoire qui semblait une défaite, le ministère agita des pensées de démission. Une démarche de 217 membres de la majorité lui demandant de rester aux affaires vint à propos les dissiper.

L'entente cordiale était rétablie, mais sur des bases toujours fragiles. A l'époque où le Cabinet des Tuileries s'efforçait d'apaiser le différend de Taïti, nos armes sur mer et sur terre se couvraient d'honneur. Le prince de Joinville à Tanger et à Mogador, le maréchal Bugeaud au combat de l'Isly, châtiaient le Maroc complice de notre ennemi d'Afrique, Abd-El-Kader.

L'Angleterre aussitôt dressait l'oreille, et pour la rassurer, le gouvernement s'empressait de conclure la paix avec l'empereur du Maroc, sans même lui demander ces

frais de guerre que la Restauration , en 1830, avait exigés du dey d'Alger. « La France, écrivait le *Journal des Débats*, est assez riche pour payer sa gloire. » Il eût été plus vrai de dire que la France, comme embarrassée de sa gloire, avait hâte d'en éteindre l'éclat pour ménager les regards jaloux d'une alliée qui, avant tout, était une rivale.

VI.

Le duc d'Angoulême était mort à Goritz le 3 juin 1844. Le duc de Clermont-Tonnerre, alors auprès de la cour exilée, transmit à Berryer l'annonce officielle du deuil de la famille royale. En retirant de la scène du monde le fils de Charles X, l'événement mettait plus en lumière et chargeait d'une responsabilité plus haute le jeune homme qui seul désormais représentait sur la terre étrangère la vieille race des Bourbons.

Berryer répondit au duc de Clermont-Tonnerre :

Très cher duc, je vous remercie du fond du cœur de ne m'avoir point oublié au pays lointain où vous êtes, et au milieu des dominantes impressions que subissait à ce moment votre âme si noble et si fidèle. Votre lettre est venue la première nous apporter la triste nouvelle dont nous menaçait une longue et douloureuse maladie.

La mort de cet auguste prince a produit ici une émotion grave et que je crois profonde. C'est pour nous, comme royalistes, un désolant spectacle de voir ainsi s'éteindre dans l'exil les chefs de cette grande maison royale de France. Pour tous les hommes sans principes et sans foi politique, qui se laissent emporter au mouvement des révolutions, que la marche des affaires désabuse tôt ou tard, il y a comme un mélange de surprise et de regret à se dire, en interrogeant la vie de ce prince banni, que pas un fait, pas un jour, ne sauraient en être accusés. A ceux qui réfléchissent sur le cours des choses,

sur la force des situations, sur les éventualités politiques, Henri V apparaît aujourd'hui à découvert, avec son droit, la force du principe d'hérédité, son âge, ses nobles sentiments, et l'immense injustice de ses malheurs...

Berryer ajoutait que l'état des affaires n'inspirait à personne confiance dans l'avenir du pouvoir, bien que « tous redoutent l'événement qui viendra renverser le squelette demeuré debout ».

De là, dans cette lettre destinée à être mise sous les yeux du jeune prince, son insistance sur la ligne à tenir :

Cette situation générale des esprits nous impose une conduite prudente. Loin de nous tout ce qui pourrait alarmer le pays; bien loin de nous, tout ce qui inspirerait la crainte des réactions, des prétentions et des dominations de parti, et cependant il faut montrer plus fermement la foi, la persévérance politique. L'union des volontés est la force la plus nécessaire. Au milieu de tous ces esprits royalistes qui tendent au même but, et se divisent sur les moyens d'action et les règles de conduite, cette union si nécessaire ne peut venir que du Centre où se rencontrent toutes les intentions, tous les vœux. C'est là, et là seulement, que peut être l'autorité du conseil; là aussi, qu'on n'en doute pas, remontera la responsabilité de toutes choses. Il importe de bien reconnaître ce qu'il y a de nouveau dans la position et de ne négliger ni les forces qu'apporte ce changement, ni les devoirs qu'il impose[1].

Ces devoirs, le comte de Chambord en avait le sentiment. Dès le 10 juillet 1844, répondant aux condoléances que lui avait exprimées le duc de Valmy, il écrivait :

Vous apprendrez bientôt que voulant pour un avenir, incertain sans doute, mais qu'il est de mon devoir de prévoir, prendre les conseils de ceux de mes amis qui ont des droits particuliers à ma confiance par leur longue expérience des affaires

[1] Juin 1844. Copie dans les *papiers de Berryer*.

et l'influence qu'ils exercent sur l'opinion, j'ai résolu de les appeler auprès de moi pendant quelque temps. J'aurais bien désiré vous voir aussi près de moi, dans cette circonstance, ainsi que quelques-uns de vos collègues; mais une expérience récente m'a prouvé que je devais renoncer à cette satisfaction pour ne pas compromettre et gêner une position dans laquelle vous pouvez rendre d'utiles services.

Le prince chargeait le duc de Valmy d'exprimer ses regrets aux députés royalistes, et le duc de Levis, confirmant la lettre royale, lui demandait à son tour si les membres de la Chambre ne pourraient dédommager le comte de Chambord de leur absence en lui envoyant des notes rédigées en commun, qui seraient reçues, disait-il, « avec plaisir et reconnaissance ».

Le duc de Valmy s'empressa de transmettre la correspondance à Berryer.

L'année suivante, Chateaubriand fut mandé à Venise. Tout accablé d'infirmités, il se rendit à l'appel du fils de ses rois. Il retrouvait à Venise l'accueil de Belgrave-Square.

J'allais partir, écrivait-il à Mme Récamier; les embrassements et les prières du jeune prince me retiennent[1].

[1] Juin 1845. — *Souvenirs et correspondance de Mme Récamier*, p. 541.

CHAPITRE XII.

LE DROIT D'ASSOCIATION.

Les débats sur la liberté d'enseignement sous la monarchie de Juillet. — Le parti catholique. — Berryer et M. de Montalembert. — Berryer avait posé, dès la Restauration, les principes sur lesquels s'appuyait le parti catholique pour la défense de la cause religieuse. — Projets de loi relatifs à l'instruction secondaire. — Le projet adopté en 1844 par la Chambre des pairs est repoussé par la commission de la Chambre des députés, qui nomme rapporteur M. Thiers. — Ajournement de la discussion. — Lettre écrite de Rome à Berryer par le duc de Valmy. — Interpellation de M. Thiers sur l'exécution des lois de l'État concernant les congrégations religieuses. — Berryer et le P. de Ravignan. — Discours de Berryer. — L'abbé Dupanloup. — Plaidoirie de Berryer dans le procès de l'*Association de Saint-Louis*. — La liberté des associations charitables. — Le procès des charpentiers. — Le droit d'association pour les ouvriers. — Plaidoirie de Berryer. — Reconnaissance que lui témoignent les charpentiers. — Les « compagnons » viennent au nombre de douze cents lui offrir le « chef-d'œuvre ». — Allocution que Berryer leur adresse.

I.

L'année 1845 fut pour Berryer l'année de la défense du droit d'association. Au palais et au parlement il parla pour ce droit. Quoiqu'il ait traité bien d'autres questions, durant cette année, nous nous attacherons de préférence aux discours qu'il prononça sur ce sujet.

L'interpellation de M. Thiers sur les congrégations

religieuses fournit à Berryer la première occasion de prendre en main la cause des associations.

La question de la liberté d'enseignement n'avait pas cessé d'être une difficulté pour la monarchie de Juillet. La Charte l'avait promise. Les hommes d'État du régime sentaient la nécessité de lui faire une part, sans en comprendre l'étendue; mais les mêmes appréhensions qui avaient autrefois entravé leurs efforts pour le rétablissement de l'ordre, paralysaient leur action en faveur de la liberté. Héritiers des préventions du passé, influencés par l'esprit voltairien qui dominait dans la bourgeoisie, les ministres hésitaient à se dessaisir du monopole qui mettait l'enseignement aux mains de l'Université.

Cependant les revendications s'élevaient parmi les catholiques. Défendues avec passion dans la presse, soutenues avec force et gravité par plus de soixante évêques, elles avaient pour interprète à la Chambre des pairs un jeune orateur qui remplissait, dans cette enceinte pour la liberté religieuse un rôle assez semblable à celui que Berryer tenait, dans la Chambre des députés, en faveur du vieux droit. Les deux champions ne suivaient pas la même ligne politique. M. de Montalembert avait reconnu, sans le ménager davantage, le gouvernement dont Berryer combattait le principe. Il avait à cœur de distinguer son action de celle des légitimistes, dans la crainte qu'une solidarité apparente, en rappelant l'union tant attaquée naguère du trône et de l'autel, ne nuisît à la défense de l'Église et de la liberté religieuse. Berryer, de son côté, respectait cette distinction. Il aurait eu plus d'une objection contre cette appellation de parti catholique, trop étroite, à son gré, pour l'Église. Il estimait que l'Église ne représentait pas un parti, mais une puissance universelle, supérieure aux vicissitudes comme aux classifications des partis. Si, de

tout temps, il s'était montré ardent à la défendre, il entendait la défendre au parlement, en citoyen, ne réclamant pour elle que les libertés communes, ne faisant d'elle ni l'inspiratrice ni l'instrument de son opposition politique.

Berryer, d'ailleurs, avait droit de se faire quelque honneur de ce mouvement qui se développait en faveur de la liberté religieuse. N'avait-il pas contribué à le provoquer? Dans les maximes qu'invoquaient aujourd'hui les catholiques, ne reconnaissait-on pas celles qu'à la *Quotidienne*, à la *Société des Bonnes Études*, devant les tribunaux, il avait, alors presque seul, professées sous la Restauration?

En 1836, en 1841, en 1844, des projets de loi sur l'instruction secondaire furent présentés par les ministres du temps, donnant, dans des proportions inégales et toujours insuffisantes, quelques satisfactions aux vœux des évêques et des catholiques, sans assurer à la liberté d'enseignement aucune des garanties qui la constituent. Le dernier projet soumis à la Chambre des pairs, le 2 février 1844, avait eu pour rapporteur le duc de Broglie.

Objet d'une puissante et courtoise réfutation de l'abbé Dupanloup[1], discuté avec une impétueuse éloquence par M. de Montalembert, ce projet avait rencontré l'opposition de 51 suffrages et ne fut adopté à la Chambre des pairs qu'avec des modifications dont s'inquiétèrent les partisans du monopole universitaire.

Leurs plaintes trouvèrent des échos au Palais-Bourbon. Saisie le 10 juin du projet, la Chambre des députés en confia l'examen à une commission dont la majorité

1 Dupanloup (Félix), 1802-1878, supérieur du petit séminaire de Saint-Nicolas, chanoine de Notre-Dame, évêque d'Orléans, membre de l'Académie française, représentant du Loiret à l'Assemblée nationale de 1871 et sénateur inamovible (1875).

lui était hostile. M. Thiers fit en son nom un rapport qui détruisait dans ses dispositions principales l'œuvre de la Chambre des pairs. Au moment où les bureaux allaient délibérer sur la proposition, M. Thiers rencontra Berryer dans les couloirs. « Eh bien, lui dit-il, nous allons nous trouver face à face; je vous déclare que je défendrai la Révolution. — Et moi, la liberté, reprit Berryer. Ma cause sera plus belle que la vôtre. »

Ce n'était pas sur la question de l'enseignement que devaient se mesurer les deux adversaires. Par suite de circonstances que nous raconterons, le projet préparé par M. Thiers ne vint jamais en discussion.

On était arrivé à la fin de la session de 1844. Il y eut alors comme une suspension d'armes. Le gouvernement désirait ajourner le débat à la Chambre, les catholiques réclamaient de lui des conditions meilleures. On allait jusqu'à dire, — et la cour de Rome s'en préoccupait[1], — qu'ils étaient entrés en négociations avec M. Thiers lui-même pour gagner son silence.

Ce n'est pas qu'au Vatican on souhaitât le conflit. Fidèle à ses traditions séculaires, le Saint-Siège, au témoignage d'un adversaire du gouvernement de Juillet, le duc de Valmy, faisait des vœux sincères pour la conciliation, « toutes les fois qu'il ne s'agissait pas des principes fondamentaux de la religion ». Cette disposition expliquait ce que le duc de Valmy appelait « la politique modeste et passive qui avait été depuis 1830 adoptée en vue de la situation difficile du Roi Très Chrétien ». Il y avait d'ailleurs dans le Sacré-Collège bon nombre de cardinaux, pénétrés d'une véritable admiration pour le roi des Français, « au point de voir en lui la colonne de l'édifice social, politique et religieux, et de le croire fermement résolu à ramener les beaux temps de l'Église ».

[1] Lettre du duc de Valmy à Berryer, datée de Rome le 8 avril 1845. *Papiers de Berryer.*

C'était la coutume des rois de France de correspondre, aux grandes solennités, avec les membres du Sacré-Collège. Louis-Philippe l'avait maintenue, et le duc de Valmy attribuait à « cet usage habilement exploité, l'éblouissement des cardinaux ».

Mais la lutte allait bientôt se ranimer en se déplaçant. On découvrit qu'il y avait des Jésuites en France. Dans un mémoire publié pour défendre son institut et revendiquer ses droits, le P. de Ravignan avait fièrement déclaré : « Je suis Jésuite, c'est-à-dire religieux de la Compagnie de Jésus. »

L'opposition résolut de demander compte au gouvernement de la présence de cet ordre condamné par les lois. A vrai dire, la motion était moins dirigée contre les Jésuites que contre le ministère. On le sentait raffermi; on le savait désireux de calmer les querelles religieuses. On pensait l'embarrasser en suscitant contre lui un débat dans lequel le souvenir des prohibitions antérieures et les préventions populaires, entretenues en ce moment même par des feuilletons célèbres[1], soutiendraient l'opposition.

Dénoncés à la Chambre des pairs par M. Cousin, les Jésuites furent mis en cause à la Chambre des députés par M. Thiers.

Le 2 mai 1845, M. Thiers développa son interpellation au ministre des Cultes, sur l'exécution de lois de l'État concernant les congrégations religieuses.

Il parla avec convenance de l'Église et du clergé séculier, professant « pour l'auguste religion de la majorité un respect sincère et profond », mais déclarant qu'il y avait « dans son cœur un autre sentiment qui s'élevait à la hauteur de cette vénération, l'amour jaloux des droits de l'État ».

[1] *Le Juif-Errant*, d'Eugène Sue, paraissait à cette époque dans le *Constitutionnel*.

M. Thiers ne repoussait pas toutes les congrégations; il admettait la tolérance pour quelques-unes, mais il excluait les Jésuites comme dangereux, en invoquant les édits de l'ancien régime qui les avaient frappés.

Par là-même qu'elle touchait à l'une des forces du catholicisme, à l'un des éléments essentiels de son influence et de son action, l'attaque avait pour elle toutes les passions révolutionnaires, qui lui auraient seulement reproché de ne pas porter assez loin. Elle ne suffisait pas cependant à les rallier à la politique du centre gauche. Les organes démocratiques ne voyaient dans cette amorce jetée aux haines de la foule que le présage de quelque mesure dont on voulait, sous le couvert d'une campagne contre les moines, faciliter l'introduction. Précisément M. Thiers, à cette époque, préparait son rapport sur l'armement des fortifications de Paris :

On se demande de toutes parts, écrivait la *Démocratie pacifique,* comment il se fait que M. Thiers, qui a parfaitement toléré les Jésuites quand il était ministre, se montre aujourd'hui si ardent contre eux. On répond de toutes parts que M. Thiers a quelque méchante mesure à appuyer ou à faire adopter; il a toujours soin de préparer le mouvement en se faisant une provision spéciale de popularité. Or, M. Thiers se propose de donner à l'armement de la capitale un appui qu'il juge indispensable à ses vues ultérieures en faveur du peuple français.

La *Réforme* tenait un langage analogue, tandis que sous l'inspiration de M. de Tocqueville, le *Commerce* défendait contre le *Siècle* et le *Constitutionnel* la liberté de l'enseignement et des associations.

Une consultation pour les Jésuites fut préparée par M. de Vatimesnil; il en discutait les termes avec MM. Pardessus, Mandaroux-Vertamy et de Fontette. Le P. de

Ravignan avait aussitôt fait appel à Berryer. Il veillait à ce que son ami ne manquât pas à ces conférences; il tenait à son intervention; M. de Montalembert la redoutait. L'éloquent pair de France n'avait pas alors de relations avec Berryer. Il craignait que l'orateur royaliste ne compromît le débat religieux, en y portant ses préoccupations de parti.

Berryer, au contraire, ne voyait dans ce débat que la cause de la liberté de l'Église; il en sentait tellement la grandeur qu'il en était comme accablé. Le 3 mai, au matin, le P. de Ravignan se rendit chez lui, rue Neuve-des-Petits-Champs. Berryer se promenait dans son cabinet, méditant sa réponse au discours que la veille avait prononcé M. Thiers. Le P. de Ravignan se jette à son cou; il l'embrasse avec effusion, le remercie de son zèle en lui montrant la récompense au ciel plus que le succès en ce monde. « Ah! sans doute, répond Berryer, la cause est perdue, et cependant, elle sera gagnée. Pour le présent, je suis désespéré; je vois d'ici tous ces hommes au parti pris d'avance, comme un mur de marbre devant moi. Seulement, je suis indigne d'être l'avocat d'une pareille cause. Ne me remerciez pas; mais priez pour moi[1]. »

Ses premières paroles à la Chambre furent pour poser la question sur le terrain de la liberté.

Je réclame, aux termes de nos lois constitutionnelles, la liberté et la plénitude des droits de l'Église catholique à laquelle j'appartiens... L'honorable M. Thiers a dit : Voulez-vous dans le pays une liberté en dehors des lois?

En existe-t-il de pareille? Non; nous vous demandons la liberté religieuse comme toutes les autres : pas d'exception quant à la plénitude du droit, même pouvoir de l'État pour la surveillance de l'exercice de ce droit.

1 *Vie du P. de Ravignan* par le P. de Pontlevoy, I, p. 313.

On contestait le droit; on prétendait que la faculté de vivre en congrégation était indépendante de la liberté assurée à l'exercice du culte; Berryer soutenait le contraire, tout en s'excusant d'être obligé de porter à la tribune des considérations qui ne relevaient pas du parlement. Il envisageait le droit des congrégations à un double point de vue : celui des intérêts individuels et celui des besoins de l'Église catholique.

Au point de vue des individus, je comprends que j'exprime une conviction qui n'est pas partagée par beaucoup d'hommes, au temps où nous vivons; et cependant, pour qui voudra bien réfléchir sur l'état de notre société, pour qui a mesuré les travaux et les fatigues d'intelligence et de cœur auxquels tant d'hommes sont livrés dans notre siècle, ces grands désillusionnements qui viennent atteindre la vie (je ne parle pas des chagrins et des peines ordinaires); pour qui a traversé tant de labeurs, tant de révolutions successives, tant d'efforts pour atteindre ou la fortune, ou la gloire, ou la grandeur, tant de mouvements brisés; ne comprenez-vous pas, que socialement, philosophiquement, c'est quelque chose de bon, que la faculté d'aller demander la paix dans la retraite, de s'y livrer à la méditation du solitaire, ou au travail silencieux du trappiste ou au soin charitable des malades, ou de s'y préparer à la prédication pour aller porter la parole de Dieu sur les terres lointaines?

Et, mettant en demeure ceux qui, dans la séance précédente, avaient, comme M. Dupin, invoqué le droit de la nature contre ce qu'ils appelaient l'abdication de l'individu :

Par vos institutions, par vos lois, leur demandait l'orateur, qu'offrez-vous aux grands désespoirs de la vie? La religion catholique leur offre des asiles : qu'ils soient ouverts!
Le siècle en a besoin.

Mais on prétendait ne s'adresser qu'aux Jésuites. Pour ceux-là du moins, disait-on en s'appuyant sur les arrêts

des parlements, il y avait chose jugée. Quel que soit son respect pour le passé, Berryer réserve la liberté de son jugement sur les hommes :

Je vois toujours avec peine, dit-il, dans un pays qui a traversé tant de changements dans son organisation générale, je vois avec peine ce retour perpétuel du temps présent vers les institutions et les opinions anciennes.

Si, à cette époque, le parlement, au lieu de prononcer la suppression de l'Institut, en avait ordonné le maintien, et que nous venions aujourd'hui invoquer un tel arrêt, Messieurs, — je ne veux pas injurier le passé; j'y suis moins disposé qu'un autre; — mais je vous le demande, avec quelle voix puissante ne viendriez-vous pas dire : Comment, au temps où nous sommes, on nous présente comme raison de jugement l'opinion de juges qui, la même année, condamnaient Calas à la roue comme ayant assassiné son fils parce qu'il s'était fait catholique! L'autorité de raison et de jugement, nous la reconnaîtrions en 1845 pour les parlements qui, en même temps qu'ils prononçaient la suppression de l'Institut des Jésuites, ordonnaient que de la main du bourreau fût lacéré et brûlé l'*Émile*, et qui bâillonnaient Lally deux années plus tard!

Berryer ajoutait ces considérations toujours vraies :

Chaque époque s'est égarée dans des sentiments honnêtes. Les pensées des hommes qui nous ont précédés, les mouvements de leur existence, ne les outrageons pas, sans nous bien pénétrer des sentiments, des passions, des préventions, devenues publiques, qui ont égaré, en d'autres siècles, la plus forte et la plus haute raison; mais comprenons aussi que l'histoire de nos devanciers sera la nôtre; qu'à chaque pas, nous devons bien méditer nos résolutions et nous demander si, quand nous prenons de grandes déterminations politiques, nous les prenons exemptes de ces mouvements impétueux et désordonnés de l'esprit, qui aveuglent les intelligences les plus élevées et les cœurs les plus droits.

On alléguait encore l'obéissance des Jésuites à un sou-

verain étranger. A ce mot, Berryer se récrie; il se sent lui-même atteint :

Mais, Messieurs, dit-il, c'est notre faute, à nous catholiques: nous avons dans l'ordre spirituel le Pape pour chef; nous sommes comme eux dans l'ordre spirituel, relevant d'un étranger; mais ce n'est pas un prince étranger.

Portalis n'avait-il pas dit, en propres termes, lors de la conclusion du Concordat?

Le premier Consul a traité avec le Pape, non comme avec un souverain étranger, mais comme avec le chef de l'Église universelle dont les catholiques de France font partie.

Ces esprits, si jaloux de leur indépendance vis-à-vis de Rome, étaient encore sous le joug de la légende napoléonienne. Berryer connaissait leur faible; il sut le caresser dans sa péroraison, en invoquant à l'appui de sa cause l'autorité de l'homme qui les fascinait.

Il voulait montrer quel changement les lois de la révolution avaient introduit dans l'existence des congrégations.

En tant qu'établissements reconnus, avec le caractère de personnes publiques et civiles, les ordres religieux étaient dissous. Le législateur les ignorait; mais les hommes gardaient le droit de vivre en commun, sous une règle librement acceptée, que l'État ne prétendait ni leur imposer, ni leur interdire.

Ainsi s'était reconstituée, en 1795, la congrégation de l'Oratoire. Et alors, baissant la voix, avec une hésitation, une timidité qui ne faisaient qu'exciter la curiosité de son auditoire, l'ancien élève des Oratoriens se laissait aller à faire revivre cette page, déjà citée par nous [1], de l'histoire de son vieux collège : la visite de Bonaparte à Juilly, et

[1] V. *la Jeunesse de Berryer*, p. 38.

le P. Lombois, avec sa belle figure, ses longs cheveux blancs, disant au premier Consul :

Général, les maîtres qui ont formé Desaix, Casabianca et Muiron, ont l'honneur de vous présenter leurs élèves. — « Ils sont en bonnes mains », dit le vainqueur d'Italie. Et nous qui savions sa gloire, il nous regardait, comme pour nous encourager à respecter ces religieux qui nous avaient amenés auprès de lui.

Le discours de Berryer avait ému, peut-être ébranlé la Chambre ; mais les positions étaient prises. M. Hébert[1], procureur général, lui répondit; il soutint que la loi de 1834 s'appliquait aux associations religieuses, sans prévoir que vingt ans plus tard, plaidant pour les « Treize » contre les parquets de l'Empire, il serait le premier à restreindre la portée de cette loi, dont il s'efforçait aujourd'hui, au détriment de la liberté générale, d'étendre les prohibitions. M. Guizot était malade et n'avait pu assister au débat. Ce fut le ministre des Cultes, M. Martin (du Nord)[2], qui, en son absence, fit connaître la pensée du Cabinet. Il était visible que le ministre subissait à contre-cœur l'interpellation; il eut tour à tour des paroles favorables au clergé et à l'opposition; il redoutait l'éclat d'une lutte, et n'accepta l'ordre du jour proposé par M. Thiers, qu'en se réservant de s'entendre, au préalable, avec l'autorité spirituelle.

L'ordre du jour qui fut voté, portait que la Chambre « se reposait sur le gouvernement du soin de faire exécuter les lois de l'État ».

« La cause est perdue, mais elle sera gagnée », avait dit Berryer au P. de Ravignan. Elle le fut en effet, moins

1 Hébert (Michel-Pierre-Alexis), 1799-1887, député de 1836 à 1848, ministre de la Justice en 1847.

2 Martin (du Nord) (Nicolas-Ferdinand-Marie-Louis-Joseph), 1790-1847, député de 1830 à 1847, successivement ministre du Commerce, des Travaux publics, de la Justice et des Cultes.

de quatre ans après ce débat. La monarchie qui avait cru se sauver en sacrifiant les congrégations religieuses, s'écroula en 1848; de ses ruines surgit la liberté d'enseignement, ramenant avec elle les Jésuites rappelés par la voix de M. Thiers lui-même.

Le discours de Berryer avait recueilli des applaudissements dans tous les rangs. Il avait cette fois un caractère à part. On avait entendu l'homme avec sa foi, ses pensées intimes, le catholique pénétré des vérités de sa religion et des besoins de son culte. Au nom de ses idées personnelles sur la séparation de l'Église et de l'État, Lamartine défendit, après Berryer, la liberté religieuse. Il rappela d'abord comment « M. Berryer, avec cette prodigieuse éloquence qui n'appartient qu'à lui, avait élevé la question jusqu'au sublime du pathétique ». M. de Montalembert, revenu de ses craintes, était ravi; il écrivait à Berryer pour lui dire son admiration et se reportait au temps de sa jeunesse où, écoutant Berryer à la *Société des Bonnes Études*, il avait puisé dans ses leçons l'inspiration qui devait animer sa vie[1].

Les journaux catholiques s'unissaient aux feuilles royalistes pour célébrer avec un accent particulier de reconnaissance le talent de l'orateur.

L'Histoire et avant elle l'Église, disait l'*Ami de la Religion*, inscriront dans leurs dyptiques d'or le discours si mémorable de M. Berryer. Maintenant, ne cherchez plus le parti catholique ni le parti national : il est là où l'on parle et où l'on vote de cette sorte.

L'*Univers* n'était pas moins élogieux :

Disons-le à l'honneur de M. Berryer, la cause de la religion, de la liberté, de la légalité véritable, a été bien défendue. Le

[1] Lettre citée dans *la Jeunesse de Berryer*, p. 289.

discours qu'il a prononcé est un des plus beaux, des plus forts qui soient sortis de cette bouche éloquente. Il est impossible d'exprimer plus noblement le respect de la conscience et d'avoir mieux l'intelligence de la liberté. L'autorité de cette merveilleuse parole était nécessaire pour dominer l'impatience de la majorité de cette assemblée, qui s'irritait et s'emportait chaque fois que M. Berryer produisait une de ces éclatantes vérités auxquelles il sait donner tant de concision, de simplicité et d'énergie.

L'abbé Dupanloup écrivit à Berryer en lui offrant son écrit sur le *Pacification religieuse :*

Vous m'avez, le 3 mai, donné un si vif plaisir d'esprit, un si profond plaisir de cœur, que je devrais vous en remercier autrement qu'en vous offrant l'hommage de ce livre. Votre suffrage me serait cependant si précieux! Mais je n'ose espérer que le temps vous permettra de le lire. Je crois notre cause invincible et déjà victorieuse dans le bon sens des hommes. Votre puissante parole y aura profondément contribué, Monsieur. Recevez-en de nouveau mes félicitations reconnaissantes.

Le P. de Ravignan, lui aussi, avait entendu Berryer et il lui envoyait le cri de son âme :

Mon cher, digne et religieux ami, qu'hier vous m'avez causé une vive et douce jouissance! Vous avez été vous-même comme aux plus beaux jours!

Les journaux de gauche, malgré l'opposition des vues, ne portaient pas moins haut l'orateur. Le *Commerce,* à vrai dire, était à peu près le seul d'entre eux à défendre la liberté religieuse; ses éloges n'en étaient que plus expressifs :

Nous croyons rendre l'impression générale de la Chambre, écrivait-il, en disant que M. Berryer a été d'une admirable éloquence et que la puissance oratoire a été rarement poussée plus loin. En l'écoutant soutenir avec tant de grandeur la thèse

du droit commun de la liberté de conscience, nous ne regrettions qu'une chose, c'est que ses paroles ne sortissent pas de la bouche d'un des nôtres.

Le *National* n'éprouvait pas ce regret, mais il ne dissimulait pas son admiration ; il montrait Berryer, incertain d'abord, hésitant, tâtonnant, abordant les généralités, et, comme Mirabeau qui, tout pesant dans ses exordes, *attendait sa colère,* paraissant rassembler ses forces avant de se jeter dans la mêlée :

Mais une fois engagé, continuait le journal, il fallait le voir frapper de droite et de gauche avec sa redoutable armure. Quelle chaleur! Quels mouvements imprévus! quel mélange d'audace dans le sophisme, de finesse et de grâce dans les digressions! Avec quelle adresse l'écolier oratorien a glissé sur les Jésuites! Tout cela était charmant à écouter...

II.

Berryer retrouvait bientôt après la question des associations, au Palais de Justice.

Cette fois, c'était la charité qu'on mettait en cause comme déguisant sous l'apparence du bien un but politique.

L'Association de Saint-Louis s'était constituée en 1841 pour secourir les personnes que la révolution de Juillet avait privées de leurs moyens d'existence. Elle avait un comité de secours composé de dix-neuf membres, que secondaient en nombre égal, sans en faire partie, des commissaires-visiteurs, chargés de recueillir des renseignements sur les malheureux qui sollicitaient son assistance.

Le gouvernement s'inquiéta de cette association et résolut de la dissoudre. Visiteurs et membres du comité formaient en réalité deux catégories distinctes; le par-

quet les confondit, et ne voyant en eux que des sociétaires, les accusa d'avoir violé les articles du code pénal et de la loi de 1834 qui interdisaient les associations de plus de vingt personnes.

Deux membres du comité, le duc des Cars[1] et le prince de Montmorency-Robeck[2], un commissaire-visiteur, M. Charbonnier de la Guesnerie, ancien officier de la garde royale, et le secrétaire de l'œuvre, le chevalier de Lépinois, ancien sous-préfet, furent traduits en police correctionnelle. L'affaire vint le 21 juin 1845 devant la 7e chambre du tribunal de police correctionnelle. Berryer plaidait pour le prince de Montmorency et le duc des Cars; son confrère et ami, M. Fontaine (d'Orléans), pour M. de Lépinois et M. de la Guesnerie.

Ce que le gouvernement reprochait à l'Association de Saint-Louis, c'était bien moins le chiffre de ses membres que les desseins dont on les supposait animés. Soutenue par des royalistes pour assister des royalistes, l'Association n'était, disait le ministère public, qu'une société de propagande destinée à préparer en secret des révolutions nouvelles. Trois des prévenus avaient été récemment impliqués dans des procès politiques, le prince de Montmorency pour avoir fait fabriquer dans son hôtel de la rue de la Planche des bustes du comte de Chambord, dont le modèle était l'œuvre d'un sculpteur de talent, le comte de Newerkerque, que les vissicitudes de sa vie devaient appeler, sous le second Empire, à la surintendance des Beaux-Arts; M. de la Guesnerie[3] et M. de Lépinois, pour avoir donné des secours à deux

[1] Des Cars (Amédée-François-Régis de Perusse, duc), 1790-1866, lieutenant général et pair de France sous la Restauration, démissionnaire en 1830.

[2] Gaston de Montmorency, prince de Robeck, 1805-1853.

[3] Dans ce procès, jugé par la Cour d'assises de la Seine, au mois d'avril 1844, Berryer avait plaidé pour M. Charbonnier de la Guesnerie. Nous

hommes condamnés depuis pour tentative d'embauchage dans l'armée. Tous trois avaient été reconnus non coupables par le jury; n'importe, le parquet ressuscitait le grief anéanti par l'acquittement pour l'étendre à l'Association tout entière.

Berryer protestait contre l'accusation, et tout d'abord il trouvait un argument puissant dans le personnel même de la Société. L'Œuvre de Saint-Louis comptait, au dire de la prévention, trente-huit membres; pourquoi ne les poursuivait-on pas tous? Ceux qu'on avait épargnés n'acceptaient pas cette faveur; ils avaient adressé un mémoire au président du tribunal pour établir leur droit et revendiquer leur part de responsabilité dans les actes imputés à quatre de leurs collègues. C'étaient pour la plupart d'anciens magistrats, des jurisconsultes, dont la réputation s'était faite dans la défense des lois : M. Pardessus, M. Charlet, M. Bérard des Glajeux, M. Sylvain

ne relèverons de l'audience qu'un incident dans lequel il soutint avec une rare vigueur les droits de la défense.

L'avocat général, M. de Thorigny, redoutant un acquittement s'efforçait de rassurer les jurés sur les conséquences d'une condamnation, en leur disant qu'il ne s'agissait pas d'un crime ni de la pénalité qu'un crime pouvait entraîner.

« M. l'avocat général, interrompt aussitôt Berryer, je ne puis vous laisser continuer. Vous parlez de la peine et la loi le défend. Vous faites... »

M. le Président (M. Rigal). — « Vous répondrez, Maître Berryer; maintenant, laissez la parole à l'accusation. »

M. Berryer. — « Monsieur le Président, je ne puis laisser faire ce que la loi défend ; elle le défend pour M. l'avocat général comme pour moi ; nous sommes égaux, et je ne puis laisser prendre les droits qui me seraient refusés. »

M. le Président. — « Maître Berryer, nous vous invitons à laisser parler le ministère public. »

M. Berryer. — « Oui, Monsieur le Président, vous avez incontestablement la police de l'audience; mais vous ne pouvez laisser M. l'avocat général faire ce que la loi condamne... »

L'avocat général acheva rapidement son réquisitoire.

Nous verrons en 1846 Berryer revendiquer avec une égale énergie les droits de la défense devant la Cour d'assises de Rouen.

Caubert, M. Mandaroux-Vertamy, M. de Vaufreland; avec eux le général de Foissac-Latour, le général de Saint-Priest, le duc de Rohan, le duc de Valmy; avec eux encore, disait le mémoire, « quatre dames dont les noms sont inscrits depuis longtemps dans les œuvres de charité : la princesse de Bauffremont, la duchesse de Gontaut, la comtesse de Montaigu, la baronne de Montgardé ».

Mais un autre crime était relevé par le ministère public. L'Association s'était recommandée de l'approbation du comte de Chambord; elle avait joint à ses circulaires des lettres du prince exprimant au comte de Brissac et au duc des Cars ses vœux en faveur du succès de l'Œuvre.

Qu'y a-t-il dans ces lettres, s'écriait Berryer après en avoir donné lecture, qu'y a-t-il de plus que le noble sentiment du devoir le plus sacré fidèlement rempli?

Le plus auguste de tous les malheureux, tombé de si haut et dans une si grande infortune, que se doit-il à lui-même, que doit-il à la dignité de son malheur?

Il doit l'expression de l'intérêt, du souci, de la vigilance pour leurs besoins à ceux qui, par leur dévouement pour lui, sont tombés dans une affreuse misère, à ceux qui, par dévouement à sa cause, ont souffert des préventions, des condamnations, des emprisonnements, des tortures, des exils, des persécutions de toute espèce.

En le faisant, il satisfait son cœur; il remplit son devoir... — Vous étonnerez-vous que l'Œuvre de Saint-Louis ait pensé que le grand et injustement exilé devait être son protecteur?

Berryer, disent les journaux du temps, avait les larmes aux yeux en prononçant ces mots. Les royalistes remplissaient la salle d'audience. On devine de quelle émotion ils étaient pénétrés.

En première instance comme en appel, les prévenus furent condamnés et l'Association de Saint-Louis déclarée dissoute. On avait poursuivi un délit politique sous

le masque d'une contravention judiciaire; c'était à la Cour d'assises qu'on aurait dû, dans la vérité des choses, en demander la répression. Mais on redoutait son verdict. « Je suis bien certain, dit Berryer aux juges d'appel, que plaidant en France, devant des citoyens, devant un jury français, j'obtiendrais un éclatant succès. »

III.

Berryer avait défendu le droit d'association au Parlement dans l'intérêt des ordres religieux, et devant la justice dans l'intérêt des œuvres de charité. Il lui restait à le défendre dans l'intérêt des ouvriers. Après les grands noms du faubourg Saint-Germain, les hommes du peuple.

Le 17 mai 1845, trois compagnons charpentiers s'étaient présentés devant la Chambre syndicale, demandant, au nom de tous les charpentiers du département de la Seine, que le minimum de la journée de travail, fixé à 4 francs par une convention de 1833, fût porté à 5 francs, et que le marchandage, c'est-à-dire le travail à la tâche, fût prohibé. Les maîtres charpentiers s'y refusèrent, et, comme l'avaient annoncé les compagnons, le travail cessa, à dater du 9 juin, dans tous les chantiers. Les patrons, de leur côté, avaient pris entre eux l'engagement de maintenir le travail à la tâche. La lutte se continua pendant plusieurs semaines; puis des transactions intervinrent. Quelques entrepreneurs s'entendirent avec leurs ouvriers; d'autres résistèrent et virent leurs chantiers mis en interdit.

Le code pénal faisait alors une situation différente aux ouvriers et aux patrons; par son article 414, il punissait la coalition des patrons, lorsqu'elle avait été « injuste et abusive »; par son article 415, il punissait en tous cas la coalition des ouvriers.

Quelques-uns des compagnons charpentiers furent

traduits en police correctionnelle. Berryer, dont ils avaient invoqué l'appui, se présenta le 23 août pour les défendre devant la septième chambre (la même qui avait jugé le prince de Montmorency et le duc des Cars), le 9 octobre, devant la Cour royale. Il était assisté d'un de ses anciens secrétaires, légitimiste comme lui, Me du Teil, et d'un rédacteur du journal la *Démocratie pacifique*, M. Victor Hennequin.

Les deux clients de Berryer étaient Vincent et Dublé, réputés tous deux les promoteurs de la coalition; en réalité, Berryer plaidait pour tous les prévenus.

L'avocat du roi, M. Anspach, avait fait entendre de sévères paroles, en première instance, contre les ouvriers qui, au mépris de la liberté du travail, avaient essayé d'écarter par la force leurs camarades des chantiers.

Berryer commença par s'associer à cette réprobation :

Ni moi, ni aucun de mes confrères, dit-il, nous ne nous proposons de justifier un système qui tendrait ainsi à violenter la plus précieuse, la plus inviolable de toutes les libertés, la liberté du travail pour l'homme.

Et à plusieurs reprises, il s'éleva contre les auteurs de ces violences :

S'il y a ici de ces hommes-là, je les abandonne à toute la vindicte de la justice.

Mais Berryer soutenait l'innocence des ouvriers dont il avait accepté la défense; et passant à l'examen de la législation, il abordait un ordre de considérations dont la classe dirigeante ne devait soupçonner l'importance qu'à la lueur des révolutions.

Quelle était au fond l'accusation dirigée contre les ouvriers? C'était de s'être concertés, d'avoir « pris en commun une résolution de s'abstenir du travail jusqu'à ce qu'ils aient obtenu un salaire suffisant »; accusation « qui retentit étrangement, s'écriait Berryer, lorsque

tous les esprits sont préoccupés d'associations d'intelligences, je pourrais dire de coalitions formées dans d'autres sphères de la société et qui tendent, non pas à assurer ce prix du travail de 10 centimes par heure d'augmentation, mais un bénéfice énorme pour des opérations de centaines de millions dans lesquelles l'État, le public et nous tous, nous sommes intéressés ! » Ce que Berryer relevait d'abord dans l'accusation, c'était cette maxime, contre laquelle, disait-il, « je sens un besoin invincible de lutter sans cesse, en toute rencontre et en toute occasion... cette maxime égoïste, antisociale : *Chacun chez soi, chacun pour soi.* L'union est le premier besoin des hommes, le droit le plus légitime de ceux qui ont une position commune, un intérêt commun... Je ne ferai pas à nos lois l'injure de dire qu'elles lui sont contraires. »

Ce droit avait été reconnu, après l'abolition des jurandes et des maîtrises, par l'édit du 8 août 1776 qui établissait quarante-quatre communautés de métiers, dont les charpentiers formaient la dernière. C'était là l'œuvre « du bon roi Louis XVI », comme disait Berryer. Il aimait à prononcer ce nom devant ces ouvriers à qui, tout en défendant leur cause, il apprenait ainsi les intentions bienfaisantes de la monarchie renversée. L'Assemblée constituante avait anéanti les communautés; l'individualité politique était devenue la loi. Mais, depuis ce temps, la loi elle-même avait été modifiée; en 1808, les entrepreneurs de charpente avaient été constitués en un corps ayant ses délégués, ses statuts, ses registres. Concevait-on qu'en face des maîtres ainsi associés les ouvriers restassent à l'état d'isolement?

Les coalitions, permises aux uns, seraient-elles coupables chez les autres?

Non, cent fois non. Devant Dieu et devant les hommes, dans

mon âme et conscience, ces braves gens sont restés dans la légalité; ils n'ont rien fait, rien tenté que de légitime.

Alors, avec une connaissance minutieuse des détails, avec une sensibilité vraie pour les épreuves qu'ils traversent, pour les périls qu'ils courent, pour leur vie de labeur, avec une manière grave et presque respectueuse d'apprécier leurs statuts et leurs règlements, Berryer fait connaître l'existence des charpentiers, leur organisation, leurs charges. Il les montre divisés en quatre classes : les *Compagnons du devoir,* les *Renards de la liberté,* les *Demeurans ou Agrichons*, les *Indépendants*. Il s'arrête surtout à la première classe, qui est celle des prévenus.

La classe la plus ancienne, dit-il, et qui prétend, peut-être avec trop d'orgueil, être antérieure à la monarchie française, est la société des *Compagnons du devoir,* constituée depuis des siècles, appuyée constamment par des lettres patentes de nos rois, qui ont toujours encouragé des associations de cette nature.

Cette société des *Compagnons du devoir* a une administration, une commission, un secrétaire :

Quel est son but? On vous l'a dit : c'est de secourir les malheureux. En est-il de plus noble?

C'est à la société des *Compagnons du devoir* que les autres classes ont confié le soin de faire valoir leurs réclamations.

Berryer reprend l'examen de ces réclamations; il en signale la modicité ; il compare avec elles l'immense progrès des choses, l'augmentation du prix des denrées, des loyers, des vêtements; il se demande comment ne profiteraient pas de ces transformations ceux qui ont contribué à les créer :

Quand le génie de mon pays lui fait opérer tant de prodiges,

quand la vapeur s'apprête à sillonner la France en tous sens, quand les efforts de la mécanique se multiplient, quand l'âme de la patrie s'en va pour ainsi dire féconder toutes les branches de la science, du commerce et de l'industrie, en communiquant à toutes les veines sociales une circulation immense, quand de magnifiques monuments s'élèvent de toutes parts, vous ne voudriez pas que ces braves ouvriers, sans lesquels toutes ces grandes choses dont vous jouissez ne se feraient pas, recueillent à leur tour le fruit de leurs travaux, participent au progrès qu'ils ont réalisé, aient l'espoir, eux aussi, d'être plus heureux; vous ne voudriez pas qu'au lieu de cinq francs, ils en gagnassent six et même sept! Eh! Messieurs, c'est la loi du progrès. Tout cela est légitime, désirable.

Puis, portant ses vues sur les misères cachées dont ne pouvait donner l'idée la vue des prévenus, endimanchés pour comparaître devant le tribunal :

Les compagnons qui sont ici sont... décents, c'est vrai, continuait Berryer; mais allez donc, Messieurs, dans ces bouges affreux où tant de misérables gémissent, sans pain, sans habits, sans paillasse... Mon Dieu! Il n'est pas un seul d'entre nous qui n'ait eu à pratiquer la bienfaisance une fois dans sa vie. Eh bien, qu'il y a à faire pour soulager les douleurs du pauvre, pour améliorer le sort des classes ouvrières!... Car nous n'avons ici sous les yeux que des hommes bien portants, dans la force de l'âge; mais ceux qui ont été victimes de leurs travaux, ceux qui sont infirmes, vieux, malades, les mères de famille sans ouvrage, les enfants déguenillés, toutes ces plaies, toutes ces larmes, tous ces désespérés, vous les représentez-vous? Et ne croyez-vous pas qu'il soit urgent d'adoucir tant d'infortunes, d'élever autant que possible le salaire des travailleurs, dans l'intérêt de tant de familles nécessiteuses?

A ces accents, les ouvriers restaient suspendus. Ils oubliaient la peine qui les menaçait, et lorsqu'une première condamnation les eut frappés, écrivant à Berryer pour solliciter son concours en appel, ils ne pensaient du fond de leur cachot qu'à la joie de l'entendre de nouveau :

Ce moment, lui écrivaient-ils de la prison de la Force, sera pour nous un jour de bonheur, *quel que soit d'ailleurs le sort qui nous attende*. Vos mâles accents, votre voix douce et pénétrante, ranimeront notre courage abattu, et nous emporterons votre souvenir dans la tombe[1].

Berryer, en terminant, adressait aux juges quelques graves avis, qui portaient bien au delà du prétoire et que les hommes politiques auraient dû entendre.

C'est une de ces occasions, disait-il pour expliquer son insistance, où je ne suis pas entraîné par une de ces passions de l'intérêt privé, mais où je me sens ému dans mon âme par des intérêts publics... Considérez toute la grandeur de votre mission. Ne croyez pas qu'elle consiste dans la sévérité; car, sentez-le bien, nous sommes deux cent mille électeurs. Quel est le reste de la population?... Laissez, laissez-les remplir l'exercice légitime, paisible, du droit le plus sacré pour les hommes, le droit d'employer les moyens calmes et pacifiques de faire entendre leurs réclamations. Distinguez le fait principal; s'il y a des faits particuliers de violence, punissez-les, je vous le demande au nom de tous, au nom des ouvriers avant tout... Ce sera justice. Mais distinguez la question principale, celle que vous appliquerez aux compagnons du Devoir, comme compagnons du Devoir, des situations particulières, de ceux qui se sont livrés à des menaces, à des violences; respectez la liberté des droits, cette liberté sacrée, fondamentale, et soyez sûrs que tous les hommes sages, qui ont un intérêt à ce que la pensée de tous soit exprimée, vous approuveront toujours. Et en supposant que le contraire arrivât, permettez-moi, pour dernière parole, de vous dire ce que je lisais ce matin dans une conversation du vénérable Sully avec le grand Henri IV. Il terminait la conversation par ces mots : « Tous tumultes, désordres et mutinations proviennent quelquefois de légitimes causes, et plus souvent d'avoir mal que du désir d'en faire. »

[1] 3 septembre 1845. Lettre écrite de la prison de la Force, et signée de Dublé, Goualier et Vincent. *Papiers de Berryer.*

Si vous comprenez bien cette grande parole, vous ferez justice en acquittant les prévenus.

Le texte de la loi enchaînait les juges. Les prévenus furent condamnés à des peines qui varièrent de trois ans à trois mois de prison. Berryer renouvela ses efforts devant la Cour sans pouvoir changer l'issue du procès.

Les charpentiers avaient prévu l'échec, et leur reconnaissance pour Berryer n'en fut pas diminuée. Ils gardaient en lui une foi touchante; ils continuaient de l'invoquer soit pour obtenir des remises ou commutations de peines, soit pour la direction de leur vie, et non pas seulement les condamnés, mais leurs camarades qu'avait conquis l'orateur. « Mon seul espoir est en vous », lui écrivait Dublé, de Sainte-Pélagie. « Je ne puis vous dissimuler que je n'ai confiance qu'en votre protection », lui écrivait, à son tour, Vincent. Berryer ne négligeait aucune démarche pour abréger la captivité des détenus. Il appuyait en ces termes la demande en grâce de Vincent :

Défenseur de Vincent, j'ai pu connaître parfaitement l'honnêteté de ses mœurs, la droiture de son caractère et le zèle tout charitable avec lequel il se vouait à secourir les misères de ses compagnons. Je regarde comme un grand malheur que ce jeune homme de bien soit condamné à perdre dans les prisons des années si précieuses pour lui-même et pour les autres, en raison des bons et salutaires exemples qu'il peut donner.

Est-il besoin de le dire? Berryer n'avait rien accepté de ses clients. Ils résolurent alors de lui offrir un « chef-d'œuvre » fait de leurs mains. Dans l'un des sept couplets d'une chanson fort incorrecte, composée en son honneur, le compagnon Bernard exprimait ainsi leur dessein :

... Content d'avoir des compagnons bons drilles
Amélioré le déplorable sort,

Il refusa l'offre de ces familles,
En promettant de les défendre encor!
Les devoirans (amis du devoir) que le génie inspire,
Sur ce refus, décident de lui offrir
Un baldaquin, auquel chacun n'aspire
Qu'à travailler (*bis*) pour ce grand souvenir[1].

Le « baldaquin » valait mieux que les vers. C'était une construction en bois, élégante et fine, que les visiteurs d'Augerville ont pu admirer dans le petit salon où Berryer avait groupé ses plus précieux souvenirs. Les charpentiers mirent près de deux ans à faire ce bel ouvrage. Ils choisirent le jour de la fête de saint Pierre, patron de leur défenseur, pour le présenter à Berryer.

Le 29 juin 1847, au matin, les compagnons se rendirent d'abord, au nombre de près de douze cents, à l'église Saint-Laurent, pour faire bénir le chef-d'œuvre. Puis, parés de leurs cannes et de leurs rubans symboliques, accompagnés de leur *mère,* la femme Linard, ils se dirigèrent, en rangs bien ordonnés, vers ce rez-de-chaussée du n° 64 de la rue Neuve-des-Petits-Champs, qui fut, pendant plus d'un demi-siècle, la demeure de Berryer.

Berryer était au lit, malade depuis quelques jours. Il se leva pour les recevoir. Il admirait leur œuvre, tandis qu'ils se succédaient auprès de lui. Mais, pressés dans le salon ou répandus dans la cour, c'était sa parole surtout que les charpentiers voulaient entendre.

Berryer leur parla donc. Il les remercia; il leur répéta combien il leur était dévoué, mais sans les flatter, et le pur sentiment de l'équité chrétienne, l'inspiration même de l'Évangile, animèrent ses graves et affectueux conseils.

Je suis bien touché, Messieurs, leur dit-il, de la reconnais-

[1] A BERRYER, *le Chef-d'œuvre de la grève*, air : *La Saint-Joseph aux enfants de Soubise*, ou : *Lionne, défends tes petits*, par ALB. BERNARD, dit Albigeois le Bien-Aimé, compagnon passant charpentier, bon drille du devoir. Juin 1847.

sance que vous m'exprimez, malgré le peu de succès des efforts que j'ai faits pour la défense de quelques-uns d'entre vous; mais si les décisions judiciaires ont trompé mon attente et ma confiance dans votre juste cause, je sens que je dois garder à vos yeux le mérite d'un zèle sincère et d'une conviction profonde.

Vos réclamations, Messieurs, la cause que vous m'aviez appelé à servir, touchent une des plus grandes et des plus difficiles questions de l'ordre social. Vos droits n'en sont pas moins légitimes et sacrés. Quand l'auguste, le divin fondateur du christianisme a fait succéder à la loi sévère, à la loi vengeresse du travail, la loi d'amour, de l'amour des hommes entre eux, de l'amour du prochain comme de soi-même, il posa le principe du libre et généreux échange de tous les services au sein de la société, le principe de la liberté du travail, le principe de sa juste et mutuelle rémunération. Il n'est point de droits plus sacrés que les vôtres. Tous ont besoin des travailleurs et tous comptent avec vous. Quand vous élevez votre voix, cette immense voix populaire qui vous appartient, le reste de la société s'alarme; mais vous triompherez de ces défiances en vous montrant toujours animés par le sentiment de la justice, par l'amour de l'ordre, par le respect sincère des droits d'autrui. N'en doutez pas, au sein de cette société, il est beaucoup d'hommes, vrais amis de leurs frères, qui ne demandent pas des libertés pour eux seuls ou pour quelques classes privilégiées, qui veulent, qui reconnaissent des droits légitimes dans tous les rangs et à tous les degrés. Je serai l'un de ces hommes, Messieurs, tant qu'il me sera donné de vivre; je veux la liberté, la dignité de l'homme pour tous, le droit de toutes les intelligences, la liberté de toutes les industries honnêtes, et l'équitable récompense de tous les services que les différentes classes de la société se rendent mutuellement.

Près de dix ans s'étaient écoulés. Berryer recevait de Pondichéry une lettre qui lui montrait que ni le temps ni la distance n'avaient affaibli l'impression de ses bons offices pour les compagnons. La lettre était d'un ouvrier charpentier qui avait été chercher fortune aux Indes;

nommé conducteur de travaux publics, il demanda de l'avancement. L'idée lui vint de solliciter l'intervention de Berryer; elle ne lui fut pas refusée. Bientôt Berryer annonçait lui-même au conducteur Carriol que l'amiral Hamelin, ministre de la Marine, venait de l'élever à la seconde classe de son grade.

Tout ému de cette bonté, Carriol écrit à son bienfaiteur pour le remercier. Il lui envoie une collection de fruits de l'Inde imités en poterie, et lui conte, comme à un ami, tous les détails de ses occupations, non sans lui demander en retour où en sont les compagnons.

Si vous daignez me répondre, soyez assez bon pour me donner quelques nouvelles de mes camarades. La Société existe-t-elle toujours [1]?

[1] 9 décembre 1856. *Papiers de Berryer.*

CHAPITRE XIII.

LES ÉLECTIONS DE 1846.

Situation des partis en 1846. — Débats de l'adresse. — Discours de Berryer. — Liberté des mers. — La France et l'Angleterre dans leurs rapports avec les États-Unis. — Berryer ne touche pas aux questions de politique intérieure, et aborde de préférence les questions d'intérêt populaire et national. — Tendances à l'apaisement entre la fraction parlementaire du parti royaliste et le gouvernement. — Le duc de Noailles et M. Guizot. — Berryer, d'accord avec le ministère, appuie l'ajournement de la discussion du projet de loi de 1844 sur l'enseignement secondaire. — Rapprochement des royalistes et du parti catholique. — Berryer résolu à se retirer de la vie publique. — Sa lettre au comte de Chambord pour lui annoncer sa détermination. — M. de Grandville encourage cette pensée de retraite. — M. Hyde de Neuville la combat. — Procès Beauvallon. — Lettre du P. de Ravignan à Berryer, qui doit plaider dans ce procès. — Sa réponse. — Plaidoirie de Berryer. — Discours de Berryer à la Chambre sur les troubles du Liban. — Berryer se rend aux instances de ses amis qui interviennent pour l'empêcher de donner sa démission. — Élections générales du 1er août. — Résultats du scrutin. — Réélection de Berryer. — M. de Genoude, appuyé par Berryer, est élu à Toulouse. — Élection de M. de Falloux à Segré. — Son premier discours. — Joie que son succès cause à Berryer. — Mort de la mère de Berryer.

I.

La session de 1846 devait être la dernière de la législature. De nouvelles élections s'annonçaient pour le

mois de juillet. La Chambre, formée à la veille du tragique événement qui avait enlevé à la dynastie de Juillet l'aîné de sa race, pouvait croire, en terminant sa carrière, qu'elle laissait un trône affermi et un ministère victorieux.

L'opposition avait resserré ses rangs. M. Thiers et M. Odilon Barrot, séparés sur la question de la régence, s'étaient rapprochés. Sous leur direction le centre gauche et la gauche marchaient unis, et bien qu'inquiétés eux-mêmes par les attaques du groupe radical que représentait M. Ledru-Rollin, ils multipliaient les assauts contre le ministère. Un succès au parlement eût parlé pour eux aux électeurs; mais la majorité ne se laissa pas entamer, et le Cabinet put arriver au terme de la session, armé de toute sa force.

Berryer n'intervint que rarement dans les débats politiques. Il n'avait pas traité les affaires extérieures depuis les grandes discussions de 1844 sur le droit de visite et les événements de Taïti. Il les retrouva en 1846 dans la délibération sur le projet d'adresse.

L'alliance anglaise dominait plus que jamais dans les conseils de la Couronne. Ce n'était pas seulement l'alliance, c'était « l'intimité ». M. Guizot ne se lassait pas de répéter le mot : « Nous avons, et nous nous en félicitons, disait-il, avec l'Angleterre une vraie intimité »; au risque de la rendre trop pesante, il déclarait cette intimité « nécessaire pour maintenir la paix ».

Il y avait, à vrai dire, plus d'intimité entre les hommes qu'entre les pays. Liés par une confiance mutuelle, lord Aberdeen et M. Guizot désiraient se voir maintenus l'un et l'autre, dans les deux États, à la tête du gouvernement, et faisaient à ce désir réciproque des sacrifices que, dans les deux États, l'opposition condamnait avec une égale véhémence. Lord Palmerston qui devait, au mois de juillet de cette année, rentrer au pouvoir avec les whighs, re-

prochait amèrement à lord Aberdeen ses illusions et ses faiblesses; il voyait dans M. Guizot un adversaire « tout aussi opposé au fond à l'Angleterre que n'importe quel autre Français » et préparant déjà « les moyens de l'envahir [1] ».

Il est certain que l'entente était précaire; M. Guizot n'affectait peut-être à ce point d'en exalter le prix que pour se donner le temps d'en affronter la rupture. Engagé dans l'épineuse négociation des mariages espagnols, il couvrait la fermeté qu'il entendait garder sur cette question par son empressement à seconder sur d'autres points les vues de l'Angleterre.

Le débat porta, dans la discussion de l'adresse, sur les difficultés survenues entre l'Angleterre et les États-Unis. L'opposition prenait texte de la conduite tenue par le Cabinet dans ces conjonctures pour lui reprocher de subordonner son action à celle du Foreign-Office.

M. Thiers avait commencé l'attaque. Berryer prit la parole après M. Guizot, dans la séance du 31 janvier.

Le Texas venait de décider, par un vote du Sénat et de la Chambre des représentants, son annexion aux États-Unis.

Cette décision, acceptée par la grande république américaine, avait été précédée de longues négociations. Les Mexicains la combattaient, soutenus par l'Angleterre, à la suite de laquelle avait marché la France. C'était l'agent anglais qui avait été chargé de porter, avec les dépêches de son gouvernement, les dépêches du Cabinet des Tuileries à la République du Texas. L'attitude des deux puissances avait provoqué les plaintes des États-Unis, et amené le président Polk à protester dans son message contre toute intervention des nations européennes.

L'annexion du Texas soulevait entre l'Angleterre et

[1] *Lord Palmerston, sa correspondance intime*, publiée par Augustus Craven, I, p. 335.

les États-Unis un autre litige sur la délimitation du territoire de l'Orégon. Depuis 1818, une convention, renouvelée tous les dix ans, avait ouvert les parties contestées de ce territoire aux deux gouvernements sous réserve de leurs droits respectifs. L'Amérique venait de dénoncer le traité. Le Cabinet des Tuileries avait aussitôt déclaré sa neutralité pour le cas où le différend entraînerait la guerre.

C'étaient là, selon Berryer, autant de concessions malheureuses à l'Angleterre, autant d'actes contraires aux intérêts de la France et à la politique qu'elle avait toujours suivie envers les États-Unis. Vainement M. Guizot décorait l'intervention en faveur du Mexique de considérations magnifiques sur « l'équilibre américain », sur la nécessité de maintenir la balance entre l'Amérique du Nord et l'Amérique espagnole, considérations que Napoléon III aurait pu lui emprunter, vingt ans plus tard, pour appuyer les États du Sud dans la guerre de Sécession et justifier la création de l'Empire mexicain. La France, jusque-là silencieuse, n'avait élevé la voix en 1845 que sur la demande de l'Angleterre, sans même obtenir le prix de sa condescendance, puisque le Texas, repoussant les propositions des deux puissances, avait consommé son annexion aux États-Unis.

L'orateur arrivait au démêlé relatif à l'Orégon. Pourquoi, demandait-il, cette déclaration hâtive de neutralité, sinon pour seconder l'Angleterre et lui donner l'assurance qu'on ne nous verrait pas, comme toutes les traditions de notre politique nous y conviaient, soutenir les États-Unis?

Ce n'est pas que Berryer crût à la guerre. « Les Américains ne céderont pas, disait-il, l'Angleterre cédera »; et devant le mouvement de la Chambre qui se rappelait qu'en 1840 ces mots : « la France cédera », avaient été prononcés en Angleterre :

Je voudrais bien, s'écriait Berryer, que la question fût toute française; je voudrais bien que nous en fussions au point où vont en être les Américains : ne pas céder et retourner la parole qu'on a jetée à la France par la bouche de lord Melbourne.

Berryer proposait un amendement qui réservât les principes sur lesquels devait se fonder la neutralité :

Si la paix venait à être troublée par le conflit des prétentions de deux grands peuples, disait cet amendement, la France se réserve de veiller à ce qu'il ne soit porté aucune atteinte aux principes du droit public qui protègent sur les mers la liberté et la dignité des relations internationales.

L'amendement ne fut pas adopté. Mais M. Guizot en admit la pensée, en disant que les réserves proposées par Berryer étaient de droit.

II.

Berryer ne toucha point aux questions de politique intérieure. Le mouvement réformiste se prononçait; des réunions de journalistes s'étaient tenues aux approches de la session, pour en arrêter dans les deux oppositions, à droite et à gauche, les principales lignes. La *Gazette de France* triomphait. Elle s'efforçait d'établir qu'en dépit de la direction parlementaire, la question de la réforme électorale avait enfin pris le pas sur toutes les autres.

Berryer était resté sur la réserve : il ne voyait qu'avec défiance la manière dont s'engageait cette campagne. Il en redoutait pour sa cause des compromissions dangereuses avec les théoriciens de la souveraineté du peuple.

M. de Genoude s'était présenté à la députation en 1844, dans l'arrondissement de Savenay. Il avait eu, sans pouvoir être élu, l'appui de deux membres de la gauche, M. Arago et M. Dupont (de l'Eure), déclarant tous deux,

que, sans l'entendre tout à fait de la même manière, ils étaient au fond d'accord avec le candidat sur la souveraineté nationale.

Cet accord, Berryer ne l'admettait pas. Les autres partis voyaient dans la souveraineté nationale le droit pour la nation de se donner le gouvernement qui lui convient et quand il lui convient. Les royalistes ne l'entendaient pas de même; ils tenaient pour inséparables le principe de l'hérédité royale et celui de la représentation nationale. Ils devaient s'en expliquer nettement, l'équivoque, écrivait le duc de Valmy à M. de Genoude, n'étant pas digne d'un parti qui s'était toujours distingué « par la pureté de ses principes et la loyauté de ses sentiments[1] ».

Assisté de M. de Larcy, le duc de Valmy avait eu avec M. de Genoude plusieurs conférences en vue d'arriver à une entente; mais le débat s'était perdu dans les subtilités.

Berryer se jeta avec ardeur dans les discussions d'affaires, dans toutes les questions qui touchaient aux faits économiques, à l'amélioration du sort des travailleurs, à la défense nationale. L'impôt des sucres, l'approvisionnement des arsenaux de la Marine, la réduction de la taxe du sel, les chemins de fer, les quarantaines, les droits d'octroi sur les viandes de boucherie, l'appelèrent tour à tour à la tribune. Dans le débat sur les droits d'octroi, il se répandit en observations minutieuses sur le prix de la viande, sur l'alimentation des classes pauvres, sur la mortalité provenant d'une mauvaise nourriture, témoignant pour le peuple une sollicitude dont il avait donné la preuve, sous une autre forme, en prenant en main la cause des charpentiers.

Une feuille ministérielle du temps, l'*Époque*, ne pouvait s'empêcher de signaler avec éloge cette propension de Berryer à prendre la parole, sans préoccupation d'a-

[1] Biographie de M. de Genoude par M. Fayet, in-18, 1846, p. 169.

mour-propre, sur les moindres sujets, du moment qu'il y voyait un intérêt public.

Autant M. Berryer, disait ce journal, a brillé au premier rang des orateurs parlementaires dans toutes ces luttes qui décident du sort des majorités et des monarchies, autant il a mis de zèle à labourer les sillons des plus petites questions d'utilité locale, de services administratifs, d'économie industrielle, d'amélioration agricole. Il a parlé de la Syrie, du droit de visite, de l'Espagne, des créances américaines, comme peu d'orateurs; il a parlé des chemins de fer, des irrigations, des caisses d'épargne, des graines oléagineuses, comme tout le monde[1].

Il semblait d'ailleurs que la lutte tendît à se modérer entre la droite parlementaire et le pouvoir. Les royalistes des deux Chambres paraissaient avoir à cœur d'imprimer de plus en plus au parti une allure conservatrice et de montrer abrités sous son principe les intérêts et les droits qu'une vacance éventuelle du trône, au milieu des obscurités de l'avenir, pouvait laisser sans défense. Harcelé par la coalition des gauches que menait M. Thiers, le gouvernement, de son côté, témoignait aux royalistes et aux catholiques des égards inaccoutumés. A la Chambre des pairs, le duc de Noailles, prononçant l'éloge funèbre du marquis de Brézé, écartait toute intention de rappeler des jours de crise et de trouble, « surtout, ajoutait-il, quand l'apaisement des partis semble commencer à éteindre les divisions; heureux symptôme que j'aime à signaler[2] ».

M. Guizot, à son tour, comme s'il avait voulu faire oublier le débat sur la flétrissure, saisissait l'occasion de rendre hommage à la Restauration, au parti royaliste lui-même, à sa situation dans le pays :

1 28 juin 1846.
2 19 mars 1846.

Nous avons beaucoup d'estime pour la plupart des hommes qui composent le parti légitimiste, disait-il; nous faisons grand cas de leur position sociale, des idées et des sentiments qui les animent.

Le rapprochement avait commencé sur les questions religieuses. M. de Salvandy était entré dans le cabinet comme ministre de l'instruction publique. Il avait voté, on se le rappelle, contre la flétrissure, et dans la commission du projet de loi sur l'enseignement secondaire, il avait, avec les membres de la minorité, repoussé les conclusions de M. Thiers : deux titres qui le recommandaient à l'estime des catholiques et des royalistes. Au grand mécontentement de la gauche, M. de Salvandy entreprit la réorganisation du Conseil royal de l'Instruction publique; la réforme diminuait le pouvoir de l'Université; elle fut aussitôt dénoncée comme une concession au clergé. Tandis que l'abbé Dupanloup écrivait son livre sur la *Pacification religieuse*, invitation faite à la paix par un homme qui ne sacrifiait aucun droit, M. Guizot trouvait d'éloquentes paroles pour proclamer « les droits des croyances religieuses » et témoigner au nom du gouvernement l'intention arrêtée d'y donner satisfaction.

On vit peu de temps après, à la Chambre même, les premiers effets de cet accord entre la droite et le Cabinet. Le 21 février 1846, M. Odilon Barrot réclama la mise à l'ordre du jour du projet de loi sur l'enseignement secondaire. M. Thiers, rapporteur du projet, appuya la motion. Elle fut combattue par M. de Salvandy et par Berryer.

Berryer exprima l'espoir que « des principes bien supérieurs, dit-il, à ceux sur lesquels nous luttons chaque jour » finiraient par triompher. Il voyait dans l'ajournement du projet l'annonce de son retrait, et prenait acte de « la promesse d'apporter une loi basée sur

des doctrines plus généreuses, sur des principes plus conformes à la liberté de conscience et à la liberté d'enseignement ».

La majorité applaudit les paroles de Berryer et prononça l'ajournement.

Cet accord momentané n'empêchait pas l'ardeur dans les préparatifs de la lutte électorale. Soit pour aider le gouvernement dans une politique meilleure, soit pour le pousser et le combattre, s'il venait à faiblir, les catholiques montraient à s'organiser pour le scrutin de 1846 une activité qu'ils n'avaient pas encore déployée. Depuis que le débat de 1845 sur les congrégations religieuses lui avait fait mieux connaître Berryer, M. de Montalembert cherchait à resserrer avec lui les relations.

Bien cher ami, écrivait le 21 février à Berryer un confident des deux orateurs qui sera bientôt leur émule, le vicomte de Falloux [1], M. de Montalembert, malgré le plus vif et le plus sincère désir d'aller s'entendre avec vous, n'a pu recouvrer sa liberté engagée pour l'heure que vous lui indiquez; mais il la devancera et sera chez vous lundi, vers onze heures au plus tard. Il vous prie bien de lui ménager un bon tête-à-tête, et, pour mon compte, je me réjouis fort de ce qui nous reviendra de cette rencontre.

M. de Montalembert avait pu le constater : quelque soin qu'il prît de distinguer la cause religieuse de la cause des légitimistes, c'était dans leurs rangs qu'ils trouvaient les plus fermes appuis. Si la *Gazette de France* lui faisait opposition, les amis de Berryer l'assistaient de leurs conseils et de leur action. Dans ce comité de la liberté religieuse, dont M. de Montalembert était l'âme, Berryer comptait, avec M. de Falloux, un de ses amis de la Res-

[1] Falloux (Alfred-Pierre, vicomte, puis comte de), 1811-1886, député en 1846, représentant du peuple en 1848 et 1849, ministre de l'Instruction publique et des Cultes dans le premier cabinet de Louis-Napoléon (1848-1849), membre de l'Académie française.

tauration, M. de Vatimesnil, et un de ses disciples, M. Henri de Riancey[1]. Le principe que le comité mettait en avant, c'était le sien : comme lui, les catholiques en appelaient à la liberté fondée sur le droit commun.

III.

Cependant, à cette heure où les avis de Berryer étaient recherchés, son influence reconnue, le public était bien loin de se douter de ce qui se passait dans son âme. Ces élections, dont tout le monde s'occupait, Berryer hésitait à s'y représenter. Il songeait à quitter la scène politique.

Il était depuis seize ans sur la brèche. Le temps n'était-il pas venu pour lui de se retirer? Bien des vides s'étaient faits à ses côtés. Le duc de Fitz-James n'était plus. Le marquis de Brézé, exilé de la Chambre des pairs depuis deux ans par la maladie, venait de mourir, et dans les manifestations qu'une fraction des royalistes organisait autour de ce grand deuil, Berryer ne pouvait se dissimuler la pensée d'opposer à sa politique le nom de ce fidèle ami :

Il ne nous manque qu'un chagrin de plus, écrivait-il à M. de Larcy, c'est de voir certains hommes se faire une arme de bataille avec sa mémoire et tâcher d'en frapper même ses amis[2].

Il sentait des ambitions impatientes, des susceptibilités jalouses, entrer dans le mouvement que M. de Genoude avait suscité contre sa direction.

Je ne vois plus guère autour de moi que gens que je gêne,

[1] Riancey (Henri-Léon Camusat de), 1816-1870, représentant du peuple en 1849.
[2] 2 décembre 1845.

que je lasse, que j'importune, disait-il encore; il semble que je garde en vivant un bien qui est tout à eux[1].

Depuis longtemps informé de ses hésitations, son vieux camarade, M. de Grandville, ne tentait point de les combattre. Il s'inquiétait des ingratitudes qu'il voyait venir, des contradictions qui assaillaient Berryer, des difficultés au milieu desquelles cet ami, dont il savait les sacrifices et l'abnégation, allait de plus en plus se débattre. Au mois de janvier 1843, peu après la mort de Mme Berryer, il lui écrivait déjà :

C'est la meilleure de toutes les sciences que de savoir finir, et presque toujours les hommes ne savent pas se retirer au moment où il le faudrait, et pour leur gloire dans ce monde, et pour les deux repos qui comprennent celui d'ici-bas et celui de la tombe[2].

M. de Grandville revint sur cette idée en 1846. Il engageait Berryer à reprendre la vie du barreau, « où tu retrouveras, lui disait-il, des affaires et des clients autant que tu le désireras ».

Il souhaitait seulement qu'avant de descendre de la tribune, Berryer saisît l'occasion « de développer ce magnifique ensemble des principes monarchiques que tu as si noblement développés depuis 1830, lui écrivait-il encore, et de faire connaître à la France et au monde que du moment où l'on a renoncé à tes principes, tu te retires de la scène politique où tu serais un embarras[3]. »

Mais d'autres instances étaient faites à Berryer pour lui rendre courage contre les attaques d'autrui et contre ses propres défiances.

Mon loyal ami, lui écrivait M. Hyde de Neuville, croyez-moi;

[1] A la comtesse de Jobal, 15 août 1846.
[2] 7 janvier 1843.
[3] 19 août 1846.

il faut, quand on se voue à la défense d'une bonne cause, aller jusqu'à enfoncer les portes, pour éclairer ceux qu'on aime, qu'on honore, qui veulent le bien, mais peuvent céder aux importunités de quelques conseillers aveugles et inhabiles. C'est surtout aux rois exilés que les hommes de foi et qui connaissent bien le pays doivent des remontrances.

Et, combattant la trop grande réserve de Berryer :

Il ne faut pas dire : J'attendrai qu'on vienne à moi. Il faut aller sans être appelé et frapper fort. Ce n'est pas la cause d'un homme que nous servons. Dieu permet que cet homme-roi soit digne de son avenir; car vous le savez, je *n'espère pas; je crois;* mais encore faut-il qu'il connaisse bien le pays, qu'il soit de cœur l'homme de son époque... Ne m'écrivez plus : « Vos paroles encourageantes ne peuvent me persuader, et je me tiens pour bien averti par tout ce qui se passe et s'est déjà fait que je dois me tenir sur une grande réserve. » Non, il ne vous est pas permis de vous tenir sur une grande réserve. Les hommes ordinaires peuvent se laisser aller à un peu de morosité. Un homme de votre valeur dans l'État marche, lève la tête et sert son pays et le roi *quand même.* Vous devez compte à Dieu plus qu'aux hommes de l'emploi de votre talent [1].

Cependant Berryer continuait de penser à la retraite. Il avait, dès le mois de janvier, fait pressentir au comte de Chambord cette grave détermination. Il s'y affermissait de plus en plus; il s'accoutumait d'avance, — il essayait, du moins, de se le persuader, — au changement de vie qui en devait résulter, et il prenait soin de rassurer ceux de ses amis qui s'en effrayaient.

Vous craignez, écrivait-il à l'un d'eux, que ma résolution, désormais irrévocable, n'apporte dans ma vie un changement d'habitudes et d'occupations que je ne pourrai pas supporter. Rassurez-vous. Malgré l'agitation de ma vie, toutes mes pensées et mes goûts, secondés maintenant par l'âge qui s'avance,

[1] 19 juin 1845. *Papiers de Berryer.*

m'ont bien préparé à une existence solitaire, réfléchie et reposée; il m'est d'ailleurs impossible de supporter la situation présente; je n'ai plus la force de supporter cette longue chaîne de soucis, de désappointements, de fatigues d'esprit et de cœur, à laquelle j'ai été attaché depuis seize ans [1].

Heureusement, ces perplexités n'avaient pas transpiré au dehors. Comment les eût-on soupçonnées? Berryer était sans cesse à la tribune.

Une affaire célèbre allait encore mettre son nom dans toutes les bouches. Il devait plaider à Rouen, quelques jours après cette lettre, dans le procès Beauvallon [2].

IV.

L'origine du procès remontait à un an. Le 11 mars 1845, M. Rosemond de Beauvallon avait tué en duel, au bois de Boulogne, M. Dujarrier.

La rencontre était née du plus futile prétexte : une querelle de jeu, à la suite d'un souper aux *Frères Provençaux,* en compagnie d'une société d'actrices, d'hommes de lettres et de viveurs, dont le plus âgé n'avait pas vingt-six ans, « orgie de gens comme il faut, » disait devant les jurés l'avocat de la partie civile, Me Léon Duval. Mais à ce motif apparent on ajoutait d'autres causes. Les deux adversaires étaient journalistes. Ils appartenaient à deux feuilles rivales : Beauvallon au *Globe,* dont son beau-frère, M. Granier de Cassagnac [3], avait été rédacteur en chef; Dujarrier à la *Presse,* qui, sous la direction de M. Émile de Girardin, venait de faire, non sans exciter les rumeurs et l'envie, une rapide fortune. Entre eux s'étaient amassées, dit-on, des animosités,

1 Lettre à M. Champion, notaire, 17 mars 1846.

2 Cour d'assises de la Seine-Inférieure, 25 mars 1846 et jours suivants.

3 Granier de Cassagnac (Adolphe), 1806-1880, député sous le second Empire.

que la dispute des *Frères Provençaux* avait fait déborder.

Des incidents judiciaires retardèrent d'un an le procès, qu'un arrêt de la Cour de cassation déféra à la Cour d'assises de Rouen. Les témoins du duel avaient été mis hors de cause. Beauvallon seul était accusé.

L'affaire excitait au plus haut point la curiosité. On vit défiler à titre de témoins, devant le jury de la Seine-Inférieure, tous les convives des *Frères Provençaux :* des romanciers connus, des femmes de théâtre, M[lle] Liévenne, du Vaudeville, et la célèbre Lola Montès, dont les aventures déjà fameuses devaient s'achever en Bavière. On redit les propos échangés, les manières en usage dans ces réunions. La révélation alors était nouvelle. Elle fit scandale, et comme les journalistes mêlés au drame du bois de Boulogne se rattachaient à la presse officieuse, les feuilles d'opposition trouvèrent occasion d'exercer leur austérité contre un gouvernement qui recrutait dans un tel monde les défenseurs de sa politique.

Beauvallon avait confié sa cause à Berryer. M[e] Léon Duval représentait la mère de Dujarrier, et M. Rief, avocat général, le ministère public.

Berryer allait-il donc prendre parti pour le duel? Allait-il le glorifier devant la Cour?

Des âmes pieuses s'en alarmèrent. Du fond de sa cellule, le P. de Ravignan, l'ami des anciens jours, qui suivait avec une tendre anxiété la vie de Berryer, disputant cette âme aux séductions des salons pour la gagner à Dieu, le P. de Ravignan s'émut à cette pensée. Au moment de monter en chaire pour la prédication du Carême, il écrivit à Berryer :

Mon bien cher ami, je me préoccupe de votre plaidoirie. Ne sacrifiez pas les principes éternels de religion, de morale, de

foi. Ici on est un peu inquiet; mais je me rassure, car je connais votre esprit et votre cœur. Je vais à Notre-Dame [1].

Nous n'avons pas la réponse de Berryer. Mais elle ne se fit pas attendre, et fut telle que le souhaitait son saint ami. Elle contenait apparemment quelque affectueux reproche de l'inquiétude dont il était l'objet; car deux jours après, le P. de Ravignan répliquait à Berryer :

Non, je ne doutais pas de votre foi; je n'en douterai jamais. Je vous remercie de m'en avoir adressé la noble expression [2].

Des charges graves pesaient sur Beauvallon. On l'accusait d'avoir essayé les pistolets qui devaient servir au duel, et lorsque le moment de tirer était venu, d'avoir laissé s'écouler un intervalle pour se donner le temps de viser l'adversaire.

Mais pour Berryer le danger le plus redoutable, c'était le caractère de la partie civile. Une mère en larmes demandant vengeance pour son fils, quelle scène plus émouvante!

Malheureusement pour elle, cette mère n'avait pas choisi l'interprète qui convenait à son deuil.

Me Léon Duval était un homme d'esprit, de trop d'esprit pour une pareille cause; il excellait à décocher l'épigramme, à plaider les affaires de scandale, les procès en séparation ou en diffamation, déchirant à belles dents la partie adverse ou lui enfonçant le dard dans la plaie; mais il n'avait ni ces mouvements pathétiques, ni ces élans de cœur, qu'aurait dû inspirer une inconsolable douleur.

Berryer, dès ses premières paroles, lui fit sévèrement sentir ce qu'il avait redouté de sa plaidoirie et ce qu'il n'y avait pas trouvé.

[1] 29 mars 1846. *Papiers de Berryer.*
[2] 31 mars 1846.

De toutes les émotions qui ont pesé sur moi, depuis que j'ai accepté la défense de M. de Beauvallon, dit-il, la plus grande, la plus douloureuse a été qu'il me faudrait entendre les plaintes, graves, austères, vénérables, sacrées, d'une mère; qu'il me faudrait lutter contre cette voix venant demander vengeance de la mort de son fils à Dieu, aux lois et aux hommes.

Je n'ai pas été mis à cette épreuve. L'accusation ne s'est pas présentée ici avec cette douloureuse majesté. Des appréciations de faits, quelques subtilités de droit, des discussions soulevées avec habileté sur les conséquences possibles de votre décision, des sarcasmes amers contre l'accusé et contre quelques témoins, voilà, j'en demande pardon à mon honorable confrère, tout ce que nous avons entendu.

Plusieurs fois interrompu par le président de la Cour d'assises [1], Berryer eut avec ce magistrat un démêlé qui est demeuré historique au barreau. Le président avait opposé quelque difficulté à la lecture d'une déposition faite devant le juge d'instruction par un témoin que le ministère public n'avait pas assigné à l'audience publique : « La loi veut, dit-il sur l'insistance de Berryer, qu'aucune pièce ne soit lue si elle n'est autorisée par le président; je devais en avertir l'avocat. »

L'avocat! l'avocat! s'écrie Berryer hors de lui. Son droit serait limité; mais en quelque endroit qu'un document se trouve, en quelques archives qu'il soit caché, si l'avocat le croit utile à sa défense, il a le droit de l'y aller prendre et de l'apporter à la lumière des débats. Oui! il y a pour le ministère public, oui! il y a pour le magistrat des règles déterminées; oui! ils ne peuvent lire les pièces étrangères au débat que conformément à certaines règles tracées d'avance; mais l'avocat prend les éléments de sa défense partout où il les trouve, dans le débat, hors le débat, dans les archives les plus secrètes, entre les mains de son adversaire, partout! C'est un droit sacré, un droit qui m'appartient, un droit qui

[1] M. Letendre de Tourville.

touche aux plus hauts intérêts, un droit que jamais je ne laisserai affaiblir entre mes mains.

A ces paroles prononcées avec une chaleur inexprimable, l'auditoire éclata en applaudissements et le président n'insista point.

Après avoir débattu les charges de l'accusation, Berryer examine en elle-même la question du duel ; il distingue entre la loi humaine et la loi divine.

... Oui, la loi de l'Évangile défend à l'homme de disposer de sa vie; elle lui ordonne de rester sur la terre pour accomplir un devoir mystérieux à travers toutes les misères de ce monde. Oui, les papes, les conciles, la religion catholique ont proscrit le duel, cela est vrai ; mais il importe de ne pas assimiler les lois faites de nos jours, dans ces temps de confusion d'idées, aux lois faites sous l'autorité d'un principe. Ce n'est pas au nom du droit de l'homme sur l'homme que Henri IV, que Louis XIII, que Louis XIV ont fait des édits contre le duel; ils ont agi, pour rappeler leur expression, contre les transgresseurs des commandements de Dieu.

Il n'y a pas sur la terre de rois ni de juges, qui aient le droit de dire à l'homme qu'il ne peut pas disposer de ses jours. Dieu, la religion, l'Église ont seuls ce droit suprême. Aussi ce n'est pas comme législateurs humains que nos rois punissaient le duel, mais comme ministres de Dieu, chargés de faire respecter ses commandements.

Voilà ce qu'on aurait dû comprendre. C'était en vertu du même principe qu'on punissait la profanation, le sacrilège, l'apostasie. Est-ce que tout cela serait punissable en vertu du droit de l'homme sur l'homme? Non, mais en vertu de l'autorité sacrée de Dieu. Vous avez effacé le principe; les conséquences sont tombées avec lui.

Berryer revint dans sa réplique sur cette distinction entre la loi de Dieu et la loi humaine.

Je voudrais, comme vous, que le duel n'existât pas; je le

condamne comme vous. Mais il ne s'agit pas ici de ce que j'ai au fond de ma conscience. Il s'agit de discuter conformément aux lois qui régissent mon pays. Je n'admets pas une condamnation pénale sans une loi. Expliquons nos deux doctrines. Je crois à Dieu, je ne crois pas à l'homme. Je vénère profondément et humblement les mystères mêmes de la loi de mon Dieu; mais à un homme, quel qu'il soit, je demande raison de ce qu'il m'a donné.

Beauvallon fut acquitté. La justice devait le ramener l'année suivante devant le jury de la Seine. Mais Berryer ne l'assistait plus.

V.

Le 13 et le 16 juin, Berryer était à la tribune parlant sur les affaires du Liban et mettant en relief la politique trop effacée du gouvernement de Juillet; ses prévisions s'étaient réalisées. Les luttes avaient recommencé au Liban; sous les regards complaisants des Turcs, les Maronites étaient massacrés par les Druses. Dominant encore la politique du Cabinet des Tuileries, l'Angleterre avait fait confier au Sultan le soin de rétablir l'ordre, et le ministre des Affaires étrangères, Chekib-Effendi, chargé de cette mission, n'avait désarmé que les Maronites. Après M. de Maleville et M. de Lamartine, Berryer poussa un cri en faveur des populations chrétiennes massacrées ou opprimées; au lieu d'une action timide, indirecte, associée à celle de l'Angleterre et de l'Autriche, il réclama l'action personnelle de la France :

Le Roi très chrétien protégeait en Syrie les intérêts de ses coréligionnaires. Ne répudions pas d'anciennes traditions qui nous ont été transmises par les siècles, qui sont la vie des nations. Où il y a des intérêts catholiques, il doit y avoir une politique française.

M. Guizot, tout en insistant pour que la Chambre ne laissât point le débat se développer, dut reconnaître la vérité de l'argumentation de Berryer.

Il faut en effet, comme l'a dit M. Berryer, répliqua le ministre, d'une part que les populations chrétiennes du Liban soient paisibles; de l'autre, qu'elles sachent que l'influence de la France tient la plus grande place dans les biens dont elles jouissent. Je reconnais complètement que c'est là le double but de notre politique. Ce double but, je le poursuis.

Les paroles de Berryer étaient dans sa pensée les dernières qu'il dût faire entendre au parlement; la veille, le 12 juin, il avait adressé au comte de Chambord sa lettre de démission de la vie parlementaire.

Il appelait cette lettre son « testament politique ». En priant le duc de Levis de la remettre au prince, il ne lui cachait pas son intention de la livrer plus tard à la publicité.

Sans faire valoir, mais sans dissimuler ce que sa retraite pourrait avoir de fâcheux dans les circonstances présentes, Berryer conjurait le comte de Chambord de ne pas laisser plus longtemps « tant de gens de bien, tant de dignes Français, dans l'ignorance de ses intentions » et d'imprimer lui-même une direction aux royalistes.

Si la pensée du Roi vient animer et diriger leurs résolutions, disait-il, il sera bien indifférent qu'un homme dévoué à la royauté ait disparu de la scène politique.

En face des événements qui, pendant les quatre années de la nouvelle législature, étaient à prévoir, événements qui pouvaient mettre en péril le repos de la France et ses plus légitimes intérêts, il insistait pour que les royalistes fussent « placés en grand nombre par le vœu

même de leurs concitoyens dans une sphère d'action publique, puissante et régulière ».

Qu'attendre, disait-il, en ces jours de crise, de l'influence d'hommes restés durant près de vingt ans inconnus au pays, demeurés, ce semble, étrangers ou indifférents à ses maux, à ses besoins, à ses efforts? La pensée publique les soupçonne trop aisément ou de ne vouloir recourir qu'à de secrètes trames, toujours détestées de ceux qu'elles menacent, toujours funestes à ceux qui les ourdissent, ou d'être peu capables de se montrer au grand jour dignes de l'importance et de l'autorité auxquelles on les accuse de prétendre.

Vous portez en vous, Sire, avec la puissance de la tradition et du droit, un principe énergique de développement et de sécurité pour les intérêts généraux d'un grand peuple. Mais les fautes passées, mais le souvenir des luttes qui ont fatigué et divisé notre pays, font craindre au plus grand nombre que ce droit tutélaire, qui est en vous, ne devienne l'appui d'existences privilégiées et ne menace les principes d'égalité et d'indépendance dont notre nation est jalouse.

Ce n'est qu'au jour où par une conduite pure de toute apparence d'intérêt personnel, les hommes considérables du parti légitimiste se seront profondément engagés dans la pratique intelligente des principes nécessaires à l'honneur, aux libertés, à la fortune de la France, que cette nation généreuse et fière verra dans la monarchie légitime autre chose que le gouvernement d'un parti, autre chose que la victoire remportée par un ordre de société qui n'est plus sur les intérêts et les conditions de la société nouvelle. — Sire, continuait Berryer, rattachant à ses conseils l'inspiration même du prince, en plus d'une occasion, vous avez daigné me parler de l'avenir de la France et je n'exprime ici que vos propres pensées; n'hésitez pas à les faire connaître de tous. Du fond de l'exil, encouragez ceux qui vous sont le plus dévoués, à accomplir le noble devoir de servir, dans le libre exercice de leurs droits, l'indépendance et la grandeur de la patrie; appelez à cette vie d'intelligence, de patronage, de sacrifices, la génération qui va remplacer vos vieux serviteurs et qui doit durer avec vous à

travers des jours difficiles. Héritier de la plus auguste et de la plus antique des races royales, vous ne sentez s'élever en votre cœur que les vœux d'un bon citoyen; votre parole, Sire, sera comprise et vénérée. Une fois encore, je mets aux pieds de Votre Majesté l'expression de mes convictions les plus sincères et les plus réfléchies, et j'emporte dans la retraite la grande satisfaction de n'avoir jamais dit à mon pays et au Roi que ce que je crois vrai, honnête, utile, honorable.

Cependant le bruit de sa détermination s'était répandu. Des membres du parti royaliste, des amis de Berryer, s'en émurent; il ne leur parut pas possible de la laisser s'exécuter.

Par dévouement aux grands intérêts que, d'accord avec eux, je m'efforce de servir, par un sentiment d'attachement personnel bien honorable pour moi, écrivit lui-même Berryer au comte de Chambord, quelques-uns de mes amis ont concerté entre eux les moyens de différer du moins une retraite trop fâcheuse à leurs yeux.

Berryer céda, comme il le disait, « aux alarmes de si nobles amitiés ». Il se prépara, suivant leur désir, à écrire aux Marseillais pour maintenir sa candidature. Mais, en faisant connaître au prince ce changement de résolution, il lui renouvelait les exhortations qu'il avait déjà consignées dans sa lettre du 12 juin :

Je supplie encore une fois Votre Majesté d'accorder quelque confiance à ce que je me suis permis de lui dire. Je suis convaincu que j'ai présenté au Roi des vérités dignes d'une sérieuse attention. Dieu veuille qu'une autre conduite et que d'autres idées n'entraînent point le mal que je prévois et ne fassent pas naître les regrets que je redoute ![1]

1 20 juillet 1846. La copie des deux lettres du 12 juin et du 20 juillet est dans les *Papiers de Berryer*.

VI.

La dissolution de la Chambre avait été prononcée le 6 juillet. Les électeurs étaient convoqués pour le 1er août. De tous côtés, on se préparait à la lutte avec ardeur.

La gauche, sous l'action de M. Thiers, avait effacé toutes ses nuances pour arborer le drapeau de la réforme, et concentrer l'attaque sur les députés « pritchardistes », ainsi nommés en souvenir de l'indemnité qu'ils avaient votée au missionnaire anglais. Mais sur son programme ne figuraient ni le droit d'association, ni la liberté d'enseignement.

Les royalistes, au contraire, les invoquaient tous deux, et promettaient leurs voix à tout candidat, qui, de quelque parti qu'il fût, s'engagerait à les défendre.

Le parti légitimiste se montrait uni, au moins en apparence. Deux manifestes, émanés l'un de la commission de la presse de droite, l'autre de la commission électorale des députés royalistes, avaient paru, le même jour, dans les divers organes de la cause légitimiste. A Toulouse, où demeurait grande l'influence de M. de Villèle, on avait posé la candidature de M. de Genoude, sur le bruit trop facilement accueilli que le duc de Valmy voulait se retirer. Berryer s'était plaint de la conduite tenue envers son ancien collègue, qui lui en témoigna chaleureusement sa reconnaissance[1]. Mais, dans son désir de conciliation, il ne refusa pas son appui à M. de Genoude et mit sa signature à côté de celle de M. de la Rochejaquelein au bas d'une lettre aux électeurs de Toulouse, que la *Gazette de France* s'empressa de faire valoir.

Parallèlement à l'action des royalistes, et le plus sou-

[1] 13 août 1846.

vent d'accord avec eux, le comité de défense religieuse appelait les catholiques à la lutte. Ses principes, nous l'avons dit, étaient ceux que Berryer avait invoqués dès 1825 : « L'ancien régime de la fausse liberté pour quelques-uns finit, disait la circulaire du comité; le nouveau régime de la vraie liberté pour tous commence. » Comme Berryer, le comité faisait appel aux alliances, en les portant sur des points précis; il justifiait ainsi cette stratégie que, dans ses rangs peut-être, on avait quelquefois reprochée au chef des royalistes.

Nous ne demandons à personne, disait encore le comité, l'abandon de ses opinions politiques. Conservateurs et opposants, votons pour le candidat de la liberté de conscience, qu'il soit pour ou contre le Ministère [1].

VII.

Le résultat des élections ne répondit pas à l'attente de l'opposition. Quelques jours avant le scrutin, un nouvel attentat eut lieu contre le roi. L'indignation causée par le crime produisit un retour favorable au gouvernement.

Le ministère obtint la majorité; mais plus d'un symptôme était de nature à relever les espérances des vaincus et à faire réfléchir les vainqueurs.

222 candidats s'étaient prononcés en faveur de la liberté religieuse; sur ce nombre, 126, d'opinions diverses, avaient été élus. Si les royalistes avaient perdu M. Béchard, M. de Gras-Préville, M. de Fontette, M. de Surian, M. de Larcy, ces deux derniers plus particulièrement chers à Berryer, ils voyaient arriver dans leurs rangs, avec d'anciens députés comme MM. Alban de Villeneuve, Benoist d'Azy, Blin de Bourdon, des membres

1 30 mars 1846.

nouveaux comme M. de Rainneville, M. de Lehen, M. de Carayon-Latour, M. de Quatrebarbes et ce jeune ami de Berryer qui avait déjà marqué sa place par sa parole et par sa plume aux premiers rangs du parti, Alfred de Falloux.

Vous venez, grâce à Dieu, mon cher ami, nous consoler de nos pertes, nous relever de nos chutes, et ranimer nos forces abattues, lui écrivit Berryer. Dieu soit loué! Vous savez tout mon contentement et j'en ai besoin au milieu de tant de regrets. Dites, je vous prie, mes compliments et mes félicitations à M. de Quatrebarbes; Maine-et-Loire a fait merveille [1].

Le début du nouvel élu ne se fit pas attendre. M. de Falloux parla dans la vérification des pouvoirs, pour défendre une élection contestée; il traita la question, alors très agitée, du mandat impératif avec une telle distinction, qu'on vit monter à la tribune pour lui répondre le chef du Cabinet, M. Guizot lui-même. Berryer, alors souffrant, prenait quelque repos dans le Berry, chez ses amis de Vaufreland, promenant au soleil, suivant son expression, l'oisiveté que lui avait imposée le docteur Cruveilher. Il salua avec sa bonne grâce habituelle le succès de son jeune ami.

J'ai lu votre discours sur l'élection de M. Drault, lui mandait-il, et j'ai hâte de vous adresser mes bien sincères félicitations. Vous avez parlé avec raison, élégance, autorité. L'incomplet du compte rendu me laisse voir cependant le bonheur de votre élocution et la brillante soudaineté de vos pensées. C'est, à mon avis, un vrai succès parlementaire obtenu dès votre début, et ce mérite oratoire est surpassé par le bon esprit politique qui vous a inspiré. Vous êtes, soyez-en convaincu, du nombre des hommes que toute Chambre écoute,

[1] 5 août 1846. — Nous avons dû à l'amitié de M. de Falloux la communication de la correspondance de Berryer avec lui.

parce qu'on veut savoir ce qu'ils pensent et de quelle façon ils expriment leurs pensées. Encore une fois, je vous fais mes compliments et je vous remercie de donner à ma vieille et confiante amitié la grande joie de vous voir réussir ainsi que je l'avais prévu [1].

Le suffrage fut sensible à M. de Falloux. En adressant ses remerciements à Berryer, il mit un soin délicat à lui rappeler, dans ce moment où d'autres prétendaient secouer son influence, le prix qu'il y attachait.

Si vous avez une question, une étude quelconque à me signaler, lui disait-il, veuillez me tracer mon plan en quelques mots seulement et comptez sur ma docilité la plus empressée. Je n'attendrai plus que votre direction pour me mettre à l'œuvre avec confiance [2].

Berryer était encore dans le Berry, lorsqu'il apprit par une lettre de son beau-père, M. Gautier, qu'une crise soudaine mettait en danger les jours de sa mère. Mme Berryer habitait Paris. Son fils partit en toute hâte. Il arriva trop tard pour lui fermer les yeux.

1 3 septembre 1846.
2 4 septembre 1846. *Papiers de Berryer.*

CHAPITRE XIV.

LES MARIAGES ESPAGNOLS.

Réunion des députés de la droite chez Berryer avant l'ouverture de la session de 1847. — Débat soulevé par M. de Genoude sur la politique du parti. — Sa rupture avec la réunion. — Situation qu'il prend à la Chambre. — Question espagnole. — Conflit entre l'Angleterre et la France, à l'occasion du double mariage de la reine Isabelle avec don François d'Assise, et de sa sœur avec le duc de Montpensier. — Conséquences de la politique adoptée par le Cabinet des Tuileries. — Son isolement. — Les puissances du Nord profitent de la division de l'Angleterre et de la France pour consommer l'annexion de la république de Cracovie à l'Autriche. — Discussion à la Chambre des députés sur le paragraphe de l'adresse relatif aux affaires d'Espagne. — Embarras de l'opposition. — Berryer approuve l'acte du Cabinet. — Son discours. — Acclamations qu'il provoque sur tous les bancs de l'Assemblée. — Langage des journaux. — Tiraillements dans la majorité. — Discours de Berryer sur la proposition de M. Duvergier de Hauranne, concernant la réforme électorale. — Troisième congrès de la presse réformiste de droite. — Influence des amis et de la politique de Berryer dans cette réunion. — Lettre de Berryer au duc de Valmy. — Ses appréhensions et ses conseils.

I.

Avant l'ouverture de la session de 1847, les députés de la droite se réunirent, suivant l'usage, chez Berryer.

M. de Genoude, élu à Toulouse, avait été convoqué.

C'était, pour la conduite des légitimistes à la Chambre,

un incident grave, après les polémiques agitées dans le parti, que l'élection du directeur de la *Gazette de France.* Berryer ne lui avait point refusé sa recommandation, et M. de Genoude ne s'était pas fait faute de s'en parer. Mais, en réalité, c'était un adversaire de Berryer qui entrait à l'Assemblée. Les amis de l'orateur s'en préoccu paient. M. de Grandville en était si ému, qu'il engageait Berryer à se retirer.

Que vas-tu faire de ton action politique qui a été si honorable pendant seize années, lui écrivait-il, et comment vas-tu pouvoir défendre les principes monarchiques, comme tu les comprends et comme on doit les comprendre, avec la manière de faire de M. de Genoude qui, lui, va détruire tout ce que tu avais établi[1]?

Ces craintes ne devaient point se réaliser.

Ce n'est pas que le député de Toulouse n'arrivât à la Chambre avec les plus vastes projets. M. de Genoude faisait dater du jour de son élection une ère nouvelle pour le parti : « Au milieu de la lutte passionnée de la gauche et des centres, écrivait-il le 8 août 1846 à ses électeurs, les royalistes n'ont pas pu dire leur dernier mot dans le Parlement, et ce mot sera le salut de la France. »

Il entendait ne traiter à la Chambre qu'une seule question, la réforme électorale, comme O'Connell, dont la *Gazette de France* associait souvent le nom à celui de son directeur, n'avait traité que la question du rappel de l'Union de l'Irlande à l'Angleterre. Dans cette préoccupation exclusive, M. de Genoude mettait à écarter l'appellation de « légitimiste », une insistance dont pouvaient être surpris ceux qui, à sa suite, avaient tant de fois accusé Berryer de ne pas se montrer assez royaliste. Il adressait ses protestations aux *Débats,* au *Courrier*

[1] 30 août 1846. *Papiers de Berryer.*

Français, à tous les journaux qui l'avaient représenté comme l'homme d'un parti.

« Les électeurs qui m'ont donné leur mandat ne m'ont point parlé de monarchie[1], » écrivait-il au *Courrier Français*, et dans son numéro du 1er août, la *Gazette de France*, répondant à un article du *Times*, disait : « Il n'y a point de parti légitimiste à la Chambre ; il y a des hommes de liberté, de réformes, de représentation nationale. »

En convoquant M. de Genoude à la réunion, Berryer n'ignorait pas qu'il appelait chez lui un opposant. La conférence était à peine ouverte, que M. de Genoude prit la parole pour critiquer la ligne suivie jusque-là au parlement; il exposa les données générales de celle qu'il entendait soutenir, réclamant l'abolition des traités de 1815 en même temps que la réforme électorale, et déclarant vaine, en dehors de ces deux objets, toute l'œuvre de la droite.

Berryer répondit avec calme à ces accusations. Il s'efforça de faire comprendre à M. de Genoude qu'il fallait tenir compte des hommes et des choses, ne pas s'isoler dans des revendications exclusives, ne s'engager qu'avec réflexion dans une action politique où la précipitation risquerait de tout compromettre, et prendre garde surtout, lorsqu'on était déjà en petit nombre, de diviser ses forces. Puis, arrivant aux traités de 1815, avec une émotion profonde, il lui montra « la magnificence du rôle des Bourbons, *tout nus, tout seuls* en Europe, et protégeant non seulement la France, mais encore et précisément la Saxe et la Pologne dont M. de Genoude venait de prononcer le nom »[2]. « N'insistez pas, » crièrent d'une seule voix les membres de la réunion à M. de

1 8 novembre 1846.

2 Nous extrayons ces mots d'une lettre écrite, au sortir de la réunion, par M. de Falloux à M. le comte Albert de Rességuier qui a bien voulu nous la communiquer.

Genoude. Il était évident que le député de Toulouse avait contre lui l'unanimité. Il le sentit et se retira, en annonçant que, puisque le parti monarchique n'était pas représenté à la Chambre, il se chargerait d'être son organe.

Quelques jours après[1], le nouvel élu prenait part à la discussion de l'adresse et consommait publiquement la séparation dont il avait menacé la droite. Il commença par dire qu'il n'appartenait à aucun des partis qui siégeaient dans la Chambre, et se livra contre la Restauration à des attaques qui, sans lui gagner à gauche un seul allié, consternèrent les royalistes. Interrompu par M. de Quatrebarbes, il fut désavoué par M. Benoist d'Azy qui rappela avec autorité les titres de la royauté à la reconnaissance de la France.

II.

La session de 1847 s'ouvrit le 11 janvier.

Le gouvernement et l'opposition se présentaient devant les Chambres, armés chacun d'un moyen de combat dans lequel ils mettaient leur espoir. Le gouvernement répondait aux reproches d'effacement et de faiblesse dirigés contre sa politique étrangère par la conclusion des mariages espagnols; l'opposition, pour intéresser le pays à sa cause, demandait la réforme électorale.

Ces deux questions dominèrent la session. Leurs conséquences devaient s'étendre bien au delà de l'enceinte législative.

Les mariages espagnols étaient à la fois un succès pour la monarchie de 1830 et l'implicite désaveu de la politique qu'elle avait suivie depuis son avènement. Le 10 octobre 1846, la reine d'Espagne avait épousé son cousin, le prince don François d'Assise, duc de Cadix, et le

[1] Séance du 3 février 1847.

même jour, sa sœur, l'infante Ferdinande, s'était unie au dernier fils du roi des Français, au duc de Montpensier. L'Angleterre, qui s'était flattée de marier avec la reine un prince de Cobourg, un cousin du prince Albert, n'était pas seulement déchue de cette espérance; elle voyait une influence rivale s'asseoir sur les marches du trône, et la France prendre sa revanche de l'abolition de la loi salique.

L'émotion fut grande au delà de la Manche. Whighs et tories l'éprouvèrent également. L'auteur du traité de 1840, lord Palmerston, avait, depuis le mois de juillet, ressaisi le pouvoir. Il n'était pas homme à atténuer l'expression du sentiment national. Des notes aigres, des paroles blessantes, des commentaires outrageants s'échangèrent dans la correspondance diplomatique, à la tribune et dans la presse. Le gouvernement français fut accusé de duplicité, le roi de fourberie, et la reine d'Angleterre elle-même, dans une lettre à Marie-Amélie, s'associa, en termes amers, aux griefs de ses ministres.

L'acte était hardi de la part du cabinet des Tuileries; mais, on ne pouvait se le dissimuler, il brisait l'œuvre péniblement poursuivie depuis seize ans. Séparée de l'Angleterre, la France se retrouvait, en face des défiances de l'Europe, dans cet état d'isolement qu'elle avait connu en 1840, et mis dès cette époque tant de soin à faire cesser.

On dit que l'isolement peut entraîner certains dangers, disait à la Chambre des pairs le défenseur le plus autorisé de la politique ministérielle, le duc de Broglie; je ne dis pas non; mais qu'y faire? Les choses sont ce qu'elles sont [1].

On eut, à l'heure même, une preuve sensible des conséquences de cet isolement. Des troubles, soulevés dans

[1] 19 janvier 1847. Le duc de Broglie, *Écrits et Discours*, III, p. 404.

la république de Cracovie, avaient donné prétexte à l'Autriche, appuyée par la Russie et par la Prusse, d'y faire entrer ses troupes. Le 20 février 1846, le prince de Metternich assurait au cabinet des Tuileries, par une note dont M. Guizot prit acte, que l'occupation n'était que provisoire. Le 6 novembre, après la conclusion des mariages espagnols, l'occupation était déclarée définitive, et la république de Cracovie irrévocablement annexée à l'empire.

L'opposition, dans la discussion de l'adresse, fit à l'acte des mariages espagnols un accueil embarrassé. M. Dufaure, M. Billault, M. de Tocqueville, sans en méconnaître l'importance, proposèrent un amendement qui réservât, en face des menaces britanniques, la dignité de la France. La motion réunit à peine dix-huit voix. M. Thiers s'avança davantage. Il ne regrettait pas le résultat obtenu; mais il accusait le cabinet des Tuileries d'avoir manqué de loyauté dans ses négociations et sacrifié l'alliance anglaise à l'inutile satisfaction de faire simultanément les deux mariages. M. Odilon Barrot était nettement hostile.

M. Guizot releva fièrement les reproches de l'opposition. Il s'attacha à montrer que, sous peine de voir son influence ruinée, le gouvernement français n'avait pu tenir une autre conduite que celle qu'il avait adoptée. Il osa donner aux résolutions prises cet éloge qui dévoilait le faible de la politique antérieure : « L'affaire des mariages espagnols, permettez-moi le mot, est la première grande chose que nous ayons faite seuls, complètement seuls, en Europe, depuis 1830. » Il constatait que les grandes puissances ne s'étaient pas associées à l'opposition de l'Angleterre, et, préoccupé de ménager un retour avec l'Angleterre elle-même, il écartait les distinctions faites par les orateurs précédents entre les partis britanniques, affirmant que tous « depuis les tories les plus

prononcés jusqu'aux radicaux » étaient animés envers la France d'un même désir de paix et de bonne intelligence.

C'était sur ces mots que Berryer avait demandé la parole.

Tous les partis admirent votre discours, lui écrivait de Bretagne, quelques jours plus tard, M. de la Guibourgère, parce qu'il est tout français, et bien au-dessus des calculs, du talent, de l'éloquence de quelque parti que ce soit[1].

L'acte du cabinet français était en réalité un hommage aux principes constamment soutenus par Berryer. Il attestait le préjudice que l'abolition de la loi salique en Espagne avait causé à notre influence, et il n'était digne d'éloges, il ne fournissait au gouvernement lui-même un sujet d'orgueil que parce qu'il était en contradiction formelle avec la ligne que le gouvernement avait toujours suivie et Berryer toujours blâmée.

Mais il n'est pas dans les habitudes des oppositions d'approuver les actes du pouvoir dominant, même quand ces actes sont conformes à leurs vues.

Le parti légitimiste se distingua dans cette circonstance par sa loyale attitude. A la Chambre des pairs, le duc de Noailles approuva hautement la politique du Cabinet des Tuileries. « Exemple utile et rare à opposer aux injustices de l'esprit de parti, » disait la *Revue des Deux-Mondes*[2].

Berryer tint le même langage à la Chambre des députés[3].

Dès ses premières paroles, il se sépara des adversaires du cabinet. M. Thiers avait soutenu que les démêlés avec l'Angleterre n'auraient pas pris naissance, si l'on eût ajourné le mariage de l'infante.

[1] 13 février 1847. *Papiers de Berryer.*
[2] 15 février 1847.
[3] Séance du 5 février 1847.

« Je ne partage en aucune façon son avis, » dit Berryer, et il établissait qu'en différant le mariage, on n'eût fait que reculer la difficulté : « Toutes choses seraient où elles en sont aujourd'hui, le jour où le choix d'un époux pour l'infante ne serait pas tombé sur un candidat pris dans le cercle des candidats d'Angleterre. »

Il faisait seulement une réserve. Il n'admettait pas l'expression d'entière sécurité que le ministère voulait faire insérer dans l'adresse.

La vérité était qu'au fond de cette question il y avait entre la France et l'Angleterre deux intérêts opposés et inconciliables.

L'Angleterre avait toujours combattu la politique traditionnelle de la France à l'égard de l'Espagne. Son esprit n'avait pas changé. Elle ne nous avait accordé son alliance qu'au jour où, pour l'obtenir, le gouvernement de 1830 lui avait livré par l'abolition de la loi salique « sans coup férir, ce qu'elle n'avait pu obtenir par les succès de Marlborough, par les concessions de la régence, par les grandes luttes contre Napoléon. Avec ce sacrifice l'alliance s'était faite. »

La faute avait été sentie, à peine commise, et l'orateur invoquait le discours récent du duc de Broglie, qui en avait lui-même, à la Chambre des pairs, signalé le péril. « L'inévitable et difficile question du mariage de la jeune reine » s'était élevée; elle mettait en évidence le principe du mal et le devoir de rentrer enfin « dans la vieille politique française ». M. Guizot l'avait compris.

« Il l'a compris et je l'en félicite », disait Berryer. « Oui, répétait-il, vous avez suivi une bonne politique; oui, vous avez fait un acte nécessaire ». Et, au milieu des applaudissements de la Chambre, le chef de la droite ajoutait :

Les principes, les sentiments, les affections qui me sont personnels, ne sont rien pour moi, quand je suis dans une

situation publique, quand j'ai à apprécier et à défendre les intérêts généraux, constants, permanents de mon pays.

Mais la détermination du gouvernement n'avait été ni soudaine ni irréfléchie. Il n'avait pu s'en dissimuler les conséquences : la rupture avec l'Angleterre, et dès lors la nécessité d'un rapprochement avec les puissances du Nord qui, elles, n'avaient jamais reconnu le testament de Ferdinand VII. Qu'avait-il fait pour faciliter ce rapprochement? Quelle prévision l'avait inspiré?

A cette question répondait « l'événement de Cracovie ». Qu'étaient devenus l'influence de la France et cet espoir que les petits États avaient toujours placé en elle?

Ici Berryer évoquait le souvenir de 1815.

Les puissances victorieuses avaient résolu, en 1815, d'adjoindre la Pologne à la Russie, la Saxe à la Prusse pour « châtier le roi de Saxe, disaient les notes du ministre anglais, de sa persévérante fidélité à la France. »

Mais, Messieurs, reprenait Berryer, c'est grande chose que la France! Elle n'avait plus d'armée, plus de ressources, plus de finances; ses arsenaux étaient vides... Mais la France était au congrès, et que furent les instructions données à son représentant? Tout ce qui est possible pour la Pologne, tout ce qui est possible pour la Saxe. Et quel a été le résultat des traités? Qu'a-t-on écrit, à la sollicitation de la France vaincue, dans les conseils des rois vainqueurs? On a écrit l'engagement que les Polonais, passés sous la domination ou de la Russie, ou de la Prusse, ou de l'Autriche, garderaient leur liberté et leur religion, qu'ils auraient des institutions libres et constitutionnelles, des institutions qui leur seraient propres, et pourraient maintenir cette vie intellectuelle, cette nationalité des âmes qui était tout ce qui restait dans la Pologne.

Tout cela est tombé, tout cela est détruit, toutes ces grandes garanties sont effacées depuis seize ans... Pourquoi? Je n'ai pas besoin de le dire...

Sans que Berryer le dît, en effet, le malheur de la ré-

volution de 1830 apparaissait dans cette ruine des libertés de la Pologne, et, sans qu'il la nommât, le souvenir de la Restauration se réveillait avec celui des garanties qui, obtenues par elle, n'étaient tombées qu'à sa chute.

Berryer blâmait la faiblesse du Cabinet devant l'annexion de Cracovie; mais il se rassurait sur ce qu'on appelait « l'isolement de la France », lorsqu'il examinait quels peuples avaient besoin d'elle, quel rôle et quelle influence sa mission protectrice pouvait lui donner.

Et alors, envisageant la situation de l'Europe, passant « comme une revue splendide à la veille d'une bataille », suivant le mot d'une feuille de gauche, *le National,* Berryer montrait ce qu'était la France, même isolée, devant les puissances :

Où est la France avec ses 35 millions de Français? Où est son isolement? Elle protège l'indépendance des gouvernements d'Italie; elle protège le chef de la chrétienté; elle protège, et nous le disons haut, la liberté de la Suisse; elle protège tous les États secondaires de l'Allemagne; elle s'allie avec toutes les puissances barbaresques; elle rend indépendants de la Porte Tunis, l'Égypte et le Maroc. La France! elle a l'Algérie et elle entre enfin dans un système de colonisation qui permettra de modérer l'immense dispensation de ses forces militaires dans ce pays. Elle peut avoir de belles réserves aguerries au feu des campagnes; elle va les rallier en constituant son système de colonisation. Elle vient d'acquérir de bons rapports sur l'immense littoral de l'Espagne, depuis les hauteurs de la Catalogne jusqu'aux rivages de l'Andalousie. Voilà, sur la Méditerranée, la position qui nous appartient.

La fierté, l'émotion, la joie de la victoire entrevue retentissaient dans cet exposé de la grandeur française, et déjà le frémissement de la Chambre interrompait l'orateur, lorsque, recommandant une politique ferme et grande « pour manier cette force, pour gouverner ce glorieux et puissant pays », il s'écrie :

Ne restreignez pas la France, je vous en conjure, entre les mots de folie et de faiblesse; ne nous parlez plus d'un contre quatre.

Un contre quatre : je ne fais pas de rodomontade; ce n'est pas dans l'action que cette politique est mauvaise pour la France, c'est dans les négociations, c'est dans les conférences, dans les souterrains des congrès diplomatiques, c'est dans ce que vous appelez le concert européen que cette position de la France, un contre quatre, est une trahison; mais au grand jour, au soleil, c'est autre chose... Ils ont, eux, leurs jalousies, leurs défiances, leurs rivalités; nous avons, nous, cette unité puissante, notre attachement au droit, la résolution de protéger tous ceux qui ont besoin que le droit les maintienne dans le monde. Nous avons cela pour notre force, nous ne portons pas attachées à nos bras une Pologne et une Irlande.

A ces mots, des acclamations éclatent et se prolongent sur tous les bancs. C'est porté, en quelque sorte, par l'enthousiasme de l'Assemblée que l'orateur continue :

Nous sommes libres, nous n'avons pas même chez nous, grâce à notre caractère, sur le sol de la France, nous n'avons pas même l'embarras des partis. Je n'en connais pas...

Les applaudissements coupent la phrase; mais Berryer tient à l'achever, car elle exprime le fond de son âme.

Laissez-moi le dire; je n'en connais pas où il y ait un homme assez coupable, assez peu digne d'être Français, pour conserver dans son cœur le ressentiment, le jour où vous porterez noblement, fièrement, sincèrement, devant l'Europe, la question de ces grands intérêts français, de l'intégrité de notre influence et de nos droits! Je n'en connais d'assez haïssable nulle part!

Une grande agitation succéda à ce discours. Tous les partis vinrent au banc de Berryer lui offrir leurs félicitations, et, lorsqu'après une assez longue suspension la séance fut reprise, le président eut peine à obtenir de la

Chambre encore émue l'attention nécessaire pour les votes à émettre.

L'unanimité du Parlement se retrouva dans la presse. A l'exception du *Journal des Débats*, tous les journaux se rencontrèrent pour louer l'inspiration et constater le triomphe oratoire de Berryer. L'*Univers* saluait cette *éloquence de feu :*

M. Berryer, disait-il, a remporté de beaux triomphes dans sa vie parlementaire; mais nous doutons que jamais cette parole pathétique ait retenti avec plus d'autorité, soulevé plus d'émotions, remué, avec une égale puissance, tout ce qu'il y a de grands et généreux sentiments dans le cœur français. Des applaudissements éclataient sur tous les bancs de la Chambre. L'assemblée était belle à voir comme le sublime orateur.

Le *National,* bien que contraire à l'opinion soutenue par l'orateur, déclarait que Berryer avait été supérieur, non pas seulement à celui-ci ou à celui-là, mais à lui-même. Il ne se défendait point « d'avoir partagé l'enivrement général ».

On ne conserve pas, disait-il, son impartialité d'esprit, quand on a vécu, respiré, pendant deux heures, sous le ciel brûlant de l'admiration. On n'échappe pas à ces commotions électriques secouant, bouleversant toute une assemblée, froide d'abord et quelque peu rebelle, mais soulevée peu à peu, remuée dans ses profondeurs, pénétrée tout entière du feu divin qui anime l'orateur, et emportée enfin par une force irrésistible, jusqu'aux sommets de l'enthousiasme.

Il n'était pas jusqu'à la *Gazette des Tribunaux,* d'ordinaire impassible, qui ne s'émût au souvenir de cette séance.

M. Berryer a parlé comme en ses plus beaux jours; il a passionné, fasciné, électrisé cette assemblée méfiante et railleuse; il l'a tenue clouée pendant plus de deux heures sous

l'étreinte de son ardente et impétueuse parole. C'était un spectacle étrange, admirable, imposant, un festin d'empereur dans ce vaste et splendide palais de l'éloquence.

III.

Quatre jours après ce discours, le 10 février 1847, une foule immense se pressait aux abords du Palais de justice d'Angers. La salle de la Cour d'assises était comble. On se montrait, à la barre et sur le banc des témoins, des paysans aux longs cheveux, aux gilets de couleurs éclatantes, aux chapeaux à larges bords. La basse Bretagne avait envahi l'Anjou.

C'était, en effet, un procès de basse Bretagne qui s'agitait devant les jurés de Maine-et-Loire. Le nouveau député de Quimperlé, M. Drouillard, dont la Chambre avait ajourné la validation, était accusé de corruption électorale, et huit électeurs, assis à ses côtés, de lui avoir vendu leurs suffrages. Berryer plaidait pour le nouvel élu; il était assisté d'un de ses confrères du barreau de Paris, M. Paillard de Villeneuve, et de deux avocats du barreau d'Angers, qui devaient marquer plus tard dans les luttes politiques, M. Freslon et M. Segris, tous deux futurs députés et ministres de l'Instruction publique, le premier sous le général Cavaignac, le second sous Napoléon III.

Bien que conservateur, M. Drouillard n'avait pas eu l'appui du gouvernement. Il avait été élu contre le candidat du ministère, M. Guilhem, grâce au concours des légitimistes, dont le candidat, M. de Kersaint, s'était désisté.

Les débats remplirent huit audiences. Les passions des partis s'y mêlaient à l'invocation des principes de moralité. Le parquet n'avait poursuivi que l'un des deux champions, mais les révélations de l'audience frap-

paient le candidat battu autant que le vainqueur; elles atteignaient l'administration, convaincue d'avoir mis ses faveurs au service de son protégé, et engagé, suivant le mot de Berryer, « la lutte des finances de l'État contre l'argent des particuliers ». Celui qui accusait le plus l'administration, au risque de se charger lui-même, était l'ancien sous-préfet de Quimperlé, brouillé depuis avec le gouvernement. Il affirmait que le candidat ministériel n'avait dû ses précédents succès qu'à la corruption, et lorsqu'on lui demandait pourquoi il ne l'avait pas déclaré plus tôt : « J'étais sous-préfet, répondait-il; j'aurais été certainement destitué [1]. »

Le verdict du jury se ressentit de ce trouble des esprits. Quatre des accusés furent mis hors de cause; les autres déclarés coupables : trois d'avoir vendu leurs suffrages, deux, c'était M. Drouillard et son principal agent, de s'être rendus « complices » de l'achat de ces suffrages. Mais où était l'acheteur? Le jury ne l'indiquait pas, et l'un des avocats, M. Freslon, s'emparant de cette contradiction, put dire :

C'est peut-être un hasard providentiel qu'il en soit ainsi... Si la réponse du jury était annulée, l'opinion, juge entre M. Drouillard et son adversaire, rendrait à son tour une sentence qui ne serait pas moins sévère pour l'un des concurrents que pour l'autre.

Parmi les accusés il y en avait un qui avait surtout attiré la faveur de l'auditoire; il se nommait Dagorn. « Dagorn, une de ces natures qu'il suffit d'entrevoir pour lui être sympathique », avait dit Berryer. Membre du conseil d'arrondissement, décoré d'une médaille d'or en récompense des services qu'il avait rendus à l'agriculture, et, avec cela, poète dans sa langue de basse Bretagne, Dagorn parlait avec feu; le président des as-

[1] *Procès de M. Drouillard et consorts,* Angers, in-12, 1847, p. 110.

sises lui-même n'avait pu s'empêcher de reconnaître son éloquence.

Il ne niait point qu'il eût donné sa voix à M. Drouillard, mais non pas à prix d'or ou d'argent; son parti était arrêté depuis longtemps, et M. Guilhem, l'adversaire, ne l'ignorait pas. Au reste, Dagorn déclarait nettement pour qui il avait voté depuis 1830. Ses candidats n'avaient pas été nommés; mais il n'en était pas moins fier de ses choix.

A la première élection, M. de Kermorial, l'un des candidats, était mon voisin. Il avait pour concurrent M. le vicomte de Chateaubriand... J'ai voté pour M. le vicomte de Chateaubriand qui a bien voulu se rappeler mon vote; il m'a envoyé ses œuvres. C'est un ouvrage qui restera toujours dans ma famille, que je léguerai à mes enfants, qui le garderont comme un souvenir de M. de Chateaubriand... Aux élections qui suivirent, M. le vicomte de Chateaubriand refusa de se mettre sur les rangs. Alors j'ai donné ma voix à l'honorable M. Berryer, et je m'en fais honneur...

Ce nom de Chateaubriand, éclatant tout à coup, dans cette audience de Cour d'assises, sur les lèvres d'un paysan breton, fit sensation dans l'assistance. Berryer, plus que personne, en fut ému. Justement, à la même heure, il apprenait la mort de Mme de Chateaubriand. Sa pensée évoque aussitôt le vieillard en deuil, isolé, malade, chagrin, et, dans l'élan de son cœur, il lui écrit cette lettre :

Monsieur le vicomte,

J'apprends que Mme de Chateaubriand n'est plus; je reçois cette désolante nouvelle au moment où, retenu loin de Paris, je suis empêché d'aller vous porter l'hommage de mes sincères et respectueux regrets.

Ce matin même, à l'audience de la Cour d'assises, un beau et

brave paysan du Finistère, un digne fils de cette grande race bretonne qui n'a point perdu la puissance des idées simples et la naïveté des mœurs, parlait devant ses juges de ses principes, de sa conduite, de son honneur. Il racontait que vous lui aviez écrit une lettre en 1831, que vous lui aviez envoyé un livre, monument sacré, s'écriait-il, qui restera et sera respecté dans ma famille jusqu'au dernier des Dagorn, et il disait cela avec une assurance naturelle et fière, comme nos pères eussent pu entendre dire de quelque grand souvenir, qu'il serait conservé jusqu'au dernier des Montmorency.

C'est ainsi que chacun de nous gardera religieusement le souvenir d'un témoignage de votre bienveillance, de votre estime, de votre amitié. Ainsi vivra dans mon cœur la mémoire de celle qui fut la noble et pieuse compagne de votre vie.

Je suis du fond de l'âme, Monsieur le vicomte, votre bien humble et tout dévoué serviteur.

BERRYER.

Angers, 12 février 1847 [1].

IV.

Les incidents du procès d'Angers devaient fournir des arguments nouveaux aux partisans de la réforme électorale. La presse opposante ne manqua pas de les faire valoir. Les feuilles ministérielles, au contraire, y virent une raison de plus de ne pas devancer le progrès des mœurs, en étendant imprudemment le nombre des électeurs. « Une exception ne prouve rien, disaient les *Débats*, et ce qui s'est passé à Quimperlé est une exception unique. »

Mais des voix officielles démentaient presque aussitôt cet optimisme. Devant la Cour d'assises de Guéret, à l'occasion d'une élection au conseil général incriminée

[1] Copie dans les *Papiers de Berryer*.

comme l'avait été celle de Quimperlé, le procureur du roi s'écriait : « La corruption électorale n'est plus un vain mot, le mal existe, il est flagrant. »

Ce fut dans ces circonstances que M. Duvergier de Hauranne porta la question devant la Chambre des députés.

Sa proposition avait pour objet de réduire à 100 francs le chiffre du cens électoral jusque-là fixé à 200 francs; elle adjoignait de plus aux électeurs censitaires diverses catégories réunies alors sous le nom de « capacités », et élevait le nombre des députés de 459 à 538.

La majorité des bureaux de la Chambre autorisa, malgré l'avis des ministres, la discussion publique de la proposition de M. Duvergier de Hauranne. C'était un premier succès pour l'opposition. Elle en eut un second qui vint ajouter à ses espérances. Le jour même où s'ouvrit le débat, M. de Maleville[1], son candidat, fut élu vice-président de la Chambre, en remplacement de M. Hébert, appelé au ministère de la justice.

L'avantage n'avait pu être remporté que grâce au concours d'un certain nombre de membres de la majorité. Il y avait, en effet, dans ses rangs, des tentatives d'émancipation. M. de Morny, M. de Castellane, M. Sallandrouze, annonçaient l'intention d'introduire un esprit nouveau dans le parti conservateur. On se demandait si le projet de réforme électorale n'allait pas rallier les mêmes voix qui avaient nommé M. de Maleville. Le *Journal des Débats* relevait amèrement les gains de l'opposition; il constatait que les rapporteurs des commissions sortaient tous de ses rangs : « Nous marchons d'échecs en échecs », disait-il, et, poursuivant de ses épigrammes les groupes variés de la majorité, *jeunes* con-

[1] Maleville (Léon de), 1803-1879, député sous le gouvernement de Juillet, représentant du peuple en 1848, 1849 et 1871, ministre de l'intérieur dans le premier Cabinet de Louis-Napoléon, sénateur en 1875.

servateurs, conservateurs *impartiaux,* conservateurs *progressistes*, il concluait : « C'est ainsi que les majorités se dissolvent;... les petits échecs, quand ils se multiplient, finissent par en valoir un grand[1]. »

Adversaire décidé du projet de réforme électorale, le journal ministériel posait cette règle qu'ont répétée, les uns après les autres, sans s'en mieux trouver, tous les gouvernements : « Il sera temps de songer à réformer nos lois, quand on n'en contestera pas le principe. »

La discussion de la proposition de M. Duvergier de Hauranne, ouverte le 23 mars, dura trois jours, sans éclat ni grandeur. Les orateurs de la majorité se bornèrent à repousser toute idée de réforme, en déclarant que le pays ne la demandait pas.

Les discours des partisans de la réforme ne brillèrent pas plus que ceux de ses adversaires par la hauteur ou la généralité des considérations. La proposition, que n'appuyait aucun principe, prêtait le flanc aux objections par l'arbitraire inégalité de ses répartitions. Bien que relevé par la solennité oratoire de M. Odilon Barrot, le débat se maintint dans d'étroites limites, sans vues sur le mouvement qui s'agitait au fond de la société; querelle de bourgeois se disputant la direction d'un monde qu'ils ne connaissaient point.

A défaut de prévoyance, le gouvernement eut la décision. Par l'organe de M. Duchâtel et de M. Guizot, il fit du rejet de la proposition une question de cabinet. Les déclarations de M. Guizot furent empreintes d'une bienveillance supérieure pour les personnes et d'une sérénité hautaine sur le fond des choses. Tout en rendant justice aux intentions des auteurs de la proposition, le ministre ne voyait en elle « qu'une machine de parti et une fantaisie de l'esprit ». Il faisait du cens lé-

1 23 mars 1847.

gal de 200 francs la preuve exclusive de la capacité et de la moralité. Il accordait que l'esprit politique s'était développé, « mais au profit des intérêts et des idées de gouvernement, non plus au profit des idées et des intérêts de l'opposition ». Il n'entendait « ni exclure, ni engager l'avenir » ; mais, avec une tranquille assurance, il réclamait la pleine liberté du gouvernement.

Berryer répondit à M. Guizot. Son discours ne paraît pas avoir produit l'effet auquel était habituée sa parole. Il est cependant le seul, dans cette discussion, qui exprime quelque prévision des catastrophes de l'avenir, quelque souci des agitations populaires ; prononcé un an avant le discours, souvent cité, de M. de Tocqueville[1], il porte, comme lui, une intuition des événements prochains.

Une sorte de modération mélancolique avait pénétré les accents de Berryer. Il parlait en homme qui ne s'attend pas à être écouté, mais qui, lorsqu'une question grave est posée, ne croit pas devoir dissimuler le fond de sa pensée à ses concitoyens.

Le projet présenté à la Chambre n'était pas pour l'orateur de la droite une solution. Berryer avait, sur la réforme électorale, des vues dont l'exposé eût été prématuré pour ses auditeurs. Nous en avons dit, ailleurs, quelques mots[2]. Il fondait son système sur une loi antérieure des associations qui eût rapproché les intérêts semblables, l'électorat politique appartenant aux délégations des groupes que cette loi aurait préalablement constitués. On était loin alors d'une telle conception. Mais Berryer n'en appuyait pas moins la prise en considération de la proposition de M. Duvergier de Hau-

[1] Discours du 27 janvier 1848. La partie prophétique de ce discours est reproduite dans la notice qui précède la *Correspondance* et les *Œuvres posthumes* d'Alexis de Tocqueville, I, p. 66.

[2] *La Jeunesse de Berryer*, p. 375.

ranne; elle était un « acheminement »; elle fournissait l'occasion d'étudier le problème soulevé et de prouver au pays qu'on était résolu à s'en occuper.

On avait beaucoup parlé des intrigues, des manœuvres, des faits de corruption qui se produisaient dans les élections. Berryer laissait de côté ces récriminations; il imputait les abus à la loi bien plus qu'aux hommes.

Cette loi, qui l'avait faite? Les vainqueurs de 1830. Devant eux Berryer osait définir l'esprit dans lequel ils l'avaient conçue :

Vous êtes des hommes sérieux, leur disait-il, sincèrement préoccupés de l'avenir comme des intérêts présents de votre pays, et devant vous on peut tout dire avec une entière liberté quand on sait respecter ce qu'il faut toujours respecter vis-à vis de ses concitoyens, vis-à-vis de membres d'une même assemblée.

« Parlez! parlez! » lui crie-t-on de toutes parts.

Berryer rappelle dans quelles circonstances s'est accomplie la révolution de Juillet.

La classe moyenne a vu dans cette révolution son propre avènement; elle a fait la loi pour consolider sa victoire.

On avait, après 1830, redouté tout à la fois le retour au pouvoir de « ce qu'on appelait les classes supérieures » et l'invasion des classes populaires. On eût hâte, la révolution consommée, de retirer à ces deux classes toute part dans le gouvernement qui en était issu.

Ces deux classes pourtant n'avaient-elles pas chacune leur raison d'être dans la vie politique?

Les classes supérieures renfermaient « ces existences faites, ces existences traditionnelles, qui n'ont qu'à posséder, et que l'ambition, le désir de la puissance, les intérêts de la liberté, le loisir de s'occuper des intérêts généraux, rendent éminemment propres aux affaires publiques ».

Qu'apportait, à son tour, la classe populaire à la société? Elle apportait, disait avec vérité Berryer, l'esprit de sacrifice.

Elle a peu à acquérir; elle a un avenir peu étendu devant elle; elle n'a guère que des sacrifices à offrir, et elle les offre; elle offre son sang et sa vie.

De ces deux forces la loi électorale privait le pays.

La classe moyenne avait gardé pour elle la domination. Avait-elle donc, par exception, les dons, les aptitudes, les vertus de gouvernement?

Elle s'était montrée « politique », l'orateur en convenait, dans les jours de crise; elle avait triomphé en 1830 et consacré son ascendant. Mais, le calme revenu, la sécurité reconquise, la classe moyenne était rentrée dans sa nature; ce qui la caractérisait, c'était le souci de grandir, de se développer, de constituer sa fortune et son avenir.

Berryer ne blâmait pas cette disposition, mais il en signalait le danger : c'était de faire des intérêts particuliers la préoccupation générale et de substituer dans les esprits les questions matérielles à ces hautes questions politiques, à ces inspirations de l'honneur et du dévouement que soulève le gouvernement d'un grand pays.

Un mouvement se propageait dans les classes populaires. On cherchait en vain à le méconnaître. Il importait aux conservateurs de s'en rendre compte pour n'être pas surpris par ses progrès.

Je ne veux pas chercher à agiter, disait Berryer, je ne veux pas jeter d'alarmes; mais dans vos préoccupations, à vous, Messieurs du centre de l'Assemblée, qui êtes plus fermement convaincus qu'il ne faut rien changer, qu'il faut rester comme vous êtes, qu'il y a un camp retranché dans lequel il

faut vous maintenir, je vous le demande... qu'apercevez-vous autour de vous? Dans ces classes de la société française qui sont étrangères à toute participation aux droits politiques, que fermente-t-il? Messieurs, c'est l'histoire du genre humain dans toutes les sociétés. On monte de classe en classe, les sommités s'effacent et disparaissent, et les classes inférieures arrivent au sommet. La bourgeoisie, la classe moyenne, a conquis la première place : elle a l'ascendant, elle domine; mais elle est d'autant plus pressée par les classes inférieures qui montent à leur tour, avec le sentiment, chaque jour plus développé, de leur droit de concourir à la chose publique. Croyez-moi; c'est un avertissement sincère que je vous donne.

Berryer insistait; il pressait la Chambre de ne pas se refuser à une nécessité que tous les gouvernements, dans tous les pays, avaient dû accepter.

Il y a une attribution politique donnée par la loi; cette attribution a été faite dans des limites étroites; le temps est-il venu de reculer ces limites? C'est là la question qui se présente à des époques plus ou moins rapprochées dans tous les pays et dans toutes les conditions de la société. *Et c'est quand on ne sait pas reculer les limites à temps qu'elles sont renversées, et renversées par des mouvements impétueux...*

Une révolution devait, moins d'un an après, confirmer ces paroles. Elles ne furent pas entendues alors. Le gouvernement avait fait acte d'autorité et refusé toute concession. Les feuilles ministérielles excitaient impérieusement la majorité à le soutenir dans sa résistance.

La proposition de réforme fut repoussée par 252 voix contre 154.

V.

Tandis que ces discussions s'agitaient au Palais-Bourbon, la presse réformiste de droite préparait son troi-

sième congrès. C'était sous l'inspiration de M. de Genoude, que ces assemblées s'étaient organisées. Dans sa pensée, elles devaient peser sur les députés royalistes, et former au besoin, en concurrence ou en opposition avec eux, une sorte de délégation extra-parlementaire du parti légitimiste. Le congrès de 1847 s'écarta de l'esprit qui avait dominé dans les réunions précédentes. Il comptait environ cent cinquante membres parmi lesquels se trouvaient, pour la première fois, avec des adhérents du parti catholique, bon nombre d'amis de Berryer, M. Laurentie, M. Mandaroux-Vertamy, le marquis de la Bourdonnaye, le prince de Chalais, le comte Fernand de la Ferronnays, le vicomte de Baulny, M. Henri de Riancey, M. Audren de Kerdrel. Les séances se prolongèrent du 8 au 23 avril. Les discussions furent sérieuses et approfondies. M. de Genoude y avait porté son idée fixe, la réforme électorale. Il subordonnait à cette question toutes les autres. Les libertés les plus essentielles, la liberté religieuse par exemple, n'étaient pour lui que « le mobilier ». Il fallait, avant tout, organiser « le local », et l'on n'y pouvait arriver que par le changement du mode de scrutin. La majorité n'admit pas ce partage. Elle décida au contraire que, tout en laissant aux journaux des départements le libre choix de leur tactique, on devait mener de front ces trois idées fondamentales, la liberté religieuse, la réforme politique et administrative, les lois sociales.

La réunion définissait ainsi les conditions de la réforme électorale :

Les assemblées électorales du premier degré doivent comprendre tous les contribuables, et partout où il existe des intérêts collectifs, ces intérêts, représentés par des associations libres, doivent concourir, avec le double élément de la population et de l'impôt, à la constitution du corps électoral.

D'un système d'élections graduées devaient sortir les conseils électifs supérieurs et la représentation générale du pays.

En revendiquant la liberté d'association, le congrès disait :

Plus on tarde à favoriser l'organisation des classes ouvrières, plus on les expose à subir les influences pernicieuses du communisme, et à livrer au vent de l'émeute des forces qui, bien ordonnées, pourraient être utilement employées dans l'intérêt social.

Il y avait là des idées sages, des prévisions opportunes et justes, sur lesquelles ni le gouvernement ni l'opposition dynastique ne paraissaient arrêter leur pensée.

La *Gazette du Languedoc,* ayant relevé les trois grandes divisions du congrès, « le parti catholique, le parti parlementaire et le parti réformiste », la *Gazette du Midi,* interprète de Berryer, protesta contre cette distinction. C'était, disait-elle, une tendance malheureuse à reproduire « ce système d'épuration tant reproché aux royalistes » ; bien loin d'opposer les unes aux autres les opinions qui s'étaient rapprochées dans le congrès, il fallait comprendre qu'elles se faisaient équilibre, en se protégeant mutuellement contre des entraînements funestes, et le seul point important à dégager de la réunion était celui-ci : « l'accord des réformistes de droite avec ce qu'on appelle l'opinion catholique sur toutes les grandes questions auxquelles est attaché l'espoir de la société et de la monarchie en France ».

Cependant, à cette époque, Berryer était comme envahi par la tristesse des choses. Ferme dans ses convictions, estimant que les événements accomplis depuis 1830 n'étaient pas faits pour « ébranler ni changer la foi des royalistes[1] », il était soucieux de l'avenir et,

[1] Lettre au poète Barthélemy (7 mars 1847). *Papiers de Berryer.*

moins encore que des changements politiques, il se préoccupait des mouvements qu'il sentait se préparer dans la société.

Son ancien collègue, le duc de Valmy, se trouvait alors à Venise; il y avait été rendre visite au comte de Chambord. Berryer lui écrivit, pensant bien que sa lettre serait communiquée.

Tout s'affaisse en France, disait-il, et de tous côtés les influences intelligentes et morales, qui pourraient préserver le pays de plus grands maux, perdent de leur autorité et de leur énergie. La lutte des partis politiques, la défense des principes qui les constituent, sont d'un faible intérêt quand la question sociale est presque à l'ordre du jour. *C'est pour beaucoup d'esprits une folle querelle que celle des héritiers entre eux, quand ils laissent dévorer l'héritage.* Nous en sommes là. Parlez donc du droit de souveraineté; parlez de la réforme des institutions; parlez de dignité nationale et d'influence au dehors, au milieu d'une société qui se sent menacée de ne plus être, et où les individus, cherchant vainement autour d'eux les grandes forces publiques qui les pourraient, qui les devraient protéger et préserver, ne sont plus animés que de la pensée de leur conservation personnelle, et des moyens de soustraire leur tête et leur bourse à l'orage et à la ruine.

Il constatait avec regret que l'égoïsme, « le sentiment le plus antisocial, » était la seule force encore active dans le gouvernement aussi bien que chez ses adversaires :

Ah! sans doute, le principe de la vie publique, l'esprit de dévouement et de sacrifice pourraient encore se manifester et donner une heureuse et puissante impulsion à des cœurs généreux, à des esprits clairvoyants. Mais de toutes parts je ne vois qu'une hésitation, une incertitude de volonté, une disposition à laisser faire, un système en quelque sorte d'approuver tout, qui n'aboutit qu'à faire croire qu'on est indifférent à tout. On craint de compromettre l'avenir, et l'on ne voit pas

qu'il n'y a de chances d'avenir que pour ceux qui se seront mis dans une situation assez nette, assez intelligente et assez intelligible pour qu'on vienne à eux dans des jours d'alarmes et de périls.

Berryer n'était guère plus satisfait du spectacle que lui offraient ses amis politiques. Il gémissait de leurs divisions, et surtout de cette tendance à s'abstenir de toute vie publique, à laquelle s'abandonnaient un grand nombre. Il citait, pour la combattre, ces paroles d'Henri IV qui revenaient souvent sur ses lèvres ou sous sa plume.

Bien des gens se persuadent encore qu'ils se montrent fidèles en se tenant éloignés et comme étrangers pour toutes les affaires du pays. Le grand Henri IV ne favorisait pas cette façon de se mettre à l'abri. Souvenez-vous, mon cher duc, qu'au temps de la Ligue, le Parlement se partagea en deux : une partie se retira à Tours pour se tenir loin de Mayenne et des Seize; l'autre demeura à Paris au milieu des périls, et remplissait sous les poignards les devoirs de leurs charges. Je lis dans le journal de l'Estoile que le samedi 24 mars 1594, le surlendemain de son entrée triomphante à Paris, le grand et sage roi voulut recevoir les gens de son Parlement, nonobstant l'opposition de ceux qui l'importunaient d'attendre le Parlement de Tours, auxquels il fit la réponse courte, mais bien à propos : *Ceux de Tours* ont fait *leurs affaires*, mais *ceux de Paris* ont fait *les miennes*. J'ai déjà cité souvent cette grande parole, c'est tout un système politique; il est de bonne source.

Et pour qu'on ne se méprit pas sur l'application qu'il voulait faire du conseil :

Mon cher duc, revenez-nous au plus tôt... Venez me dire que je me trompe, et apprenez-moi qu'il y a pour les affaires de la France une politique qui sente son Henri [1].

[1] 7 juin 1847. *Papiers de Berryer.*

Le duc de Valmy n'avait pas manqué de s'acquitter du message. Il en donnait de Venise, le 17 juillet, l'assurance à Berryer.

Votre lettre, lui mandait-il, avait une grande importance pour moi; car elle venait à point confirmer, avec l'autorité de votre nom et de votre haute intelligence, les observations que j'avais cru devoir présenter moi-même. Je n'ai pas besoin de vous dire que tout ce qui vient de vous est toujours apprécié et pesé au pays où je suis, et vos paroles m'ont été d'un grand secours dans la cause que je plaidais. Il serait trop long et trop difficile de vous expliquer ici tout ce que j'aurais à vous dire sur ce sujet; je crois du moins pouvoir vous assurer que les circonstances actuelles sont comprises, et que nous devons espérer qu'elles donneront quelque heureuse inspiration à ceux de qui nous attendons une impulsion intelligente.

CHAPITRE XV.

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

Banquets pour la réforme électorale. — Procès Teste et assassinat de la duchesse de Praslin. — Inquiétudes publiques et trouble des esprits. — Lettres de Lamennais à Berryer. — Vote favorable au gouverment dans la discussion de l'adresse. — Réunion des députés de l'opposition au café Durand. — Berryer déclare que les députés légitimistes ne se rendront pas au banquet du 22 février. — Le banquet est décommandé. — Louis-Philippe et M. de Montalembert. — Premières tentatives d'émeute. — Sécurité du roi. — La révolution. — Le gouvernement provisoire. — Berryer refuse d'en faire partie. — Ses souvenirs sur la séance du 24 février. — Son mot aux conseillers du comte de Chambord : la RÉCONCILIATION. — Deux tendances dans le gouvernement provisoire personnifiées par Lamartine et Ledru-Rollin. — Efforts de Berryer pour faire l'accord de tous les gens de bien. — Sa profession de foi. — Il est élu membre de l'Assemblée nationale. — Situation qu'il prend à l'Assemblée. — Émeute du 15 mai. — Attitude de Berryer. — Ses lettres à M. de Surian. — Les journées de Juin. — Berryer aux barricades. — Un des insurgés de mai, Sobrier, sollicite ses conseils. — Mort de Chateaubriand. — La réunion de la *rue de Poitiers*. — Réponse de Berryer au ministre des Finances. — Effet produit par son discours. — Il combat, comme rapporteur de la commission, le projet de confiscation des biens de la famille d'Orléans. — Berryer et le maréchal Bugeaud.

I.

Vaincue dans l'enceinte parlementaire, l'opposition résolut de s'adresser au pays. « Nous ouvrirons les fenê-

tres, » disait l'un de ses membres à un ami des ministres, à M. Vitet. Le ministre de l'Intérieur, M. Duchâtel, avait déclaré à la tribune que la nation était *parfaitement indifférente* aux questions soulevées par la proposition de M. Duvergier de Hauranne. Les partisans de la réforme voulurent lui prouver le contraire. Ils organisèrent, après la clôture de la session, des banquets par toute la France. Le premier eut lieu à Paris, le 9 juillet 1847, au *Château-Rouge;* près de douze cents convives y étaient réunis sous la présidence d'un compagnon de la Fayette, M. de Lasteyrie père.

Les vues des manifestants n'allaient pas au delà d'une protestation légale; mais le parti radical, invité par eux à s'associer à la lutte, n'entendait pas la restreindre dans ces étroites limites. On vit se reproduire, à la veille de 1848, les mêmes dissidences qu'en 1830. Il avait été décidé, par une concession extrême aux radicaux, que le toast au roi ne serait « ni exclu, ni imposé ». Les radicaux prétendaient l'exclure; ils forcèrent dans plusieurs départements l'opposition dynastique, qui voulait le maintenir, à déserter les banquets qu'avait préparés son initiative. Leur principal orateur, M. Ledru-Rollin, n'attaquait pas la politique de M. Odilon Barrot avec moins de violence que celle de M. Guizot.

On n'apercevait pourtant, ni dans les actes du gouvernement, ni dans les aspirations du pays, aucun signe qui pût faire redouter une grande commotion. Il y avait plutôt dans les esprits un état de langueur et d'assoupissement, comme à ces époques de l'année où toutes les forces de la nature semblent s'éteindre, tandis que s'accumulent au loin, invisibles encore, les nuages précurseurs de la foudre. Cet égoïsme que déplorait Berryer dans sa lettre au duc de Valmy, en repliant les hommes sur eux-mêmes, les empêchait de voir ce qui se préparait au dehors. A un désir avoué de réformes,

qui était légitime, se mêlait un secret instinct de changements, qui était périlleux. On n'était pas assez inquiet de l'avenir pour sentir la nécessité de se grouper autour du trône, et l'on était assez frappé des imperfections du présent pour accuser le gouvernement qui ne les faisait pas cesser. On dénonçait les fautes du pouvoir sans soupçonner les dangers de la société.

Le gouvernement ne méconnaissait pas le péril social; mais il était loin d'en mesurer l'étendue, et s'abandonnait trop facilement à l'idée qu'il était seul capable de le conjurer. Il ne faisait point sa part à cette mobilité de vues, qui s'allie en France avec la stabilité des habitudes, et ne comprenait pas que des changements dans les personnes pourraient en épargner de plus graves dans les choses. Obstinément attaché à la maxime *ne quieta moveas,* il pensait tout préserver, en ne touchant à rien. Il repoussait également les plus modestes et les plus vastes réformes, la réduction des tarifs de la poste aussi bien que l'extension du droit électoral.

Des événements sinistres, des révélations scandaleuses, avaient passé sur le pays : la fille du maréchal Sébastiani, la duchesse de Praslin, assassinée par son mari, grand seigneur et pair de France; d'anciens ministres, M. Teste et le général Cubière, condamnés pour concussion; çà et là des faits de corruption d'autant plus criants qu'alors ils étaient rares, symptômes effrayants qui frappaient l'opinion de stupeur et dénotaient de mortelles atteintes dans l'ordre social et politique. En même temps, l'*Histoire des Girondins* par Lamartine et la publication des *Mystères de Paris* dans le *Journal des Débats*, semblaient mettre au service des passions révolutionnaires et irréligieuses le génie du chantre des *Méditations* et l'autorité de l'organe le plus important de la politique ministérielle. Les subtilités superbes dont M. Guizot, trop rassuré par l'évidence de son désintéres-

sement personnel, couvrait de coupables abus, n'en diminuaient pas l'impression, et la persistance des mêmes hommes au pouvoir n'était point une digue suffisante contre les malheurs qui s'annonçaient.

L'inquiétude n'était pas arrivée jusqu'au roi ; mais elle se répandait dans son entourage. Les ministres oubliaient le pays pour ne voir que *le pays légal*. La reine et ses fils entendaient au delà des applaudissements de la majorité les mouvements sourds de la nation, et contemplaient avec anxiété l'isolement de cette volonté souveraine, que l'âge rendait à la fois plus absolue et moins réfléchie : « On nous mène à une révolution, écrivait le prince de Joinville... Le roi est inflexible, il n'écoute plus aucun avis. » Marie-Amélie avait inutilement tenté d'insinuer au roi ses tendres et timides conseils sur la nécessité d'une modification dans le ministère; elle n'était pas entendue. « Les choses vont mal, disait-elle tristement; je m'attends au pis[1]. »

Ces appréhensions gagnaient des hommes qui, sans participer au pouvoir, en étaient rapprochés par leur situation dans l'État. Le chancelier Pasquier songeait parfois à quitter la vie publique. « Tout tombe en charpie autour de nous, » disait-il peu de temps avant les événements de 1848. Le roi est assis depuis dix-huit années sur son trône; il y est moins affermi que la première année. Il n'y a plus de direction, plus de volonté, plus de gouvernement[2]! »

Pendant qu'aux abords de la cour, ces propos s'échangent à voix basse, quelle voix de malheur rugit au loin? Ce ne sont que plaintes et malédictions :

Mes forces s'en vont et moi avec elles. *Quasi aquæ delabuntur quæ non revertentur*. C'est l'histoire de toutes choses, et il

[1] *Vie de Marie-Amélie, reine des Français*, par M. A. Trognon, p. 325.
[2] *Mémoires* inédits de Mme de ***.

est grand temps que ce soit celle des choses présentes, de tout ce que nous voyons et qu'on ne peut voir sans un dégoût tel qu'il n'est pas dans l'espace de monde si lointain où l'on ne se crût encore trop près de cette infecte pourriture. Au reste, il se prépare visiblement en Europe des événements qui en changeront la face. Il ne faut pas être surpris de l'apparente lenteur de ce mouvement; c'est qu'il part de loin, des dernières profondeurs de la société. Aux grandes époques géologiques, les montagnes n'ont pas été soulevées en un jour [1].

A ces accents, on a reconnu Lamennais. Malgré l'abîme qui le séparait de Berryer, leurs relations n'avaient pas cessé. Lamennais se reposait de maudire, en pensant à Berryer :

Vous savez bien, lui écrivait-il, que je suis et serai toujours tout à vous, tant que je serai moi-même... Aimez-moi comme je vous aime; plus, comme disait M. de Barillon, ce serait trop [2].

Mais, dès qu'il se retourne vers le monde politique, l'accès le reprend. Il semblait déjà que Lamennais eût épuisé l'outrage contre les dernières années de la Restauration. Il le renouvelle, avec un débordement de violence, contre le gouvernement de Juillet; c'est un délire, et avec cela des lumières soudaines. Comme chez la sibylle antique, il y a, au milieu de ces fureurs, un instinct prophétique.

La bassesse, la lâcheté, la fourbe ignoble, sont aujourd'hui les caractères les plus marqués du pouvoir et de tout ce qui l'entoure. Cependant, sous cette couche infecte de boue et de pourriture, il se fait un travail puissant. Ces bruits qui gron-

[1] 10 août 1847. Lettre inédite de Lamennais à Berryer. *Papiers de Berryer.*
[2] Lettres inédites (1840-1847). *Papiers de Berryer.*

dent au sein des peuples, c'est le souffle de Dieu qui les ranime et les prépare à une grande action, à l'effort suprême qui sauvera l'avenir. Pendant que la France sommeille, les autres nations se lèvent et marchent, fières, et peut-être trop fières pour leur bien, de cette espèce d'initiative qui leur persuade qu'elles peuvent arriver au but seules et sans appui extérieur. Et voyez, quand les temps sont venus, comme tout concourt à ce qui doit être. L'autorité la plus irresponsable qu'il y ait dans le monde, puisqu'elle ne dérive, selon ses principes, de rien d'humain, combat pour la liberté humaine ou la souveraineté de l'homme; l'infaillibilité suit la raison où elle l'entraîne, s'oubliant elle-même, écoutant avec anxiété la voix du peuple pour se guider par elle : *Vox populi*, *vox Dei*. L'Évangile ne veut pas qu'on demande des signes dans le ciel; en voilà sur la terre et d'assez frappants, je crois [1].

Élevé au grade de maréchal-général, le maréchal Soult avait quitté le ministère avant l'ouverture de la nouvelle session. M. Guizot était devenu président du conseil; le titre ne faisait que consacrer son rôle; mais il était pour l'opposition l'annonce que rien ne serait changé dans le système du gouvernement. Le discours de la Couronne, lors de la rentrée des Chambres, le fit plus clairement entendre. Il rappelait, dans quelques-unes de ses expressions, le langage tenu par Charles X aux Chambres de 1830 :

Au milieu de l'agitation que fomentent des passions ennemies ou aveugles, disait le roi, une conviction m'anime et me soutient : c'est que nous possédons dans la monarchie constitutionnelle, dans l'union des grands pouvoirs de l'État, les moyens assurés de surmonter les obstacles.

Ces paroles furent vivement relevées dans la discussion de l'adresse. Sans que personne au fond crût à une révolution prochaine, le fantôme en fut plus d'une fois

1 9 octobre 1847. Lettre inédite. *Papiers de Berryer*.

évoqué. M. Odilon Barrot compara la conduite des ministres avec celle des ministres de 1830, en les avertissant que la voie où ils s'engageaient les mènerait fatalement aux coups de force. « Nous n'en serons pas responsables », ajoutait-il au nom de l'opposition.

La majorité était travaillée par la crainte d'un conflit et le désir d'une transaction. On ne voulait pas se séparer du cabinet et on lui demandait de faire quelque concession à l'esprit de réforme. M. Darblay, M. Desmousseaux de Givré, M. Sallandrouze, M. de Morny, avaient présenté ou soutenu des opinions conciliatrices. M. Guizot combattit tous les amendements et, docile à sa voix, la majorité les repoussa.

La victoire légale restait au gouvernement.

II.

Berryer n'avait point paru dans ces débats. Il était malade et attristé :

Je n'ai pas pu être très assidu à la Chambre, retenu que j'étais dans mon lit par une assez forte atteinte de la grippe, écrivait-il à l'un de ses camarades de Juilly... Je vieillis; je résiste mal maintenant aux luttes de la tribune et du barreau; je me sens très fatigué, et mon cœur est chagrin du triste avenir de notre pays et de l'état où je vois la chose publique [1].

Il eut bientôt à se mêler aux événements et retrouva dans le péril public des forces qu'il ne se connaissait plus.

Les ministres avaient annoncé, dans le cours de la discussion de l'adresse, que le gouvernement se réservait le droit d'interdire tout banquet, toute réunion, susceptibles de troubler l'ordre. M. Odilon Barrot répon-

[1] 18 février 1848, à M. de Lichstenstein. Lettre communiquée par son fils, feu M. le colonel de Lichstenstein.

dit à la menace, en reprochant à M. Guizot d'être moins libéral que M. de Polignac qui n'avait pas empêché, en 1830, le banquet des *Vendanges de Bourgogne*. L'opposition résolut d'affirmer son droit par un acte solennel. Un grand banquet fut décidé à Paris pour le 22 février. Les journaux en donnèrent le programme. Aux membres des deux Chambres devaient se joindre des détachements de la garde nationale et des députations des écoles.

Cependant ce projet soulevait des objections parmi les adversaires du Cabinet. Le centre gauche, qui l'avait d'abord approuvé, y était moins favorable. L'opposition s'était donné rendez-vous, le 19 février, place de la Madeleine, au café Durand, lieu ordinaire de ses réunions, pour concerter l'organisation du banquet. M. Thiers, M. Vivien, M. de Rémusat, n'y parurent point. Berryer y était venu.

Il prit la parole et enleva d'abord les applaudissements par quelques beaux accents sur la nécessité de marcher unis dans la crise présente[1]. Mais il se plaignit de ne pas voir les chefs du centre gauche, les anciens ministres, qui jusque-là s'étaient associés aux résolutions arrêtées en commun. Leur absence changeait le caractère de la manifestation. La gauche pure dominait désormais dans l'assemblée; il ne convenait pas à la droite d'y demeurer et de fournir ainsi un prétexte à ces accusations d'alliance « carlo-républicaine », dont on avait naguère abusé contre elle.

Berryer, d'ailleurs, tout en donnant son adhésion à la pensée du banquet, n'était pas d'avis que les députés s'y rendissent en masse, encore moins que la garde nationale leur fît escorte. Homme de gouvernement, même

[1] *En 1848. Discours et lettres* de M. Ad. Crémieux, membre du gouvernement provisoire, — 1883, — p. 164. M. Crémieux raconte lui-même toute cette délibération dans une lettre écrite, le « 19 février au soir », à M[me] Adèle Nathan, sa parente.

dans l'opposition, il voyait dans ce concours une apparence provocatrice, qui pouvait amener un conflit, peut-être une lutte sanglante, dont les députés porteraient la responsabilité.

Ces avertissements ne furent point écoutés. Il y a toujours dans les assemblées une sorte de point d'honneur qui les porte à traiter la prévoyance de faiblesse, et à risquer des aventures, sauf à en déplorer les effets, lorsqu'ils sont devenus irréparables.

Lamartine commença par louer le discours dans lequel, disait-il, « M. Berryer avait si franchement et si éloquemment ouvert sa grande âme[1] »; mais il déclara que reculer serait une honte, que la grandeur de l'exécution devait répondre à la grandeur de l'acte, et qu'il fallait se fier à Dieu et au bon droit pour le succès de l'entreprise. M. Odilon Barrot vanta « le bon esprit de la population »; M. Berger, » les excellentes dispositions de la garde nationale », et M. Crémieux, loin de s'effrayer du nombre des gardes nationaux, exprima le vœu qu'il en vînt dix ou vingt mille. « Toutes les idées de désordre s'enfuiront, dit-il, devant cette milice si intéressée au maintien de l'ordre et si dévouée à la liberté[2]. »

Sur cette heureuse prévision, on nomma des commissaires chargés de régler l'organisation définitive du banquet, qui demeura fixé au mardi 22 février.

Berryer convoqua immédiatement ses collègues de la droite, et, d'accord avec eux, il écrivit à M. Odilon Barrot :

Mon cher collègue,

Les députés de la droite ont délibéré aujourd'hui sur la proposition qui leur a été faite hier dans l'assemblée des membres

[1] *La Révolution de 1848*, par Lamartine, p. 54.
[2] *En 1848. Discours et Lettres* de M. Ad. Crémieux, p. 165 et suiv.

de l'opposition de se rendre à l'invitation des commissaires du banquet du XII[e] arrondissement. Ils ne croient pas devoir accepter cette invitation. Ils désirent cependant que vous soyez bien convaincu que vous les trouverez toujours unanimement décidés à maintenir le droit de réunion politique, comme un droit inhérent à la constitution et une condition des libertés publiques.

Recevez, en particulier, mon cher collègue, l'assurance de mes sentiments bien sincères d'affection et de confraternité

BERRYER,
Député de Marseille.

Dimanche 20 février 1848 [1].

Le gouvernement avait d'abord paru disposé à tolérer le banquet, sous certaines conditions; mais le *National* ayant donné avec une solennité affectée la liste et l'ordre des délégations qui devaient y figurer, le cabinet en prit prétexte pour changer d'avis. Il déclara que la manifestation serait interdite. Une collision devenait presque inévitable. M. Odilon Barrot, se rangeant alors à l'opinion qu'avait exprimée Berryer, obtint de ses collègues, de nouveau réunis, que le banquet serait décommandé. Irritée de cette retraite, l'extrême gauche la dénonça comme un acte de trahison, tandis que la cour n'y voyait qu'un aveu d'impuissance.

« Ils reculent, disait le roi; ils n'ont pas un duc d'Orléans », répétait-il avec complaisance, persuadé que l'opposition, n'ayant point, comme en 1830, un prince sur qui s'appuyer, se garderait de provoquer une révolution qui, cette fois, pourrait la jeter dans la république.

On était au 21 février. Le soir de cette journée, M. de Montalembert paraissait aux Tuileries, encore tout étincelant de l'auréole du triomphe que lui avait valu à la

[1] *Papiers de Berryer.*

Chambre des pairs son admirable discours sur les affaires de Suisse [1]. Il garda toujours un vif souvenir de la confiance et de l'entrain qu'à si peu de distance de sa chute avait montrés Louis-Philippe. Pendant que la reine, digne et grave, travaillait autour d'une table avec les princesses, le roi s'abandonnait à une causerie abondante et animée. Il parlait des révolutions; il les jugeait en homme qui, les ayant connues, s'en croit désormais préservé. M. de Montalembert lui dit quelques mots d'un des chefs du Sonderbund [2], qui, réduit à la dernière misère, sollicitait un secours du gouvernement français. On lui avait pris jusqu'à ses hardes. « Oh! cela ne m'étonne pas, interrompit le roi. Les révolutions déshabillent plus de gens qu'elles n'en habillent. » Il ne se doutait pas, comme le faisait plus tard observer son interlocuteur, qu'une révolution prochaine allait confirmer sa remarque, en l'envoyant lui-même dépouillé dans l'exil. Tout en conversant de la Suisse et des cantons catholiques, Louis-Philippe rappela le temps où il avait été maître d'école dans ce pays : « C'étaient, disait-il, de bons gouvernements; mais, au fond, quoique avec une organisation populaire, c'étaient de véritables aristocraties. Elles sont tombées avec l'ancien régime, elles ne reviendront plus. Les royautés, quand elles ont été abattues, se relèvent quelquefois; les aristocraties jamais. »

De la Suisse on passa à l'Amérique, comme si, à cette heure voisine de l'avènement de la république en France, on ne pouvait, même à la cour d'un roi, s'entretenir que de républiques. Le roi avait séjourné aux États-Unis, après la révolution. Il raconta sa visite à Washington. Il était fort intimidé en abordant le grand homme et ne savait comment engager la conversation. Enfin, il lui dit :

1 Chambre des pairs. Séance du 14 janvier 1848.

2 Le *Sonderbund* (ou *alliance séparée*) était la ligue des sept cantons catholiques et conservateurs unis pour lutter contre le radicalisme.

« Général, je vois avec plaisir que vous vous portez bien. » « Oui, *jeune homme*, répondit Washington, je me porte bien. Je me porte bien, parce que je dors bien; et je dors bien, parce que je n'ai rien écrit qui ne puisse être imprimé. »

La sécurité qui régnait encore aux Tuileries n'existait plus dans la capitale. Les boutiques s'étaient fermées de bonne heure. Les groupes se formaient; une inquiétude vague commençait à se répandre. Le lendemain mardi, 22 février, cinquante-deux députés déposent sur le bureau de la Chambre une proposition de mise en accusation des ministres. Le 23, l'insurrection se montre. Horace Vernet, mandé par le roi qui veut le charger d'aller faire le portrait d'Abd-el-Kader, devenu notre prisonnier, arrive de Versailles aux Tuileries. Il parle de l'agitation qu'il a remarquée sur son passage. « Partez sans crainte, lui répond en souriant le prince; c'est un feu de paille, il s'éteindra de lui-même [1]. » Mais le feu ne s'éteint pas; les barricades se dressent, rapidement reformées quand la troupe les a abattues. La panique entre au palais, portant avec elle le trouble des vues et la contradiction des avis. La reine opine pour la démission des ministres; le roi s'y résigne. M. Molé et, après lui, M. Thiers et M. Odilon Barrot, deux noms de 1830, sont appelés à composer un cabinet. Ils se trouvent sans force pour défendre le trône qu'ils ont élevé. La garde nationale elle-même, cette armée victorieuse des journées de Juillet, déserte la cause qui a fait sa puissance. L'émeute s'enhardit à mesure que le pouvoir s'abandonne. Le maréchal Bugeaud, investi du commandement militaire, se retire, ne se sentant pas soutenu. Le 24 février, cédant aux conseils qui le pressent, le roi abdique en faveur du comte de Paris.

[1] *Mémoires inédits* de Mme de ***.

La Chambre des députés s'était réunie, le 24, à une heure et demie. Menacés par la révolution, le roi et la reine s'échappent avec peine des Tuileries et n'ont que le temps de gagner la voiture qui va les éloigner de Paris. La duchesse d'Orléans se rend au Palais-Bourbon avec ses deux fils, le comte de Paris et le duc de Chartres. Les acclamations de la majorité saluent leur entrée. Vaines combinaisons des hommes! La dernière chance de la monarchie est dans la régence de la duchesse d'Orléans. Mais cette régence, la loi de 1842 l'a refusée à la princesse pour la déférer au duc de Nemours, et l'insurrection, qui ne se fera pas scrupule de renverser la constitution, va tout à l'heure invoquer le respect de la légalité contre la mère du jeune roi. M. Dupin, M. Odilon Barrot, essayent de faire prévaloir les titres de la duchesse d'Orléans; ils sont combattus par M. Crémieux, M. Marie, M. de Lamartine, qui, aux applaudissements de l'émeute débordée jusque dans l'enceinte, réclament la formation d'un gouvernement provisoire. Bientôt l'invasion oblige les princes à se retirer. La foule se rue dans la salle, avec des cris et des bruits d'armes. Le président (M. Sauzet) quitte le fauteuil. Il n'y a plus de parlement. MM. Dupont (de l'Eure), de Lamartine, Ledru-Rollin, se succèdent à la tribune et proclament, dans le tumulte et la confusion, les noms des membres du gouvernement provisoire.

La révolution de Février est consommée.

III.

Berryer avait signalé aux membres de l'opposition le danger des manifestations qui se préparaient. N'attendant pas du parti révolutionnaire le triomphe de sa cause, il lui refusa son concours. Le 24 février, il vint à la Chambre dans la matinée. Il portait dans sa physionomie,

nous racontait un des députés les plus fidèles au ministère tombé, les préoccupations d'un bon citoyen : « Eh bien? mon cher Moulin, on ne fait donc rien; on n'organise rien », disait-il à son collègue du Puy-de-Dôme. Il semblait patriotiquement soucieux des suites des événements.

De cette séance du 24 février, Berryer avait lui-même retenu quelques traits. L'arrivée de la duchesse d'Orléans restait présente à sa mémoire. Elle s'était placée, avec peine, au milieu d'un encombrement tel que les huissiers avaient dû prendre dans leurs bras les deux jeunes princes, ses fils, pour les dégager de la foule. Presque au même moment, on entendait, à l'étage supérieur, une porte tomber sous des coups de crosse. Un homme s'était introduit dans une tribune; il était absolument ivre. D'une voix rauque et sinistre, il s'écrie : « Voilà le peuple! » et s'affaissant sur le rebord de la galerie, il tire un coup de fusil qui va percer, au fond de la salle, le tableau représentant le serment de Louis-Philippe en 1830.

Assis au banc déserté des ministres, Berryer écouta en silence, non sans réflexion sur les étranges retours de la fortune, les orateurs qui demandaient un gouvernement provisoire. Il n'interrompit que M. Ledru-Rollin qui s'attardait à des digressions oiseuses : « Concluez! concluez! un gouvernement provisoire! » lui dit-il, pressé d'écarter les phrases quand le dénouement était certain. Et, comme le tribun rappelait longuement les abdications inutiles de Napoléon et de Charles X : « Concluez! reprit Berryer avec impatience. Nous connaissons l'histoire. »

M. de Lamartine parla après M. Ledru-Rollin. Ses premiers mots furent pour rendre hommage à la duchesse d'Orléans. Comme il avait, en 1842, soutenu ses droits à la régence, on crut qu'il allait se prononcer en sa faveur. Mais l'illusion fut courte. Repoussant une acclamation

spontanée qui ne pouvait, selon lui, rien fonder, M. de Lamartine appuya la nomination d'un gouvernement provisoire, lequel, avait-il soin d'ajouter, ne préjugerait rien « sur le gouvernement définitif qu'il plairait au pays de se donner ».

Dans le trouble de la séance, M. de Lamartine s'était approché de Berryer, et on les avait vus s'entretenir tous deux quelques instants. Que se disaient-ils? Berryer qui, pendant l'entretien, avait senti les yeux de M. de Falloux fixés sur lui, se hâta de l'en informer. « Je viens de prendre une résolution grave sans consulter mes amis, lui dit-il; j'espère qu'ils m'approuveront. M. de Lamartine me proposait une place dans le gouvernement provisoire qu'on va proclamer tout à l'heure à la tribune. J'ai refusé. Il y aura là des responsabilités que je ne peux encourir ni faire encourir à notre cause. Néanmoins, je suis fort enclin à penser qu'il faut peser sur ce mouvement pour qu'il ne dévie pas plus à gauche et ne rejette pas notre pays dans les horreurs de la guerre civile. Veillez bien à cela, vous qui êtes de l'Ouest, vous et Quatrebarbes[1]. »

La révolution accomplie évoquait dans tous les esprits le souvenir des événements de 1830. Les légitimistes la considéraient comme une expiation, et la crainte des maux qu'elle pouvait déchaîner atténuait à peine chez les plus ardents la satisfaction de voir tomber un gouvernement qu'ils n'avaient cessé de qualifier d'usurpateur.

Plus touchantes et plus hautes étaient les réflexions que faisait, sous l'accablement de la catastrophe, la reine Marie-Amélie. Elle avait passé la nuit du 24 fé-

[1] M. de Falloux a relaté le fait dans les *Mémoires d'un royaliste* (I, p. 268). Il nous l'avait rapporté avec plus de détails dans une lettre datée du 8 décembre 1884 : « Je m'en souviens comme si c'était hier », nous écrivait-il.

vrier à Dreux, dans une maison voisine du château. Le 25, avant de reprendre son pénible voyage, elle était allée dès l'aube s'agenouiller dans la chapelle, sur les tombes du duc d'Orléans et de la princesse Marie, ses morts bien-aimés. Du 28 février au 2 mars, Marie-Amélie demeura cachée au pavillon de la Grâce, près d'Honfleur, chez M. de Perthuis, officier d'ordonnance du roi; elle était séparée de son mari, attendant avec anxiété de ses nouvelles, et ne sachant encore si elle pourrait s'embarquer avec lui pour l'exil. Au milieu de ses inquiétudes, une pensée dominait son âme : « Jamais, disait-elle, je n'ai plus vivement senti que maintenant la peine que m'ont faite les journées de juillet 1830. Je viens de me retracer tout à l'heure ce que j'éprouvais dans ces jours-là, et je me suis demandé si vraiment je suis plus malheureuse à présent que je l'étais alors [1]. »

Berryer avait le cœur trop généreux et l'esprit trop politique pour se complaire dans la jouissance du ressentiment satisfait. La monarchie de Juillet renversée, il ne vit plus qu'une chose, le péril de la société mise à nu de toutes parts et la nécessité de l'union de tous les honnêtes gens pour la sauver.

Ses collègues de la droite partirent pour la province, pénétrés de ses instructions et encouragés par lui, comme l'avaient été M. de Quatrebarbes et M. de Falloux, à les propager autour d'eux.

Il écrivait lui-même, dès le 25 février, à M. Nègre, son confrère du barreau de Marseille, et membre du conseil municipal de cette ville :

Mon ami, vous savez les événements de Paris. Dites à mes amis et à tous que ma règle de conduite est absolument et fermement celle-ci : soutenir le gouvernement provisoire, faire res-

[1] *Vie de Marie-Amélie, reine des Français*, par Auguste Trognon, p. 486.

pecter les personnes et les propriétés, maintenir la liberté des votes et attendre l'Assemblée nationale. Toute autre pensée est funeste, toute autre manifestation est coupable.

La lettre fut reproduite aussitôt par l'organe royaliste de Marseille, la *Gazette du Midi*.

Le lendemain de la révolution, deux des conseillers du comte de Chambord entraient dans le cabinet de Berryer. « Que faire? lui demandèrent-ils? — La RÉCONCILIATION, répondit Berryer. Nous ne devons plus avoir d'autre pensée. »

IV.

Quelque ébranlement que la révolution de Février eût imprimé à la France, le nouveau régime naissait au milieu de circonstances favorables. Si le titre qu'il avait pris excitait des craintes, le sentiment que chacun avait du danger commun poussait autour de lui toutes les classes et tous les partis. La république avait laissé de détestables souvenirs : « On ne peut se dissimuler que le mot de république effraye toujours, écrivait la femme du nouveau garde des sceaux, Mme Crémieux, et qu'en y touchant, il semble qu'on touche du feu [1]. » Les hommes et les passions ne manquaient pas pour justifier cette impression. Mais le nom du poète qui était la parole et la parure du gouvernement, ses aspirations aussi illusoires que sincères vers une conciliation universelle, sa résistance héroïque au drapeau rouge, confirmaient l'opinion publique dans la confiance qu'elle avait besoin d'éprouver. Les adhésions affluaient. La religion, en lutte avec les tendances voltairiennes qui, malgré le bon vouloir du dernier ministère, caractérisaient l'éta-

1. *En 1848, Discours et lettres* de M. Ad. Crémieux, 1883, p. 219. Lettre du 14 mars 1848.

blissement de 1830, semblait triompher sur ses ruines. Le maire de Paris, Garnier-Pagès[1], faisait offrir à l'autorité ecclésiastique de se concerter avec elle pour assurer la tranquillité des églises[2]; les prêtres étaient appelés à bénir les arbres de la liberté; le crucifix avait été porté avec respect dans la dévastation des Tuileries, et le clergé s'annonçait bienveillant pour des institutions qui ne lui étaient pas hostiles. La même disposition se rencontrait parmi les chefs de l'armée. Elle animait les hommes politiques, inspirait les professions de foi des candidats, avant le scrutin, comme elle devait inspirer, au jour de la réunion de l'Assemblée nationale, les acclamations des représentants en faveur de la république.

Parallèlement à ces rassurants témoignages, s'en développaient d'autres qui semaient l'inquiétude. Le vieux démon révolutionnaire entendait faire de la république son œuvre et sa proie; il ne voyait dans la souveraineté du peuple que sa propre dictature, dans le gouvernement de tous que le privilège d'une faction, dans le changement politique qu'un bouleversement social. Il s'était attribué de force une place dans le gouvernement provisoire et se préparait à l'envahir tout entier.

Deux hommes personnifiaient dans ce gouvernement, avec des nuances diverses, les prétentions de la démagogie, M. Ledru-Rollin et M. Louis Blanc[3]. Entre eux et le groupe représenté par Lamartine, la lutte s'engagea dès le soir de la révolution, et, dans cette lutte, se reproduisirent les traits qui, pour le malheur de la république

1 Garnier-Pagès (Louis-Antoine), 1803-1878, député de 1842 à 1848, représentant du peuple en 1848, député de 1864 à 1870, membre du gouvernement provisoire (1848) et de la Défense nationale (1870).

2 *Vie de Mgr Jaquemet*, évêque de Nantes, par M. l'abbé Victor Martin, 1889, in-8°, p. 198.

3 Blanc (Jean-Joseph-Louis), 1811-1882, membre du gouvernement provisoire en 1848 et des Assemblées de 1848 et de 1871.

en France, ont invariablement marqué les querelles intérieures de ses partisans : les modérés laissant toujours la porte ouverte aux exaltés, n'osant désavouer des actes qu'ils déplorent, rachetant par les faiblesses du lendemain les résistances de la veille, préférant au danger d'une rupture l'apparence d'une complicité, et n'arrivant, à force de concessions graduelles, qu'à livrer à une secte néfaste le pouvoir et le pays.

Les élections annoncées pour le 9 avril et bientôt retardées, le peuple officiellement appelé à voter dans la plénitude de son droit et les commissaires envoyés dans les départements pour lui dicter ses choix, le ministre de l'Intérieur accusant l'Assemblée dans des circulaires officielles, avant qu'elle soit née, et provoquant d'avance l'insurrection contre elle si elle n'est pas révolutionnaire; les clubs organisant, sous les auspices de M. de Ledru-Rollin, la manifestation du 17 mars et, lorsqu'ils veulent la renouveler le 16 avril, mis en déroute par le général Changarnier[1] d'accord avec Lamartine, tels sont les premiers épisodes de cette guerre intestine qui va pendant trois ans tourmenter le parti républicain et préparer sa perte.

Berryer n'en montrait que plus de zèle pour mettre l'union parmi les royalistes. Il s'attachait à éteindre les anciens dissentiments et à faire l'accord de tous les gens de bien dans la confection des listes de candidats :

J'ai écrit ces jours derniers à Barthélemy[2], et à Abel[3], mandait-il à son ancien collègue de députation, M. de Surian; je leur ai dit ce qu'il faut répéter sans cesse pour les pro-

1 Changarnier (Nicolas-Anne-Théodule, général), 1793-1877, représentant du peuple en 1848, 1849, 1871, élu sénateur inamovible en 1875.

2 Le marquis Sauvaire de Barthélemy, ancien pair de France, et plus tard membre de la Constituante et de la Législative.

3 M. Abel était rédacteur en chef de la *Gazette du Midi*, et l'un des correspondants marseillais de Berryer.

chaines élections. Il s'agit d'une question sociale et non d'une question politique. Les préventions, les rancunes, les vieux dissentiments, l'entraînement de la révolution nouvelle, ne doivent pas faire perdre à la cause sociale un seul des hommes éclairés et capables que la France, trop dépourvue, possède encore [1].

Il ne se lassait pas de revenir sur cette idée; il la développait avec une énergie et une ténacité qui ne lui étaient pas habituelles :

Je voudrais, écrivait-il encore le 15 avril à M. de Surian, que nos amis comprissent bien qu'en face d'un avenir aussi incertain et dans l'état de brisement où sont toutes les choses passées, il n'y a qu'un besoin public à interroger et à servir : c'est de donner à la société menacée le secours et le concours de toutes les intelligences qui peuvent la préserver des grandes calamités. Il ne s'agit pas de discussions sur le choix de tel ou tel gouvernement, mais de la conservation dans la société des conditions sans lesquelles il n'y a plus de pays à gouverner. C'est pour cela qu'il est, à mon avis, impardonnable d'écarter des hommes capables, par quelque rancune ou quelque défiance de leur situation passée. Aussi sera-ce un grand tort de priver l'Assemblée du concours d'un homme tel que M. Thiers; j'entends dire qu'on l'écarte, et vous devez faire entendre qu'il y a dans le pays peu d'hommes plus imbus des principes nécessaires à tout ordre de société et plus puissants pour faire prévaloir les idées salutaires.

Je parle à vous, homme de cœur et d'intelligence, et je vous parle en homme convaincu des nécessités présentes et des devoirs qu'elles imposent. Il faut, dans ces grandes crises sociales, se mettre bien au-dessus des vieilles rivalités et des préventions nées d'un passé qui ne peut plus se reproduire sous les mêmes conditions. Causez avec nos amis, et dites-moi au plus tôt si vous triomphez des fausses idées.

Cette large manière de voir était la plus difficile à faire

[1] 3 avril 1848.

accepter des natures ardentes auxquelles Berryer s'adressait. Il s'affligeait d'apprendre que ses conseils n'avaient point prévalu, et que M. Thiers serait écarté :

J'attends avec impatience la liste de vos candidats, écrivait-il le 17 avril à M. de Surian; votre nom y figurera t-il? Ne portera-t-on pas Laboulie? C'est avec chagrin que je vois que, par des rancunes et des préventions, on va priver l'Assemblée du talent et des idées sociales de M. Thiers. A bien juger l'état de la France, je crois qu'il ne faut la dépouiller d'aucune de ses capacités et que l'union doit être entière avec tous les hommes qui veulent l'ordre.

Pour lui, il venait de préparer sa lettre à ses électeurs. *La Gazette de France* ayant inscrit son nom parmi les candidats de Paris, Berryer avait décliné l'offre.

Je ne veux être candidat qu'à Marseille, et c'est comme représentant des Bouches-du-Rhône que je siégerai à l'Assemblée; sinon, non. Cette mission est très difficile, pleine de périls de tous genres; je ne peux ni ne veux refuser de l'accepter, si elle m'est donnée par la ville que j'ai eu l'honneur de représenter pendant quinze ans. Mon élection, après la révolution de Février, me donnera une force que je ne trouverais pas dans un autre mandat. Je serais fort affaibli, si je siégeais à l'Assemblée nationale, après avoir été repoussé par les Marseillais[1].

Il avait longuement pesé les termes de sa profession de foi. Il ne cachait pas qu'elle lui avait causé de vraies difficultés.

Je ne suis pas né et je n'ai pas vécu au milieu de vous, disait-il aux Marseillais; mais je ne vous suis point étranger. Ma vie politique vous appartient; depuis dix-sept ans je suis député de Marseille, et je garde à jamais le cher et glorieux souvenir des jours où le peuple entier de cette ville et des

[1] 3 avril 1848.

contrées voisines m'entoura de ses acclamations et me prodigua de si éclatantes marques d'estime, de confiance et de sympathie.

Je croirais manquer à un devoir, si je ne venais solliciter vos suffrages en ce moment de crise sociale, en ce jour où la nation, libre arbitre de ses destinées, doit prononcer une sorte de jugement solennel sur les hommes qui ont pris quelque part dans le gouvernement à la discussion de ses intérêts.

La France, en moins de quarante années, a vu cinq révolutions intérieures; elle a proclamé, accepté ou subi les principes de gouvernement les plus opposés. Ceux qui, sous les regards de leurs concitoyens, ont traversé des situations et des fortunes si diverses, sont appréciés dans la conscience publique et ont peu besoin de parler d'eux-mêmes.

La nouvelle révolution n'a pas fait de moi un homme nouveau. Mes sentiments et mes opinions vous sont connus.

J'ai demandé à la monarchie héréditaire la force qu'une puissante alliance des traditions et du progrès devait apporter au développement de nos libertés. Tous les actes de ma vie ont été inspirés par un zèle sincère pour l'égale liberté de tous les citoyens, par un amour ardent et jaloux de notre honneur national.

Catholique, j'ai proclamé le principe de l'incompétence du pouvoir civil dans les questions religieuses. Réprouvant également et la religion d'État de Louis XIV et la constitution civile du clergé de 1791, j'ai revendiqué pour tous les hommes la plus noble, la plus précieuse de toutes les libertés, la liberté de conscience, de l'enseignement, de l'exercice du culte.

Avocat ou député, je n'ai cherché à faire triompher mes opinions que par la libre discussion; j'ai exposé mes jours pour étouffer la guerre civile. Affranchi du joug de l'esprit de parti, j'ai lutté, dans tous les temps, contre les réactions politiques, contre les lois et les tribunaux d'exception : Cambronne, Ney, Debelle, Lamennais, Chateaubriand, Ledru-Rollin, Louis Bonaparte, ont été mes clients...

Après l'exposé de sa vie, Berryer achevait en ces termes :

Sous la république, comme sous la monarchie, comme pendant la durée du dernier gouvernement, ces principes ne peuvent cesser de régler ma conduite.

Si mon âge, si mes convictions religieuses et politiques ne suffisent plus aux intérêts et aux idées du temps présent, soumis aux lois que vous donnerez à la France, j'enfermerai dans la retraite mes souvenirs et mes vœux pour la patrie. Mais si le suffrage public me rappelle à cette tribune nationale, si chère à mon intelligence et à mon cœur, si vous me jugez digne de consacrer mes derniers jours et mes dernier travaux à la sainte cause des libertés et de la grandeur du pays, je saurai remplir loyalement et avec fermeté les devoirs d'un représentant du peuple français.

La profession de foi était attendue avec impatience; elle fut répandue partout dans le département. « Votre lettre, écrivait M. de Surian à Berryer, a eu un succès immense[1]. »

V.

Les élections eurent lieu le jour de Pâques, 23 avril. Aux termes des décrets du gouvernement provisoire, elles se firent au scrutin de liste par département et au chef-lieu de chaque canton.

Berryer fut élu le second dans les Bouches-du-Rhône[2].

La liste de ce département était composée de MM. Barthélemy, maire de Marseille, Berryer, Démosthènes Ollivier[3], Lamartine, Sauvaire-Barthélemy, Astoin, de Laboulie, Lacordaire, Pascal, de Cormenin.

1 27 avril 1848. *Papiers de Berryer.*

2 « Notre jeune commissaire, Émile Ollivier, qui a pour votre personne de grandes sympathies, écrivait le 14 avril M. de Surian à Berryer, vous appuie *sourdement;* il eût fait plus, si Ledru-Rollin ne nous avait envoyé un commissaire général, du nom de Repellin, et qui combat votre candidature. »

3 M. Démosthènes Ollivier était le père du jeune commissaire,

L'Assemblée constituante comprenait neuf cents membres. Une salle avait été construite dans la cour du Palais-Bourbon pour contenir cette immense réunion. La session s'ouvrit le 4 mai.

La composition de l'Assemblée révélait dans le pays une double tendance : l'acceptation de la république et la réprobation énergique de la politique suivie par M. Ledru-Rollin et ses commissaires. La majorité appartenait aux républicains; mais, républicains ou monarchistes, les modérés dominaient. L'ancienne opposition reparaissait avec ses principaux chefs, MM. Odilon Barrot, Dufaure, de Rémusat, Vivien, de Tocqueville. M. Thiers devait revenir lors des élections complémentaires et, quelques mois après lui, le maréchal Bugeaud et M. Molé. Les légitimistes arrivaient en nombre imposant; d'abord la plupart des anciens députés : M. de Larcy, M. de Falloux, M. Blin de Bourdon, M. de La Rochejaquelein, M. d'Andigné. Mais combien d'autres les accompagnent! Deux des plus vieux amis de Berryer, M. de Grandville et M. de la Guibourgère, l'un de ses disciples préférés qui sera bientôt son vaillant auxiliaire, M. Audren de Kerdrel et, avec eux M. de Vogüé, M. de Sèze, M. de Dampierre, M. de Tréveneuc, M. de Saint-Georges, M. de Tinguy, pour n'en citer que quelques-uns, dans lesquels Berryer trouvera le plus intelligent et le plus dévoué concours. M. de Montalembert, le P. Lacordaire (qui devait se retirer après l'émeute du 15 mai), les évêques de Langres, d'Orléans et de Quimper, l'abbé de Cazalès, petit-fils du grand orateur de la Constituante, représentaient plus spécialement, avec l'éclat de leur renommée et l'autorité de leur caractère, le parti catholique.

Quelles que fussent les divergences antérieures, les

M. Emile Ollivier. « Nous avons rendu hommage à la fermeté de l'autorité, écrivait encore M. de Surian à Berryer, en plaçant en tête de notre liste le maire Barthélemy et Démosthènes Ollivier. » (27 avril 1848.)

membres de l'Assemblée se montraient pleins de bon vouloir pour le nouveau régime. M. de Grandville, dans une lettre à Berryer, exprimait le sentiment général :

Je m'estimerai heureux, disait-il, si je puis contribuer à rétablir l'ordre si fortement ébranlé et à fonder un gouvernement républicain honnête. Dieu veuille nous guider et surtout donner à cette grande Assemblée l'esprit de force et d'union qui, plus que jamais, est indispensable [1].

Un homme était nécessaire pour personnifier cette disposition. On croyait l'avoir trouvé. C'était Lamartine. Élu par dix départements, Lamartine avait reçu du suffrage public une sorte de dictature morale. L'Assemblée ne demandait qu'à la consacrer par ses votes. Elle attendait de lui sa direction. Malheureusement, le poète n'avait à proposer aux députés qui l'interrogeaient ni constitution ni programme, et la seule indication qu'il donnât de sa politique était l'intention avouée de ne pas se séparer de M. Ledru-Rollin.

Le premier effet de cette déclaration fut de préparer la chute de Lamartine. Déconcertée dans son espoir, l'Assemblée avait peine à lui retirer brusquement sa confiance; mais elle la sentait faiblir. D'un autre côté, à quels guides s'adresser? Quels conseils suivre? Les chefs des anciens partis se tenaient sur la réserve. Soit défiance de leur passé, soit désir de ne pas porter ombrage au régime naissant, on inclinait, parmi les nouveaux venus, à les éviter. Il fallut la force des événements et la faiblesse avérée de ceux qu'on avait regardés comme les tuteurs désignés de la république pour rendre l'ascendant, même sous la république, aux hommes de la monarchie.

Berryer semblait, dans ces premières séances, avoir

[1] 14 avril 1848. *Papiers de Berryer.*

retrouvé son activité. Il intervint souvent, non pour prononcer des discours, mais pour dire quelques mots que suggérait la difficulté du moment, au milieu de cette confusion des langues dont les débuts de l'Assemblée offraient le spectacle.

La majorité avait décidé que le pouvoir exécutif serait confié à une commission de cinq membres qui choisirait les ministres hors de son sein. Les amis de M. Ledru-Rollin, préoccupés d'assurer son élection, émirent la prétention de discuter à la tribune les noms des candidats, afin d'obliger les membres du gouvernement provisoire à se prononcer pour leur ancien collègue.

Berryer fit repousser la proposition.

« La lumière de la révolution, dit-il, a assez fait connaître les noms propres pour qu'ils ne soient pas ballotés à la tribune. » (*Bravo!*)

Le parti pris de Lamartine en faveur de M. Ledru-Rollin fit violence aux sentiments de l'Assemblée. Elle se résigna à nommer ce candidat, mais le dernier de tous; elle ne donna à Lamartine lui-même que le quatrième rang. MM. Arago, Garnier-Pagès et Marie furent élus, avant lui, membres de la commission exécutive.

... Je ne vois qu'un fâcheux avenir, écrivait le 10 mai Berryer à M. de Surian. L'Assemblée renferme beaucoup d'hommes de bien, des gens de cœur, des esprits intelligents, mais sans lien entre eux, sans volonté commune, animés de la seule pensée d'éviter les excès du désordre. La direction leur manque, et je n'aperçois pas encore d'où elle peut venir. En attendant, on pactisera pour éviter les trop vives secousses.

VI.

Pendant que Berryer exprimait ces craintes, la commission exécutive organisait au Champ-de-Mars la fête

dite de *la Concorde,* réminiscence puérile des pastorales moins innocentes de la Révolution.

Une surprise cruelle vint interrompre ces préparatifs et rappeler les hommes du pouvoir à la réalité. Le 15 mai, l'enceinte législative est envahie par des bandes ramassées au cri de : *Vive la Pologne!* Barbès, Blanqui, Raspail, Huber, chefs connus des factions, sont à leur tête. Ils s'emparent de la tribune; ils prononcent la dissolution de l'Assemblée, et dans l'impuissance des républicains que le souvenir de leur triomphe du 24 février désarme devant cette dictature de la foule, ils fussent peut-être restés les maîtres, s'ils n'avaient rencontré l'énergie des députés royalistes. M. de Kerdrel, M. de Falloux, M. de Dampierre, sont auprès de Lamartine haranguant les gardes nationaux aux abords du Palais-Bourbon, et quand Lamartine se rend à cheval à l'Hôtel de Ville pour l'arracher aux rebelles, il voit à ses côtés deux monarchistes, un ami des princes d'Orléans, M. de Mornay, et un partisan de la légitimité, M. de Falloux, « hommes qui aspirent l'action », a-t-il écrit lui-même [1].

Berryer était resté à l'Assemblée. Il se signala par sa vigilance pour la dignité de la représentation nationale. Les motions se succédaient à l'aventure. Rentrés dans la salle que la garde nationale avait purgée de l'émeute, les représentants traduisaient leur émoi en manifestations bruyantes et vaines. Berryer s'élance à la tribune.

Je demande, dit-il avec vivacité, que l'ordre du jour soit suivi avec la permanence de l'Assemblée. Je pense que la commission, à qui nous avons confié le pouvoir exécutif, ne cessera pas, pendant la permanence, de rendre compte de sa conduite à l'Assemblée délibérant gravement, silencieusement, majestueusement. Je m'oppose à toutes les propositions qui

[1] *La Révolution de* 1848, par Lamartine, II, p. 441.

viendraient troubler l'ordre du jour. Quelles que puissent être ces propositions, elles auraient peut-être, aux yeux du pays, un caractère de colère et d'animosité. Il faut que la souveraineté de l'Assemblée demeure avec sa majesté entière. Cette souveraineté, c'est la vie de la nation; si elle est menacée un jour, elle sera vengée par l'autorité des lois et par l'autorité publique. Quant à nous, délibérons en paix et en suivant l'ordre du jour.

La proposition fut adoptée et, malgré les réclamations de quelques membres, l'Assemblée refusa de lever la séance.

Dans le cours des débats, M. Jules Favre [1], sous-secrétaire d'État du ministère des Affaires étrangères, invita les représentants à se rendre au palais du Luxembourg, où siégeait la commission exécutive, afin qu'ils puissent être sans cesse en rapports avec le gouvernement.

Berryer s'y opposa.

Citoyens, dit-il, c'est autour de vous qu'il faut réunir tous les pouvoirs, et c'est précisément parce que cette enceinte a été violée que nous ne devons pas en sortir.

Ce fut, en effet, la commission exécutive qui se transporta au Palais-Bourbon. Elle rendit compte à l'Assemblée des mesures qu'elle avait prises.

L'humiliant spectacle dont il venait d'être témoin n'avait que trop confirmé les prévisions de Berryer. La défaite de l'insurrection qui, pendant deux heures, s'était crue maîtresse, ne le rassurait pas. Ce n'était qu'un répit; il pressentait de nouveaux malheurs.

Vous comprendrez, mon ami, écrivait-il encore le 23 mai à

[1] Favre (Jules), 1809-1880, membre de l'Assemblée de 1848, du Corps législatif (1858-1870), du gouvernement de la Défense nationale et de l'Assemblée de 1871, ministre des Affaires étrangères après le 4 septembre 1870, membre de l'Académie française (1867).

M. de Surian, par les récits qui vous sont venus sur tout ce qui se passe à Paris, de combien de chagrins publics je suis accablé et à quelles vives inquiétudes mon cœur est en proie pour tout ce qui touche aux libertés, à l'honneur, à la force du pays. Je vois autour de nous des désirs ardents, mais vagues, de se préserver de l'anarchie violente; mais cette anarchie, elle est au fond de toutes choses, au sein de tous les pouvoirs; elle est dans la lutte des préventions, des vieilles rancunes, des défiances; elle est dans la faiblesse des caractères, non moins que dans la perte de tout principe sérieusement adopté, sérieusement compris. Nulle part il ne se présente une réunion intelligente et énergique de volontés dévouées au service de la liberté et de l'ordre; nulle direction qui appelle une organisation de forces capables d'assurer un avenir.

Il n'en renouvelait pas moins, à la veille des élections complémentaires, ses appels à l'union :

Oublions nos anciens mécontentements et ne songeons qu'aux besoins présents de notre pays. Efforçons-nous d'appeler tous les suffrages sur les hommes qui peuvent bien servir la société menacée. Pour moi, je n'ai pas d'autre pensée.

Il donnait la preuve de cette disposition, en recommandant M. de Genoude aux suffrages des Marseillais :

Vous connaissez mon caractère, disait-il, et vous savez que toute question personnelle s'efface à mes yeux, quand il peut se présenter une question d'intérêt général.

Les élections partielles du 4 juin révélèrent le mouvement qui déjà se produisait dans le pays. Le prince Louis-Napoléon Bonaparte fut nommé dans trois départements, M. Thiers dans cinq, et, comme si Paris avait voulu résumer dans la contradiction de ses choix les sentiments opposés qui se développaient en France, il fit sortir à la fois du même scrutin le général Chan-

garnier et Caussidière [1], Pierre Leroux [2] et Victor Hugo (qui, alors, représentait les conservateurs), Proudhon [3] et M. Thiers, le démagogue Lagrange et le neveu de l'Empereur.

VII.

Les événements de Juin se préparaient.

A peine en possession du pouvoir, le gouvernement provisoire avait pris l'engagement de garantir le travail à chaque citoyen, et, comme première application de cette imprudente promesse, il avait décrété l'établissement des ateliers nationaux. C'était mettre sur le pays, suivant le mot de Lamartine lui-même, « un nuage chargé de tempêtes [4] ».

Les auteurs du décret ne s'en étaient pas dissimulé les inconvénients; mais, par faiblesse pour l'esprit révolutionnaire, ils avaient signé la mesure, laissant au hasard, cette fois comme tant d'autres, le soin d'en déterminer les conséquences.

La création des ateliers nationaux donnait à l'émeute un centre et une armée; les résolutions prises pour les dissoudre lui fournirent le prétexte.

Ce fut dans ces graves conjonctures que M. de Falloux révéla les dons qui le désignèrent à l'attention de la France. Il avait le sang-froid, le courage, le coup d'œil, la décision, et ces qualités se déployaient d'autant plus dans son langage et dans ses actes qu'autour de lui les esprits étaient plus troublés et les dangers plus grands. Il voyait clair dans le péril. Membre

[1] Caussidière (Marc), 1809-1861, fut préfet de police en 1848.
[2] Pierre Leroux, 1798-1871, fut membre de la Constituante et de l'Assemblée législative.
[3] Proudhon (Pierre-Joseph), 1809-1865.
[4] *La Révolution de 1848*, par Lamartine, II, p. 158.

du comité du Travail, M. de Falloux avait fait adopter par ses collègues et, en leur nom, par l'Assemblée, une série de dispositions combinées pour amener graduellement la dispersion des ateliers nationaux, en sauvegardant à la fois les intérêts des ouvriers et le maintien de l'ordre public. Le travail à la tâche devait être substitué le plus rapidement possible, dans les ateliers nationaux, au travail à la journée; des crédits étaient ouverts pour hâter la reprise des travaux dans les départements, et des indemnités de déplacement accordées pour faciliter le rapatriement des ouvriers qui ne justifieraient pas d'un séjour de plus de trois mois dans le département de la Seine.

La Commission exécutive s'était aussitôt ralliée à ces vues; elle avait fait afficher, comme l'expression de sa propre pensée, un extrait du rapport de M. de Falloux; mais, soit inertie, soit timidité, elle en avait laissé tomber les prescriptions. La population des ateliers nationaux s'accrut; de trente mille ouvriers d'abord, elle était arrivée à dépasser le chiffre de cent mille : organisation formidable, « menaçante pour la liberté [1] ». Faute de l'avoir arrêtée à temps, on était réduit à employer trop tard contre elle des mesures extrêmes.

Le 21 juin, la Commission exécutive décrète que les ouvriers des ateliers nationaux seront expédiés en province ou enrôlés dans l'armée. Le 22, les ouvriers lui envoient une délégation chargée de dire au gouvernement qu'ils sont résolus à ne pas partir. « Si les ouvriers ne veulent pas partir, déclare aux délégués M. Marie, nous les y contraindrons par la force, entendez-vous! — Par la force! répliquent les délégués, nous savons maintenant ce que nous voulions savoir. »

Le lendemain, 23 juin, l'insurrection éclate. Les bar-

[1] Expression du général Cavaignac. — Séance du 3 juillet 1848.

ricades simultanément élevées sur divers points attestent que le mouvement était prémédité.

On sait quelle fut cette lutte épouvantable, poursuivie pendant quatre jours, où périrent sept généraux, où tomba, victime de son dévouement, l'archevêque de Paris, Mgr Affre; guerre plus cruelle pour la France que de grandes batailles, présage sanglant des destinées de cette république qui, après avoir déchaîné la souveraineté des foules, était obligée de chercher contre elles un refuge dans la dictature d'un soldat.

Pour appuyer de son autorité morale les défenseurs de l'ordre, l'Assemblée avait décidé qu'elle se ferait représenter par des délégués auprès des combattants de l'armée et de la garde nationale. Berryer fut au nombre des représentants qui se rendirent au faubourg Saint-Antoine; une lettre, écrite sous l'impression du moment, fait connaître son attitude.

Victor Hugo, lui écrivait Mme Hamelin, raconte votre grande mine à la barricade. Il ne vous manquait que cela vraiment; car tous les grands orateurs de l'antiquité qui parlaient dans votre genre ne se donnaient pas la peine d'être braves.

Telle était cependant la confiance inspirée par le caractère de Berryer que les vaincus de la guerre civile allaient lui demander, dans leur malheur, conseil et protection. On ne pouvait dire, cette fois, qu'ils s'adressaient à l'homme d'opposition; ils voyaient Berryer siéger dans les rangs de la majorité et donner son appui au gouvernement. Mais ils le savaient magnanime. A la veille des journées de juin, un des insurgés du 15 mai, enfermé à Vincennes, Sobrier[1], sollicita sa visite; Berryer alla le

[1] Sobrier (Marie-Joseph), rédacteur de la *Commune de Paris*, avait été, après la révolution de Février, délégué à la préfecture de police avec Caussidière. Condamné, après le 15 mai, à sept ans de détention par la haute Cour de Bourges, il fut gracié en 1852, et mourut en 1854 dans une maison de santé.

voir aussitôt. L'émeute de juin réprimée, sans avoir seulement l'idée que ce nouvel attentat ait pu aigrir les sentiments de Berryer, Sobrier l'appelle encore auprès de lui :

Citoyen, lui écrit-il, je vous prie d'avoir l'extrême obligeance de venir de nouveau jusqu'à Vincennes... Vous pouvez interpeller Ledru-Rollin à mon sujet, et détruire l'accusation qui pèse sur moi.

Agréez, citoyen, l'expression de ma vive reconnaissance.

Votre tout dévoué,

SOBRIER.

Samedi, donjon de Vincennes [1].

A toutes les pertes qu'avait entraînées l'insurrection, vint s'ajouter une mort qui, pour n'avoir pas été aussi profondément sentie, en ces jours lamentables, qu'elle aurait dû l'être, n'en demeurait pas moins un deuil national : Chateaubriand expira le 4 juillet. Il mourut en confessant le Christ et sans consentir à désespérer, dans le malheur public, des destinées de son pays. Le retentissement de la canonnade avait réveillé dans la mémoire du vieillard le souvenir de ces jours sinistres de la fin de l'Empire, d'où la France était sortie prospère. On l'avait entendu, pendant que se déchaînait la guerre civile, répéter à voix basse ces paroles qu'en 1814 l'auteur de *Bonaparte et les Bourbons* avait jetées à sa patrie vaincue : « Non, je ne croirai jamais que j'écris sur le tombeau de la France [2] ! »

1 A ce billet écrit au crayon sont joints les deux permis de communiquer avec le détenu délivrés à Berryer. L'un, du 19 juin 1848, signé du juge d'instruction, Ernest Bernard, est « vu et approuvé » des membres de la commission exécutive, Marie, Ledru-Rollin, Arago; l'autre, du 10 août, est seulement signé du juge d'instruction.

2 *La Tribune moderne. — M. de Chateaubriand*, par M. Villemain, v. in-8°, 1858, p. 552.

Berryer annonça au comte de Chambord la mort du plus illustre de ses serviteurs. La réponse qu'il reçut fut publiée.

J'avais en lui, disait le Prince, un ami sincère, un conseiller fidèle de qui j'étais heureux, dans mon exil, de recevoir les avis et de pénétrer les généreuses pensées. Depuis plusieurs mois, je m'affligeais de voir ce beau génie approcher du terme de sa carrière; cette perte si grande m'est plus pénible encore en ce moment où mon cœur a tant à gémir des douleurs de la patrie!

Et, après un hommage ému aux héros tombés pour la France :

Puissent le spectacle de ces calamités et la crainte des maux qui menacent l'avenir ne point emporter les esprits loin des grands principes de justice et de liberté publique qu'en ce temps, plus que jamais, les amis des peuples et des rois doivent défendre et maintenir [1] !

VIII.

La commission exécutive s'était évanouie pendant la tourmente. L'Assemblée ne s'étonna point de recevoir sa démission. Elle l'avait devancée, en confiant au général Cavaignac [2], ministre de la guerre, tous les pouvoirs civils et militaires. Après la défaite de l'insurrection, elle renouvela le mandat du général et lui conféra le titre de chef du pouvoir exécutif [3].

Alors commença à paraître une réunion devenue bien-

[1] 15 juillet 1848.

[2] Cavaignac (Eugène, général), 1802-1857, représentant du peuple en 1848 et 1849, banni après le coup d'État.

[3] Les principaux membres du Cabinet formé par le général Cavaignac furent : à l'Intérieur M. Senart, à la Guerre le général de Lamoricière, aux Finances M. Goudchaux, aux Affaires étrangères M. Bastide, à l'Instruction publique M. Carnot, que remplaça bientôt M. de Vaulabelle.

tôt célèbre et puissante, la réunion dite de la *rue de Poitiers,* parce qu'elle se tenait dans la rue de ce nom, au siège qu'occupait à cette époque l'Académie de médecine. Formée dès les premiers jours du mois de mai, la réunion de la rue de Poitiers n'avait compris d'abord que des membres étrangers jusque-là à la vie publique. Venus de régions et d'opinions diverses, indépendants des anciennes luttes, ils récusaient l'autorité des vieux parlementaires et cherchaient les moyens de se connaître les uns les autres pour concerter ensemble une politique nouvelle. Les anciens membres des Assemblées, se rendant compte de ces dispositions, avaient évité d'entrer dans la réunion. Ils ne s'y montrèrent qu'après les événements de Juin; éclairés par les défaillances du gouvernement, ne trouvant dans les hommes politiques du parti républicain ni un conseil ni un appui, les nouveaux venus se décidèrent à invoquer le concours de leurs devanciers. Sur leur appel, MM. Thiers, Berryer, de Montalembert, de Falloux, Odilon Barrot, Dufaure, vinrent se mêler à leurs délibérations, et, par la force des choses, les diriger.

A l'exemple des assemblées de la Révolution, la Constituante de 1848 s'était divisée en comités. Berryer se fit inscrire au comité des Finances. Il lui parut que c'était là le poste où il pourrait rendre le plus de services, en défendant la fortune publique contre les chimères des utopistes et les expériences des radicaux.

Il prononça, comme membre de ce comité, ses premiers discours[1]. Écartant tout esprit de parti et ne laissant voir d'autre préoccupation que le souci des intérêts et de la bonne renommée du Trésor, il intervenait

[1] Discours sur le projet de décret concernant la consolidation des bons du Trésor et des dépôts des caisses d'épargne (6 juin 1848). — Sur le projet de décret concernant le remboursement des bons du Trésor (7 juillet), etc.

comme un médiateur dans les débats fréquemment soulevés entre le comité des Finances et le gouvernement.

Le 2 août, on discutait un projet relatif aux droits à percevoir sur les prêts hypothécaires; les membres du comité, M. Gouin, M. Gaslonde, M. Thiers, avaient attaqué la proposition du gouvernement. Blessé de leurs observations, le ministre des Finances, M. Goudchaux[1], incrimine les intentions de ses contradicteurs et attribue à l'esprit de parti l'opposition qui lui est faite. Aussitôt Berryer, qui ne comptait pas prendre la parole, monte à la tribune.

Il vient, dit-il, d'être prononcé des paroles qui pourraient avoir la funeste conséquence de jeter l'Assemblée dans une situation intestine qui porterait évidemment atteinte aux intérêts généraux de notre pays. (*Mouvement.*) Je ne monte pas à la tribune pour traiter des questions irritantes. La position de nos affaires est telle que nous devons tous à la patrie de fermer nos cœurs et nos lèvres à tous sentiments, à toutes paroles, à toutes pensées qui, en créant des divisions, en partageant les membres d'une Assemblée nommée par le concours de la France entière, priveraient un moment le pays de la puissance commune des hommes qu'elle a envoyés pour le servir. (*Très bien! très bien!*)

Si, dans cette Assemblée, nous ne sommes pas convaincus, si nous ne portons pas dans l'esprit de ceux qui nous écoutent la conviction que, de quelques points de l'horizon politique que nous soyons venus ici, nous y sommes venus dans une une même et sainte pensée, s'il faut interroger nos origines et sur ces origines seules juger toutes les opinions qui sont exprimées à cette tribune, il ne reste plus qu'à nous compter; les discussions sont inutiles. (*Très bien! très bien!*)

Pour mon compte, tel n'a pas été mon sentiment, lorsque j'ai accepté l'honneur d'être représentant du peuple à l'Assemblée nationale, et j'ai cette grande satisfaction en mon âme

[1] Goudchaux (Michel), 1797-1862.

que, depuis le jour de l'ouverture de l'Assemblée, il n'y a pas un instant où j'aie été dirigé dans mes travaux incessants, dans les fatigues continuelles de mon esprit, par une autre pensée que le besoin de servir la patrie commune dans une situation évidemment périlleuse et difficile. (*Très bien! très bien!*)

S'adressant alors plus particulièrement au ministre des Finances, Berryer défend le comité de tout parti pris contre M. Goudchaux; il montre que, bien qu'en dissidence sur une question d'affaires, tous les membres du comité n'ont cessé d'être, sur le fond des choses, en accord très sympathique avec lui.

Et pourquoi l'honorable M. Goudchaux a-t-il trouvé dans les membres du comité des Finances, qui jamais n'avaient eu des rapports personnels avec lui, un si grand empressement, une si grande confiance, un si grand besoin de communication sur la situation de nos affaires et sur les moyens d'y pourvoir; pourquoi? C'est que dans les sentiments qu'il a manifestés, il a constamment montré cette pensée commune de garder, de maintenir, de faire respecter en France la religion, la liberté, la famille, la propriété, l'honneur national; l'on s'est dit : Il est de nos amis. Il est des miens, je suis de son parti, et alors je ne sais pas aller chercher dans un homme de cœur qui exprime des sentiments qui ont animé toute ma vie, s'il est républicain de la veille ou républicain du lendemain, s'il a été pour telle monarchie ou pour telle autre; je sais qu'il a là ce que j'y ai aussi, je sais qu'avec ces sentiments-là, il sauvera la France, et c'est pour cela que je lui ai tendu la main. (*Bravo! bravo!*)

A mesure que Berryer parlait, on voyait se peindre sur la figure du ministre interpellé l'étonnement, l'attention, la satisfaction; les nuages se dissipaient; il était visible que toute pensée de défiance ou de rancune avait disparu de son esprit.

M. Goudchaux avait d'abord fait de l'adoption de son

projet une question de Cabinet. Calmé par le langage de Berryer, il finit par le retirer.

Les belles et nobles paroles de M. Berryer, disait le lendemain le *Journal des Débats*, si longtemps hostile à l'orateur, ont produit la plus profonde impression sur l'Assemblée.

Ce n'étaient pas seulement les feuilles conservatrices qui lui rendaient cet hommage. Les journaux républicains, même les plus ardents, l'exprimaient à l'envi. *Le National* opposait le langage de Berryer à celui de M. Thiers.

M. Berryer, qui a soutenu la même opinion que M. Thiers, lui a donné, disait-il, une leçon de bon goût et de réserve. Tout en combattant, à son point de vue, le projet de décret, il a fait appel à l'union et à la concorde de tous les bons citoyens, en termes qui ont mérité et obtenu l'assentiment de l'Assemblée.

La République disait :

Le citoyen Berryer a été, comme toujours, beau, pathétique, harmonieux, sublime.

La note la plus vraie se trouvait peut-être dans cette réflexion de l'organe des phalanstériens, la *Démocratie pacifique :*

M. Berryer a été noble, chaleureux, entraînant. Bon Dieu! que cela fait de bien d'entendre une voix émue par un sentiment loyal et fraternel, et que les représentants du peuple gagneraient à mettre ainsi plus souvent dans leurs discussions le cœur de la patrie!

C'est quelques jours après cet incident qu'un observateur étranger, l'ambassadeur d'Angleterre en France, lord Normanby, écrivait ces lignes :

M. Berryer a déjà acquis une grande influence sur tous les

partis dans l'Assemblée; à son talent, depuis si longtemps reconnu et admiré, se sont joints, dans quelques occasions récentes, un tact et une sûreté de jugement qu'il n'avait pas eu jusqu'à présent la réputation de posséder à un tel degré [1].

Berryer donnait, d'autre part, à d'anciens adversaires un gage de son esprit de conciliation, en défendant le droit de propriété des princes de la maison d'Orléans.

IX.

M. Jules Favre avait déposé, le 6 juillet, une proposition tendant à faire déclarer acquis au domaine de l'État « les biens composant le domaine privé de l'ex-roi Louis-Philippe ».

C'était le même projet qu'après le 2 décembre 1851 l'auteur du coup d'État devait reprendre et mettre en vigueur par un simple décret.

Berryer combattit, en 1852, le décret devant les tribunaux; en 1848, il repoussa, comme rapporteur, la proposition devant l'Assemblée.

Par une curieuse rencontre, il trouvait dans ce débat, sans en faire parade, l'occasion de justifier l'explication qu'il avait donnée du serment par lui prêté à la monarchie de 1830. Il avait toujours soutenu que la souveraineté nationale, dont cette monarchie se disait issue, pouvant détruire ce qu'elle avait créé, les légitimistes ne manquaient pas à leurs engagements envers la Charte, en cherchant à réaliser par les voies légales les changements dont le principe de la Charte autorisait l'espérance. La thèse indignait alors les défenseurs du gouvernement de Juillet. Ils changèrent d'avis, quand ce gouvernement fut tombé, et on les vit embrasser avec

[1] *Une année de révolution*, d'après un journal tenu à Paris en 1848, par le marquis de Normanby, t. II, p. 223.

empressement, dans l'intérêt même de la famille dépouillée, l'interprétation de Berryer.

Quel était, en effet, en 1848, comme en 1852, le motif allégué contre le droit de propriété des princes d'Orléans? C'est qu'en maintenant ses biens dans sa maison par la donation du 7 août 1830, Louis-Philippe, à la veille de monter sur le trône, avait manqué au principe de dévolution, en vertu duquel le domaine privé des héritiers légitimes, devenus rois, était incorporé avec le domaine de l'État.

Mais, répondait Berryer, les circonstances n'étaient plus les mêmes. La loi de dévolution supposait l'inamissibilité du trône, « le saint et politique mariage entre nos rois et la couronne », comme disaient les vieux légistes. La Charte de 1830 avait rompu le contrat. Désormais le pacte était « révocable »; la « royauté nouvelle était soumise par son principe même à tous les changements de la volonté nationale ». La loi de dévolution, dès lors, cesssait d'être applicable.

Ainsi l'argument invoqué jadis par Berryer contre les défenseurs de la royauté de Juillet devenait aujourd'hui leur ressource. Ils le recueillaient de la bouche de leur grand adversaire pour sauver la propriété de leur roi et de ses enfants [1].

Berryer donnait à la mesure proposée son vrai nom : « la confiscation ».

La confiscation est rayée de nos codes, disait-il; elle ne doit plus y paraître... Confisquer, ce n'est point infliger une peine personnelle, c'est frapper la descendance d'un châtiment immérité. Rétablie sous le faux prétexte de la raison d'État et de l'intérêt politique, la confiscation ne sera pour l'ordre et la paix publique qu'une vaine et funeste ressource. Toute ini-

[1] *La Confiscation des biens de la famille d'Orléans*. Souvenirs historiques, par le comte de Montalivet, brochure in-8°, 1871, pp. 4, 10, etc.

quité se trahit elle-même. Le temps combat pour les droits violés, et l'expérience des révolutions nous doit enseigner qu'on ne saurait sauver ni le pouvoir ni la liberté par l'injustice.

Qu'il s'agisse d'un monarque ou d'un simple particulier, que la spoliation atteigne les palais ou les chaumières, de modestes champs ou de vastes domaines, il n'importe! Le mal est le même, et le mal est contagieux. En nos jours, plus que dans aucun temps, l'envahissement de la propriété, l'oubli des droits, le mépris des contrats, seraient des exemples pleins de périls pour la sécurité de toutes les conditions sociales; et tout gouvernement doit être convaincu que sa dignité, sa force, son influence sur les intérêts de tous, seront jugées et mesurées dans l'esprit du peuple par le respect qu'il saura garder pour le droit, la justice et l'honnêteté publique[1].

L'Assemblée nationale entendit ces paroles; par un vote presque unanime, comme le constatait le *Journal des Débats*, elle s'associa « aux nobles sentiments qu'avait exprimés l'honorable et éloquent rapporteur du comité des Finances[2] ».

L'exemple de Berryer n'agissait pas seulement sur ses collègues de la Constituante. Il dominait les préventions longuement amassées du parti royaliste et le menait à la conciliation par la justice.

Notre ami Lubis vous aura-t-il dit mon admiration pour ce rapport sur la liste civile, écrivait à Berryer un des rédacteurs de l'*Union*, son vieil ami, M. Laurentie? C'est plus que de la clarté, de l'éloquence, de la dignité; c'est de l'habileté et de la justice. Quel coup de la Providence de voir la protection venir de votre parole et de votre autorité, et cela avec ce retour si calme et si réservé vers les vieux principes du droit français! Est-ce que cela n'aura pas fait une vive impression sur les esprits honnêtes de la république[3]?

[1] 10 octobre 1848.
[2] 26 octobre 1848.
[3] 12 octobre 1848. *Papiers de Berryer.*

X

Les démarches privées accompagnaient l'action publique. Berryer ne négligeait aucune occasion de provoquer des rapprochements avec les hommes qui, ayant tenu une grande place sous le dernier règne, pouvaient par leurs efforts et leur influence lui prêter appui dans son œuvre de pacification. Il avait trouvé le plus zélé et le plus considérable de ces auxiliaires dans M. Molé, que les élections partielles du 17 septembre venaient d'appeler à l'Assemblée. Il s'occupait d'y faire entrer le maréchal Bugeaud. Grand homme de guerre, nature franche et droite, plein de bon sens et de vues, ardent de caractère et modéré d'esprit, ennemi des extrêmes avec l'impétuosité du soldat français, proclamant bien haut sa résolution de marcher contre l'anarchie en même temps qu'il recommandait aux majorités de ne pas abuser de leur pouvoir contre les minorités, le maréchal Bugeaud, malgré ses préventions, ses souvenirs, les attaques dont il avait été l'objet, était en train de revenir à la conception de l'hérédité monarchique, intégralement respectée, pour le rétablissement de l'ordre dans la société. Son autorité était puissante en France. Bien des aspirations, dispersées dans les provinces, le désignaient pour la présidence de la république. Il en déclina l'honneur devant l'entraînement qui poussait les masses vers un autre nom. Mais il aimait à constater que, parmi ceux qui lui portaient faveur, se trouvaient en grand nombre ses anciens adversaires, les légitimistes, et Berryer à leur tête.

Le maréchal fut nommé représentant de la Charente aux élections partielles qui eurent lieu de nouveau dans le courant du mois de novembre. Berryer avait chaude-

ment recommandé sa candidature aux royalistes de ce département.

Tous nos amis, mandait-il à un de ses confrères du barreau d'Angoulême, doivent adopter résolument et très activement la candidature de M. Bugeaud; il faut mettre le plus grand zèle pour en assurer le succès. Ceci est très important, et il est bon que M. Bugeaud n'ignore pas que tous nos amis de la Charente, d'accord avec ceux de Paris, usent de toute leur influence sur tous les points du département pour lui faire obtenir un très grand nombre de suffrages [1].

[1] 11 novembre 1848, à M. Vianet. *Papiers de Berryer.*

CHAPITRE XVI.

L'ÉLECTION DU 10 DÉCEMBRE.

La Constitution de 1848. — Berryer vote contre. — Son accord avec M. Molé. — Le prince Louis-Napoléon Bonaparte est élu dans quatre départements. — Comment sa rentrée en France et son admission à l'Assemblée nationale furent favorisées par les républicains. — Différences de caractère et de situation entre lui et le général Cavaignac. — Politique indécise du général Cavaignac. — Le prince Louis-Napoléon et la Papauté. — Réserve de Berryer devant la candidature de Louis-Napoléon à la présidence de la République, candidature qu'appuient M. Thiers, M. Odilon Barrot, et M. Molé. — Sa lettre à la *Gazette du Midi*. — Élection du 10 décembre. — Dignité avec laquelle le général Cavaignac quitte le pouvoir. — Louis-Napoléon, élu président de la République, forme son ministère. — M. Odilon Barrot est président du Conseil. — M. de Falloux, encouragé par Berryer, accepte le ministère de l'Instruction publique et des Cultes. — Correspondance de Berryer avec le comte de Chambord et le duc de Lévis.

I.

La Constitution avait été votée le 4 novembre 1848. Elle déclarait, dans l'un de ses premiers articles, que « tous les pouvoirs publics, quels qu'ils fussent, émanaient du peuple » et ne pouvaient être délégués héréditairement. Elle mettait en face l'un de l'autre l'Assemblée législative et le président de la république, tous

deux élus au suffrage universel et pour une durée qui devait, presque à la même date, marquer le terme de leur existence. C'était d'avance provoquer le conflit entre les deux autorités.

Mais, formulé « en présence de Dieu », le nouveau pacte donnait pour devoir à la république la protection du citoyen « dans sa personne, sa famille, sa religion, sa propriété, son travail »; il écartait le droit au travail et l'impôt progressif qu'avaient en vain réclamés les radicaux du temps; parmi les principes dont il garantissait le respect, il inscrivait la liberté d'enseignement et le droit d'association.

739 voix contre 30 avaient adopté la Constitution. Berryer fut des 30 qui la repoussèrent. La plupart des membres de la droite avaient voté pour. Berryer ne songea point à les en détourner. Mais, chef du parti royaliste, représentant, en quelque sorte, le roi de France, il avait droit de se croire une situation exceptionnelle et, tout en donnant son concours au gouvernement républicain, de ne pas accorder sa sanction personnelle à une autre forme que celle dont son nom était le symbole.

Il s'était séparé, sur une autre question, d'un grand nombre de ses amis.

L'Assemblée avait décidé, le 9 octobre, que le président de la république serait élu par le suffrage universel. Le 26, la commission de constitution invita les représentants à fixer au 10 décembre le jour de cette élection. Le général Cavaignac appuya la proposition avec une vivacité singulière; soit espérance de trouver dans la brièveté du délai une chance pour sa candidature, soit impatience d'en finir avec des incertitudes pénibles, il repoussa tout ajournement, allant jusqu'à dire que le moindre retard mettrait en péril « l'existence de la république ».

On vit alors se lever un nouvel élu, ancien dans la

vie parlementaire, le comte Molé. Il venait s'opposer à l'adoption de la date indiquée :

Rendons-nous bien compte, dit-il, de ce prétendu désir du pays. Savez-vous ce qu'il vous demande? Du définitif, en effet, mais du véritable... Ce qu'il vous demande, c'est d'organiser un gouvernement fort qui offre une protection suffisante à tous les droits acquis et qui fasse que chacun reprenne confiance dans le lendemain. Au lieu de cela, qu'offre-t-on à la France? Un pouvoir mutilé et une Assemblée omnipotente. En face de cette Assemblée omnipotente, le pouvoir restera frappé de stupeur ou tenté d'envahir, soyez-en bien sûrs, et ce pays, avide de définitif, qu'aura-t-il? Un nouveau provisoire avec des entraves, que dis-je, des impossibilités de plus!

M. Molé émettait donc l'avis que l'Assemblée ne fixât le jour de l'élection du président qu'après avoir statué sur les lois organiques.

L'Assemblée inclinait vers cette opinion. Il fallut l'impérieuse insistance du général Cavaignac pour la rallier au projet de la commission. La date du 10 décembre fut adoptée.

Berryer avait voté contre, et, avec lui, MM. de Kerdrel, de Larcy, d'Andigné de la Chasse, de Saint-Priest, de Barthélemy. Le gros du parti royaliste suivit la majorité.

La pensée de Berryer, comme celle de M. Molé, fut, sans doute, qu'en gagnant du temps, on se donnerait plus de loisir pour opérer la réunion des deux grandes fractions du parti de l'ordre et pour préparer à la France, dont l'instinct monarchique se réveillait manifestement, ce que M. Molé avait appelé « du définitif, mais du véritable ».

C'était le moment où lord Normanby écrivait dans ses notes journalières :

Il y a maintenant quatre hommes en France qui, s'ils

peuvent seulement s'entendre sur le détail des moyens les plus propres à leur faire atteindre le but qu'ils poursuivent en commun, seront à même, avant qu'il se passe longtemps, de faire du pays tout ce qu'ils voudront. Ces hommes sont Molé, Thiers, Odilon Barrot et Berryer[1].

En avançant le scrutin, le général Cavaignac s'était flatté de conjurer le succès du redoutable compétiteur qui s'annonçait contre lui; il n'avait fait qu'en rapprocher la date.

On nous accuse de mettre le pays dans la nécessité de n'avoir à choisir qu'entre le général Cavaignac et le prince Louis-Napoléon, dit quelques jours plus tard M. Molé à la réunion de la rue de Poitiers. Ce n'est pas nous qui avons fait cette situation, mais bien ceux qui, en précipitant l'élection, ont empêché la France de faire un choix calme et réfléchi. La responsabilité de ce qui adviendra pèse uniquement sur le gouvernement qui, en cette circonstance, a exercé sur l'Assemblée une pression déplorable[2].

II.

Le prince Louis-Napoléon Bonaparte avait jeté son nom dans le public dès le lendemain de la révolution de Février. Sans brusquer les événements, à la fois patient et tenace, sachant s'effacer pour reparaître, il avait fait en quelques mois de ce nom l'idée fixe du pays.

Le 28 février, il arrivait à Paris et écrivait au gouvernement provisoire pour se ranger « sous le drapeau de la république ». Le 29, il l'informait que, ne voulant pas lui causer d'embarras, il s'éloignait momentanément et retournait à Londres.

[1] *Une année de révolution*, par le marquis de Normanby, II, p. 317, 10 octobre 1848.

[2] Séance du 5 novembre 1848. Voy. la *Gazette de France* du 7.

Le 26 mai, la Constituante votait un décret portant application à la branche cadette des dispositions de la loi du 10 avril 1832, qui interdisaient le territoire à la branche aînée des Bourbons. A ce décret avaient adhéré des amis de la famille d'Orléans, « des hommes qui ont été les ministres du roi Louis-Philippe, disaient avec amertume les *Débats*, et même quelques-uns de ceux qui ont le plus ardemment brigué l'honneur de le devenir [1] ». Berryer ne s'y associa point; comme lui, la plupart des légitimistes s'abstinrent ou votèrent contre, attitude dont l'organe de la droite, l'*Union*, fit ressortir avec orgueil la générosité.

Tandis qu'on fermait l'entrée de la France à la branche cadette, une voix s'éleva pour demander qu'on la rouvrît aux membres de la famille de Napoléon. La proposition, faite par M. Pietri [2], fut mise en discussion le 2 juin. On eut la surprise d'entendre le ministre de la Justice en appuyer la pensée : « La gloire de Napoléon, dit M. Crémieux, appartient à la France. La proscription de sa famille serait pour la France actuelle une honte. » Le garde des sceaux estimait la proposition superflue; il suffisait, à ses yeux, de passer à l'ordre du jour, sur ce motif que « l'article 6 de la loi du 10 avril 1832 était virtuellement abrogé par la révolution de Février ».

L'Assemblée n'adopta pas l'ordre du jour; mais elle prit en considération la proposition de M. Pietri.

Deux jours après, le 4 juin, Paris, en même temps que les départements de l'Yonne, de la Charente-Inférieure et de la Sarthe, nommait le neveu de l'Empereur représentant du peuple.

L'alarme se répand aussitôt parmi les républicains. La

[1] *Journal des Débats* du 29 mai 1848.

[2] Pietri (Pierre), 1810-1864, commissaire de la république et représentant du peuple en 1848, préfet sous la Présidence de Louis-Napoléon et le second Empire.

commission exécutive profite de quelques attroupements pour déclarer, par la bouche de Lamartine, qu'elle fera exécuter la loi de 1832 contre Louis-Napoléon jusqu'au jour où l'Assemblée en aura décidé autrement. L'Assemblée appuie le gouvernement en votant l'ouverture des crédits qu'il a réclamés. Le lendemain, l'élection de la Charente-Inférieure est rapportée. C'est M. Jules Favre qui parle au nom du bureau; il conclut à l'admission de Louis-Napoléon, que repousse la commission exécutive, et comme un désaccord récent l'a mis en lutte avec les ministres, il s'arme contre eux des paroles de M. Crémieux : « La proscription de la famille de Napoléon serait une honte. »

L'Assemblée, qui, la veille, avait donné raison au gouvernement, lui donne tort le lendemain. Elle valide l'élection de Louis-Napoléon.

Ainsi, par leur concours, leurs inconséquences ou leurs rivalités, les républicains avaient eux-mêmes prêté la main à cette puissance qui se levait contre eux.

Louis-Napoléon était resté en Angleterre. Il écrivait, le 14 juin, de Londres, pour désavouer les troubles fomentés en son nom, tout en prenant soin d'ajouter : « Si le peuple m'impose des devoirs, je saurai les remplir. » Le 15, il envoyait sa démission à l'Assemblée « pour ne pas favoriser involontairement les désordres », fortifiant sa cause par l'apparente immolation de sa personne.

Il n'entrait dans l'enceinte législative qu'après les élections du 17 septembre, imposé à l'Assemblée par les suffrages de cinq départements.

Les hommes valent moins dans l'ordre politique par ce qu'ils sont que par ce qu'ils représentent. Les mérites qui leur sont propres ne se séparent point des causes qu'ils personnifient, et dans le choix qu'on est appelé à faire entre eux, on ne saurait se désintéresser ni de la

signification que le succès de chacun des concurrents peut avoir, ni des conséquences qu'il peut entraîner.

A ne les juger que sur leur carrière publique, la comparaison n'eût pas été longue entre Louis-Napoléon et le général Cavaignac : celui-ci, vaillant soldat, ayant gagné ses grades dans les guerres d'Afrique, nature droite et haute, pénétré, sans toujours les bien discerner, du sentiment de ses devoirs, caractère qu'on ne pouvait qu'estimer, tout en déplorant le cercle trop étroit de ses prédilections et de ses vues; celui-là, que ne recommandaient ni l'éclat des talents ni la notoriété des services, connu seulement par des aventures dans lesquelles le drame avait côtoyé la comédie et dont l'opinion s'était égayée encore plus qu'alarmée.

Mais, quoi qu'ait pu faire Louis-Napoléon, sa personne n'était rien; son nom était tout. Ce nom, pour les masses, signifiait la fin de la république, telle qu'on l'avait vue fonctionner, et le retour de la sécurité sous une autorité forte.

Dans le général Cavaignac, les qualités individuelles eussent désigné l'homme au choix du pays; les servitudes de parti le faisaient méconnaître. Il enlevait les suffrages, quand il ne s'inspirait que de soi, comme dans cette séance du 25 novembre 1848, où il eut à défendre sa conduite, lors des événements de Juin, contre les attaques d'anciens membres de la commission exécutive; seul contre ses accusateurs, il les confondit avec une intrépidité, une franchise, une éloquence militaire, qui lui valurent de la part de l'Assemblée la déclaration répétée qu'il « avait bien mérité de la patrie ».

Mais, en d'autres circonstances, l'obsession de son entourage, le respect mal entendu des souvenirs de famille, le désir de rassurer d'autant plus son parti qu'il songeait à en secouer le joug, opprimaient sa pensée et altéraient son langage. Un jour, soutenant contre l'extrême-gauche

le maintien de l'état de siège pendant la discussion du projet de constitution, il rappelait, sans un mot de blâme, la constitution de 93 votée pendant la Terreur, et se disait fier de son père qu'on savait régicide. Un autre jour, il déclarait ses collègues du gouvernement, prêts, avec lui, à sacrifier à la république « même leur honneur », et proclamait leur ennemi « leur ennemi sans retour » quiconque ne voudrait pas d'elle.

Paroles malheureuses, qu'on ne jugerait pas avec équité, si l'on ne faisait la part des entraînements de tribune, mais qui, dans le moment, soulevaient les colères, et laissaient « dans le cœur des hommes honnêtes, comme l'écrivait bientôt après Berryer, de grandes inquiétudes et de profondes blessures [1] ».

Cependant le général Cavaignac avait paru comprendre le mouvement qui se faisait dans le pays. Sous l'influence d'un de ses anciens condisciples, grand homme de bien, M. de Corcelle [2], il avait résolu de modifier son cabinet. M. de Corcelle lui avait amené lui-même ses futurs ministres, M. Dufaure, M. Vivien, M. Freslon; au moment de les nommer, Cavaignac hésitait encore. Il pensait aux reproches de ses amis, tout en sentant son devoir : « Tu me compromets », disait-il à M. de Corcelle en se frappant le front. Enfin, il se décida. Le 16 octobre, M. Dufaure, M. Vivien, M. Freslon remplacèrent à l'Intérieur, aux Travaux publics et à l'Instruction publique, M. Sénart, M. Recurt et M. de Vaulabelle. « Ministère de contre-révolution », écrivit aussitôt le préfet de police, M. Ducoux, en adressant sa démission au chef du pouvoir exécutif.

[1] Lettre à M. Abel, rédacteur en chef de la *Gazette du Midi*, 5 novembre 1848. *Papiers de Berryer*.

[2] Corcelle (Claude-François-Philibert Tircuy de), 1802-1892, député de 1839 à 1848, représentant du peuple en 1848, 1849, et 1871, ambassadeur de France près le Saint-Siége sous le gouvernement de M. Thiers et du maréchal de Mac-Mahon.

Le changement donna quelques espérances aux hommes d'ordre. La nomination de M. Trouvé-Chauvel au ministère des Finances, de M. Recurt à la préfecture de la Seine et de M. Gervais (de Caen) à la préfecture de police, ne tarda pas à les dissiper. Ces choix révélaient un nouveau revirement dans l'esprit du général Cavaignac, et le montraient toujours soumis à ce que le maréchal Bugeaud appelait la *clique* du *National*.

III.

Le prince Louis-Napoléon publia bientôt son manifeste aux électeurs[1]. Il répudiait toute idée d'empire, exprimait la résolution de se dévouer « sans arrière-pensée » à l'établissement d'une république honnête et sage, mettant son honneur à « laisser au bout de quatre ans à son successeur le pouvoir affermi, la liberté intacte », annonçant, avec la diminution des impôts et la réconciliation des partis, la liberté d'enseignement, la protection de la religion, de la famille et de la propriété.

Portées sur le nom le plus éclatant des temps modernes, et s'adressant à un peuple qui, dans son état de malaise et d'inquiétude, tenait tout changement pour un gain, ces assurances captivaient les foules; elles reléguaient dans l'ombre, avec ses honnêtes indécisions et ses faiblesses dangereuses, le candidat adverse.

Quelques signes pourtant auraient pu, dès cette époque, éveiller les doutes, si les masses, dans ces grandes crises, étaient capables de réflexion.

La révolution venait d'éclater à Rome[2]. Le ministre du Pape, l'ancien libéral qui, séduit par les intentions gé-

[1] 29 novembre 1848.
[2] 15 novembre 1848.

néreuses de Pie IX, s'était juré de les faire prévaloir, le comte Rossi, avait été assassiné sur le seuil du palais où les élus des provinces pontificales allaient tenir leur première séance. Le lendemain, le Pape était assiégé dans le Quirinal, obligé de prendre la fuite, et la ville sainte livrée à l'insurrection. L'émotion fut immense à cette nouvelle; les journaux les moins engagés dans la cause religieuse s'en firent les interprètes. Le général Cavaignac décida d'envoyer à Rome M. de Corcelle, avec mission de placer le Pape sous la protection du drapeau français, et d'assurer, s'il le désirait, sa retraite sur le territoire de la république. Une brigade était prête à s'embarquer pour l'Italie. Les mesures furent communiquées à l'Assemblée; éloquemment défendues par M. de Montalembert, elles reçurent, malgré M. Jules Favre et M. Ledru-Rollin, l'approbation de la majorité. Louis-Napoléon n'avait pas pris part au vote. Son abstention fut remarquée. Il tenta de l'expliquer, en écrivant aux journaux que « tout en étant prêt à appuyer toutes les mesures propres à garantir efficacement la liberté et l'autorité du Souverain Pontife », il n'avait pas cru devoir s'associer à une démonstration militaire, « dangereuse pour les intérêts sacrés qu'on voulait protéger ». La raison ne satisfit personne. Le candidat s'en rendit compte, et dans une nouvelle lettre, adressée cette fois au nonce pour désavouer son cousin, le prince de Canino, l'un des chefs de la révolution romaine, il se prononça nettement pour « le maintien de la souveraineté temporelle du chef vénérable de l'Église ».

C'était le même prince qui, dix-sept ans auparavant, avait pris les armes, avec son frère, contre le pape Grégoire XVI. Ce souvenir était effacé, et les tergiversations qu'un tel passé aurait dû rendre plus inquiétantes, disparaissaient dans l'entraînement public.

IV.

Dans le court séjour qu'il fit à Paris après la chute de la monarchie de Juillet, Louis-Napoléon ne s'était point présenté chez Berryer. Peut-être sentait-il déjà les difficultés d'une rencontre. Il tint pourtant à s'en excuser auprès de son ancien défenseur. Par son ordre, un de ses confidents, M. Laity, alla voir Berryer et lui porta l'expression de ses regrets. Une compagne d'enfance de Louis-Napoléon, à la fois très dévouée au fils de la reine Hortense et très indépendante de ses idées, Mme Hortense Cornut, donnait les mêmes assurances à Mme de Sailly[1], la sœur de l'orateur.

J'ai, en vous quittant, lui écrivait-elle, essayé d'aller embrasser le prince encore une fois. Un de ses amis dévoués m'a dit qu'il n'avait pu trouver la possibilité de causer avec M. Berryer, ce qui l'a véritablement désolé, a-t-il dit, car il a la plus entière confiance en monsieur votre frère. Songez qu'il n'a pu trouver le moment d'aller voir son oncle que vers minuit, et que je ne l'ai vu que dix minutes à peine[2].

Berryer et Louis-Napoléon ne se revirent qu'au Palais-Bourbon. Quand le prince parut à l'Assemblée, Berryer s'abstint de l'approcher; il n'eut avec lui qu'un entretien, mais toutes portes ouvertes, en quelque sorte, dans un des bureaux de la Chambre, sous les regards de ses collègues. Le langage de son ancien client ne lui avait pas donné confiance. Au delà d'un concours momentané à la cause de l'ordre, Berryer prévoyait un obstacle redoutable à la combinaison que souhaitait son patriotisme pour le salut de la France.

1 Mme de Sailly, devenue veuve, épousa en secondes noces le duc de Riario-Sforza. Elle a survécu à Berryer de quelques années.

2 *Papiers de Berryer.*

Que faire cependant? On n'était plus séparé que par quelques jours de cette date du 10 décembre, fixée pour l'élection du président. De tous côtés on s'adressait au chef de la droite.

Les hommes de cœur de toutes les opinions doivent se rapprocher, écrivait à Berryer M. Hyde de Neuville. Vous et moi, nous savons que *Franc* veut dire homme libre, et nous voulons être libres. Que l'élu remette le navire à flot, et, république ou monarchie, Dieu nous conduise à bon port[1]!

La pensée de Berryer aurait été de présenter un candidat qui, n'étant pas l'homme d'un parti, pût réunir sur son nom « toutes les nuances du parti modéré ». Mais ce candidat, où le trouver? Il eût dépendu de Lamartine de le devenir; son alliance avec Ledru-Rollin l'avait mis hors de la lutte. Le maréchal Bugeaud déclinait les suffrages. Restait le général Changarnier, dont les qualités supérieures s'étaient révélées dans la répression de l'émeute du 16 avril, comme autrefois dans la guerre d'Afrique. Les légitimistes inclinaient à le choisir. La réunion de la rue de Poitiers en décida autrement. Cette grave délibération avait rempli sa séance du 4 novembre. M. Thiers, ayant au fond opté pour Louis-Napoléon, soutint qu'il était préférable de ne désigner aucun candidat. Il fut combattu par M. de Larcy. Berryer ne prit point la parole. Il sentait que la réunion, en grande majorité, pensait comme M. Thiers, et s'abstint d'engager la lutte, « pour maintenir l'union du parti modéré, seul préservatif que la France ait aujourd'hui », écrivait-il[2].

A vrai dire, il était difficile de tenir une autre conduite. Le suffrage universel est, dans les temps de révolutions, comme un ouragan auquel rien ne résiste. Du jour où

1 11 octobre 1848. *Papiers de Berryer.*
2 Lettre à M. Abel, 5 novembre 1848. *Papiers de Berryer*

l'Assemblée lui avait confié l'élection du président, elle avait assuré le succès de Louis-Napoléon.

Berryer, du moins, ne se départit point de sa réserve. S'il ne pouvait arrêter le torrent, il n'entendait pas s'y mêler. Son attitude, quoi qu'on ait pu dire depuis, fut généralement celle du parti légitimiste. M. Thiers, M. Odilon Barrot, M. Molé, ce dernier avec plus de circonspection, s'étaient prononcés pour le neveu de l'Empereur. Le *Constitutionnel* et la *Presse*, dirigée par M. de Girardin, l'appuyaient avec ardeur. La *Gazette de France*, d'abord favorable à l'abstention, s'était finalement, elle aussi, ralliée à Louis-Napoléon, comme à l'homme du suffrage universel. Quelques feuilles de province l'avaient imitée, mais non la masse du parti. Les amis de la *Gazette*, M. Béchard, M. Nettement, M. de la Rochejaquelein lui-même, s'étaient séparés d'elle. M. de Kerdrel écrivait au *Journal de Rennes* une lettre prophétique contre les dangers de la candidature du prince. L'*Union*, l'organe officiel du parti, saisissait toutes les occasions de marquer son opposition.

L'abstention fut la règle officielle du parti légitimiste; en fait, les individus se divisèrent. Parmi ceux qui prirent part au scrutin, les uns votèrent pour Louis-Napoléon; les autres, et non des moins considérables, M. de Vogüé, M. de Kerdrel, M. de Tréveneuc, M. Bérard des Glajeux, pour le général Cavaignac. Le département le plus royaliste de France, le Morbihan, donna au général Cavaignac la majorité. Berryer, dans ses lettres particulières, exprimait seulement l'avis qu'on n'affectât point de faire bande à part des paysans; il voulait éviter que le résultat trop prévu de la lutte fût à leurs yeux une défaite pour les influences locales.

Dans cette crise douloureuse, il sentait amèrement l'extrémité à laquelle était réduite la France. Il l'attribuait à la division des deux branches de la maison

royale. Ce « dépourvu » de la France, ainsi qu'il disait souvent, pesait sur son âme comme un cauchemar.

Écrivant au rédacteur en chef de la *Gazette du Midi,* M. Abel, il s'expliquait sur les candidats mis en présence; il écartait, sans même s'y arrêter, le nom de M. Ledru-Rollin; il ne voyait, dans la candidature du général Cavaignac, malgré les mérites de l'homme, que « la pensée exclusive d'un parti qui veut s'imposer au pays malgré lui »; et arrivant au neveu de Napoléon :

Quant à M. Louis Bonaparte, disait-il, pour l'avenir, pour la conduite, pour le système, pour le caractère et les tendances des hommes qui seraient appelés autour de lui, s'il devenait président, il n'y a qu'un immense inconnu. Tout est vague et confus dans l'assemblage des idées populaires qui semblent assurer le succès de cette candidature. C'est le prestige d'un souvenir; ce n'est pas l'expression d'une espérance. Je n'y vois guère que la manifestation de l'affligeant dépourvu où se trouve le pays. Ceux qui prétendent expliquer cet inexplicable mouvement des populations n'y voient qu'une protestation confuse contre les œuvres du gouvernement provisoire, de la commission exécutive et du gouvernement actuel.

Après avoir rapporté la décision de la réunion de la rue de Poitiers qui, contre son avis, avait conclu à ne point présenter de candidat :

Nous voilà donc sans candidat en présence de l'armée électorale, s'écriait-il, et ne pouvant faire, entre les candidatures produites, qu'un choix inévitablement funeste à la liberté et à la sécurité du pays. Je prévois les déplorables conséquences de ce résultat. Mon âme est triste jusqu'à la mort!... Comment n'être pas saisi d'une profonde douleur en voyant que, dans ce grand pays de France, l'immense majorité est animée d'une même pensée, du sentiment des mêmes besoins, et reste muette et impuissante, se laissant dominer par une minorité incapable et perturbatrice?

Je n'ai point de conseil à donner; je ne puis que vous présenter l'état des choses, la triste vérité. Que chacun consulte sa conscience et se décide suivant ce qu'il croira le plus utile ou le moins funeste à notre chère et malheureuse patrie. Dieu ne nous a pas abandonnés; dans ces grands mouvements des peuples, il cache ses desseins, mais espérons en lui [1]...

Quelques fragments de cette lettre avaient paru dans la *Gazette du Midi*. Les journaux de Paris les reproduisirent et les commentèrent. Une feuille républicaine, le *Bien public*, que rédigeaient alors, sous l'inspiration de Lamartine, M. Eugène Pelletan[2] et M. Arthur de la Guéronnière[3], en déduisait avec justesse l'attitude vraie de la droite.

Nous avions raison de croire à la conscience et au patriotisme de l'ancien parti légitimiste, disait ce journal; sauf quelques exceptions dont nous allons faire la part, ce parti est dans la situation d'esprit de l'immense majorité du pays, il hésite et il attend. C'est le parti du sol, de la famille, de la tradition, de la religion, de l'honneur. Il a l'influence de la fortune, de la considération morale. Plus cette influence est grande, plus la responsabilité qu'elle impose est lourde à porter.

Le *Bien public* continuait, en appréciant la lettre de Berryer :

C'est avec bonheur que nous avons lu aujourd'hui l'extrait d'une lettre adressée par M. Berryer à un journal de Marseille, qui nous paraît la traduction fidèle des hésitations et des scrupules de tout ce qu'il y a d'honnête et d'éclairé dans ce parti. Cette lettre, émanée d'un homme dont le caractère loyal et le

1 5 novembre 1848. *Papiers de Berryer.*

2 Pelletan (Eugène), 1813-1884, député de 1864 à 1870, membre du gouvernement de la Défense nationale et de l'Assemblée de 1871, sénateur en 1876.

3 La Guéronnière (Arthur, vicomte de), 1816-1875, député, conseiller d'État, et sénateur sous le second Empire.

magnifique talent ont illustré le nom, est trop remarquable pour que nous n'en donnions pas les principaux passages[1].

Berryer ne vota point pour Louis-Napoléon. Il en a depuis, à deux reprises, fait la déclaration à la tribune : « J'ai pour M. le président de la République, disait-il le 15 janvier 1851, une affection très vraie et qui date de longues années, *elle ne m'a pas déterminé à voter pour lui le* 10 *décembre...* » Et dans son grand discours sur la revision, le 16 juillet : « Je ne l'attaque pas; *je n'ai pas voté pour lui...* »

V.

Louis-Napoléon Bonaparte fut élu par 5.434.226 suffrages sur 7.327.345 votants. Le général Cavaignac n'en avait obtenu que 1.448.107, et Ledru-Rollin moins de 400.000.

C'était un désastre pour le parti républicain, un triomphe pour les conservateurs, mais triomphe dont l'éclat immédiat laissait planer sur l'avenir une ombre mystérieuse.

Le lendemain du vote, le 11 décembre, le général Cavaignac déjeunait à l'hôtel du Gouvernement, rue de Varennes, où était sa résidence officielle; à tout instant il recevait des dépêches lui portant des nouvelles du scrutin, c'est-à-dire de sa défaite. Pendant qu'il les lisait entra le colonel Charras[2]. Il s'approche vivement du général et lui dit à demi-voix : « Tu vas résister? — Quoi! répond Cavaignac, tu veux que je manque à ma parole? — Mais nous, nous résisterons. — Non, vous ne résis-

[1] 23 novembre 1848.

[2] Charras (Jean-Baptiste-Adolphe), 1810-1865, représentant du peuple en 1848 et 1849, banni après le coup d'État.

terez pas; je saurai bien vous en empêcher. — Mais tu perds la république! — Il est possible qu'elle succombe; mais elle se relèvera, et elle serait perdue à jamais si celui qui la représente venait à donner l'exemple de la révolte contre le vœu du pays. »

Ils s'entretenaient ainsi avec animation, lorsque parut M. de Corcelle, de retour de Gaëte où il avait été porter au pape Pie IX les offres de la France. Aussitôt Cavaignac lui tend la main, le fait asseoir auprès de lui, l'interroge avec empressement sur sa mission, oubliant sa propre cause et Charras lui-même qui restait à l'écart, frémissant et sombre[1].

Dans la séance du 20 décembre, après la proclamation du vote populaire, le général Cavaignac, avec une dignité simple, remit à l'Assemblée le pouvoir qu'elle lui avait confié.

Louis-Napoléon avait d'avance choisi pour président du Conseil M. Odilon Barrot, en le chargeant du soin de recruter ses collègues. La liste des nouveaux ministres parut au *Moniteur* du 21 décembre.

Elle était ainsi composée : M. Odilon Barrot, président du Conseil et garde des Sceaux; M. Drouyn de Lhuys, ministre des Affaires étrangères; M. de Maleville, de l'Intérieur (bientôt démissionnaire); M. de Tracy, de la Marine, et le général Rulhière, de la Guerre. M. Léon Faucher était appelé aux Travaux publics, M. Hippolyte Passy, aux Finances; M. Bixio au Commerce; M. de Falloux, au ministère de l'Instruction publique et des Cultes.

La plupart des membres du Cabinet appartenaient aux nuances diverses de l'ancienne opposition dynastique.

[1] Nous tenons ce récit d'un témoin, le comte Lemercier, aujourd'hui député de la Charente-Inférieure, et qui, alors jeune lieutenant de la garde nationale, de service, ce jour-là, à l'hôtel du Gouvernement, avait, à ce titre, l'honneur de déjeuner à la table du chef du pouvoir exécutif.

On n'y comptait qu'un seul républicain de la veille, M. Bixio [1], signalé par sa belle conduite dans les journées de Juin, et un royaliste, M. de Falloux.

M. de Falloux avait longtemps refusé le ministère. Il fallut pour obtenir son consentement les instances de M. Molé, de M. de Montalembert, de l'abbé Dupanloup et du P. de Ravignan. M. Thiers acheva de le décider, en lui promettant son concours pour faire prévaloir la liberté d'enseignement.

Berryer avait été d'avis de l'acceptation. Il était encore à Augerville, lorsqu'il apprit la nomination des ministres :

> Vous savez ma pensée sur la résolution que vous aviez à prendre, écrivit-il aussitôt à M. de Falloux, et je vous félicite beaucoup de ce que vous avez enfin accepté ce poste [2].

Pour lui, il continuait son œuvre de pacification, s'appliquant à montrer aux hommes dont il avait été séparé que le soin de défendre la société les devait réunir; que cette union, faite dans les partis, devait se faire et se montrer dans la famille royale pour que le pays sentît qu'au jour des périls il ne serait pas au dépourvu. Berryer agissait à la fois auprès du comte de Chambord et auprès des personnages politiques; il tenait le prince au courant de ses efforts, et provoquait de sa part des témoignages dont il pût s'armer comme d'autant de garanties pour l'avenir, vis-à-vis des hommes avec qui il était en relations.

Dans une lettre que le comte de Chambord lui adressait en date du 2 décembre 1848, il avait un mot flatteur pour le dernier écrit de M. Thiers, le livre de la *Pro-*

[1] Bixio (Jacques-Alexandre), 1808-1865, représentant du peuple en 1848 et 1849, blessé dans l'insurrection de juin.
[2] 17 décembre 1848.

priété, « cette lumineuse et belle défense, disait-il, des principes sacrés sur lesquels repose la société ». Le 15 janvier de l'année suivante, le prince renouvelait à Berryer l'expression de ses vues :

Il y a peu de jours, Monsieur, l'on vous mandait par mon ordre que j'approuvais et que je partageais votre manière de voir sur le passé et sur l'avenir. En rendant aujourd'hui justice à votre dévouement, à votre zèle infatigable, et en vous renouvelant ici l'expression de toute ma gratitude, je veux vous dire combien j'apprécie la prudence que vous apportez dans vos démarches et l'utilité de vos relations avec les hommes considérables au milieu desquels vous place naturellement votre situation politique. L'état présent des affaires et des esprits en France et la marche des événements font pressentir de nouvelles crises. Elles me trouveront prêt à me dévouer tout entier, avec l'aide de Dieu, à l'accomplissement des devoirs que m'imposent les droits que je tiens de ma naissance. Mais ces droits, je ne les ferai jamais valoir que dans l'intérêt de ma patrie, et pour la sauver des déchirements et des périls extrêmes dont elle est menacée. Car mon règne ne saurait être ni la ressource ou l'œuvre d'une intrigue, ni la domination exclusive d'un parti.

Vous connaissez, Monsieur, mes sentiments et mes intentions à l'égard des membres de ma famille comme à l'égard des hommes que leur haute probité et leur capacité éprouvée appellent à rendre au pays d'éminents services. Je vous autorise à donner en mon nom l'assurance que l'on me verra toujours disposé et résolu à prendre toutes les mesures qui, en conciliant avec les droits de la Couronne la dignité du gouvernement, la stabilité et la grandeur des institutions politiques, favoriseront le développement des libertés et des intérêts généraux et feront surtout régner cet esprit de paix et d'union entre tous les Français, qui est ma plus chère pensée.

Les lettres du duc de Lévis confirmaient ce royal langage. Il était en correspondance suivie avec Berryer, il

recueillait ses conseils et s'applaudissait de constater entre leurs idées une conformité de plus en plus grande.

Vous tracez admirablement la ligne de conduite qui doit être suivie, mandait à Berryer le duc de Lévis, lorsque vous dites, à la fin d'une de vos lettres, qu'il y a une situation qui ne permet pas de prendre des allures de solliciteur, de compétiteur, d'ambitieux; que là il faut se montrer seulement animé de la ferme volonté et de la résolution éclairée de remplir ses devoirs, si l'on est appelé, et seulement dans la plénitude du principe dont on a le dépôt; mais qu'il faut que tous sachent que pour ce cas la pensée est large, confiante, bienveillante, et qu'on ne songe au passé que pour en éviter les fautes, qu'on veut entrer dans l'avenir avec tous ceux qui peuvent et veulent le servir. C'est bien précisément, bien entièrement la marche que nous voulons suivre [1].

Ainsi s'ouvrait la troisième période de la vie de Berryer. Commencée sous la République, nous la verrons, dans un dernier récit, se continuer sous la présidence de Louis-Napoléon et s'achever sous le second Empire.

[1] 15 janvier 1849.

TABLE DES MATIÈRES

CHAPITRE PREMIER.

LE MINISTÈRE DE CASIMIR PERIER.

CHAPITRE II.

LA PRISON DE NANTES.

CHAPITRE III.

LES ÉLECTIONS DE 1834.

CHAPITRE IV.

VOYAGE EN ALLEMAGNE.

CHAPITRE V.

LE SECOND VOYAGE EN ALLEMAGNE.

CHAPITRE VI.

LE MINISTÈRE MOLÉ.

Pages.

CHAPITRE VII.

LA COALITION.

CHAPITRE VIII.

LE MINISTÈRE DU 1er MARS.

CHAPITRE IX.

LA MORT DU DUC D'ORLÉANS.

CHAPITRE X.

BELGRAVE-SQUARE.

CHAPITRE XI.

FLÉTRISSURE ET RÉÉLECTION.

CHAPITRE XII.

LE DROIT D'ASSOCIATION.

CHAPITRE XIII.

LES ÉLECTIONS DE 1846.

CHAPITRE XIV.

LES MARIAGES ESPAGNOLS.

CHAPITRE XV.

LA RÉVOLUTION DE FÉVRIER.

